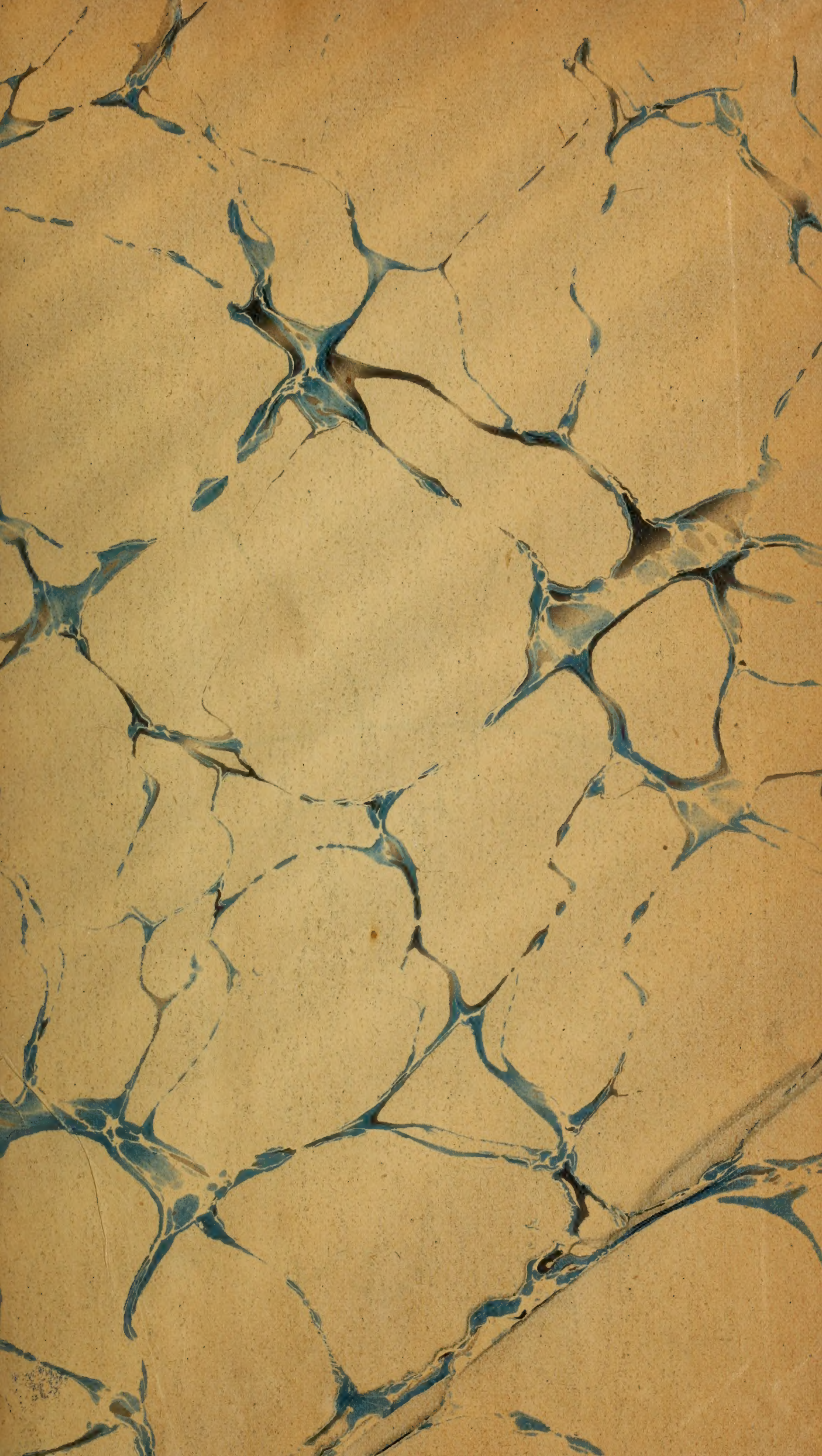






HISTOIRE

DE FRANCE.

9

Imprimerie de Schneider et Langrand,
rue d'Erfurth, n. 1.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789.

PAR

M. HENRI MARTIN.

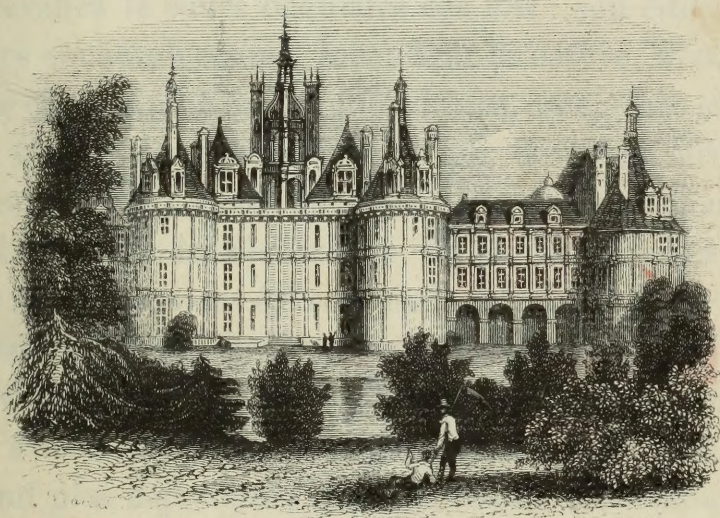
NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL

SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME NEUVIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1842

HISTOIRE

DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS-ANGOULÊME.

FRANÇOIS Ier, DIT LE PÈRE DES LETTRES.

(1515-1547.)

(1515-1516.) François Ier, né à Cognac le 12 septembre 1494, entrait à peine dans sa vingt et unième année ; mais ses facultés physiques et intellectuelles avaient de beaucoup devancé le cours ordinaire des ans : son éducation militaire et chevaleresque, secondant la nature, avait développé chez lui une force, une adresse, une grâce singulières ; élevé au milieu d'enfants qui devaient être un jour ses généraux et ses ministres, les Montmorenci, les Chabot de Brion, les Fleuranges, les Montchenu, ses premières années avaient été comme le miroir de sa vie : ses jeux étaient l'image des combats ; les romans de chevalerie avaient éveillé en lui le goût des lettres ; la galanterie même s'était annoncée par des amours enfantins, qui n'avaient plus déjà toute l'innocence des attachements de cet âge. « A dix ans, il avait une maîtresse, une cour, des favoris et des guerres [1]. » A vingt, le *garçonnet* turbulent et hardi était devenu un des cavaliers les plus accomplis

[1] P.-L. Jacob, Hist. du seizième siècle, t. III, p. 82. — Voyez aussi les Mémoires de Fleuranges, ami d'enfance de François Ier.

de l'Europe. Ses grands traits, que le pinceau du Titien a rendus si populaires, son regard pénétrant et doux, étaient en harmonie avec sa haute taille et l'élégance parfaite de ses manières. L'intelligence n'avait pas été moins précoce que le corps : le gouverneur du jeune prince, Artus Gouffier, seigneur de Boissi, qui devait à ses voyages en Italie une instruction et des lumières fort rares encore parmi la noblesse française, avait développé sans peine, dans l'âme si richement douée de son élève, l'amour des lettres et des arts, le sentiment du beau, la noble curiosité du savoir. Malheureusement, la moralité n'avait pas été, chez François Ier, aussi soigneusement cultivée que l'intelligence : l'exemple corrupteur et l'aveugle complaisance d'une mère dépourvue de tout sens moral firent plus que contre-balancer à cet égard les leçons d'un sage gouverneur. Louise de Savoie, femme adroite, intrigante, avide d'argent, de plaisirs et de pouvoir, passionnée et corrompue à la fois, sans frein dans ses amours et dans ses vengeances, avait été longtemps retenue dans l'ombre par la jalousie d'Anne de Bretagne, que ses bassesses n'avaient pu désarmer : elle brûlait de régner enfin sous le nom d'un fils qu'elle aimait ardemment, mais d'une tendresse égoïste, et sans jamais rien sacrifier de ses caprices et de ses haines à l'intérêt de ce fils tant aimé. Elle ne réussit que trop à s'arroger une funeste influence sur la chose publique : François Ier, bien qu'il eût dans le caractère trop de ressort et de mobilité tout ensemble pour se laisser exclusivement subjuguer par personne, accordait à sa mère un crédit presque illimité, et l'une des bonnes qualités du jeune roi, son amour filial, fut peut-être plus préjudiciable à l'État que ses vices. Louise assura son pouvoir en flattant, au lieu

de contenir, chez son fils, cette ardeur de voluptés et ce penchant au despotisme que manifeste naturellement la jeunesse unie à la puissance : François, né généreux, loyal, enthousiaste et sensible, conserva ses instincts élevés et ses dons naturels, mais ne les soumit à aucune règle de conduite et de devoir, et les démentit souvent dans la pratique par de déplorables inconséquences ; il eut des sentiments et point de principes, et ses passions ne connurent jamais de frein. Le bon Louis XII, plus frappé de l'humeur prodigue et impétueuse que des grandes qualités de son gendre, avait prévu avec tristesse les changements qui suivraient sa fin ; c'était là ce qui lui faisait souhaiter si vivement de ne pas mourir sans *hoir de son corps*. « *Ce gros garçon gâtera tout !* » répétait-il parfois à ses confidents, bien avant que François fût parvenu à l'âge d'homme.

Ce gros garçon, en effet, *gâta* bien des choses ; mais il en fit aussi de dignes d'éternelle mémoire.

Tandis que la bourgeoisie et les petites gens pleuraient encore le *Père du peuple,* la noblesse, lasse d'un règne économe qui s'était montré peu propice aux fortunes de cour, se pressait joyeusement aux fêtes splendides qui suivirent le retour du sacre [1], et saluait de ses acclamations le jeune successeur de Louis XII. « Jamais, dit le biographe de Bayart, n'avait été vu roi en France de qui la noblesse s'*éjouît* autant. » Elle l'aimait au moins autant pour ses vices que pour ses vertus. Les premiers actes du nouveau règne témoignèrent la grande puissance de la mère du roi. François créa madame Louise duchesse d'Angoulême et d'Anjou, et l'associa à plusieurs des prérogatives de la royauté, telles que le droit de dé-

[1] François Ier fut sacré à Reims le 25 janvier 1515 : la cérémonie eut lieu de nuit, contre l'ordinaire.

livrer les prisonniers dans chaque ville où elle entrerait pour la première fois, et de créer dans chaque ville du royaume un maître de chaque métier. Les deux principaux offices de la couronne, ceux de connétable et de chancelier, étaient vacants à la mort de Louis XII; les sceaux étaient tenus par un simple garde des sceaux, Étienne Poncher, évêque de Paris, et la charge de connétable n'avait été confiée à personne depuis le duc Jean de Bourbon, mort en 1488. François Ier donna l'épée de connétable au duc Charles de Bourbon, et les sceaux à Antoine Duprat, premier président au parlement de Paris. Le duc de Bourbon était l'amant de madame Louise ; le président Duprat était son chancelier et son conseiller intime : tous deux également capables, par leurs talents, des hautes fonctions qui leur étaient confiées, mais tous deux également dangereux pour l'État, le premier par son orgueil, sa puissance patrimoniale, et sa naissance qui l'approchait du trône ; le second, par sa dépravation, plus profonde encore que son habileté. Antoine Duprat était un de ces hommes pernicieux qui se rencontrent toujours sur les pas des mauvais princes, et Louise et lui, bien faits pour s'entendre, avaient contracté un pacte dont le jeune roi devint fatalement le complice et la victime. Duprat avait toutes les lumières, mais aucune des vertus de la magistrature dont il était sorti, et dont il fut sans cesse l'adversaire et l'oppresseur : avec les facultés d'un grand administrateur et d'un grand légiste, il avait une soif d'arbitraire et une haine de l'ordre légal moins inspirées par l'orgueil que par des passions basses et cupides, et il apprenait au jeune roi à préférer, sous ce rapport, les traditions de Louis XI à celles de Louis XII : on sait que François Ier *louangeait* volontiers Louis XI d'*avoir mis les rois*

hors de page. Le sire de Boissi s'efforçait sans doute de retenir le roi sur la pente où le poussaient sa mère et Duprat. François n'avait point été ingrat envers son fidèle gouverneur ; il l'avait nommé grand-maître de l'hôtel, et avait partagé la *principale superintendance de ses affaires* entre lui et Florimond Robertet, qui avait été le ministre le plus accrédité de Louis XII depuis la mort de Georges d'Amboise. La Palisse, dépossédé de la charge de grand-maître, fut dédommagé par le bâton de maréchal, ce qui porta le nombre des maréchaux de France à quatre ; les trois autres, nommés par Louis XII, étaient Stuart d'Aubigni, Trivulce et Lautrec. La dignité de maréchal fut fort rehaussée par une décision de François Ier, qui de simple commission révocable et temporaire, l'érigea en charge viagère et l'éleva ainsi au niveau des grands offices de la couronne ; ce fut lui qui, le premier, appela les maréchaux ses cousins. Le maréchal de Lautrec, d'une branche cadette de la maison de Foix, reçut le gouvernement de Guyenne et d'autres faveurs : il était frère de la belle et spirituelle Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, pour laquelle commençait d'éclater la passion du roi. La belle comtesse ne tarda pas à rivaliser de crédit avec madame d'Angoulême, et, de la mère et de la maîtresse du roi, ce ne fut pas celle-ci qui fit le plus fatal usage de son influence [1].

François Ier ne s'absorbait pourtant pas dans les plaisirs. Dès le 20 janvier, une ordonnance royale avait augmenté d'un quart l'effectif de la cavalerie, en portant de six à huit chevaux chaque *lance garnie*, et des mesures avaient été prises pour assurer l'approvisionnement d'une

[1] Mémoires de Martin du Bellay. — Gestes de Bayart. — Fleuranges. — Belcarius.

grande armée, répartir la charge des réquisitions le plus également possible et en garantir le paiement [1] ; un autre édit établit des contrôleurs chargés de surveiller l'emploi des octrois institués pour la réparation des tours et remparts des villes, et qu'on détournait souvent de leur destination [2]. La France était pleine du bruit des armes : François Ier ne songeait qu'à la recouvrance du Milanais, et, non content d'agir au nom de sa femme, il se fit céder personnellement par elle tous les droits de la maison d'Orléans sur cette province. Il fallait de l'argent ; les campagnes de 1512 et 1513 avaient coûté cher à la France, et Louis XII, malgré toute son économie, avait laissé 1,800,000 livres de dettes ; les tailles et les aides furent rehaussées ; des emprunts furent contractés ; on prit de toutes mains. La cavalerie française, s'il en faut croire Guicciardin, fut portée au nombre de quatre mille lances, ce qui ne faisait pas moins de trente-deux mille chevaux, d'après le règlement du 20 janvier : une multitude de lansquenets furent attirés du nord de l'Allemagne en France par le duc de Gueldre et par les La Marck ; on fit venir des stradiots d'Albanie ; le roi enfin s'attacha un

[1] Ce paiement est très-insuffisant. Un mouton n'est taxé qu'à 5 sous tournois (1 franc) ; une poule, à 4 deniers ; un chapon, 10 deniers. — Il est défendu au moins d'enlever les bœufs. — Recueil d'Isambert ; anciennes lois françaises, t. XII, p. 2-18. Cet utile recueil est le seul guide qu'on puisse suivre à partir de la fin du quinzième siècle en matière de législation.

[2] Deux ordonnances étrangères aux choses de la guerre méritent aussi d'être mentionnées : celle du 18 février généralisa l'institution des *enquêteurs* ou examinateurs établis dans un certain nombre de bailliages : l'instruction des procès fut ainsi séparée de leur jugement, et les baillis, sénéchaux, juges et leurs lieutenants n'eurent plus qu'à débattre et à juger les affaires préparées et rapportées par les *enquêteurs* : cette division du travail entre les magistrats avait des avantages évidents. — Un édit du 15 juin réduit les hôtels des monnaies à quatre, Paris, Rouen, Lyon et Bayonne. — Isambert.

homme qui valait à lui seul une armée : le grand capitaine Pedro Navarro languissait prisonnier en France depuis la journée de Ravenne ; le vice-roi de Naples, qui s'était enfui à toute bride au plus fort du combat, avait rejeté la perte de la bataille sur Navarro, et Ferdinand, circonvenu par le vice-roi, avait refusé de payer la rançon du captif : François I[er] offrit à Navarro la liberté et le commandement d'un corps d'armée ; un Castillan eût refusé peut-être ; mais Navarro était Basque, et l'on sait la faiblesse du lien qui rattachait la Biscaye à la patrie espagnole ; il accepta, envoya à Ferdinand sa renonciation aux fiefs qu'il tenait de l'Espagne, et alla lever dans les Pyrénées, dans les Cévennes et dans les Alpes dauphinoises, une infanterie légère qu'il organisa sur le pied des redoutables bandes espagnoles.

Pendant ces vastes préparatifs, on confirmait la paix avec les états amis ; on tâchait de regagner les indécis et d'endormir les adversaires par le bruit adroitement répandu que la France n'agirait point offensivement cette année : le traité de Louis XII avec le roi d'Angleterre fut confirmé le 5 avril ; l'alliance avec les Vénitiens fut renouvelée le 27 juin : le 24 mars, un traité de paix et amitié avait été signé avec l'archiduc Charles, prince de Castille, qui, parvenu à l'âge de quinze ans, venait d'être émancipé de la tutelle et *mainbournie* de son aïeul paternel, Maximilien, et mis en possession du gouvernement des Pays-Bas : Charles préféra aux avis de sa tante Marguerite les conseils de son ancien gouverneur, le sire de Chièvres, de la maison de Croy, qui inclinait à l'alliance française, comme la plupart des gens des Pays-Bas. Au reste, le traité du 24 mars, favorable dans le présent aux desseins du roi de France sur

l'Italie, pouvait être jugé tout autrement au point de vue de l'avenir : on y stipulait, avec d'énormes dédits et toutes les garanties qu'on avait pu imaginer, le mariage de Charles d'Autriche et de Renée de France, seconde fille de Louis XII; Renée n'avait que six ans, et le mariage devait s'accomplir quand elle en aurait douze : moyennant le duché de Berri et 200,000 écus d'or, elle devait renoncer à tous autres droits et prétentions, ce qui s'entendait de la Bretagne. Par un autre acte du 31 mars, Charles promit de ne pas secourir son aïeul maternel Ferdinand contre les Français, si ce monarque refusait la médiation de François et de Charles pour *terminer ses différends avec le roi et la reine de Navarre*. La concession n'était qu'apparente de la part de Charles; car il avait plus à craindre de Ferdinand que François lui-même : le vieux roi d'Aragon, moins affectionné à l'aîné de ses petits-fils, qu'il n'avait jamais vu, qu'au second, qui portait son nom et qui avait été élevé près de lui, avait conçu un projet très-conforme et à l'intérêt général de l'Europe et au véritable intérêt de l'Espagne : il pensait à déposséder Charles de l'héritage des royaumes d'Espagne au profit du jeune Ferdinand, et, durant une maladie qui lui survint dans l'été de 1515, il déclara le jeune Ferdinand régent des Espagnes et grand-maître des trois ordres militaires. La France eût dû tout faire pour seconder et non pour entraver un plan qui prévenait la menaçante réunion de l'Espagne, des Pays-Bas, des Deux-Siciles et de l'Autriche dans une seule main; et cependant, par le traité du 24 mars 1515, François et Charles se garantirent mutuellement tous leurs états et possessions *échus et à écheoir*, et même les *justes conquêtes* qu'ils pourraient effectuer. Étrange imprévoyance, qu'on n'ose cependant



FRANÇOIS Ier

Publié par [illegible]

reprocher trop sévèrement au jeune François I[er], quand on voit des politiques tels que Machiavel plus préoccupés, pour l'indépendance italienne, de la prépondérance des Suisses ou de tel autre incident du moment, que de la puissance colossale qui se formait à l'horizon. Les meilleurs politiques étaient encore bien absorbés dans le présent, et le système de la balance de l'Europe, né, comme on l'a souvent dit, au sein des guerres d'Italie, était encore dans son enfance : il ne fut développé que par la longue lutte de François I[er] et de Charles-Quint[1].

Le grand-maître Boissi avait été envoyé près de Ferdinand afin de lui offrir la prorogation de la trêve conclue l'année précédente avec Louis XII ; mais le roi d'Espagne ne voulut point de trêve, si l'Italie n'y était comprise, et dépêcha des ambassadeurs joindre en Suisse ceux de l'empereur et du duc de Milan : les liens de la coalition furent renoués entre ces trois puissances et les cantons helvétiques. François I[er] avait fait beaucoup d'avances aux Suisses : il avait renoncé aux droits d'*aubaine*[2] sur leurs compatriotes établis en France ; il avait adressé à la diète des offres avantageuses ; mais le cardinal de Sion et les autres chefs de la faction *anti-gallicane* l'emportèrent encore, et la diète refusa de rien écouter si le roi ne ratifiait le traité de Dijon : les Suisses promirent même à leurs alliés d'attaquer la Bourgogne ou le Dauphiné, tandis que Ferdinand attaquerait la Guyenne pour détourner les armes françaises du Milanais. Le pape n'était pas si décidé, et accueillit mieux l'ambas-

[1] Voy. les traités avec l'archiduc Charles et Henri VIII, dans Dumont, *corps diplomatiq.*, t. IV, pag. 199-209.

[2] Droit suivant lequel les biens d'un étranger mort en France étaient dévolus à l'état.

sadeur du roi de France : François Ier avait expédié à Rome le savant Guillaume Budé, qui était à la tête du mouvement littéraire de la Renaissance en France, et qui pouvait traiter d'égal à égal avec les hommes illustres qui entouraient Léon X. Budé obtint beaucoup d'égards et de caresses, mais point de résultat. Léon agit avec peu de franchise ; il promit secrètement sa neutralité aux Français, sa coopération à leurs ennemis, et attendit, cachant sous une apparente timidité de vastes plans et de téméraires espérances : il rêvait pour sa famille ce que Jules II avait rêvé pour le saint-siége, l'empire de l'Italie, que de prétendues prophéties annonçaient aux Médicis ; non content du rétablissement des Médicis à Florence, où commandait son neveu Laurent, fils du malheureux Pierre, il travaillait à former à son frère Julien une souveraineté composée de Parme, Plaisance, Modène et Reggio, et écoutait avec complaisance les insinuations des Vénitiens qui lui faisaient entrevoir la France aidant Rome à asseoir Julien de Médicis sur le trône de Naples. Mais Guillaume Budé n'était chargé d'aucune ouverture à ce sujet, et Léon tâcha d'éviter de se compromettre, tout en souhaitant que les Français échouassent contre le Milanais.

Une négociation plus mystérieuse et plus efficace s'achevait dans l'ombre sur ces entrefaites, et son succès surprit les alliés et le pape comme un coup de foudre : Octavien Frégose, doge de Gênes, qui devait sa dignité aux Médicis et à la coalition, effrayé tout à la fois des grands préparatifs de la France et irrité des prétentions de Maximilien Sforza sur la suzeraineté de Gênes, avait traité secrètement avec un gentilhomme du connétable de Bourbon, et s'était engagé à remettre Gênes sous l'obéissance

du roi de France, et à changer son titre de doge contre celui de gouverneur et de lieutenant du roi, à condition que Gênes recouvrerait toutes ses franchises abolies par Louis XII, et qu'on ne rebâtirait pas le fort de la Lanterne, rasé en 1514 par le peuple. L'exécution de ce pacte et le mouvement général des troupes françaises vers les Alpes dauphinoises, apprirent aux alliés que la France ne se contenterait pas, pour cette année, comme on l'avait pensé, de garder les frontières contre les Suisses et les Espagnols : le vice-roi de Naples, qui guerroyait contre les Vénitiens, dans le Vicentin, et qui attendait des renforts de l'empereur, se porta de Vicence à Vérone, afin de se rapprocher du Milanais : le pape, pressé par les coalisés de se déclarer, fit avancer lentement ses troupes et celles de Florence par le Modénais et le Parmesan; mais Julien de Médicis, *capitaine-général de l'Église*, ne franchit point le Pô : seulement, un corps de cavalerie d'élite, commandé par Prosper Colonna, passa sous les étendards du duc de Milan, et rejoignit les Suisses, qui descendaient à grands flots en Lombardie, et qui se préparaient à soutenir tout le poids de la lutte : ils étaient déjà plus de vingt mille ; ils se jetèrent brusquement sur le Piémont, sans que le duc de Savoie, oncle du roi de France, osât leur résister ; ils envahirent aussi le marquisat de Saluces, et se saisirent des défilés du mont Cenis et du mont Genèvre, afin d'empêcher les Français de déboucher, soit par la Savoie, soit par le Dauphiné, dans les plaines du Piémont. C'étaient les deux seules routes que l'on crût praticables pour une armée, et toutes deux aboutissaient à Suze, où les Suisses assirent un camp de dix mille hommes. Le reste de leurs gens étaient répartis entre Coni, Saluces et Pignerol.

Prosper Colonna se trouvait aux environs de Saluces avec sa cavalerie.

L'armée d'invasion, qui, depuis plusieurs semaines, ne cessait de filer sur Lyon et le Dauphiné, fut au complet dans le courant de juillet : c'était la plus formidable qui eût jamais paru dans les guerres d'Italie ; on y comptait, suivant Guicciardini et les autres historiens, deux mille cinq cents lances d'ordonnance, sans la maison du roi et la noblesse volontaire, quinze cents chevau-légers albanais, plus de vingt mille lansquenets allemands, dix mille fantassins gascons, basques, navarrois, languedociens et dauphinois, huit mille fantassins des provinces du nord de la France, et deux mille cinq cents pionniers enrégimentés, outre les *artilliers*. C'était une masse de plus de soixante mille soldats et de trente mille chevaux. Les lansquenets avaient pour capitaine-général Charles d'Egmont, duc de Gueldre, prince guerrier et chéri des soldats, qui rattachait à la cause de la France tout ce qu'il y avait de hardis aventuriers dans la Basse Allemagne. Les fantassins gascons et français étaient sous les ordres de Pedro Navarro. L'artillerie, composée de soixante-douze *grosses pièces*, était dirigée par Galiot de Genouillac, Italien d'origine, le plus habile grand-maître de l'artillerie que la France eût possédé depuis Jean Bureau.

Le roi, arrivé à Lyon, avait décerné, par ordonnance du 15 juillet, *l'administration et régence du royaume à madame Louise de Savoie, sa mère*, avec des pouvoirs illimités ; peu de jours après, il alla se mettre à la tête de l'armée, qui, partagée en trois corps, suivant la coutume, était déjà échelonnée de Grenoble à Embrun. L'avant-garde avait pour chef le connétable Charles de Bourbon, ac-

compagné de son frère François de Bourbon, récemment créé duc de Châtelleraut, des maréchaux de La Palisse et Trivulce, et de Pedro Navarro ; le roi conduisait la bataille, ayant près de lui le duc Antoine de Lorraine, fils et successeur du vainqueur de Nancy, et son frère Claude de Lorraine, comte de Guise; le duc de Vendôme, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, et son frère le comte de Saint-Pol[1]; le duc d'Albanie, prince du sang d'Écosse; le duc Charles de Gueldre, les maréchaux de Lautrec et d'Aubigni, le sire de La Trémoille et le capitaine Bayart, qui, simple lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, effaçait par l'éclat de sa renommée les princes et les maréchaux. L'arrière-garde était conduite par le duc d'Alençon, mari de la sœur du roi, de cette charmante Marguerite d'Angoulême, si célèbre, plus tard, sous le nom de *la reine de Navarre*.

Cependant le roi et ses généraux se trouvaient dans une grande perplexité : ils n'avaient pas compté être devancés par les Suisses dans les gorges du mont Cenis et du mont Genèvre ; forcer le passage sur l'un ou l'autre de ces points était impossible; faire descendre l'armée jusqu'à l'embouchure du Var, et entrer en Italie par le chemin étroit et difficile appelé *la Corniche,* qui serpente entre les Alpes Maritimes et la mer, le long de la côte ligurienne, c'était encourir une perte de temps peut-être irréparable, pour retrouver plus loin, au passage de Ligurie en Lombardie, des embarras et des périls analogues

[1] Claude de Lorraine fut le père et l'aïeul des deux grands ducs de Guise; Charles de Bourbon, duc de Vendôme, fut le grand-père de Henri IV. — Le comté de Saint-Pol était passé par mariage de la maison de Luxembourg dans la maison de Bourbon. — François Ier avait érigé récemment le comté de Vendôme en duché-pairie.

à ceux qu'on aurait évités. On s'arrêta au parti le plus audacieux et le plus sage, à celui de s'ouvrir une route nouvelle à travers les Alpes ; un gentilhomme piémontais, Charles de Soliers, seigneur de Morette, parent d'une ancienne maîtresse de Charles VIII, amena au roi les plus expérimentés des chasseurs de chamois et des pâtres de la montagne. Trivulce, Lautrec et Navarro allèrent avec ces guides reconnaître les principaux cols qui conduisent du Dauphiné dans le pays de Saluces, et qui n'étaient point gardés par l'ennemi : ils choisirent les défilés qui mènent d'Embrun à la source de la Stura par la vallée de Barcelonette. Ce sentier semblait à peine praticable pour une colonne de fantassins ; Navarro promit de le rendre accessible à la grosse artillerie.

Le gros de l'armée traversa donc la Durance à Embrun, et se porta par Guillestre sur Barcelonette, tandis qu'une colonne de cavalerie, commandée par La Palisse, d'Aubigni, Bayart et le jeune Montmorenci, suivait, par Briançon, Sestrière et Rocca-Sparviera (la Roque-Epervière), un autre chemin où jamais cheval de guerre n'avait passé. L'armée escalada lentement le gigantesque amphithéâtre des Alpes ; obligée à chaque instant de livrer combat à la nature rebelle, jetant des ponts sur les abîmes, faisant sauter des blocs énormes avec la poudre, traînant les canons et les hissant de roc en roc à l'aide de câbles ; les soldats furent admirables d'ardeur et de persévérance. Après cinq jours d'efforts et de fatigues inouïes, la nature sauvage des Alpes fut aussi glorieusement domptée par les Français qu'elle l'avait été autrefois par le grand Annibal ; le troisième soir, l'armée coucha sur les sommets de la grande chaîne qui sépare le système fluvial du Rhône de celui du Pô, la France de l'Italie : le qua-

trième jour, elle atteignit l'Argentière et la source de la Stura ; le cinquième enfin, elle descendit dans les plaines de Saluces (15 août). L'ennemi n'avait pas eu le moindre soupçon de sa marche ; les montagnards, dévoués à la France et à la maison de Savoie, avaient gardé fidèlement le secret. Les Suisses apprirent à la fois l'approche de l'armée française et la prise de leur allié Prosper Colonna, surpris à table dans Villafranca, non loin des sources du Pô, et enlevé, avec plus de sept cents de ses cavaliers, par la colonne française descendue de la Roque-Epervière. Les Suisses, craignant d'être accablés par des forces bien supérieures, évacuèrent le pays de Saluces et le Piémont, et se replièrent sur Novarre, après avoir saccagé Chivasso et Verceil, tandis que la grande armée de France s'avançait par Turin sur Verceil, et qu'une division de huit mille hommes, envoyée dans l'État de Gênes et secondée par les Génois, recouvrait sans coup férir Asti, Alexandrie, Tortone, et toute la partie du Milanais au sud du Pô.

La discorde régnait parmi les Suisses : la solde qui leur avait été promise par le pape et le roi d'Espagne ayant éprouvé quelque retard, ils se soulevèrent contre le cardinal de Sion, qui représentait en Milanais toutes les puissances coalisées, et se mettaient déjà en route pour leur pays, lorsque l'argent arriva et les calma un peu : ils s'arrêtèrent à Galerate ; mais le cardinal de Sion ne put les empêcher d'entamer des négociations avec le roi de France. François Ier avait mis à profit leurs dissensions : il s'était saisi de Novarre, puis s'était dirigé par Pavie sur Milan, en chargeant le duc et le bâtard de Savoie, frères de sa mère, et le maréchal de Lautrec, de continuer les pourparlers commencés à Galerate avec les Suisses. Les négociations réussirent : les plus sages des capitaines suisses

sentaient combien l'amitié de la France importait à leur patrie : on convint que le roi rendrait aux *ligues* leur ancienne pension annuelle, leur paierait, en plusieurs termes, les 400,000 écus promis par le traité de Dijon, plus 300,000 écus pour l'évacuation des bailliages italiens et de la Valteline, qu'occupaient les Suisses et les Grisons; qu'enfin il octroierait le duché de Nemours, une pension, une compagnie d'ordonnance et la main d'une princesse française à Maximilien Sforza, en échange de son beau duché de Milan, et que les Suisses rentreraient à la solde de la France. On était d'accord ; la guerre semblait terminée, et déjà le duc de Gueldre était reparti en poste pour ses états, lorsqu'on vit descendre de Bellinzona une seconde armée de vingt mille Suisses. Cette multitude turbulente, attirée de ses montagnes par l'appât de la gloire et du butin, rejeta les conditions qu'avaient acceptées ses compatriotes, et repoussa avec colère l'évacuation des bailliages italiens : l'éloquence incendiaire du cardinal de Sion enflamma d'une nouvelle ardeur les esprits les mieux disposés pour la paix; les Bernois seuls refusèrent de participer à la violation du traité, et repartirent pour leur pays, au nombre de six ou sept mille. Tout le reste des Helvétiens, ne respirant que carnage, se précipitèrent vers Milan comme un torrent furieux. Ils y entrèrent avant que le roi eût rien tenté contre cette vaste cité, qu'il ne voulait pas exposer au pillage.

On devait s'attendre aux plus grands événements : entre Milan, le Pô et l'Adda, se pressaient quatre armées, campées à quelques lieues les unes des autres; plus de trente mille Suisses occupaient Milan; près de cinquante mille Français et Allemands étaient à Marignan (Melegnano), à dix milles de Milan, d'où ils poussaient leurs avant-

postes jusqu'à San-Donato et Sainte-Brigite; vingt mille Espagnols, Impériaux, Napolitains, Romains et Florentins avaient opéré leur jonction à Plaisance, sur le Pô, le vice-roi Cardona s'étant porté de Vérone sur Plaisance, où se trouvait l'armée papale et florentine ; enfin quinze ou seize mille Vénitiens et Esclavons, sous le fameux L'Alviano, étaient accourus à marches forcées par le Mantouan et le Crémonais pour secourir le roi de France, et avaient pris poste à Lodi sur l'Adda, observant et contenant les Espagnols et les *papaux*.

Le 15 septembre, vers midi, à la suite d'un sermon frénétique prêché par le cardinal de Sion sur la grande place, on entendit mugir dans les rues de Milan *le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden*. A ce signal, les bataillons suisses se formèrent à la hâte, et, soutenus par quelque cavalerie italienne et par une assez belle artillerie, ils sortirent de Milan par la porte de Rome, pour marcher droit au camp des Français. *Le jeune aventureux* (Fleuranges), qui était aux avant-postes, courut avertir le roi : François I[er] était en conférence avec le général des Vénitiens, arrivé à franc étrier ; L'Alviano remonta aussitôt à cheval pour aller chercher son armée, et les trompettes sonnèrent l'alarme dans tout le camp de France. Il était temps : à peine les troupes furent-elles sur pied, que les Suisses fondirent impétueusement sur les premiers corps de l'armée française. Les Helvétiens suivaient une grande route bordée de chaque côté d'un large fossé, circonstance favorable à l'artillerie, dont les décharges plongeaient dans les profondes colonnes ennemies, mais désavantageuse pour le déploiement de la gendarmerie française, qui ne pouvait charger qu'escadron par escadron. Les *aventuriers* français et une partie des lansquenets furent *reboutés* et

culbutés ; le connétable et la cavalerie de l'avant-garde furent repoussés à leur tour et rejetés sur l'infanterie : les Suisses avançaient toujours à travers les cadavres de leurs compagnons et de leurs adversaires, sous les volées redoublées de soixante-dix gros canons et de trois cents petites pièces d'artillerie ; déjà plusieurs de ces pièces étaient au pouvoir des montagnards ; une charge terrible des *pensionnaires de l'hôtel* (la maison du roi), conduits par François I[er] en personne, arrêta l'effort de l'avant-garde helvétique, sauva les canons et rétablit le combat sur le point le plus important ; mais toute manœuvre d'ensemble était à peu près impossible : les Suisses ayant eux-mêmes franchi les fossés pour éviter le feu de l'artillerie et assaillir les Français à droite et à gauche de la grande route, la confusion était devenue générale ; chacun attaquait ou se défendait parmi des nuages de poussière et de fumée, sans savoir ce qui se passait à cent pas de lui ; mais pas une seule *bande* ne faiblit dans les deux armées. Les gens d'armes et les lansquenets se battaient avec une rage inexprimable ; ceux-ci pour venger leurs camarades massacrés à Novarre, ceux-là pour recouvrer leur honneur entaché par les déroutes de Novarre et de Guinegate : depuis ces deux journées, où ils avaient fui presque sans rompre une lance, leurs ennemis les qualifiaient de *lièvres armés ;* ils lavèrent cette injure dans des flots de sang. On combattit sans reprendre haleine depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à près de minuit ; le coucher de la lune et la *nuit noire* forcèrent enfin les deux partis à suspendre leurs coups durant quelques heures ; bataillons et escadrons demeurèrent entremêlés au hasard, Français parmi les Suisses, Suisses parmi les Français ; on se pouvait d'autant moins reconnaître, que, des deux cô-

tés, on portait l'écharpe et la croix blanches; le roi, qui avait reçu plusieurs coups dans ses armes, s'était placé près de l'artillerie, le poste le plus décisif et le plus dangereux, et resta toute la nuit *le cul sur la selle, la lance au poing et l'armet en tête,* à quelques pas d'un gros bataillon suisse, comme il l'écrivit le lendemain à sa mère. La nuit fut bien employée par les Français : une heure avant l'aurore, les fanfares d'un trompette qui accompagnait le roi donnèrent le signal du ralliement aux différents corps, qui se reformèrent peu à peu autour du roi et de l'artillerie, et, aux premiers rayons du jour, les Français se retrouvèrent en meilleure ordonnance que les Suisses.

Ceux-ci cependant renouvelèrent l'attaque avec autant de furie que la veille, et s'efforcèrent de pénétrer jusqu'aux canons ; un jeune Suisse vint se faire tuer la main sur un canon, à quelques pas du roi : les Suisses furent arrêtés par le feu meurtrier de l'artillerie, que dirigeait *merveilleusement* le grand-maître Galiot de Genouillac, et par les charges incessantes de la gendarmerie sur leurs flancs : leur centre alors se replia, et se contenta de répondre de loin au feu du corps de bataille français, où était le roi, tandis que leurs ailes tâchaient de tourner la position des Français : cette manœuvre échoua ; l'une des ailes suisses fut repoussée avec un grand carnage par l'infanterie de Pedro Navarro, que soutint la cavalerie du connétable ; l'autre aile ne fut pas plus heureuse contre l'arrière-garde française, et le principal effort de l'armée du roi se porta pour lors sur le centre ennemi, qui avait tenté une dernière charge et qui s'était brisé contre les piques des lansquenets. L'armée helvétique commençait enfin à plier, lorsque, vers neuf à dix heures du matin,

le cri de *Saint-Marc!* annonça l'approche de L'Alviano et de l'avant-garde vénitienne, dont les premiers pelotons se ruèrent à l'instant sur les Suisses.

A l'arrivée de ces nouveaux adversaires, les montagnards, sentant l'impossibilité de disputer plus longtemps le champ de bataille, se retirèrent lentement et en bon ordresur Milan, sans être bien *âprement* poursuivis. Le roi ne voulut point pousser au désespoir ces intrépides soldats, qu'on n'eût pu anéantir sans sacrifier encore plusieurs milliers d'hommes : il aimait mieux se réconcilier avec les Suisses que de les détruire. La victoire n'était déjà que trop chèrement achetée : le duc de Châtelleraut, frère du connétable, le sire de Bourbon-Carenci, un frère du duc de Lorraine, les sires d'Himbercourt et de Bussi-d'Amboise, le prince de Talmont, fils de Louis de La Trémoille, le comte de Sancerre, et une foule de braves capitaines et de gentilshommes des plus illustres familles, gisaient morts ou mourants sur le champ de bataille, jonché de plus de quinze mille cadavres. Le roi et le connétable avaient failli périr dix fois; le comte Claude de Guise, qui avaient commandé les lansquenets en l'absence du duc de Gueldre, son oncle, était couvert de blessures. Le vieux maréchal Trivulce, qui avait assisté à dix-huit batailles, disait que toutes les autres *journées* n'étaient que des jeux d'enfants, mais que Marignan était *un combat de géants*. Après la victoire, le roi, voulant honorer par dessus tous messire Pierre de Bayart, qui s'était montré *tel qu'il avait accoutumé en pareil cas,* se fit conférer l'ordre de chevalerie de la main du bon *chevalier sans peur et sans reproche;* puis il donna l'ordre, à son tour, à Fleuranges et à plusieurs autres [1]. Bayart

[1] Voy., sur le passage des Alpes et la bataille de Marignan, Belcarius, p. 459-

était digne en effet d'être ainsi proposé à toute l'armée comme le modèle de l'homme de guerre !

Le cardinal de Sion, dont les passions implacables avaient causé la mort de tant de braves gens, s'était bien gardé de partager les périls de ceux qu'il avait poussés au carnage : quand il vit la bataille perdue, il craignit que la fureur des vaincus ne se tournât contre lui ; il quitta Milan, s'enfuit dans les états autrichiens, emmena avec lui un frère du duc Maximilien, et tâcha de faire de l'empereur l'instrument de sa vengeance. Il avait fait auparavant une inutile tentative pour déterminer les restes de l'armée helvétique à s'enfermer dans Milan ; les Suisses, abattus par la grandeur de leurs pertes, prirent pour prétexte l'impossibilité où se trouva le duc Sforza de leur payer trois mois de solde promis, et se dirigèrent, le lendemain de la bataille, vers Como, pour retourner dans leur pays. Ils laissèrent seulement quinze cents de leurs compagnons à Sforza, et annoncèrent qu'ils reviendraient bientôt en plus grand nombre chercher leur revanche contre les Français. La ville de Milan, toujours prête à recevoir les victorieux, ouvrit aussitôt ses portes aux

447. — Guicciardini, l. XII, § 28-34. — Les deux biographes de Bayart, le Loyal Serviteur et Symphorien Champier. — Mémoires de Fleuranges. — Panégyrique de la Trémoille. — Mémoires de Martin Du Bellay, l. I. — Lettre de François I[er] à sa mère, dans Gaillard, *Hist. de François I[er]*, t. IV, p. 390 et suivantes, édition de 1766. — Symphorien Champier donne des détails intéressants sur la scène qui eut lieu entre le roi et Bayart. Celui-ci s'excusa d'abord de faire le vouloir du roi, sur ce que « celui qui est roi d'un si noble royaume, est chevalier sur tous autres chevaliers. » Le roi insistant, « alors prit son épée Bayart, et dit : — Sire, autant vaille que ce soit Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudouin son frère !... — Et puis après... cria hautement, l'épée en la main dextre : — Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et puissant roi donné l'ordre de chevalerie ! Certes, ma bonne épée, vous serez moult bien comme reliques gardée, et sur toutes autres honorée, et ne vous porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Mores. »

Français, tandis que le duc Sforza se retirait dans la citadelle avec les quinze cents Suisses et quelques troupes italiennes. Le siége de la citadelle fut entamé sur-le-champ, sous la direction de Pedro Navarro, qui promit de livrer la place au roi avant un mois, si forte et si bien approvisionnée qu'elle fût. L'événement ne démentit pas Navarro : Maximilien Sforza, épouvanté du jeu des mines par lesquelles ce redoutable ingénieur menaçait de le faire sauter avec ses soldats et son château, capitula dès le 4 octobre, rendit les châteaux de Milan et de Crémone, abandonna tous ses droits sur le Milanais, et consentit à vivre obscurément en France, avec une pension de trente mille ducats et l'espoir d'être recommandé pour un chapeau de cardinal. On rapporte qu'il se montra moins affligé de la perte de sa couronne que satisfait d'être *délivré de l'insolence des Suisses, des exactions de l'empereur et des fourberies des Espagnols*. Il mourut oublié à Paris, en 1530.

L'effet de la journée de Marignan fut immense en Italie et en Europe, et la renommée éleva sur-le-champ François Ier à une hauteur bien propre à donner le vertige à un héros de vingt ans. Ce n'était plus là, comme Charles VIII, un conquérant de hasard, exécutant, l'épée dans le fourreau, ses faciles conquêtes : François Ier avait forcé les Alpes comme Annibal ; il avait vaincu les invincibles destructeurs de Charles le Téméraire. L'orgueilleux Henri VIII, qui avait tâché de détourner François de la guerre de Milan, fut saisi d'une indicible jalousie, et se rapprocha vivement de Ferdinand et de l'empereur. La Suisse jeta des cris de douleur et de colère, et décréta la levée de cinquante mille hommes pour venger les morts de Marignan; mais, la première explosion passée, la len-

teur des levées et la réouverture des négociations attestèrent que la plupart des cantons ne désiraient que de sauver l'honneur national; quant à l'armée hispano-italienne postée à Plaisance, elle n'avait pas attendu pour se séparer que les Français se tournassent contre elle : le général espagnol, don Ramon de Cardona, s'était estimé trop heureux de pouvoir regagner le royaume de Naples, et le général des troupes romaines et florentines, Laurent de Médicis, s'était empressé de se mettre à couvert en négociant avec le vainqueur; Léon X ne songeait plus qu'à obtenir de François Ier les meilleures conditions possibles : le roi et le pape étaient déjà d'accord au moment de la capitulation de Maximilien Sforza, et leur traité fut publié le 13 octobre, à Viterbe. François Ier s'était décidé à d'importantes concessions pour s'attacher le pape et la maison de Médicis : il garantit au pape toutes les possessions de l'Église que Léon tenait ou *pourrait recouvrer,* renonçant expressément au patronage des petits princes de l'État ecclésiastique, promit aux Médicis de les maintenir *dans l'état où ils étaient en la cité de Florence*, gratifia Julien et Laurent, frère et neveu du pape, de pensions et de compagnies d'ordonnance, et assura exclusivement aux salines papales de Cervia l'approvisionnement du Milanais. Léon, de son côté, garantit à François le duché de Milan, lui rendit Parme et Plaisance, et rappela ses troupes qui servaient contre Venise (Recueil de Léonard, t. II, p. 137). Les deux souverains avaient laissé en dehors de ce traité une grande partie de leurs intérêts et de leurs vues : ils s'étaient réservé d'en traiter de vive voix dans une conférence arrêtée pour les premiers jours de décembre, à Bologne. Les délices de la Lombardie, et ses beautés peu sévères, firent

paraître le temps court jusque là au jeune roi ; au lieu d'aller en personne avec toutes ses forces chasser les garnisons espagnoles et impériales des états vénitiens, et rejeter les Allemands hors de l'Italie, il se contenta d'y envoyer un gros corps de troupes sous les ordres de Navarro, qui n'eut pas ses succès accoutumés, et se plongea dans des plaisirs qui, dit-on, portèrent dès lors quelque atteinte à sa robuste constitution [1]. La diplomatie française ne restait pas cependant inactive, et obtint sur ces entrefaites un notable résultat : le roi, tenant sur toutes choses à regagner les Suisses, leur avait offert généreusement après la victoire les mêmes conditions qu'auparavant : huit cantons sur treize acceptèrent (7 novembre).

Les conférences de Bologne s'ouvrirent le 10 décembre ; ce dut être un noble spectacle que cette entrevue de François Ier et de Léon X ; l'un, accompagné de ces vaillants et généreux capitaines qui sont restés dans notre histoire les types de la vertu guerrière ; l'autre, entouré de ces artistes immortels dont le monde n'avait pas vu les pareils depuis le siècle de Périclès. L'aimable et séduisant Léon X, qui avait toutes les grâces de son père, Laurent le Magnifique, avec des prestiges plus éclatants encore, fascina sans peine la vive imagination du jeune roi, et gagna le cœur de François Ier à cette puissance pontificale qui employait ses trésors à faire naître tant de miracles des arts. La sympathie de François Ier fut habilement exploitée : François était arrivé à Bologne avec l'intention de marcher sur Naples au sortir de la conférence, ou tout au moins au printemps : Léon représenta au roi qu'il allait attirer une diversion des Anglais con-

[1] Suivant la tradition, il emporta de douloureux souvenirs d'une belle *fornarina* (boulangère) de Lodi.

tre la France, Henri VIII ayant récemment renouvelé une alliance défensive avec son beau-père Ferdinand ; que le vieux roi d'Aragon était languissant et malade ; que sa fin prochaine amènerait de meilleures chances, et rendrait possible une transaction amiable sur Naples avec Charles d'Autriche. François se laissa persuader de suspendre son dessein : il consentit aussi d'abandonner le duché d'Urbin aux Médicis, quoique le duc d'Urbin eût invoqué sa protection, et obligea seulement Léon de promettre la restitution de Reggio et de Modène au duc de Ferrare, allié fidèle de la France : le pape comptait bien éluder l'exécution de cet engagement; Parme et Plaisance ne lui coûtaient déjà que trop de regrets. Une plus grande affaire, qui concernait non plus les limites des états, mais l'organisation intérieure de l'Église, fut entamée dans l'entrevue de Bologne ; mais elle était trop grave et trop complexe pour être sitôt terminée, et François, en quittant le pape, laissa derrière lui son chancelier Antoine Duprat, chargé d'en continuer la discussion avec deux cardinaux délégués du Saint-Père : il ne s'agissait de rien moins que d'abolir la Pragmatique, et de la remplacer par un nouvel ordre de choses ; les pourparlers se prolongèrent huit mois entiers, et il en sortit le célèbre Concordat.

Le roi, de retour dans *sa duché de Milan* vers la fin de décembre, licencia plus de la moitié de ses troupes, confia le gouvernement du Milanais au duc de Bourbon, chargea Lautrec et Navarro d'aider les Vénitiens à reprendre Brescia et Vérone, et repassa les Alpes dans les derniers jours de janvier 1516. Il apprit, en arrivant à Lyon, la mort de Ferdinand le Catholique. Les derniers actes politiques du roi d'Aragon avaient été l'envoi d'une

forte somme à l'empereur pour l'aider à attaquer les Français en Italie, et la révocation du testament qui léguait la régence des Espagnes et les grandes maîtrises des ordres espagnols au jeune Ferdinand. Au lieu d'une couronne, le vieux Ferdinand ne légua qu'une modique pension au second de ses petits-fils : il avait sacrifié des plans fondés sur son penchant et sur la raison à la crainte d'exciter une guerre interminable entre les deux frères, et peut-être à la gloire posthume d'élever une monarchie dominatrice de l'Europe (23 janvier 1516). Le fatal ascendant de Ximenez, de cet homme qui avait été le mauvais génie d'Isabelle la *Catholique* et le grand promoteur de l'inquisition, l'emporta encore dans cette circonstance solennelle, et valut Charles-Quint au monde. Ce fut le sombre cerveau de Ximenez qui couva le premier ce rêve de monarchie universelle qui a perdu l'Espagne. L'Europe ne le comprit pas sur-le-champ : la puissance dont héritait le jeune Charles était déjà énorme et devait encore, sous peu d'années, s'accroître des domaines et vraisemblablement du titre impérial de Maximilien ; mais cette vaste puissance paraissait mal assise, mal soudée, pour ainsi dire, et vulnérable sur bien des points : les Pays-Bas avaient toujours leur vieil esprit d'indépendance et un penchant plus décidé que jamais pour l'alliance française ; le royaume de Naples s'agitait et attendait le retour des Français ; la Sicile était pleine de troubles ; la noblesse castillane subissait impatiemment la domination rigoureuse du régent Ximenez, et l'Aragon, livré à une fermentation générale, semblait disposé à rompre le lien faible encore qui l'unissait à la Castille : les droits des fils de Jeanne la Folle à la couronne d'Aragon étaient sujets à contestation, la vieille loi aragonaise excluant

les femmes du trône. François Ier, à la vérité, avait reconnu et garanti, par un traité récent, les droits héréditaires de Charles d'Autriche ; mais du moins la question relative au royaume de Naples avait été laissée en suspens d'un commun accord. La première pensée de François, à la nouvelle de la mort de Ferdinand, fut d'envoyer tout de suite le duc de Bourbon à Naples : le roi ne doutait pas que le pape ne secondât l'entreprise, et que le succès n'en fût très-aisé dans ce premier moment de trouble. Les événements qui survinrent tout à coup en Lombardie arrêtèrent court l'expédition, et, au lieu d'attaquer Naples, il fallut songer à défendre Milan : Maximilien avait passé l'hiver à rassembler une armée avec l'argent qu'il avait reçu de Ferdinand et de Henri VIII, qui manifestait de plus en plus ouvertement son mauvais vouloir contre la France ; l'irritation du monarque anglais était redoublée par l'avantage que la politique de François Ier avait eu sur la sienne en Écosse, où la régente, sœur de Henri VIII, et veuve du roi Jacques tué à Flodden, avait été obligée de céder la place au duc d'Albanie, chef du parti français. Au commencement de mars 1516, Maximilien descendit du Tyrol dans le Véronais, à la tête de plus de trente mille combattants, dont la moitié lui avait été fournie par les cinq petits cantons suisses non *appointés* avec la France ; le cardinal de Sion avait entraîné les *Waldstætten* à aller chercher la revanche de Marignan : quinze ou seize mille Français et Vénitiens, qui assiégeaient Brescia, sous les ordres de Lautrec, de Navarro et d'un neveu de Trivulce, levèrent le siége à l'approche de l'empereur, envoyèrent de fortes garnisons dans Vicence, Padoue et Crémone, puis se replièrent du Mincio sur l'Oglio, de l'Oglio sur l'Adda, et ne s'arrêtèrent qu'à Milan, pour

y rejoindre les troupes du connétable, et y attendre les renforts qu'on avait demandés en toute hâte aux cantons suisses alliés de la France. Le connétable brûla les beaux faubourgs de Milan, par le conseil des *provéditeurs* vénitiens, et fit des préparatifs de défense ; néanmoins, si l'empereur ne se fût point amusé plusieurs jours au siége d'une petite place qu'il ne prit pas, les Français, trop inférieurs en infanterie, eussent été probablement obligés d'évacuer la capitale de la Lombardie, très-mal fortifiée ; le retard de Maximilien donna le temps à dix mille Suisses de Berne et des sept autres cantons alliés de gagner Milan. La présence de vingt-cinq mille Suisses sous des étendards opposés amena des complications singulières : la diète helvétique envoya un ordre de rappel à ses compatriotes des deux partis, avec défense expresse de s'entr'égorger pour des intérêts étrangers ; les chefs des bandes suisses commencèrent à conférer ensemble d'un camp à l'autre : l'anxiété de l'empereur et des généraux français était extrême ; sur ces entrefaites, les Suisses de l'armée impériale se mirent à réclamer impérieusement leur solde arriérée : Maximilien, qui n'avait plus de ressources, et qui suspectait plusieurs capitaines suisses d'être d'intelligence avec les Français, fut saisi de terreur ; il se souvint de Ludovic Sforza, et, s'imaginant qu'il allait être livré au connétable, il décampa en toute hâte, et s'enfuit à Bergame, sous prétexte d'aller chercher de l'argent. L'armée, abandonnée à ses lieutenants, ne tarda pas à se disperser ; les Suisses retournèrent chez eux, après avoir saccagé Lodi sur leur chemin ; le reste des troupes déserta, ou se dispersa dans les places qui restaient à l'empereur en Lombardie, et Brescia fut emportée par les Français et les Vénitiens, redevenus maî-

tres de la campagne. L'issue de cette expédition rendit Maximilien la fable de l'Europe.

L'entreprise de l'empereur avait cependant fait perdre plusieurs mois aux Français et dévoilé le peu de sincérité du pape : Léon X avait manqué à sa promesse de secourir le Milanais, et entretenu avec Maximilien une correspondance plus que suspecte ; un coup de main sur Naples n'était plus possible ; mais il semble que François Ier eût pu obtenir beaucoup de l'héritier de Ferdinand par des négociations appuyées sur des armes victorieuses. A la vérité, le régent de Castille Ximenez, ce moine guerrier et politique qui rappelait le caractère et le génie de Jules II avec le fanatisme religieux de plus, avait réussi à contenir les uns par les autres les grands et les communes de Castille, et à empêcher une restauration de la maison d'Albret en Navarre : Charles pouvait de plus compter sur l'appui du roi d'Angleterre ; néanmoins c'était lui, et non le roi de France, qui avait besoin de la paix : les conquêtes espagnoles sur les côtes d'Afrique étaient compromises par une défaite essuyée devant Alger contre le fameux pirate Haroudj Barberousse : les troubles continuaient en Aragon ; la Castille était comprimée plutôt que calmée, et ses populations, déjà mal disposées envers un prince élevé à l'étranger, avaient paru fort mécontentes que Charles se fût arrogé, aussitôt après la mort de Ferdinand, le titre et les honneurs de la royauté, qui n'appartenaient qu'à sa mère, Jeanne la Folle. Charles sentait la nécessité d'aller en personne prendre possession de ses couronnes d'Espagne, et n'osait ni ne pouvait quitter les Pays-Bas sans être assuré de l'amitié de la France. Le résultat des pourparlers engagés à Noyon entre les gouverneurs des deux princes, devenus leurs ministres, à savoir

Artus Gouffier, sire de Boissi, et Guillaume de Croy, sire de Chièvres, fut cependant en sens inverse de la situation des deux parties : Chièvres, esprit moins littéraire, mais plus politique que Boissi, eut tous les avantages, et les concessions furent faites par celui qui eût dû les recevoir : le roi de France transmit ses droits sur le royaume de Naples à sa fille Louise, enfant d'un an, que le roi des Espagnes s'engagea d'épouser au lieu de madame Renée, quand elle aurait atteint l'âge de douze ans ; Charles, en attendant, conservait la possession de Naples, moyennant le paiement annuel de 100,000 écus d'or à François Ier. C'eût été bien le moins, après un tel sacrifice, que d'exiger la restitution de la Navarre à la maison d'Albret : on convint seulement que Charles, sous huit mois, *contenterait la reine de Navarre et ses enfants selon la raison*, et que, s'il ne les contentait pas, l'alliance du roi très-chrétien avec cette maison *demeurerait en sa force et vertu* (Recueil de Dumont, t. IV, p. 224-228) (13 août 1516).

Ainsi, dès le premier moment où se rencontrèrent ces deux destinées qui devaient s'entre-heurter durant trente ans, la balance pencha en faveur de l'heureux Charles d'Autriche : le vulgaire n'en jugea pas ainsi, car les honneurs furent pour le roi de France, si le profit fut pour le roi d'Espagne : Charles, souple, adroit, patient, et déjà, tout jeune qu'il fût, plus soucieux des réalités que des apparences, déguisait sa puissance au lieu de l'étaler avec ostentation, caressait dans ses lettres la vanité de François Ier, qu'il nommait *son bon père*, et n'en appelait qu'à sa loyauté, à sa générosité ; il se faisait faible pour qu'on ne le vît pas trop fort. François fut sans défense contre cette tactique suggérée par le sire de Chièvres, et pratiquée par

Charles avec une habileté au-dessus de son âge. Rien ne révélait au vainqueur de Marignan un rival de gloire dans ce jeune homme grave et réfléchi, mais sans éclat extérieur et sans apparente précocité : Charles n'avait ni ces goûts littéraires, ni cet amour des arts, ni cette soif de plaisirs et de bruit, qui était la vie même de François Ier ; mais, à seize ans, il savait à fond l'histoire et les relations des divers états de l'Occident, participait activement aux discussions de son conseil, et ouvrait lui-même toutes les dépêches concernant les affaires d'état. Tout dans son éducation, bien secondée par son caractère, avait été immolé à la politique : tout fut de même dans sa vie : il honora aussi les arts et les lettres, non qu'il les aimât, mais parce que les arts et les lettres étaient au seizième siècle une grande puissance à ménager; il eut des maîtresses, mais aucune n'est demeurée célèbre et n'obtint sur lui la moindre influence ; à vrai dire, François Ier eut toutes les passions; Charles-Quint n'en eut qu'une, l'ambition, et n'en fut que plus fatal au monde.

Le pacte de Noyon fut bientôt suivi de deux autres traités plus avantageux à la France : les cinq cantons forestiers, qui s'étaient refusés jusqu'alors à se réconcilier avec François Ier, accédèrent enfin à la *paix perpétuelle* conclue à Fribourg, le 29 novembre 1516, entre la France et le corps helvétique : la *paix perpétuelle* ne démentit pas son titre, et l'alliance de la couronne de France et de la confédération suisse subsista jusqu'à la fin de la monarchie française. Les Suisses gardèrent Bellinzona et rasèrent les forteresses de Lugano et de Locarno. Maximilien ne tarda point à son tour à poser les armes : il avait perdu Brescia ; Vérone était sur le point de se rendre aux Français et aux Vénitiens ; l'impuissance évi-

dente de ses efforts contre Venise, appuyée par la France, et l'appât d'une somme de 200,000 ducats, offerte par les Vénitiens, décidèrent enfin l'empereur à transiger, à signer une trêve qui fut prorogée indéfiniment, et à restituer ce qui lui restait de ses conquêtes, à l'exception de quelques places du Frioul et des confins du Tyrol. Ainsi finit la longue lutte que la république de Venise avait soutenue avec tant de courage et de persévérance, et dont elle sortit à son honneur (4 décembre 1516).

La recouvrance de Milan et de Gênes par les Français et l'affranchissement du territoire vénitien, avaient rétabli momentanément quelque équilibre en Europe : les traités consacraient ce résultat, et les derniers jours de l'année 1516 avaient vu la paix régner par tout l'Occident: ce fut une courte trêve entre les orages passés et les tempêtes plus vastes qui se préparaient.

(1516-1518) L'expédition de François Ier en Italie eut des conséquences beaucoup plus grandes et plus durables à l'inrieur de la France qu'au dehors, et influa également sur les mœurs, sur les arts et sur les lois, du moins sur les lois qui régissaient l'ordre ecclésiastique. Les justes griefs qu'avait donnés au roi la conduite plus qu'équivoque du pape durant l'invasion de l'empereur, n'avaient point fait interrompre les négociations que poursuivaient à Bologne le chancelier Duprat et les commissaires du pape, touchant l'abrogation de la Pragmatique. La querelle de la Pragmatique s'était perpétuée, avec toutes sortes de vicissitudes, depuis le temps de Charles VII : tandis qu'ailleurs le pouvoir temporel transigeait avec le saint-siége, la France seule avait maintenu avec fermeté les vieilles doctrines chrétiennes renouvelées par les conciles du quinzième siècle contre les théories ultramontaines ; elle avait

bravé l'imputation de schisme pour défendre et les libertés de son église nationale et la souveraineté de l'église universelle. La question était demeurée en suspens lors de la réconciliation de Louis XII avec la cour de Rome, et l'affaire de la Pragmatique avait été évoquée par-devant le concile de Latran, assemblée un peu plus nombreuse, mais tout aussi peu œcuménique que le *conciliabule* de Pise, et composée à peu près exclusivement de prélats italiens et d'évêques *in partibus*. Le concile de Latran ne fut saisi de la question que pour la forme, et tout se décida entre Duprat et deux cardinaux. Léon X, sentant l'impossibilité d'obtenir l'abrogation pure et simple de la Pragmatique, s'était décidé à acheter l'assistance de la royauté afin de faire disparaître le nom et le principe de cette constitution si abhorrée. Le saint-siége était disposé à tous les sacrifices pour effacer la trace des redoutables décrets de Bâle et de Constance : il aimait mieux céder en fait aux rois qu'en principe aux conciles. Déjà la cour de Rome avait laissé les rois d'Espagne et d'Angleterre, et plusieurs des princes d'Allemagne, s'emparer de la nomination aux prélatures, sans autre réserve que celle de l'institution pontificale ; ce fut un marché de ce genre, mais plus solennel, que Léon X offrit à François Ier : la Pragmatique avait un triple but : 1° la subordination du pape à des conciles généraux périodiques; 2° la suppression des exactions, qui, sous les titres d'annates, de réserves, d'expectatives, etc. etc., attiraient, de France à Rome, une très-grande partie des revenus du clergé; 3° la garantie aux chapitres et communautés de la libre élection des évêques, abbés et prieurs ; la première de ces conditions était surtout à l'avantage de l'église universelle, la seconde, à l'avantage de l'état, la troisième, à l'avantage

du clergé français : le roi sacrifia complétement les conciles et quelque peu l'état : le pape sacrifia le clergé. Le premier article du Concordat, destiné à remplacer la Pragmatique, transféra au roi le droit d'élire les évêques, abbés et prieurs, le pape se réservant le *veto* dans le cas où l'élu ne remplirait pas les conditions canoniques : par le second article, le pape renonça aux réserves et expectatives, c'est-à-dire à donner la survivance des bénéfices pendant la vie des titulaires ; mais il ne renonça pas de même aux annates, la plus exorbitante des exactions papales, et le silence du Concordat impliqua leur rétablissement [1] ; les droits des collateurs de bénéfices furent ensuite reconnus et limités, et il fut statué que les collateurs ne pourraient accorder qu'à des gradués *ès universités* les bénéfices qui vaqueraient durant les mois de janvier, avril, juillet et octobre. Tout collateur, ayant de dix à cinquante bénéfices à sa disposition, en devait remettre un à la volonté du pape, ou deux, s'il en avait plus de cinquante. Il fut ordonné que les procès ecclésiastiques seraient jugés dans le royaume, soit par les juges ordinaires, soit par les commissaires du pape dans les cas réservés. Le Concordat gardait un silence significatif sur les droits et sur la périodicité des conciles. Une décime sur le clergé de France fut accordée au roi en reconnaissance du rétablissement des annates, mais à la condition que le pape et les Médicis en auraient leur part. L'abolition de la Pragmatique fut ensuite proclamée dans le sein du concile de Latran, assemblée servile, qui ne fit qu'enregistrer les volontés du pape, qui renia les principes des conciles de Constance et de Bâle, et se sépara

[1] Le pape prétendait prélever le revenu d'une année sur les bénéfices et sur les prélatures qui changeaient de titulaires, pour prix de l'expédition des bulles.

obscurément peu de temps après, sans que l'Europe s'aperçût, pour ainsi dire, de sa clôture[1].

Le Concordat ne fut pas, comme on l'a prétendu, un acte de faiblesse, mais plutôt un acte de hardiesse de la royauté : la royauté ne cédait que sur une question d'argent (et l'on sut bien, dans la pratique, amoindrir cette concession[2]); sur la question d'autorité, elle faisait au contraire un nouveau pas, un pas immense vers le despotisme ; elle envahissait l'ordre religieux après l'ordre politique ; après avoir usurpé le droit des états dans la fixation de l'impôt, elle usurpait le droit du clergé dans l'élection de ses chefs. En fait, pendant tout le cours du moyen âge, le pouvoir temporel avait très-fréquemment troublé la liberté des élections, quand elle n'était pas, d'autre part, envahie par le pape : quelquefois par force, le plus souvent par des recommandations équivalant à des ordres, les princes avaient imposé leurs créatures aux chapitres et aux communautés. Les corps ecclésiastiques avaient été rarement en pleine jouissance de leur liberté, et l'antique participation du peuple et même celle du bas clergé à l'élection des évêques, avait été réduite à une vaine acclamation ; mais enfin le droit subsistait, les meilleurs rois l'avaient reconnu, la Pragmatique l'avait ravivé, et, depuis la grande réaction dirigée par les conciles du quinzième siècle contre la papauté, les cha-

[1] Voyez le texte du Concordat dans la collection des conciles de Labbe, t. XIV, p. 358; — et dans Dumont, *corps diplomatique*, t. IV, p. 229.

[2] Le pape avait compté lever les *annates* d'après le revenu réel des bénéfices, qui, de même que toutes les autres propriétés, avaient doublé ou triplé de produit depuis le temps de Charles VII ; mais les bénéficiaires ne se firent guère de scrupule de donner aux collecteurs papaux de fausses déclarations, et les officiers royaux et les magistrats rendirent systématiquement toute vérification impossible. — Guicciardini, l. XII, § 39.

pitres et les couvents procédaient plus librement aux élections qu'à aucune époque des siècles précédents. Ce fut cet état de choses que renversèrent violemment François I[er] et Léon X, en se partageant ce qui ne leur appartenait pas, « par un échange bizarre, où le pape, puissance spirituelle, prit le temporel pour lui, et donna le spirituel à un prince temporel (Mézerai). »

Le Concordat fut accueilli par une clameur unanime d'indignation, non-seulement dans les rangs du clergé, mais dans ceux de la magistrature, aussi attachée aux traditions de l'église gallicane qu'à la monarchie elle-même. Le roi se rendit en personne, le 5 février 1517, au Palais de Justice, où il avait convoqué, avec le parlement de Paris, un grand nombre de prélats, le chapitre de Notre-Dame, et les principaux docteurs et *suppôts* de l'université de Paris : il chargea le chancelier d'expliquer à l'assemblée les motifs de cette grande mesure, et en ordonna l'enregistrement. Le parlement demanda du temps pour examiner le Concordat : les prélats et l'université se récusèrent et répondirent qu'une telle affaire ne pouvait être réglée que par un concile national. « Vous ne le pouvez ! s'écria le roi avec colère : je vous obligerai bien à le pouvoir, ou je vous enverrai tous à Rome dire vos raisons au pape. » Le parlement, cependant, opposa délai sur délai aux instances du roi et du chancelier : François I[er], perdant patience, signa, le 15 mai, des lettres-patentes qui ordonnaient au parlement et aux autres tribunaux de prendre dorénavant le Concordat pour base de leurs jugements. Alors l'avocat général, au lieu de requérir l'enregistrement du Concordat et des lettres patentes, requit courageusement le maintien de la Pragmatique, et interjeta appel *contre la congrégation qui se faisait appeler*

le concile de Latran. Le parlement entassa de nouveau formalités sur formalités ; le roi, irrité, envoya, le 26 juin, son oncle maternel, le bâtard de Savoie, porter au parlement une lettre enjoignant l'enregistrement immédiat du Concordat : le parlement, au lieu d'obéir, dépêcha deux de ses membres vers le roi, qui était occupé à visiter les côtes de Picardie, afin de réclamer contre l'envoi du bâtard de Savoie, qui n'était pas pair de France, et n'avait pas droit d'entrer au parlement ; le roi menaça d'envoyer les récalcitrants en exil, et prétendit qu'il avait sous la main des gens qui valaient mieux qu'eux pour les remplacer. Le parlement répondit en déclarant, comme avaient fait l'université et le clergé de Paris, qu'un concile gallican était seul apte à prononcer sur le Concordat, mais qu'en attendant, tous les arrêts de la *cour de parlement,* en matière ecclésiastique, se conformeraient à la Pragmatique-Sanction (22 juillet). On traîna ensuite durant six mois entiers la discussion et la rédaction de remontrances adressées au roi contre le Concordat et en faveur de l'autorité du *saint concile de Bâle,* que le pape, dans l'acte d'abrogation de la Pragmatique, avait traité audacieusement de *conciliabule.* Le roi reçut fort mal les députés qui lui portèrent ces remontrances à Amboise (février 1518), les menaça du cachot s'ils ne repartaient au plus vite, et dépêcha La Trémoille sommer de nouveau *la Cour* d'enregistrer, si elle ne voulait être déclarée rebelle : le parlement maintint son arrêt du 24 juillet et son appel au futur concile, protesta qu'il prendrait toujours la *Pragmatique* pour règle de ses arrêts, et n'enregistra le *Concordat que par exprès commandement du roi*, pour éviter *les malheurs qui pourraient arriver* et sous toutes réserves, après avoir donné acte à l'université et au chapitre de Notre-

Dame de leurs protestations (22 mars 1518). Les autres parlements suivirent à peu près l'exemple du parlement de Paris. L'enregistrement, sous de tels auspices, ne calma point les esprits : le recteur de l'université ne craignit pas de faire afficher dans les rues de Paris un mandement qui défendait à tous imprimeurs et libraires d'imprimer et de publier le *Concordat*, sous peine d'être rejetés du corps universitaire. Un autre mandement, publié au nom de toute l'université, s'éleva avec une extrême violence contre le pape et *l'assemblée de Rome,* qui détruisaient, *contrairement à la foi catholique,* les *saints décrets* du concile de Bâle. Les classes judiciaire et cléricale, si puissantes dans le vieux Paris, étaient livrées à une fermentation qui se communiquait au reste du peuple; les prédicateurs tonnaient en chaire contre l'indigne abandon des libertés de l'église gallicane; on s'assemblait, on délibérait tumultueusement dans les églises, dans les cloîtres, dans les écoles. Le parlement réprimanda les principaux auteurs de ces mouvements, mais s'excusa d'enregistrer un édit royal qui interdisait à l'université de se mêler des affaires publiques, à peine de révocation de ses priviléges. Un certain nombre d'universitaires furent emprisonnés ; les troubles s'apaisèrent devant quelques démonstrations répressives; mais la résistance légale ne cessa point avec le tumulte de la rue : on vit maintes fois encore les chapitres et les couvents procéder aux élections, comme si le Concordat eût été non advenu, et les parlements donner gain de cause au candidat élu contre le candidat du roi. Cette étrange situation d'un état régi par deux lois opposées se prolongea jusqu'à ce que le roi, désespérant de vaincre la résolution du corps judiciaire, eût enlevé aux parlements la connaissance des

procès concernant les élections ecclésiastiques, pour les transférer au grand conseil (1527). Le Concordat fut enfin observé, mais n'en devint pas plus populaire; il n'acquit jamais la prescription du silence; la magistrature et le clergé réclamèrent de génération en génération contre la destruction des libertés gallicanes : en 1625, l'avocat général Talon regrettait publiquement la *sainte discipline des élections;* un siècle plus tard, le chancelier d'Aguesseau citait encore la Pragmatique, *plus respectée et plus respectable en effet que le Concordat* (OEuvres de d'Aguesseau, t. I, p. 425) [1].

[1] Voyez le Recueil d'Isambert, t. XII, p. 75-114. — Histoire de l'université de Paris. — Registres du parlement.

La grande affaire du Concordat ne fut pas la seule qui, dès les premières années du règne de François Ier, donna occasion au parlement de résister avec courage au despotisme où ce prince était emporté par son naturel impétueux et par les mauvais conseils de sa mère et de son chancelier. François, à son retour d'Italie, en mars 1516, avait rendu à Lyon un édit sur la chasse qui défendait à quiconque demeurait dans un rayon de deux lieues autour des forêts royales, d'avoir chez soi, non-seulement des *engins* de chasse, tels que rets, filets, etc., mais des armes pouvant servir à la chasse, comme arbalètes, arcs ou arquebuses : les propriétaires de châteaux ou maisons fortes étaient seuls exceptés. La mort ou la prise d'une *grosse bête*, quand on n'avait pas droit de chasse, était punie de 250 livres tournois d'amende, ou des verges à défaut de paiement; en cas de double récidive, la peine s'élevait jusqu'aux galères ou au bannissement perpétuel, avec confiscation de biens; en cas d'infraction de ban, la mort. Pour les petits animaux, lièvres, lapins, etc., les peines, un peu moins exorbitantes, étaient encore extrêmement rigoureuses. Les détenteurs d'*engins* ou d'armes de chasse, dans le rayon ci-dessus indiqué, étaient punis d'amende, de privation d'offices royaux, s'ils en occupaient, et, en cas de double récidive, devaient être bannis à quinze lieues des forêts royales. Les recéleurs de gibier étaient frappés des mêmes peines que les braconniers. Les seigneurs justiciers étaient autorisés à exercer semblables rigueurs sur leurs terres, sauf conventions contraires arrêtées entre eux et *leurs hommes* ou leurs voisins. A moins d'être noble, ou d'avoir droit ou permis de chasse, il était défendu d'avoir des chiens de chasse, sous peine d'amende arbitraire. Les sergents des forêts (garde-chasses) ne devaient connaître de juges, pour le fait des forêts, que les maîtres des forêts, gruyers ou maîtres sergents. On reconnaissait trop, à de telles mesures, qu'au *père du*

Ce qu'on pouvait regretter, c'était plutôt l'idéal des premiers âges chrétiens que la réalité détruite par François Ier; le peuple et le bas clergé n'étaient plus directement intéressés à la question des élections épiscopales, usurpées peu à peu exclusivement par les chanoines : les conciles de Bâle et de Constance n'avaient opéré qu'une demi-réforme. Quant au choix des abbés et des prieurs, les moines seuls se trouvaient lésés, et le public n'était pas très-disposé à sympathiser avec leurs plaintes : leur ignorance, leur libertinage et les détestables nominations qu'ils faisaient chaque jour avaient été le prétexte le plus spécieux de l'envahissement des élections par la couronne : les tableaux de la vie monastique que nous ont laissés Rabelais, Brantôme et tant d'autres écrivains de ce siècle, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister à cet égard ; la corruption et l'incapacité étaient les meilleurs titres au choix de la plupart des communautés, qui redoutaient par-dessus tout l'amour de la règle et le zèle religieux dans leurs chefs; les moines, avant l'élection, obligeaient le candidat à jurer qu'il ne gênerait en rien leurs habitudes, et Dieu sait quelles étaient ces habitudes! la chasse et le vin étaient les plus innocentes. Le titre de clergé *régulier* ne semblait plus qu'une épigramme, car la règle était partout anéantie : la plupart des monastères étaient, dans les campagnes, autant de foyers de vices et de corruption. Les hôtels épiscopaux ne montraient pas un meilleur exemple : les évêques et

peuple avait succédé le *roi chevalier*, le roi qui se vantait d'*être le premier gentilhomme de son royaume*, et ne jurait que par sa *foi de gentilhomme*. Le parlement adressa au roi d'énergiques remontrances contre l'exagération des peines portées dans son édit, et en faveur des habitants des campagnes; mais François Ier n'y eut point égard, et, après un an de résistance, le parlement dut céder et enregistrer l'édit. — Isambert, t. XII, p. 49-74.

les abbés avaient de véritables *sérails*, comme dit Brantôme : les chanoines vendaient leurs suffrages à beaux deniers comptants, et les élections n'étaient pas moins souillées d'intrigues et de violences dans les chapitres que dans les couvents : le sang y coulait et l'on allait parfois jusqu'à s'entre-tuer. Les mœurs ne pouvaient perdre à l'établissement du Concordat : elles n'y gagnèrent pas non plus ; mais les lumières y gagnèrent quelque peu : le régime des commendes et des bénéficiaires laïques revint comme aux premiers temps de la féodalité ; mais, cette fois, les gens de lettres et les artistes partagèrent avec les gentilshommes, et les évêques et les abbés de nomination royale allèrent manger leurs revenus à la cour, au lieu de les manger dans leurs diocèses et leurs abbayes, comme ils faisaient sous la Pragmatique. Ce fut là toute la réforme religieuse enfantée par l'association de François I[er] et de Léon X.

(1515-1525.) Mais ce ne fut point là heureusement le seul résultat du voyage de François I[er] en Italie : l'impression que produisirent sur le jeune roi l'aspect de ce pays et la cour de Léon X, eut dans un autre ordre de choses de meilleures et de plus glorieuses conséquences. On a essayé d'esquisser ailleurs[1] le tableau de l'Italie à la fin du quinzième siècle : malgré les calamités qui avaient frappé depuis vingt ans la péninsule et les calamités plus grandes qui la menaçaient, l'épanouissement de l'art italien était encore plus magnifique à l'époque de la conférence de Bologne qu'au temps de l'invasion de Charles VIII. L'art italien, qui, dès la fin du siècle précédent, paraissait avoir atteint les dernières limites du

[1] Voyez t. VIII, p. 275 et suivantes.

possible, avait continué sa marche, avait gravi sur des sommets où jamais le pied de l'homme ne s'était posé : tandis que le vieux Léonard de Vinci achevait majestueusement sa carrière comme un astre qui descend avec lenteur vers l'occident sans avoir rien perdu de ses rayons, tandis que Giorgion, mourant avant l'âge, léguait l'école de Venise à ses éclatants émules, Titien et Véronèse, qui semblaient tremper leurs pinceaux, l'un dans les flots d'or du soleil couchant, l'autre dans la lumière argentée des brillantes nuits du midi, tandis que le Corrége cachait dans une petite ville de Lombardie un talent qu'eût adoré Athènes aux jours les plus doux du règne des Grâces, on avait vu se lever dans Florence et dans Rome deux génies surhumains qui défient toute comparaison et tout jugement, deux de ces hommes qui dépassent tellement les proportions humaines et qui s'élèvent si près des archétypes éternels, que l'antiquité révérait dans leurs pareils des incarnations de la divinité. Tout historien, de quelque nation européenne qu'il raconte les fastes, doit s'incliner en passant devant ces deux colosses, qui dominent et domineront durant de longs âges l'art moderne tout entier : Michel-Ange et Raphaël appartiennent à l'Europe et à l'univers. On a voulu voir dans Michel-Ange l'expression du seizième siècle, la conclusion et le résumé du moyen âge et spécialement du génie florentin : sans doute il procède de Dante et des peintres du Campo-Santo, il procède même de plus loin, d'Homère et de la Bible; mais il n'est pas là tout entier, il part de la Divine Comédie, de l'Iliade et de la Genèse pour s'élancer dans des abîmes inconnus : il y a en lui autant de l'avenir que du passé, seulement l'avenir qu'il annonce est plein de mystères comme ces pro-

phètes impénétrables et terribles qu'il a évoqués du fond des antiques traditions : le Christ du *jugement dernier* n'est pas plus le Jésus des artistes du moyen âge que le Jupiter olympien ; c'est un Dieu inconnu qui juge l'ancien monde et ouvre le nouveau. Tout Michel-Ange est dans un mot, le mot suprême des formules magiques de l'Orient, PUISSANCE[1] : c'est par le Dieu-Puissance que recommencent

[1] Des critiques exclusivement préoccupés de l'art ascétique du moyen âge, ont traité de matérialisme cette audacieuse et formidable mise en œuvre de la forme et du corps humain, qui est le caractère le plus apparent des créations Buonarotti, comme si Michel-Ange avait glorifié le corps pour le corps lui-même, et comme si les formes grandioses qu'il a créées avaient été autre chose pour lui que la sublime expression du principe intérieur de la vie. Ils n'ont pas distingué entre la cause et l'effet, entre la force immatérielle et infinie, et la forme matérielle et limitée qui la manifeste. Ils n'ont pas vu là un idéal de puissance et de grandeur, tout aussi divin que l'idéal du treizième siècle. Michel-Ange avait répondu d'avance dans un de ses admirables sonnets :

Per fido esempio alla mia vocazione,
Nascendo, mi fu data la bellezza
Che di due arte m'è lucerna e specchio,
E s' altro uom crede, è falsa opinione.

Questa sol l'occhio porta a quella altezza
Per cui scolpire e pinger m' apparecchio.
Sono i giudizj temerarj e sciocchi
Ch' al senso tiran la beltà che muove,

E porta al cielo ogni intelletto sano.
Dal mortale al divin non vanno gli occhi
Che sono infermi, e non ascendon dove
Ascender senza grazia è pensier vano.

« Comme un gage fidèle de ma vocation, me fut donné en naissant le sentiment du beau (*bellezza*), qui, dans deux arts, me sert de flambeau et de miroir ; si on ne le croit pas, on est dans l'erreur. Lui seul (ce sentiment) élève mon regard à cette hauteur où je poursuis et j'atteins la sculpture et la peinture. Ce sont des esprits téméraires et grossiers, qui attribuent aux sens la beauté qui émeut et porte au ciel toute intelligence saine. Les faibles yeux ne s'élèvent pas des choses mortelles aux choses divines ; il ne leur est pas donné de monter où la grâce d'en haut peut seule conduire. »

les mondes éteints, et l'art des temps nouveaux, quand il sortira de ses limbes, ira épeler plus d'une sublime prophétie sous les voûtes sibyllines de la Sixtine et de San-Lorenzo [1].

L'intelligence et l'amour sont compréhensibles : la puissance ne l'est point. Si Raphaël est plus clair et plus intelligible à tous les yeux, ce n'est pas que Michel-Ange soit l'homme du passé, et Raphaël, l'homme de l'avenir : Michel-Ange est l'ange des ténèbres divines, des nuages du Sinaï; Raphaël est l'esprit de lumière, d'harmonie et d'amour, la blanche vision du Thabor. Le sculpteur du Moïse et le peintre de la Transfiguration ont donné chacun leur propre symbole dans ces deux ouvrages : leur caractère, leur figure et leur vie répondirent à leur mission ; Michel-Ange vécut austère, impénétrable et solitaire ; Raphaël, radieux et *traînant tous les cœurs après lui*, marchait entouré de cinquante *bons et vaillants élèves* comme un monarque au milieu de sa cour ; « cet homme, qu'aimaient non-seulement les hommes, mais les animaux privés de raison, faisait régner partout l'harmonie et la joie sereine autour de lui (Vasari). » Raphaël a réalisé dans l'art le problème que la science poursuit encore, la fusion du moyen âge et de l'antiquité, de la religion et de la philosophie : la pensée, le cœur et l'imagination n'ont encore rien conçu au delà : Raphaël unit la terre au ciel ; c'est le peintre du paradis, mais d'un paradis plus vaste et plus véritablement divin que celui du treizième siècle, d'un paradis où se rencontrent, autour du Christ, Socrate et saint Paul, Platon et saint Jean,

[1] C'est à la chapelle Sixtine que sont les grandes fresques; à San-Lorenzo de Florence, le *Penseroso*, le Jour et la Nuit, le Crépuscule et l'Aurore; à San-Pietro *in-vincoli*, le Moïse.

Aristote et saint Thomas d'Aquin, Alexandre et Charlemagne, l'école d'Athènes et le concile de Nicée. Raphaël, c'est Léonard et Pérugin réunis et complétés par l'inspiration directe d'Athènes. C'était bien à Rome, la ville de l'unité, que devait fleurir l'artiste de l'harmonie universelle : la grande Florence elle-même ne suffisait pas à former et à inspirer cet homme. A Rome appartenait la gloire de donner au monde ce nouveau *catholicisme de l'art* dont Raphaël a été le législateur inspiré, et Léon X, le pontife et le plus zélé croyant. Raphaël a résumé son génie dans le type de la Vierge, expression suprême de ce culte du principe féminin qui avait passé par tant de phases, depuis la mystérieuse déesse de Saïs et la grande mère de Phrygie : la Madone de Raphaël est l'idéal complet de la femme ; elle absorbe, dans son incomparable perfection, la grâce sensuelle de la Vénus, la beauté intellectuelle de la Pallas, et le sentiment, la beauté morale de la Vierge du treizième siècle.

Raphaël était dans toute sa splendeur lorsque François Ier visita l'Italie, et ce soleil éclatant semblait devoir longtemps remplir l'horizon : il ne tarda pas cependant à s'éteindre ; le Sanzio fut enlevé dans sa fleur comme pour qu'il demeurât dans l'imagination des hommes brillant d'une éternelle jeunesse, ainsi que ces types divins de la mythologie qu'a surpassés son pinceau (avril 1520). Après le Sanzio, plus de progrès possible; la marche triomphale de l'art, inaugurée dans Florence, avec la vierge de Cimabuë, aux acclamations de l'Italie, vient s'arrêter devant la tombe de Raphaël ; au pied de cette tombe, Andréa del Sarto, génie austère et doux, issu à la fois de Raphaël et de Michel-Ange, se lève comme le dernier de cette race auguste, annonçant par

sa mélancolie le pressentiment de la décadence et l'art italien *prêt à s'ensevelir dans son triomphe même* [1].

L'orgueilleuse Renaissance était loin de le croire : en ce moment même, après avoir porté les arts de la forme humaine à la plus haute perfection que puisse atteindre le libre essor du génie individuel, la Renaissance s'efforçait de vaincre également le moyen âge dans l'art collectif dont les combinaisons mystérieuses doivent exprimer la pensée des sociétés tout entières, dans l'architecture. Déjà l'architecture civile était sa conquête, et Brunelleschi et ses disciples avaient abordé avec une heureuse et prudente hardiesse l'architecture religieuse : un artiste plus audacieux, Bramante d'Urbin, ne vit dans le dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs que l'embryon d'une conception gigantesque : il proposa à Jules II d'abattre l'antique église de Saint-Pierre de Rome pour édifier à la place un temple qui écrasât de son immensité tous les monuments de l'antiquité et du moyen âge : « J'élèverai, s'écriait-il, la rotonde du Panthéon sur les voûtes du Temple de la Paix ! » La Rome chrétienne en gémit jusque dans ses fondements ; le sacré-collége lui-même, si tiède qu'il fût dans la foi, s'émut en entendant retentir le marteau des démolisseurs sur la vénérable basilique, contemporaine des premiers âges du christianisme, qui abritait tant de saints tombeaux, qui avait vu se dérouler sous ses voûtes les fastes entiers de l'église romaine [2]. Toute résistance fut inutile : l'inflexible Jules II avait parlé ; les tombeaux des papes, les fresques, les mosaïques, les portraits des grands hommes, qui faisaient de la

[1] H. Fortoul.

[2] Panvinius, cité par Ranke, Histoire de la papauté aux seizième et dix-septième siècles, c. II, § 3.

vieille basilique la métropole de l'histoire aussi bien que de la religion, s'écroulèrent sous l'impatiente main de Bramante : Rome vit monter l'un sur l'autre vers le ciel les deux temples païens dont la superposition forma le grand temple de la Renaissance. Jules II et Bramante, ces fougueux vieillards, tous deux pressés de jouir, poussèrent les travaux avec une telle *furie,* qu'en moins de huit ans (de 1506 à 1514), l'immense hémicycle du chœur fut élevé jusqu'à l'entablement, et les quatre grands arcs qui devaient porter le dôme furent voûtés; mais la précipitation de la construction porta ses fruits : ces masses énormes fléchirent sous leur propre poids, et se fendirent de toutes parts; tout l'ensemble menaça ruine; Bramante en mourut (1514). Il fallut réparer et modifier profondément son œuvre : son plan, magnifique par le caractère autant que par les dimensions, ne fut point exécuté, et, quoique les plus grands noms se soient succédé dans la conduite de l'œuvre, les principales parties de l'édifice furent plus ou moins gâtées, sauf la prodigieuse coupole que plus tard Michel-Ange suspendit dans les airs.— L'effet général de l'intérieur fut manqué : quand on entre dans tel édifice du moyen âge, à Saint-Ouen de Rouen, par exemple, ce vaisseau médiocre paraît immense; à Saint-Pierre de Rome, qui couvre une surface plus que triple de celle de Notre-Dame de Paris, on ne comprend l'énormité des dimensions qu'en touchant au doigt les points de comparaison. Ainsi cette grande tentative, osons-le dire, a échoué : ce n'est pas là le chef-d'œuvre qui inaugure un art nouveau; le dôme seul est resté comme une conquête durable, comme un élément d'avenir dans l'art, et, quoique toutes les capitales de l'Eu-

rope se soient mises à calquer Saint-Pierre, on peut avancer hardiment que l'architecture qui doit remplacer, en l'absorbant, celle du moyen âge, n'est pas venue, et ne saurait venir qu'après la doctrine qui reliera le moyen âge et sa tradition au reste de l'humanité [1].

Les lettres et la philosophie présentaient un spectacle aussi surprenant que les arts, et, plus complétement qu'eux encore, abandonnaient les traditions catholiques : Arioste, jouant avec le passé, avec la chevalerie, avec l'amour, faisait régner dans la poésie le sensualisme élégant et la fantaisie pure; dans la philosophie, le platonisme était de plus en plus débordé par les écoles sceptiques ou épicuriennes; à la vérité, le concile de Latran avait enjoint, par un décret de décembre 1513, à tous les philosophes enseignant dans les universités, de combattre *les doctrines hérétiques de la mortalité de l'âme, de son unité dans tous les hommes, et de l'éternité du monde;* mais ce décret n'empêcha point Pierre Pomponace, le plus célèbre des docteurs de Padoue, de s'efforcer d'établir qu'Aristote n'a point cru l'immortalité de l'âme, et qu'on ne la saurait prouver par la raison humaine : comme il avait prudemment réservé l'autorité de la Révélation, son livre, protégé près de Léon X par un autre littérateur célèbre, Pierre Bembo [2], ne fut pas condamné à Rome. Au fond, la majorité de la cour de Rome et du clergé italien n'était pas moins sceptique que Pomponace, et l'épicuréisme dominait les mœurs bien plus encore que les idées : les palais de Léon X étaient des séjours de plaisirs et de

[1] Voyez le Vasari, passim. — Encyclopédie nouvelle, art. Architecture, Bramante, Temples, par M. L. Reynaud.

[2] Alors secrétaire du pape, et depuis cardinal.—C'était lui qui conseillait à un de ses amis de ne pas lire les épîtres de saint Paul, de peur de se gâter le style; il traitait ces choses de *bagatelles* (*nugæ*).

fêtes, où retentissaient incessamment les suaves mélodies de la musique profane, jeune art, qui, sortant à son tour du sein des temples pour s'épanouir en liberté, grandissait alors en Italie et en Allemagne afin de dédommager un jour le monde de la décadence des arts plastiques. La chasse, les concerts, la poésie, le théâtre, se partageaient les heures de Léon X et de son heureuse cour. Ces voluptés, il est permis de le croire, malgré des soupçons probablement mal fondés, n'outragèrent jamais, comme celles de l'infâme Alexandre VI, la dignité humaine ni la nature; mais qu'eussent dit pourtant les grands papes des siècles passés, les Grégoire VII et les Innocent III, s'ils eussent pu tout à coup reparaître au milieu de cet Elysée païen; s'ils eussent vu représenter devant le sacré collége, par l'élite de la jeunesse romaine, cette fameuse comédie de la *Mandragore*[1], où le monachisme est livré à la risée dans tout le cours d'un drame qui rivalise avec les pièces les plus licencieuses du vieux théâtre latin!

La *Mandragore* était l'œuvre d'un des hommes qui caractérisent le mieux l'Italie de ce temps, Nicolas Machiavelli: les restes de la vertu républicaine près d'expirer s'amalgamaient singulièrement, chez ce poëte-diplomate, avec l'épicuréisme pratique et l'absence de tout scrupule sur les moyens d'action; son rôle avait été remarquable à Florence: après la malheureuse issue de la réaction religieuse dirigée par Savonarola, le parti qui avait rejeté le joug des pénitents (*piagnoni*) s'était divisé: les partisans de la restauration des Médicis avaient mo-

[1] Cette pièce peut être considérée comme la première comédie de mœurs moderne, les pièces d'Arioste et de Bibbiena n'étant que des imitations de l'ancienne comédie latine.

mentanément échoué, et les épicuriens avaient à leur tour prolongé de quatorze ans l'agonie de la liberté florentine (1498-1512). Machiavel avait été l'homme de cette période : il ne tint pas à lui que Florence n'y jouât un rôle plus glorieux, et qu'au lieu de s'ensevelir dans une inerte neutralité qui ne la sauva pas, cette république ne jetât tout ce qui lui restait de force dans la balance en faveur de la France contre l'Empire et l'Espagne : le faible gouvernement florentin n'osa rien hasarder et n'en périt que plus vite. Un des Médicis rentra dans Florence : un autre s'assit sur le trône pontifical ; Machiavel se retourna vers les vainqueurs et leur dédia ce livre du Prince, sur lequel ont passé trois siècles de controverses (1513). La pensée du Prince n'a pourtant rien de si obscur ; elle est tout entière dans le dernier chapitre, et ce chapitre est la justification de Machiavel : n'espérant plus le retour de la liberté florentine, convaincu que ni les républiques ni les petits princes ne peuvent rien pour la délivrance de l'Italie, il se rattache aux espérances ambitieuses des Médicis, il les pousse à se dévouer à la cause de l'unité et de l'indépendance nationales, et leur promet pour récompense la monarchie italienne : le livre du Prince est le testament de l'Italie. Personne, hélas ! ne releva ce legs redoutable, et les Médicis n'eurent ni la force ni le courage d'une telle œuvre !

Mais, si le but du livre est légitime, il n'en est certes pas de même des moyens proposés, et c'est là qu'est la raison de cette réprobation que la moralité populaire a infligée à cet ouvrage si estimé des hommes d'état : la politique a de tout temps porté de fréquentes atteintes à la bonne foi et à l'humanité ; mais c'est quel-

que chose de particulier à l'Italie du seizième siècle que d'avoir réduit en maximes tout ce qu'on avait fait jusqu'alors sans le dire et sans le justifier, que d'avoir rédigé le code et proclamé le droit du mal. Il faut, pour comprendre cette étrange anomalie, considérer où en était alors dans le monde l'idée du droit des gens : l'Europe du moyen âge avait flotté entre deux droits différents, tantôt alliés, tantôt ennemis, le droit chrétien, fondé sur l'intérêt général de la religion et de la république chrétienne, et le droit féodal ou héréditaire, qui finit par être absorbé dans le droit dynastique, sa plus haute et sa dernière expression ; à la fin du moyen âge, l'idée de la république chrétienne s'était effacée, à mesure de la décadence du pouvoir spirituel et du grand développement des gouvernements nationaux, sans qu'on eût aucun pressentiment du droit humain universel, qui doit remplacer l'ancien droit de la république chrétienne et qui n'est pas encore formulé de nos jours ; le droit dynastique, au contraire, avait grandi, et le droit des nationalités, qui doit le remplacer, n'était encore qu'un instinct ; mais le droit dynastique n'existait pas en Italie : on y pouvait subir par force les prétendus droits héréditaires des dominateurs étrangers, mais on n'y croyait pas : il n'y avait réellement, en Italie, qu'un souverain électif (le pape), des républiques, des tyrans nationaux, et des conquérants étrangers ; de là l'école de la raison d'état, qui, en l'absence de tout droit reconnu, fit la théorie de l'intérêt et érigea en principe la négation de tous les principes.

Telle était l'Italie, à l'époque où l'influence de sa civilisation supérieure agit le plus profondément sur la France, par l'intermédiaire d'un jeune monarque animé

d'une infatigable ardeur de nouveautés. Si les arts italiens avaient fortement impressionné l'esprit vulgaire et inculte de Charles VIII, quel effet ne durent-ils pas produire sur une organisation aussi heureuse et aussi bien préparée que celle de François Ier ? L'effet fut réciproque entre le roi et les artistes : François gagna l'affection des maîtres italiens, moins encore par sa libéralité que par son admiration intelligente : on voit bien que les louanges qu'ils prodiguent dans leurs écrits au *grand roi de France* partent réellement du cœur [1]. Tous les souverains de ce siècle honoraient et protégeaient les arts par goût ou par politique : on sait les témoignages de considération qu'accordèrent Maximilien à Albert Durer, Henri VIII à Holbein, Charles-Quint au Titien; mais aucun prince étranger à l'Italie ne mit, dans ses rapports avec les artistes, autant de grâce, d'effusion et de sympathie sincère que François Ier ; François aimait les arts et les artistes, non pas seulement comme roi, mais comme homme. Rien n'est plus honorable pour lui que ses relations avec Léonard de Vinci, qu'il enleva au pape et à Rome, et qu'il attira en France : il appelait ce noble vieillard *son père;* il le combla d'égards et de bienfaits. Léonard termina sa carrière au château de Clous, près d'Amboise, que le roi lui avait donné et qui subsiste encore : comme il touchait à sa dernière heure et qu'il venait de recevoir l'extrême-onction, le roi, qui le visitait assidûment, survint : Léonard, en présence de François Ier, *demanda pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas fait pour son art tout ce qu'il aurait pu!...* Tout à coup il fut pris d'un paroxysme, avant-coureur de la mort. Le

[1] Voyez le Vasari, les Mémoires de Benvenuto Cellini, les Lettres des Peintres, etc.

roi, pour tâcher de le soulager, lui soutint la tête et l'appuya contre sa poitrine, et Léonard expira dans les bras de François Ier (Vasari). Il fut enseveli dans l'église de Saint-Florentin d'Amboise (1519). On peut dire que du tombeau de ce grand homme est éclose la peinture française. Les exemples et les leçons de ses dernières années, et l'arrivée des chefs-d'œuvre des autres maîtres, que le roi faisait venir d'Italie, ouvrirent un nouveau monde à l'imagination *gauloise*. Lorsque arrivait en France un tableau de Raphaël, François Ier lui faisait une réception aussi solennelle que les rois d'autrefois l'eussent pu faire aux plus saintes reliques venues d'Orient : c'était une marque de haute faveur que d'être admis à contempler furtivement le chef-d'œuvre, avant le jour où, au son des fanfares, dans la plus riche galerie du palais, il était dévoilé aux regards avides de la cour [1]. Cet appel fut entendu : de 1520 à 1530 parut Jean Cousin, le fondateur de l'école française, ce vigoureux et savant artiste, par qui s'opéra chez nous la transition de la peinture sur verre à la peinture à l'huile, et qui fut également grand dans l'un et l'autre genre, bien que la plupart de ses ouvrages appartiennent encore à l'ancien procédé. Universel comme les maîtres italiens, peintre, sculpteur, architecte, géomètre, perspectiviste [2], il avait une sorte de parenté avec Michel-Ange et par le caractère

[1] Le Saint Michel fut envoyé en France en 1517; la grande Sainte Famille, en 1518. La Transfiguration, la dernière œuvre de Raphaël, avait été destinée à la France. La Gioconda fut payée 4,000 écus d'or à Léonard ; le Saint Michel, 24,000 livres à Raphaël ; 24,000 livres équivalaient à près de 100,000 francs, qui en représentaient peut-être 400,000 de valeur relative. — Le P. Pierre Dan, *Trésor des Merveilles de Fontainebleau.*

[2] Ses traités de perspective et de géométrie appliquées aux arts sont les plus anciens ouvrages de ce genre qui aient été écrits en France, et ont servi de modèles à tous les autres.

de son génie et par le choix des sujets qu'il aimait à traiter [1]. Cette affinité glorieuse eût probablement éclaté davantage, si François Ier eût mis Jean Cousin à même de se déployer librement dans quelque vaste composition analogue à celles qui ont immortalisé l'art italien ; mais François Ier sentait davantage l'élégance et le charme voluptueux que la grandeur sévère et religieuse, et ne paraît point avoir suffisamment encouragé ce génie naissant.

La sculpture française était toujours florissante : le vieux et vénérable Michel Columb était mort au milieu des travaux de Brou, qu'il avait longtemps dirigés à la tête d'une peuplade entière d'artistes; Roulland-Leroux, Ango, Desaulbeaux, poursuivaient les constructions de Rouen; Jean Juste exécutait pour Saint-Denis le célèbre tombeau de Louis XII (1518-1530), attribué par erreur à l'Italien Paul-Ponce Trebati, durant ces temps encore si voisins de nous, où tous nos monuments du seizième siècle étaient supposés d'origine ultramontaine. La

[1] Il a traité deux fois le sujet du jugement dernier, l'une sur les vitraux des Minimes du bois de Vincennes, transférés aujourd'hui dans la chapelle du château ; l'autre dans un tableau à l'huile que possède le musée du Louvre. La grandeur de cette seconde composition contraste d'une manière surprenante avec ses faibles dimensions matérielles. — Quelques autres peintres à l'huile s'étaient formés vers le même temps. Amiens possède cinq tableaux votifs, reste d'un bien plus grand nombre, exécutés aux frais de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens : le plus ancien date de 1499, les autres, de 1518 à 1525. Tous ces ouvrages, remarquables et par leur composition très-compliquée et par l'absence de perspective, sont antérieurs à Jean Cousin par le style comme par les années ; le voisinage de la Flandre avait sans doute valu à la Picardie cette antériorité sur nos autres provinces dans la peinture à l'huile. — Voyez une intéressante notice de M. le docteur Rigollot sur les arts en Picardie. — C'est M. Dusommerard qui a le premier attiré l'attention des artistes sur ces monuments qui marquent une transition importante dans l'histoire de nos arts. — Jean Cousin avait pour rival, dans la peinture sur verre, Pinaigrier, de Chartres.

belle ordonnance et la grâce harmonieuse du tombeau de Louis XII en font une œuvre véritablement classique ; cependant son élégance ne produit point un effet aussi saisissant que la sévère beauté du monument de Nantes ou que l'incomparable richesse du tombeau de Georges d'Amboise.

A ces premières années du règne de François Ier appartiennent les constructions du château de Blois, prélude des travaux bien plus considérables de la période suivante : l'influence croissante du goût italien se fait sentir assez pour marquer des différences essentielles entre l'aile de François Ier et l'aile de Louis XII ; le vieil ornementisme français tend à disparaître, mais l'originalité n'y perd rien encore, et la magnifique cage d'escalier à jour qui coupe d'une façon si pittoresque la ligne des bâtiments, et qui n'est qu'une heureuse modification de la tour du quinzième siècle, devient le signe distinctif d'une nouvelle phase de l'architecture civile. Le progrès des lumières, du goût et du luxe, la vanité, l'esprit d'imitation, tout contribuait à la propagation de l'art : la sculpture en bois et en pierre enrichissait peu à peu les pignons, les façades, les cours et les lambris des maisons bourgeoises comme des hôtels seigneuriaux. La tendance sensuelle de cette sculpture est frappante ; la voluptueuse sirène et le faune lascif des arabesques la caractérisent : c'était l'esprit de la jeune cour qui se reflétait dans les productions de l'art. La cour, selon l'usage, s'était faite à l'image du maître, et les mœurs du temps de Louis XII et de la chaste Anne de Bretagne étaient bien loin. François Ier, l'homme le plus mobile du monde et le plus livré à la fantaisie, parcourait dans ses amours toutes les nuances imaginables, depuis la sentimentalité la plus

chevaleresque et la galanterie la plus exquise jusqu'au plus grossier libertinage; ses panégyristes et ses détracteurs ont pu, de part et d'autre, ne rien avancer que de vrai à cet égard, tant il était pétri de contrastes. Sa femme, la bonne et simple reine Claude, n'avait aucune influence à la cour; Madame d'Angoulême aurait eu seule le pouvoir de maintenir, sinon la pureté, au moins la décence des mœurs, et d'imposer à la galanterie des bornes qui conservassent la dignité des femmes; elle fit tout le contraire : elle toléra, si elle n'encouragea, tous les désordres autour d'elle, afin qu'on fermât les yeux sur ses propres déportements, et sa maison devint une école de corruption pour les jeunes filles de la haute noblesse, qu'elle attirait près d'elle, à l'exemple d'Anne de Bretagne, mais avec des résultats bien opposés. Depuis le temps de Madame Louise jusqu'à la fin du règne des Valois, la licence ne cessa plus de s'accroître, et les *filles d'honneur*, qui entouraient les reines et les princesses, finirent par n'être plus guère que d'élégantes courtisanes [1]. La corruption et la politesse se propagèrent avec une égale rapidité dans la noblesse : la cour exerçait tant d'attrait sur les seigneurs et surtout sur les dames, lasses du long ennui des châteaux ! Les belles châtelaines, d'accord avec le roi et les courtisans, faisaient, pour ainsi dire, violence à leurs maris afin de quitter les noirs donjons féodaux, et d'accourir dans ces palais de fées où la vie s'écoulait en une fête éternelle. On voyait arriver pêle-mêle les grands et leurs femmes, les savants et les artistes : il se forma, sous les auspices de François Ier, une

[1] Brantôme, avec son franc-parler ordinaire, fait entendre qu'elles avaient remplacé avantageusement les anciennes *filles de joie suivant la cour,* troupe privilégiée que régissait le *roi des Ribauds.*

société nouvelle qui n'avait jamais eu d'analogue en France; société pleine d'esprit, de savoir, d'imagination, de grâce et de licence, et disposée à accueillir, par des motifs très-divers, toute espèce de nouveauté.

Cette société enfanta sa littérature comme ses arts : le roi, sa maîtresse, et surtout sa sœur, l'aimable et docte Marguerite, s'étaient habitués à exprimer leurs sentiments en vers souvent heureux[1]; courtisans, magistrats et savants, chacun versifiait à l'envi. Il sortit de tout cela un excellent poëte, le premier de notre langue à qui l'on puisse accorder ce titre, malgré quelques restes de mauvais goût et une versification encore imparfaite : la renommée de Clément Marot a traversé victorieusement les révolutions littéraires où les poëtes plus orgueilleux de la période suivante ont fait naufrage; tous les novateurs et les réformateurs l'ont respectée, toutes les époques subséquentes se sont accordées à la réputer classique dans la littérature nationale. *Maître Clément* eut en effet l'inspiration et la spontanéité qui font les vrais poëtes : sans parti pris et sans système, il rompit d'instinct avec la détestable école des pédants et des *équivoqueurs;* il rentra de plein saut dans la franche tradition de notre vieille poésie, non pas de l'antique épopée chevaleresque, mais du fabliau et de la ballade. Ce ne fut point un génie créateur : Marot n'innova guère, ni dans la forme du vers, ni dans la langue, ni dans le ton général de la poésie; il se servit des instruments littéraires qui lui avaient été transmis et qui suffisaient aux besoins de son talent, et laissa à d'autres la périlleuse entreprise d'élever la langue

[1] On a déjà cité ailleurs les vers de François Ier en l'honneur d'Agnès Sorel : il fit aussi l'épitaphe de la belle Laure, l'amante de Pétrarque. La bibliothèque nationale possède le recueil manuscrit des poésies de François Ier.

poétique au style héroïque, dont notre poésie était alors plus éloignée encore que notre prose; mais, s'il ne créa point une poésie nouvelle, il porta la vieille poésie à toute la perfection dont elle était susceptible; il en résuma tous les mérites ; il eut la chaude couleur de Villon sans sa grossièreté, le naturel de Froissart, la délicatesse de Charles d'Orléans et le bon sens d'Alain Chartier avec bien plus de mouvement, de précision et de clarté, le mordant de Jean de Meung sans ses longueurs et son pédantisme. Il surpassa et absorba tous ses devanciers, et n'a jamais été surpassé en malice naïve et piquante, en grâce, en facilité; ses œuvres sont restées le modèle de la poésie légère, et l'un des plus fidèles reflets de l'ancien esprit français. Le sentiment, on doit l'avouer, est chez lui aussi léger que la forme qui l'exprime; bien qu'il ait quelques éclairs de passion profonde et tendre, Marot est surtout le poëte de l'amour sensuel; c'est une vie tout extérieure qui anime sa poésie, et la sensibilité y est presque toujours enveloppée par la sensation.

Il n'en fut que mieux l'homme de son temps : sa naissance et son éducation, quoiqu'il fût d'assez humble origine [1], lui avaient préparé la voie ; fils d'un *poëte valet de chambre du roi,* il eut, comme il le dit lui-même, la cour pour *maîtresse d'école;* poli, galant, brave, remuant et assez peu érudit, il puisa ses inspirations dans le monde beaucoup plus que dans les livres. Sa faveur à la cour fut immense, et ne se borna pas aux succès littéraires; dans cette jeune société plus soucieuse de plaisir que d'étiquette, l'esprit et le talent rapprochaient parfois toutes les distances : Marot adressa audacieuse-

[1] Sa famille était originaire des environs de Caen, mais il était né à Cahors.

ment ses vœux à Diane de Poitiers, et même plus haut encore! Diane, alors dans l'éclat de sa première jeunesse, figure évidemment, sous le nom de *Luna*, dans les poésies de Marot, et tout porte à croire que cette beauté *de la ligne des Dieux*, qu'il célébra ensuite avec plus de constance et un retour plus durable, n'est autre que la sœur du roi, la *Marguerite des Marguerites*, la souveraine bien-aimée de toute la pléiade littéraire de l'époque : Marot était digne d'en être le favori, et en obtint tout au moins une amitié fort tendre.

On aura plus d'une fois à revenir, durant le cours du règne de François Ier, sur les vicissitudes de l'orageuse existence de maître Clément.

Tous les autres poëtes de ce temps ont disparu sous le renom de Marot; plusieurs cependant méritent dans notre histoire une mention honorable, et pour leur valeur intrinsèque et pour leur grande supériorité sur les rimeurs de la période précédente : Marguerite, que Marot nommait *sa sœur de poésie*, a écrit des chansons, des mystères, des poésies diverses; on ne lit plus d'elle aujourd'hui que les fameux *Contes de la reine de Navarre,* récits de meilleur goût, mais aussi peu chastes au fond que les *Cent Nouvelles Nouvelles* [1]; Mellin de Saint-Gelais, fils de poëte comme Marot (il était fils d'Octavien de Saint-Gelais), tient le premier rang après maître Clément; il a beaucoup moins de naturel, et se signale par des grâces un peu affectées et mignardes : l'influence

[1] Marguerite, cependant, passe pour avoir gardé sa sagesse au milieu de cette cour si *peu sage;* le meilleur argument en faveur de sa vertu est le silence de Brantôme, le grand chroniqueur des scandales du seizième siècle. — En parlant des contes de la reine de Navarre, on ne doit pas oublier ceux de son valet de chambre, Bonaventure des Périers, un de nos meilleurs prosateurs du seizième siècle.

italienne a beaucoup agi sur lui, et on lui doit d'avoir importé d'Italie le sonnet, cette forme savante que les critiques ont proclamée le chef-d'œuvre de l'art des vers. On peut citer encore Victor Brodeau, Maurice Scève, Héroët, l'imprimeur Gilles Corrozet, moins connu aujourd'hui par ses vers que par son livre sur *les antiquités de Paris.*

La littérature savante, à peu près résumée dans la philologie, faisait plus de progrès encore que la poésie nationale, et l'on peut dire qu'elle avait l'avance sur elle; car la philologie grecque et latine, qui n'était, sous Louis XI et Charles VIII, qu'un faible reflet de la Grèce et de l'Italie, avait marché à grands pas sous Louis XII, et atteignit son plus complet développement sous François Ier. Deux savants étrangers, le Grec Jean Lascaris, le dernier des hommes éminents jetés en Occident par l'émigration hellénique, et le Vénitien Jérôme Aléandro, depuis cardinal et mêlé activement aux luttes religieuses de la Réformation, attirés en France par les ministres de Charles VIII et de Louis XII, y avaient formé des élèves qui surpassèrent leurs maîtres : Aléandro, recteur de l'université de Paris en 1512, fut le maître du Picard Vatable (ou plutôt Wastebled), qui contribua puissamment à l'essor des lettres grecques et fonda en France l'enseignement de l'hébreu; Lascaris donna ses leçons à Pierre Danès et à l'illustre Guillaume Budé, qui dut beaucoup plus, il est vrai, à lui-même qu'à personne; le doyen des savants français, Jacques Lefèvre d'Etaples, traducteur et commentateur d'une partie des Écritures, ne contribua pas moins que Lascaris et qu'Aléandro à former la nouvelle génération scientifique, où l'on distinguait encore Guillaume Petit, confesseur de Louis XII,

puis de François Ier, qui le fit évêque de Troyes et de Senlis ; Pierre Duchâtel, lecteur du roi, évêque de Tulle et de Mâcon (François Ier se plaisait extrêmement à sa conversation, et disait que *c'était le seul homme dont il n'eût pas épuisé toute la science en deux ans* [1]); Lazare de Baïf, qui commença de traduire en vers français les tragiques grecs ; Guillaume Cop, de Bâle, premier médecin du roi, traducteur d'une partie des ouvrages d'Hippocrate et de Galien ; Jules-César Scaliger, de Vérone, qui fut naturalisé français en 1528, et ces doctes imprimeurs, les Badius Ascensius, les Gourmont, les Colines, les Estienne surtout, qui marchaient de pair avec les premiers savants de leur siècle ; la famille des Estienne, alliée et héritière des principaux imprimeurs qui l'avaient précédée, poursuivit ses travaux durant quatre générations, et éleva l'art de la typographie à la plus haute perfection qu'il ait jamais atteinte dans aucun pays. Les Estienne sont une des gloires de la France au seizième siècle [2]. Les

[1] Ce mot peint bien le désir inquiet d'apprendre et de connaître qui caractérisait François Ier. — « Chez lui, point de repas, de promenades, de halte dans ses voyages qui ne fussent employés à des conversations instructives, à des discussions littéraires ; ceux qui étaient admis à sa table se croyaient au milieu d'une école de philosophie (Pierre Galand, oraison funèbre de François Ier). » « L'homme d'état et l'artisan, le guerrier et le laboureur, eussent pu faire également leur profit de ces entretiens, » écrivait un savant étranger, Thomas Hubert, secrétaire de l'électeur palatin. Une telle connaissance du prix du temps est bien remarquable chez un homme aussi livré à ses passions ; il est probable que ces témoignages s'appliquent surtout à la seconde partie de son règne.

[2] Voyez les estimables travaux publiés récemment sur les Estienne par MM. Renouard et Crapelet ; Annales de l'imprimerie des Estienne, 2 vol. in-8° ; 1838. — Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François Ier ; 1839. — On trouve, dans le recueil de M. Isambert, t. XII, une pièce intéressante pour l'histoire de l'imprimerie en France : c'est une ordonnance de Louis XII, rendue le 9 avril 1513, à Blois ; elle confirme les exemptions des libraires, relieurs, enlumineurs et écrivains de l'université « pour la considération du grand bien qui est advenu au royaume au moyen de l'art et science d'impression, l'invention de

quatre frères du Bellay, grands seigneurs lettrés, dont deux furent évêques, deux, militaires et historiens, tous quatre, diplomates et érudits, figurèrent aussi avec honneur et par leurs propres talents et par l'assistance qu'ils donnèrent aux lettrés moins favorisés qu'eux de la fortune. Corneille Agrippa, de Cologne, cet homme étrange qui partagea sa vie entre les lettres, les sciences naturelles et les sciences occultes, tour à tour vénéré, craint et persécuté des puissances laïques et cléricales, traversa plus d'une fois, dans le cours de ses *pérégrinations* vagabondes, le monde savant de la cour de France. S'il en fut le météore, Budé en fut l'astre paisible et fécondateur : la supériorité de Budé n'est pas plus contestée dans l'érudition que celle de Marot dans la poésie ; mais la supériorité de Budé ne s'arrêtait pas à la frontière : les savants, écrivant tous dans la même langue, avaient pour commune patrie tous les lieux où l'on entendait le latin, et le Parisien Budé n'était pas moins célèbre en Allemagne et en Italie qu'en France : Guicciardini, avec une impartialité qui honore ce grand historien florentin, n'hésite pas à déclarer Budé *le premier homme de son siècle dans la littérature grecque et latine*. Ceci doit s'entendre de la profondeur d'érudition plutôt que du talent d'écrire en latin ; car l'érudition française et allemande ne pouvait lutter avec la science italienne pour la pureté du style, pour le *cicéronianisme*, comme on disait [1] ; mais elle rachetait bien ce désavantage à d'autres

laquelle semble être plus divine qu'humaine...., par laquelle notre sainte foi catholique a été grandement augmentée et corroborée, la justice, mieux entendue et administrée, et le divin service, plus honorablement fait, dit et célébré, et au moyen de quoi tant de bonnes et salutaires doctrines ont été manifestées.... » Les motifs de l'ordonnance sont curieux, rapprochés de l'avénement de Luther.

[1] Les puristes italiens les plus outrés prétendaient qu'on ne devait employer

égards. Moins élégante, mais plus solide, elle cherchait les fruits sous les fleurs, les choses et les idées sous les mots; et, tandis que Budé fixait le sens de la langue grecque par des travaux que personne n'a surpassés, un homme d'un savoir égal et d'un génie plus original et plus varié, ébranlait tous les esprits d'un bout de l'Europe à l'autre par d'admirables pamphlets latins où le présent comparaissait en face de l'antiquité, où les abus de l'église et de la société européenne étaient touchés au vif avec une finesse et une verve sans pareilles. Est-il nécessaire de nommer le grand Erasme de Rotterdam?

La France avait failli acquérir le plus illustre écrivain du seizième siècle : en 1517, la fondation du collége *trilingue* (hébreu, grec et latin) de Louvain, par un simple particulier, le chanoine Busleiden, et les exhortations de Budé, qui sentait que les conquêtes de la philologie ne pouvaient être assurées sans un établissement spécial et permanent, avaient inspiré à François I[er] une généreuse émulation, et le jeune roi avait résolu de fonder aussi à Paris un collége des trois langues. Il s'adressa à Erasme, qui avait organisé le collége de Louvain, et lui offrit la direction de l'établissement projeté : Budé intervint dans la négociation avec un noble désintéressement; Erasme balança; la crainte d'aliéner son indépendance, en acceptant les bienfaits de François I[er] et de s'exposer aux tracasseries des théologiens de l'université, l'empêcha d'accepter, et le projet du *collége royal* fut pour longtemps ajourné, au grand cha-

dans la prose latine aucun mot qui ne se trouvât dans Cicéron. Deux Français ou Wallons, Longueil et Bunel, comptaient parmi les principaux *Cicéroniens;* mais ils avaient passé la plus grande partie de leur vie en Italie.

grin des savants français, et à la grande joie des scolastiques universitaires, vieillis dans l'aversion de la science nouvelle et surtout dans l'horreur du grec, langue véhémentement suspecte à leurs yeux de schisme et d'hérésie. Les grandes entreprises, les commentaires, les compilations, les grammaires, les publications de textes comparés n'en continuèrent pas moins [1].

Cette belle et majestueuse époque est bien l'âge initiateur de la civilisation moderne; jamais l'esprit humain n'avait déployé, en France et en Europe, une telle activité dans toutes les directions. Le spectacle de l'histoire politique n'a pas moins d'intérêt et de grandeur que le spectacle de l'histoire intellectuelle; seulement les hommes politiques de ce temps, si éminents qu'ils soient, ne sont pas au niveau des grands maîtres de l'art; dans la politique, les événements sont plus grands que les hommes.

(1518-1521.) De la fin de 1516 au commencement de 1519, il n'y eut point de changement considérable dans la situation respective des grands états européens. Les cours de France et d'Angleterre, mal ensemble depuis la bataille de Marignan, s'étaient rapprochées à la suite de la paix générale; François Ier avait rappelé d'Écosse le duc d'Albanie, par une espèce de transaction entre l'influence française et l'influence anglaise sur ce pays: il avait adressé à Henri VIII, et surtout à son ministre tout-puissant, le cardinal Wolsey, des avances qui avaient été bien accueillies, et la France vit, avec une satisfaction très-vive, l'issue de ces négociations, la recouvrance de Tournai. Wolsey,

[1] En 1517, parut le premier coutumier général de France, renfermant toutes les coutumes révisées sous Louis XII. — La coutume de Loudunois fut publiée en 1518. — Le 27 décembre 1516, avait été fondée l'université d'Angoulême, fondation qui ne sortait pas du cadre des vieilles études.

gagné par les prévenances de François Ier, fit sentir à Henri VIII l'inutilité d'une possession enclavée de toutes parts au milieu de territoires étrangers, et, par un traité du 4 octobre 1518, Tournai fut revendu à la France, avec Mortagne, Saint-Amand et le reste du Tournaisis, moyennant 600,000 couronnes d'or [1], payables en douze années, pour dédommagement de la possession du pays et des grands travaux de fortifications exécutés à Tournai par les Anglais. Par un autre acte du même jour, on arrêta le mariage du dauphin François, enfant d'un an, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri, âgée de quatre ans; la petite princesse devait apporter une dot de 333,000 couronnes d'or. Jamais on n'avait été si prodigue de traités de mariage qu'à cette époque, et jamais on n'en réalisa si peu. François Ier essaya d'obtenir une restitution beaucoup plus importante encore et plus décisive que celle de Tournai, la restitution de Calais; mais Calais était une de ces positions qui se reprennent et ne se rachètent pas : l'Angleterre tout entière se fût soulevée contre la pensée d'abandonner ce dernier reste de ses conquêtes, et la négociation n'eut point de suite [2].

[1] La couronne (*crown*) anglaise valait 35 sous tournois de France (7 francs). — Dumont, corps diplomatiq., t. IV, p. 269 et suivantes.

[2] A l'année du traité avec l'Angleterre, correspond un incident remarquable, l'intervention de la France dans la guerre du Danemark contre la Suède : Louis XII avait contracté un traité d'alliance avec la couronne de Danemark pour se ménager une diversion dans le nord contre l'Empire, et François Ier avait renouvelé ce pacte. La Suède, assujettie au Danemark par l'union de Calmar, en 1391, avait, depuis ce temps, rejeté et repris par deux fois le joug. L'union des trois couronnes du Nord n'était pas moins convenable aux vrais intérêts des peuples scandinaves qu'à l'équilibre de l'Europe; malheureusement elle apparut aux Suédois non comme une association libre, mais comme une tyrannie étrangère; elle avorta pour avoir été trop tôt tentée, et, tandis que les autres nations européennes se concentraient, les Scandinaves se divisèrent. Les cruautés et les perfidies abominables par lesquelles le roi de Danemark Christiern II, *le Néron du Nord*,

Malgré sa réconciliation avec Henri VIII, François I[er] ne comptait pas plus que de raison sur l'amitié de l'Angleterre : ce prince paraît avoir compris les intérêts maritimes de la France, quoique la mobilité de son esprit et les embarras de sa situation si complexe l'aient empêché de faire à cet égard tout ce qu'il avait entrevu et projeté. Les lettres du cardinal Bibbiena, légat de Léon X en France, nous montrent le roi, dans le courant de l'année 1518, visitant avec grande diligence les ports et tous les points importants des côtes de Bretagne, donnant des ordres pour qu'on les fortifiât, et travaillant à mettre ces parages à l'abri de descentes imprévues (Lettere de' Principi, t. I, f. 52). Claude de Seyssel, évêque de Marseille, bon écrivain et habile homme d'État, avait fortement pressé François I[er] de fonder une armée de mer permanente, à l'instar de l'armée de terre ; les quelques galères et les deux ou trois gros vaisseaux qu'entretenait l'État ne méritaient pas le nom d'armée, et, quand on voulait entreprendre quelque expédition, l'on était toujours réduit à faire la presse des vaisseaux marchands, pour s'en servir en guise de navires de guerre. Quelque temps après, un évêque écossais (André, évêque de Murray) écrivait au roi de France : « *Sire, pour l'amour de Dieu et pour votre honneur, faites tant que vous soyez maître de la mer* [1] ! » Suivre

voulut affermir la suprématie danoise sur la Suède, creusèrent un abîme entre les deux nations. En 1518, François I[er], conformément à ses conventions avec le Danemark, envoya à Christiern un secours de deux mille fantassins, commandés par plusieurs capitaines d'élite ; ce corps de troupes, réuni aux Danois, remporta quelques avantages sur les Suédois, et pénétra jusqu'au fond de la Gothie (Gothland), mais finit par être défait dans un combat livré sur un lac glacé : la plupart des soldats fugitifs périrent par le froid, par la faim ou par la dent des ours blancs ; il en revint à peine trois cents en France. — Martin du Bellay.

[1] La lettre est dans les manuscrits de Béthune, n° 3469, f° 55. — Elle est du 12 juillet 1522. — C'est d'après Gaillard, t. VII, p. 422, que nous citons la pro-

le conseil de Seyssel était le seul moyen de réaliser le vœu du prélat écossais : malheureusement François I[er] ne le fit ni assez promptement ni sur d'assez larges proportions, pour obtenir des résultats un peu considérables. François I[er] fit pourtant quelque chose de grand pour la marine française : nous lui devons la création du Havre. Frappé de la supériorité de cette magnifique position sur celle du port de Harfleur, que les sables commençaient à engraver et ont depuis presque entièrement comblé, il ordonna de fortifier le Havre-de-Grâce, qui n'était jusqu'alors qu'un obscur village de pêcheurs, et d'y creuser un port ; peu d'années suffirent à la fondation de cette ville, destinée, par sa situation sans rivale, à devenir un jour notre premier port commercial de l'Océan : la tour qui protége l'entrée du port garde encore le nom de François I[er].

Le traité entre la France et l'Angleterre avait été précédé de deux autres, l'un entre François I[er], l'empereur et le roi d'Espagne, l'autre entre François I[er] et Henri VIII (11 mars 1517, 2 octobre 1518) : les quatre grands souverains d'Occident s'étaient engagés, par l'entremise du pape, à unir leurs armes contre *le Turc*, qui recommençait à épouvanter l'Italie ; la puissance othomane, déjà si formidable sous Mahomet II, venait d'être encore doublée par le farouche conquérant Sélim. Les provinces de l'Euphrate et du Tigre avaient été conquises sur la Perse humiliée et mutilée, et la monarchie élective des Mameluks n'existait plus ; la Syrie et l'Égypte étaient des provinces turques, et l'établissement d'une colonie de

position de Seyssel ; nous ne l'avons pas trouvée ailleurs. — L'Angleterre n'avait pas non plus encore une véritable marine militaire ; Henri VIII n'entretenait que quelques grosses nefs.

pirates turcs à Alger menaçait d'une prompte ruine les établissements espagnols de la côte d'Afrique. Sélim, maître du bassin oriental de la Méditerranée [1], paraissait prêt à reprendre les desseins de Mahomet II contre l'Italie. On parla beaucoup de croisade : Léon X, faisant trêve à ses plaisirs, mena, pieds nus, des processions dans Rome, pour implorer la protection du ciel et surtout pour émouvoir la chrétienté ; des décimes furent demandées au clergé pour les frais de la future croisade, et le trop fameux trafic des indulgences redoubla d'activité. La croisade n'eut pas lieu : des intérêts plus immédiats absorbèrent les souverains chrétiens ; la mort de Sélim (en 1520) éloigna le danger, et l'argent levé sur les clercs ou extorqué aux peuples alla s'engloutir dans les coffres du pape et des rois. Ces exactions eurent, dans les régions septentrionales, de terribles conséquences, et ce fut le dernier tribut que Rome tira du nord de l'Europe : en France, la croisade profita surtout au fisc royal ; Léon X céda au roi les décimes imposées sur le clergé, moyennant la suppression de l'article du traité de Bologne qui obligeait le

[1] La conquête de l'Égypte et de la Syrie par les Turcs acheva la ruine du commerce méditerranéen au profit de la grande navigation : le gouvernement violent et rapace des Turcs arrêta le transit commercial, et les relations de l'Europe avec l'Égypte furent presque interrompues durant trois siècles, jusqu'à ce que les armes françaises eussent rouvert cette voie au monde. Venise, sentant tarir les sources de sa prospérité, avait tenté d'arrêter les immenses progrès des Portugais dans les mers d'Asie : elle avait poussé le soudan d'Égypte à secourir contre eux les musulmans de l'Inde ; mais le soudan avait été vaincu par les Portugais dans l'Inde, quelques années avant de périr en Égypte sous les coups des Turcs (1508), et le grand Albuquerque faisait flotter le pavillon victorieux du Portugal sur toutes les côtes de l'Indoustan, de la Perse, de l'Arabie et de l'Afrique. La navigation portugaise s'étendait en Asie de la mer Rouge aux mers de la Chine, et les Portugais avaient trouvé, au sein de l'Afrique, des auxiliaires contre les musulmans dans des peuples chrétiens de l'Abyssinie dont l'Europe ne savait pas même le nom.

pape à rendre Reggio et Modène au duc de Ferrare. Cet arrangement, aux dépens d'un allié utile et fidèle, était aussi impolitique que peu honorable.

Ce n'était plus l'Italie, mais l'Allemagne qui était en ce moment le principal objet de l'attention de François Ier : Maximilien, languissant et malade, touchait au terme d'une existence pleine d'agitations et de fatigues, et François songeait, non-seulement à empêcher l'élection de Charles d'Autriche à l'Empire, mais à briguer pour lui-même la couronne impériale. Il espérait éluder la loi qui excluait les étrangers en se donnant comme membre de l'Empire, à cause du duché de Milan, ou même à cause du royaume d'Arles. L'exemple de Charlemagne, mirage trompeur où se sont pris les plus grands princes des temps modernes, avait fasciné son imagination, et il rêvait la domination de l'Europe par l'union *des François et des Germains*. C'était leur alliance, mais non leur impossible fusion qu'il fallait poursuivre, et François Ier eût peut-être épargné de fatales déviations à l'Europe, en appuyant contre Charles, ainsi que le souhaitait Léon X, la candidature d'un prince allemand, de l'électeur de Saxe, au lieu de se présenter lui-même. Maximilien, soupçonnant les intentions du roi de France, s'efforça d'assurer l'Empire à sa maison avant de mourir : comme naguère *le roi catholique* au lit de mort, il avait quelque temps balancé entre ses deux petits-fils, et incliné en faveur du jeune Ferdinand ; mais ses ministres, et surtout le cardinal de Sion, qui apparaissait comme un génie malfaisant partout où s'offrait l'occasion de troubler la chrétienté et de nuire à la France, évoquèrent devant ses yeux l'orgueilleux fantôme de la monarchie universelle, et Maximilien se décida pour Charles. Il restait à obtenir

les voix des électeurs, et à lever un autre obstacle touchant l'élection de Charles : c'est qu'une constitution, rédigée par les papes du treizième siècle dans l'intérêt de leur indépendance temporelle, et passée dans le droit européen, interdisait la réunion de la couronne impériale et de la couronne de Naples sur la même tête. Les négociations se croisaient de toutes parts, lorsque Maximilien mourut le 11 janvier 1519. François I[er] annonça aussitôt ses prétentions ; des agents secrets parcoururent les cours électorales d'Allemagne, et deux ambassades rivales, expédiées par les rois de France et d'Espagne, allèrent s'établir, l'une à Coblentz, l'autre à Mayence, tandis que les électeurs se réunissaient à Francfort. Le roi d'Angleterre avait pensé aussi à se mettre sur les rangs ; mais il trouva les positions prises et les chances exclusivement partagées entre François et Charles. La rivalité de ces deux monarques n'amena point entre eux une rupture immédiate. François dit avec courtoisie aux ambassadeurs de Charles que cette concurrence ne devait point altérer leur bonne amitié, et qu'il fallait agir comme deux rivaux qui se disputeraient seulement par des soins le cœur d'une commune maîtresse (Guicciardini, l. XIII, § 20).

Les deux rivaux ne s'en fièrent pas toutefois à leur seul mérite pour obtenir la préférence, et les mulets chargés d'or qui furent dépêchés d'Anvers et de Paris à la suite des ambassades, indiquaient assez les moyens de séduction sur lesquels on comptait de part et d'autre. Plusieurs des électeurs reçurent de l'argent des deux mains, et, jusqu'au jour de l'élection, l'incertitude fut extrême. Des fautes graves compromirent la cause de François I[er] : ce prince s'aliéna, par de mauvais procédés qui furent le

fait de sa mère plus que le sien propre, les deux chefs de la maison de La Marck, le duc de Bouillon (plus connu sous le titre de seigneur de Sedan), et son frère, l'évêque de Liége, prélat très-influent en Allemagne, ainsi que l'aventurier Sickingen, le plus renommé des chefs de lansquenets mercenaires. François avait placé à la tête de l'ambassade d'Allemagne son favori Guillaume Gouffier, sire de Bonnivet, amiral de France, et frère cadet du grand-maître Boissi : Bonnivet avait mené à bien, l'année précédente, les négociations avec la cour d'Angleterre; mais l'affaire, cette fois, était tout autrement grande et difficile, et ce jeune courtisan, indiscret et présomptueux, n'était point en état de tenir tête à des diplomates aussi expérimentés que le cardinal de Gurck et le comte de Nassau, envoyés de Charles. Le roi et Bonnivet, malgré les conseils de Fleuranges, manquèrent l'occasion d'attirer à la solde française toute une armée d'aventuriers qui se trouvait sur pied dans la Souabe; les envoyés de Charles furent plus habiles, et s'assurèrent de ces troupes mercenaires. Les agents espagnols agirent et parlèrent peu; les vanteries de Bonnivet sur la puissance française ne servirent qu'à inquiéter et à indisposer les Allemands.

Les débats de la diète électorale, ouverts le 17 juin à Francfort, furent cependant très-vifs et très-prolongés : l'archevêque de Trèves, partisan de la France, et l'archevêque de Mayence, attaché à l'Autriche, s'efforçaient tour à tour d'entraîner leurs collègues : le résultat faillit tromper à la fois les vœux des deux prétendants. Les électeurs, lassés de discussions infructueuses, réunirent soudain tous leurs suffrages sur la tête de l'un d'entre eux, le duc Frédéric de Saxe, ainsi que le pape le leur avait

insinué. Frédéric était digne de l'Empire, mais il ne l'accepta point : il ne se jugea pas assez puissant pour maintenir les droits et la dignité de l'Empire contre l'inimitié des maisons de France et d'Autriche, et invita ses collègues à reporter leurs voix sur le roi d'Espagne, qu'il jugeait préférable à François Ier, comme Allemand de race, et surtout comme intéressé directement à défendre l'Allemagne contre les Turcs. Ce dernier motif faisait pencher les Allemands les plus patriotes en faveur de Charles, et il était réellement de très-grand poids. L'opinion de Frédéric entraîna l'archevêque de Cologne : l'électeur de Brandebourg fut également gagné au parti espagnol; la peur décida l'électeur Palatin, dont les domaines étaient menacés par Sickingen, à la tête de ces mêmes lansquenets que François avait négligé de s'attacher. L'archevêque de Trèves, demeuré seul de son sentiment, cessa enfin de s'opposer à l'élection du roi d'Espagne, qui fut proclamé empereur le 28 juin, sous le nom de Charles V. L'usage lui a conservé en français le vieux titre de *Charles-Quint* (*quint* au lieu de *cinquième*).

Le pape n'eut pas le courage de refuser à *l'empereur élu* la dispense des constitutions qui interdisaient la jonction de l'Empire et du royaume de Naples, et le frère d'un des sept électeurs, le comte palatin du Rhin, partit pour aller porter à Charles, en Espagne, l'acte qui lui déférait la couronne impériale, avec une *capitulation* écrite, par laquelle Charles devait s'engager à respecter toutes les libertés de l'Empire : on s'était contenté jusqu'alors du serment verbal des empereurs; les craintes trop bien fondées qu'inspirait la puissance de Charles avaient suggéré cette nouvelle garantie, qui resta désormais en usage à chaque avénement. Les principaux articles statuaient que

les offices ne pourraient être donnés à des étrangers; que personne ne serait mis au ban de l'Empire sans un arrêt de la diète ou de la chambre impériale; qu'à la diète seule appartenait le pouvoir législatif, le droit de paix et de guerre, la fixation des droits et contributions, etc. Enfin, Charles devait jurer de ne rien faire pour rendre héréditaire dans sa maison la couronne impériale. — (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, p. 298.)

Les serments coûtèrent peu à Charles, qui apprit son élection avec une joie menaçante pour la liberté de l'Europe : dès lors son but fut fixé, ses plans furent arrêtés, et toute sa vie n'en fut plus que le développement; un concours surprenant de circonstances le poussait à cette idée de l'établissement d'une domination suprême sur l'Occident. La tradition de Charlemagne, et surtout celle de l'Empire romain, ravivée par la Renaissance, l'affaiblissement de la papauté, concordant avec la réunion soudaine de tant de provinces sous le sceptre de la maison d'Autriche, à laquelle des traités habilement rédigés promettaient encore la réversibilité de deux nouveaux royaumes, la Hongrie et la Bohême, bien d'autres motifs encore, semblaient annoncer que le seizième siècle verrait se relever l'unité de l'Occident, sinon par la monarchie romaine, au moins par la suprématie impériale sur les rois chrétiens : le titre d'empereur, maintenu à travers le moyen âge, pouvait sembler une réserve de la Providence. Charles, d'ailleurs, paraissait répondre si bien de sa personne aux conditions d'une telle révolution! Né à Gand, chez les Flamands de langue tudesque, élevé par des Wallons de langue et de mœurs françaises, fils d'un Allemand et d'une Espagnole, il touchait à tous les pays et à tous les peuples par sa naissance et son éducation. Les yeux tournés vers l'anti-

quité romaine, il ne comprit pas que le caractère propre de la civilisation moderne était au contraire le développement des nationalités indépendantes dans ce milieu européen créé par les Romains et par le christianisme, et que le retour de l'unité politique en Occident n'était ni possible ni désirable; aucun prince temporel ne devait réussir où avaient échoué les papes! L'expérience coûta cher, et ne désabusa pas les conquérants.

Les Espagnols, tous ceux du moins qui avaient quelque connaissance des intérêts de leur pays, accueillirent l'élévation de leur roi à l'empire avec des sentiments fort opposés aux siens, et se montrèrent peu sympathiques aux ambitieux desseins de la maison d'Autriche : la fermentation n'avait guère cessé dans la péninsule depuis la mort de la grande Isabelle, et surtout depuis que Ferdinand le Catholique avait rejoint Isabelle dans la tombe; l'Aragon, tiraillé entre le *justiza* (grand justicier) Lanuza et l'archevêque de Saragosse, bâtard du feu roi, était livré à des troubles continuels; l'inquisition ne s'y était pas établie sans de violentes résistances; le cardinal-régent Ximenez avait comprimé la Castille par la ruse et par la force, et surtout par l'organisation qu'il avait donnée à l'armée [1]; mais, à sa mort, les ressorts s'étaient détendus, et le despotisme qu'il avait fondé était fortement ébranlé; la vieille Espagne ne subissait qu'avec angoisse et convulsion la transformation fatale qu'on lui imposait. Ximenez avait été la première victime de son œuvre : lorsque Charles

[1] On sait la réponse de Ximenez aux grands qui lui demandaient les titres de son despotisme. — Il leur fit voir, du haut de sa fenêtre, les canons en batterie, et les canonniers, la mèche allumée : « Voilà mes pouvoirs. » On ajoute qu'il leur montra son cordon de cordelier, en disant que cette corde lui suffisait pour mener l'Espagne. — C'était bien là en effet l'image de la double tyrannie royale et monacale qui a étouffé l'Espagne pendant trois siècles.

débarqua en Espagne (septembre 1517), prévenu par ses conseillers flamands contre ce ministre-roi, il évita de le voir, et l'*autorisa à cesser toutes occupations pour rétablir sa santé :* le superbe vieillard en mourut. L'impopularité du nouveau gouvernement fut bientôt telle, que le peuple se rattacha passionnément à la mémoire de Ximenez; l'avide Chièvres et ses compatriotes, les Flamands, les Wallons, avaient seuls la faveur du jeune roi, et dévoraient l'Espagne : tout l'or des impôts s'écoulait aux Pays-Bas. La résistance s'organisa : les communes de Castille commencèrent à s'associer afin d'obtenir le redressement des abus et le renvoi des conseillers étrangers; le clergé défendit sa bourse avec beaucoup d'énergie contre le roi et le pape : le pape ayant, à l'occasion du fameux projet de croisade, accordé à Charles une dîme sur les biens du clergé pour armer une flotte contre le Turc, le clergé refusa de payer : le pape lança l'interdit sur toutes les églises d'Espagne; le clergé ne tint aucun compte de l'interdit, *pour n'être point fondé sur la justice*, et le roi et le pape durent céder. Pendant ce temps, des querelles qui grandirent jusqu'à la guerre civile, avaient éclaté dans le royaume de Valence, entre la noblesse et le peuple des villes, organisé en *germanadad* (confrérie armée). Ce fut au milieu d'un désordre universel que Charles reçut à Barcelonne l'ambassade qui lui apportait le sceptre du *saint Empire*. Les principales villes de Castille le supplièrent de refuser la couronne impériale : il ne répondit qu'en convoquant au bout de la Galice, loin du centre du royaume, des cortès castillanes, dont la majorité, intimidée ou corrompue, accorda les subsides avant le redressement des griefs : les principales villes protestèrent; la révolte éclata sur plusieurs points; mais l'état de l'Allemagne n'était pas

moins grave, et il s'y préparait des choses immenses : la diète appelait avec instance l'empereur élu à venir prendre un sceptre que de plus longs retards pouvaient compromettre ; Charles se décida et s'embarqua, le 22 mai 1520, à la Corogne, « s'exposant à perdre, pour aller recevoir une nouvelle couronne, la couronne plus précieuse dont il était déjà en possession (Robertson). » Toute l'histoire de son orageuse carrière est résumée, pour ainsi dire, dans cette première année de son avénement à l'Empire.

L'attitude hostile de François Ier n'avait pas peu contribué à décider le départ de Charles-Quint : la modération du roi de France ne s'était pas soutenue après l'échec qui avait si violemment froissé son amour-propre, et son ressentiment était encore excité par celui de son favori Bonnivet, furieux d'avoir échoué dans l'ambassade d'Allemagne. Le grand maître Boissi, frère aîné de l'amiral Bonnivet, avait fait prévaloir jusque-là le parti de la paix ; mais il était mort en septembre 1519, tandis qu'il négociait à Montpellier avec le sire de Chièvres touchant l'exécution du traité de Noyon. Bonnivet, qui avait hérité de tout le crédit de son aîné, et qui partageait la direction des affaires avec Duprat, l'un menant les choses de la guerre, l'autre la justice et les finances, poussa de toutes ses forces à la rupture avec l'empereur : le ministre était aussi aventureux que le prince; Bonnivet avait quelques-unes des qualités et tous les défauts de François Ier; brave, spirituel, imprudent, *outrecuidé*, passionné pour le plaisir, hardi à entreprendre, négligent et sans esprit de conduite dans la poursuite de ses entreprises, il ressemblait trop à son maître pour ne pas lui plaire, et pour ne pas lui être funeste.

La rupture de François et de Charles était, au reste,

inévitable : il y avait trop d'intérêts et de prétentions opposés; l'affaire de la Navarre était toujours pendante, et Charles n'avait aucunement *contenté la reine de Navarre et ses enfants,* suivant les termes du traité de Noyon; l'Espagne, autant que son roi, était contraire à toute pensée de restitution. La conquête de la Navarre ne satisfaisait pas encore Charles, et il n'attendait que l'occasion favorable pour revendiquer le Milanais au nom de l'Empire et la Bourgogne ducale en son propre nom. François, de son côté, se repentait d'avoir renoncé à Naples, et sommait Charles de lui rendre hommage en personne pour le comté de Flandre. L'alliance de l'Angleterre était également importante et désirable aux deux partis, en vue de la lutte qui se préparait : lors du traité d'octobre 1518, il avait été question d'une entrevue entre les rois de France et d'Angleterre pour cimenter leur réconciliation; cette entrevue fut enfin fixée au 7 juin 1520. François espérait entraîner Henri à une coalition contre leur trop heureux rival. Charles-Quint prévint François Ier : il alla débarquer, le 26 mai, à Douvres, sans être attendu de Henri VIII, qui fut vivement touché d'une telle marque de confiance; Charles savait bien ne courir aucun risque; il était en correspondance secrète avec le vrai roi d'Angleterre, le cardinal Wolsey, qu'il avait comblé de présents et de marques de déférence, et qui avait répondu de sa sûreté. Wolsey avait été très-favorable à l'alliance française jusqu'à l'élévation de Charles-Quint à l'Empire; mais, depuis ce moment, le cardinal, qui connaissait la faible santé de Léon X et qui aspirait à la tiare, s'était retourné vers l'empereur, pensant trouver de ce côté un appui plus décisif en faveur de ses prétentions. Henri VIII promit de ne pas se joindre aux adversaires de l'empereur, et de

rendre à Charles sa visite en Flandre, au sortir de la conférence convenue avec le roi de France. L'empereur et le roi d'Angleterre se séparèrent le 30 mai, pour passer, l'un aux Pays-Bas, l'autre à Calais, et François Ier arriva le 1er juin à Ardres.

Il avait été convenu que l'entrevue des deux rois aurait lieu en plein champ, entre Ardres, place française, et Guines, place anglaise, mais toutefois sur terre anglaise, pour compenser le passage de la mer par Henri VIII. Les deux conseils de France et d'Angleterre employèrent toute une semaine à débattre les conditions d'étiquette et de sûreté réciproque, et les rois ne se virent que le 7 juin : ils se rencontrèrent à cheval au lieu indiqué, s'embrassèrent, puis entrèrent ensemble sous une tente splendide; Henri VIII y relut lui-même à haute voix le traité de paix du 4 octobre 1518. « Quand il eut lu les articles (les titres) du roi de France, qui doit aller le premier, il commença à lire les siens; il y avait : *Je, Henri, roi.....* il voulait dire *de France et d'Angleterre;* mais il laissa le titre de France, et dit au roi : *Je ne le mettrai point, puisque vous êtes ici, car je mentirais;* et dit : *Je, Henri, roi d'Angleterre...* Ce fait, lesdits princes se partirent merveilleusement bien contents l'un de l'autre, et s'en retournèrent, le roi de France, à Ardres, et le roi d'Angleterre à Ghines (Fleuranges). » Le lendemain matin, François Ier, ennuyé des précautions qu'on avait prises et qui lui semblaient un reste des temps de barbarie, monte à cheval, lui quatrième, pousse au galop jusqu'à Guines, passe à travers les archers de la garde du roi d'Angleterre, et va le surprendre dans son lit. Henri VIII, enchanté, lui rendit la pareille le jour suivant, à Ardres, et les garanties soupçonneuses, tant débattues et réglées à

si grand'peine, cessèrent de gêner les plaisirs des deux cours, durant quinze jours de tournois, de bals et de festins. François et Henri, tous deux robustes, adroits et de haute taille, se signalèrent également la lance au poing. Dans l'intervalle des joutes, il y eut des luttes corps à corps, où les Anglais, plus exercés, *gagnèrent le prix, parce que le roi de France n'avait point fait venir de lutteurs de Bretagne;* mais François vengea les lutteurs français en jetant à terre Henri VIII, qui l'avait défié à ce jeu (Fleuranges). On déploya de part et d'autre une magnificence inouïe : des palais provisoires, de la plus élégante architecture, avaient été élevés aux portes d'Ardres et de Guines; celui de François I[er] avait cette forme de rotonde que les peintres de cette époque affectionnent tant dans leurs compositions; François avait fait fabriquer en outre tout un camp de tentes de drap d'or, doublées en velours, qui ne servirent même pas : la dépense que firent les seigneurs des deux cours en habits et en équipages *ne se peut estimer,* dit Martin du Bellay, *tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules... pourquoi ladite assemblée fut nommée le camp de drap d'or*[1]. Tout cet éclat fut stérile : Wolsey empêcha Henri VIII de prendre aucun engagement avec François I[er] contre Charles-Quint; on se contenta de confirmer les conventions de mariage arrêtées en 1518 entre le dauphin et la fille du roi Henri; et le roi d'Angleterre, en quittant François I[er], alla voir à Gravelines l'empereur, qui le reconduisit jusques à Calais. L'astucieux

[1] Les arts ont reproduit partout les souvenirs du *Camp de drap d'or :* le monument le plus intéressant qui nous en reste est le grand bas-relief de l'hôtel de Bourg-Theroulde à Rouen, hôtel qui est lui-même, dans son ensemble, un des plus beaux édifices du seizième siècle.

Charles proposa à Henri de s'attribuer le rôle d'arbitre entre lui et François Ier, et de se déclarer contre celui des deux qui refuserait son arbitrage : Charles avait tout avantage à poser ainsi la question, assuré comme il était de Wolsey. Henri accepta une proposition qui caressait son orgueil et lui remettait la balance de l'Europe : il avait pris pour devise un archer tendant son arc, avec cette légende : *Qui je défends est maître!* Il avait en effet la puissance, mais non la capacité nécessaire pour se faire le modérateur de l'Occident : lettré, ami des arts, esprit actif et ouvert à toutes les connaissances et à toutes les idées, mais capricieux, violent et variable, il n'avait de suite et de persévérance que dans sa soumission absolue à l'influence d'un ministre qui n'employait un génie supérieur qu'au service d'un insatiable égoïsme, et il n'usa de sa haute position ni dans l'intérêt particulier de l'Angleterre, ni dans l'intérêt général de l'Europe.

Le reste de l'année 1520 s'écoula en négociations dont l'issue pacifique était de moins en moins probable : Charles-Quint fut couronné *roi des Romains* le 23 octobre, à Aix-la-Chapelle.

Le jour des Rois (6 janvier) 1521, un accident faillit changer la face de l'Europe en terminant prématurément la carrière de François Ier : comme la cour était allée fêter les rois à Romorantin, en Berri, *le roi, sachant que M. de Saint-Pol* (frère du duc de Vendôme) *avait fait un roi de la fève en son logis, délibéra d'envoyer défier le roi de M. de Saint-Pol, ce qui fut fait.* Le roi de France alla donc assiéger le roi de la fève dans l'hôtel du comte de Saint-Pol : les assiégés se défendirent avec des pelotes de neige, armes convenables à la saison ; enfin, les munitions manquant, et les assaillants forçant la porte, *quel-*

que mal avisé (c'était le seigneur de Lorges) jeta par la fenêtre un tison, qui tomba sur la tête du roi. François fut grièvement blessé, et, pendant quelques jours, les chirurgiens *ne purent assurer de sa santé*. On répandit promptement, *par tout le pays de Flandre, Artois et Espagne*, le bruit que le roi était mort ou aveuglé du coup ; mais François manda tous les ambassadeurs étrangers *qui étaient suivant sa cour*, pour démentir ces faux bruits. Il ne voulut point qu'on recherchât qui avait jeté le tison, disant que, *s'il avait fait la folie, il fallait qu'il en bût sa part* (Fleuranges).

Le roi se rétablit assez vite : sa blessure occasionna un changement assez remarquable dans les usages nationaux; depuis bien des générations, on portait en France la barbe rase et les cheveux longs ; François Ier, ayant été obligé de se faire couper les cheveux, les conserva courts tout le reste de sa vie, et se laissa pousser la barbe à l'exemple des Italiens. Sa cour l'imita, puis successivement toutes les classes de la nation, et, pendant un siècle, on porta en France barbe longue et cheveux courts ; les parlements, ennemis de toutes les innovations, interdirent longtemps à leurs membres cette *nouvelleté*, comme contraire à la dignité de la magistrature; par compensation, ils furent les derniers à quitter la barbe au dix-septième siècle.

(1517-1522.) L'Europe cependant attendait avec une anxiété croissante l'explosion de l'orage qui montait lentement à l'horizon, sans que rien pût le conjurer; elle pressentait la guerre la plus générale qui eût jamais précipité les unes sur les autres les nations chrétiennes.

L'attente de l'Europe n'était pourtant pas là tout entière : avant que la lutte de la France et de la maison d'Autriche se fût engagée, une lutte plus grande encore,

mais d'une autre nature, avait commencé, la lutte de la RÉFORME contre l'église romaine : ces deux longues tempêtes ne devaient plus cesser de mêler leurs foudres jusqu'à la paix de Westphalie, durant près de cent trente années!

L'heure terrible, depuis si longtemps prédite par les plus sages des docteurs de l'église, l'heure de l'irrévocable démembrement dont le grand schisme d'Occident n'avait été que le présage et la figure, avait enfin sonné. La réforme de l'église par elle-même avait avorté entre les mains des conciles de Constance et de Bâle[1]; la papauté, un moment ébranlée par les coups de ces deux assemblées, s'était raffermie, et tous les vieux abus, avec elle : elle avait fermé l'oreille aux imprécations de ses ennemis, aux avertissements prophétiques de ses fidèles; la sanglante révolte des hussites bohémiens s'était éteinte, consumée par ses propres flammes; les menaces de la couronne de France et son concile *schismatique* avaient abouti au Concordat. Rome ne voyait que des gages de sécurité dans ces dangers passés, où elle eût dû voir les germes de périls plus formidables : les papes jugeaient de l'Europe par l'Italie; ils croyaient leur puissance consolidée plutôt qu'affaiblie par le progrès des lumières, qu'ils avaient si efficacement secondé à tant d'égards; ils n'attribuaient qu'à l'esprit de localité ou à des intérêts pécuniaires l'opposition que rencontraient certaines de leurs mesures; ils s'imaginaient que tous les hommes éclairés, à l'exception de quelques rêveurs, pensaient comme les lettrés et les artistes qui entouraient le saint-siége, et acceptaient la vieille machine romaine, au moins à titre d'instrument

[1] « On sait ce qui arriva dans le concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée, et l'église, replongée dans de nouvelles divisions. » —Bossuet, *Hist. des variations des églises protestantes*, l. I, § 1.

politique; aussi laissaient-ils la théologie scolastique à des moines ignares dont ils se raillaient tout les premiers, et employaient-ils tous leurs efforts à se faire, par la diplomatie, les lettres et les arts, ce qu'ils avaient été par la religion, le centre du mouvement européen : ils voulaient transformer le clergé séculier en aristocratie intellectuelle[1]; quant aux mœurs et à la foi, on peut dire, sans les calomnier, qu'ils ne s'en préoccupaient guère. La papauté allait au rétablissement de l'ésotérisme, non pas de l'ésotérisme dogmatique de l'ancien Orient, mais d'un ésotérisme négatif; on eût vu, dans le sanctuaire, une association de philosophes sceptiques; hors du sanctuaire, une masse ignorante et fascinée par la superstition et par les pompes extérieures du culte. La papauté fut arrêtée sur cette pente par une épouvantable commotion.

Pour soutenir la magnificence inouïe que le gouvernement pontifical déployait et par calcul et par goût, il fallait des ressources immenses : les ressources régulières cependant avaient diminué; presque partout, Rome avait dû partager avec les rois; les *réserves* étaient abolies en grande partie, et le produit des annates, contesté et réduit de fait. Rome eut recours à des ressources exceptionnelles: les projets de croisade venaient à point pour lever des décimes sur le clergé; mais l'Espagne refusa les décimes, et le pape lui-même y renonça en France, par suite de combinaisons politiques. Rome espéra que les offrandes volontaires de la crédulité publique produiraient davantage que l'impôt exigé du clergé, et donna une extension sans bornes au trafic des indulgences, défendu à plusieurs reprises par les conciles de Latran (1215), de

[1] Raphaël allait recevoir le chapeau de cardinal quand il mourut.

Vienne (1311) et de Constance (1418), et toujours renouvelé par les papes : les agents de Rome se répandirent par toute la chrétienté, offrant à tout venant *les grands pardons* qui remettaient aux pécheurs les peines encourues dans ce monde et dans l'autre ; il suffisait de donner un teston (pièce d'argent) pour la croisade ou pour la construction de l'église Saint-Pierre de Rome. Fatal édifice, Babel moderne, qui, entrepris au nom de l'unité, fut le monument de la confusion et du démembrement de l'église !

La vente des indulgences, qui a été, sinon la cause, au moins l'occasion d'une si grande révolution, tirait son origine de la doctrine professée par l'église sur la *satisfaction :* le sang de Jésus-Christ, suivant la croyance catholique, a *satisfait surabondamment* à Dieu pour le péché originel, et racheté ainsi la nature humaine en général ; dans le particulier, cette *satisfaction* s'applique pleinement à chaque homme à l'instant de sa régénération par le baptême : lorsque le baptisé retombe ensuite dans le péché par sa faute personnelle, c'est bien encore le sang de Jésus-Christ qui le rachète, mais le nouveau rachat ne s'opère plus gratuitement, et le pécheur repentant doit subir quelque peine temporaire, soit dans cette vie, soit dans une autre, pour échapper aux peines éternelles. De cette nécessité de l'expiation procédaient les rudes pénitences en usage dans l'église primitive ; mais, peu à peu, avec le progrès de la puissance papale, la rigueur antique céda devant le système des *indulgences,* et l'idée s'accrédita que la *surabondance* des mérites de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, constituait un trésor dont le pape avait la clef, et qu'il appliquait, selon sa volonté, au rachat des peines temporaires dues par le pécheur. Cette croyance fut d'a-

bord pour les papes un instrument de pouvoir employé avec conviction; lors de la décadence morale de la papauté, l'instrument de pouvoir se changea en instrument de fiscalité, et les indulgences devinrent l'objet du plus honteux des commerces simoniaques de la chancellerie romaine : on affermait le produit du pardon des péchés à des *partisans,* à des banquiers, comme s'il se fût agi du droit sur les vins ou de la gabelle du sel. Ce fut, de tous les abus de la cour de Rome, le plus pernicieux à la morale publique : la multitude, confirmée dans son ignorance par ceux dont la mission était de l'en tirer, croyait acheter la dispense du repentir avec celle de la pénitence extérieure, et prenait les bulles du pape pour une espèce de talisman à l'abri duquel on pouvait pécher tout à son aise sans crainte de l'enfer. Les moines chargés de prêcher les *pardons* entassaient les hyperboles les plus monstrueuses pour achalander leur marchandise, bien assurés qu'ils étaient de l'impunité si la recette était bonne : il y en avait qui assuraient qu'*avec une bulle du pape, on ne pouvait jamais être damné, et que le pape était le maître de tirer les damnés de l'enfer, s'il lui plaisait.*

Les *débordés sermons* des prêcheurs d'indulgences indignèrent en France tous les gens de bien, et ce mécontentement se confondit avec l'irritation que soulevait le Concordat : avant même le grand débordement des indulgences, plusieurs de nos prédicateurs gallicans et universitaires, Menot, Maillard, Messier, avaient attaqué cet ignoble trafic avec une généreuse audace[1]. Mais le

[1] « *Caphards jargonneurs!* s'écriait Olivier Maillard, ne tenez-vous pas vos auditeurs pour leur soustraire leurs bourses? Croyez-vous qu'avec des milliers de péchés, il suffise de jeter six blancs dans un tronc pour être absous? Cela m'est dur à croire, et plus dur à prêcher. » — « Essayez de mourir avec votre dispense

pouvoir royal, depuis le Concordat, soutenait la papauté: la France, contenue par un gouvernement de plus en plus absolu, n'était pas dans des conditions à donner le signal de l'attaque contre Rome : on peut ajouter, sans parler d'autres raisons plus profondes, que la France, par cela même qu'elle avait toujours été moins asservie à Rome que les autres nations catholiques, était trop habituée à se quereller avec le pape pour qu'un grief de plus ou de moins eût de bien grandes conséquences : les gens pieux se scandalisèrent; les lettrés se moquèrent; la Sorbonne condamna une ou deux des propositions les plus extravagantes avancées par les vendeurs de *pardons*[1], et tout fut dit, au moins pour le moment.

Le coup partit d'ailleurs, c'est-à-dire d'entre les peuples qui avaient été le plus soumis à la cour de Rome et le plus exploités par elle. Outre la suprématie générale du spirituel sur le temporel, les papes s'étaient attribué une suzeraineté directe sur les peuples convertis au christianisme par les missionnaires du saint-siége : l'antique église de Gaule était, pour ainsi dire, autochthone, et ne devait pas son origine à Rome ; de là, les libertés gallicanes : les églises des nations teutoniques, d'Angleterre, d'Allemagne, de Danemark, de Suède, étaient au contraire filles de l'église romaine, et Rome avait cruellement abusé

du pape, disait Menot avec sa verve railleuse, et vous verrez si vous ne serez pas damnés. »—Voy. l'intéressant livre de M. Labitte : *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue, introduction,* p. xxiv.—En 1516, Léon X publia, dans le concile de Latran, une bulle ayant pour but de réprimer la hardiesse des prédicateurs qui *déclamaient contre la personne et la conduite des prélats,* etc. — Labbe, *Concil.*, t. XIV, p. 288.

[1] « Quiconque met au tronc de la croisade un teston pour une âme étant en purgatoire, il la délivre incontinent, et s'en va infailliblement ladite âme aussitôt en paradis, etc. » Proposition condamnée le 6 mai 1518. D'Argentré, *Collect. Judic.*, t. I, p. 555.

de l'autorité maternelle : les griefs avaient été s'amoncelant de génération en génération. Les peuples sur lesquels l'église de Rome avait pesé le plus lourdement, étaient précisément ceux dont le génie était le moins analogue à son génie, et le moins propre à supporter son despotisme sur l'intelligence humaine : le vieil antagonisme du génie germanique et du génie romain avait pu être endormi, mais non étouffé ; le christianisme du Nord n'a jamais été celui du Midi : l'Allemand, en se civilisant, développait de plus en plus les qualités distinctives qui devaient l'éloigner de Rome ; rêveur et méditatif, peu soucieux des formes extérieures et des choses sensibles, souvent docile jusqu'à la servilité dans les actes, mais indomptable dans le secret de sa pensée, et bien plus inquiet de la liberté intellectuelle que de la liberté politique, il avait donné à Rome de fréquentes alarmes par ses élans d'indépendance mystique ; mais ces aspirations s'étaient jusqu'alors perdues dans le vague, et le véritable esprit germanique était peu intervenu dans la lutte des empereurs contre les papes : le droit impérial romain, que les empereurs opposaient au droit canonique et aux décrétales, n'était pas populaire en Allemagne ; c'étaient pour elle deux droits étrangers aux prises, et la Germanie n'avait pas trouvé là son drapeau. L'intelligence teutonique grandissait cependant, et se révéla tout à coup au monde par la découverte de l'imprimerie : les lettres grecques et latines se répandirent en Allemagne et dans la région intermédiaire des Pays-Bas, presque aussitôt qu'en France. Les vingt dernières années du quinzième siècle virent fleurir les écoles de Deventer, de Munster, d'Alsace (Strasbourg et Schelestadt), et la société rhénane, cette singulière association

de littérature, d'art et de plaisir, établie par un évêque de Worms, et dont un missionnaire, Conrad Celtes, alla porter le goût des lettres dans cette Saxe qui allait enfanter Luther. En 1502, l'électeur de Saxe, Frédéric III, fonda l'université de Wittemberg, berceau futur de la révolution religieuse! Le peuple, comme l'attestent les fameuses corporations d'ouvriers-poëtes, qu'on nommait les *maîtres chanteurs* (*meisters-saengers*), se montrait, dans les villes libres d'Allemagne, plus disposé à réfléchir et à s'instruire que dans tout le reste de l'Europe. L'Allemagne et les Pays-Bas étaient inondés de traductions partielles et de commentaires des livres saints. L'autorité ecclésiastique s'émut : dès 1486, l'archevêque de Mayence avait défendu, sous les peines les plus graves, de publier dans son électorat aucune traduction allemande de livres grecs ou latins, sans l'approbation de quatre docteurs par lui désignés [1] ; en 1501, le pape Alexandre VI étendit cette défense aux provinces de Cologne, Trèves et Magdebourg, attendu que beaucoup d'*ouvrages pernicieux* y avaient été imprimés ; enfin, le concile de Latran, en 1515, généralisa la censure, et la confia aux évêques et aux inquisiteurs de la foi dans chaque diocèse ; mais les livres qui continuèrent à se publier à la face du ciel prouvent que la censure ne fut pas bien rigoureuse, sous un pontife qui rendait des bulles pour protéger la vente de l'*Orlando Furioso*. La guerre acharnée, qui éclatait entre les savants laïques et les moines,

[1] Un des motifs allégués est curieux : « Prétendrait-on, dit l'archevêque, que notre langue allemande pût exprimer ce que de grands auteurs ont écrit en grec et en latin sur les profonds mystères de la foi chrétienne, et sur la science générale? » Beckmann, *Hist. des inventions*, etc., t. III, p. 101. La langue allemande a depuis fait ses preuves.

semble avoir été pour Léon X un sujet d'amusement plutôt que de crainte. Le parti monastique allemand, non content de s'attaquer aux traductions faites d'après le latin, le grec et l'hébreu, voulut proscrire les textes originaux, et entreprit de faire brûler tous les livres hébreux, à l'exception de la seule Bible. Une ligue pour la défense de la science s'organisa sous la direction du grand helléniste et hébraïsant Reuchlin [1], qui, comme tous les savants à tendances mystiques, attachait une haute importance aux livres des *cabalistes* juifs. L'inquisition de Cologne poursuivit Reuchlin : l'affaire fut évoquée à Rome; Léon X ne voulut pas juger à fond; les poursuites contre Reuchlin furent indéfiniment suspendues, et les livres ne furent point brûlés. La guerre continua : les moines n'avaient plus l'offensive; le mouvement des idées était immense parmi les lettrés d'Allemagne, des Pays-Bas, de France et d'Angleterre; les écrivains commençaient à scruter l'origine de tous les pouvoirs ecclésiastiques ou laïques, et leurs hardiesses théoriques ne connaissaient point de bornes ; en France, les théologiens et les prédicateurs gallicans donnaient l'exemple aux littérateurs; Jacques Almain, professeur de théologie au collége de Navarre, écrivait que « la puissance temporelle ou laïque tirait son origine du peuple, qui l'a donnée à certaines personnes par succession ou par élection... Que Dieu n'avait pas donné cette puissance immédiatement à certaines personnes ; » définition digne d'être mentionnée pour sa netteté, plus que pour sa nouveauté ; mais un prédicateur d'Évreux, Guillaume Pépin, allait beaucoup plus loin, et déclarait en chaire que « les

[1] Il avait été élevé à Paris, et avait professé en France.

rois prodigues et cruels, qui attentent à la liberté de leurs sujets, rendent ainsi les révoltes légitimes; car les sujets *ont pour eux le droit divin, qui créa la liberté*[1]. » En Angleterre, sir Thomas More (Morus), alors membre du conseil privé de Henri VIII, publiait en latin sa célèbre *Utopie*, qui a marqué assez fortement dans l'histoire de la pensée humaine, pour léguer son nom à toutes les conceptions idéales que se fait notre esprit d'une société meilleure (1516). Dans la république modèle imaginée par Morus, la liberté, non-seulement de conscience, mais de culte, est en pleine vigueur : Morus paraît imbu de l'idée de Pic de la Mirandole sur l'identité de toutes les religions, quant aux principes essentiels; il crible de traits acérés la cour de Rome et les ordres monastiques, attribue les misères des peuples à la concentration des propriétés dans les mains des nobles et du clergé, et va jusqu'à condamner le principe de la propriété individuelle. La communauté des biens est en vigueur dans l'île d'*Utopia*[2], et toute distinction, non-seulement héréditaire, mais personnelle, y est proscrite.

[1] Ces derniers mots remettent admirablement bien le droit divin à sa vraie place, dans la société investie d'une puissance inaliénable sur elle-même. — Ces paroles viennent à la suite de déclamations violentes sur l'origine de la royauté et de la noblesse, *laquelle les rois se sont associée comme Lucifer s'est associé les démons.* Guillelm. Pepin, *Sermones de destructione Ninivæ*, Paris, 1525. — Sur J. Almain, voy. Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclésiast.*, t. XIV, p. 4.

[2] C'est le plus ancien ouvrage où le système de la communauté, en vigueur dans la société exceptionnelle des moines, ait été proposé comme base de la société générale. La *République* de Platon et le monachisme du moyen âge sont la double source de ces théories qui absorbent l'individu dans la société, au lieu de mettre en harmonie la vie individuelle et la vie sociale. — Au moment où Morus décrivait son *Utopie*, qu'il place dans le Nouveau-Monde, on découvrait véritablement en Amérique un état où la propriété individuelle était inconnue, mais où la royauté, au lieu d'être élective et révocable comme dans l'*Utopie*, était héréditaire et absolue de droit divin : c'était le Pérou.

Le livre de Morus, par l'excès même de sa hardiesse, allait trop au delà du possible pour inquiéter personne; on n'y vit, avec quelque raison, qu'une imitation de la *République* de Platon. Un autre adversaire, plus redoutable que Morus, frappait sans relâche depuis quinze ans sur les ennemis du progrès : Érasme épuisait sur le froc et la cagoule toutes les formes du ridicule, dans ses *Adages*, dans ses *Dialogues*, dans son *Encomium Moriæ* (Éloge de la Folie) (1500-1511), en même temps qu'il servait puissamment l'étude des lettres sacrées par sa grande édition du texte grec des Évangiles (1516). Esprit vif, pénétrant et fin, intelligence universelle, bien plus Français que Teuton par les inclinations et le caractère, il touchait à tout, en morale, en théologie, en politique [1], n'épargnait pas plus le pouvoir temporel que les gens d'église, et foudroyait en général les rois et les grands [2], sauf à les aduler en particulier pour se faire pardonner son audace. Chaque prince se flattait d'être exempté de la sentence commune, caressait l'impitoyable censeur, et s'efforçait d'en obtenir un brevet d'ami des lettres, qu'Érasme ne refusait guère. Érasme fut le plus éclatant exemple qu'on eût encore vu du pouvoir de l'opinion publique, en dehors des grands mobiles tels que l'enthousiasme patriotique ou religieux. On ne saurait s'empêcher d'être frappé de l'analogie qu'offre cette période

[1] On a de lui, sur le devoir des mères de nourrir et d'élever elles-mêmes leurs enfants, un morceau très-éloquent; il est curieux de le comparer avec les belles pages de Rousseau, qui n'avait probablement jamais lu Érasme. — Les Adages furent publiés à Paris en 1500 : Érasme habita Paris à plusieurs reprises, et s'y perfectionna dans l'étude du grec.

[2] M. Hallam a réuni les passages les plus saillants dans son *Hist. de la littérature*, t. Ier, c. IV, sect. 2.—Il n'y a rien de plus violent chez Diderot.

de la Renaissance avec le dix-huitième siècle : Érasme en est le Voltaire.

Un Voltaire était chose prématurée au seizième siècle : Érasme ne pouvait être l'homme de la révolution religieuse. Au fond, il pensait comme les lettrés d'Italie : il devait rester en deçà de la réforme dans les faits, par cela même qu'il allait sans doute au delà dans les idées. L'ingénieuse critique d'Érasme couva la révolution, mais il lui fallut, pour éclore, l'enthousiasme et la foi de Luther.

Luther! nom maudit et adoré, qui, depuis trois cents ans, partage le monde, et qui retentit encore aujourd'hui, comme un cri de guerre, dans tous les combats de l'intelligence! On pourrait presque dire que, nouvel Adam, auteur d'un nouveau péché originel, à la fois chute et progrès de l'humanité, il dégagea la personnalité humaine du sein de l'église, comme l'Adam typique l'avait dégagée du sein de la nature : il déclara la majorité de l'esprit humain et l'émancipation des intelligences, enveloppées jusque-là dans le manteau maternel de l'église; il mit la pensée individuelle face à face avec Dieu sans l'intermédiaire du prêtre. Toute la société moderne relève directement ou indirectement de cet homme : quoiqu'il n'ait pas eu conscience de son œuvre, c'est à partir de Luther que l'individualité, animée par les excitations incessantes du libre examen, a pris cet essor sans limites qui a fait faire à l'espèce humaine de si grands progrès, si chèrement achetés. Nous qui souffrons aujourd'hui des abus de l'individualisme, comme nos pères ont jadis souffert des excès du principe d'autorité, ne nous laissons point emporter par le sentiment de cette souffrance quand nous

jugeons la révolution du seizième siècle ; ne précipitons pas l'esprit humain de réaction en réaction ; la vérité n'est point exclusivement dans un des deux principes, dont la dualité se retrouve en chacun des aspects de la vie universelle, autorité et liberté, unité et individualité, identité et distinction, grâce et libre arbitre, fini et infini. La vérité est dans leur mystérieuse harmonie ! La recherche de cette harmonie doit être l'œuvre des temps nouveaux.

Martin Luther, né à Eisleben, de bons et honnêtes paysans saxons, figura, dans sa première jeunesse, parmi ces pauvres écoliers qui allaient de porte en porte demander en chantant du pain et quelque argent pour payer leurs leçons. Tous les témoignages contemporains montrent, dans l'étudiant d'Eisenach et d'Erfurth, une âme naïve et candide, des sentiments passionnés et des mœurs pures ; il aimait et respectait les femmes ; il était et resta toute sa vie enthousiaste de la poésie et de la musique, qu'il proclama toujours *le premier des arts après la théologie*. A vingt-deux ans, il vit un de ses amis tué à ses côtés d'un coup de foudre : le lendemain, il entra au couvent des Augustins d'Erfurth ; l'année suivante, il fut ordonné prêtre (1506). La vie monastique l'éprouva rudement : les *tentations de la chair* furent ses moindres angoisses ; il avait abordé la théologie catholique par cette face sinistre qui a jeté tant d'âmes dans le désespoir et la folie : il ne connaissait de la religion que ses scrupules et ses terreurs, et la pensée de l'enfer l'assiégeait sans relâche. Un jour qu'il confiait ses tourments à un autre religieux, celui-ci lui dit qu'il savait un remède à ses maux : « Et lequel ? — La foi !... Croire, c'est aimer, et qui aime sera sauvé... L'Esprit saint n'a-t-il pas dit : Crois

et tes péchés te seront pardonnés? » Ce fut pour Luther comme une illumination céleste : l'idée de la *justification* par la foi identifiée à l'amour, de la justification purement gratuite, remplit son âme tout entière, et devint plus tard le fondement de toute sa doctrine. La lecture de saint Paul et de saint Augustin le confirma dans sa pensée. Sur ces entrefaites, il fut nommé professeur de philosophie, puis de théologie, dans la nouvelle université de Wittemberg ; il y débuta par créer l'*exégèse*, c'est-à-dire l'explication directe du texte biblique, indépendamment des formules et des traditions symboliques et scolastiques, et par attaquer le dieu des universités, Aristote, plus exclusivement adoré en Allemagne qu'en aucune autre région de l'Europe. On cite des prédicateurs qui lisaient au prône *les Morales* (*Éthiques*) d'Aristote au lieu de l'Évangile [1]. Reuchlin était entré en lice avant Luther contre le despotisme d'Aristote ; les *humanistes*, les champions des lettres grecques et latines, se réjouirent de l'audace du jeune professeur ; les scolastiques s'indignèrent. Luther n'avait point encore jeté ce cri d'enthousiasme fanatique : *Recedat syllogismus!* A bas la logique! vive la foi! Sa renommée se répandait dans le monde savant ; sa conduite héroïque, durant la peste qui désola Wittemberg, valut à son caractère la même estime qu'on portait à ses talents. En 1511, il fut envoyé à Rome pour les affaires de son ordre : ce voyage eut une influence décisive sur sa destinée. Les mœurs de l'Italie le révoltèrent bien plus que ses arts ne le charmèrent : la corruption, l'hypocrisie et l'incrédulité du clergé, la dévotion toute matérielle du peuple, le scandalisaient à cha-

[1] Not. de la Monnoye sur la Biblioth. de Duverdier, au mot *Aristote*.

que pas ; il était parti plein d'illusions naïves sur Rome, la *cité sainte,* et le pape, *image du Christ sur la terre ;* il trouva dans le pape (Jules II) un César païen, dans la cité sainte, une Babylone impie. « En ce temps-là, dit un auteur italien (Ant. Bandino), on ne passait pas pour un *galant homme* si l'on n'avait quelque opinion erronée sur les dogmes de l'Église. » Luther affirme qu'il entendit des prêtres à l'autel prononcer sur l'hostie, au lieu des paroles de la consécration, ces paroles dérisoires : *Panis es, et panis manebis !* (Pain tu es, et pain tu demeureras !) « Je ne voudrais pas, répéta-t-il souvent dans le cours de sa vie, je ne voudrais pas, pour 100,000 florins, n'avoir point vu Rome : je serais resté dans l'inquiétude de faire peut-être injustice au pape ! »

Il repartit, l'âme ulcérée : il avait passé six années en silence, six années d'orages intérieurs, lorsque la vente des indulgences commença. L'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, acheta la ferme des *Pardons* pour l'Allemagne[1], et la revendit aux Fugger, ces banquiers d'Augsbourg qui avaient égalé en Allemagne la fortune commerciale des Médicis, et qui ont fait souche de *princes du Saint-Empire*. Un dominicain saxon, nommé Tetzel, fut chargé de débiter dans le Nord les indulgences, et les dispenses de jeûne, d'abstinence et de mariage aux degrés prohibés. Il allait de ville en ville, en pompeux appareil, annonçant, d'un ton de bateleur, sa panacée universelle, qui dispensait les pécheurs de tout péril et de toute pénitence : il inventait des crimes inouïs, des sacriléges impossibles, pour avoir occasion d'assurer que la cédule papale innocenterait à l'instant quiconque les aurait

[1] Léon X donna une partie du produit à sa sœur, la comtesse Cibo, pour reconnaître les services rendus par la maison Cibo aux Médicis.

commis. Luther, alors vicaire provincial des Augustins, s'adressa en vain à son évêque et à son archevêque afin d'arrêter ces scandales : il éclata ; le 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, il afficha devant la porte de l'église de Wittemberg et soutint en chaire quatre-vingt-douze propositions sur la doctrine de la *satisfaction* et sur les conséquences qu'on en tirait : « Point de réversibilité des peines canoniques sur le purgatoire. — On ignore absolument si les indulgences profitent aux âmes du purgatoire, et cela n'est pas probable. — Chaque évêque, chaque curé, a autant de pouvoir que le pape, dans son diocèse ou sa paroisse, pour soulager les âmes du purgatoire. — Le pape ne peut soulager les âmes que par la prière, non par le pouvoir des clefs. — Le vrai trésor de l'église, c'est l'Évangile. — On ne peut prouver par l'Écriture qu'il soit dû d'autre satisfaction à Dieu que l'amendement du cœur. — L'Écriture ne prescrit nulle part la nécessité du concours des œuvres. — Donnez aux pauvres l'argent que vous destiniez aux indulgences. — L'indulgence n'est ni de précepte ni de conseil divin... »

A cette protestation répondit une clameur immense : les Augustins, confrères de Luther, l'université de Wittemberg, l'électeur de Saxe, applaudirent avec transport : la moitié de l'Allemagne se leva en battant des mains ; Tetzel réfuta et brûla les propositions de Luther ; les étudiants de Wittemberg brûlèrent la réfutation de Tetzel. Ce n'était qu'un prélude : Luther se rendit à Heidelberg, et, dans le sein de la vieille université de cette ville, il disputa plusieurs jours contre tout venant, frappant à coups redoublés sur Aristote et sur son grand disciple Thomas d'Aquin, et avança que l'homme ne possède point de libre arbitre, et que *la meilleure préparation et*

l'unique disposition à recevoir la grâce, c'est le choix et la prédestination arrêtés par Dieu de toute éternité.

Tout Luther était dans ces paroles : la plupart des historiens se sont trop arrêtés aux formes dubitatives, aux correctifs, aux contradictions plus ou moins involontaires dont il s'enveloppe au début. Les conséquences des prémisses qu'il venait de poser ne se développèrent que les unes après les autres ; mais toutes étaient implicitement contenues dans ses premières thèses, quoiqu'il fût loin encore de les démêler toutes lui-même. Ces deux dogmes de la prédestination et du libre arbitre, en apparence contradictoires, avaient toujours été la pierre d'achoppement de la théologie chrétienne : l'idée de la prescience divine, combinée avec la croyance aux peines éternelles, donne au mal une existence positive, absolue et infinie ; Dieu sait tout d'avance, et rien ne se fait que par sa volonté ; Dieu prédestine donc ses créatures les unes au bien, les autres au mal, avant de les créer ; nous ne sommes pas libres d'échapper à l'enfer; notre sort est réglé d'avance; telles semblent les déductions logiques du dogme des peines éternelles. Abîme effroyable ! L'église tâcha de l'éviter : elle s'arrêta sur la pente où l'avait lancée saint Augustin ; elle aima mieux manquer de logique apparente que de bon sens et de piété : elle affirma tout ensemble le libre arbitre et la prédestination, et établit que Dieu *prédestine* au bien par sa grâce, et *prévoit* seulement le mal résultant de l'abus du libre arbitre[1]. Cette

[1] Nous citerons à ce sujet un passage de M. Lamennais, qui fait sortir lumineusement le libre arbitre de la *grâce* elle-même. — « Pour aimer Dieu, pour tendre vers Dieu, il faut que lui-même nous attire à lui, et cette attraction divine qui unit tout ce qui est par une commune tendance vers le centre éternel et universel, est une des conditions naturelles de la vie. La théologie l'appelle *grâce*, et, sans la grâce, nulle liberté, puisque, sans elle, la volonté, excitée uniquement par

distinction profonde semblait conduire à la conclusion que le mal est relatif et accidentel ; que le bien seul est le principe et la fin de toutes choses, et que toute créature est prédestinée à retourner, d'épreuve en épreuve, vers sa source, vers Dieu[1] ; mais la croyance aux peines éternelles barrait le passage, et l'église ne le franchit pas ; Luther, bien moins encore ! Si Luther abandonna les principes de l'église, ce fut pour se rejeter violemment dans la tradition du mysticisme fataliste, qui n'avait jamais été étouffée en Allemagne depuis le temps de Goteskalk (neuvième siècle). Mais il en fit un usage bien nouveau : il ne terrassa l'homme que pour mieux le relever ; il ne fit l'homme esclave de Dieu que pour le faire indépendant de l'homme : par la prédestination absolue et la négation du libre arbitre, il rendit inutiles l'intervention du prêtre, les œuvres satisfactoires qu'imposait l'église, et les grâces dont elle prétendait disposer[2]. Suivant lui, il suffisait de croire pour être absous : les œuvres, venant du corps, ne pouvaient affecter l'âme. Luther, âme violente, mais tendre et enflammée de l'amour divin, ne considérait guère qu'un des deux aspects de la prédestination, le ciel et les élus : le sombre Calvin, plus tard, envisagea surtout l'autre aspect, l'enfer et les réprouvés ; et la doctrine, alors seulement, put être jugée par ses fruits.

La terrible lettre que Luther écrivit sur ces entrefaites

l'amour de soi, n'aurait pas la puissance du choix, qui implique nécessairement deux attraits, et des attraits de nature diverse. — *De la Religion*, p. 140. Paris, 1841.

[1] Cette doctrine était le fond de l'antique religion de Zoroastre : Ahriman et les Diws se convertissent à la fin des siècles. Voy. l'art. Zoroastre, par M. J. Reynaud, Encyclopédie nouvelle. — Jean Scott Erigène l'avait enseignée au neuvième siècle. Voy. notre tome II, p. 632.

[2] Sur ce caractère de la doctrine de Luther, voy. P. Leroux, art. Arminianisme ; Encyclopédie nouvelle.

à un théologien d'Eisenach atteste qu'il embrassait déjà dans sa pensée toute l'étendue de la révolution dont il donnait le signal : « Je crois, dans ma simplicité, qu'il est impossible de réformer l'Église, à moins de renverser de fond en comble (*nisi funditùs eradicentur*) les canons, les décrétales, la scolastique, la théologie, la philosophie, la logique (9 mai 1518). » Peu de jours après, cependant, il adressait au pape, contre les agents de la papauté, un appel rédigé dans les termes de la soumission la plus entière (30 mai). Espérait-il amener le saint-père à prendre en main la cause de la réforme? Quoi qu'il en fût, Léon X ne vit d'abord dans le tumulte suscité par Luther qu'un des incidents de la guerre des lettrés contre la tourbe monastique : le saint-père haussait les épaules quand les théologiens fanatiques de Cologne demandaient le bûcher pour Luther : « Jalousie de moines, disait-il : frère Martin est un beau génie (*un bellissimo ingegno*) ! » Il lui eût volontiers envoyé le chapeau rouge; mais il fut bientôt forcé de reconnaître que ce *beau génie* avait autre chose en vue que des honneurs et qu'une réputation littéraire. Le docteur Eck, chancelier de l'université d'Ingolstadt, et le maître du sacré palais, Sylvestre de Prieria, ayant écrit avec violence contre les nouveautés du professeur de Wittemberg, Luther répondit aux assertions téméraires de Prieria sur l'infaillibilité et la souveraineté absolue du pape, par une déclamation fulminante contre la *Sodome romaine, ses cardinaux et ses papes, maîtres de perdition.* Luther fut cité à Rome sous soixante jours (7 août 1518). Il demanda à rendre compte de sa foi devant des juges compétents, en Allemagne et non à Rome : l'université de Wittemberg et l'électeur Frédéric de Saxe, qui avait des griefs personnels contre Rome, et

qui avait trouvé d'ailleurs dans les thèses de Luther la confirmation de ses propres sentiments, appuyèrent avec énergie la requête de l'accusé; le pape consentit que Luther comparût à Augsbourg devant le cardinal Caietano, légat du saint-siége auprès de la diète germanique. La conférence fut sans résultat : le légat avait pour instructions d'exiger une rétractation pure et simple ; Luther voulait qu'on réfutât ses propositions et qu'*on lui montrât en quoi il avait péché.* Il offrit de se taire et de ne plus attaquer les indulgences, à condition qu'on imposât également silence à ses adversaires; mais il refusa de se rétracter. « Croyez-vous, s'écria le cardinal impatienté, que l'électeur Frédéric jouera ses états pour un moine? — Je l'ignore. — Et où irez-vous, s'il vous retire sa protection? — Où Dieu voudra; sous son ciel! » Luther, de peur d'être arrêté, quitta Augsbourg de nuit, laissant derrière lui un appel au pape et au futur concile (octobre 1518).

Rome lança une bulle qui déclarait la croyance aux indulgences article de foi (9 décembre 1518), et demanda qu'on lui livrât le moine rebelle : la *rose d'or,* la marque la plus haute de considération que Rome accordât aux souverains catholiques, fut envoyée à l'électeur Frédéric pour le décider à abandonner Luther; mais l'électeur fit une réponse évasive et n'accorda rien. Sur ces entrefaites, Maximilien mourut, et Frédéric, élevé au rang de vicaire général de l'Empire durant l'interrègne, put protéger plus ouvertement encore le novateur, que soutenait l'opinion avec une force toujours croissante. On recommença de négocier : Luther, dans une lettre au pape (3 mars 1519), lettre d'ailleurs assez altière, proposa de nouveau le silence réciproque, et protesta de son respect

pour l'église romaine. Luther hésita plus d'une fois à l'entrée de sa carrière, précisément parce qu'il en mesurait d'avance l'effrayante étendue. Léon X n'eût pas mieux demandé que d'étouffer cette dangereuse affaire; il eût donné beaucoup pour faire oublier les excès scandaleux des prédicateurs d'indulgences, et son camérier Miltitz traita si rudement Tetzel, que celui-ci en mourut, dit-on, de chagrin. Un moment, on sembla près de s'entendre : l'offre du silence réciproque fut acceptée par le nonce Miltitz; mais la main qui avait déchaîné les vents ne pouvait plus les rappeler : les questions redoutables qui avaient été posées ne pouvaient demeurer sans réponse; Luther fut entraîné à intervenir dans un défi échangé entre Eck et Carlostadt, ancien professeur de Luther devenu son disciple, et une nouvelle et solennelle dispute eut lieu dans l'université de Leipzig (juin-juillet 1519). Luther avança que la monarchie papale était une institution purement humaine : il repoussa l'autorité des Pères dans l'interprétation de l'Écriture, et, après avoir renversé l'infaillibilité du pape, il contesta l'infaillibilité des conciles. « Le pape, les Pères, les conciles, sont des autorités humaines : l'Écriture seule est divine. — Il n'est pas au pouvoir de l'église et du pape, ajouta-t-il un peu plus tard, d'établir des articles de foi. Les conciles se sont maintes fois contredits; donc ils ne sont pas infaillibles. » L'église catholique enseigne que la vérité lui a été transmise, depuis les apôtres et les saints Pères, par une tradition non interrompue qu'elle explique et développe en vertu d'une révélation incessante : elle est divisée sur l'infaillible interprétation de cette révélation, qui appartient, suivant les uns, au pape, suivant les autres, aux conciles[1]. Luther se

[1] Cependant la croyance que le Saint-Esprit révèle nécessairement au pape ou

sépara également des deux partis, et nia tout l'ensemble des traditions catholiques pour retourner directement à l'Écriture sainte et en interpréter le texte, sans tenir compte de tous les monuments religieux postérieurs aux Actes et aux Épîtres des apôtres. Pour l'église, l'Écriture est la source vive du fleuve de la tradition : pour Luther, c'est un lac immuable, image et reflet de l'absolu. Luther retranche tout le développement théologique du moyen âge, et rompt cette longue chaîne des Pères et des scolastiques qui liaient les premiers âges du christianisme à l'ère moderne, en même temps qu'il brise l'alliance du christianisme avec l'antiquité grecque personnifiée dans Aristote. On a pu dire, avec raison des deux parts, qu'il affranchit l'esprit humain en le déchargeant du poids d'une tradition écrasante, et qu'il l'appauvrit en rejetant des trésors accumulés par les siècles. Luther ne s'expliqua pas à Leipzig sur la portée de sa négation touchant l'infaillibilité des conciles. Voulait-il dire qu'un concile pouvait toujours revenir sur les décisions des conciles antérieurs, pour les expliquer, les modifier et les transformer, et, par conséquent, que tout chrétien avait toujours droit de provoquer un nouvel examen? Mais où sont les limites du droit individuel et du droit collectif, de la liberté et de l'autorité? Immense problême, que le protestantisme, enchaîné, non à une tradition vivante, mais à un texte immuable, n'a jamais pu résoudre !

Les questions débattues à Leipzig avaient été déférées, d'un commun accord, aux universités de Leipzig, d'Erfurth, et surtout de Paris, *cette mère des bonnes lettres;*

aux conciles la vérité *absolue*, n'était point un article de foi universellement reçu. Voyez à cet égard l'opinion de Clémangis, le plus fameux théologien gallican du quatorzième siècle; dans notre t. VI, p. 275.

mais Luther et ses partisans publièrent le récit de la conférence sans attendre le jugement de ces doctes corporations, et le docteur Eck, de son côté, partit pour aller à Rome presser la condamnation de Luther. Le pape sentait le novateur appuyé par des idées et des intérêts puissants, et hésitait à agir d'autorité, sans être bien sûr de l'assistance du jeune monarque qui venait d'être élu, à Francfort, successeur de Maximilien. Les universités de Cologne et de Louvain, plus hâtives que celle de Paris, condamnèrent les écrits de Luther avant que Rome eût parlé. Luther avançait toujours : le 6 avril 1520, il dédia au pape son livre de la *Liberté chrétienne,* dans une épître où il comparait Léon X, au milieu de la cour de Rome, à *Daniel dans la fosse aux lions;* et ne témoignait d'estime personnelle au pape que pour se déchaîner plus librement contre la papauté. Luther répète encore que Léon X peut d'un seul mot terminer le débat en l'évoquant à lui et en imposant silence aux deux partis; Luther trompe le pape et se trompe lui-même : il est trop tard !... C'est dans le livre de la *Liberté chrétienne* que Luther jette au monde cette grande parole, la plus grande qu'ait proférée le protestantisme : « Nous sommes tous prêtres ; tout chrétien qui croit est prêtre. — Le prêtre, dit-il ailleurs, n'a point un caractère indélébile : le prêtre ne diffère du laïque que par sa fonction, qui est d'administrer les sacrements et la parole : le prêtre doit être choisi par les suffrages du peuple, et ensuite confirmé par l'évêque, c'est-à-dire qu'après l'élection, le premier, le plus vénérable d'entre les électeurs, impose les mains à l'élu. » L'égalité religieuse, l'absorption du clergé dans la société générale, telle a été en effet l'œuvre capitale de la Réforme chez les nations qui se sont séparées de l'église romaine.

Le pape lança enfin une éloquente bulle qui condamnait quarante et un articles extraits des propositions de Luther[1], et le sommait de révoquer ses erreurs sous soixante jours, et de brûler ses livres, faute de quoi il encourrait, lui et les siens, les peines portées contre les hérétiques (15 juin 1520). Luther répondit par le terrible pamphlet *Contre l'exécrable bulle de l'Antechrist*, suivi du livre de la *Captivité de Babylone :* il se reprochait tous ses scrupules et ses ménagements antérieurs, se posait en réformateur inspiré, et se qualifiait d'*ecclésiaste de Wittemberg par la grâce de Dieu :* il déclarait que non-seulement la papauté n'était pas de droit divin, mais qu'elle était le royaume de Babylone[2]; qu'il n'y avait que trois sacrements et non sept (le baptême, la pénitence, l'eucharistie); attaquait les messes *privées,* le droit exclusif des prêtres à recevoir la confession des pécheurs, les peines canoniques, les vœux, le célibat ecclésiastique; affirmait que le mariage n'était pas un sacrement divinement institué, mais une institution civile et humaine, et que la véritable église n'était pas l'église visible avec sa hiérarchie, mais *la société des prédestinés.* Il écrivit en même temps un livre allemand où il réclamait la soumission du pape et des évêques à l'empereur, l'abolition du droit canon, des annates, des offices de la cour de Rome, et du droit que s'arrogeait le pape de confirmer les évêques élus et de donner le *pallium* aux archevêques. Les écrits de Luther furent brûlés dans les électorats ecclésiastiques, en Autriche, à Louvain et ailleurs: la bulle

1 Une des maximes condamnées est que *brûler les hérétiques, c'est agir contre la volonté de l'Esprit-Saint.*

2 « Il devrait y avoir contre la papauté, dit-il ailleurs, une langue spéciale dont tous les mots fussent des coups de foudre. »

de Léon X fut déchirée à Leipzig, jetée dans l'eau à Erfurth, et brûlée solennellement à Wittemberg, de la propre main de Luther, avec toutes les décrétales des papes, le corps du droit canon, et la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, ce code fameux de la philosophie scolastique (10 décembre 1520).

L'Allemagne entière bouillonnait comme une fournaise ardente, et la fermentation gagnait, d'une part, la Suisse, où Ulrich Zwingli, curé de Zurich, prêchait des doctrines approchantes de celles de Luther, et, d'autre part, la Suède, où s'était prolongé le scandale des indulgences, et où les agents du pape faisaient cause commune avec le tyran Christiern. La plupart des lettrés et des artistes allemands, à la tête desquels était le jeune et illustre helléniste Mélanchthon, le fougueux pamphlétaire Hutten, les grands peintres Kranach et Holbein, popularisaient les attaques de Luther contre Rome, par la plume et par le burin; les corporations de francs-maçons et d'artisans-poëtes chantaient les louanges du réformateur : les ouvriers imprimeurs reproduisaient les œuvres de Luther et de ses partisans avec un zèle et un soin extrêmes, et défiguraient malicieusement les écrits des *papistes;* les passions et les intérêts les plus énergiques se coalisaient avec l'enthousiasme religieux et les tendances générales de l'esprit germanique en faveur de Luther : la bourgeoisie, sans cesse entravée dans ses libertés municipales par les prérogatives exorbitantes du clergé, et la noblesse, éternelle adversaire des gens d'église, se réunissaient contre l'ennemi commun; les grands laïques inclinaient à saisir l'occasion d'abattre le pouvoir et d'envahir les richesses du haut clergé allemand, le plus opulent et le plus puissant de l'Europe; quelques-uns même des pré-

lats étaient fort tentés de *séculariser* leurs prélatures et d'en faire des principautés féodales. La décision du jeune empereur devait être d'un poids immense : si Charles-Quint se fût déclaré pour la réforme, il eût probablement entraîné tout l'Empire ; le pape et Luther le comprirent également, et n'épargnèrent rien, ni l'un ni l'autre, pour gagner l'empereur. La position de Charles, comme roi d'Espagne, c'est-à-dire du peuple le plus catholique de l'Europe, et ses grands projets auxquels Luther faisait une diversion si inopportune, ne lui laissaient guère la liberté du choix; cependant il ne donna pas, mais vendit son appui à la papauté, et Léon X ne l'emporta sur Luther qu'au prix d'un traité secret avec l'empereur contre la France. Après le retour de Charles d'Espagne et son couronnement à Aix-la-Chapelle, la diète germanique fut donc convoquée à Worms pour le mois de janvier 1521, afin de *remédier aux désordres que les nouvelles opinions introduisaient dans les affaires de l'église et de l'Empire.*

La bulle qui retrancha définitivement de l'église l'*hérésiarque Luther et ceux de sa secte*, parut le 3 janvier 1521 : la diète de Worms s'ouvrit peu de temps après ; le saint-père y était représenté par un personnage qui s'était acquis une assez grande renommée scientifique et littéraire en Italie et en France, le Vénitien Aleandro. Le nonce Aleandro tint à l'assemblée un langage habile et mesuré, insista principalement sur le danger des principes de Luther touchant le libre arbitre et l'inutilité des œuvres, et défendit la papauté plus en politique qu'en théologien ; il montra la confusion universelle qu'amènerait l'abolition de la suprématie papale, sans nier que le pouvoir du pape se fût beaucoup accru depuis les premiers siècles de l'Église, et dit nettement que le *corps politique* crois-

sait et se développait comme le corps humain. C'était accepter un terrain périlleux pour les défenseurs du saint-siége, car on avait droit de répliquer que tout ce qui a cru peut décroître ; mais Aleandro, en présence d'hommes nourris des écrits de Luther, avait jugé impossible de soutenir les fausses décrétales et l'existence de la monarchie papale dans les premiers siècles. Il conclut en requérant la publication d'un édit impérial contre Luther. L'électeur de Saxe demanda que Luther fût autorisé à venir, sous sauf-conduit, se défendre en personne devant la diète : le nonce s'y opposait; l'empereur y consentit, mais en promettant au nonce que Luther ne serait point admis à discuter, mais seulement à rétracter ses erreurs. Les amis de Luther apprirent la citation avec épouvante, lui, avec joie et confiance : on lui rappela en vain le sort de Jean Huss et de Jérôme de Prague : « Quand il y aurait à Worms autant de démons qu'il y a de tuiles sur les toits, j'irais! s'écria-t-il. » Il partit en chantant son fameux *choral*, ce chant de guerre de la Réforme, dont il avait composé les paroles et la musique. Il comparut les 17 et 18 avril 1521, devant la diète de Worms[1]. On lui demanda s'il rétractait les doctrines condamnées par l'autorité ecclésiastique : il déclara qu'il ne pouvait rien rétracter, à moins d'être convaincu d'erreur par l'Écriture sainte *ou par raisons évidentes*. Ainsi, la raison individuelle était en définitive le juge suprême auquel s'en référait Luther, et l'on voit comment le rationalisme est sorti des doc-

[1] Quand il entra dans la salle, le capitaine de lansquenets Frondsberg, qui commandait la garde de l'empereur, lui frappa sur l'épaule : « Petit moine, lui dit-il, voilà une fière marche que tu vas faire ; foi de gentilhomme, ni moi, ni aucun général, n'en avons fait de semblable!... Si tu as foi en tes enseignements, en avant, petit moine! en avant, au nom de Dieu! — Oui, au nom de Dieu, répéta Luther, en avant! »

trines de ce réformateur enthousiaste, qui avait commencé par proscrire *l'art de raisonner* (la dialectique) et l'apôtre de la raison (Aristote). Prières et menaces se brisèrent contre l'inébranlable fermeté de Luther : l'empereur lui fit signifier de se retirer avec une prolongation de sauf-conduit pour vingt jours ; quelques partisans du pape voulaient qu'on traitât Luther comme Jean Huss, au mépris du sauf-conduit; mais Charles-Quint se garda bien de suivre ce conseil aussi insensé qu'odieux, qui eût fait éclater à l'instant la guerre civile dans la diète même. L'empereur attendit l'éloignement de Luther et le départ de l'électeur de Saxe, de l'électeur palatin, et d'un grand nombre de barons et de députés des villes impériales, avant de publier l'édit qui, du consentement de la majorité de la diète, mit l'hérésiarque au ban de l'Empire (mai 1521).

Au moment de la promulgation de l'édit, une agitation terrible régnait dans Worms : le bruit courait que Luther avait disparu, qu'il avait été assassiné par les *papistes ;* on sut bientôt que le réformateur, en traversant une forêt de la Thuringe, avait été en effet enlevé par des cavaliers masqués ; mais des lettres parvenues mystérieusement à ses amis les rassurèrent sur son existence : c'était son patron, l'électeur de Saxe, qui, ne voulant ni sacrifier Luther, ni résister à force ouverte au ban impérial, avait pris le parti de cacher le réformateur dans une retraite mystérieuse. Le peu d'activité des recherches sembla indiquer que Charles-Quint hésitait, autant que Frédéric, à pousser les choses à l'extrême. Pendant neuf mois, Luther ne cessa de remuer l'Allemagne et l'Europe du fond de son asile inconnu : ce fut une poétique époque dans sa vie que cet exil de la Wartbourg, sa *Pathmos*, comme il l'appelle. En

proie à de vives angoisses physiques et morales, assiégé de doutes et de scrupules, troublé par des voix intérieures qu'il prenait pour la voix de Satan [1], il calmait par la musique et par la contemplation de la nature son âme tourmentée, et se plongeait, avec une activité surhumaine, dans des travaux qui confondent l'imagination : il développait ses propositions les plus hardies dans des traités dogmatiques, condamnait absolument les vœux monastiques [2], l'obligation de la confession auriculaire, les messes basses ou messes *privées*, etc., aidait son disciple Mélanchthon à répondre à la faculté de théologie de Paris, qui avait enfin rendu, au moment même où Luther comparaissait à Worms, l'arrêt sollicité après la conférence de Leipzig, et qui avait condamné le novateur au nom des conciles, d'Aristote et de la scolastique, comme la cour de Rome l'avait condamné au nom du pape [3] ; Luther préparait sa violente réponse à la violente attaque du roi

[1] Satan joue, dans la vie intime de Luther, le rôle le plus étrange : l'impitoyable réformateur, qui fit main-basse sur tant de dogmes, ne révoqua jamais en doute les plus puériles superstitions du moyen âge sur l'intervention matérielle du diable dans les événements de cette vie. Il se croyait sans cesse aux prises avec Satan, disputait avec lui, et le mettait en fuite, non par les formules consacrées de l'exorcisme, mais par de grosses injures. Il croyait que toutes les maladies étaient causées par la malice des démons, que les vents étaient de bons et de mauvais esprits, que les somnambules étaient des gens promenés par le diable pendant leur sommeil, etc. Malgré ses tendances mystiques, il était opposé aux interprétations spéculatives et symboliques de la Bible, et son attachement judaïque pour *la lettre* contribuait sans doute à l'entretenir dans ces idées superstitieuses.

[2] Il s'était contenté d'abord de réclamer contre l'abominable abus des vœux imposés à des enfants avant l'âge de raison, et contre d'autres excès analogues.

[3] La Sorbonne condamna, comme avait fait le pape, la proposition de Luther, suivant laquelle *c'était agir contre la volonté du Saint-Esprit que de brûler les hérétiques*. Tout le catholicisme, gallican ou ultramontain, avait été engagé solidairement et confirmé dans cette détestable voie par les conciles de Latran (sous Innocent III) et de Constance. — La sentence de la Sorbonne fut suivie d'un édit royal défendant l'introduction des écrits de Luther en France.

Henri VIII, qui, se piquant de science théologique, avait écrit ou fait écrire contre le novateur, pour la défense de l'église et de son auteur favori Thomas d'Aquin, un livre qui lui valut du pape le titre de *défenseur de la foi ;* Luther enfin entamait l'œuvre qui est restée son plus beau titre de gloire, cette fameuse traduction de la Bible, qui a fixé la langue teutonique, et qui est devenue la base de toute la moderne littérature allemande. Ses écrits pleuvaient comme semés dans toute l'Allemagne par des vents d'orage : les bulles papales, les édits impériaux, les censures des universités, venaient mourir au pied du donjon de la Wartbourg : l'archevêque-électeur de Mayence, l'archichancelier du saint Empire, s'humiliait devant les lettres menaçantes du moine proscrit ; la Saxe électorale, la Thuringe et d'autres contrées encore, professaient ouvertement les doctrines luthériennes ; les prêtres, les moines, les religieuses, renonçaient, les uns au désordre et au concubinage, les autres, à la continence, pour rompre leurs vœux et se marier publiquement : plusieurs cités, Wittemberg en tête, commençaient à fermer d'autorité les couvents, et une bande de fanatiques, entraînée par le visionnaire Karlostadt, avait brisé les statues, les vitraux, les images sacrées, dans toutes les églises de Wittemberg, en vertu de ce précepte du Deutéronome : « Tu ne te feras point d'images taillées, ni aucune ressemblance des choses qui sont aux cieux, ni sur la terre, ni dans les eaux (c. V, v. 8). » Ces dévastations furent imitées en divers lieux, entre autres à Zurich par Zwingli. Le grand Érasme, qui avait salué les débuts de la réforme avec une joie mêlée de crainte, s'éleva éloquemment contre la barbarie des nouveaux iconoclastes : Luther lui-même s'alarma ; il blâma la clôture violente des monastères et la

destruction des images. La Réforme débordait avec une violence croissante : à Wittemberg avaient surgi des prophètes, des *voyants,* les Storck, les Münzer, les Karlostadt, qui proscrivaient tout culte extérieur et toute autorité humaine, et rejetaient la *Parole écrite,* la Bible elle-même, pour ne plus croire qu'à l'inspiration immédiate du Saint-Esprit. La Réforme allait s'engloutir dans l'abîme du fanatisme : Luther rompit son ban; il descendit impétueusement de la Wartbourg, *comme Moïse du Sinaï*, rentra dans Wittemberg, chassa ses rivaux, ressaisit d'une main puissante le gouvernement de l'église métropolitaine de la Réforme, et ne cessa plus de foudroyer tout ensemble, du haut de sa chaire, les *papistes* et les sectaires qui s'étaient séparés de lui. La nécessité de faire face des deux côtés ne rendit pas ses coups moins assurés contre les institutions et les doctrines de l'église romaine : après la papauté, il condamna l'épiscopat, et, dans son fameux sermon *sur le mariage,* il déclara le célibat ecclésiastique formellement contraire aux préceptes divins et à la loi de nature, et le divorce légitime dans certains cas. Ainsi, tout en exagérant le dogme du péché originel et de la corruption de notre nature, au point de prétendre que nos meilleures actions seraient autant de péchés mortels sans l'intervention de la grâce, il rendait à cette même nature sa libre expansion, en vertu du précepte de la Genèse (*Croissez et multipliez*), revenait de fait sur la condamnation de la chair, prononcée par le christianisme, s'efforçait de rétablir l'équilibre entre la théorie et la pratique de la vie, et de déterminer, entre l'ascétisme de quelques-uns et la licence du grand nombre, un milieu accessible à tous. Rien ne contribua davantage aux heureux succès de la Réforme, qui continua de grandir

comme si ses discordes intestines eussent excité plutôt qu'affaibli son énergie vitale. Les tempêtes s'amoncelaient de toutes parts : l'édit de Worms était une lettre morte, et l'empereur, se contentant de proscrire les hérétiques dans ses États héréditaires, ne tentait point de comprimer, par la force, le nord et l'ouest de l'Allemagne; l'empereur était absorbé par d'autres soins; la lutte de la maison d'Autriche contre la France était commencée, et la guerre générale embrasait l'Occident[1].

(1521-1522.) La guerre civile d'Espagne avait donné le signal de la guerre universelle : les principales villes des provinces castillanes, comme on l'a dit plus haut, s'étaient soulevées avant même que Charles-Quint eût quitté la terre d'Espagne pour aller recevoir la couronne de *roi des Romains* (mai 1520). Charles avait pris, en partant, une résolution équitable et habile, afin d'ôter un chef à la révolte; c'était de se réconcilier avec son frère Ferdinand, deux fois sacrifié aux intérêts de sa grandeur, et de lui faire une part qui calmât les ressentiments et satisfît l'ambition de ce jeune prince : il lui céda tout l'héritage d'Autriche[2], resté indivis entre eux à la mort de Maximilien, et s'acquit de la sorte, au lieu d'un rival ja-

[1] Sur l'origine et les progrès de la Réforme, voyez les œuvres latines et allemandes de Luther. — Sleidan, Hist. de l'état de la religion et de la république sous l'empereur Charles V. — Seckendorf, *Hist. Lutheranismi.* — Mémoires de Luther, traduits et mis en ordre par Michelet; Paris, 1837.—Bossuet, Hist. des variations des Églises protestantes.—Audin, Hist. de Luther; Paris, 1839.—Ce dernier ouvrage est plutôt un plaidoyer contre la Réforme qu'une histoire de la Réforme; cependant on y trouve beaucoup de recherches et de citations utiles et curieuses. — Les exécutions pour cause de luthéranisme commencèrent en 1523 dans les Pays-Bas : deux moines augustins furent brûlés à Bruxelles. Les éditions multipliées de la Bible, traduite en flamand, attestaient le mouvement religieux des populations flamandes et hollandaises.

[2] Autriche proprement dite, Styrie, Carniole, Carinthie, Tyrol, partie de la Souabe et de l'Alsace, avec les droits éventuels sur la Hongrie et la Bohême.

loux et dangereux, un lieutenant qui l'aida fidèlement à supporter le fardeau de l'Empire. A défaut de Ferdinand, les insurgés tirèrent, de la retraite où elle était confinée, la malheureuse reine Jeanne la Folle, pour autoriser de son nom les entreprises de la *Sainte-Junte* (la sainte union), titre adopté par les communes confédérées. Les députés qui avaient trahi les libertés publiques aux dernières *cortès* furent mis à mort ou bannis, et les premiers efforts des troupes royales contre les cités liguées furent repoussés avec perte. La couronne était hors d'état d'abattre cette grande rébellion par ses propres forces : Charles fit un appel à la noblesse contre les *communeros* (gens des communes), et associa deux grands de Castille à la régence dont il avait investi, lors de son départ, son ancien précepteur Adrien Florisson d'Utrecht, cardinal-évêque de Tortosa : en même temps, il déclara renoncer au subside octroyé par les *cortès*. Burgos fut la seule cité que cette concession détacha de la ligue : la sainte-junte répondit au mandement royal par la rédaction d'une remontrance qu'on peut regarder comme le testament de l'antique liberté castillane : elle demanda que les étrangers fussent écartés des emplois; que les députés aux *cortès,* salariés par leurs mandants, eussent défense, sous peine de mort, d'accepter aucun office ou pension de la couronne; que les énormes abus des justices ecclésiastiques et laïques fussent réformés; que les nobles n'eussent plus le gouvernement des villes, et que leurs terres fussent assujetties aux taxes communes. La remontrance n'arriva même pas jusqu'à Charles-Quint; presque toute la noblesse, d'abord indécise, prit les armes contre les *communeros*, qui attaquaient l'aristocratie féodale aussi bien que la royauté, et se réunit aux troupes régulières.

La lutte fut mal engagée par le parti populaire : deux grands seigneurs, don Juan de Padilla et don Pedro Giron, s'étaient ralliés à ses étendards; le commandement général fut confié au moins capable des deux, à Pedro Giron; celui-ci commit fautes sur fautes, et l'on n'en revint à Padilla qu'après que son rival eut compromis la cause par des échecs difficiles à réparer. Les rivalités provinciales et municipales entravaient l'unité de la défense : Padilla et sa femme, l'héroïque Maria Pacheco, l'âme du parti de la liberté, étaient adorés du peuple, mais contrecarrés par la haute bourgeoisie et par le clergé, mécontents des sacrifices nécessaires qu'on leur imposait.

La lutte se prolongeait néanmoins sans événements décisifs, lorsque, vers le printemps de 1521, une diversion importante sembla devoir servir puissamment la cause des communes liguées : les Français entrèrent en Navarre. Ils en avaient le droit, aux termes du traité de Noyon : Charles-Quint n'ayant point *satisfait* la maison d'Albret-Foix, et toutes les négociations étant demeurées sans issue, François Ier était en droit de porter secours à l'héritier légitime de la Navarre, Henri d'Albret[1], sans rompre la paix générale. Les populations attendaient les Français comme des libérateurs : la domination espagnole était détestée en Navarre; les Navarrois, en 1516, ayant voulu profiter de la mort de Ferdinand le Catholique pour secouer le joug, Ximenez avait fait raser les forteresses, démanteler les villes et brûler les villages, afin d'ôter toute ressource à la révolte et à ses auxiliaires étrangers. Les Navarrois ne respiraient que vengeance. André de Foix, sire de l'Esparre ou d'Asparro, le plus

[1] Jean d'Albret et Catherine de Foix, père et mère de Henri, étaient morts en 1516. — Henri d'Albret fut l'aïeul maternel de Henri IV.

jeune des trois frères de la maîtresse de François Ier, fut chargé de rétablir son cousin Henri d'Albret sur le trône de Navarre : à la tête de trois cents lances et de cinq ou six mille volontaires gascons, il reprit Saint-Jean-Pied-de-Port, passa les Pyrénées, et recouvra presque toute la Navarre sans coup férir : la plupart des troupes espagnoles avaient été rappelées en Castille par la guerre civile. La citadelle de Pampelune, que Ximenez avait conservée et renforcée, arrêta seule quelques jours les Français, grâce au courage d'un jeune gentilhomme du Guipuzcoa, appelé Ignace ou Inigo de Loyola, qui animait la faible garnison à la résistance : la citadelle se rendit, après que Loyola eut été mis hors de combat par un coup de feu et un coup de pierre qui lui fracassèrent les deux jambes. Cet accident changea la carrière et décida de la destinée d'Ignace de Loyola. Ce jeune homme, dont les débuts avaient semblé annoncer un grand guerrier de plus, devait reparaître un jour dans le monde sous des auspices bien différents et sous un aspect plus extraordinaire : il ne fut point le rival des Gonsalve et des Pedro Navarro, mais des Dominique et des François d'Assise.

La nouvelle de l'invasion de la Navarre décida les régents de Castille à tout risquer pour terminer la querelle intestine : le comte de Haro, général de l'armée royale, reçut ordre de combattre à tout prix les rebelles ; il parvint à empêcher la jonction des *communeros* de Castille avec les milices du royaume de Léon ; les insurgés castillans, aux ordres de Padilla, surpris près de Villalar, dans un terrain désavantageux, et foudroyés par une artillerie supérieure, furent mis en pleine déroute ; Padilla, blessé et pris, eut la tête tranchée le lendemain (24 avril 1521). On a conservé de lui une sublime lettre d'adieux, écrite

au moment de monter à l'échafaud, et adressée à sa ville natale, la *libre et glorieuse* cité de Tolède[1]. Le désastre de Villalar amena la dissolution de la *Sainte-Junte :* la plupart des villes confédérées traitèrent avec les régents, trop pressés d'en finir pour ne pas se montrer cléments; Tolède seule, excitée par l'intrépide veuve de Padilla, se défendit longtemps encore. Doña Maria Pacheco écrivit au sire de L'Esparre pour l'inviter à s'avancer en Castille : L'Esparre, jeune homme courageux, mais imprudent et dépourvu d'expérience militaire, tenta l'entreprise sans forces suffisantes, traversa l'Èbre et assiégea Logroño. Les vainqueurs de Villalar se retournèrent contre lui, et, renforcés par la noblesse et même par les communes de la Vieille-Castille et des provinces basques, l'obligèrent à lever le siége de Logroño, rentrèrent après lui en Navarre, et l'atteignirent à quelque distance de Pampelune : L'Esparre accepta la bataille, sans attendre six mille Navarrois que rassemblait le roi Henri d'Albret : les Français succombèrent après une vaillante résistance; L'Esparre, accablé par le nombre, aveuglé par des coups de masse d'armes qui brisèrent son heaume, tomba mourant au pouvoir des ennemis (30 juin); la Navarre, mise hors de défense par l'impitoyable politique qui avait détruit ses places fortes, fut reconquise aussi rapidement qu'elle avait été délivrée, et les avant-postes espagnols reparurent à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Pendant ce temps, l'assistance des régents de Castille aidait le vice-roi de Valence à mettre fin à la guerre civile qui s'était déclarée dans ce pays entre la noblesse et la grande *germanada* ou confrérie populaire, et qui, bien

[1] Voyez Robertson, Hist. de Charles-Quint., l. III.

plus furieuse et plus atroce qu'en Castille, n'avait pas eu d'abord le même caractère d'agression contre la royauté. Les Baléares, qui s'étaient soulevées, furent également pacifiées : l'Aragon et la Catalogne, tranquillisés par quelques concessions de Charles-Quint, ne s'étaient point associés aux mouvements des provinces castillanes. Tolède cependant tenait toujours : la ville se soumit enfin le 26 octobre ; doña Maria se retira dans l'Alcazar (la citadelle) et s'y défendit jusqu'au 3 février 1522 : elle ne consentit à s'échapper avec son enfant que lorsqu'elle vit sa retraite forcée par les troupes royales ; elle se réfugia en Portugal, et survécut peu à ses héroïques infortunes.

Charles-Quint vint en personne, quelques mois après, consolider par son habile politique la victoire de ses lieutenants : il n'aigrit point par d'inutiles rigueurs le ressentiment du parti vaincu ; et, tout en asseyant son autorité sur les ruines des libertés nationales, tout en s'efforçant de réduire les *cortès* au rôle passif d'une machine à impôts, il fit droit à quelques-uns des griefs qui avaient le plus irrité les populations ; il ne s'entoura plus exclusivement de conseillers étrangers ; il affecta de se montrer bon Espagnol de langue, de mœurs et d'idées : il respecta cet antique esprit municipal et provincial qui est la vie même de l'Espagne, et qui a survécu à toutes les dynasties et à toutes les révolutions : il respecta surtout cette dignité individuelle que l'Espagnol a conservée même aux jours de la plus profonde décadence nationale, comme une promesse de régénération future. Il sut tourner au profit de son ambition les grandes qualités de ce peuple, et offrit à l'orgueil espagnol la conquête du monde en échange des libertés publiques. Des événements prodigieux, conséquences de l'impulsion donnée par Isabelle

la *Catholique* à la navigation espagnole, aidèrent Charles à jeter l'Espagne hors d'elle-même. Depuis les premiers voyages de Colomb, une ardeur inouïe de découvertes et de conquêtes maritimes avait saisi la jeunesse espagnole : une multitude de hardis navigateurs sillonnaient en tous sens les mers, et exploraient les terres immenses qui s'étendent au delà des Antilles, tandis que les colons déjà établis dans ce vaste archipel en poursuivaient l'assujettissement avec une violence et une cruauté qui souillèrent à jamais la gloire des découvertes espagnoles. En 1513, Nuñez de Balboa, saluant du haut des montagnes de Panama un océan inconnu, acquiert la certitude que les *nouvelles Indes* sont séparées des anciennes par les abîmes de la mer, et que le nouveau monde est formé d'un double continent réuni par un grand isthme. Sept ans après (1520), Magellan (Magalhaëns), Portugais au service d'Espagne, longe tout le continent méridional, en tourne l'extrémité sud, et, réalisant la pensée première de Colomb, gagne les mers indo-chinoises à travers cet Océan Pacifique qu'avait aperçu Balboa, et qui couvre sans interruption la moitié du globe [1]. Il pousse jusqu'aux îles qui ont reçu plus tard le nom de Philippines : il y périt ; mais ses compagnons continuent son voyage, rencontrent aux Moluques les Portugais, auxquels le pape avait concédé la moitié orientale du globe, et reviennent en Espagne par la route du cap de Bonne-Espérance : pour la première fois, le tour du monde était accompli. A la suite des explorateurs s'avancent les conquérants (*conquistadores*) : en 1518, Grijalva reconnaît, sur le continent sep-

[1] En 1502, le Portugais Cortereal, suivant les traces de Cabot, avait péri dans le détroit d'Anian, dit plus tard détroit d'Hudson, en cherchant au nord de l'Amérique le passage que Magellan trouva plus tard au midi.

tentrional d'Amérique, l'existence d'un Empire civilisé : en 1519, Fernand Cortès tente, avec quelques centaines d'hommes, l'invasion de cet Empire, habité par des peuples guerriers, bien différents des faibles et timides tribus d'Haïti et de Cuba. L'immense supériorité des armes et de la discipline européennes[1], le génie politique et militaire de Cortès, les dissensions intestines du Mexique, sorte de monarchie féodale élective, la défection de plusieurs peuplades belliqueuses qui s'associent aux Espagnols, la terreur superstitieuse qu'inspirent ces étrangers, et surtout la supériorité des blancs sur cette malheureuse race rouge à laquelle le contact de notre race devait être presque partout mortel, décident le succès d'une entreprise sans exemple dans l'histoire. En vain Mexico est animée à une résistance désespérée par sa religion farouche, espèce de sivaïsme qui voue son culte aux puissances destructrices, et qui a pour principal mystère une horrible communion de la chair et du sang des victimes humaines immolées aux dieux; Mexico succombe, et, en moins de trois ans, le Mexique devient la *Nouvelle-Espagne* (1522)[2]. La conquête

[1] La cavalerie n'effrayait pas moins les Américains que l'artillerie : le cheval était inconnu dans le nouveau monde, et la *domestication* des grands animaux y était à peu près ignorée : le lama était la seule exception. Les Américains ne connaissaient pas non plus l'usage du fer.

[2] Un corsaire français enleva le navire qui portait les premières dépouilles du Mexique, envoyées par Cortès à Charles-Quint. Cortès, relat. ap. Ramusio, t, III, 294, F. — Les vastes ruines découvertes depuis un demi-siècle dans les solitudes de l'Yucatan, et les débris de fortifications immenses retrouvés sur le territoire des Etats-Unis, ont renversé sans retour les opinions accréditées sur la nouveauté du genre humain en Amérique. Ces ruines attestent qu'il a existé dans l'Amérique septentrionale, à une époque absolument ignorée, une antique civilisation supérieure à celle des Mexicains. Toutes les traditions sont muettes à cet égard : un laps de temps inconnu s'était écoulé entre la disparition de ces premiers peuples civilisés et la formation de la société mexicaine (toltèque, aztèque, etc.), contemporaine de notre moyen âge. Les Mexicains, en se civilisant, imitèrent

du Mexique est bientôt suivie d'une conquête plus riche encore : un second état civilisé a été signalé dans l'Amérique méridionale, si opulent, dit-on, que l'or y est aussi commun que le fer en Europe. Pizarre et Almagro s'embarquent à Panama, descendent sur les côtes du Pérou, et le Pérou a le sort du Mexique (1531-1533). Comme les Mexicains, les Péruviens sont livrés aux Espagnols par leurs discordes : la trahison s'unit à la force pour leur perte ; leurs mœurs douces et paisibles, tout opposées à celles des Mexicains, abrégent la résistance, et les pacifiques adorateurs du soleil, dignes d'un meilleur destin, sont traités plus barbarement encore par le vainqueur que les sectateurs des dieux sanglants de Mexico. Le butin des compagnons de Pizarre dépassa tout point de comparaison et toute espérance : dans une seule occasion, les simples fantassins reçurent chacun 4000 *pesos* (environ 20,000 francs), et les cavaliers, 8,000 (40,000 francs) : les principaux des aventuriers s'attribuèrent des richesses énormes en or, en argent, en terres, en esclaves, en mines exploitables. Des hidalgos, qui n'avaient que la cape et l'épée, acquirent soudainement des fortunes comparables à celles que possèdent de nos jours les plus opulents des lords anglais et des princes russes : un bâtard, qui avait été gardeur de troupeaux et qui ne savait pas lire (Francesco Pizarro), se fit gouverneur et presque roi d'un grand royaume. Ces merveilleux récits redoublèrent la fièvre d'entreprises qui agitait les premières colonies et la mère-patrie : les colons, qui avaient dévasté et dépeuplé les Antilles, abandonnèrent

les constructions dont les restes imposants avaient frappé leurs regards, et les monuments de Mexico et de Cholula reproduisirent les édifices plus magnifiques d'Itzalanc et de Palenqué.

en foule ces belles îles pour se jeter sur le continent, suivis de nombreux émigrants d'outre-mer : la Terre-Ferme, le Chili, la Plata, furent envahis et colonisés à leur tour, tandis que les Portugais s'établissaient sur la côte orientale de l'Amérique du sud, que le hasard leur avait révélée dès l'année 1500, et y fondaient la colonie du Brésil, destinée à rivaliser un jour avec les possessions espagnoles.

Les premiers résultats des exploits des *conquistadores* parurent magnifiques pour l'Espagne [1] : les revenus de la couronne reçurent un accroissement, que l'ouverture des mines du Mexique, du Pérou et du Potose, infiniment plus abondantes que toutes celles de l'ancien monde, sembla devoir rendre indéfini ; la marine espagnole dominait sur toutes les mers d'Occident ; le système que Charles-Quint et son successeur adoptèrent pour affermir leur autorité sur les colonies et les enchaîner à la mère-patrie, semblait très-favorable à l'industrie et au commerce espagnols, exclusivement assurés du vaste marché colonial [2]. Le gouvernement espagnol interdit absolument l'accès de ses colonies aux navires étrangers, se fit une règle de ne confier les offices publics en Amérique qu'à des hommes nés en Espagne, à l'exclusion des créoles, et alla jusqu'à défendre aux colons d'établir des manufactures et de cultiver la vigne et l'olivier, pour les mettre

[1] Le cinquième de tout le produit des pays conquis appartenait à la couronne d'Espagne : le reste se partageait entre les conquérants, suivant les grades et les services.

[2] Ce n'était que rendre au commerce d'une main ce qu'on lui avait ôté de l'autre : en 1517, les ministres de Charles-Quint avaient ruiné, en le chargeant de droits exorbitants, le grand trafic de soies, de laines et de grains, que faisait l'Espagne avec les facteurs de la Méditerranée, les Vénitiens. — Paolo Paruta, Hist. Venet., l. IV, p. 257.

hors d'état de se passer de l'Espagne. Les créoles, déjà trop portés à dédaigner les travaux qui ne mènent que lentement à la fortune, ne songèrent qu'à la recherche et à l'exploitation des mines : les Espagnols, à leur tour, ne visèrent plus qu'aux emplois lucratifs des colonies. Une fatale déviation économique s'opéra chez toute la nation : l'Espagne, accomplissant le *grand œuvre* tant poursuivi des alchimistes, avait trouvé, pour ainsi dire, le secret de faire de l'or, moyennant un pacte avec le démon des richesses, ce Mammon impitoyable auquel elle sacrifia des peuples entiers[1] ; on put reconnaître alors, par un écla-

[1] L'exploitation des mines, et en général le régime de travail imposé aux Américains par leurs maîtres, fut, bien plus que les massacres de la conquête, la cause principale de la destruction de cette race infortunée. Au Pérou et au Mexique, des populations entières étaient arrachées à leurs vallées natales, et traînées dans de froides et stériles régions des montagnes, pour y subir, sous le bâton de maîtres sans pitié, des travaux étrangers à leurs habitudes et hors de proportion avec leurs forces : Haïti, qui avait, dit-on, un million d'habitants, fut dépeuplée en quinze ans. Ces peuples de complexion faible et de mœurs oisives mouraient en foule, de fatigue et de désespoir : des milliers de malheureux échappaient à leurs tyrans par le suicide. Les Espagnols ne s'étaient pas contentés de la bulle du pape qui leur accordait un droit absolu sur la vie et la liberté des *infidèles* dans les *Nouvelles-Indes* : ils avaient réduit en esclavage les Indiens après les avoir forcés de recevoir le baptême. Une partie du clergé voulut s'opposer à ce monstrueux abus d'un monstrueux principe, et combattit, au nom de l'unité de la race d'Adam, l'opinion intéressée des conquérants sur l'infériorité native des *Indiens*, qu'ils disaient nés pour la servitude : les dominicains, promoteurs et agents de l'inquisition, plaidèrent en Amérique la cause de l'humanité qu'ils outrageaient en Espagne. Un prêtre séculier, le célèbre Bartolomeo de Las-Casas, à force d'éloquence, de persévérance et d'activité, amena le gouvernement espagnol à se prononcer en faveur de la liberté des *Indiens;* mais l'autorité royale, comme l'autorité religieuse, ploya devant la rapacité obstinée des colons : les règlements royaux ne furent point observés ; il fallut transiger, et ce fut alors que Las-Casas conçut la pensée de substituer des esclaves noirs aux esclaves *indiens* dans les travaux des colonies : les nègres, insouciants et robustes, vécurent et se multiplièrent sous ce même régime où périssaient les hommes de race rouge. Cependant l'importation des noirs en Amérique ne fut pas de longtemps assez considérable pour soulager sensiblement les *Indiens*, et les *blancs* commirent ainsi

tant exemple, la folie de cette poursuite de l'or, où l'on avait pris l'ombre pour le corps, la valeur de convention pour la valeur réelle. La mise en circulation d'une masse immense de numéraire n'eut pas d'autre effet pour le genre humain que l'abaissement de la valeur conventionnelle des métaux précieux, et l'exhaussement corrélatif du prix des objets directement utiles à l'homme[1]. La condition de l'humanité en général n'en fut aucunement changée : pour l'Espagne en particulier, les conséquences furent désastreuses ; l'accroissement immodéré, soudain et accidentel de la richesse publique, ou plutôt des signes fictifs de la richesse, jeta le gouvernement et les particuliers dans la voie la plus fausse et dans les plus dangereuses illusions : l'absence de toute concurrence étrangère sur le marché des colonies, les monopoles publics et privés, la domination de l'esprit monacal, et d'autres causes politiques et religieuses, engourdirent l'industrie espagnole, et la firent déchoir de génération en génération[2] : l'agriculture eut son tour ; le mépris du travail devint un vice national : l'Espagne, qui avait espéré conquérir le sceptre du monde avec son or autant

deux iniquités au lieu d'une. — La petite vérole, que l'Europe envoya à l'Amérique en échange du mal vénérien, fut aussi une cause très-active de dépopulation.

[1] La masse des métaux précieux en circulation fut quadruplée en deux siècles : on évalue la quantité d'or importée d'Amérique en Europe, de 1492 à 1823, à environ 30 milliards 575 millions de francs, sans compter l'argent. *Revue de Numismastique*, novembre 1836. L'effet de la multiplication des métaux précieux ne commença à se faire sentir dans toute l'Europe que dans la seconde moitié du seizième siècle.

[2] S'il fallait en croire l'écrivain espagnol Campomanès, Séville et ses environs, où s'était concentré le commerce avec l'Amérique, auraient compté, à la fin du règne de Charles-Quint, seize mille métiers d'étoffes de soie et de laine, occupant cent trente mille ouvriers. Soixante et dix ans après, il ne restait plus quatre cents métiers à Séville. Voyez Robertson, *Hist. d'Amérique*, l. VIII et notes.

qu'avec ses armes, vit cet or fatal et criminel passer peu à peu de ses mains superbement oisives dans les mains laborieuses des autres nations ; après avoir dépeuplé l'Amérique, elle commença de se dépeupler et de se ruiner elle-même avant la fin du seizième siècle.

L'Espagne de 1521 était loin de prévoir ces conséquences lointaines de ses merveilleux succès : pleine de jeunesse et d'audace, elle ne rêvait que gloire et que prospérités. Tandis que Cortès entrait vainqueur à Mexico, et que les Espagnols recouvraient la Navarre un moment perdue, Charles-Quint s'apprêtait à enlever le Milanais à la France. La guerre commença toutefois sur la frontière des Pays-Bas avant d'éclater en Italie ; ce fut d'abord, comme en Navarre, une guerre indirecte : le duc de Bouillon (La Marck), mécontent de l'empereur, était revenu au parti de France : il défia audacieusement en son propre nom l'empereur même, *pour déni de justice,* et assiégea Virton, dans le Luxembourg, à la tête de troupes françaises que lui amena son fils Fleuranges. Henri VIII se hâta d'interposer son arbitrage : François Ier désavoua les La Marck, et les obligea de licencier leurs soldats (mars 1521) ; mais, aussitôt après, un grand corps d'armée, commandé par le comte de Nassau et par Sickingen, lieutenants de l'empereur, se jeta sur le duché de Bouillon et la seigneurie de Sedan, et les mit à feu et à sang. Les La Marck défendirent vigoureusement leurs forteresses, bien que le roi ne les aidât point. C'eût été prendre l'offensive que de secourir le duc de Bouillon, vassal rebelle de l'Empire, et François hésitait encore à fournir ce prétexte au mauvais vouloir de l'Angleterre : le duc fut forcé de demander une trêve, et plusieurs semaines se passèrent ainsi à s'observer et à se harceler de part et d'autre ;

continuelles hostilités qu'on désavouait pour recommencer le lendemain.

Les Impériaux se décidèrent enfin à une attaque sérieuse, quoiqu'on fût convenu d'ouvrir des conférences à Calais, sous la présidence du cardinal Wolsey : d'Egmont, sire de Fiennes, gouverneur de Flandre, entama tout à coup le blocus de Tournai, tandis que le comte de Nassau et Sickingen s'emparaient de Mouzon et marchaient sur Mézières avec trente-cinq mille combattants. Le roi ne s'était pas attendu à ce mouvement de l'ennemi ; son armée n'était pas prête, et Mézières, la clef de la Champagne, par une imprévoyance que rien ne saurait justifier, se trouvait dans le plus mauvais état de défense ; mais François se hâta d'y envoyer Bayart ; le *bon chevalier* valait à lui seul une armée. Bayart, *plus réjoui de l'ordre du roi qu'il n'eût été d'un cadeau de cent mille écus,* se jeta dans Mézières avec le jeune Montmorenci, deux compagnies d'ordonnance, quelque jeune noblesse, et deux mille hommes de pied seulement ; encore la plupart de ces fantassins, gens de nouvelles levées, s'enfuirent-ils par-dessus les murailles à l'approche de l'ennemi. *Bayart fit entendre aux autres soldats qu'il était bien aise que la ville fût d'autant vidée de gens de lâche cœur,* et inspira au reste de la garnison une vaillance égale à la sienne. Nassau et Sickingen, campés, le premier au delà, le second en deçà de la Meuse, foudroyaient Mézières chacun de son côté : Sickingen surtout écrasait la place sous le feu de ses batteries, qui, du haut d'une colline, plongeaient dans l'intérieur de Mézières ; Bayart, aussi subtil que hardi, recourut à une excellente ruse de guerre pour se débarrasser du plus redoutable de ses deux ennemis. Il écrivit au duc de Bouillon, à Sedan, une lettre dans laquelle il avertis-

sait ce seigneur que le comte de Nassau se préparait à abandonner l'empereur, et annonçait l'arrivée de douze mille Suisses et de huit cents lances, qui devaient, disait-il, le lendemain, assaillir Sickingen à l'improviste. Le messager se laissa prendre par les gens de Sickingen : celui-ci, qui était en mauvaise intelligence avec le comte de Nassau, lut la lettre, ne douta point de la trahison du comte, repassa la Meuse avec sa division, et peu s'en fallut qu'il ne livrât bataille à Nassau sous les murs de Mézières. Nassau se justifia, non sans peine; mais ce désordre avait facilité l'introduction d'un renfort dans la place : plus d'un mois s'était écoulé depuis le commencement du siége ; l'armée royale avait eu le temps de se rassembler, et s'avançait des bords de l'Aisne vers Mézières. Les généraux de l'empereur délogèrent dans les premiers jours d'octobre, et rentrèrent en Hainaut, après avoir, sur leur passage, ravagé la Thierrache avec une barbarie qui amena de sanglantes représailles ; ils reculèrent jusqu'à Valenciennes, où Charles-Quint lui-même accourut les joindre.

L'armée française, conduite par le roi en personne, pénétra dans le Hainaut sur les pas de l'ennemi. François Ier descendit la rive droite de l'Escaut jusqu'au-dessus de Bouchain, et fit jeter un pont sur ce fleuve, afin de marcher sur Valenciennes, *espérant combattre l'empereur ou lui faire cette honte de l'obliger à se retirer*. L'empereur, averti de la construction du pont, dépêcha de Valenciennes le comte de Nassau avec douze mille lansquenets et quatre mille cavaliers, pour défendre la rive gauche de l'Escaut. Le comte de Saint-Pol avait déjà franchi le fleuve à la tête de six mille fantassins, et, posté dans des marais, *en un lieu fort et avantageux*, protégeait le passage du roi : non-

seulement Nassau ne put arrêter les Français, mais il n'aurait pas même eu le temps d'opérer sa retraite, si on l'avait chargé à l'instant, suivant l'avis de La Palisse, de La Trémoille, et du connétable de Bourbon. *L'empereur,* dit Martin du Bellay, *eût ce jour-là perdu honneur et chevance;* la déroute de Nassau eût entraîné la dispersion de tout le reste des troupes impériales. Chose étrange! Ce fut le bouillant François Ier qui se montra plus timide que ses vieux et sages capitaines; il préféra à leur conseil celui du maréchal de Châtillon[1], général de cour, créature de la mère du roi, qui l'avait chargé d'empêcher François de trop s'exposer : Châtillon prétexta, pour ajourner le combat, un épais brouillard qui ne permettait pas de reconnaître la force réelle de l'ennemi; le roi défendit d'attaquer, refusant ainsi *la bonne fortune que Dieu lui présentait, et qui par après ne devait plus revenir.* L'empereur, ne prévoyant pas que Nassau pût échapper et croyant avoir quarante mille combattants à sa poursuite, était *en tel désespoir, que la nuit il se retira en Flandre avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée* (22 octobre). (Martin du Bellay, Belcarius.)

La conduite du roi était d'un triste présage : François Ier avait été dirigé moins par une erreur de jugement que par d'aveugles passions, et n'avait écouté Châtillon que parce que Bourbon avait ouvert l'avis contraire. L'humeur taciturne, *roide* et *mal endurante* de Charles de Bourbon était antipathique au naturel franc, ouvert et mobile du roi : on a prétendu que leur animadversion réciproque avait éclaté d'abord à propos de madame de Châteaubriant, dans les bonnes grâces de laquelle Bourbon aurait

[1] Gaspard de Coligni, père de l'amiral de Coligni.

devancé François Ier. Quoi qu'il en fût, Bourbon avait inspiré à la mère du roi une passion plus sérieuse, et l'appui de Louise lui avait valu l'épée de connétable; mais la bonne intelligence de Charles et de Louise ne fut pas de longue durée; à la fin de 1516, Louise, ne pouvant supporter l'absence du duc, que François Ier avait nommé gouverneur du Milanais, s'unit à la comtesse de Châteaubriant, sa rivale de crédit, pour faire rappeler Bourbon en France et envoyer à sa place Lautrec, frère de la comtesse. Bourbon avait pu flatter un moment l'amour de Louise; mais il ne se résigna pas à s'enchaîner aux côtés d'une femme qu'il méprisait; il ne sut pas se contraindre davantage, et l'amour dédaigné se changea en haine : Louise n'épargna rien pour redoubler l'antipathie de son fils contre le duc Charles, en attendant qu'elle pût pousser plus loin sa vengeance, et François se laissa entraîner à des torts graves : dans sa marche en Hainaut, il venait de confier à son beau-frère, le duc d'Alençon, le commandement de l'avant-garde, qui appartenait au connétable dans une armée royale. Il fit beaucoup d'autres passe-droits au connétable. Ces misérables tracasseries de cour eurent de bien funestes suites!

Malgré la faute énorme commise par le roi, les Français restaient maîtres de la campagne : Mouzon avait été recouvré; Bapaume et Landrecies avaient été pris et démantelés par des détachements français; Bouchain fut enlevé aussi, et le roi s'apprêtait à débloquer Tournai; la partiale médiation de Henri VIII, ou plutôt de Wolsey, arrêta la marche de l'armée française. Des conférences étaient ouvertes à Calais, depuis près de trois mois, sous la présidence de Wolsey, entièrement gagné aux intérêts de l'empereur. Après bien des pourparlers, le roi s'obsti-

nant à exiger la restitution des royaumes de Naples et de Navarre, et l'empereur, celle du duché de Bourgogne et la suppression de l'hommage du comte de Flandre, Wolsey proposa une longue trêve : les Français refusèrent la trêve générale, et consentirent seulement à signer une trêve particulière pour les bâtiments occupés à la pêche du hareng, ce qui était tout à l'avantage des sujets de Charles-Quint (2 octobre)[1]. Au bruit de l'entrée des Français en Hainaut, Wolsey expédia au camp du roi deux ambassadeurs chargés de nouvelles propositions : c'était que l'empereur retirât ses troupes du Tournaisis et du duché de Milan, où avait commencé une rude guerre ; que le roi retirât les siennes des Pays-Bas et des frontières d'Espagne, chacun gardant provisoirement ce qu'il tenait, et que le fond de la querelle fût remis à l'arbitrage de Henri VIII, sans fixer de terme pour la décision arbitrale. Ce n'était, au fond, qu'une trêve indéfinie ; cependant François accepta ces conditions : Charles-Quint y avait souscrit également, lorsque des nouvelles avantageuses à la France arrivèrent des frontières d'Espagne. Bonnivet et le comte de Guise, envoyés avec un corps d'armée pour venger le désastre de L'Esparre, avaient recouvré les cantons navarrois au nord des Pyrénées (Basse Navarre), que la maison d'Albret ne reperdit plus ; puis, entrant dans la haute Navarre par Roncevaux, et trou-

[1] La pêche du hareng commençait à prendre, chez les Flamands et surtout chez les Hollandais et les Zélandais, une extension immense, depuis que Benkels de Biervliet avait découvert l'art d'*encaquer* et de conserver le hareng, vers la fin du quinzième siècle. Le commerce du hareng fut, pour les provinces *neerlandaises*, la source de richesses mieux acquises et plus durables que les trésors que l'Espagne arrachait aux *Nouvelles-Indes*. La puissance hollandaise est née de ce commerce. *Amsterdam*, suivant un dicton hollandais, *est fondée sur des arêtes de harengs*.

vant Pampelune trop bien remparée, ils avaient tourné vers les provinces basques et emporté Fontarabie. Charles-Quint, appuyé par Henri VIII, demanda l'évacuation immédiate de cette place, qui ouvrait la Biscaye aux Français : le roi s'y refusa, et tout fut rompu. François était dans son droit; mais il eût mieux fait cependant de rendre Fontarabie pour sauver Tournai ; car les grandes pluies et le débordement des rivières ne lui permirent pas de secourir cette importante ville, qui fut obligée de se rendre, faute de vivres, après six mois de blocus (fin décembre). La prise de Hesdin ne compensa point cet échec. Le 24 novembre, fut signée secrètement l'alliance du pape, de l'empereur et du roi d'Angleterre contre la France : Wolsey avait décidé Henri VIII à ce pacte impolitique, par le vain espoir de recouvrer *son héritage du continent*, chimère qui détourna si longtemps l'Angleterre de ses vraies destinées.

La chute de Tournai fut le dernier acte de la campagne du côté des Pays-Bas. Pendant ce temps, des événements considérables se passaient en Italie. L'homme auquel François Ier avait confié le Milanais était malheureusement peu propre à déjouer les complots des ennemis de la France : Lautrec, personnage d'humeur âpre, dure et avide, *bon à combattre en guerre et frapper comme un sourd, mais non à gouverner un état*, s'était rendu fort impopulaire dans le Milanais; il accablait d'exactions ce pays habitué sous Louis XII à un traitement doux et modéré; il traitait la moindre résistance comme haute trahison ; il s'était brouillé mortellement avec le vieux Trivulce, le plus puissant et le plus fidèle, mais non pas le plus soumis des partisans de la France en Italie, et lui avait fait un crime, auprès du roi, de ses liaisons avec les Vénitiens

et les Suisses. Trivulce, malgré ses quatre-vingts ans, franchit les Alpes au cœur de l'hiver, pour se justifier devant François I[er] : madame de Châteaubriant lui ferma l'oreille du maître; il fut mal reçu du roi, et, s'étant placé sur le passage de François I[er], pour forcer ce prince à l'écouter, il eut la douleur de voir l'ingrat monarque s'éloigner dédaigneusement en détournant la tête. Le vieux guerrier tomba malade de chagrin et de colère, et ne quitta plus *Châtres* (Arpajon), où il avait été si indignement traité : il y mourut après avoir reçu du roi quelques tardives marques d'intérêt et de repentir. On grava sur sa tombe l'inscription suivante : *J.-J. Trivultius, qui nunquam quievit, quiescit : tace!* (J.-J. Trivulce, qui ne goûta jamais de repos, repose en ce lieu : silence!) (1518.) La triste fin de Trivulce laissa de fâcheux souvenirs dans l'esprit des populations lombardes, où il comptait de nombreux amis, et aida au succès des intrigues du pape et de l'empereur.

Léon X, qui eût dû tout faire pour se maintenir dans la neutralité, avait quelque temps balancé entre François I[er] et Charles-Quint ; il fut décidé en faveur de ce dernier, et par les offres plus avantageuses qu'il en reçut, et surtout, comme on l'a dit ailleurs, par le besoin qu'il avait de l'empereur contre Luther. Il agit peu loyalement avec François I[er] ; il s'était avancé jusqu'à promettre d'attaquer le royaume de Naples, de concert avec les Français, lorsqu'il signa un pacte secret avec l'empereur, pour chasser les Français de Milan et de Gênes, et rétablir à Milan Francesco Sforza, frère du dernier duc Maximilien : Parme et Plaisance devaient être rendues à l'Église, et Charles-Quint devait aider le pape à conquérir Ferrare. Léon, dès lors, favorisa presque ouvertement les complots

ourdis par les nombreux bannis génois et milanais qui avaient fui l'administration tyrannique de Lautrec et de son frère Lescun : ce dernier, qu'on appelait autrement le maréchal de Foix, gouvernait le Milanais durant l'absence de Lautrec ; une excursion à main armée qu'il fit sur le territoire de l'Église afin d'exiger l'extradition de bannis établis à Reggio, et qui fut repoussée par l'historien Guicciardini, alors gouverneur du Modenais pour Léon X, fournit au pape le prétexte d'éclater et de publier son traité avec l'empereur (fin juin). On s'apprêta donc à la guerre, après que diverses conspirations eurent échoué en Lombardie et à Gênes : les Français semblaient pouvoir compter sur des auxiliaires habitués à décider la victoire dans les campagnes d'Italie ; la majorité de la diète helvétique avait repoussé les offres du pape et de l'empereur pour resserrer son alliance avec François I[er]; mais Zurich, Lucerne et les Waldstætten, n'obéirent point à la décision de la diète : entraînés par la vieille influence du cardinal de Sion, ils levèrent, pour les ennemis de la France, presque autant de soldats que les sept autres cantons en faveur de la France ; ce fut toutefois sous la condition que ces troupes seraient employées seulement à la *défense de l'état de l'Église,* condition de laquelle le cardinal de Sion espérait bien s'affranchir.

Lautrec était revenu prendre le commandement du Milanais, non sans beaucoup d'hésitations : il craignait d'avoir à soutenir une lutte acharnée, sans les ressources indispensables pour la mener à bonne fin. Se défiant à la fois de la négligence du roi et de la malveillance de sa mère, il ne voulait pas quitter la cour avant d'avoir reçu la solde de ses gens d'armes et de ses Suisses : il ne se décida que sur la promesse formelle du roi et de sa mère

et du surintendant des finances Semblançay[1], qu'on lui ferait tenir 400,000 écus à son retour à Milan. Les 400,000 écus n'arrivèrent pas : Lautrec redoubla de violences et d'exactions pour entretenir tant bien que mal ses troupes, et acheva d'exaspérer les populations. Les hostilités cependant ne s'étaient pas mal engagées pour les Français : l'armée des confédérés, forte d'environ douze cents lances et dix-huit mille fantassins espagnols, italiens, allemands, suisses et grisons, sous les ordres du vieux Prosper Colonna, du marquis de Mantoue, de Fernand d'Avalos, marquis de Pescaire (Pescara), et de l'historien Guicciardin[2], s'était trouvée sur pied plus tôt que l'armée de France ; au lieu de marcher droit à Milan, elle s'arrêta au siége de Parme, défendue par le maréchal de Foix ; la résistance vigoureuse de ce général donna le temps à Lautrec de recevoir un renfort de sept mille Suisses et de six ou sept mille Vénitiens; les confédérés, mal d'accord entre eux, levèrent le siége en désordre, sans oser attendre la bataille. Lautrec fit la même faute que François Ier au passage de l'Escaut : il ne troubla point une retraite qu'il aurait aisément changée en déroute, et il laissa l'ennemi se replier tranquillement sur Reggio, s'y renforcer, puis franchir le Pô à Casal-Maggiore, et envahir le Crémonais ; manœuvre hardie et habile qui déplaça le théâtre de la guerre, et rapprocha les confédérés de

[1] Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, est le premier qui ait porté le titre de surintendant des finances de France ; mais le ministère des finances avait été fondé de fait par le secrétaire d'état Florimond Robertet, sous Charles VIII et Louis XII. Auparavant l'administration financière était fractionnée entre l'argentier du roi et les généraux des finances.

[2] Léon X avait entraîné avec lui Florence qu'il gouvernait aussi directement que Rome elle-même.

Milan et des lacs par où devaient descendre les Suisses de leur parti. La conduite de Lautrec était inconcevable : fortifié par de nouvelles bandes suisses, il avait franchi le Pô le même jour que les ennemis ; il les atteignit à Rebec (Rebecco) sur l'Oglio, mauvaise position où il aurait pu les écraser ; mais il ne les inquiéta même pas, et ne mit aucun obstacle à leur réunion avec les Suisses que leur amena le cardinal de Sion. Lautrec, peut-être pour éviter le défaut national de précipitation et d'impétuosité, de *furia francese,* comme disaient les Italiens, se jetait dans l'excès contraire, et affectait une lenteur et une circonspection outrées. L'occasion de vaincre, deux fois perdue, ne se représenta plus, et un incident étranger aux opérations militaires donna bientôt tout l'avantage à la ligue : la diète helvétique, voyant des milliers de ses citoyens sur le point de s'entr'égorger pour une cause étrangère, envoya l'ordre à tous les Suisses de quitter les deux armées; les Suisses de Lautrec, ennuyés de servir sous un général si timide, et surtout irrités de n'avoir pas touché leur solde, partirent pour la plupart ; ceux des confédérés restèrent, l'ordre qui leur était adressé ayant été audacieusement supprimé par le cardinal de Sion ; l'adroit et intrigant prélat parvint même à attirer sous les enseignes des confédérés une grande partie des Suisses sortis de l'armée française. Lautrec, devenu le plus faible, ne sut point défendre le passage de l'Adda, et recula jusqu'à Milan, serré de près par l'ennemi. La saison avançait : les chemins étaient tout rompus par les pluies : Lautrec ne croyait pas que l'ennemi pût se présenter devant Milan de quelques jours ; l'activité de l'ennemi trompa ses prévisions : dans la nuit du 19 novembre, les faubourgs de Milan furent assaillis et emportés à l'improviste par les

coalisés, qui avaient laissé en arrière leur grosse artillerie : ils pénétrèrent presque aussitôt dans l'intérieur de la ville, favorisés par le soulèvement des habitants. Lautrec et Lescun, en s'appuyant sur le château, eussent pu encore disputer le terrain avec avantage, mais ils perdirent la tête ; ils se hâtèrent d'évacuer la ville, après avoir muni le château d'une forte garnison ; ils se replièrent sur Como, passèrent l'Adda, puis, traversant le Bergamasque et le Bressan, ils parvinrent à gagner Crémone, où ils s'établirent, tandis que Parme, Plaisance, Lodi, Pavie, secouaient le joug, et recevaient avec acclamation les confédérés. Le triomphe de la ligue semblait devoir être bientôt complet en Italie : un fort parti s'agitait à Gênes contre les Frégose, qui commandaient pour le roi de France ; les deux tiers du Milanais étaient occupés au nom de Francesco Sforza ; Parme et Plaisance avaient reconnu l'autorité du pape, lorsque tout à coup Léon X expira, comme Jules II, au milieu de ses succès contre la France (1er décembre 1521). L'abus des plaisirs avait ruiné sa constitution naturellement faible, et l'entraînait jeune encore au tombeau. Il mourut à temps pour ne pas voir les désastres de cette belle Italie qu'il avait ornée de tant de merveilles. La mort de Léon X arrêta les progrès des troupes confédérées, qui vivaient aux dépens du trésor pontifical : les cardinaux s'occupèrent beaucoup plus de leurs intrigues que de la guerre ; les mercenaires allemands et suisses, n'étant plus payés, se débandèrent : les petits princes dépouillés par Léon X, le duc d'Urbin, les seigneurs de Pérouse, rentrèrent à main armée dans leurs seigneuries ; Florence et Sienne fermentaient ; malheureusement Lautrec n'avait pas les moyens de mettre à profit ces chances favorables ; il ne réussit pas même à reprendre Parme, défendue par Guic-

ciardini, et les deux partis demeurèrent quelque temps dans une égale impuissance.

A la nouvelle de la mort de Léon X, Wolsey s'était hâté de rappeler à Charles-Quint ses promesses; mais l'orgueilleux Anglais fut joué comme l'avait été autrefois Georges d'Amboise en pareille occasion. Wolsey n'eut pas même la consolation d'avoir partagé les suffrages des cardinaux : deux Florentins, Jules de Médicis (depuis Clément VII) et Soderini, appuyés, le premier, par les créatures de Léon X, le second, par les amis de la France, se disputèrent les voix, sans pouvoir arriver à une majorité : Jules de Médicis, alors, de concert avec quelques affidés de l'empereur, reporta les suffrages dont il disposait sur un cardinal auquel personne n'avait songé d'abord; c'était l'ancien précepteur de Charles-Quint, Adrien d'Utrecht, professeur de théologie devenu ministre d'état. Tout le sacré-collége suivit cette impulsion sans hésiter et sans réfléchir (9 janvier 1522). Non-seulement Adrien n'assistait point au conclave, mais il n'était jamais venu à Rome, et n'était connu personnellement d'aucun de ses confrères. Les cardinaux italiens, une fois l'élection consommée, furent si étonnés d'avoir choisi cet étranger, ce *barbare*, qu'ils prirent le parti, comme dit Guicciardini, d'en rejeter la cause sur une inspiration soudaine du Saint-Esprit. On ne pouvait faire un choix plus opposé à tout ce qu'avait vu Rome de temps immémorial : Adrien, qui garda son nom, contre l'usage, et se fit appeler Adrien VI, était un homme d'une piété sincère et rigide, d'une vie simple et austère, très-charitable aux pauvres, très-attaché au devoir et à la règle, du reste absolument étranger et même hostile aux mœurs, aux idées, aux arts de l'Italie : il pensait comme Luther sur ces

pompes païennes. Il eût voulu pacifier l'église et la *république chrétienne*, ramener les luthériens, et réunir les souverains chrétiens contre le Turc, qui avait pris Belgrade et qui pressait vivement Rhodes. Le plus puissant génie eût succombé sous une pareille tâche, et l'honnête Adrien n'était point un homme de génie. Il le sentait bien lui-même : il avait appris son élévation avec une sorte de terreur, et il différa plusieurs mois de quitter l'Espagne pour venir prendre possession du saint-siége. Pendant ce temps, les événements se précipitèrent.

François I[er] avait fait de grands efforts pour rétablir ses affaires en Italie; ce prince, ou plutôt son chancelier Duprat, qui dirigeait entièrement l'administration intérieure, mit en jeu tous les expédients pour trouver de l'argent : au bout de quelques mois de guerre, le trésor était déjà vide, grâce aux profusions du roi et aux dilapidations de sa mère et de Duprat; il ne restait pas trace du bel ordre des finances au temps de Louis XII; le produit des tailles, des aides, des gabelles, confondu avec les revenus du domaine, était à peu près absorbé par la cour, et l'on ne payait pas l'armée, qui reprenait la vieille habitude de vivre sur le pays. On rehaussa les tailles, arbitrairement dans la plupart des provinces, dans les autres, avec le consentement des états provinciaux, assemblées dont le rôle était de plus en plus restreint et plus obscur. On annula toutes les aliénations de portions du domaine royal, faites par faveur et à titre gratuit, pour les aliéner de nouveau à prix d'argent [1] : on enleva la

[1] Les aliénations faites à titre onéreux et pour *deniers baillés* furent respectées : le reproche de mauvaise foi que fait M. de Sismondi au gouvernement de François I[er] n'est pas fondé dans cette occasion. Voyez l'édit d'Argilly dans Isambert, t. XII, p. 191.

grille d'argent dont Louis XI avait entouré le fameux tombeau de saint Martin de Tours, et qui pesait 6,776 marcs; on recourut à une ressource pire que l'augmentation directe des impôts : on créa une foule d'offices de toute espèce à prix d'argent, et, de la vénalité des charges civiles et financières, trop usitée sous Louis XII, on passa au trafic des charges de judicature. Duprat avait commencé ce commerce dès l'avénement de François I[er]; les tribunaux du Languedoc surtout avaient été encombrés de magistrats de nouvelle création; les états provinciaux réclamèrent en vain (*Hist. de Languedoc*, t. VI, l. XXXVII, p. 115; — D. Gervaise, *Vie de saint Martin*, p. 330.)

Le parlement de Paris et les tribunaux qui lui étaient subordonnés eurent leur tour : un édit du 31 janvier 1522 institua une nouvelle chambre composée de deux présidents et de dix-huit conseillers. Le parlement, assuré que chaque nouveau conseiller avait payé sa place environ 2,000 écus d'or, par un achat déguisé sous couleur de prêt pour les nécessités de l'état, fit des remontrances énergiques, et n'enregistra l'édit *que du très-exprès commandement du roi*, et avec des restrictions humiliantes pour les intrus, et tendant à amener la suppression de leurs charges. Le roi montra quelque regret d'avoir employé un tel expédient; mais, malgré ses promesses, la vénalité des charges ne cessa plus d'être comptée parmi les ressources de la couronne; on créa désormais des offices, non plus selon les besoins de la justice, mais selon les besoins du fisc, et des transactions jusqu'alors exceptionnelles et ensevelies dans l'ombre, devinrent patentes, journalières et presque officielles. Ce fut un coup terrible porté à la considération et à la moralité de l'ordre judiciaire. Tous les

historiens et les écrivains attachés à la magistrature ont maudit, d'une voix unanime, Duprat et son œuvre : cinquante ans après, le plus vertueux des chanceliers de France, Michel de L'Hôpital, qui voulut et ne put réparer le mal fait par son prédécesseur, flétrissait encore avec amertume cette pernicieuse innovation, dans des vers qui révèlent sa pensée intime[1]. Il y eut d'effroyables abus et de nombreux scandales; cependant le corps de la magistrature ne fut pas aussi fondamentalement corrompu et dégradé qu'on l'eût pu craindre; il y eut pendant quelque temps un bizarre mélange de vénalité, d'élection et d'hérédité; la vénalité entraîna peu à peu la transmissibilité des charges, moyennant des droits annuels; il se fonda ainsi, à la place de l'ancienne aristocratie judiciaire, élective et se recrutant par elle-même, une aristocratie héréditaire, inférieure sans doute à la première en principe et en fait, mais qui cependant ne fut pas non plus un instrument servile de la royauté : les traditions de famille et l'esprit de corps finirent par lui rendre une certaine dignité morale. L'opinion publique

[1] Egregius quondam, nunc turpis et infimus ordo,
Temporibus postquàm cœpit promiscuus esse
Omnibus, et pueris passim probroque notatis,
Qui vix prima tenent elementa...

(Ordre jadis illustre, aujourd'hui avili et déshonoré, depuis qu'il a commencé d'être prostitué à tous venants, à des hommes notés d'infamie, à des enfants qui possèdent à peine les premiers éléments de la science....) Hospital. *lib. I, Epist.* 3.

La magistrature maintint longtemps, comme une protestation incessante, le vieil usage d'imposer aux récipiendaires le serment qu'ils n'avaient rien payé pour leurs charges : on finit par comprendre que ce parjure n'était qu'un scandale de plus. Voyez Garnier, Hist. de France, t. XII, p. 219-225.—Belcarius, p. 437. — Pasquier, Recherches de la France. — Gaillard, Hist. de François I[er], t. I, p. 213-217, et t. VII, p. 407-410.

néanmoins ne se réconcilia jamais en France avec le principe d'une judicature héréditaire[1].

Toutes les inventions financières de Duprat ne furent pas également immorales et nuisibles. C'est à lui qu'appartient la fondation de la dette publique. Jusqu'alors la couronne avait fait de fréquents emprunts, volontaires ou forcés, mais toujours accidentels et temporaires. Duprat le premier créa des rentes perpétuelles, payables annuellement sur le produit de la taxe du bétail vendu à Paris. La première émission de ces rentes, dites *rentes de l'hôtel de ville,* parce qu'on les payait à l'hôtel de ville de Paris, date du 27 septembre 1522 : elle n'était que de 200,000 livres (environ 800,000 francs), à un peu plus de huit pour cent d'intérêt. Le gouvernement royal sentit combien il lui importait de servir régulièrement la rente ; l'exactitude du paiement fonda le crédit public, et les nouvelles émissions qui se succédèrent à plusieurs reprises sous François I[er] furent accueillies avec faveur par la bourgeoisie parisienne (D. Félibien, *Hist. de Paris,* l. XVIII, p. 942, et *Preuves*, t. I, p. 578).

La meilleure partie de l'argent qu'on avait pu se procurer dans l'hiver de 1521 à 1522 fut employée à lever des Suisses, malgré les griefs qu'on avait contre eux : il semblait que François et ses ministres eussent réduit en système l'exclusion de l'infanterie nationale, et voulussent éviter d'accoutumer le peuple aux armes. La majorité de la diète

[1] Montesquieu juge la vénalité et l'hérédité des charges préférables à la nomination par le souverain, parce que, dit-il, « dans une monarchie, où, quand les charges ne se vendraient pas par un règlement public, l'indigence et l'avidité des courtisans les vendraient tout de même, le hasard donnera de meilleurs sujets que le choix du prince. » *Esprit des Lois.* La question était moins entre l'hérédité et la nomination royale, qu'entre l'hérédité et l'élection.

helvétique avait paru fort irritée de la conduite tenue l'année précédente par le cardinal de Sion : elle avait refusé de recevoir les ambassadeurs des confédérés, et, resserrant ses liens avec le roi de France, lui avait accordé une levée de seize mille hommes : Lautrec, après avoir opéré sa jonction avec les Suisses et les Vénitiens, marcha de Crémone sur Milan dans les premiers jours de mars 1522 ; les généraux de l'empereur, Prosper Colonna et Pescaire, s'étaient enfermés dans Milan avec toute une armée, y avaient construit des retranchements redoutables, et les habitants, redoutant l'implacable vengeance de Lautrec, se montraient disposés à seconder avec opiniâtreté la résistance des Impériaux : le général français ne crut pas devoir tenter l'assaut, et se contenta de ruiner le pays environnant, afin de réduire Milan par famine. Lautrec reçut, peu de temps après, un nouveau renfort que lui amenaient de France son frère Lescun, Bayart et Pedro Navarro ; mais Milan, de son côté, fut ravitaillé par le jeune duc Francesco Sforza, qui amena en personne un gros corps de lansquenets du Tyrol. Le jeune duc et Prosper Colonna s'estimèrent alors assez forts pour tenir la campagne, et, vers la semaine de Pâques, les deux armées se trouvèrent en présence à quelques milles de Milan. Sforza et Colonna s'étaient établis à la Bicoque (*Bicocca*), grande *villa*, dont les vastes jardins, entourés de fossés profonds, et les alentours, *coupés d'une infinité de ruisseaux,* formaient un camp tout tracé et facile à défendre. Lautrec voulait les obliger à quitter ce poste en leur coupant les vivres : les Suisses ne le lui permirent pas ; leur solde recommençait à s'arriérer ; ils étaient fatigués du mauvais temps, ennuyés de la lente stratégie de Lautrec : ils demandèrent impérieuse-

ment *argent, congé ou bataille.* Toutes les représentations furent inutiles : les Suisses faisaient la principale force de l'armée ; il fallut leur céder, et donner le signal d'une attaque dont aucun capitaine ne se dissimulait la témérité. Deux assauts furent donc livrés au camp ennemi, le premier par une avant-garde de huit mille Suisses, auxquels s'étaient joints beaucoup de gentilshommes, conduits par Anne de Montmorenci, l'un des favoris du roi; le second, par l'élite de la gendarmerie aux ordres du maréchal de Foix-Lescun. Les Suisses s'étaient rués en avant comme des taureaux furieux, sans même attendre le signal : arrêtés par un fossé à pic et par une haute levée de terre garnie d'une artillerie formidable, ils firent en vain des efforts inouïs, et furent repoussés avec perte de trois mille hommes. L'attaque de Lescun fut plus heureuse : il s'empara d'un petit pont qui menait dans l'intérieur des jardins, et pénétra au milieu des ennemis. Si les Suisses du corps de bataille eussent chargé à leur tour, et que les troupes vénitiennes se fussent engagées, la victoire se fût peut-être encore déclarée pour l'armée de France ; mais les Suisses étaient tellement découragés par le mauvais succès de leur première tentative, qu'on ne put les ramener au combat, et Lescun, n'étant pas soutenu, fut contraint de se replier sur le corps de réserve (29 avril 1522). Lautrec ordonna la retraite, et, deux jours après, les Suisses l'abandonnèrent pour retourner dans leur pays. Ce malheureux combat fut suivi de la prise de Lodi par Pescaire : Lautrec chargea Lescun de défendre ce qui restait au roi en Lombardie, et repassa en France pour aller demander des secours et récriminer contre les reproches qu'il prévoyait. A peine Lautrec était-il au delà des monts, que Lescun, pressé par des forces trop supérieures,

s'engagea, par un traité avec Prosper Colonna, d'évacuer toutes les places occupées par les Français en Milanais, excepté les châteaux de Milan, Novarre et Crémone, si une armée ne venait le *recourre* avant quarante jours. Les généraux ennemis profitèrent de cette trêve en Milanais pour se porter avec toutes leurs forces sur Gênes ; les Génois croyaient en être quittes pour changer de maîtres encore une fois ; ils ne s'armèrent ni pour aider ni pour repousser les ennemis de la France, et leur ville, mal gardée par une poignée de soldats, fut surprise sans résistance par les Espagnols et les Allemands. Cette grande et magnifique cité fut pillée de fond en comble par les hordes étrangères (30 mai). Pedro Navarro, qui s'était retiré à Gênes, tomba au pouvoir de l'ennemi. A la nouvelle de la perte de Gênes, un petit corps d'armée français qui avait passé les Alpes pour joindre Lescun, s'arrêta en Piémont, et Lescun, n'ayant plus l'espoir d'être secouru, exécuta ses conventions avec Colonna.

Ce fut ainsi que la France perdit de nouveau ses possessions ultramontaines. Le roi accueillit fort mal Lautrec, à son retour en France, et l'accusa de *lui avoir perdu son héritage de Milan.* « C'est Votre Majesté qui l'a perdu, et non pas moi, » répliqua fièrement Lautrec, fort de l'appui du connétable de Bourbon. « La gendarmerie a servi dix-huit mois *sans toucher deniers,* et pareillement les Suisses, lesquels ne m'eussent contraint de combattre à mon désavantage, s'ils avaient eu paiement. — J'ai envoyé quatre cent mille écus, l'an passé, sur votre demande, reprit le roi. — Je n'ai jamais vu la somme, mais seulement les lettres d'envoi de Votre Majesté. »

François Ier, étonné, manda le surintendant des finances Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, *le-*

quel avoua en avoir eu le commandement du roi, mais qu'étant la somme prête à envoyer, madame d'Angoulême, mère de Sa Majesté, avait pris ladite somme, et qu'il en ferait foi sur-le-champ. Madame Louise, violemment interpellée par le roi, démentit le surintendant, et déclara que l'argent dont Semblançay montrait la quittance, *était deniers que ledit Semblançay lui avait longtemps gardés, procédant de son épargne à elle,* mais qu'elle n'avait point touché à l'argent du roi. Cette allégation invraisemblable suffit à l'aveugle monarque, toujours dupe de sa mère et de Duprat. Le surintendant Semblançay, personnage très-considéré, que François I[er] appelait *son père,* et qui n'avait commis d'autre crime que d'obéir à une femme plus maîtresse dans le royaume que le roi, fut enfermé à la Bastille et livré à une commission extraordinaire, choisie par Duprat, son ennemi personnel, entre les membres les plus serviles de la magistrature. Son procès se prolongea cinq ans entiers, et ne se termina que par un arrêt du 9 août 1527; Jacques de Beaune, condamné à la perte *du corps et des biens, pour abus et malversations* non spécifiés, fut pendu à Montfaucon!

Ce n'était point par avarice, mais par une infâme machination, que Louise de Savoie avait détourné les fonds destinés à l'armée d'Italie : elle avait voulu perdre le Milanais afin que cette perte ruinât le crédit des frères de Foix, et de leur sœur, madame de Châteaubriant; elle haïssait mortellement Lautrec, qui avait *parlé trop librement de son impudicité*[1].

[1] Martin du Bellay. — Belcarius. — Gaillard, Hist. de François I[er], t. 2-4. Il reste quelque obscurité dans toute cette affaire; on a peine à comprendre comment près d'un an s'était écoulé sans explication sur les 400,000 écus; apparemment les affidés de Louise arrêtaient les lettres de Lautrec.

Les passions de cette femme perverse devaient bientôt coûter plus cher encore à la France.

La guerre continua sur les frontières des Pays-Bas et d'Espagne après qu'elle eut cessé en Italie. François Ier avait tâché de regagner Wolsey, qui avait à se plaindre de l'empereur; mais Charles-Quint trouva moyen d'apaiser le ministre anglais, qui, considérant l'âge et les infirmités d'Adrien, ne voulut pas se brouiller avec l'empereur, et compta être plus heureux dans un autre conclave. Les armements de l'Angleterre apprirent à François Ier qu'il n'avait plus rien à espérer de Henri VIII : il cessa les paiements annuels qu'il faisait au roi anglais, renvoya en Écosse le duc d'Albanie pour décider les Écossais à une diversion contre le nord de l'Angleterre, traita avec le comte de Desmond, chef des mécontents d'Irlande, et mit l'embargo sur les navires anglais dans les ports de France : Henri VIII adressa au roi de France une déclaration de guerre par un héraut (29 mai 1522). L'empereur était en ce moment même à la cour de Henri VIII : parti des Pays-Bas pour l'Espagne, il s'était arrêté en Angleterre afin de resserrer ses liens avec le roi anglais et son ministre : par un nouveau traité du mois de juin, Charles s'obligea de dédommager Henri de la pension que ne lui payait plus François Ier, et les deux monarques s'engagèrent à envahir la France sous deux ans, chacun à la tête de cinquante mille hommes. En attendant, le comte de Surrey, amiral d'Angleterre, après avoir convoyé l'empereur jusque dans les mers d'Espagne, revint ravager les côtes de Bretagne et de Normandie, surprit et pilla Morlaix, ville riche et commerçante, où les négociants anglais avaient des capitaux et des marchandises qui ne furent pas plus épargnés que le

reste (4 juillet), puis alla débarquer à Calais un corps d'armée dont il prit le commandement.

Le comte de Buren, lieutenant général de l'empereur aux Pays-Bas, rejoignit les Anglais, et les coalisés se jetèrent sur la Picardie. Le duc de Vendôme, gouverneur de cette province, quoique renforcé par une partie des troupes revenues d'Italie, n'était pas en état de *tenir les champs;* mais il avait prévu de loin l'attaque, et mis toutes les villes picardes sur un pied de défense formidable : il fit harceler incessamment les ennemis par des détachements d'élite que conduisaient son frère le comte de Saint-Pol, le comte Claude de Guise, le brave Créqui de Pontdormi, etc. Ce plan de campagne, dû sans doute à la vieille expérience de La Trémoille, qui partageait le commandement avec Vendôme, réussit complétement. Surrey et Buren perdirent six semaines au siége de Hesdin, qu'ils ne purent reprendre, et, après avoir vu leurs détachements taillés en pièces, leur armée décimée par les maladies et les fatigues, ils furent contraints de retourner, l'un en Belgique, l'autre à Calais, sans autre succès que l'incendie de Doullens et le saccagement du plat pays.

La campagne fut encore plus glorieuse pour les armes françaises du côté de l'Espagne : pendant tout l'hiver de 1521 à 1522, et le printemps et l'été suivants, Daillon du Lude, gouverneur de Fontarabie, avait tenu l'armée espagnole en échec autour de cette ville; ce capitaine et sa garnison supportèrent, avec une constance héroïque, les plus effroyables misères; déjà *plusieurs étaient morts de faim,* et du Lude ne songeait point à se rendre. Du Lude fut enfin secouru par le maréchal de La Palisse, qui passa la Bidassoa sous le feu de l'ennemi, força les Espagnols à

lever le siége, et délivra les intrépides défenseurs de Fontarabie (août 1522).

Tels furent les premiers résultats de la grande lutte politique du seizième siècle. A la fin de la seconde campagne, la France était vaincue au delà des Alpes, et se soutenait avec avantage sur ses frontières du nord et du midi : sa frontière de l'est était couverte par un pacte de neutralité que la médiation des Suisses venait de ménager entre les deux Bourgognes, convention singulière, qui, conclue d'abord entre François Ier et Marguerite d'Autriche, souveraine de la Franche-Comté, puis incessamment renouvelée entre leurs héritiers et garantie par les Suisses, épargna aux deux provinces bourguignonnes les maux de la guerre pendant presque toute la durée de la lutte entre les maisons de France et d'Autriche (8 juillet 1522). Les états de Lorraine et de Savoie eussent bien voulu imiter cette neutralité.

(1522-1523.) La crise religieuse avait marché parallèlement à la crise politique : l'arrêt impuissant de Worms, la Réforme grandissant sous le coup d'une proscription légale que personne ne respectait ni n'exécutait, Luther rompant son ban et se réinstallant dans sa chaire de Wittemberg, devenue la rivale du saint-siége de Rome, telle était la situation, lors de l'avénement d'Adrien VI. Partout où le successeur de Léon X promenait ses regards, il ne voyait qu'un horizon chargé de tempêtes. Un nouveau malheur, qu'on pouvait attribuer à la querelle de Charles-Quint et de François Ier, la prise de Rhodes par les Othomans (décembre 1522), redoubla les chagrins d'Adrien. Le conquérant de Constantinople, Mahomet II, avait échoué, en 1480, contre Rhodes, défendue par un grand-maître français, le brave d'Aubusson. Soliman le

Magnifique, fils et successeur de ce Sélim qui avait conquis l'Égypte et la Syrie, fut plus heureux que Mahomet II : le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam ne résista pas moins vaillamment que son prédécesseur et son compatriote d'Aubusson; mais, ne recevant aucun secours des souverains chrétiens, absorbés par leurs discordes, il fut enfin réduit à capituler et à évacuer l'île de Rhodes, ce poste avancé de la chrétienté en Orient. Le chef-lieu de l'ordre de Saint-Jean fut transféré momentanément à Viterbe, jusqu'à ce que Charles-Quint, pour réparer son abandon, et surtout pour opposer les chevaliers aux corsaires barbaresques, concéda à l'ordre l'importante position maritime de Malte, qui avait été enlevée par les Espagnols aux Maures de Tunis (1530).

La chute de Rhodes, qui semblait présager d'autres catastrophes, fortifia le désir qu'avait Adrien de ramener la paix en Occident. Il avait écrit au roi de France, afin de l'assurer de ses sentiments paternels, et quitté l'Espagne au retour de l'empereur, pour éviter de se laisser entraîner à prendre des engagements avec son ancien élève : arrivé à Rome, il tâcha de nouer des négociations entre les princes belligérants, en même temps qu'il s'occupait activement des troubles religieux de l'Allemagne. Il entama une lutte impossible contre la force des choses : il ne voulait ni ne pouvait bouleverser la théologie pour satisfaire Luther, mais il voulait et ne pouvait changer la discipline et renverser les abus : les abus s'étaient identifiés avec l'existence même de la cour de Rome; non-seulement la cour de Rome, mais les lettrés, mais les artistes, mais l'Italie, qui vivaient de ces abus, accueillirent par des murmures d'étonnement et de colère les premières tentatives de réforme, qui portaient à la fois et sur le bien et

sur le mal, inextricablement mêlés. Quant à l'Allemagne, Adrien avait fondé de grandes espérances sur une diète convoquée à Nuremberg par l'archiduc Ferdinand, lieutenant de l'empereur. Il reconnut franchement, dans ses instructions au nonce envoyé près de la diète, *les abominables excès* commis autour du saint-siége : « La corruption s'est répandue de la tête aux membres, du pape aux prélats; nous avons tous dévié; il n'en est aucun qui ait fait le bien, pas même un seul[1] ! » Il promit de travailler à réformer radicalement *le chef et les membres,* et requit les puissances germaniques d'exécuter de leur côté l'édit de Worms, de réprimer l'hérésiarque Luther et ses sectateurs, et d'aider l'autorité ecclésiastique à punir les prêtres mariés et les moines *apostats*. La réponse de la diète au nonce (janvier 1523) montra bien quels progrès la Réforme avait faits depuis deux ans : la diète prit acte des aveux du pape, et repoussa ses demandes; elle assura que les voies de rigueur étaient dangereuses et même impraticables, qu'on ne pouvait châtier les *apostats* que par la privation de leurs bénéfices, et réclama la réunion d'un concile œcuménique en Allemagne, comme le seul remède aux maux de l'église. Cette réponse fut suivie des fameuses remontrances au pape, connues sous le nom des *Cent griefs* (*Centum gravamina*) : la diète y exposait tous les sujets de plainte et les demandes de l'Allemagne : la suppression des annates, des indulgences[2], de l'abstinence des viandes, des pro-

[1] Raynaldi Ann. ecclésiast., t. XI, p. 363. — Adrien reconnaissait que le pape peut errer en matière de foi. *Hist. ecclésiast.*, t. XXVI, p. 207.

[2] « Adrien eût volontiers rétabli les rigoureuses pénitences de l'église primitive à la place des indulgences, mais on lui fit observer qu'il courrait le risque de perdre l'Italie en cherchant à regagner l'Allemagne. » L. Ranke, *Hist. de la Papauté*, etc.

hibitions touchant le mariage entre cousins ou alliés[1], la diminution du nombre des fêtes, la répression des exactions et des usurpations d'autorité commises par les prélats, etc. Sur ces entrefaites, Luther enlevait au pape toute chance de réconciliation avec l'Allemagne septentrionale, en donnant au culte réformé, dans la Saxe électorale, une organisation qui fut imitée sur les terres du margrave de Brandebourg, des princes de Brunswick et d'Anhalt, du landgrave de Hesse, dans les villes impériales de Nuremberg, Francfort, Hambourg, et beaucoup d'autres. Le choix des pasteurs par les paroisses, l'abolition des rites qui plaçaient le prêtre dans une position isolée et dominatrice, la mise en pratique du principe que le prêtre reçoit ses pouvoirs médiatement de Dieu par le peuple, et non point immédiatement de Dieu, telles furent les bases adoptées par le luthéranisme : les messes basses ou *privées* furent abolies, et, dans la messe publique, on retrancha tout ce qui se rapportait à l'idée de *sacrifice,* en appuyant sur le caractère de *cène* ou de communion[2]. Luther témoignait d'ailleurs beaucoup de mo-

[1] La diète observait que, le pape dispensant à prix d'argent de ces prohibitions et de l'abstinence, ces choses n'étaient donc point essentielles à la religion, et qu'on pouvait bien les supprimer tout à fait.

[2] Luther avait fortement compris ce qu'on pourrait appeler le sens *humain* du dogme eucharistique, la communion fraternelle des chrétiens, le banquet des égaux. Le Christ a dit : « Quand vous serez plusieurs réunis en mon nom, je serai au milieu de vous : » de là, pour Luther, la condamnation des messes privées, motivée sur ce que la messe n'était à ses yeux qu'une *communion,* et qu'on ne saurait *communier* seul. Pour les catholiques, la messe est en outre un *sacrifice :* l'incarnation et le sacrifice du Christ se renouvellent incessamment dans le mystère de la messe ; le Christ ne cesse de s'immoler pour les fidèles et de s'identifier à eux. La doctrine de l'Incarnation incessante du Verbe divin, et celle de la révélation incessante dans l'église, sont indissolublement liées ou plutôt sont identiques au fond. — Luther nia le *sacrifice* et la *transsubstantiation* ma-

dération touchant les cérémonies, les images, la confession, la communion sous les deux espèces, et conseillait de laisser toute liberté aux fidèles sur ces matières. Il eût voulu conserver au culte sa poésie; il tâcha de remplacer par ses propres chants les hymnes supprimés; il eût souhaité qu'on maintînt les dîmes pour les employer à des usages d'intérêt public : il proposa de transformer en un *fisc commun* les revenus de tous les biens d'église, et de les diviser en huit parts : 1° pour les pasteurs, prédicateurs, théologiens, etc.; 2° pour l'entretien des écoles qui seraient établies dans les anciens couvents de moines mendiants; 3° pour les vieillards, les infirmes et les malades; 4° pour les orphelins; 5° pour les autres pauvres; 6° pour les étrangers nécessiteux; 7° pour l'entretien des édifices consacrés au culte; 8° pour des magasins de blé destinés à prévenir les disettes. Les villes libres écoutèrent jusqu'à un certain point les avis de Luther; mais il n'en fut pas de même des princes et des barons, qui, en général, n'avaient embrassé la Réforme que pour avoir un prétexte de se jeter sur les biens d'église : les bonnes intentions du réformateur échouèrent devant leurs passions cupides[1].

térielle du pain et du vin dans le corps et le sang de Jésus-Christ; mais il ne nia jamais la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie à l'instant de la consécration, et parut la sentir logiquement inséparable de la croyance à la divinité du Christ. D'autres allèrent plus loin : Zwingli à Zurich, Bucer à Strasbourg, sans parler des anabaptistes, prêchaient déjà contre la présence réelle, et tendaient à ne plus voir, dans la communion, qu'une simple commémoration de la Cène, rejetant ainsi le sens supérieur et *divin* du dogme eucharistique, si profond, soit qu'on le prenne dans le sens littéral ou dans un sens symbolique.

[1] Voyez les plaintes que fait Luther de la pauvreté et de la dépendance où les princes, gorgés de biens d'église, réduisent les ministres du nouveau culte. Le grand réformateur lui-même avait à peine de quoi subsister avec sa famille. Mémoires de Luther, *passim*. — Les princes catholiques d'Allemagne ne se firent

Le pape, de son côté, parvint si peu à pacifier l'église et la chrétienté, qu'il fut entraîné à s'engager lui-même dans la guerre générale au lieu d'en retirer les autres. Les conditions de paix qu'il voulait imposer aux deux partis n'étaient point acceptables pour la France ; François Ier ne pouvait renoncer au Milanais en faveur d'un fantôme ducal, derrière lequel se cachaient les lieutenants de l'empereur : c'eût été abandonner entièrement l'Italie à Charles-Quint. Tandis qu'on négociait, la découverte de quelques intrigues nouées par des agents français en Sicile, afin de soulever cette province, irrita le pape, et lui persuada que le roi de France se jouait de sa médiation. Cédant aux obsessions des Impériaux et à ses vieilles affections, il signa un pacte de coalition générale, *pour la garantie de l'Italie contre la France* (3 août 1523). Venise, la seule alliée que la France eût conservée jusqu'alors en Italie, avait longtemps résisté aux instances et aux menaces des coalisés ; mais les rapports de ses agents diplomatiques la décidèrent à abandonner un allié qui semblait s'abandonner lui-même. Les châteaux de Milan et de Gênes avaient capitulé ; il ne restait plus aux Français que la citadelle de Crémone, défendue par une poignée de braves gens qu'on laissait sans secours, et l'ambassadeur de la Seigneurie écrivait au sénat que le roi, uniquement adonné aux femmes et à la chasse, prodiguait en folles dépenses les revenus de la couronne et le produit des impôts, ne songeait à autre chose qu'à ses voluptés, et ne s'occupait ni ne parlait de la guerre, hormis à table ; il ajoutait qu'un grand prince de la famille royale, le duc Charles de Bourbon, était soupçonné d'in-

pas faute de suivre l'exemple des réformés, et pillèrent non moins vaillamment l'église sous prétexte de la défendre.]

telligences secrètes avec l'empereur (Belcarius, p. 525). Venise souscrivit donc au traité du 3 août avec le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, le duc de Milan et tous les autres gouvernements d'Italie, moins le duc de Savoie, le marquis de Saluces et le marquis de Montferrat. La France n'avait plus d'amis en Europe que les Suisses, amis bien douteux, et les Écossais, annulés par l'incapacité du duc d'Albanie.

Tandis que la coalition se renforçait ainsi, les maux intérieurs de la France allaient croissant : les soldats, qu'on ne payait pas, se répandaient par grosses bandes dans les provinces, où ils commettaient des violences qui rappelaient le temps des *grandes compagnies ;* une troupe nombreuse de ces brigands, qui ravageaient la Brie, mirent en déroute à *grand carnage* les bourgeois de Meaux, sortis imprudemment contre elle avec des canons sans boulets. Une autre bande, dite *les mille Diables,* après avoir désolé la Guyenne, fut taillée en pièces par les populations du Périgord. L'irritation contre le pouvoir grossissait parmi le peuple des villes ; il y eut des émeutes assez violentes à Paris, pendant un séjour qu'y fit le roi au printemps. Le bailli du palais ayant planté des potences aux portes de l'hôtel des Tournelles, où logeait le roi, pour effrayer les mutins, ces insignes sinistres de la justice royale furent abattus la nuit par des gens armés [1].

Les informations de l'ambassadeur de Venise n'étaient vraies qu'à demi : à l'instant même où Venise quittait à regret l'alliance française, le roi, réveillé par les menaces de la coalition, était résolu de ressaisir hardiment l'of-

[1] Ferronus. — Paradin, *Hist. de notre temps.* — Félibien, hist. de Paris, l. XVIII, p. 947. Le roi, en septembre 1523, rendit un édit qui autorisait les populations de courre sus aux vagabonds, meurtriers et *mangeurs de peuple.*

fensive, et de prendre lui-même la conduite de cette guerre d'Italie que sa négligence avait rendue si malheureuse sous ses lieutenants. Avant de partir pour Lyon, rendez-vous de l'armée d'Italie, il eut encore le temps de commettre une nouvelle faute, et de faire échouer, par son ardeur inconsidérée, un plan habilement combiné par ses généraux de la frontière du Nord. Le duc d'Aerschot, lieutenant général de l'empereur aux Pays-Bas, ayant cherché à corrompre le gouverneur de Guise, cet officier, d'accord avec le duc de Vendôme et Fleuranges, avait feint d'agréer les offres du général brabançon, et s'était engagé à lui livrer Guise. Vendôme et Fleuranges devaient s'avancer rapidement, chacun à la tête d'une forte division, et enfermer Aerschot entre eux et la garnison de Guise, au moment où ce lieutenant impérial s'imaginerait entrer dans la place : la petite armée des Pays-Bas eût été écrasée; mais François Ier déclara qu'il voulait gagner la bataille en personne, et prit la poste pour courir sur le théâtre de l'action. Aerschot, averti de l'approche subite du roi, soupçonna le piége, et y échappa par une retraite précipitée.

Les préparatifs de la guerre d'Italie étaient poussés avec vigueur : déjà douze mille Suisses et six mille Français étaient descendus en Piémont, sous les ordres de l'amiral Bonnivet et du seigneur de Montmorenci : le duc de Savoie, comme à l'ordinaire, subit sans réclamation l'occupation de ses états[1] : beaucoup d'autres troupes se

[1] Le roi, pour s'attacher davantage son *cher et amé oncle* Charles, duc de Savoie, avait dernièrement renoncé aux droits que les rois de France avaient hérités des comtes de Provence, sur le comté de Nice, enlevé jadis à la Provence par les ducs de Savoie. — Dumont, *corps diplomatiq.*, t. IV, p. 391.

dirigeaient sur Lyon et le Dauphiné, et François Ier s'était enfin mis en route, lorque la révélation d'une secrète *pratique de grande importance, qui se démenait contre le roi*, vint mettre la cour en alarmes, et *rompre* le voyage d'Italie (août 1525).

Le connétable de Bourbon avait souffert depuis longtemps mille dégoûts de la part du roi, qui le tenait éloigné des commandements militaires, ne lui payait pas les pensions attachées aux grandes charges dont il était revêtu, et le sacrifiait en toute occasion à Bonnivet et aux autres favoris : on ne se contentait plus de ces marques de malveillance ; on attaquait maintenant Bourbon dans sa fortune personnelle, dans son existence princière. Le duc Charles ayant perdu, le 28 avril 1521, sa femme Suzanne de Bourbon, madame d'Angoulême avait senti sa passion renaître ; elle avait essayé de se rapprocher de son ancien amant, et avait fait proposer au duc sa main et le partage de son pouvoir. Bourbon avait plus d'orgueil encore que d'ambition ; capable d'un grand crime, incapable d'une bassesse, il refusa d'associer son nom à celui d'une femme dont les débauches mal dissimulées étaient la fable de la cour : il repoussa dédaigneusement les avances de la mère du roi. Louise ne pensa plus qu'à la vengeance, et entreprit d'arracher au connétable le magnifique héritage des ducs de Bourbon.

A la mort du duc Pierre (auparavant le sire de Beaujeu), sa succession avait été disputée entre sa fille Suzanne et son cousin Charles, alors comte de Bourbon-Montpensier, qui revendiqua les duchés de Bourbon et d'Auvergne et leurs dépendances comme *terres saliques*, non reversibles aux hoirs femelles tant qu'il existait des mâles : cette prétention s'appuyait sur d'anciens et solen-

nels pactes de famille et sur la tradition constante de toutes les branches de la maison royale. Charles et Suzanne confondirent leurs droits en se mariant, et Suzanne, en mourant sans enfants, confirma par testament l'abandon de ses droits au profit d'un mari qui s'était toujours conduit honorablement envers elle, malgré son peu de beauté et d'avantages extérieurs : elle lui légua pareillement celles des seigneuries de sa maison qui provenaient d'une autre origine et qui n'étaient pas de droit salique.

C'était ce contrat de mariage et ce testament qu'attaquait maintenant la duchesse d'Angoulême, se disant héritière de Suzanne. Louise de Savoie, fille d'une sœur du feu duc Pierre de Bourbon, était cousine germaine de Suzanne, et plus proche que Charles de plusieurs degrés : l'héritage de Bourbon lui eût donc véritablement appartenu, s'il n'eût point été régi par la loi salique ; mais l'esprit de cette loi influençait trop le parlement pour que Louise eût chance de succès, sinon relativement à la portion la moins importante de la succession. L'on ne pouvait employer la force dans cette occasion, comme s'il se fût agi de faire enregistrer des édits royaux, ni procéder par commissaires. Duprat suggéra un moyen plus efficace d'assurer la ruine du connétable : ce fut de faire intervenir l'avocat général, au nom du roi, et de réclamer l'héritage comme dévolu à la couronne en vertu du contrat de mariage d'Anne de France et de Pierre de Bourbon : ce contrat promettait en effet à la couronne le retour des domaines de la maison de Bourbon, si les deux époux ne laissaient pas d'enfants mâles, et son exécution eût enlevé l'héritage tout à la fois à Charles et à Suzanne ; mais Louis XII en avait abandonné solennellement le bénéfice.

La vieille Anne de France sortit de la retraite où elle vivait depuis bien des années, pour défendre son gendre avec toute l'énergie de son caractère. Ses remontrances furent inutiles : elle mourut le 14 novembre 1522, après avoir confirmé le testament de sa fille. Avant d'expirer, elle eut la douleur d'entendre le parlement prononcer le séquestre de tous les biens contestés, d'après le principe monarchique de l'ancienne jurisprudence : *le roi ne plaide jamais dessaisi.* Le puissant duc de Bourbon, qui naguère égalait presque les rois en faste et en splendeur, allait donc se trouver provisoirement réduit à la condition d'un petit comte de Montpensier : l'issue du procès était au moins douteuse; le parlement, toujours dévoué à la royauté, avait voulu autrefois s'opposer à la renonciation de Louis XII, et ne laisserait sans doute pas échapper l'occasion de réunir à la couronne la dernière grande seigneurie du royaume[1]. L'exaspération de l'orgueilleux Bourbon était au comble; son âme ardente et sombre flottait dans une de ces terribles perplexités où un mot, une insinuation du dehors, décident du sort de toute la vie; sur ces entrefaites, il reçut un message secret de l'empereur : Charles-Quint lui proposait la main de sa sœur Éléonore d'Autriche, veuve du roi de Portugal, avec une dot magnifique, s'il consentait à s'unir à l'empereur et à Henri VIII pour détrôner François Ier et partager la France entre eux trois.

Le duc Charles s'estimait affranchi des devoirs de prince du sang et de vassal par la conduite de son suzerain, du chef de sa maison, et ne sembla pas même soupçonner qu'il existât d'autres devoirs, ceux du citoyen envers la

[1] Voy. les extraits des plaidoiries dans le livre d'Antoine de Laval, intitulé : *Desseins des professions nobles et publiques*, etc., f° 283-294. Paris, 1612.

patrie : héritier des funestes traditions de l'oligarchie princière, le sentiment de l'état et de la nationalité ne l'arrêta pas un instant[1] : il accepta le pacte abominable qui devait effacer la France d'entre les nations : il promit de soulever le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Forez, le Beaujolais, les domaines enfin que le roi lui disputait, et toutes les provinces dans lesquelles il pourrait nouer des intelligences, tandis qu'une armée espagnole entrerait en Languedoc ou en Gascogne, une armée allemande en Bourgogne, une armée anglaise et néerlandaise en Picardie. Les domaines de Bourbon, avec le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, devaient être érigés en royaume à son profit : le reste de la France serait divisé entre Charles-Quint et Henri VIII, qui aurait le titre de roi de France. Le complot avait été habilement ourdi par l'empereur : il fut convenu que les confédérés agiraient simultanément aussitôt que le roi serait au delà des Alpes avec les principales forces du royaume, et qu'on lui fermerait le retour en France.

François Ier n'était pas sans quelque vague soupçon des trames du connétable : il avait résolu d'emmener en Italie ce prince et son cousin le duc de Vendôme, afin qu'ils ne pussent remuer le royaume en son absence ; dans le trajet de Paris à Lyon, le roi reçut du sire de Brezé, grand sénéchal de Normandie, une lettre qui confirma ses appréhensions : Brezé lui mandait que deux gentilshommes normands avaient confié à un prêtre, sous le sceau de la confession, qu'un *gros personnage du sang royal* les avait voulu engager à introduire les Anglais dans

[1] On dit que la vieille Anne de France, aveuglée par ses ressentiments, exhorta elle-même, en mourant, son gendre à traiter avec l'empereur. — Interrogat. de l'évêq. d'Autun ; procès manuscrit du connétable de Bourbon.

leur province. Le roi expédia l'ordre de rechercher ces gentilshommes et de les envoyer à sa mère, qu'il venait de déclarer régente du royaume pendant son voyage ; puis il alla, bien accompagné, droit à Moulins où était le connétable. François avait le cœur droit et généreux, quand il était abandonné à ses propres inspirations : sa conduite prouva qu'il sentait ses torts ; au lieu d'user de violence contre le connétable, il tâcha de le regagner : il lui déclara franchement *les avertissements qu'il avait des pratiques que faisait l'empereur pour l'attirer à son service,* lui parla *fort honnêtement* et amicalement, l'exhorta à ne pas craindre *de perdre son état,* et promit de lui restituer tous ses biens, dans le cas où le parlement les adjugerait à la couronne ou à madame Louise. Il était trop tard : les hommes de ce caractère ne reviennent jamais sur leurs pas ; Bourbon d'ailleurs connaissait trop bien le roi et la cour pour croire à l'exécution de telles promesses, quoique François fût très-sincère en les faisant : Bourbon savait que, ce moment d'effusion passé, Louise et Duprat ressaisiraient promptement leurs avantages, et que c'est *chose irrémissible que d'offenser son roi* (Brantôme). Charles répondit donc à la franchise du roi par une profonde dissimulation : il remercia François de ses bonnes paroles, et confessa qu'il avait été *recherché* de la part de l'empereur, mais se vanta d'avoir fermé l'oreille à ces insinuations : il prétexta enfin une maladie réelle ou supposée, pour ne pas suivre immédiatement François Ier, qu'il promit de rejoindre prochainement à Lyon. Le roi se contenta de laisser près de lui un gentilhomme pour surveiller ses démarches et presser son départ.

Le connétable partit en effet quelques jours après ; il chemina lentement jusqu'à La Palisse ; puis, rebroussant

chemin tout à coup, il repassa l'Allier et s'alla jeter dans son château de Chantelle : de là il dépêcha à Lyon Hurault, évêque d'Autun, son affidé, avec une lettre où il s'engageait à *servir le roi bien et loyalement jusques au bout de sa vie, pourvu qu'il plût audit roi lui rendre les biens du feu duc Pierre de Bourbon,* et faire cesser le grand procès (7 septembre 1523).

L'ordre de l'arrestation du connétable avait été lancé au premier bruit de sa retraite à Chantelle, et plusieurs compagnies d'hommes d'armes marchaient déjà sur le Bourbonnais ; l'évêque d'Autun ne parvint même pas jusqu'au roi, et fut pris en chemin. Pendant les délais du connétable, tout le complot avait été révélé au chancelier Duprat par les deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges, appelés à Blois devant la régente. L'étranger n'était point à même de secourir immédiatement son complice ; Bourbon se jugea perdu s'il se laissait assiéger dans Chantelle : il congédia les gentilshommes de son hôtel, leur donna rendez-vous en Franche-Comté, et s'enfonça dans les montagnes de l'Auvergne et du Forez, avec un seul compagnon de route, le seigneur de Pompérant, dont il feignait d'être le serviteur : il passa le Rhône près de Vienne, traversa le Dauphiné et la Savoie, non sans courir vingt fois le risque d'être découvert, et gagna enfin *la comté* de Bourgogne et les terres de l'Empire. Il y retrouva plusieurs de ses amis, qui avaient réussi, comme lui, à s'échapper ; mais d'autres n'avaient pas été aussi heureux, et les arrestations furent nombreuses : les évêques d'Autun et du Puy, plusieurs capitaines de compagnies d'ordonnance, et d'autres personnes de tous états, furent soupçonnés de complicité dans la conjuration du connétable : le duc de Vendôme et les autres Bourbons

se lavèrent de toute participation aux menées du chef de leur famille. Le roi, qui avait d'abord pensé remettre l'affaire à une commission extraordinaire, prit le parti plus légal et plus politique de la déférer au parlement (20 septembre). L'instruction première avait beaucoup réduit le nombre des accusés, et le parlement n'eut à juger que huit prisonniers. Le parlement, ordinairement si rigoureux dans les affaires de haute trahison, montra une modération singulière à l'égard des accusés, et les déclamations violentes des hommes du roi semblèrent agir sur les magistrats en sens inverse de l'effet qu'on voulait obtenir[1]. Le parlement s'attira de vifs reproches de la part de François I[er], parce qu'il ne servait point assez ardemment les vengeances royales : une seule condamnation capitale fut prononcée, outre les arrêts par contumace; elle atteignit Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi. François I[er] envoya la grâce du condamné au moment où il montait sur l'échafaud, mais le fit garder plusieurs années au fond d'un cachot : Saint-Vallier était le père de la belle Diane de Poitiers, mariée au sénéchal de Brezé, à qui le roi devait la découverte du complot : la vie du père fut accordée aux prières de la fille et du gendre. On a prétendu que Diane paya cette grâce de son honneur : le fait est douteux, au moins sous la forme dramatique et romanesque qu'on lui a donnée; mais il est possible qu'une liaison galante entre le roi et Diane ait contribué à sauver

[1] Chabot de Brion, depuis amiral de France, envoyé par le roi au parlement, prétendit qu'on devait *faire des pâtés* avec les enfants de France, le dauphin François et son frère Henri. Le complot était assez sérieux pour qu'on n'eût pas besoin d'y mêler de telles absurdités. — Sur les procès du connétable et de ses complices, voy. le recueil de Dupuy, *Traités concernant l'histoire de France*, etc.; Paris, 1654.

Saint-Vallier. Cette liaison, si elle exista, comme la cour parut le croire, ne fut ni avouée ni durable[1].

Quant à la procédure entamée contre la personne du principal coupable, elle traîna en longueur, fut plusieurs fois suspendue et reprise, suivant le cours des événements politiques, et l'arrêt ne fut pas rendu tant que vécut le duc Charles.

La découverte prématurée de la conspiration empêcha les partisans du connétable d'exciter aucun trouble en France, mais n'arrêta pas l'invasion convenue entre l'empereur et le roi d'Angleterre : l'invasion eut lieu avant que les alliés sussent qu'ils ne devaient plus compter sur l'absence du roi, ni sur une révolte intérieure. Au moment où Bourbon passait la frontière en fugitif, trois corps d'armée, formant ensemble au moins soixante-dix mille combattants, se jetaient sur la France ; à l'est, dix ou douze mille lansquenets, commandés par le comte de Furstemberg, violèrent le territoire neutre de la Franche-Comté, et entrèrent en Champagne par le diocèse de Langres ; au midi, vingt-cinq mille Espagnols, sous les ordres du connétable de Castille, pénétrèrent en Béarn et se portèrent sur Bayonne ; au nord, trente ou trente-cinq mille Anglo-Néerlandais[2] envahirent la Picardie. Le général des lansquenets, Furstemberg, avait compté être rallié par le duc Charles avec la noblesse des provinces bourboniennes, et joindre ensuite les Anglais : il n'avait aucune cavalerie; il fut harcelé, traqué, affamé par le comte Claude de Guise et le seigneur d'Orval (de la mai-

[1] Voy. Bayle, art. Poitiers (Diane de). — Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau. — R. de la Planche, *Hist. de François II.* Saint-Vallier descendait d'une branche cadette de l'antique maison ducale d'Aquitaine, établie en Dauphiné.

[2] Neerland; Netherland; Niederland; Pays-Bas.

son d'Albret), gouverneurs de Champagne et de Bourgogne, à la tête de cinq ou six cents lances d'ordonnance et des arrière-bans de leurs provinces : il gagna les Vosges à grand'peine, après avoir eu son arrière-garde détruite en repassant la Meuse, sous les yeux des dames de la cour de Lorraine, qui furent témoins de ce fait d'armes du haut des murs de Neufchâtel. Les Espagnols ne réussirent pas mieux contre Bayonne : ils échouèrent devant l'énergique résistance de la garnison et des habitants, dirigés par Lautrec, alors gouverneur de Guyenne. Ils se dédommagèrent, à la vérité, par la reprise de Fontarabie, que leur rendit lâchement le commandant Frauget, indigne successeur de l'héroïque Daillon du Lude : Frauget fut dégradé de noblesse sur un échafaud à Lyon. L'attaque la plus sérieuse fut celle de la Picardie : l'armée anglo-néerlandaise, sous le duc de Suffolk [1] et le comte de Buren, traversant le pays au nord de la Somme sans attaquer les places de ces cantons, qui toutes faisaient mine de se bien défendre, força le passage de la Somme à Bray, brûla Roye, prit Montdidier, et s'avança jusque sur l'Oise, *à onze lieues près de Paris.* La terreur fut grande dans la capitale : le roi était encore à Lyon, et il n'y avait point de garnison à Paris. Les ennemis cependant ne poussèrent pas plus loin leur pointe : informés que leurs alliés avaient été chassés de la Champagne et que le duc de Vendôme était expédié par le roi au secours de Paris, ils craignirent de se trouver pris, en face par ce prince, et en queue par le vieux sire de La Trémoille, gouverneur de Picardie, qui n'avait qu'une poignée de soldats, mais qui semblait les multiplier à

[1] Charles Brandon, beau-frère de Henri VIII. Il avait épousé Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, qu'il avait aimée avant son mariage.

force d'audace et d'activité ; malgré leur énorme supériorité, les Anglo-Néerlandais reculèrent jusqu'à la source de la Somme, et rentrèrent en Artois par le Vermandois, sans avoir retiré aucun fruit de leur expédition (novembre). La Trémoille se couvrit de gloire par ses belles et savantes manœuvres.

L'avortement complet de la tentative des coalisés montrait combien la France était forte chez elle. Pour repousser cette agression redoutable, la France n'avait pas même eu besoin de rappeler à son aide la belle armée assemblée au pied des Alpes : tandis que le sol français était envahi sur trois de ses frontières, l'armée française envahissait le Milanais. Le roi s'était seulement résigné à rester cette année-là en France, et à confier la recouvrance de l'Italie à son cher Bonnivet, qui se mit en campagne au commencement de l'automne, à la tête de quarante mille combattants, commandés sous lui par le maréchal de Montmorenci, Bayart, Vandenesse (frère du maréchal de La Palisse), etc. Le vieux Prosper Colonna, général des confédérés en Lombardie, ne put défendre le pays à l'ouest du Tésin, ni empêcher le passage de cette rivière (14 septembre) : si Bonnivet eût marché droit à Milan, il se fût infailliblement emparé de cette grande cité, comme les confédérés eux-mêmes l'avaient fait deux ans auparavant ; mais, désirant éviter à Milan les horreurs d'une prise d'assaut, il se laissa amuser durant quelques jours par des pourparlers touchant l'évacuation de cette ville, et laissa le temps à son habile adversaire de concentrer des troupes nombreuses dans Milan, de rassurer le peuple, d'abord épouvanté de l'approche des Français, et de réparer à force de diligence les remparts ébréchés des faubourgs. Quand Bonnivet se présenta enfin devant

Milan, il reconnut l'impossibilité d'emporter d'assaut une place aussi vaste, défendue par vingt mille soldats et par une nombreuse population. Il essaya de bloquer et d'affamer Milan, sans penser qu'il pourrait bien être affamé le premier; car il n'était pas maître de la campagne, que de forts partis ennemis disputaient aux détachements français. Il fit occuper Lodi par Bayart, et ravitailler le château de Crémone[1]; mais la ville de Crémone et Pavie demeurèrent à l'ennemi. L'hiver fut précoce et rigoureux : les neiges, le froid, la disette, tourmentèrent l'armée de France, au point d'obliger enfin Bonnivet à lever le siége, à se replier vers le Tésin, et à se cantonner à Biagrassa (à quatorze milles de Milan). Le vieux Prosper Colonna mourut le 30 décembre, peu de temps après cette retraite des Français, qui couronnait son système de temporisation : les Italiens l'appelaient le *Fabius* de son siècle.

Le pape Adrien VI avait précédé Colonna; il était mort le 14 septembre, le jour du passage du Tésin par les Français, avec l'amer regret d'avoir vu échouer toutes ses bonnes intentions : il n'avait inspiré que de l'aversion aux Romains, et, le lendemain de sa mort, on trouva, sur la porte de son médecin, des couronnes de fleurs avec cette inscription : *Le sénat et le peuple romain au libérateur de la patrie.* Wolsey se hâta de se remettre sur les rangs; mais, lors même que l'empereur eût souhaité lui tenir enfin parole, le peuple de Rome se montrait si violemment hostile à toute candidature étrangère, que les cardinaux n'eussent jamais osé choisir Wolsey. Cette fois, néanmoins,

[1] La petite garnison de cette forteresse s'était défendue depuis dix-huit mois avec une opiniâtreté sublime : elle était réduite à huit soldats quand on la secourut. — Brantôme, *Hommes illustres.*

Wolsey ne pardonna plus à l'empereur de ne l'avoir pas mieux soutenu, et son ressentiment eut plus tard de grandes conséquences. Adrien eut pour successeur ce cardinal Jules de Médicis qu'il avait écarté du saint-siége (19 novembre 1523). Jules de Médicis se fit appeler Clément VII, en signe de ses vues pacifiques : esprit fin et délié, instruit, éclairé, aimant et entendant les affaires, il était depuis longtemps habitué à prendre grande part au gouvernement de l'église et à diriger avec une autorité presque absolue la république de Florence : son élection fut bien accueillie de l'Italie, quoique peu canonique ; car il était bâtard, motif d'incapacité pour les dignités ecclésiastiques, et Léon X n'avait pu l'élever au cardinalat que par fraude[1]. Suivant Guicciardini, il passait pour un assez méchant homme, mais de haute capacité : il ne réalisa pas ce qu'on attendait de lui ; son caractère n'était pas au niveau de son esprit, et il manquait de décision et de courage. Il avait été jusqu'alors hostile à la France ; il ne se sépara point de la ligue formée *pour la garantie de l'Italie,* mais il était trop intelligent pour se livrer tout entier au parti impérial et pour désirer de pousser à bout la France.

La campagne recommença dans le Milanais dès les premiers jours de mars 1524. Charles de Bourbon, brûlant d'effacer, par une éclatante vengeance, le souvenir de sa fuite et de sa *déconvenue,* venait d'arriver à Milan à la tête de six mille lansquenets levés en Allemagne, et, sous le titre de lieutenant général de l'empereur, il partageait le commandement de l'armée coalisée avec Fran-

[1] On avait aposté des témoins qui prétendirent faussement que son père avait épousé sa mère. — Il ne restait plus des descendants du grand Côme que trois bâtards, le nouveau pape, son cousin Hippolyte et son neveu Alexandre. Clément VII donna provisoirement le gouvernement de Florence à Hippolyte.

cesco Sforza, duc de Milan, Charles de Lannoy[1], vice-roi de Naples, et le marquis de Pescaire. Cette armée s'était accrue par des renforts allemands et vénitiens, tandis que les troupes françaises étaient fort affaiblies par les fatigues de l'hiver, et par le licenciement d'une grande partie de l'infanterie. Bonnivet ne s'était point attendu que la campagne se rouvrirait si vite ; mais la tactique des ennemis avait changé avec leur général. Bourbon et Pescaire, aussi rapides dans leurs mouvements que Prosper avait été lent et circonspect, franchirent le Tésin le 2 mars, au-dessous de Pavie, afin de tourner l'armée française et de l'enfermer entre eux et Milan, munie d'une bonne garnison. Cette manœuvre habile et hardie réussit complétement : les chefs impériaux, enlevant plusieurs postes sur leur passage, poussèrent jusqu'à Verceil et prirent à revers Bonnivet, qui, obligé d'évacuer son camp de Biagrassa, s'était retiré sur Vigevano, puis sur Novarre. Bonnivet essaya en vain d'obliger les ennemis à combattre : ceux-ci, voyant ses troupes décimées par la misère et les maladies, espéraient le contraindre à se rendre à discrétion, en lui coupant les vivres et en lui fermant toute communication avec le Piémont. Bonnivet cependant n'était point tout à fait abandonné du roi comme son devancier Lautrec : le duc de Longueville amenait quatre cents lances de renfort par Suze ; huit ou dix mille Suisses, que Longueville devait rejoindre, descendaient du Saint-Bernard par le val d'Aoste ; cinq mille Grisons entraient dans le Bergamasque. Mais la marche de ces divers corps avait été mal combinée ; leur jonction ne put s'opérer ; les Grisons furent repoussés par un détachement de l'armée impé-

[1] Ce seigneur était d'une noble famille wallonne des environs de Lille.

riale et vénitienne : le duc de Longueville n'arriva pas à temps pour se réunir aux Suisses, qui étaient déjà sur la Sésia, à Gattinara. Ils s'y arrêtèrent, et ne voulurent point avancer davantage. Bonnivet fut obligé de les aller joindre ; il se porta vers la Sésia par une marche de nuit, jeta un pont sur cette rivière, près de Romagnano, et entra en communication avec les Suisses. On eût pu alors reprendre l'offensive avec avantage contre les Impériaux, qui s'étaient lancés à la poursuite des Français avec plus de précipitation que de prudence ; mais les Suisses, au lieu de franchir la rivière et de se réunir aux Français, déclarèrent qu'ils entendaient retirer de l'armée ceux de leurs compatriotes qui s'y trouvaient, et les reconduire dans leur pays, le roi les ayant dégagés de leur parole en manquant à la sienne (François Ier leur avait garanti la jonction de quatre cents lances à leur descente en Piémont). La plupart des Suisses du camp français coururent aussitôt retrouver les nouveaux venus. Bonnivet, que cette défection mettait hors d'état de résister aux Impériaux, dont toutes les forces approchaient, donna l'ordre à l'armée de passer la Sésia, et prit poste à l'arrière-garde pour contenir les arquebusiers et les chevau-légers des ennemis, qui passaient à gué et donnaient déjà *sur la queue* des Français. A la première charge, il fut blessé d'une arquebusade au bras ; contraint de quitter le champ de bataille, il confia la charge de l'armée au comte de Saint-Pol et au capitaine Bayart, et se fit porter au delà de la rivière.

Bayart sauva l'armée, mais au prix de ses jours : après avoir soutenu longtemps tout l'effort de l'avant-garde ennemie, après avoir vu mourir à ses côtés son bon camarade Vandenesse et bien d'autres braves gens d'armes, il fut

enfin frappé, au travers des reins, d'une *pierre* d'arquebuse qui lui brisa l'échine. « Quand il sentit le coup, il se prit à crier : *Jésus!* et puis dit : *Hélas ! mon Dieu, je suis mort !* — Il prit son épée par la poignée, baisa la *croisée* (la garde de l'épée faite en croix), et se fit descendre de cheval, et coucher au pied d'un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, auquel il n'avait jamais tourné le dos. » Sentant qu'il n'en reviendrait pas, il ordonna aux siens de le laisser, et de songer à leur salut. Un moment après, le connétable de Bourbon, qui poursuivait *âprement* les Français, dans l'espoir de prendre son mortel ennemi Bonnivet, vint à passer auprès de l'arbre sous lequel agonisait le bon chevalier. « Ah ! monsieur de Bayart, dit-il, que j'ai grand'pitié de vous voir en cet état, vous qui fûtes si vertueux chevalier ! — Monsieur, répliqua le mourant, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, et votre patrie, et votre serment ! » (Martin du Bellay.)

Bourbon s'éloigna sans répliquer : le marquis de Pescaire, qui arriva ensuite, s'écria, en apercevant le guerrier expirant, qu'il eût voulu donner la moitié de son sang pour tenir *Bayart en sûreté son prisonnier :* tous les ennemis venaient voir Bayart les uns après les autres *à grand deuil et lamentations ;* ils l'aimaient et révéraient presque autant que les Français eux-mêmes, tant Bayart faisait la guerre avec humanité et courtoisie. Le bon chevalier rendit son âme à Dieu, parmi les *piteux et lacrymables regrets* de ceux-là mêmes qui avaient frappé en sa personne *la fleur de toute chevalerie* (30 avril 1524). Ils lui firent *un solennel service* pendant deux jours, et renvoyèrent son corps en France. Le duc de Savoie, quand le cortége

traversa ses domaines, rendit aux restes du bon chevalier autant *d'honneur que si c'eût été son frère*. Arrivé en Dauphiné, le corps fut escorté depuis le haut des Alpes jusqu'à Grenoble par les populations entières. *Toutes fêtes, danses, banquets et passe-temps* cessèrent pendant un mois dans la province. Le roi, l'armée et le reste de la France ne montrèrent pas une moindre douleur [1]. Plusieurs livres furent écrits pour offrir le *bon chevalier* en exemple à la postérité comme le modèle du guerrier *sans vice :* un de ces panégyriques, dédié par l'auteur, comme une œuvre nationale, *aux trois états de France,* est resté entre les meilleurs monuments de notre littérature historique. Ce charmant ouvrage, dont l'auteur est inconnu [2], a toute la grâce et le mouvement de Froissart avec une moralité plus haute. La postérité a confirmé le jugement des panégyristes : elle a nommé Bayart le chevalier par excellence. Bayart est le type du chevalier au seizième siècle, comme Du Guesclin, au quatorzième, et, sans offenser la mémoire du grand connétable, il est permis de dire que la comparaison est tout à l'avantage du seizième siècle : le niveau de la moralité, de l'humanité, de la courtoisie, s'est élevé ; il y a bien plus de générosité dans la guerre, de délicatesse et de dignité dans l'amour. Cette magnanime génération des Bayart, des La Trémoille, des La Palisse, des Louis d'Ars, finit la chevalerie ; mais la chevalerie ne pouvait plus noblement finir. L'antique idéal des romans n'avait jamais été approché de si près par la réalité, n'avait jamais brillé d'un éclat si pur qu'au moment de s'éteindre. Le patrio-

[1] « Ah! messire de Bayart, que vous me faites grand'faute ! » s'écriait François I[er], parmi les revers qui suivirent la mort du bon chevalier.

[2] Il avait été attaché à la personne de Bayart, et prend le titre de *loyal serviteur*.

tisme, l'ordre, la discipline, avaient régularisé, sans l'étouffer, l'esprit chevaleresque : l'organisation de la gendarmerie nationale avait eu l'influence la plus salutaire sur le caractère de la noblesse française ; les pillards féodaux s'étaient changés en loyaux soldats dévoués à leur drapeau et au pays ; les ennemis du progrès public et du repos de l'état étaient devenus les défenseurs de la patrie. La première moitié du seizième siècle est l'époque de notre histoire la plus honorable pour la noblesse française : on y peut chercher une glorieuse épitaphe à graver sur sa tombe. L'idéal que la chevalerie s'était efforcée d'atteindre non sans succès, déjà fort altéré par la licence italienne des cours de François Ier et de Henri II, périt sans retour parmi les passions furieuses des guerres de religion, après lesquelles commença d'apparaître une société nouvelle [1].

L'abandon entier du Milanais avait suivi la mort de Bayart : le comte de Saint-Pol était parvenu à conduire l'armée à Yvrée avec peu de perte ; il gagna de là Turin, puis rentra en Dauphiné par le pas de Suse, tandis que les Suisses rentraient chez eux par le val d'Aoste, abandonnant l'artillerie qui leur avait été confiée. Les dernières garnisons françaises de la Lombardie, celles de Lodi, d'Alexandrie et du château de Crémone, capitulèrent et repassèrent en France, suivies

[1] Voyez le Loyal serviteur. — Symphorien Champier, *vie de Bayart*. — Voyez aussi, dans le Panégyrique de La Trémoille, l'histoire de ses amours, et les mémoires de Fleuranges. — La Société de l'histoire de France prépare une édition plus correcte du *Loyal Serviteur*. — Le changement de la moralité nobiliaire est sensible dans les mêmes familles. Comparez, par exemple, l'*écorcheur* Chabannes, comte de Dammartin, avec son arrière-neveu La Palisse, ou le favori de Charles VII, Georges de la Trémoille, avec son descendant Louis, *le Chevalier sans reproche*. Le vieil esprit féodal était toutefois endormi plutôt qu'éteint.

d'une multitude de bannis toscans, milanais et génois, qui formaient une petite armée.

(1524-1525.) Les Français une fois hors de l'Italie, on ne tarda point à reconnaître que les coalisés n'entendaient pas de la même manière les conséquences de la victoire : le pape et les états italiens voulaient être indépendants de l'étranger et faire la paix avec François Ier ; l'empereur voulait rester maître de l'Italie et poursuivre ses avantages contre la France. Les Espagnols et les Allemands vivaient à discrétion chez les Italiens, les écrasaient de contributions, et faisaient peser sur les provinces qu'ils avaient *délivrées* une domination plus insolente et plus dure que celle des anciens oppresseurs : les délais par lesquels Charles-Quint reculait indéfiniment l'investiture impériale du duc de Milan trahissaient les arrière-pensées de l'empereur sur le Milanais. Une paix générale, qui rétablît quelque peu l'équilibre, pouvait seule affranchir l'Italie. Clément VII s'adressa au roi d'Angleterre, si évidemment intéressé à cet équilibre ; mais l'égoïste Wolsey fit échouer la négociation, uniquement parce que les ouvertures venaient du compétiteur qui lui avait enlevé la tiare, et que le ministre anglais voulait se réserver l'honneur de régler le destin de l'Europe. Le pacte de partage de la France fut donc renouvelé entre l'empereur, le roi d'Angleterre et le duc de Bourbon : l'on convint qu'une armée impériale, conduite par Bourbon, attaquerait la France du côté des Alpes, que l'empereur dirigerait une seconde attaque vers les Pyrénées, et que Henri VIII enverrait 100,000 ducats à Bourbon pour l'ouverture de la campagne, et pourrait à son choix continuer ce subside mensuellement, ou faire une descente en Picardie avec l'assistance de l'armée des Pays-

Bas. Wolsey était peu sincère en prenant ces engagements, et n'avait pas oublié sa rancune contre l'empereur; Bourbon, de son côté, après avoir traité du démembrement de la France avec Henri VIII, ne put fléchir son orgueil jusqu'à reconnaître le monarque anglais pour suzerain en qualité de roi de France. Le pape, Venise et les républiques toscanes demeurèrent neutres.

Bourbon s'avança rapidement le long de la côte ligurienne par la route de *la Corniche*, et passa le Var, le 7 juillet, à la tête d'environ dix-huit mille combattants, que six ou sept mille autres devaient joindre sous peu : il savait que le roi ne s'attendait point à cette brusque irruption, que l'infanterie avait été licenciée, que la gendarmerie était disséminée et mal rétablie des suites de la pénible campagne de Lombardie; il avait conçu le plan audacieux de marcher, par la Provence et le Dauphiné, droit à Lyon et aux seigneuries bourboniennes, comptant que, s'il pénétrait au cœur du royaume, *la plupart de la noblesse*, surtout celle de ses anciens domaines, *se retirerait à lui ;* mais l'empereur avait d'autres vues, et se défiait probablement de ces illusions d'émigré : Charles-Quint n'avait point laissé à Bourbon la libre disposition de l'armée, et lui avait associé, avec égalité de pouvoir, le marquis de Pescaire. Le marquis et les autres capitaines espagnols refusèrent leur adhésion au projet de Bourbon, et l'obligèrent à entreprendre la conquête de la Provence. Le maréchal de La Palisse, qui commandait sur cette frontière, n'était point en état de disputer le terrain : les villes provençales, qui n'avaient pour défense que leurs vieilles murailles du moyen âge, parurent d'abord disposées à changer de maître sans beaucoup de résistance : Antibes, Grasse, Fréjus, Draguignan, Hières,

Toulon, qui n'était encore qu'une place maritime de peu d'importance, Brignolles, Saint-Maximin, Aix enfin, la capitale de *la comté* de Provence, capitulèrent successivement en moins de cinq semaines. Bourbon renouvela sa proposition de passer le Rhône ; Pescaire, d'après les instructions de l'empereur, insista pour qu'on assiégeât Marseille, *port très-commode,* dit Guicciardini, *pour infester les côtes de France et passer d'Espagne en Italie.* Charles-Quint voulait avoir aussi son Calais en France.

Le siége de Marseille fut donc entrepris le 19 août : la place n'avait qu'une simple enceinte, très-solide à la vérité, mais non *flanquée* et non bastionnée [1] ; les Impériaux pensèrent qu'il en serait de Marseille comme des autres villes provençales, et le duc de Bourbon prétendit *que trois coups de canon étonneraient si fort les bons bourgeois, qu'ils viendraient, la hart au cou, lui apporter les clefs de leur cité.*

Les *bons bourgeois* de Marseille ne se montrèrent pas si timides : ce peuple de marins, animé par sa vieille rivalité contre les Espagnols, mit sur pied neuf mille hommes de milice, que vinrent renforcer quatre ou cinq mille soldats réguliers, la plupart réfugiés italiens, sous les ordres de Chabot de Brion, un des favoris du roi, et du Romain Renzo de Ceri. On construisit, avec une rapidité incroyable, un boulevard de terre qui forma une seconde enceinte en dedans de la muraille. On l'appela *le rempart des dames*, en mémoire du zèle avec lequel toutes les femmes

[1] La substitution des lignes obliques ou *flancs* aux lignes droites dans la construction des remparts, a été le point de départ de toute la science des modernes ingénieurs militaires, et le premier effort fait pour rétablir l'équilibre entre l'attaque et la défense, entièrement rompu par la découverte de l'artillerie. Cette révolution commença dans la seconde moitié du quinzième siècle.

de Marseille avaient pris part aux travaux. « Le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire furent si bien *recueillis* (accueillis), tant par escarmouches qu'à coups de canon, qu'ils connurent que la ville n'était dépourvue de gens de bien (Martin du Bellay). » Un boulet traversa la tente de Pescaire, et tua près de lui son aumônier et deux de ses gentilshommes. Pescaire envoya le boulet à Bourbon, en lui faisant dire que c'étaient là *les clefs que lui apportaient les bourgeois de Marseille*. La contenance des assiégés annonçait combien l'attaque à force ouverte serait hasardeuse ; le blocus cependant était impossible, les assiégeants n'étant pas maîtres de la mer. Le 7 juillet, le jour même du passage du Var, les galères de France, commandées par le vice-amiral La Fayette et par le réfugié génois André Doria, un des plus illustres capitaines de mer et un des plus grands hommes du seizième siècle, avaient attaqué et battu, près de l'embouchure du Var, l'amiral espagnol don Hugo de Moncade, chargé de seconder les opérations de l'armée d'invasion : quatre galères espagnoles avaient été prises ou brûlées ; les autres, repoussées dans le port de Monaco. La ville assiégée fut ravitaillée par mer le 17 septembre, et le lendemain, une lettre du roi annonça sa prochaine arrivée, à la tête d'une puissante armée, pour délivrer sa *bonne ville* de Marseille.

François Ier, en effet, avait imposé au royaume les plus grands sacrifices pour remettre son armée sur un pied redoutable [1]. Des masses imposantes de troupes s'assem-

[1] Il y eut, dans l'année 1524, jusqu'à trois tailles, montant ensemble à 5,360,000 livres ; c'était le chiffre le plus élevé que la taille eût encore atteint. — Hist. de Languedoc, l. XXXI, p. 121-122. — François avait enfin senti la nécessité de rétablir un peu d'ordre dans ses finances : le 28 décembre 1523, avait été pu-

blaient aux bords du Rhône, et le maréchal de La Palisse avait occupé Avignon avec l'avant-garde du roi. Les Marseillais étaient pleins d'espérance : les généraux ennemis ne recevaient au contraire que de mauvaises nouvelles. Henri VIII n'avait payé que le premier mois du subside promis, et prétextait la crainte d'une irruption des Écossais pour ne point descendre en Picardie : les cortès de Castille, retrouvant quelques velléités d'indépendance, avaient refusé à Charles-Quint un subside extraordinaire, et avaient rendu par là impossible la diversion projetée contre le Languedoc ou la Guyenne. Les six mille hommes de renfort attendus par Bourbon n'étaient point arrivés. Bourbon s'acharnait avec une sorte de désespoir à ce siége entrepris malgré lui : après dix-sept jours de batterie, il tenta enfin l'assaut le 24 septembre au soir ; l'assaut fut repoussé ; Bourbon voulait qu'on recommençât le lendemain, mais Pescaire fit reconnaître la principale brèche, et s'assura qu'entre la muraille écroulée et le boulevard intérieur, avait été creusé un fossé contre-miné, garni de fusées et d'artifices, et défendu par un gros corps d'arquebusiers. « Messieurs, dit Pescaire aux capitaines assemblés, si vous avez envie d'aller souper en paradis, courez à l'assaut ; pour moi, je n'ai pas envie de faire sitôt le voyage. »

Et il ouvrit l'avis de décamper au plus vite et d'évacuer

blié un édit qui concentrait tous les revenus publics, recettes et dépenses, entre les mains du trésorier de l'épargne, à Blois. Un état annuel des finances devait être dressé triple, pour le roi, le chancelier et le trésorier de l'épargne. D'autres articles réglaient les rapports du trésorier et des receveurs avec la chambre des comptes. Le roi, pour mettre un frein à ses propres dissipations, ordonna que le paiement des dons qu'il accordait au delà de 1,000 écus serait renvoyé à la fin du dernier quartier de l'année, après toutes les dépenses nécessaires. — Isambert, t. XII.

la Provence : Bourbon fut contraint de céder, tout en frémissant de colère d'être réduit à fuir devant François I[er].
Il était temps de songer à la retraite : le 28 septembre, jour de la levée du siége, le roi partait d'Avignon, et son avant-garde arrivait à Salon de Crau, à huit ou neuf lieues de Marseille. Les Impériaux furent vivement harcelés jusqu'au delà de Toulon par l'élite de l'avant-garde française, qui leur enleva leur artillerie, leur bagage, et beaucoup de traînards. Le gros de l'armée impériale fut heureux de pouvoir regagner Monaco et les montagnes de la Ligurie.

La tête de l'armée française, pendant ce temps, tournait rapidement vers les Alpes dauphinoises : le roi était décidé d'aller venger en personne les revers de Lautrec et de Bonnivet, et la mort du bon chevalier Bayart. On était déjà au mois d'octobre : les vieux capitaines, les La Trémoille, les d'Aubigni, les La Palisse, craignaient d'entreprendre une campagne d'hiver avec une armée composée en grande partie de mercenaires suisses et allemands ; ils craignaient sans doute aussi les fautes trop probables du roi. François n'écouta rien : averti que sa mère était en route pour venir le dissuader du voyage, il se hâta de partir afin d'éviter les remontrances de madame Louise [1].

[1] La reine Claude venait de mourir au mois de juillet, laissant au roi trois fils et deux filles. Brantôme assure que les jours de cette princesse furent avancés par une maladie honteuse que lui communiqua le roi son mari. La reine Claude, simple, modeste et pieuse, avait eu autant à souffrir de la méchanceté de sa belle-mère que du dédain et des infidélités de son mari, dont elle fut peut-être enfin la victime. Elle fut regrettée du peuple, qui aimait en elle la fille de Louis XII ; mais François I[er] se montra peu sensible à sa perte. En ce moment, l'imagination du roi était tout occupée d'une belle Milanaise, la signora Clarisse, dont Bonnivet et d'autres lui avaient vanté les charmes, célèbres dans toute l'Italie. On a prétendu que le désir de voir la signora Clarisse avait beaucoup contribué à attirer le roi au delà des Alpes. — La pensée de la belle Clarisse n'empêchait pas

Il confia la régence à sa mère, la lieutenance générale de l'Ile-de-France et de la Picardie au duc de Vendôme, celle de la Champagne et de la Bourgogne au comte Claude de Guise, celle de la Normandie au grand sénéchal de Brézé (mari de Diane de Poitiers), de la Guyenne et du Languedoc au maréchal de Lautrec, de la Bretagne au comte de Laval, et franchit les Alpes avec quarante mille hommes, que commandaient sous lui le roi de Navarre (Henri d'Albret), le duc d'Alençon, le comte de Saint-Pol, le sire de La Trémoille, les maréchaux de La Palisse, de Lescun et de Montmorenci, l'amiral Bonnivet, *du conseil duquel il usait plus que de nul autre*, le marquis de Saluces, le duc d'Albanie, deux frères du duc de Lorraine, enfin presque tout ce que la France avait de plus éminent par la naissance ou la renommée militaire.

Le plan de François Ier était bien conçu : au lieu de poursuivre les ennemis fugitifs dans les rochers de la Ligurie, il tâcha de les devancer en Lombardie ; il y arriva du moins en même temps qu'eux, et entra dans Verceil le jour où les Impériaux descendaient des Alpes liguriennes dans le Montferrat. Pescaire et Bourbon, par une marche forcée, gagnèrent Pavie, et s'y réunirent à un corps de réserve rassemblé par le vice-roi de Naples Lannoy et le duc Sforza. Les Français, de leur côté, poussèrent droit à Milan : cette ville venait d'être désolée par

François de continuer partout ses banales galanteries. En passant à Manosque, il parut extrêmement frappé de la beauté d'une jeune personne de cette ville, la demoiselle de Voland : cette jeune fille, d'un cœur chaste et d'une tête exaltée, fut si effrayée de la passion du roi, qu'à l'exemple de quelques saintes de la légende, elle imagina de détruire elle-même cette beauté qui excitait des désirs coupables : elle se défigura en s'imprégnant le visage de la vapeur du soufre brûlant. Note de Du Bellay, au liv. II, p. 350.

une effroyable épidémie, qui avait emporté quarante à cinquante mille de ses habitants, et ôté toute énergie à la population survivante. Milan n'avait ni le pouvoir ni le désir de se défendre; le duc Francesco Sforza et les généraux de l'empereur se résignèrent à évacuer *le chef-lieu de Lombardie;* ils laissèrent sept cents soldats dans le château de Milan, deux mille dans Alexandrie, sept mille dans Pavie, et se retirèrent sur Lodi, Crémone et l'Oglio, avec le reste de leurs troupes épuisées et découragées. Les Français entrèrent à Milan par les portes du Tésin et de Verceil, tandis que les Espagnols en sortaient par la porte de Rome. Le roi confia le gouvernement de Milan à La Trémoille (26 octobre). Si le roi eût continué comme il avait commencé, et poursuivi l'épée dans les reins les généraux ennemis, sans leur permettre de *prendre pied* nulle part, les Impériaux, absolument hors d'état de soutenir le choc de l'armée française, eussent été réduits à se réfugier sur le territoire neutre de Venise, pour regagner le Tyrol. Le roi aurait eu tout le temps de revenir ensuite contre Pavie, qui, séparée de tous secours, n'eût pu opposer une bien longue résistance. Par malheur, François Ier, tout vif et ouvert que fût son esprit, comprenait peu la grande guerre : il repoussa l'avis des meilleurs capitaines, et, s'arrêtant à des maximes de stratégie vulgaire, que mettaient en avant Bonnivet et d'autres gens de cour, il ne voulut pas laisser derrière lui des garnisons ennemies, fit assiéger le château de Milan par La Trémoille, et entama le siége de Pavie, que défendait le fameux capitaine espagnol Antoine de Leyve (Antonio de Leyva) (27 ou 28 octobre). Les généraux de l'empereur, sauvés par ce délai, eurent le loisir de se retrancher sur l'Adda et d'y

réorganiser leur armée. Les travaux exécutés à Pavie par les assiégés et le courage de la garnison rendirent les assauts inutiles [1], et le roi, après avoir tenté en vain de détourner un bras du Tésin pour attaquer la ville du côté que protégeait cette rivière, convertit le siége en blocus ; mais rien ne lassa la farouche constance d'Antoine de Leyve, homme de la trempe des Cortez et des Pizarre, et qui portait peut-être plus loin que ces impitoyables conquérants eux-mêmes le mépris de l'humanité. Il se débarrassa, par le poison, du commandant des lansquenets, son collègue, qu'il soupçonnait de vouloir capituler.

Les états italiens, Rome, Florence, Venise, regardaient avec une douloureuse anxiété cette lutte où l'on débattait le sort de l'Italie chez elle et sans elle, et ne tentaient rien pour se mettre en mesure de repousser le despotisme du vainqueur, quel qu'il fût : jugeant la victoire de la France probable, ils se rapprochèrent du roi, et le pape Clément VII, après avoir essayé inutilement de ménager une trêve entre Charles-Quint et François Ier, renonça pour lui, Venise et les républiques toscanes, au pacte de garantie conclu avec l'empereur, comme roi de Naples, et le duc de Milan contre la France : les états italiens rentrèrent dans la neutralité, en droit comme en fait (janvier 1525) : Charles-Quint s'était enfin décidé à octroyer l'investiture de Milan à Sforza (30 octobre 1524), mais trop tard et de trop mauvaise grâce pour influer par là sur les dispositions des Italiens.

Les semaines, les mois s'écoulaient, et Pavie tenait tou-

[1] Anne de Montmorenci avait débuté par un acte de cruauté qui ne fit qu'irriter les assiégés : ayant emporté une tour qui défendait un pont du Tésin, il fit pendre les défenseurs de la tour, pour avoir osé *défendre un tel poullier* (poulailler) à *l'encontre d'une armée française*. Martin du Bellay.

jours, quoique la garnison fût sans argent et presque sans vivres : les généraux de l'empereur, cantonnés à Lodi, n'étaient pas moins dépourvus de ressources : Charles-Quint ne leur envoyait pas un écu, et le Milanais ne fournissait plus rien aux Impériaux ; Naples, déjà menacée à son tour, avait besoin de ses revenus pour sa propre défense ; Charles-Quint n'osait violenter les cortès ni pressurer les Pays-Bas, et les premiers envois d'Amérique étaient épuisés ; les mines ne rendaient point encore de produit régulier, et le Pérou n'était pas encore conquis à cette époque. L'activité du duc de Bourbon, animée par la haine et la vengeance, suppléa à l'impuissance de l'empereur : Charles de Bourbon, aidé par la duchesse de Savoie, Béatrix de Portugal, dont la sœur était sur le point d'épouser l'empereur, parvint à détacher secrètement le duc de Savoie des intérêts du roi son neveu : l'alliance française était fort onéreuse aux États de Savoie, sans cesse traversés, foulés par les armées, occupés militairement. Le duc prêta quelque argent à Bourbon, et donna jusqu'à ses *bagues et joyaux* pour les mettre en gage; Bourbon courut en Allemagne, et, avec l'assistance de l'archiduc Ferdinand, rassembla douze mille lansquenets et cinq cents cavaliers francs-comtois, puis rejoignit Pescaire et Lannoy à Lodi. L'argent de Savoie était déjà dépensé; mais Pescaire, chéri de l'infanterie espagnole, obtint qu'elle servirait un mois encore sans solde : les Allemands, qui avaient quatre mille de leurs compatriotes enfermés dans Pavie, se piquèrent d'honneur, et consentirent à marcher pour les aller délivrer. L'armée impériale quitta Lodi le 25 janvier, enleva quelques postes occupés par des troupes italiennes au service de France, et vint s'établir en vue du camp français.

Tandis que les Impériaux réparaient leurs forces afin de pouvoir secourir Pavie, le roi, au contraire, avait affaibli son armée par d'imprudentes diversions : il avait détaché sur Gênes le marquis de Saluces, qui avait battu et pris don Hugues de Moncade et occupé la Rivière du Ponent, mais sans être en état d'attaquer Gênes; puis il avait, malgré les représentations du pape, expédié vers Naples, à travers l'État de l'Église, le duc d'Albanie et Renzo de Céri, avec un corps assez considérable : Pescaire, sentant bien que tout se déciderait en Lombardie, avait retenu à Lodi le vice-roi Lannoy, et pas un soldat de l'empereur n'avait été détaché au secours de Naples. A la nouvelle de l'approche des Impériaux, François Ier rappela les troupes qui se trouvaient à Milan et aux environs, et s'efforça tardivement de concentrer son armée. Bourbon, Pescaire et Lannoy avaient environ sept cents lances *fournies,* autant de chevau-légers, et dix-sept ou dix-huit mille fantassins, dont les deux tiers étaient Allemands, le reste, Espagnols, Basques et Italiens, outre la garnison de Pavie, qui comptait encore cinq mille excellents soldats. Le roi se croyait beaucoup plus fort que l'ennemi, car il payait son armée sur le pied de treize cents lances et de vingt-six mille fantassins; mais ce chiffre n'existait que sur les contrôles, *grâce à l'avarice des officiers et à la négligence des commissaires :* les compagnies d'ordonnance et celles des aventuriers (fantassins) n'étaient rien moins qu'au complet; il n'y avait guère que huit cents lances effectives (six mille quatre cents chevaux) au camp, et plusieurs corps d'infanterie attendus n'arrivaient pas.

Les capitaines expérimentés qui entouraient le roi ne se dissimulaient pas le péril : La Trémoille, La Palisse,

Foix-Lescun, le grand maître de l'artillerie Galiot, conseillèrent tous à François Ier de ne pas se laisser enfermer entre l'armée impériale et la garnison de Pavie[1], de lever momentanément le siége, et de se retirer à Milan ou d'occuper aux environs une forte position défensive : on savait que les généraux ennemis n'avaient pas un denier, qu'ils n'avaient décidé qu'à grand'peine leurs soldats à marcher, et l'on pensait qu'une prompte bataille était leur unique ressource. En leur refusant cette bataille, on espérait voir avant peu de jours se fondre et disparaître leur redoutable armée sans effusion de sang. Les favoris du roi, les Montmorenci, les Chabot de Brion, les Saint-Marsault, réfutèrent avec emportement l'avis des vieux généraux : Bonnivet surtout fit grand bruit de la honte qu'il y aurait à reculer devant le traître Bourbon; François était tout persuadé d'avance ; il avait juré vingt fois qu'il mourrait plutôt que de lever le siége de Pavie, *imprudence la plus haute que puisse commettre un capitaine,* dit le sage Guicciardin. On resta donc devant Pavie : une fois ce dangereux parti adopté, Bonnivet, sur qui le roi se reposait de toutes choses, prit de bonnes dispositions : les quartiers furent resserrés sur la gauche du Tésin, barrant le passage à l'ennemi vers la ville : le front du camp, du côté de Lodi, fut défendu par un boulevard fossoyé ; la droite s'appuyait au Tésin, la gauche, aux murs du parc de Mirabello, la *villa* favorite des ducs de Milan, beaux lieux où s'étaient tant de fois inspirés les poëtes et les artistes de l'Italie, et auxquels allaient s'atta-

[1] Suivant J. Bouchet, La Trémoille avait conseillé d'abord d'aller au-devant de l'ennemi, et de l'attaquer avant que la garnison de Pavie eût pu se joindre à lui.

cher des souvenirs plus sombres[1]. Les Impériaux, arrêtés par la position des Français, demeurèrent trois semaines en vue du camp royal sans tenter de mouvement décisif : leur attitude semblait justifier Bonnivet. Ce délai, cependant, par un concours de circonstances fatales, tourna contre les Français : deux corps d'infanterie italienne, qui se rendaient auprès du roi, furent interceptés et détruits par l'ennemi, et, du 18 au 20 février, huit mille fantassins grisons et italiens abandonnèrent l'armée : les Grisons, sans vouloir rien écouter, partirent pour aller défendre leurs vallées envahies par un *condottiere* italien au service de l'empereur; les mercenaires italiens se débandèrent à la suite d'une escarmouche où leur chef, Jean de Médicis, dit le *Grand-Diable,* le protecteur et l'ami du trop fameux Arétin, avait été mis hors de combat. Enfin, le 22 février, les généraux de l'empereur reçurent d'Espagne un à-compte de 150,000 ducats sur l'arriéré dû à leurs soldats. Bourbon, Pescaire et Lannoy, encouragés par le succès de divers engagements, se décidèrent à agir et à s'ouvrir un chemin vers Pavie, par le parc de Mirabello : la villa était occupée par l'arrière-garde française, aux ordres du duc d'Alençon et de Chabot de Brion, mais le vaste parc était mal gardé. Le roi ne pouvait empêcher l'exécution de ce plan qu'en sortant de ses lignes pour livrer bataille dans l'enceinte même du parc; c'était tout ce que désirait l'ennemi.

Dans la nuit du 23 au 24 février, les généraux de l'empereur harcelèrent le camp royal par de fausses attaques

[1] « De tant de bois de haute futaie, de champs fleuris, de prés verdoyants, de courants ruisseaux, de claires fontaines, de maisons et jardins de plaisance, était *celui* parc paré et embelli, que mieux semblait un Eden paradisiaque qu'un domaine terrestre. » Jean d'Auton, t. 1, p. 51.

et par une vive canonnade, tandis que le gros de leurs forces s'approchait en silence des murs du parc. Des maçons abattirent avec le bélier et la sape trente ou quarante toises des murailles : l'avant-garde impériale, commandée par le jeune marquis du Guât (del Guasto), cousin de Pescaire, se jeta aussitôt dans le parc à travers cette brèche ; les autres corps suivirent rapidement. Le jour naissant montra aux Français les colonnes des Impériaux défilant avec précipitation le long des quartiers du roi, qu'elles laissaient sur leur gauche, et se dirigeant vers Pavie. Elles étaient forcées de traverser une grande clairière sous le feu de l'artillerie qui garnissait les retranchements du roi : les batteries françaises, que le vieux Galiot de Genouillac dirigeait avec son habileté ordinaire, *faisaient coup sur coup des brèches dedans les bataillons ennemis, de sorte que n'eussiez vu que bras et têtes voler* (Martin du Bellay). Les Impériaux, décimés par cette effroyable canonnade, se mirent à *courir à la file* pour gagner un vallon où ils fussent à l'abri de l'artillerie.

En voyant ce mouvement, François Ier crut l'ennemi en fuite et la victoire assurée : on venait de lui rapporter que la division d'Alençon et de Chabot avait rompu dans le parc un bataillon espagnol, et *gagné* quelques canons. Il s'élança hors du camp avec sa gendarmerie pour charger, masqua sa propre artillerie, et la réduisit au silence au moment même où elle faisait le plus de mal à l'ennemi : tout le reste de l'armée suivit le roi.

Bourbon et Pescaire, transportés de joie, formèrent à la hâte leurs lignes de bataille, tandis que du Guât raccourait avec son avant-garde, renforcée par Antoine de Leyve et par l'élite de la garnison de Pavie, que les troupes laissées à la garde du camp ne surent pas arrêter. La di-

vision du duc d'Alençon formait l'aile gauche de l'armée française : un gros corps de Suisses la séparait du roi, qui menait le corps de bataille et la fleur de la gendarmerie ; entre le roi et l'aile droite, commandée par La Palisse, étaient placés quatre ou cinq mille lansquenets, débris des vieilles bandes de la Gueldre et de la Westphalie, habitués à combattre la maison d'Autriche sous les bannières de France, et mis au ban de l'Empire par Charles-Quint.

Ce fut un terrible choc que celui de ces deux armées peu nombreuses, mais composées des plus vaillants soldats de l'Europe. Les lansquenets du roi, assaillis avec rage par les lansquenets de Charles de Bourbon, qui les réputaient traîtres à l'Empire, et n'étant pas secourus par les Suisses, furent accablés par le nombre, et écrasés entre deux gros bataillons ennemis; la plupart de ces braves gens périrent, ainsi que leurs deux chefs, le duc de Suffolk *Rose-Blanche* [1] et *François Monsieur de Lorraine,* frère du duc de Lorraine et du comte Claude de Guise. Le duc de Bourbon et son infanterie victorieuse se tournèrent alors contre l'aile droite française, qui était aux mains avec un corps de cavalerie hispano-napolitaine. L'aile droite, après de grands et inutiles exploits, eut le sort des lansquenets français : ce fut là que le vieux Chabannes La Palisse, le *grand maréchal de France,* comme l'appelaient les Espagnols, termina sa glorieuse carrière; son cheval ayant été tué sous lui, il fut forcé de rendre son épée au capitaine napolitain Castaldo; mais un Espagnol, nommé Buzarto, jaloux de la bonne fortune de Castaldo, assassina lâchement l'illustre prisonnier d'un coup d'arquebuse.

[1] Dernier rejeton de la branche royale d'York. Proscrit par la maison régnante de Tudor, il faisait le métier de chef d'aventuriers au service de France.

Le combat n'était pas moins furieux au centre qu'à l'aile droite : le roi, à la tête de sa gendarmerie, avait culbuté du premier choc un escadron de cavalerie italienne aux ordres du marquis de Saint-Ange, descendant du grand Skender-Beg ; François Ier tua, dit-on, de sa propre main, ce marquis et plusieurs autres cavaliers ; l'escadron des Francs-Comtois fut renversé à son tour ; la cavalerie espagnole n'eût pas soutenu davantage le choc des gens d'armes français, si Pescaire n'eût imaginé une manœuvre qui eut des résultats terribles ; ce fut d'entremêler à ses cavaliers quinze cents ou deux mille arquebusiers basques, d'une adresse et d'une légèreté à toute épreuve. Le feu meurtrier de ces dangereux tirailleurs, qui se glissaient jusque dans les rangs français pour choisir leurs victimes, arrêta l'effort de la gendarmerie, et jeta le désordre parmi ses escadrons. Les plus riches cottes d'armes, les heaumes les mieux empanachés, attiraient de préférence les coups des Basques ; on voyait tomber les uns après les autres tous ces fameux capitaines qui faisaient, depuis trente ans, la gloire des armées françaises : Louis de La Trémoille, Louis d'Ars, le maître et l'ami de Bayart, le grand écuyer San-Sévérino, le bâtard de Savoie, le maréchal de Foix-Lescun, étaient déjà morts ou blessés mortellement. Le roi, et tout ce qui l'entourait, continuaient pourtant de combattre avec fureur : une charge impétueuse venait d'abattre Pescaire, blessé et terrassé, et de repousser au loin Lannoy. La victoire eût pu être encore disputée, si le duc d'Alençon et les Suisses eussent fait leur devoir ; mais ce duc perdit la tête en apprenant la défaite de l'aile droite, et s'enfuit lâchement, entraînant avec lui presque toute la gendarmerie de l'aile gauche : les Suisses, découverts par la fuite d'Alençon, et menacés

en flanc par les cavaliers impériaux, au lieu de repousser ces cavaliers et de secourir le roi ou les lansquenets, tournèrent le dos à leur tour, et prirent en désordre le chemin de Milan. Ce fut là une dernière et cruelle leçon pour les rois de France, qui achetaient si cher les services de ces mercenaires, de peur d'armer leurs sujets.

Tout le faix de la bataille retomba dès lors sur le roi et sur la vaillante noblesse qui se serrait autour de lui : Bourbon, Castaldo, du Guât, de Leyve, le vice-roi Lannoy, avaient joint successivement Pescaire ; la gendarmerie française ne pouvait plus que vendre chèrement sa vie. Diesbach, de Berne, général des Suisses, et l'amiral Bonnivet, ne voulurent pas survivre, le premier, à la retraite ignominieuse qui allait ternir la renommée des *ligues,* ni le second, à la grande *désaventure* dont sa présomption était la première cause. Ils se ruèrent tous deux, tête baissée, sur les piques des lansquenets de Bourbon, et y trouvèrent la mort. Bonnivet, favori de madame d'Angoulême autant que du roi, avait pris la part la plus active aux persécutions dirigées contre le connétable ; Bourbon le cherchait avec acharnement par tout le champ de bataille : à l'aspect du cadavre sanglant de son ennemi, le connétable s'écria, dit-on, avec tristesse : « Ah ! malheureux ! tu es cause de la ruine de la France et de la mienne ! »

La gendarmerie française succomba enfin sous la multitude de ses ennemis : elle fut rompue, dispersée, taillée en pièces ; François Ier, blessé à la jambe et au visage, se défendit longtemps encore avec une extrême vigueur ; son cheval, frappé à mort, s'abattit sur lui ; entouré de soldats furieux qui se disputaient sa prise, il eût peut-être eu le sort de La Palisse, si Pompérant, le compagnon de la fuite

du connétable, n'eût reconnu le roi, et ne fût accouru à son aide. Pompérant proposa au roi de *bailler sa foi* à Bourbon ; François refusa avec colère; Pompérant alors envoya chercher le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, qui reçut, en fléchissant le genou, l'épée sanglante du roi vaincu, et lui offrit la sienne en échange.

Huit mille Français et auxiliaires étaient morts : tous ceux des capitaines qui n'étaient pas étendus sur le champ de bataille, le roi de Navarre, le comte de Saint-Pol, Fleuranges, Montmorenci, Brion, partageaient la captivité de François Ier [1]. Le roi avait prié les vainqueurs *de ne pas le mener dedans Pavie, pour ne servir de spectacle ni de risée à ceux auxquels il avait donné auparavant peur, mal et fatigue :* il fut conduit à la tente du marquis du Guât, où l'on pansa ses blessures. Le soir, Charles de Bourbon se présenta, avec de grandes marques de respect, au monarque dont il venait de tirer une si cruelle vengeance. Tous deux, suivant les récits les plus dignes de foi, montrèrent beaucoup d'empire sur eux-mêmes, et surent contenir, l'un, la joie de son triomphe, l'autre, sa douleur et son humiliation; seulement le roi affecta de faire à Pescaire un accueil affectueux qui contrastait avec sa réserve envers Bourbon. François Ier goûta du moins, dans son malheur, une consolation très-douce pour un caractère tel que le sien : les soldats ennemis, grands admirateurs de ses beaux coups d'épée, se partageaient comme des reliques ses habits et ses armes, et témoi-

[1] Clément Marot, *poëte valet de chambre du roi,* fut blessé et pris en combattant bravement à ses côtés. Le roi de Navarre et le comte de Saint-Pol parvinrent à s'échapper peu de temps après. Voyez, sur la bataille, Guicciardini, Martin du Bellay, le panégyrique de la Trémoille, Belcarius, Ferronus, G. Paradin, Alfonse d'Ulloa (*vita di Carlo V*), Brantôme (*Hommes illustres*), Georges Frundsberg (*Mémoires*), Pauli Jovii vita Davali (Vie de Pescaire), etc.

gnaient pour le voir un empressement qui allait jusqu'à l'enthousiasme, à tel point que le vice-roi de Naples en conçut quelque inquiétude ; Lannoy craignit que les mercenaires allemands, fort peu dévoués à l'empereur, ne cherchassent à se saisir du roi *pour sûreté de leur paiement*, qu'ils réclamaient plus impérieusement qu'avant la bataille, sans tenir compte de leur immense butin, et peut-être qu'ils ne se laissassent gagner par l'illustre prisonnier. Il éloigna ce péril, en envoyant soudainement François I[er] au château de Pizzighittone, sous la garde d'un capitaine espagnol dont il était sûr, et en extorquant de fortes contributions du pape et des petits états italiens, pour faire prendre patience aux soldats.

Ce fut du camp impérial près de Pavie, que François I[er], avant de partir pour Pizzighittone, écrivit à sa mère une lettre devenue célèbre, grâce à la tradition qui l'a singulièrement altérée en lui donnant cette forme d'un laconisme sublime : — *Madame, tout est perdu, fors l'honneur!* Voici le texte véritable : — « Madame, pour vous avertir comme je porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie sauve ; et, pour ce que mes nouvelles vous seront de quelque peu de reconfort, j'ai prié qu'on me laissât vous écrire. Cette grâce m'a été accordée, vous priant ne vouloir prendre l'extrémité de vos fins, en usant de votre accoutumée prudence, car j'ai espérance à la fin que Dieu ne m'abandonnera point, vous recommandant vos petits-enfants et les miens ; vous suppliant faire donner sûr passage, pour aller et retourner en Espagne, au porteur qui va devers l'empereur pour savoir comment il veut que je sois traité [1]. »

[1] Papiers d'état du cardinal de Granvelle, t. I, p. 258. — Regist. du parle-

(1525-1526.) L'impression produite sur la France par les nouvelles de Pavie fut profonde et terrible : quand on sut le roi captif, l'armée détruite, presque tous les grands et les chefs de guerre morts ou prisonniers, chaque ville crut voir l'ennemi à ses portes; le parlement de Paris, de concert avec le gouverneur et le corps municipal, ordonna aux citoyens de s'armer et de s'apprêter à défendre leurs foyers, manda les prédicateurs pour les inviter à calmer et à rassurer le peuple, et fit saisir les deniers publics dans les caisses des receveurs afin de fortifier Paris et les places voisines. Les autres parlements sortirent également de leurs attributions judiciaires pour décréter des mesures militaires et administratives; la confusion était universelle; les alarmes générales divisaient les esprits au lieu de les réunir pour sauver l'état; on n'entendait que récriminations et que griefs exprimés avec une extrême violence; la régente et la cour rejetaient le malheur public sur la lâcheté du duc d'Alençon, que les reproches de sa femme et de sa belle-mère firent mourir de honte et de chagrin trois mois après; le peuple accusait le chancelier Duprat, la régente, le roi lui-même; la magistrature, longtemps opprimée, élevait une voix menaçante [1]; l'évêque de Paris, ennemi personnel de Duprat, et plusieurs membres du parlement, pressèrent le duc de Vendôme, qui se trouvait

ment. — Actes sur la prise de François Ier; Manuscrits de la Bibliothèque royale. — L'importante collection du cardinal de Granvelle, que publie en ce moment le savant M. Weiss, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, comprend, avec les papiers du cardinal-ministre, ceux de son père Perrenot de Granvelle, chancelier de Charles-Quint. Ces documents, du plus haut intérêt, appartiennent à la bibliothèque de Besançon, patrie des Granvelle.

[1] Le parlement décréta le chancelier d'ajournement personnel ; cependant l'ajournement ne fut pas signifié. Manuscrits de Colbert, t. I des mémoires sur le parlement.

premier prince du sang par la proscription du connétable et l'absence du duc d'Alençon, de s'emparer du gouvernement; par bonheur, le duc de Vendôme était un homme honnête et sensé : il comprit que, dans un tel moment, diviser la France, c'était la perdre, et, au lieu de rester à Paris et d'entrer en lutte avec madame d'Angoulême, il alla joindre cette princesse à Lyon, où elle l'avait mandé avec Lautrec et le comte de Guise, afin d'aviser à la défense des frontières. Louise le nomma *chef du conseil de France*, et s'entendit avec lui sur toutes les précautions à prendre. Cette femme, aussi intelligente et aussi énergique que perverse, déploya une activité et des talents incontestables pour tâcher de conjurer les fléaux qu'elle avait attirés sur son fils et sur la France; elle écrivit à l'empereur, *son bon fils*, une lettre affectueuse et suppliante pour le disposer à bien traiter le roi captif, mais, en même temps, elle envoya les galères françaises chercher dans les ports de l'état romain le petit corps d'armée du duc d'Albanie, resté intact; elle racheta tout ce qu'elle put de prisonniers; elle paya et remonta les gentilshommes et les soldats échappés au désastre de Pavie : elle demanda des lansquenets au duc de Gueldre, et ne négligea rien pour refaire une armée. A l'intérieur, elle tâcha de calmer les esprits et d'apaiser le parlement en répondant par de belles paroles aux longues remontrances que lui avait adressées cette cour[1] : au dehors,

[1] Le parlement réclamait le rétablissement de la Pragmatique, la suppression des charges achetées à prix d'argent, la répression des exactions et usures des financiers, l'abolition des commissions extraordinaires qui intervertissaient le cours de la justice et ôtaient toute garantie aux accusés, enfin le châtiment rigoureux des *luthéristes*, faisant entendre que la tolérance du roi envers l'hérésie qui se propageait dans le royaume, avait attiré le courroux céleste. La régente répondit évasivement touchant les réformes sollicitées, et donna satisfaction sur

elle entama des négociations très-importantes et très-habilement conduites [1].

On eut heureusement le temps de respirer : l'empereur avait été pris à l'improviste par son triomphe, comme la France, par sa défaite ; les généraux victorieux à Pavie ne se trouvèrent point en mesure de franchir les Alpes : l'armée impériale, gorgée de butin, était devenue indisciplinable ; cantonnée dans le Parmesan, où elle vivait à discrétion, elle refusa tout service jusqu'à l'entier paiement des arrérages de sa solde, ce qui traîna longtemps encore ; après le paiement, le vice-roi de Naples lui-même, d'après les ordres de l'empereur, licencia la plupart des lansquenets. Les dispositions de l'Italie n'eussent point permis d'ailleurs aux impériaux de quitter la Péninsule pour entrer en France ; la crainte seule des armes impériales contenait le pape et Venise, qui s'efforçaient tardivement d'échapper au joug du vainqueur, et négociaient en secret avec la régente de France. La situation générale de l'Europe était peu favorable à l'invasion de la France. L'Allemagne était en feu ; le luthéranisme avait continué ses progrès ; Clément VII n'avait pas mieux réussi qu'Adrien VI auprès de la diète, et s'était vu réduit à faire un accommodement particulier, relativement aux *cent griefs germaniques* et à l'observation de l'édit de Worms, avec l'archiduc d'Autriche, les princes de Bavière et quelques princes-évêques (1524) ;

l'article de la persécution religieuse : la Réforme commença de compter des martyrs en France. Nous reviendrons sur les origines du protestantisme français.

[1] Une pièce fort curieuse, découverte récemment à la Bibliothèque nationale par M. Reynaud, nous apprend que la régente sollicita secrètement l'alliance du sultan Soliman. Cette pièce est la réponse du sultan, en date de février 1526. C'est là le point de départ des relations amicales de la France avec la Porte-Othomane.

le pape avait dû s'estimer heureux que l'empereur empêchât la tenue d'une nouvelle diète où l'on devait revenir sur l'édit de Worms et décider officiellement de la doctrine de Luther. La Réforme, d'une part, triomphait à Strasbourg et à Francfort, envahissait Mayence et Cologne, de l'autre, s'étendait en Prusse : les Augustins et les Chartreux d'Allemagne s'étaient déclarés pour Luther ; le chef de l'ordre militaire des chevaliers teutoniques, souverains de la Prusse, suivit cet exemple ; le grand maître Albert de Brandebourg rompit ses vœux, se maria, traita avec la couronne de Pologne, qui prétendait de temps immémorial à la suzeraineté de la Prusse, céda une portion de ce pays au roi de Pologne, et se fit investir du reste par ce monarque à titre de duché héréditaire; telle est l'origine du royaume de Prusse (1525). Sur ces entrefaites, le Danemark et la Suède, après une double révolution qui venait de précipiter du trône l'infâme Christiern, embrassaient la Réforme, et se séparaient avec éclat de l'église romaine, longtemps alliée de leur tyran (1523-1529). Malgré la violence des dissensions qui partageaient l'Allemagne, la guerre n'avait point éclaté jusqu'alors entre les catholiques et les luthériens : la Réforme était acceptée ou repoussée dans chaque contrée suivant la décision des princes, des seigneurs ou des corps municipaux, et le principal profit de l'abaissement du clergé revenait à l'autorité civile et à la noblesse. Mais les classes opprimées n'avaient point entendu en vain retentir à leurs oreilles le nom de la *liberté chrétienne :* elles conclurent de l'égalité devant Dieu à l'égalité devant les hommes, et une insurrection sociale apporta soudain une terrible diversion à la réforme religieuse. Luther n'avait provoqué que bien indirectement et involontairement la rebellion politique :

il n'avait d'autre liberté en vue que la liberté religieuse, et nul n'était plus attaché que lui au sens littéral des paroles du Christ : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Il séparait absolument les choses de la grâce des choses de la loi, et prêchait l'indifférence absolue pour la loi, pour la politique, pour le monde présent. Il penchait même à croire que le chrétien ne devait défendre ni sa personne par la force, ni son bien par la voie de justice [1]. L'*Évangile,* répétait-il, *n'a rien à faire avec ces choses;* de là, la négation du droit de la société à changer ses institutions, ou, tout au moins, de grands doutes sur ce droit, que le suprême théoricien du moyen âge, Thomas d'Aquin, n'avait point hésité à reconnaître. On doit souffrir les tyrans, disait Luther, au moins comme chrétien ; comme citoyen, la question lui semblait plus douteuse; mais il se souciait peu de la résoudre. Les paysans, chez lesquels fermentait l'esprit de la vieille liberté teutonique, et qui s'étaient soulevés plusieurs fois depuis un demi-siècle contre les exactions seigneuriales, n'acceptèrent pas ces doctrines de renoncement, si peu logiques chez un réformateur qui avait réhabilité la chair et proscrit l'ascétisme. Ils s'insurgèrent en masse dans les cercles de la Haute Allemagne : le mouvement eut d'abord en Souabe un caractère de modération et de dignité remarquable ; les paysans de Souabe invoquèrent la médiation de Luther entre eux et leurs maîtres, et publièrent leurs réclamations dans un manifeste en douze articles : ils demandaient le droit d'élire et de déposer leurs pasteurs, la diminution des dîmes et leur emploi à des usages d'utilité publique, la restitu-

[1] De là ces conseils de ne point s'armer contre le *Turc*, qui ont semblé si étranges aux historiens, et que Luther rétracta, du reste, quand les Turcs entrèrent en Autriche.

tion des biens communaux usurpés par les riches et les nobles, la participation au droit de chasse et de pêche, l'allégement des charges exorbitantes et arbitraires que leur imposaient les seigneurs, etc. Luther répondit par une *exhortation à la paix,* où il réprimandait énergiquement les seigneurs de leur tyrannie, les paysans de leur révolte à main armée, proclamait la justice d'une grande partie des articles proposés par les paysans, et suppliait les deux partis de transiger par de mutuelles concessions. Quoi qu'il en fût de ses théories, ses conseils en fait étaient fort sages: on ne les écouta point; une secte enthousiaste, éclose à Wittemberg durant la retraite de Luther à la Wartbourg et chassée par lui à son retour, la secte des *anabaptistes* [1], se jeta dans le mouvement des paysans, s'en empara, et le poussa aux dernières violences. Les anabaptistes annonçaient le retour prochain du Christ et son règne sur la terre pendant mille ans, précédé par l'extermination des méchants et la rénovation du monde. A quoi servent, disaient-ils, toutes ces interprétations spirituelles du *royaume des cieux,* si rien ne doit se réaliser un jour [2]? Ce jour est venu : le temps des souffrances est passé; le temps de gloire arrive! Et ils prêchaient, avec la souveraineté du peuple, la communauté des biens, l'abolition de

[1] On les appelait *anabaptistes*, parce qu'ils rebaptisaient les adultes. Luther faisait dépendre la vertu du baptême de la seule foi en la promesse du Christ; ils en tiraient la conséquence assez logique que le baptême conféré aux enfants n'était pas valable, les enfants au berceau ne pouvant avoir la foi. Par le sacrement de confirmation, l'église avait tâché de parer à cette objection, mais Luther avait dénié à la confirmation le caractère de sacrement. Les anabaptistes étaient d'accord avec l'église sur plusieurs points contre Luther; ils croyaient au libre arbitre, et estimaient les œuvres nécessaires au salut. Ils arrivèrent à conclure, de la prescience de Dieu, que les peines des démons et des damnés finiraient.

[2] Luther croyait aussi à la transformation de la terre, au paradis sur la terre ; mais il voulait qu'on l'attendît les bras croisés.

tout culte, de toute loi, de toute science humaine, le règne des prophètes et des *voyants* inspirés de l'Esprit-Saint, ce qui se résolvait dans la souveraineté du délire individuel. Ils rappelaient, à quelques égards, cette mystérieuse religion du Saint-Esprit, qui avait si souvent agité les masses populaires et même les ordres religieux dans la France du moyen âge ; mais ils y joignaient des tendances farouches et destructrices, évidemment inspirées par les traditions sanglantes de l'Ancien Testament, qui, depuis que la Bible était dans toutes les mains, étouffaient déjà le sentiment évangélique chez beaucoup d'esprits grossiers.

Les paysans suivirent les *prophètes de meurtre*, comme les appelait Luther : les hostilités s'engagèrent avec furie ; un grand nombre de châteaux et de couvents furent saccagés et réduits en cendres dans la Souabe, la Thuringe, la Franconie, l'Alsace. Luther, alors, irrité du mépris qu'on avait fait de sa parole, et emporté par la violence ordinaire de son humeur, se déchaîna contre les rebelles, et excita les princes à les exterminer, dans des termes qui lui ont été sévèrement et justement reprochés par ses contemporains et par la postérité. La *jacquerie* allemande eut le même sort que la jacquerie française : luthériens et *papistes*, princes et villes libres, se réunirent contre les paysans ; ces malheureux, mal armés, mal disciplinés, ne comptaient que sur le secours d'en haut ; les visionnaires anabaptistes, qui les conduisaient, promettaient, au nom de Dieu, de recevoir les boulets dans le pan de leurs robes ; on écrasa les paysans par la force et par la trahison ; la révolte fut noyée dans des flots de sang ; mais l'anabaptisme survécut à cette première défaite.

Nos provinces frontières sentirent le contre-coup de ces

terribles commotions : vers le mois d'avril 1525, quelques milliers de *vilains* de Souabe, poursuivis par les nobles, passèrent le Rhin et entrèrent en Alsace ; une multitude de *rustiques* alsaciens et lorrains se joignirent à eux ; ils voulaient, dit Martin du Bellay, « marcher droit en Lorraine et de là en France, estimant pouvoir tout subjuguer, parce qu'ils avaient opinion que toute la noblesse de France était morte à la bataille. » Le comte Claude de Guise et son frère le comte de Vaudemont assemblèrent les garnisons de Bourgogne et de Champagne, et la noblesse lorraine, vassale de leur aîné le duc Antoine ; à la tête de six mille hommes de guerre bien équipés, ils attaquèrent quinze mille *vilains* près de Saverne, les défirent, et leur accordèrent une capitulation qui fut indignement violée, car la gendarmerie massacra les paysans après qu'ils eurent posé les armes (Sleidan). Un autre corps d'insurgés fut détruit quelques jours après, et *la guerre des paysans* ne gagna point le sol de la France. Sleidan assure qu'il en périt dix-huit mille dans ces deux rencontres (mai 1525).

Bien que l'empereur n'eût dans cette occurrence aucune assistance à attendre de l'Allemagne, si l'Angleterre eût été résolue à profiter du désastre de François Ier, la France eût pu encore être exposée à des dangers sérieux sur ses frontières des Pays-Bas et d'Espagne. Henri VIII était vraiment, en ce moment, l'arbitre de l'Europe : la régente de France fit jouer tous les ressorts de la politique pour conjurer le péril de ce côté, et changer cet ennemi en allié ; par bonheur, les dispositions du tout-puissant Wolsey étaient fort modifiées depuis son second échec devant le conclave, et Charles-Quint acheva de s'aliéner le cardinal-ministre par un procédé peu digne d'un si fin

politique : avant la journée de Pavie, l'empereur écrivait fréquemment de sa propre main au cardinal, et signait : *Votre fils et cousin;* depuis sa victoire, il fit écrire le corps de ses lettres par une main étrangère, et signa simplement : *Charles* (Guicciardini). Wolsey se laissa gagner sans beaucoup de peine aux intérêts de la France, intérêts, qui, par un concours de circonstances dont l'histoire présente peu d'exemples, se trouvaient d'accord avec ceux de l'Angleterre : la ruine et le partage de la France, en supposant le succès complet d'une coalition, eussent rendu définitive et absolue la prépondérance de l'empereur, et l'Angleterre eût été bien vite dépouillée de sa part du butin. Plus la victoire de l'empereur avait été éclatante, et moins Henri VIII devait l'aider à en poursuivre les conséquences. Henri le sentit bien : jaloux de la grandeur de Charles, touché du malheur et du courage de François I[er], il voyait d'ailleurs ses propres finances aussi embarrassées que celles de l'empereur, et l'Angleterre décidée à refuser toute augmentation d'impôts. Il se lassa d'épuiser son trésor au profit de l'empereur, qui avait manqué à tous ses engagements pécuniaires envers lui, et il eut le bon sens de renoncer à ses projets de conquête pour des avantages plus solides. Il ne rompit pas néanmoins sur-le-champ avec l'empereur : au contraire, il invita Charles à l'aider à recouvrer son *royaume de France,* et à remettre entre ses mains l'*usurpateur de son dit royaume :* le refus de l'empereur servit de prétexte à Henri pour accepter les offres de la mère du roi captif. Un traité de paix et d'alliance défensive fut signé, le 30 août, entre la France et l'Angleterre : Henri s'engagea de faire tous ses efforts pour procurer la liberté à François I[er], sous conditions *honnêtes et raisonnables.* Il avait,

dit Guicciardini, exigé le serment de la régente que ces conditions ne seraient, dans aucun cas, le démembrement de la France, singulière combinaison qui rendait l'Angleterre garante de l'intégrité du territoire français. Henri VIII ne voulait pas que Charles-Quint obtînt un agrandissement territorial auquel lui-même avait renoncé. L'Angleterre, au reste, vendit chèrement son appui à la France : il fallut que la régente, et, avec elle, les princes et les grands du royaume, les états de Languedoc et de Normandie, les parlements, la ville de Paris et les autres principales cités, reconnussent, au nom de François Ier, une dette de deux millions de couronnes d'or, payable par termes annuels de 100,000 couronnes. Wolsey en avait 100,000 pour sa part. La dette éteinte, Henri VIII devait continuer de toucher une pension de 100,000 couronnes le reste de ses jours (Rymer, t. XIV, p. 37-48, etc.). Cette somme immense était déjà une première rançon royale, en attendant celle qu'allait exiger l'empereur. Le parlement de Paris protesta.

Le rapprochement de Henri VIII et de la cour de France transportait la question sur un autre terrain, et l'invasion n'était plus possible : les suites de la journée de Pavie montrèrent d'une manière éclatante combien l'idée de la monarchie universelle était chimérique. On s'en remit de part et d'autre à la diplomatie ; déjà, quinze jours avant le traité de Henri VIII (14 août), Charles-Quint avait accordé à la France une trêve pour traiter de la délivrance du roi.

L'empereur avait affecté d'abord une modération trop exagérée pour être sincère : il avait défendu de sonner les cloches et d'allumer des feux en réjouissance de sa victoire, la rapportant toute à Dieu, et déclarant qu'il la

regardait uniquement comme une occasion de prouver son affection à ses amis et sa clémence à ses ennemis. Suivant Guicciardini, l'évêque d'Osma, chef du *conseil de conscience*, pressa l'empereur de joindre les effets aux paroles, et de rendre la liberté au roi de France, *presque gratuitement;* « vous ne pouvez, observa ce prélat, retenir le roi en prison perpétuelle, et, si vous lui imposez de trop dures conditions, il ne les observera pas et recommencera la guerre avec toutes les forces de la France, demeurée intacte malgré ses revers. » Il fallait ou suivre ce conseil, qui n'était peut-être pas moins sage que généreux vis-à-vis d'un prince du caractère de François I[er], ou bien faire au contraire les derniers efforts pour accabler la France par les armes. Charles ne fit ni l'un ni l'autre, et se montra au-dessous de sa fortune. Il prit le plus mauvais parti, celui de vendre la liberté au roi par le traité le plus onéreux possible, et de n'agir que par la voie des négociations. Les premières propositions qu'il transmit à son royal captif contrastèrent étrangement avec ses démonstrations hypocrites : il ne demanda rien moins que la Bourgogne et la Picardie pour lui, la Provence, le Dauphiné, et la restitution des domaines bourboniens pour le connétable, la Normandie, la Guyenne et la Gascogne pour le roi d'Angleterre, qui, à cette époque, n'avait pas encore abandonné l'empereur. François, dans les premiers jours de sa captivité, avait écrit à son vainqueur une lettre d'une humilité qui *sentait plus le prisonnier que le roi :* « Je n'ai, lui disait-il, autre confort à mon infortune que l'espérance de votre bonté..... Soyez vainqueur de votre victoire..... La volonté d'un prince tel que vous ne peut être accompagnée que d'honneur et magnanimité. Pour quoi, s'il vous plaît avoir

cette honnêteté et pitié de moi, vous pouvez faire un acquêt, au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave. » Quand il *ouït* la réponse de Charles-Quint à cet appel adressé si vainement à sa générosité, transporté d'indignation et de désespoir, il se jeta sur une épée et voulut se donner la mort : on ne l'apaisa qu'à grand'peine. « *Reportez à votre maître,* dit-il à l'envoyé de l'empereur, *que j'aimerais mieux mourir que ce faire.* Mon royaume, ajouta-t-il, est encore en son entier, et pour ma délivrance ne le veux-je ni ne puis-je endommager : si l'empereur veut venir à traités, il faut qu'il parle autre langage [1]. » François se décida toutefois à offrir à Charles de très-grands sacrifices : il proposa 1° d'épouser Éléonore, reine douairière de Portugal et sœur de l'empereur, de reconnaître qu'il tenait d'elle la Bourgogne en dot, et d'assurer ce duché aux enfants qui naîtraient de ce mariage ; 2° d'abandonner tous ses droits sur les états d'Italie et sur la Flandre ; 3° de rendre à Bourbon tous ses biens, et de le marier à Marguerite de Valois, veuve, depuis peu, du duc d'Alençon.

Ces offres étaient loin des prétentions de Charles-Quint; la négociation n'avançait pas, et l'impétueux François se consumait d'ennui dans sa prison de Pizzighitone : les circonstances cependant devenaient plus favorables ; le pape, ses parents les Médicis de Florence, les Vénitiens, le duc de Ferrare et les autres petits états de la Péninsule, laissaient percer beaucoup de mauvais vouloir pour l'empereur, et traitaient sous main avec la régente de France ; le duc de Milan lui-même, à qui Charles avait imposé un tribut exorbitant pour son investiture, était

[1] Martin du Bellay. — Guicciardini. — Regist. du parlement. — Papiers d'état de Granvelle, t. I, p. 265-267.

fatigué de servir de percepteur à Charles-Quint : des complots s'ourdissaient dans la haute Italie, pour délivrer François Ier ; Charles et son vice-roi Lannoy, l'un de ces Wallons que Charles employait partout de préférence et qui lui étaient entièrement dévoués, se défiaient même de Bourbon et de Pescaire, qui, tout-puissants sur les soldats, paraissaient considérer le roi de France comme leur prisonnier plutôt que comme celui de l'empereur. Lannoy, homme de guerre assez médiocre, mais très-rusé diplomate, mit fin à cette situation équivoque par un coup de maître : profitant de l'impatience de François Ier, il lui inspira le désir de traiter directement avec l'empereur, et lui persuada que les propositions rigoureuses de Charles étaient le fait de ses ministres, et que la *paix finale* serait bien plus aisément réglée entre les deux monarques qu'entre leurs fondés de pouvoir. L'imprudent François consentit à quitter l'Italie pour aller se remettre à la discrétion de Charles-Quint. Non-seulement il défendit aux amiraux Doria et La Fayette d'attaquer les galères impériales durant le trajet d'Italie en Espagne, défense sans laquelle Lannoy n'eût osé risquer le passage ; mais, rivant ses fers de sa propre main, il manda six galères françaises de Marseille pour aider au transport des troupes espagnoles qui devaient lui servir d'escorte. Il s'embarqua dans le port de Gênes avec le vice-roi, le 7 juin.

Bourbon et Pescaire croyaient que l'on conduisait François Ier à Naples : craignant que François ne fût tiré de prison par quelque complot franco-italien, comme venait de l'être le roi de Navarre, ils avaient prêté les mains au départ de François et de Lannoy pour Naples, où ils comptaient les retrouver ; ils n'eussent jamais souffert le dessein du vice-roi s'ils en eussent conçu le moin-

dre soupçon : aussi leur colère fut-elle égale à leur désappointement, lorsqu'ils surent que Lannoy faisait voile pour la Catalogne. Bourbon avait vu dans la personne du royal prisonnier un otage à l'aide duquel il comptait obliger l'empereur d'être enfin fidèle à ses promesses, et de lui donner la main de la reine Éléonore avec une riche dot : cet espoir s'évanouissait avec le départ de l'illustre captif; Bourbon, dévorant ses soucis et ses ressentiments, suivit en Espagne le prisonnier qui venait de lui être enlevé, et se résigna momentanément à échanger le rôle d'allié pour celui de courtisan de Charles-Quint [1]. Pescaire, irrité de voir Lannoy accaparer toute la faveur de l'empereur et tout le fruit d'une victoire à laquelle il avait fort peu contribué, prit un parti plus violent et plus dangereux : il était Italien de naissance, quoique Espagnol d'origine : les puissances italiennes flattèrent son ambition par des offres magnifiques, et il entra dans une conspiration tramée contre l'empereur par Hieronimo Moroné, chancelier du duc de Milan, homme d'une intelligence et d'une activité remarquables, qui parvint à liguer secrètement son maître Francesco Sforza avec le pape, Florence, Venise et toute l'Italie, dans le but d'expulser les Espagnols et les Allemands de la Péninsule; Pescaire devait séduire ou livrer ses propres troupes, diriger les forces de la ligue, et recevoir du pape l'investiture du royaume de Naples; la régente de France s'était engagée avec empressement dans cette confédération,

[1] Charles-Quint lui fit un brillant accueil; mais la noblesse espagnole le reçut fort mal; elle ne l'appelait que *le traître;* le marquis de Villena, grand d'Espagne, à qui Charles-Quint demandait son hôtel pour y loger le duc de Bourbon, répondit qu'il ne pouvait rien refuser à son roi, mais qu'une fois Bourbon sorti de son hôtel, il y mettrait le feu. — Guicciardini.

et le pape, oubliant Luther et les graves intérêts qui avaient enchaîné Léon X à Charles-Quint, semblait sacrifier le rôle de chef du catholicisme à celui de prince italien et de souverain de Rome.

Pescaire toutefois ne tarda pas à être effrayé d'une telle entreprise : il connaissait trop les puissances d'Italie pour croire leur accord bien durable ; déjà le complot transpirait, et Antoine de Leyve en avait reçu avis : on soupçonnait la régente de France de trahir les alliés pour obtenir de meilleures conditions de l'empereur. Pescaire résolut de se tirer de péril par une seconde trahison plus odieuse que la première ; il dénonça ses complices à Charles-Quint, arrêta Moroné, et s'empara de presque toutes les places du Milanais, sous prétexte de la félonie du duc Sforza envers l'empereur son suzerain ; Sforza s'enferma dans la citadelle de Milan, où il fut bientôt assiégé par les Espagnols, maîtres de la ville. Sforza semblait perdu, lorsqu'une maladie emporta le marquis de Pescaire à l'âge de trente-six ans (30 novembre). Cette mort ranima un peu la ligue italienne ; néanmoins les incertitudes continuelles du pape empêchèrent toute résolution énergique, et le blocus du château de Milan continua tout l'hiver sans que les états d'Italie tentassent de secourir Sforza.

François Ier s'était bien vite repenti de sa folle confiance : conduit d'abord à Valence, où les belles Valenciennes, sensibles à ses qualités chevaleresques, lui firent un accueil qui le charma, il fut enfermé quelque temps dans le château de Xativa ; puis, Charles-Quint, le sentant là trop près de la mer et trop exposé à un coup de main, le fit amener à Madrid, et resserrer étroitement dans une tour de l'Alcazar. Charles resta, sous divers prétextes, à

Tolède, et François ne put obtenir d'entrevue avec l'empereur. Charles craignit d'être contraint à la générosité, si les conférences étaient directes entre lui et son captif : il ne voulut négocier que par intermédiaires, et se montra si déraisonnable et si inflexible dans ses exigences, que, *de grande mélancolie, le roi tomba en une fièvre fort véhémente.* La population de Madrid s'émut en apprenant le danger du royal captif : les églises, dit un écrivain espagnol, étaient pleines de fidèles qui allaient prier pour le roi de France, comme ils eussent pu faire pour l'empereur. Les gens de guerre, les femmes et le peuple s'intéressaient partout à François : les écrivains ne furent point ingrats envers l'ami des lettres, et le grand Erasme écrivit à Charles-Quint une lettre éloquente en faveur du roi prisonnier.

Les médecins déclarèrent à l'empereur qu'ils désespéraient de la vie du roi, si Charles n'allait en personne consoler ce malheureux prince. Le chancelier de l'empereur, Mercurin de Gattinara, lui représenta que « sa gloire ne lui permettait pas de voir le roi, s'il n'était décidé à le remettre en liberté sans condition. » (Guicciardini.) Mais Charles était beaucoup plus attaché à son intérêt qu'à sa gloire. Il alla visiter François (18 septembre), *non par charité,* dit du Bellay, mais de peur de perdre, avec la personne du vaincu, le fruit de la victoire, et il réconforta si bien le roi par ses protestations et ses promesses, que François, toujours crédule, se rétablit assez promptement. Le retour de François à la santé rendit à Charles toute sa rigueur, et madame Marguerite, sœur du roi, qui avait suivi à Madrid les ambassadeurs de la régente, pour tâcher d'obtenir la délivrance de son frère, fut obligée de repartir après d'inutiles efforts (novembre).

Elle précipita son retour, sur l'avis que l'empereur avait donné ordre de l'arrêter aussitôt son sauf-conduit expiré. Charles avait appris que Marguerite emportait en France un acte qui devait ruiner tous ses projets.

François avait pris un parti vraiment héroïque : il s'était résigné *à tenir prison sans fin* plutôt que de consentir au démembrement de son royaume, et avait confié à sa sœur un acte par lequel il remettait au dauphin François, son fils aîné, le gouvernement de ses états. « *Nous avons voulu,* disait-il, *et consenti par édit perpétuel et irrévocable, que notre très-cher et amé fils François, dauphin de Viennois, soit dès à présent déclaré roi très-chrétien de France, et, comme roi, couronné, oint, sacré, et qu'il soit à lui seul, comme à vrai roi, obéi.* (Isambert, t. XII, p. 237.)

L'abdication du roi fut signifiée à l'empereur, et les négociations furent interrompues ; cette péripétie soudaine alarma vivement Charles-Quint, menacé de n'avoir plus entre les mains qu'un particulier au lieu d'un grand roi : il se radoucit ; il offrit quelques concessions sur ses prétentions, et de beaucoup plus grandes sur les prétentions de son allié Bourbon ; mais il demeura inébranlable quant à la Bourgogne. François, cependant, très-capable d'un trait d'héroïsme dans un moment d'exaltation, n'avait point assez de force d'âme pour soutenir sa résolution jusqu'au bout : sa sœur et sa mère ne virent dans son abdication qu'un moyen d'obtenir un meilleur traitement de l'empereur, et ne présentèrent point cet acte au parlement. François se laissa vaincre par l'ennui et par les obsessions des compagnons de sa captivité et des envoyés de sa mère ; il consentit enfin, non à sacrifier les intérêts de sa couronne par la cession de la Bourgogne, mais à tromper un ennemi

qui s'obstinait à exiger de lui ce qu'il n'avait pas le droit de céder. Le 19 décembre, il donna pleins pouvoirs aux envoyés de sa mère, le premier président de Selve, l'évêque de Tarbes et l'archevêque d'Embrun (depuis cardinal de Tournon), et, le 14 janvier 1526, il signa de sa propre main le fameux traité de Madrid, après avoir secrètement protesté, en présence de ses plénipotentiaires, de Montmorenci, de Brion, et de plusieurs secrétaires et notaires, contre la valeur des promesses qui lui étaient extorquées. Par ce pacte ainsi violé d'avance, François s'engageait à restituer à l'empereur le duché de Bourgogne, héritage de ses aïeux; abjurait toutes prétentions sur le Milanais, la seigneurie de Gênes et le royaume de Naples; abandonnait entièrement l'Italie à l'empereur, et s'obligeait même à l'aider d'une flotte et d'une armée lorsqu'il irait se faire couronner à Rome; renonçait à tous droits de suzeraineté sur la Bourgogne, la Flandre et l'Artois; cédait Tournai, retirait sa protection au roi de Navarre, au duc de Gueldre, aux La Marck; s'obligeait à rendre les domaines saisis sur le connétable, sur le prince d'Orange[1] et les autres complices de Bourbon, et se chargeait d'éteindre une dette d'environ 500,000 écus contractée par Charles-Quint envers le roi d'Angleterre; François devait enfin épouser la reine douairière de Portugal, Éléonore d'Autriche, sœur de l'empereur, qui promit au connétable le duché de Milan pour le dédommager de perdre la main d'Éléonore.

François jura de ratifier le traité à son arrivée dans sa première ville frontière, et de le présenter sans délai à la

[1] Philibert de Chalon : ce seigneur, ayant suivi Bourbon dans le parti de l'empereur, avait été dépouillé de sa principauté d'Orange en Provence, et de ses grands fiefs de Bourgogne.

ratification des états-généraux et des états de Bourgogne, et à l'enregistrement des parlements; les deux fils aînés du roi devaient être livrés en otages jusqu'à la parfaite exécution des articles convenus, et François s'obligea de revenir *tenir prison,* si, en dedans quatre mois, les ratifications n'étaient échangées, la Bourgogne remise à l'empereur, et toutes les autres clauses réalisées. Le jour de la libération du roi était fixé au 10 mars. (DUMONT, Corps diplomatiq., t. IV, p. 44; Isambert, t. XII, p. 245.)

On peut dire que, par ce traité trop célèbre, les deux monarques démentirent également leur caractère: la loyauté de François Ier et l'habileté si vantée de Charles-Quint s'y montrèrent également en défaut : la dureté de l'empereur et les ennuis de la captivité, insupportables à tous égards pour un naturel vif et ardent tel que celui de François Ier, expliquent, s'ils n'excusent, la faute du roi; mais Charles-Quint fut inexcusable de n'avoir pas compris que le seul moyen de s'assurer la cession de la Bourgogne, son principal but, était de commencer par l'envahir à main armée. Son chancelier Gattinara, persuadé que le traité ne serait point exécuté, refusa de le sceller.

François Ier fut rendu à la liberté le 18 mars : le vice-roi de Naples, Lannoy, l'avait conduit à Fontarabie, tandis que la régente et les deux princes *otagers* arrivaient à Bayonne. Une grande barque vide fut mise à l'ancre au milieu de la Bidassoa, limite des deux royaumes, entre Irun et Andaye : Lannoy y amena le roi, et reçut en échange, des mains du maréchal de Lautrec, les petits princes François et Henri : le roi bénit ses enfants, les larmes aux yeux, et, tandis qu'on les emmenait sur la rive espagnole, il gagna la rive française avec Lautrec.

(1526-1530.) — *Me voici roi derechef!* s'écria François Ier, en mettant le pied sur la terre de France, et en s'élançant sur un fougueux cheval turc, qui l'emporta comme le vent jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, puis à Bayonne, où l'attendaient sa mère et toute sa cour. Un messager de Lannoy le somma aussitôt de ratifier le traité, comme il s'était engagé de le faire dans la première ville de France où il s'arrêterait; mais François répondit qu'il lui fallait *savoir premièrement l'intention de ses sujets de Bourgogne, parce qu'il ne les pouvait aliéner sans leur consentement.* A cette réponse, Lannoy et son maître purent prévoir ce qui adviendrait du traité de Madrid. François agit tout différemment avec Henri VIII, et se hâta de lui écrire pour lui exprimer chaleureusement sa reconnaissance, et pour ratifier tout ce qui avait été convenu entre le monarque anglais et la régente de France. Le roi et la cour se rendirent ensuite à Bordeaux, et de là en Saintonge, pays natal de François Ier, où ils séjournèrent quelque temps. Bientôt arrivèrent à Cognac Lannoy et d'autres ambassadeurs de l'empereur, chargés de presser le roi d'exécuter ses engagements : le roi *festoya magnifiquement* Lannoy, qui avait eu de bons procédés à son égard, mais s'en référa de nouveau à la réponse qu'il attendait des états de Bourgogne, et, tout en amusant de la sorte les envoyés de Charles, il reprit les négociations de sa mère avec les ambassadeurs du pape et de Venise pour l'expulsion des Impériaux d'Italie; François Ier devait recouvrer la suzeraineté sur Gênes et le comté d'Asti, et renoncer à ses droits sur le Milanais au profit de Sforza, moyennant un tribut de 50,000 écus par an. Les puissances italiennes, de leur côté, promettaient d'aider François à obtenir la liberté de ses enfants. On devait

laisser Naples à l'empereur, s'il consentait à rendre les enfants de France et à évacuer amiablement le Milanais; dans le cas contraire, le pape disposerait de Naples. (Mai 1526.)

Les députés des états de Bourgogne parurent enfin, et signifièrent au roi, de la part des Bourguignons, un refus absolu de se séparer de la couronne de France. Une assemblée de grands et de prélats avait déjà déclaré, en présence des ambassadeurs de Charles-Quint, que le roi n'était pas maître d'aliéner les provinces de France, qu'il avait juré à son sacre de ne jamais le faire, et que ce serment était plus inviolable que celui de Madrid. François cependant ne refusa pas purement et simplement la remise de la Bourgogne : il proposa aux envoyés de l'empereur une somme énorme, deux millions d'écus, pour le rachat de ce duché, et offrit d'exécuter fidèlement le reste du traité et d'épouser Éléonore. Charles, honteux et irrité d'avoir été la dupe d'un rival auquel il s'estimait si supérieur en finesse, rejeta les offres du roi avec emportement, et le somma de revenir *tenir prison* et dégager sa parole, puisqu'il ne voulait ou ne pouvait accomplir les *articles* de Madrid : François répondit par la publication de la *sainte ligue* pour la délivrance de l'Italie (8 juillet), à laquelle adhéra le roi d'Angleterre (4 septembre).

Ce fut une crise décisive dans les annales des guerres d'Italie; après de longues et sanglantes erreurs, la France reprenait une attitude normale vis-à-vis de l'Italie, une attitude de protection, non de possession et de conquête. L'occasion était belle de venger Pavie et de rétablir l'équilibre de l'Europe; mais il eût fallu que l'Italie s'aidât elle-même par un vigoureux effort, et que

François Ier se dévouât tout entier au rôle de chef de la *sainte ligue.* François, au contraire, dégoûté de la guerre, qui lui avait si mal réussi, affamé de jouissances et de liberté, et plus ennemi des affaires que jamais, se replongeait avidement dans ces plaisirs dont la privation avait été le tourment de sa captivité. Une révolution de cour avait signalé son retour : Louise de Savoie s'était débarrassée de madame de Châteaubriant par un expédient bien digne d'elle : elle avait attiré dans sa maison une très-jeune personne de la plus rare beauté, Anne de Pisseleu, dite mademoiselle d'Heilli, et l'avait en quelque sorte donnée de sa propre main pour maîtresse à son fils. François la créa depuis duchesse d'Étampes, en la mariant nominalement à Jean de Brosse, descendant des Penthièvre, qui avait été compromis dans la conspiration de Bourbon, et qui acheta sa rentrée en grâce au prix de son honneur. Madame de Châteaubriant, ne pouvant se résoudre à voir triompher une rivale dans cette cour où elle avait si longtemps régné, se retira dans les terres de son mari, en Bretagne, et, s'il faut en croire une tradition plus accréditée que vraisemblable, elle y périt victime de la tardive vengeance du comte de Châteaubriant[1]. La chasse et le jeu, les lettres

[1] Suivant cette tradition, le comte de Châteaubriant, après avoir retenu longtemps sa femme prisonnière, l'aurait fait mourir en la saignant des quatre membres. Voyez, sur ce sujet, une intéressante dissertation du bibliophile Jacob (P. Lacroix). Paris, Techener, 1838. Madame de Châteaubriant ne mourut qu'en 1537, plus de onze ans après la rupture de sa liaison avec le roi, et il est certain qu'elle ne fut pas retenue prisonnière durant ce long intervalle; elle apparut quelquefois à la cour, et le roi, qui lui conserva toujours de l'estime et de l'amitié, à défaut d'amour, la visita deux fois dans la ville de Châteaubriant, en 1531 et 1532. Le mari de la comtesse continua de recevoir des marques considérables de la faveur royale. A la mort de Françoise de Foix (octobre 1537), Clément Marot et tous les poëtes de cour lui rimèrent à l'envi des épitaphes, et le

et les arts, disputaient François I[er] à mademoiselle d'Heilli et aux rivales passagères qu'il lui donnait sans cesse; il trouvait du loisir pour tous ses goûts et toutes ses passions; il n'en trouvait pas pour ses devoirs [1]. Les affaires retombèrent plus complétement que par le passé aux mains de Louise et de Duprat, et Louise, pourvu qu'on lui rendît ses petits-fils et que la Bourgogne restât française, était assez disposée à sacrifier l'Italie. Les pourparlers continuèrent donc avec l'empereur, et les secours d'hommes et d'argent promis à l'Italie traînèrent de délai en délai jusqu'au commencement de l'automne. Les puissances italiennes cependant avaient mis sur pied des forces très-suffisantes en apparence pour affranchir la Lombardie sans avoir besoin des Français ni des Suisses; mais le duc d'Urbin, général en chef de la *ligue sainte,* avait si mauvaise opinion de ses troupes et si grand'peur des Espagnols, qu'après s'être emparé de Lodi, il fatigua l'armée italienne en marches et en contre-marches, sans oser attaquer, dans la ville de Milan, les forces impériales qui poursuivaient le blocus du château. Antoine de Leyve et le marquis du Guât ne comptaient pourtant sous leurs étendards que dix ou onze mille vieux soldats, qui, malgré leur farouche valeur, n'eussent pu tout à la fois contenir le peuple milanais, exaspéré de leur tyrannie, et

roi lui-même en écrivit une assez touchante. Il reste toutefois, sur la fin de la belle comtesse, quelques obscurités qui ne permettent pas de rejeter la tradition avec une certitude absolue, quelques indices de soupçons vagues qu'auraient conçus le roi et les contemporains. S'il était vrai que la comtesse eût été assassinée par son mari, ce ne serait pas du moins par suite d'un plan longuement calculé, et avec les circonstances traditionnelles. La question eût été résolue par le bibliophile Jacob, si elle pouvait l'être.

[1] « Alexandre, dit Saulx-Tavannes, voyait les femmes quand il n'avait plus d'affaires; François voit les affaires quand il n'a plus de femmes. » Mémoires de Tavannes.

repousser le choc de vingt-cinq mille combattants, appuyés par la garnison du château. La couardise du duc d'Urbin ranima les impériaux, et leur inspira un profond mépris pour leurs ennemis : le joug des Milanais fut encore appesanti par leurs impuissantes tentatives pour le secouer; de Leyve et du Guât, ne recevant pas de l'empereur la solde de leurs gens, les autorisaient à s'indemniser aux dépens des citoyens, et toléraient, avec une brutale insouciance, les excès de tout genre auxquels se livrait la soldatesque espagnole; Milan subit incessamment, durant plusieurs mois, les horreurs d'une prise d'assaut; rien ne saurait donner une idée de la situation de cette malheureuse ville, sous la domination d'une horde de brigands, maîtres de satisfaire sans obstacles toutes leurs passions cupides, lubriques et féroces.

Le duc Charles de Bourbon arriva d'Espagne à Milan sur ces entrefaites (juillet), avec quelque argent et quelques troupes, pour prendre le commandement de l'armée, et conquérir la souveraineté qui lui était promise : Bourbon roulait de grands desseins dans sa tête, et comptait bien n'être plus longtemps à la discrétion de l'empereur. Les Milanais espérèrent devoir la fin de leurs maux à un prince qu'ils savaient destiné à régner sur eux : ils coururent en foule se jeter à ses pieds, et le supplièrent de délivrer le peuple milanais, ou de l'exterminer d'un seul coup, plutôt que de le laisser languir dans une existence pire que la mort. Bourbon parut sensible aux larmes de ces pauvres gens, leur demanda trente mille écus pour donner satisfaction aux soldats, et leur jura d'emmener ensuite l'armée hors de la ville. — *Si j'y manque*, dit-il, *au premier lieu où je me trouverai, fût-ce en bataille ou assaut, puissé-je mourir du premier*

coup d'arquebuse! (Martin du Bellay. — Guicciardini.)

Bourbon reçut les trente mille écus, et viola son serment, moins peut-être par perfidie que par impuissance; il était contrecarré par de Leyve et du Guât, et les soldats espagnols étaient encouragés à tous les crimes par leurs généraux, qui prenaient la plus grosse part au butin. On vit alors se renouveler les effroyables scènes de l'Amérique; un grand nombre de Milanais, trompés dans leur dernière espérance, se pendirent ou se précipitèrent du haut de leurs toits. La famine força enfin le duc Francesco Sforza de rendre le château de Milan, et de se retirer à Lodi, auprès de cette armée confédérée qui l'avait laissé honteusement sans secours (24 juillet). Deux mois après (20 septembre), le pape faillit être fait prisonnier, au milieu de sa capitale, par quelques milliers d'aventuriers à la solde de l'empereur et des Colonna. Ces puissants barons de la Campagne de Rome, ennemis acharnés de Clément VII et des Médicis, avaient feint de se réconcilier avec le saint-père pour le surprendre en trahison. Clément VII, n'ayant presque point de soldats autour de lui, n'eut que le temps de se jeter dans le château Saint-Ange : le Vatican et la basilique de Saint-Pierre furent pillés, et le pape, contraint de capituler, signa, tant en son nom qu'au nom de la *sainte ligue,* une trêve de quatre mois avec l'empereur. Cette trêve ne fut pas ratifiée par la France ni par Venise, mais fut très-nuisible aux coalisés, qui virent les troupes du pape et des Florentins quitter le camp, au moment où dix ou douze mille Français et Suisses, commandés par le marquis de Saluces, venaient enfin joindre l'armée italienne. Malgré la retraite des milices papales et toscanes, les coalisés eussent été encore en état d'attaquer Milan ou Gênes, que res-

serrait une flotte franco-vénitienne ; mais le duc d'Urbin s'y opposa, et l'on se contenta de la prise de Crémone.

Les plus belles chances s'évanouirent ainsi, et le temps perdu fut irréparable. Bourbon sut profiter des fautes de ses adversaires : il tourna de nouveau les yeux vers l'Allemagne, qui lui avait déjà fourni les moyens de vaincre à Pavie. La situation était favorable : l'empereur et son frère, brouillés avec le pape, s'étaient relâchés de leur rigueur contre le luthéranisme, et, dans une diète tenue à Spire (août 1526), il avait été convenu qu'en attendant un concile ou germanique ou universel, qu'on demandait sous un an, chaque prince, seigneur ou ville libre se comporterait, quant à la religion, de *manière à rendre bon compte de son gouvernement à Dieu et à l'empereur*. C'était révoquer implicitement l'édit de Worms. Les réformés, pleins d'ardeur et d'allégresse, se montrèrent tout disposés à aider l'empereur en Italie, et le vieux capitaine Georges Frundsberg enrôla près de quatorze mille lansquenets, avec un écu par tête pour toute avance. L'espoir de piller l'Italie, et la joie de faire la guerre au pape, leur tinrent lieu de solde. Brantôme rapporte que Georges Frundsberg, luthérien furieux, *avait fait faire une belle chaîne d'or, exprès, disait-il, pour pendre et étrangler le pape de sa propre main, parce qu'à tout seigneur, tout honneur!* Le duc d'Urbin ne tenta que faiblement d'arrêter les bandes germaniques, qui descendirent du Tyrol en Lombardie au mois de novembre, et se cantonnèrent aux bords du Pô. Bourbon ne parvint à arracher les Espagnols de Milan que dans le courant de janvier 1527, après leur avoir payé cinq mois de solde, extorqués de la sueur et du sang des Milanais : laissant à Antoine de Leyve la garde de Milan ruiné et dépeuplé, il opéra

le 30 janvier, sa jonction avec Frundsberg à Plaisance : là, il déclara aux Allemands qu'il était *un pauvre cavalier n'ayant pas un denier de plus qu'eux autres;* mais que, si ces *vaillants hommes* voulaient prendre un peu de patience, *il les ferait tous riches à jamais, ou mourrait à la peine :* en même temps, il leur distribua tout ce qui lui restait de vaisselle d'argent, de bagues et de joyaux, ne se réservant que ses habits et une casaque de toile d'argent pour mettre par-dessus ses armes. Les soldats jurèrent de suivre Bourbon partout, *fût-ce à tous les diables,* et l'armée, après quelque halte à Plaisance, passa le Pô, et pénétra dans le Bolonais, menaçant à la fois la Toscane et les états romains. La pluie, la neige, les rivières débordées, les chemins rompus, l'esprit hostile des populations, le voisinage d'ennemis supérieurs en nombre, rien ne décourageait Bourbon ni ses intrépides aventuriers. Le pape, tremblant pour Rome et pour Florence, se hâta de conclure une nouvelle trêve de huit mois avec le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, bien que les troupes papales eussent envahi le royaume de Naples, et remporté d'assez grands avantages sur le vice-roi, grâce au concours de la flotte franco-vénitienne et au soulèvement des Abruzzes (mars 1527). Lannoy s'étant rendu à Rome après la trêve signée, Clément VII se jugea hors de péril, et congédia presque tous ses soldats. Cette imprudence, causée par son avarice, lui coûta cher. Bourbon et son armée poursuivirent leur route sans tenir aucun compte de la trêve, traversèrent la Romagne, passèrent tout à coup les Apennins, et descendirent en Toscane par le Val di Bagno. Lannoy s'efforça inutilement d'amener Bourbon à observer la trêve : il ne put pas même en obtenir une entrevue; Bourbon lui assigna divers ren-

dez-vous, et ne s'y trouva pas. On croyait que Bourbon allait se diriger contre Florence, et les troupes combinées du duc d'Urbin et du marquis de Saluces se concentrèrent autour de cette grande cité; mais Bourbon, des environs d'Arezzo où il était parvenu, au lieu de tourner au nord-ouest vers Florence, marcha brusquement au sud-est, et annonça enfin à ses compagnons d'armes le but de son audacieuse expédition : c'était à la conquête de Rome qu'il les conduisait. L'armée de Bourbon, partie d'Arezzo le 20 avril, arriva le 5 mai aux portes de Rome, presque avant que le pape fût informé de sa marche, et, le lendemain, à la pointe du jour, les hordes allemandes et espagnoles, grossies par une nuée de bandits italiens, s'avancèrent à l'assaut en chantant un chant de guerre composé par les soldats à la louange de leur général, et dont le refrain était :

Silence à vous, César, Hannibal et Scipion !
Vive la gloire de Bourbon !

Le connétable planta lui-même la première échelle au pied des murs de Rome ; mais, comme il gravissait sur les échelons, une arquebusade *lui donna droit au côté gauche,* et le jeta dans le fossé, blessé mortellement[1]. Ainsi s'accomplit la malédiction que Bourbon avait proférée contre lui-même, s'il manquait de parole aux malheureux Milanais. Il emporta dans la tombe le secret de ses desseins. On prétend qu'il aspirait à se faire roi de Rome et de Naples; qu'ulcéré depuis longtemps contre

[1] Le célèbre sculpteur et ciseleur florentin Benvenuto Cellini revendique, dans ses mémoires, l'honneur d'avoir donné le coup mortel à Bourbon; mais la forfanterie habituelle de ce singulier personnage ne permet guère de prendre ses prétentions au sérieux.

l'empereur, il pensait à se rapprocher de la France et à la dédommager du mal qu'il lui avait fait ; ce qui est certain, c'est que son armée victorieuse l'eût suivi contre tout le monde, même contre l'empereur, et qu'il eût pu à peu près tout ce qu'il eût voulu en Italie.

La chute du connétable ne sauva pas Rome : les soldats, furieux de la mort de leur chef, continuèrent l'assaut aux cris de *Carnage! carnage! sang! sang! Bourbon! Bourbon!* et, quoique dépourvus d'artillerie, ils culbutèrent les milices inaguerries de Rome et forcèrent les murs ébréchés du Borgo, que Clément VII, dans son inconcevable incurie, n'avait pas même pris soin de réparer. Le pape se réfugia au château Saint-Ange, tandis que le massacre, le pillage et le viol se déchaînaient sur la capitale du catholicisme. Rome eut le sort de Milan. Les temps d'Alarik et de Genserik étaient revenus, et la civilisation italienne semblait prête à périr une seconde fois sous les coups des Barbares. *La Babylone papale* expia cruellement sa longue domination : la vengeance des hommes du Nord frappa tout à la fois dans Rome la mère des scandales et la reine des arts, la mémoire de Léon X avec celle d'Alexandre VI[1]. Les églises étaient pillées et profanées ; les prélats se débattaient dans les tortures ; beaucoup d'entre eux succombaient aux supplices par lesquels on leur extorquait leurs avares trésors ; le pontife romain, du haut de sa citadelle assiégée, voyait ses cardinaux promenés sur des ânes, accablés de coups et d'outrages par des soldats coiffés de mîtres et de cha-

[1] Les magnifiques vitraux du Vatican, œuvres de nos peintres verriers Claude et Guillaume de Marseille, périrent, avec beaucoup d'autres monuments d'art, dans le sac de Rome.

peaux rouges[1]; il entendait une horde de lansquenets ivres, étrange conclave, proclamer pape Martin Luther au pied du château Saint-Ange!

Le duc d'Urbin, général des confédérés, ne secourut pas plus Rome qu'il n'avait secouru Milan : il s'approcha si près, que des sept collines on put reconnaître ses étendards; mais rien ne put le décider à tenter d'arracher Rome à ses bourreaux. Ce n'était plus lâcheté cette fois, mais trahison : ce duc, dépouillé de ses domaines par Léon X et rétabli par Adrien VI, avait voué aux Médicis une haine implacable, et sacrifiait l'Italie à sa vengeance particulière. Quant au marquis de Saluces, commandant des troupes françaises, plus propre, dit Guicciardini, à briller dans les tournois que sur les champs de bataille, il se laissa jouer par son perfide collègue, et ne sut pas lui forcer la main. Clément VII, après avoir soutenu un siége d'un mois dans le château Saint-Ange, fut forcé de capituler, de promettre une rançon de 400,000 ducats, et de se remettre provisoirement entre les mains des vainqueurs, qui traitaient avec le dernier mépris Lannoy et les autres lieutenants de Charles-Quint, et avaient élu pour général le prince d'Orange, proscrit français comme Bourbon. Le contre-coup de la prise du pape renversa le gouvernement des Médicis à Florence : les Florentins obligèrent les deux neveux de Clément VII à quitter la ville, par une transaction qui conserva aux Médicis tous leurs biens, rétablirent la république, et resserrèrent, au nom du peuple, la vieille alliance de Florence avec les

[1] Les prélats *impérialistes* ne furent pas plus épargnés que les autres. Les Espagnols, ivres de sang et de débauche, et tout occupés à tourmenter les malheureux Romains, assistèrent avec indifférence aux fureurs sacriléges de leurs compagnons luthériens.

Français. Tous les ennemis du saint-siége et des Médicis, et même leurs alliés, se disputèrent leurs dépouilles; le duc de Ferrare recouvra Modène; les Vénitiens se saisirent de Ravenne et de Cervia, dont les salines étaient une des principales sources du revenu papal; Rimini, Imola et d'autres places furent encore enlevées à l'état de l'Église par les anciens seigneurs.

L'effroyable sac de Rome excita une indignation et une horreur générales parmi les nations catholiques, en Espagne comme ailleurs : l'empereur ne se contenta pas de renfermer sa joie au fond de son âme, comme lors de la prise de François Ier : il exprima un grand chagrin du malheur advenu au saint-père, fit cesser les fêtes qui se célébraient pour la naissance de son fils Philippe (depuis Philippe II) [1], écrivit aux rois chrétiens, afin de se disculper de toute participation à cette catastrophe, et ordonna même des prières et des processions publiques pour la délivrance du pape. Ces démonstrations étaient sans doute fort hypocrites; mais il est toutefois plus que douteux que Charles, ainsi que l'ont prétendu les historiens, pût rendre la liberté au pape avant le paiement de sa rançon : l'armée de bandits, cantonnée dans Rome, n'aurait eu aucun égard aux ordres de l'empereur. Il est vrai que Charles ne s'empressa nullement d'abréger la captivité de Clément VII.

Les ennemis de Charles rejetèrent sur lui tout l'odieux de la détention du chef de l'Église, et François Ier et Henri VIII, qui avaient conclu, le 30 avril, un nouveau pacte d'alliance [2], annoncèrent hautement l'intention de

[1] Charles avait épousé, l'année précédente, Isabelle de Portugal.

[2] Henri VIII y renonça, pour lui et ses héritiers, aux vieilles prétentions des rois anglais sur la couronne de France : François Ier promit aux rois anglais, pour

délivrer Clément VII : Henri VIII s'engagea de contribuer pour une forte somme à la solde d'une armée française dont Lautrec fut nommé capitaine général, et qui entra en campagne au mois d'août. Charles-Quint, à la nouvelle des grands préparatifs qui se faisaient contre lui, se relâcha de son opiniâtreté sur l'exécution du traité de Madrid, et offrit d'en revenir aux propositions que lui avait adressées François I[er] l'année précédente ; mais François, à son tour, ne s'en contenta plus, et refusa d'abandonner l'Italie (septembre-octobre). François, malgré son adhésion à la *sainte ligue,* n'avait pas cessé de négocier avec l'empereur, et n'avait semblé se considérer que comme l'auxiliaire des Italiens : il résolut de renoncer enfin à ces ménagements, et d'en appeler à l'opinion publique, sans toutefois convoquer les états généraux, trop peu compatibles avec ses principes de gouvernement absolu : après avoir fait condamner par le parlement la mémoire du connétable de Bourbon [1], il vint tenir au Palais,

cette renonciation, une pension perpétuelle de 50,000 couronnes d'or par an (la couronne d'or valant 38 sous tournois), plus la valeur de 15,000 couronnes *en gros sel noir* livrable annuellement à Brouage en Saintonge. Malgré ce traité, les rois d'Angleterre continuèrent de s'attribuer ridiculement, dans leurs actes, le titre de rois de France. Par un autre traité du 18 août, il fut convenu que les marchands anglais, tant que durerait la guerre contre l'empereur, seraient dédommagés de la perte de leurs priviléges dans les Pays-Bas, par des priviléges semblables en France. — Dumont, Corps diplomat., t. IV, p. 472.

[1] A la nouvelle de la mort du connétable, on avait barbouillé en jaune, *couleur des traîtres,* la porte du Petit-Bourbon, hôtel du connétable, situé vis-à-vis du Louvre, près de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le 10 juillet, le procureur-général présenta requête au parlement pour que la mémoire du duc Charles fût condamnée, ses biens féodaux, déclarés dévolus à la couronne, et ses autres biens, confisqués. Les 26 et 27 juillet, le roi vint tenir son lit de justice dans le parlement *garni de pairs,* et l'arrêt rendu par le parlement fut lu à *huis* ouverts (portes ouvertes), par le chancelier au parquet, et par le greffier criminel à l'entrée du parquet. L'arrêt ordonnait que les armes, devises et enseignes personnelles au connétable, fussent partout effacées, le déclarait privé du nom de

le 12 décembre, un lit de justice en présence d'une assemblée de notables où avaient été appelés sept princes ou

Bourbon, comme ayant dégénéré de la fidélité de ses *antécesseurs*, *damnait* sa mémoire, et faisait droit, quant à ses biens, à la requête du procureur général. Des conseillers furent chargés d'aller faire exécuter l'arrêt par tout le royaume. — Isambert, t. XII. — Le 25 août suivant, le roi et sa mère signèrent un accord sur la succession bourbonienne : les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne demeurèrent à François Ier, qui consentit que Louise gardât, sa vie durant, les seigneuries de Beaujolais, Forez et Dombes, reversibles, après elle, à Henri de France, second fils du roi. — Deux jours avant l'arrêt du parlement, le roi avait tenu un autre lit de justice pour terminer les différends du parlement avec le chancelier Duprat, différends dont l'occasion ordinaire était l'exécution du concordat, que le parlement s'efforçait d'annuler, et que Duprat outrepassait. Duprat y avait un intérêt personnel : il s'était fait homme d'église afin de se gorger de bénéfices, et il avait récemment envahi l'archevêché de Sens et l'abbaye de Fleuri, ou Saint-Benoît-sur-Loire, quoique Fleuri figurât parmi les quelques abbayes auxquelles le Concordat avait maintenu le *droit* d'élection, à la prière du pape. Les chanoines et les moines protestaient, soutenus par le parlement, et l'affaire avait été évoquée au grand conseil. Le président Gaillard exposa au roi les griefs du parlement dans un discours remarquable, qui nous fait connaître avec précision les prétentions du parlement et la théorie historique sur laquelle il les fondait : « Au commencement, en France, dit-il, le parlement était une *république* assemblée comme convention d'état, qui se faisait deux ou trois fois l'année, en certain temps et lieu que le roi assignait, et, pour ce que cette assemblée de toutes les parties du monde était de grand labeur et dépense, fut avisé que, des plus grandes cités et provinces, s'éliraient gens clercs et expérimentés dans les coutumes, qui jugeraient des causes d'appel... et fut, du temps de Philippe le Bel, par délibération des états, statué par Pragmatique Sanction que la cour de parlement de France serait à Paris, et y résideraient les juges ainsi ordonnés perpétuels *diffiniteurs* des appels... » Il impute ensuite à Louis XI d'avoir le premier attenté à cet ordre légal par les évocations au grand conseil, dit que l'ordre fut rétabli sous Charles VIII, à la suite des états généraux de 1483, et se plaint qu'on l'ait de nouveau troublé. « Vous ne voulez permettre, dit-il au roi, qu'en première instance ni appel vos sujets aillent plaider à Rome, pour obvier à la dépense et soulager vosdits sujets... Et néanmoins vous faites le contraire, en évoquant des causes de justice ordinaire au grand conseil, et est inique de prescrire loi à autrui dont vous ne voulez user.... Nous ne voulons révoquer en doute ou disputer de votre puissance ; ce serait espèce de sacrilége, et savons bien que vous êtes par-dessus les lois, et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre par puissance coactive, mais entendons dire que vous ne devez pas vouloir tout ce que vous pouvez, *ains* (mais) seulement ce qui est en raison bon et équitable. »

pairs de France, six grands-officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre du roi et beaucoup d'autres seigneurs, trois cardinaux, trois archevêques, dix-sept évêques, le corps du parlement de Paris, au nombre de soixante-dix-huit membres, deux députés du parlement de Toulouse, deux de Bordeaux, un de Dijon, deux de Grenoble, deux d'Aix, deux de Rouen, et le corps-de-ville de Paris. Le roi exposa aux assistants, de sa propre bouche, l'histoire de son règne, la situation du royaume et sa position personnelle vis-à-vis de l'empereur, les injustices et injures qu'il avait endurées durant sa captivité, et demanda des subsides, soit pour la rançon de ses enfants, soit pour la guerre, proposant toutefois de retourner lui-même *tenir prison* comme Charles-Quint l'en avait sommé, si ses bons conseillers et féaux sujets pensaient que l'honneur l'y obligeât. François ne courait aucun risque en se remettant ainsi à la discrétion d'une assemblée dont la réponse n'était pas douteuse. Le clergé, les seigneurs, l'ordre judiciaire et le corps municipal de Paris délibérèrent séparément; puis, le 16 décembre, le cardi-

Le roi répondit par une défense au parlement de s'entremettre de l'état ni d'autre chose que de la justice... et particulièrement des matières épiscopales et d'abbayes. (Isambert, t. XII, p. 275-280.) Le roi ne fit droit aux plaintes du parlement qu'à l'encontre des financiers : une commission de magistrats poursuivit les principaux officiers des finances accusés de malversations ; la plupart s'en tirèrent à prix d'argent ; le trésorier général Poncher, à qui Duprat en voulait personnellement, fut pendu avec l'infortuné Semblançay. On fit une loi somptuaire spéciale pour les financiers ; il leur fut interdit de porter des *draps de soie, de faire dépenses excessives,* etc.

Les prétentions du parlement à contrôler l'autorité royale, irritaient au plus haut point l'orgueil despotique de François Ier : il s'en vengeait quelquefois par des boutades plus compromettantes encore pour sa propre dignité que pour celle des magistrats. Un jour, le parlement lui ayant envoyé des députés à l'armée pour lui faire des remontrances, il força ces commissaires de porter la hotte durant deux heures à la tranchée (Gaillard).

nal de Bourbon (frère du duc de Vendôme et du comte de Saint-Pol) offrit, au nom du clergé, 1,300,000 livres au roi, en priant François Ier de travailler de tout son pouvoir à la liberté du saint-père et à l'extermination du luthéranisme, et de conserver les droits de l'église gallicane. Le duc de Vendôme déclara que les seigneurs présents étaient prêts à employer corps et biens au service du roi, mais qu'ils ne pouvaient répondre pour les absents, et qu'ils invitaient le roi à faire assembler la noblesse dans chaque bailliage pour requérir une aide qu'elle accorderait sans doute avec empressement[1]. Le premier président de Selve, au nom des parlements, proclama le traité de Madrid radicalement nul, le roi ne l'ayant pas contracté *librement,* et déclara que les membres de l'ordre judiciaire offraient, ainsi que les seigneurs, leurs corps et leurs biens au roi : le prévôt des marchands et les échevins de Paris tinrent le même langage (Isambert, t. XII, p. 285-301).

Au commencement de l'année suivante, on réunit le clergé par conciles provinciaux, la noblesse, par provinces ou par bailliages, pour en obtenir la réalisation des promesses faites par les notables sans pouvoirs légaux : quant au tiers-état, sans doute il eut aussi des réunions provinciales dans les pays d'états ; dans les autres pays, chaque ville traita avec les gens du roi. Les instructions adressées par le roi au comte de Laval, gouverneur de Bretagne, ont été conservées : on l'invite à obtenir de la noblesse, *par tous les moyens,* au moins le cinquième de son revenu. On parle de la paix, dans ces instructions,

[1] On sait que la mise à rançon du suzerain pris en guerre était un des cas où le vassal noble était tenu à payer une aide.

comme devant être assurée par le paiement de deux millions d'écus à l'empereur[1]. La situation n'était pourtant rien moins que pacifique, et, sur ces entrefaites, Charles-Quint avait fait arrêter en Espagne les ambassadeurs des puissances coalisées, et François Ier et Henri VIII avaient envoyé deux hérauts d'armes défier solennellement l'empereur. Le 22 janvier 1528, Charles-Quint donna une audience publique, dans sa ville de Burgos, à *Guyenne*, héraut du roi de France, et à *Clarence*, héraut du roi d'Angleterre : il répliqua très-modérément au héraut anglais, mais très-aigrement à l'envoyé de François Ier, et dit qu'il *s'ébahissait* fort de se voir *dénoncer* par le roi de France une guerre qui n'avait point cessé depuis sept ans ; que d'ailleurs François, *son prisonnier*, n'avait pas qualité pour lui adresser cette déclaration : il ajouta qu'il était étonné que François n'eût pas relevé ce qu'il avait dit à l'ambassadeur de France aussitôt après le refus d'exécuter le traité de Madrid. *Guyenne* reporta ces paroles au roi ; François n'en comprit pas le sens, et demanda des explications à son ambassadeur ; celui-ci feignit de ne pas se rappeler la commission de Charles-Quint, qui la lui renouvela en ces termes : « Le roi, votre maître, a fait lâchement et méchamment de ne m'avoir gardé la foi que j'ai de lui selon le traité de Madrid, et, s'il veut dire le contraire, je le lui maintiendrai de ma personne à la sienne. Voilà les propres paroles substantielles que je vous ai dites. »

François Ier répondit à cette provocation en faisant lire un cartel d'une extrême violence, par un secrétaire d'état, devant toute sa cour et devant l'ambassa-

[1] Revue rétrospective, 2e série, t. V, p. 452.

deur de Charles-Quint, Perrenot de Granvelle, qui avait été retenu prisonnier par représailles. « François, par la grâce de Dieu roi de France, seigneur de Gênes, etc., à vous Charles, par la même grâce élu empereur de Rome et roi des Espagnes..., vous faisons entendre que, si vous nous avez voulu ou voulez charger de chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez...; parquoi désormais ne nous écrivez aucune chose, mais nous assurez le champ, et nous vous porterons les armes, protestant que la honte de tout délai du combat sera vôtre, vu que, venant au combat, c'est la fin de toutes écritures (28 mars). » Puis François, congédiant l'ambassadeur impérial, renvoya le héraut *Guyenne* porter ce cartel à Charles-Quint.

L'annonce d'un duel entre les deux plus grands monarques de l'Europe remuait toutes les imaginations; mais cette affaire, entamée avec tant d'éclat, eut, après de longs délais, un dénoûment mesquin et ridicule. Charles-Quint ne reçut le défi du roi que le 8 juin : il ne voulut point remettre l'*assurance du champ* au héraut français, comme le demandait François I[er] ; il congédia *Guyenne* et le fit suivre par un héraut impérial, chargé d'une réplique au roi et d'un cartel où Charles désignait pour le champ du combat *la rivière qui passe entre Fontarabie et Andaye* (la Bidassoa), *en tel endroit que de commun consentement sera avisé plus sûr et plus convenable, par gentilshommes choisis d'un chacun côté.* Charles somma François de l'informer de son intention dans les quarante jours après la présentation de cette lettre, datée du 24 juin, *faute de quoi*, dit-il, *le délai du combat sera vôtre.*

Bourgogne, roi d'armes de l'empereur, arrivé à la frontière, demanda le sauf-conduit qui lui était nécessaire pour se rendre auprès du roi : on le lui fit attendre sept semaines à l'insu du roi (du 30 juin au 19 août); les officiers et les conseillers des deux monarques voyaient avec le même déplaisir cette folie chevaleresque ; *Bourgogne* arriva enfin à Paris le 9 septembre, et fut conduit au Palais, où le roi siégeait entouré des princes, des grands et des prélats du royaume. Avant que Bourgogne eût ouvert la bouche, François Ier commanda brusquement à ce héraut de lui remettre *l'assurance du champ,* s'il la tenait de l'empereur. Le héraut ne voulut point remettre cette *assurance* avant d'avoir lu à haute voix au roi la lettre et le cartel de Charles-Quint. François, qui ne se souciait point d'entendre devant sa cour la lecture de ces pièces offensantes, s'emporta, criant toujours : *l'assurance ! l'assurance!* et ne permit point à *Bourgogne* de remplir son office dans la forme qui lui avait été prescrite : l'empereur cependant avait prévu ce cas, et ordonné à *Bourgogne*, si on l'empêchait de lire le cartel, de *le bailler ès mains propres du roi,* ou même de le jeter à ses pieds, *s'il ne le voulait prendre. Bourgogne* ne suivit pas ses instructions, garda le cartel et demanda la permission de se retirer. Le roi le laissa partir, ne reçut pas la réponse de l'empereur, et le duel n'eut pas lieu [1].

Pendant cette querelle qui fit peu d'honneur aux deux rivaux, l'Italie avait été le théâtre de nouvelles vicissitudes : Lautrec était entré en Milanais, au commencement d'août 1527, avec neuf cents lances, et plus de vingt mille fan-

[1] Voyez les pièces publiées dans le t. I des Papiers d'état de Granvelle, entre autres les instructions de Bourgogne, p. 409. — Gaillard, Hist. de François Ier, tome II, p. 583-624. — Martin du Bellay, etc.

tassins suisses, allemands, français et italiens. Antoine de Leyve, qui commandait à Milan pour l'empereur, était hors d'état de tenir la campagne contre de telles forces : Lautrec s'empara d'Alexandrie et de tout le pays à l'ouest du Tésin, tandis que Gênes, bloquée du côté de la mer par André Doria, du côté de la terre par César Fregoso, tous deux chefs des bannis génois du parti français, capitulait, chassait son doge Antoniotto Adorni, et recevait dans ses murs le maréchal Théodore Trivulce (neveu du fameux Jean-Jacques Trivulce), nommé par François Ier gouverneur de l'état de Gênes. Lautrec poursuivit ses succès, et emporta d'assaut Pavie, qui fut cruellement pillée et saccagée : le souvenir du grand désastre de 1525 rendit l'armée impitoyable (octobre 1527).

Les places conquises furent remises fidèlement au duc de Milan : ce prince et *la seigneurie* de Venise pressaient Lautrec de les aider à reprendre Milan avant de marcher à la délivrance du pape ; c'était le meilleur plan de campagne, mais Lautrec allégua les ordres contraires de François Ier et de Henri VIII. Cependant, au lieu de se diriger rapidement sur Rome, Lautrec perdit beaucoup de temps aux environs de Plaisance : François Ier lui liait les mains par ses négociations avec l'empereur, négociations qui, comme on l'a vu plus haut, ne furent rompues avec éclat qu'au mois de janvier 1528. Clément VII, sur ces entrefaites, avait accepté les propositions de l'empereur, qui craignait de voir le pontife remis en liberté de vive force, et qui voulait employer les vainqueurs de Rome à défendre Naples plutôt qu'à soutenir la guerre dans les états du saint-siége. Il fut convenu que Clément recouvrerait sa liberté après avoir payé 250,000 ducats aux troupes impériales, et qu'il livrerait quelques places

et ses deux neveux en otages aux lieutenants impériaux, jusqu'au paiement intégral de sa rançon, élevée de 400,000 à 500,000 ducats : Clément s'engagea d'accorder une décime ecclésiastique en Espagne à l'empereur, et *de ne rien faire contre les intérêts de l'empereur touchant le Milanais et le royaume de Naples*. Le saint-père était si ennuyé de sa prison et appréhendait tellement quelque nouveau retard, qu'il s'évada du château Saint-Ange, déguisé en marchand, la nuit même qui précédait le jour fixé pour sa libération (9 décembre) : sa captivité avait duré six mois entiers. Il se retira à Orvieto.

Lautrec, sachant le pape libre, se dirigea par Bologne, la Romagne et la Marche d'Ancône, sur le royaume de Naples : il pénétra dans les Abruzzes au mois de février 1528, et descendit en Pouille presque sans obstacles; les populations se déclaraient partout en faveur des Français. Ce fut seulement aux environs de Lucera et de Foggia que Lautrec rencontra l'armée ennemie. Le prince d'Orange, ce général élu par les soldats et non par l'empereur, n'avait décidé qu'à grand'peine ses hordes dévastatrices à quitter la Campagne de Rome, pour aller défendre le royaume de Naples; la peste avait commencé de venger les Romains sur cette armée de brigands; elle se trouva trop faible pour accepter la bataille, et se replia sur Naples. Lautrec eût probablement anéanti d'un seul coup les forces ennemies s'il eût suivi le prince d'Orange l'épée dans les reins. Il préféra, de l'avis de Pedro Navarro, *prendre le reste du royaume*, afin d'avoir ensuite Naples *la corde au cou*. Les généraux auraient dû penser que, sous un prince aussi négligent que François Ier, les convois d'argent et les renforts manquant toujours pour peu que la guerre se prolongeât, une tactique rapide et impétueuse

avait seule chance de succès. Déjà les 150,000 écus d'or qui avaient été promis mensuellement pour la solde de l'armée, étaient réduits à 60,000 qu'on payait fort mal.

Lautrec, renforcé par les Florentins, parut devant Naples le 29 avril 1528, avec vingt-cinq ou trente mille soldats, qui traînaient après eux une nuée de vivandiers, de valets et de pillards, bons seulement à affamer le pays et l'armée[1]. Le prince d'Orange et le vice-roi don Hugues de Moncade, successeur de Lannoy (mort en septembre 1527), s'étaient enfermés dans Naples avec dix mille soldats allemands et espagnols. Lautrec, au lieu de battre la ville en brèche, entreprit de l'affamer avec le concours des flottes génoise et vénitienne. Dix galères et nefs génoises, commandées par Philippino Doria, neveu du célèbre André, croisaient déjà devant Naples. Le vice-roi Moncade, espérant détruire cette escadre avant qu'elle eût été jointe par la flotte vénitienne, qui s'emparait en ce moment des ports de la Pouille, fit armer six galères et tous les petits bâtiments pêcheurs que renfermait le port de Naples, s'embarqua en personne avec le marquis du Guât, beaucoup de noblesse, et un millier d'arquebusiers espagnols, et attaqua Philippino Doria à l'entrée du golfe de Salerne. Philippino était sur ses gardes; il soutint si bien le choc, qu'après un furieux combat, le vice-roi Moncade fut tué, le marquis du Guât, fait prisonnier, et presque tous les bâtiments espagnols, pris ou coulés à fond (28 mai). Quelques jours après, vingt-trois galères vénitiennes vinrent compléter le blocus de Naples.

Ce brillant succès devait assurer la conquête de Naples: une faute irréparable de François Ier lui enleva la vic-

[1] Guicciardini dit qu'il y avait dans l'armée deux fois autant de cette canaille que de soldats.

toire des mains et changea encore une fois le sort de l'Italie. Gênes, en retournant au parti français, avait prié le roi de lui permettre de se gouverner elle-même, sans gouverneur étranger ni garnison française, et offert deux cent mille ducats pour obtenir cette grâce; François, non-seulement refusa la liberté aux Génois, mais démembra de leur seigneurie la ville de Savone, *délibérant* d'y faire un grand port et d'y transporter, outre la gabelle du sel, *le commerce de la marchandise, ce qui, à la longue, eût été la ruine de Gênes.* Il voulait par là obvier aux *mutations* et révoltes continuelles des Génois; *mais ce fut bien le contraire*, dit Martin du Bellay. Les Génois invoquèrent l'alliance du *grand capitaine de mer* André Doria, leur compatriote, qui servait depuis longtemps la France avec une escadre formée et équipée par lui seul, et dont le neveu venait de gagner une si belle victoire pour le roi. André, patriote sincère, et déjà mécontent pour son compte de quelques mauvais procédés, prit vivement part aux griefs des Génois : il retint à Gênes le marquis du Guât et les autres prisonniers de son neveu Philippino, en garantie de sommes considérables qui lui étaient dues par le roi, et commença de négocier avec l'empereur. Lautrec fut averti des dispositions de Doria : il en comprit toutes les conséquences, et dépêcha au roi un de ses meilleurs officiers, Guillaume du Bellay, pour tâcher de parer ce coup fatal. Du Bellay visita Doria en passant à Gênes, et s'efforça de le retenir dans les intérêts de la France. Doria ne demandait pas mieux : il détestait les Espagnols; il fit assurer François I[er] de sa foi, de celle de ses marins et de la république de Gênes, et offrit de remettre au roi douze galères entretenues aux dépens des Génois, pourvu que

François s'acquittât envers lui, et rendît à Gênes le *trafic de la gabelle du sel* et les anciennes libertés. Les courtisans se récrièrent contre l'insolence de l'amiral génois : le chancelier Duprat et le favori Montmorenci, aussi arrogants l'un que l'autre[1], entraînèrent le roi et le conseil, et, quoi que pût dire du Bellay, firent décider que le seigneur de Barbézieux serait nommé *amiral sur la mer du Levant* à la place d'André Doria, et chargé d'aller en Italie se saisir des galères et de la personne de Doria.

On ne put saisir ni les navires génois ni leur capitaine : André Doria, passant au service de l'empereur avec ses douze galères et leur équipage, porta aux Espagnols la supériorité maritime : les galères provençales, envoyées de Marseille, arrivèrent trop tard pour remplacer les Génois devant Naples; les Vénitiens ayant quitté momentanément le blocus pour ravitailler leurs navires, Naples reçut des renforts et des vivres qui sauvèrent la garnison réduite à l'extrémité. Les grandes chaleurs étaient venues, et avec elles une fièvre pestilentielle[2] qui faisait d'affreux ravages dans l'armée française. Le blocus n'était plus possible, et il était trop tard pour revenir à la force ouverte : l'armée se fondait de semaine en semaine, de jour en jour. Lautrec lui-même, atteint de la peste, languit quelque temps, et succomba autant au chagrin qu'à la maladie, en maudissant l'imprudence et l'oubli du roi (Belcarius) (15 août). Le marquis de Saluces, *trop faible pour un tel fardeau*, prit le commandement des débris de l'armée, et tenta une retraite

[1] Montmorenci avait de plus un intérêt personnel dans la question : le roi lui avait donné la gabelle de Savone.

[2] Toute l'Italie était alors ravagée par une horrible épidémie, suite des misères publiques : le quart de la population fut emporté en Toscane.

malheureusement trop tardive ; le prince d'Orange, nommé vice-roi en remplacement de Moncade, s'était renforcé à mesure que les troupes françaises dépérissaient : il poursuivit Saluces, détruisit son arrière-garde, et fit prisonnier Pedro Navarro. Déjà pris une première fois par les Espagnols, Navarro avait été traité en prisonnier de guerre ; cette fois Charles-Quint envoya l'ordre de le traiter en traître et en rebelle, et de lui trancher la tête ; le gouverneur du château de l'OEuf épargna l'échafaud à ce vieux et illustre capitaine, et le fit étrangler dans sa prison.

Le marquis de Saluces s'était jeté dans Aversa, et essaya de s'y défendre ; il eut le genou fracassé d'un éclat de pierre à la première attaque : les ennemis avaient pris Capoue, et fermaient toute communication aux Français avec la Pouille et les Abruzzes ; Saluces capitula et se rendit prisonnier de guerre avec les autres capitaines : les officiers inférieurs et les soldats eurent licence de se retirer où ils voudraient, mais sans emporter leurs armes ni leurs drapeaux. La plupart périrent des suites des misères qu'ils avaient endurées. Le marquis de Saluces mourut à Naples de sa blessure. C'était la quatrième armée française que l'Italie engloutissait depuis les premières années du règne de François I[er] ! La lutte ne fut pas néanmoins terminée par le désastre du marquis de Saluces : une partie des populations de la Pouille et des Abruzzes, qui avaient accueilli les Français comme des libérateurs, continuèrent de soutenir les garnisons françaises et italiennes restées maîtresses de plusieurs places fortes et de quelques ports.

La catastrophe de Naples fut suivie d'un autre malheur facile à prévoir : André Doria, revenant de Naples

avec sa flotte, entra dans le port de Gênes, et mit cette ville en insurrection : les Français furent expulsés, et la république fut rétablie sous la protection de l'empereur; des mesures efficaces furent prises pour l'extinction des factions plébéienne et nobiliaire, guelfe et gibeline, *adornienne et frégosienne*, dont les divisions avaient ruiné l'état génois. Les deux aristocraties féodale et bourgeoise furent fondues en un seul corps de noblesse, dont tous les membres devaient entrer à tour de rôle au grand conseil de la république, composé de quatre cents membres siégeant pour un an. L'éclat que la gloire de Doria rendit pour quelque temps à Gênes, dissimula d'abord les inconvénients de cette aristocratie héréditaire : la masse du peuple était écartée de toute participation au gouvernement, et, avec elle, le mouvement et la vie : la république génoise, toutefois, ne fut plus renversée; elle vécut ou languit, comme Venise, jusqu'à la Révolution française. L'événement prouva qu'André Doria n'avait point agi par ambition personnelle : il refusa le titre de doge et le *maniement des deniers publics* pour rester à la tête de sa flotte, et se contenta d'une autorité morale bien due au libérateur de la patrie.

Malgré la perte de Gênes, le duc de Milan, les Vénitiens et le comte de Saint-Pol, que François Ier avait envoyé en Milanais à la tête de quelques milliers d'hommes, tinrent tête pendant le reste de l'année à Antoine de Leyve. Les hostilités s'étaient ralenties durant l'hiver : au printemps de 1529, les confédérés essayèrent inutilement de bloquer Milan avec des troupes affamées et ruinées par la désertion : ils se séparèrent pour faire subsister leurs soldats, et Saint-Pol se dirigea sur Landriano, à douze milles de Milan; il y fut surpris le 21 juin par Antoine

de Leyve. La petite armée de Saint-Pol, assaillie au passage de l'Olona, fut mise en déroute, et Saint-Pol fut fait prisonnier.

Le combat de Landriano fut la dernière action mémorable de cette guerre. Le pape traitait sur ces entrefaites avec l'empereur : il n'avait pris aucune part aux hostilités depuis sa délivrance, et s'était décidé à oublier des outrages qu'on avait crus ineffaçables, à changer encore une fois de parti, et à sacrifier l'Italie aux intérêts de sa famille et à ceux de la tiare.

Le 29 juin, les plénipotentiaires de Clément VII signèrent à Barcelone un pacte de paix et d'alliance perpétuelle avec Charles-Quint. Le pape promettait l'investiture de Naples à l'empereur, sans autre tribut qu'une haquenée blanche, et avec le droit de nommer aux évêchés et canonicats dans ce royaume ; Charles s'engageait à procurer au saint-siége la recouvrance de Ravenne, Cervia, Modène et Reggio, et à rétablir sur Florence l'autorité du neveu du pape, Alexandre de Médicis, qui épouserait une fille naturelle de l'empereur. Le sort de Francesco Sforza et du duché de Milan devait être réglé à l'amiable entre le pape et Charles : les Vénitiens pourraient accéder au traité en rendant les ports de la Pouille à l'empereur, Ravenne et Cervia au pape, et en payant une indemnité à Charles-Quint. Charles enfin et son frère Ferdinand s'obligeaient à employer la force pour détruire l'hérésie. Le pape promit, par des articles secrets, d'excommunier *quiconque attirerait le Turc dans le royaume de Naples* [1], accorda aux

[1] Ceci faisait allusion aux relations secrètes qu'on soupçonnait exister entre la cour de France et la Porte Othomane. D'après une lettre que François I[er] lui-même écrivit à la diète de Spire, en mars 1529, pour protester de ses bonnes

deux princes autrichiens le quart des revenus du clergé dans tous leurs domaines, pour repousser les infidèles, et octroya l'absolution à tous les soldats qui avaient coopéré *aux excès commis à Rome*, afin qu'on pût les employer à la guerre sainte contre le Turc.

L'échec de Landriano et la défection du pape achevèrent de décourager François Ier et de lui faire souhaiter la paix presque à tout prix : la vraie supériorité de Charles-Quint sur son rival était bien moins dans la capacité politique que dans le caractère ; François était aussi prompt à entreprendre qu'à se dégoûter de ses entreprises ; Charles poursuivait tout ce qu'il avait entrepris avec une persévérance inébranlable. L'état des choses n'était pas tel cependant que la France fût réduite à acheter la paix : le territoire national ne courait pas le moindre péril, et, si la France était fatiguée de ses pertes et de ses sacrifices, l'empereur avait, de son côté, d'immenses embarras qui lui faisaient de la paix une nécessité. Une guerre de religion paraissait imminente en Allemagne : après trois ans de *statu quo*, la majorité d'une diète assemblée à Spire, en mars 1529, avait décrété que l'édit de Worms continuerait d'être observé, jusqu'au prochain concile, chez les princes et les villes qui l'avaient exécuté jusqu'alors ; que *ceux qui avaient reçu autre doctrine* (les réformés) se garderaient d'innovations ultérieures jusqu'au concile, et n'empêcheraient pas leurs sujets ou citoyens d'aller à la messe ; qu'on interdirait partout la doctrine des sacramentaires, qui niaient

intentions envers l'Allemagne, il paraît que Soliman avait refusé de faire la paix avec Ferdinand d'Autriche, à moins que le roi de France ne fût compris dans le traité. — Papiers d'état de Granvelle, t. I, p. 454. — Voyez le traité du pape et de l'empereur, dans Dumont, t. IV, 2e part., p. 1.

la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie [1], et que la profession de la doctrine anabaptiste serait punie de mort. L'électeur Jean de Saxe, frère et successeur de Frédéric le Sage, le margrave Georges de Brandebourg [2], le landgrave Philippe de Hesse, les ducs de Brunswick-Lunebourg, le prince d'Anhalt, et quatorze villes impériales *protestèrent* solennellement contre ce décret (19 avril) : ce fut là l'origine du nom de *protestants,* sous lequel on n'a pas cessé de réunir toutes les sectes chrétiennes enfantées par la Réforme du seizième siècle. Tandis que les *protestants* s'apprêtaient à défendre la Réforme contre l'empereur et les catholiques, l'Autriche était exposée d'un autre côté à l'attaque la plus formidable : le sultan Soliman, vainqueur de Rhodes, avait tourné depuis plusieurs années tous ses efforts contre la Hongrie ; le 29 août 1526, le jeune roi de Hongrie et de Bohême, Louis Jagellon, beau-frère de Charles-Quint, avait été vaincu et tué à Mohatz, et une révolte survenue dans la Turquie d'Asie avait seule empêché Soliman d'achever la conquête de la Hongrie. Le roi Louis n'ayant pas laissé d'héritier direct, l'archiduc Ferdinand réclama les couronnes de Hongrie et de Bohême, en vertu des pactes de famille ménagés par ses devanciers ; les Hongrois et les Bohémiens refusèrent de reconnaître ces pactes attentatoires à la souveraineté nationale : Ferdinand, alors, reconnut le droit d'élection et se présenta comme candidat ; il fut élu roi de Bohême,

[1] Les chefs des sacramentaires, ainsi appelés parce qu'ils ne donnaient à l'eucharistie qu'un sens *sacramentel,* c'est-à-dire figuré, étaient Zwingli, Bucer et Œcolampade : ils dominaient à Zurich, Bâle, Berne, Strasbourg, Constance, etc.

[2] L'ex-grand maître de l'ordre teutonique, Albert de Brandebourg, avait été mis au ban de l'empire par Charles-Quint, pour avoir usurpé la Prusse, qu'il garda en dépit de l'empereur.

pénétra en Hongrie les armes à la main, se fit élire par une faction, et chassa du royaume Jean Zapolski, waiwode de Transylvanie, qui avait été élu par un autre parti attaché à l'indépendance hongroise. Ce fut ainsi que la Hongrie, la Bohême et leurs dépendances (Moravie, Silésie, Lusace, etc.) passèrent dans la maison d'Autriche ; les malheurs mêmes de la chrétienté tournaient au profit des princes autrichiens. Mais Ferdinand ne fut pas longtemps paisible possesseur de ses nouveaux états, et, dans l'été de 1529, au moment même où la mère du roi de France et la tante de l'empereur (Marguerite d'Autriche) s'abouchaient à Cambrai pour terminer la querelle de François Ier et de Charles-Quint, Soliman rentrait en Hongrie à la tête d'une armée formidable, chassait les Autrichiens, rétablissait sur le trône de Hongrie Jean Zapolski, qui s'était reconnu son tributaire, et s'apprêtait à marcher sur Vienne.

Telles étaient les conjonctures dans lesquelles fut signé, le 5 août 1529, le traité de Cambrai, entre Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, plénipotentiaires de François Ier et de Charles-Quint ; l'empereur consentit à abandonner l'article du traité de Madrid relatif à la Bourgogne, tout en réservant ses prétentions sur ce duché : il accepta les deux millions d'écus (à 71 1/2 au marc) offerts pour la rançon des enfants de France, et promit de rendre les deux jeunes princes contre un premier paiement de 1,200,000 écus. Les conventions de mariage entre François Ier et Eléonore d'Autriche furent renouvelées. Dans les deux millions fut comprise la dette de Charles-Quint envers Henri VIII, évaluée à 290,000 écus. François jura de rendre Hesdin, céda Tournai et le Tournaisis, cet antique berceau de l'empire des Franks,

abdiqua tous droits de souveraineté sur la Flandre et l'Artois, *pays de toute ancienneté soumis à la couronne de France*, dit du Bellay, et que le roi n'avait pas plus droit d'aliéner que la Bourgogne elle-même. Il s'interdit d'aider le seigneur de Sedan (Robert de la Marck) à recouvrer le duché de Bouillon, que l'empereur lui avait enlevé et avait donné à l'évêque de Liége : il reconnut le traité que l'empereur avait récemment imposé à Charles d'Egmont, duc de Gueldre, et par lequel ce vieil allié de la France était entré dans l'alliance impériale et avait garanti à Charles-Quint la réversion de Gueldre et de Zutphen [1] : François s'engagea à retirer ses troupes d'Italie au plus tôt, céda tous ses droits sur le Milanais, l'Astesan, Gênes et Naples, s'obligea d'aider l'empereur à chasser les Vénitiens des ports de la Pouille, s'ils refusaient de les évacuer, et de fournir à ses frais à Charles-Quint une flotte de vingt galères et un subside de 200,000 écus pour l'assister durant *son voyage d'Italie.* François enfin jura de ne s'entremettre dorénavant d'aucunes pratiques en Italie ni en Allemagne contrairement aux intérêts de l'empereur, et ne fit pas la moindre réserve au sujet des Napolitains qui s'étaient révoltés en faveur de la France, tandis que l'empereur au contraire exigeait l'annulation de la sentence qui avait flétri la mémoire du connétable de Bourbon, la grâce entière de ses complices, et la restitution de ses biens à ses héritiers, *en telle manière qu'ils les auraient eus si le duc était mort en France.* Le roi se réserva de procurer *l'appointement* des Florentins avec l'empereur en dedans quatre mois :

[1] Charles-Quint avait aussi récemment acquis de l'évêque et du chapitre d'Utrecht la souveraineté de ce diocèse, avec le consentement du pape : il ne lui manquait plus que l'évêché de Liége pour posséder les Pays-Bas entiers en domaine direct.

il y aurait eu plus de pudeur à se taire qu'à pallier par de vaines paroles l'abandon de cette malheureuse république, qui s'était dévouée sans réserve à la cause française et à laquelle le roi s'était lié par les promesses les plus sacrées (Dumont, t. IV, 2e part., p. 7-17).

Le traité de Cambrai termina dignement la carrière politique de Louise de Savoie : cette femme si funeste à la France ne survécut que deux ans à son œuvre [1]. Ce traité, triste issue de trente-six ans de combats, a été la honte du règne de François Ier. Le *roi chevalier*, le *père des lettres*, était destiné à prouver plus d'une fois, par son exemple, l'insuffisance des plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, là où manquent la puissance sur soi-même et le sentiment du devoir.

François Ier, au reste, en signant ce pacte humiliant, projetait déjà de ne pas l'exécuter en entier; car il protesta, devant le parlement, le 29 novembre, contre les exigences de l'empereur, qui lui avait extorqué, en sus de sa rançon en argent, une partie du patrimoine de ses enfants (Isambert, t. XII, p. 337). La clause relative aux héritiers et aux complices de Bourbon ne fut point en effet complétement observée : le prince d'Orange ne recouvra pas ses biens ; les arrêts rendus contre Bourbon et les siens furent à la vérité abrogés (mai 1530) ; mais le roi ne rendit à Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, neveu et héritier du connétable, qu'une faible portion des possessions de son oncle [2].

[1] Louise de Savoie mourut le 22 septembre 1531. On trouva dans ses coffres la somme immense de 1,500,000 écus d'or : là s'étaient engloutis les fonds destinés à la subsistance de nos armées, mortes de misère ; là figuraient les 400,000 écus qui avaient causé la perte du Milanais et le supplice de Semblançay.

[2] Le roi rendit d'abord Châtelleraut, Forez, Beaujeu et Dombes ; puis il cassa cette restitution *extorquée par l'empereur* (février 1532), et réunit à la couronne

L'échange des enfants de France contre le premier terme de la rançon n'eut lieu que le 1er juillet 1530, au lieu du 1er mars, époque fixée. Les défiances réciproques, et surtout la difficulté de réunir une si grande somme, occasionnèrent ce retard.

Éléonore d'Autriche accompagna les jeunes princes, et François Ier, qui s'était avancé au-devant de sa fiancée et de ses deux fils, épousa la sœur de Charles-Quint au couvent de Verrières, en Gascogne. Le roi d'Angleterre, se piquant de générosité, remit à François Ier la dette que ce prince s'était chargé de lui solder. Henri VIII, qui poursuivait déjà son fameux divorce avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, voulait s'assurer l'appui du roi de France auprès des grands corps ecclésiastiques et de la cour de Rome.

L'Italie, abandonnée par le roi de France, après avoir fait, il faut l'avouer, trop peu d'efforts pour sa propre cause, courba la tête sous le joug espagnol et allemand. Charles-Quint était débarqué à Gênes, dès le 12 août 1529, à la tête de douze mille Espagnols, et avait appelé d'Allemagne huit mille lansquenets : Francesco Sforza se remit à sa clémence ; le duc de Ferrare invoqua sa protection contre l'ambition papale : les Vénitiens se hâtèrent aussi de traiter. Charles avait reçu d'Allemagne des nouvelles qui ne lui permettaient pas de pousser au

le Bourbonnais, l'Auvergne, Châtellerault, le Forez, la Marche, Montpensier, Beaujeu, Dombes, etc. Le 3 avril 1537, le conseil du roi prononça que le prince de la Roche-sur-Yon n'avait aucun droit sur l'héritage. En août 1538, le roi lui céda le comté de Montpensier, le Dauphiné d'Auvergne, et quelques terres moins importantes. La Roche-sur-Yon renonça au reste. Il renouvela ses prétentions après la mort de François Ier, et l'affaire ne fut terminée définitivement que sous Charles IX, en 1560, par une transaction qui rendit Beaujeu et Dombes au prince de la Roche-sur-Yon, devenu duc de Montpensier.

désespoir ses ennemis humiliés ; Soliman avait mis le siége devant Vienne le 15 septembre : la trahison d'un vizir, la belle résistance des assiégés et la perte de la grosse artillerie turque, enlevée en route par la garnison autrichienne de Presbourg, contraignirent le sultan de se replier sur Bude (16 octobre) ; mais il restait maître de la Hongrie et menaçait de revenir bientôt plus puissamment contre l'Autriche. Charles crut donc devoir montrer quelque modération envers les états italiens : Il laissa Modène et Reggio au duc de Ferrare, malgré les réclamations du pape, et renouvela l'investiture du duché de Milan à Sforza, qui était valétudinaire et sans enfants, mais en conservant des garnisons au château de Milan et à Como, et en exigeant du duc des sommes énormes qui empêchèrent son malheureux pays de respirer de longtemps encore. Les Vénitiens obtinrent la paix aux conditions du traité de Barcelone. Florence seule trouva l'empereur inflexible : l'empereur, qui avait transgressé le traité de Barcelone au profit du duc de Ferrare, n'y fut que trop fidèle à l'égard de Florence : il voulut frapper à la fois son esprit républicain et sa vieille amitié pour la France, hélas ! trop mal récompensée ! Il refusa toutes conditions de paix aux Florentins, à moins que Florence ne rentrât sous le despotisme des Médicis, bâtards de cœur comme de naissance [1], qui revendiquaient l'héritage de Côme le Grand et de Laurent le Magnifique. Florence retrouva, dans ce mo-

[1] Alexandre de Médicis, à qui Clément VII destinait la *principauté* de Florence, était le fils d'une courtisane ; quant à son père, on ne savait trop si c'était feu Laurent de Médicis, frère de Clément VII, ou bien Clément VII lui-même : quelques-uns même le disaient fils d'un muletier. — Sismondi, *Républiques italiennes*.—Cet Alexandre était un jeune homme d'une dépravation et d'une méchanceté infâmes.

ment suprême, une énergie que sa longue décadence politique n'avait pas laissé pressentir : elle sembla vouloir tomber digne d'elle-même et de son antique gloire ; elle soutint, pendant près d'un an, une lutte héroïque contre les hordes du pape et de l'empereur : Clément VII avait absous et béni ce qui restait des bourreaux de Milan et de Rome pour les lancer sur Florence, sa ville natale. Une grande partie de l'aristocratie trahit la cause de la république ; mais le peuple et le bas clergé furent admirables : les prêtres et les moines, surtout les dominicains de San-Marco, se souvinrent de Savonarola, et bravèrent généreusement les vengeances du pape : l'art fut représenté avec plus d'éclat encore dans ce dernier effort de sa cité sainte, et Michel-Ange, comme le génie même de Florence, présida à la défense de la ville[1] : vingt combats

[1] Il fut chargé de la direction générale des *fortifications et remparts*. Ayant prévu la trahison de Malatesta Baglionè, général des troupes de la république, et n'ayant pu faire partager ses soupçons trop bien fondés au gonfalonier (premier magistrat), il quitta Florence et se retira à Venise. Les Florentins le rappelèrent à grands cris : il revint, quoique pressentant l'issue fatale de la lutte ; il rentra dans la ville à travers mille dangers, et reprit la direction de la défense jusqu'à la fin du siége. Clément VII, qui avait besoin de lui pour les grands travaux de la chapelle Sixtine, lui pardonna, et Michel-Ange s'absorba de nouveau dans ses gigantesques créations; mais les poésies dans lesquelles il épanchait ses plus secrètes pensées attestent qu'il ne cessa jamais de porter dans son âme le deuil de sa patrie. On connaît sa réponse au quatrain qu'avait fait Giam Battista Strozzi sur sa sublime et mélancolique statue de la Nuit :

La Notte, che tu vedi in si dolci atti
Dormire, fu da un angelo scolpita
In questo sasso ; e perchè dorme, ha vita ;
Destala, se no'l credi, e parleratti.

(La Nuit, que tu vois dormir en si douce attitude, fut sculptée par un *ange* dans cette pierre, et, quoiqu'elle dorme, elle est vivante ; éveille-la, si tu en doutes ; elle parlera.)

Michel-Ange répondit, au nom de la Nuit :

Grato mi è il sonno, e più l'esser di sasso,

acharnés tinrent la fortune en suspens ; le prince d'Orange, général des assiégeants, y perdit la vie. François I[er] encourageait secrètement les Florentins, en leur promettant de les secourir aussitôt que Charles-Quint lui aurait rendu ses enfants. Eût-il été sincère, ses secours fussent arrivés trop tard ; Florence, accablée moins par la force que par la trahison, ne céda toutefois qu'au prix d'une capitulation honorable (août 1530). La foi jurée fut indignement violée : l'historien Guicciardini, partisan des Médicis, souilla sa renommée d'une tache ineffaçable par sa participation à l'asservissement de son pays. A l'exception de Michel-Ange, dont Clément VII amnistia le génie, les meilleurs citoyens furent traînés à l'échafaud ou contraints à se réfugier en foule sur la terre étrangère [1], et Florence subit le joug d'un duc héréditaire. Ainsi moururent la gloire et la liberté de la vieille Italie.

Charles-Quint n'avait pas eu le triste honneur de remporter en personne cette injuste victoire : il était parti pour l'Allemagne, au mois d'avril 1530, après avoir reçu, à Bologne, la couronne impériale et la couronne de Lombardie des mains du pape. Il semble que Charles ait eu honte de paraître dans cette Rome si barbarement

Mentre che il danno e la vergogna dura,
Non veder, non sentir m'è gran ventura;
Però non mi destar ; deh ! parla basso.

(Heureuse suis-je de dormir, et plus encore d'être de pierre ! tant que dureront ces jours de deuil et de honte, ne pas voir, ne pas sentir, m'est grand bonheur : c'est pourquoi ne m'éveille pas ; de grâce, parle bas !)

Vasari, *Vie de Michel-Ange* ; — Benedetto Varchi, *Istor. Fiorent.*, l. VIII, p. 194 ; l. X, p. 293.

[1] Le prédicateur Foiano fut enfermé, par ordre de Clément VII, dans les cachots du château Saint-Ange, où on le laissa mourir de faim. — Bened. Varchi. — Benvenuto Cellini.

traitée par ses soldats. C'est le dernier couronnement impérial qu'ait vu l'Italie. Depuis la chute de l'Empire romain, aucun empereur n'avait eu sur toute la péninsule italique une puissance comparable à celle qu'exerçait en ce moment le petit-fils de Maximilien et de Ferdinand : Charles avait réalisé les espérances ambitieuses de ses deux aïeux et les prétentions si longtemps impuissantes des empereurs teutons. Tous les états italiens reconnaissaient en quelque sorte n'exister que par sa tolérance, et les derniers alliés de la France, le duc de Savoie et le marquis de Montferrat, vinrent à Bologne prendre place dans le cortége des princes qui entouraient l'empereur. Charles donna au duc de Savoie le comté d'Asti, dépouille du roi de France, pour l'engager dans la cause impériale.

(1526-1547.) La paix conclue à Cambrai sous de tristes auspices se maintint plusieurs années, malgré les nuages qui s'élevaient sans cesse entre deux rivaux qui ne voulaient ni ne pouvaient cesser de l'être. C'est ici le moment de profiter de cette suspension des événements pour reporter les yeux sur l'intérieur de la société française, sur le mouvement des beaux-arts et des arts industriels, du commerce et des lettres, et pour revenir sur la part que François Ier continua de prendre à ce mouvement, depuis son retour d'Espagne jusqu'à la fin de son règne. François apparaîtra dans les lettres et les arts sous un jour plus brillant que dans la guerre et la politique. S'il avait mal soutenu l'éclat de ses débuts politiques et militaires, il était plus heureux dans les choses de l'esprit et de l'imagination, et là il conservait tout son prestige, quoique le bon emploi de son influence sur nos arts soit resté fort controversable. Les



LOUIS XI.

malheurs de l'Italie, et surtout de Florence, ne firent qu'ajouter à la splendeur de la cour de François Ier, en y attirant une foule d'exilés de distinction que François tâchait de dédommager individuellement de ses torts envers leur patrie [1].

Florence ne nous envoya pas seulement des écrivains, des artistes et des hommes politiques, mais des négociants et des manufacturiers habiles, qui apportèrent dans nos cités leur industrie et les restes de leur fortune échappés aux mains des tyrans. L'essor de la fabrique lyonnaise date de la chute de Florence : Louis XI avait fait de Lyon une place de grand commerce, une sorte d'entrepôt cosmopolite, en y instituant des foires trimestrielles qui firent tomber celles de Genève, et avait établi à Tours, avec succès, à l'aide d'ouvriers italiens, la fabrication des étoffes de soie : Lyon, où diverses manufactures s'étaient rapidement développées, commença de rivaliser pour les soieries avec Tours, vers 1525 : les réfugiés florentins lui donnèrent bientôt la supériorité : on cite aussi deux Génois, Turquetti et Narris, parmi les principaux fondateurs des manufactures lyonnaises. Une banque fut instituée à Lyon pour aider au mouvement du commerce. Un droit d'importation de deux écus d'or par pièce de velours ou de drap de soie protégea les fabriques françaises contre la concurrence étrangère : quant aux draps et étoffes de laine d'Espagne et de Perpignan, ils étaient absolument prohibés au profit des draps de Languedoc (Isambert, t. XII, p. 552). Dans le Nord, les fabriques de draps

[1] Deux Italiens, le Florentin Strozzi et le Napolitain Caraccioli, prince de Melfi, furent maréchaux de France. Beaucoup de réfugiés obtinrent des places et des pensions.

communs de Darnetal, près de Rouen, étaient très-considérables : l'édit de mai 1542, qui réglementa la fabrication à Darnetal, la qualifie de *quasi-inestimable* (Isambert). Un édit du 18 juillet 1540 établit que les étoffes étrangères d'or, d'argent et de soie, ne pourraient entrer en France que par Suse, si elles venaient d'Italie, par Narbonne ou par Bayonne, si elles venaient d'Espagne : elles devaient être conduites directement à Lyon, et là seulement elles pouvaient être déballées et vendues. Ce privilége dut accroître singulièrement la prospérité de Lyon. Cependant, en 1543, un édit défendit de porter des étoffes d'or et d'argent, soit que l'esprit rigide du parlement eût arraché cette ordonnance au roi, soit que le gouvernement eût reconnu les inconvénients de cette sorte de luxe. Les marchandises françaises étaient soumises à un droit uniforme d'exportation, le sou pour livre. En 1540, une ordonnance royale tenta d'établir l'unité de mesure, déjà projetée par Louis XI : il fut prescrit d'employer dans tout le royaume une aune de trois pieds sept pouces huit lignes. Mais l'industrie française n'était point encore assez avancée pour sentir généralement l'avantage d'une telle amélioration, les routines locales réclamèrent et prévalurent : l'édit fut révoqué en 1543.

Avec la grande industrie manufacturière, la France commença de connaître ces troubles d'une nature toute particulière qui semblent comme inhérents à l'existence des populeuses cités industrielles et qui avaient tant agité les communes de Flandre. Dès les premières années du seizième siècle, les hommes d'*arts mécaniques*, à Lyon, entrèrent en querelle avec la *grosse* bourgeoisie, les négociants, les marchands de soies et de draps, probable-

ment sur les conditions de la fabrication, et réclamèrent leur part, à ce qu'il semblerait, dans l'élection des douze conseillers biennaux qui régissaient la ville : ils s'organisèrent en un grand corps que l'écrivain contemporain, à qui ces détails sont empruntés, appelle *la secte des artisans*. Les débats et *procès* durèrent de 1505 à 1520 : le roi *contraignit iceux artisans à venir à raison* et à dissoudre leur association ; mais il resta dans l'esprit du peuple une irritation qui éclata en 1529 par une violente émeute, à l'occasion de la cherté du blé [1]. Un article de la grande ordonnance de Villers-Cotteretz (1539) généralisa la proscription qui avait frappé la *secte des artisans* à Lyon, et abolit toutes les *confréries* de gens de métiers et artisans (ce qui ne touchait en rien aux statuts de corporations) ; les coalitions d'ouvriers (*associations et intelligences de gens de métier*) furent défendues sous peine *de confiscation de corps et de biens*. Par compensation, l'on tâcha d'empêcher les *maîtres de métier* de fermer les corporations aux apprentis, et on leur enjoignit de recevoir quiconque présenterait suffisant chef-d'œuvre, sans prendre salaire ni faire dépense. En 1541, un édit fut rendu contre les ouvriers imprimeurs de Paris et de

[1] De la *rebaine* (rébellion) du populaire de Lyon, etc., par Symphorien Champier; brochure réimprimée dans les Archives curieuses de l'Histoire de France, t. II. Il y a des détails très-curieux. « Le peuple, dit Champier, ne veut être corrigé ni de maître, ni de seigneur, ni de prince, si ce n'est par force, et les serviteurs veulent être aussi bien traités que les maîtres... Les vignerons se contentaient du breuvage qui est aux vendanges fait avec de l'eau mise dedans le marc après que le vin est tiré de dessus ce marc, mais de présent veulent boire du meilleur vin, comme les maîtres, sans eau ni mixtion aucune... » L'émeute fut provoquée et par la cherté du blé et par l'établissement d'un droit d'entrée sur le vin : Champier attribue le renchérissement du blé à Lyon à l'extension immodérée des vignobles, et à l'imprévoyance du conseil de ville, qui n'avait pas de greniers d'abondance : il propose l'exemple de Metz, qui était toujours approvisionné pour trois ans.

Lyon, qui se coalisaient, *par monopole,* à la fois contre les maîtres et contre les nouveaux apprentis. Malgré les édits royaux, les confréries se maintinrent ou reparurent bientôt : elles étaient trop fortement enracinées dans les mœurs pour céder si facilement; elles jouèrent plus tard un grand rôle dans les luttes religieuses.

Un édit de 1543 nous apprend le large développement qu'avaient alors les forges françaises : François I[er] voulait en arrêter l'accroissement à cause de la grande consommation de bois qu'elles nécessitaient; mais on lui représenta *l'avantage qu'il y avait pour le royaume à faire grand trafic de fer avec les étrangers et attirer l'argent en France :* on établit un droit de vingt sous par millier de fer forgé. La destruction des forêts inquiétait déjà le gouvernement : un édit du 7 juin 1527 avait défendu aux évêques et autres prélats de couper les hautes futaies dans leurs bénéfices; un édit de 1539 défendit d'employer le chêne pour échalas, *parce que les bois se vident et enchérissent*, et encouragea les plantations.

La confusion des monnaies de toute espèce, nationales et étrangères, qui avaient cours en France, nuisait aux transactions : l'édit de Nantouillet (5 mars 1533) désigna les monnaies qui continueraient à circuler et détermina leur valeur en sous et deniers tournois [1]. Une autre mesure plus favorable encore au commerce fut la

[1] Le noble à la rose, le noble de Henry et l'angelot, monnaies d'or anglaises, furent évaluées à 100 sous, 92 sous et 66 sous; l'écu au soleil, à 45 sous; l'écu à la couronne, 40 sous 6 deniers; l'écu vieux, 51 sous 6 deniers; le franc à pied et le franc à cheval, 48 sous 6 deniers; le royal, 47 sous 3 deniers; le salut et les ducats de Venise, Gênes, Florence, Portugal, Hongrie, Sicile et Castille, 45 sous 6 deniers; le double ducat, 91 sous; le *riddes* (ridder), 40 sous; le lyon, 53 sous; le florin et le philippus, 27 sous; le carolus de Flandre, 22 sous 6 deniers; l'impérial de Flandre, 69 sous; écus d'Angleterre, 44 et 41 sous; obole de Lorraine, 52 sous; le teston de France, monnaie d'argent, 10 sous 6 deniers, etc.

suppression de tous les péages et subsides imposés depuis cent ans par les seigneurs sur leurs terres sans l'autorisation royale (24 août 1532). Le pouvoir sentait la nécessité d'empêcher les classes privilégiées d'exagérer leurs priviléges déjà si onéreux à l'état : les privilégiés, conformément à l'ancienne coutume réclamée par les états de Languedoc, furent imposés à la taille pour leurs héritages *ruraux* (non féodaux) (1535) ; et il fut statué, par une mesure applicable à toute la France, que tout noble ou clerc qui prenait à ferme la terre d'autrui devait payer la taille pour cette terre (1540).

La répression des violences que commettait la noblesse dans les provinces de l'ouest eut aussi de bons résultats : le vieux levain de l'indépendance féodale se réveillait parfois ; durant la captivité du roi, les nobles poitevins et angevins s'étaient mis, les uns à s'entrebattre par des guerres privées, les autres à envahir les bénéfices ecclésiastiques ; ils assommaient les sergents royaux, et interrompaient le cours de la justice. Ces désordres continuèrent jusqu'à ce que le roi, en 1531, eût envoyé une commission du parlement de Paris, avec bonne escorte, tenir les *grands jours* à Poitiers [1] ; plusieurs gentilshommes furent décapités (J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, part. IV, f° 263). La législation prenait, envers les crimes qui entravent le mouvement des relations sociales, un caractère de sévérité poussé jusqu'à la barbarie : la peine de mort fut établie contre les faussaires ; le cruel supplice de la roue fut inventé contre les meurtriers et les voleurs à main armée (1535) [2].

[1] Les *grands jours* furent tenus neuf fois en diverses villes, de 1531 à 1547.

[2] On ne saurait trouver la même excuse d'intérêt social aux odieuses ordonnances qui aggravèrent encore l'édit de 1516 sur la chasse : en 1533, la chasse fut

Dans la législation des céréales, matière de si haute importance, on reconnaît, sinon une économie rationnelle et régulière, au moins quelques efforts pour y atteindre. En 1531, la France fut tourmentée d'une cruelle disette qui engendra une épidémie connue sous le nom de *Trousse-Galant :* un édit royal défendit de vendre du blé ailleurs qu'au marché public; durant les deux premières heures du marché, on devait vendre exclusivement en détail au *populaire, qui achète pour vivre au jour la journée;* ensuite à *ceux qui veulent faire provision pour garder ou revendre.* Des poursuites furent ordonnées contre les accapareurs qui achetaient les blés en masse dans les granges ou même sur pied dans les champs. En 1535, la liberté de commerce et d'exportation des blés fut accordée à cause de l'abondance. En 1539, la grande ordonnance de Villers-Cotteretz prescrivit de dresser, en chaque siége de juridiction, un état hebdomadaire (mercuriale) de la valeur moyenne des blés, vins, fourrages, d'après le rapport des marchands, (Isambert, t. XII, passim).

La marine française prenait un essor remarquable : Dieppe s'était relevée depuis l'expulsion des Anglais, et avait ressaisi sa vieille prépondérance entre nos ports de l'Océan; nos navires normands et bretons glanaient, pour ainsi dire, sur les traces des Espagnols et des Portugais, et tâchaient de renouer leurs anciennes relations commerciales avec l'Afrique et d'en ouvrir de nouvelles avec les deux Indes : expéditions pleines de périls ! car les

absolument interdite à tout roturier, même en cas de conventions contraires avec les seigneurs. En 1538, le jugement des délits de chasse fut retiré aux juges ordinaires et attribué au prévôt des maréchaux et à ses lieutenants. Sur toute la législation de François I[er], voyez le t. XII du recueil d'Isambert, *passim.*

orgueilleux dominateurs des mers d'Occident et d'Orient traitaient en pirates les concurrents qui se hasardaient dans leurs domaines. Le capitaine Denis de Honfleur avait touché au Brésil dès 1504, avant que les Portugais, qui l'avaient découvert en 1500, y eussent fondé aucun établissement; les navigateurs français continuèrent de trafiquer avec les tribus sauvages qui leur vendaient ces bois précieux dont le Brésil a tiré son nom, et qui *faisaient meilleur accueil aux Français qu'aux Portugais et qu'aux autres peuples européens.* En 1529, deux navires dieppois, conduits par Jean Parmentier, firent un voyage à Madagascar et à Sumatra, que le journal du voyage appelle Taprobane, nom antique qui désignait vaguement les terres de l'extrême Orient, comme Thulé, les terres de l'extrême Occident. Pendant ce temps, des tentatives qui eurent des résultats plus durables se dirigeaient au nord de l'Amérique, vers des contrées où les Espagnols n'avaient point porté leurs pas. Dès 1506, Denis de Honfleur avait visité l'île de Terre-Neuve, qu'on prenait alors pour une portion du continent; le Dieppois Aubert l'y suivit en 1508 avec un navire armé par Jean Ango, père de l'illustre armateur du même nom; les Bretons, de leur côté, découvrirent et nommèrent l'île du Cap-Breton, et la pêche annuelle de la morue fut fondée sur ces côtes. Le gouvernement français se décida enfin à seconder les particuliers, et à réclamer sa part du Nouveau Monde. En 1524, le Florentin Verazzano entreprit un voyage de découverte par ordre de François Ier, reconnut toutes les côtes depuis le Cap-Breton et l'Acadie jusqu'à la Floride, et en prit possession au nom de François Ier. Dix ans après (1534), le Breton Jacques Cartier, de Saint-Malo, com-

missionné par le roi sur la proposition de l'amiral Chabot de Brion, s'assura que Terre-Neuve était une île, pénétra dans le vaste golfe que barre cette grande île, et reconnut l'embouchure du Saint-Laurent : il remonta ce fleuve immense l'année suivante jusqu'au lieu où plus tard fut bâtie Quebec, et découvrit le Canada. Le nom de *Nouvelle-France* fut imposé à tout le nord de l'Amérique. En 1540, le sire de Roberval, gentilhomme picard, fut nommé par François I[er] vice-roi du Canada, et partit avec une escadre de cinq navires que Cartier commandait sous ses ordres : la colonie fut installée au Cap-Breton ; la rigueur du climat, si différent des magnifiques régions conquises par les Espagnols, l'insuffisance des ressources, l'imprévoyance et la négligence du gouvernement royal, firent échouer, au bout de quelques années, ce premier essai de colonisation, qu'on ne renouvela plus jusqu'au règne d'Henri IV; mais les marins normands, bretons et rochelois, continuèrent la pêche de la morue et le commerce des pelleteries avec les peuples du Canada. Un riche armateur dieppois, Jean Ango, que les actes du temps qualifient de *marchand de Rouen et vicomte de Dieppe* [1], s'est élevé au rang de nos gloires nationales, par ses grandes entreprises, son goût pour les arts, et l'énergie avec laquelle il soutint l'honneur du pavillon français contre les dominateurs des mers, et particulièrement contre les Portugais [2]. Son

[1] C'est-à-dire qu'il exerçait la juridiction royale de la vicomté ; il y avait aussi un vicomte royal à Rouen. — Voyez, sur les expéditions françaises du seizième siècle, le recueil italien contemporain de Ramusio, l'ouvrage de M. Estancelin, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, etc., Paris, 1832; et le p. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*.

[2] Les Portugais ayant pris un de ses vaisseaux aux Indes, il arma jusqu'à dix-sept navires, qu'il envoya bloquer l'embouchure du Tage et insulter le port de

manoir de Warengeville fut une des merveilles du seizième siècle. Cette famille des Ango était probablement la même d'où sortit un autre homme illustre, l'architecte Roger Ango, qui construisit le palais de justice de Rouen.

Pendant ces progrès de l'industrie et de la navigation, les arts entouraient François Ier d'une splendeur que ne pouvaient lui disputer ses rivaux : le roi et tous les grands, à son exemple, bâtissaient à l'envi, et l'on voyait sortir de terre tous ces châteaux de la Renaissance qui venaient remplacer sur notre sol les forteresses féodales et qui ont malheureusement disparu en grande partie comme elles : c'était Madrid, l'élégant manoir du bois de Boulogne, ainsi nommé sans doute parce que François aimait à s'y rappeler les ennuis de sa prison au sein des plaisirs et de la liberté ; c'était la Muette, et Saint-Germain, et Villers-Cotteretz, et Chantilly, et Follembrai, et Nantouillet, la fastueuse résidence de Duprat[1]. L'architecture nationale, menacée par l'envahissement croissant du goût italien, sembla résumer toutes ses forces afin de protester par une dernière création d'une éclatante originalité (1526). Qui n'a pas vu Chambord, ne soupçonne pas tout ce qu'il y eut de fantastique poésie dans notre art du seizième siècle : c'est quelque chose d'indescriptible que l'aspect de ce palais de fées, surgissant tout à coup, aux yeux du voyageur,

Lisbonne en l'absence de la flotte des Indes. Le roi de Portugal ayant dépêché un ambassadeur à François Ier à cette occasion, François renvoya l'ambassadeur à l'armateur dieppois pour traiter avec lui.

[1] Les châteaux les plus renommés du temps de Louis XII avaient été, après Gaillon, Chaumont-sur-Loire et Meillan, en Berri, appartenant aussi aux d'Amboise, et le Vergier, près de Nantes, au maréchal de Gié. — Le château de Bonnivet fut célèbre par sa somptuosité dans les premières années de Francois Ier.

du fond des bois de la Sologne, avec sa forêt de tourelles, de flèches, de campanilles aériennes, détachant sur l'ardoise sombre des grands toits les belles teintes de leurs pierres gris de perle marquetées de mosaïques noires. Cette impression ne saurait être surpassée que par le spectacle dont on jouit sur les terrasses du donjon, au pied de la charmante coupole qui termine le grand escalier, centre et pivot de tout cet ensemble si vaste et si varié, et qui jaillit radieuse au-dessus des terrasses comme une fleur de cent pieds de haut. Partout, entre les lacs d'amour et les F couronnées, les mystérieuses salamandres vomissant des flammes rampent sur les frontons, se roulent dans les médaillons, se suspendent aux corniches et aux caissons des voûtes, pareilles aux dragons qui veillaient sur les châteaux enchantés de nos vieilles légendes, attendant le retour du maître qui ne reviendra plus [1].

Le nom de l'artiste de génie qui créa le plus beau

[1] La devise de François I[er] était une salamandre, avec cette légende : *Nutrio et extinguo*. Elle lui avait été donnée dès son enfance par son gouverneur Boissi. Le sens en est expliqué par la légende d'une médaille italienne frappée dans la jeunesse de François I[er] : *Nudrisco il buono e spengo il reo* (je nourris le bon et *j'éteins* le méchant). La salamandre est le cachet apposé par François I[er] sur tous les monuments de son règne. — La devise de Charles-Quint était : *Plus ultrà* (plus outre, au delà), allusion aux colonnes d'Hercule (*Nec plus ultrà*), bornes de l'Ancien Monde, qu'avait franchies la puissance espagnole. — La construction de Chambord, commencée en 1526, coûta environ 445,000 livres. C'est sur un des vitraux de Chambord que François I[er] écrivit, avec la pointe d'un diamant, ces vers fameux :

Souvent femme varie ;
Bien fol est qui s'y fie.

Reproche qui convenait assez mal au volage monarque. On prétend que Louis XIV sacrifia ce vitrail messéant à madame de La Vallière. Voyez, sur Chambord, la notice de M. de La Saussaye ; Blois, 1841. — C'est à M. Cartier-d'Amboise, qu'on doit la découverte du nom de l'architecte.

monument du règne de François Ier avait péri étouffé sous les gloires bruyantes de l'école italienne, et sous cette coupable insouciance qui nous a si longtemps fait négliger l'histoire de nos arts ; il était perdu, comme le nom de l'architecte de la maison de Jacques Cœur, comme tant d'autres; des recherches heureuses l'ont révélé tout récemment à Blois, sa ville natale : il se nommait Pierre Nepveu : il avait débuté, dit-on, par coopérer aux travaux d'Amboise, sous Charles VIII, et de Blois, sous Louis XII et François Ier.

Une autre victime de notre inconcevable oubli de nous-mêmes est ce sculpteur Jacques d'Angoulême, qui florissait aussi sous François Ier, et, qui, un peu plus tard, en 1550, suivant le témoignage d'un écrivain contemporain (Blaise de Vigenère), osa concourir à Rome, pour l'exécution d'un Christ, avec Michel-Ange vieilli, et obtint un succès égal à son audace.

La sculpture française changeait peu à peu de caractère. Tandis que Jean Cousin joignait une finesse exquise d'exécution à la force calme des maîtres antérieurs, et conservait quelque chose de leur sévérité, Jean Juste avait inauguré une manière plus gracieuse et plus élégante, inspirée peut-être par l'étude de Raphaël ; Jean Juste mourut vers 1535; mais il eut un héritier plus grand que lui : Jean Goujon parut. La peinture gardait son infériorité relative; il s'était formé néanmoins, à la double école de Léonard et de Holbein, des portraitistes très-habiles : c'étaient Guéty et Corneille de Lyon, dont les ouvrages, alors très-renommés, ne sont point parvenus jusqu'à nous, et auxquels succéda le célèbre Janet ; c'étaient Foulon, le pastelliste Dumoustier, etc. L'architecture et la sculpture n'avaient plus besoin de l'assistance étran-

gère ; la peinture au contraire avait beaucoup à demander à l'Italie, mais avec mesure et discrétion. C'étaient des auxiliaires et des guides, non des maîtres et des conquérants qu'il fallait appeler, et le choix de ces guides était chose grave. Presque en même temps que Léonard, venu trop vieux, et enlevé trop vite à la France, la cour de François Ier avait possédé un maître essentiellement propre à diriger une école naissante par la pureté, l'élévation, la majestueuse et touchante simplicité de son style, André del Sarto, *le peintre sans défaut* (vers 1516 à 1520) : malheureusement, André del Sarto, que son caractère irrésolu rendit coupable de torts graves envers François Ier, ne se fixa point en France, et d'ailleurs sa mort prématurée (1530) ne lui eût pas permis de rien fonder. Ceux qui lui succédèrent furent bien moins aptes à ce rôle : l'art italien commençait à chanceler sur le faîte sublime où l'avaient porté les efforts de tant de générations ; la manière perçait sous la grâce, l'exagération, sous la grandeur. Cependant François Ier, absorbé dans le culte de la Renaissance, et méconnaissant l'ancien art français qui eût dû servir au moins de contre-poids à l'influence ultramontaine, appela d'Italie en masse architectes, peintres, sculpteurs, ciseleurs, comme si tout eût été à créer en France. L'invasion italienne choisit pour quartier général un vieux manoir de saint Louis, Fontainebleau, château de chasse perdu, ainsi que Chambord, au fond d'une agreste solitude, mais dans un site bien autrement pittoresque, entre des rochers sauvages et de superbes forêts pleines de traditions merveilleuses. Ce fut là que le Florentin Sébastien Serlio commença, en 1528, l'édifice qui devait abriter, au détriment de Chambord, la bibliothèque royale enlevée

au château de Blois, les trésors d'art anciens et modernes achetés en Italie, et les œuvres dont les nouveaux hôtes de la France allaient payer son hospitalité. Il est difficile de juger le plan primitif de l'architecte parmi cet énorme et incohérent entassement de constructions d'époques diverses qui composent aujourd'hui le palais de Fontainebleau; mais on peut citer ce monument comme un triste spécimen de la décadence de l'architecture depuis François Ier jusqu'à Louis XV : ce qui reste de François Ier est très-supérieur aux parties plus modernes, mais très-inférieur à Chambord et à Blois : les hautes lucarnes, les grands combles, ont perdu leur riche ornementation : plus de ces sveltes tourelles, de ces somptueuses cages d'escalier à jour, dont les corps saillants jetaient une heureuse variété dans les lignes générales de l'édifice ; on ne voit plus que pavillons froidement réguliers, uniformément décorés de pilastres. Il semble qu'on n'ait voulu qu'un toit au plus vite achevé pour couvrir les magnificences projetées à l'intérieur. En 1532, toute une colonie d'artistes italiens s'installa dans Fontainebleau ; elle était conduite par le Florentin Rosso, que nos historiens appellent *maître Roux*, imagination hardie et bizarre, talent vigoureux et tourmenté, espèce de Michel-Ange avorté : c'était un génie de décadence, un de ces hommes d'autant plus dangereux pour les écoles naissantes, qu'ils sont vraiment grands encore et qu'ils exercent un attrait singulier par l'énergie même de leurs erreurs. Il entendait admirablement l'art de la décoration, comme l'atteste sa *galerie de François Ier*, où il fondit ensemble, pour ainsi dire, et fit concourir à des effets si riches et si divers, la pein-

ture, la statuaire et la sculpture ornementale[1]. C'était précisément ce qu'avait souhaité le roi et ce qu'il appréciait le mieux. Le Rosso, comblé d'honneurs et de présents, nommé surintendant des bâtiments de Fontainebleau, *valet de chambre du roi et chanoine de la Sainte Chapelle*, régna près de dix ans sur nos arts (1532-1541) : il mourut tragiquement, assez jeune encore[2] : François I[er] alors donna la direction de Fontainebleau au Bolonais Primatice (Primaticcio), qui fut le successeur du Rosso après avoir été son second. Le Primatice, très-opposé au Rosso par ses tendances naturelles et par son éducation d'artiste, était un des plus brillants élèves de l'école de Raphaël, quoiqu'il n'eût reçu la tradition du Sanzio qu'à Mantoue, par l'intermédiaire de Jules Romain, qui lui avait appris la grande ordonnance et les larges machines de l'école romaine : sa poétique imagination et son élégance tout à la fois forte et voluptueuse donnaient à ses vastes compositions un charme, une vie, dont nos peintres décorateurs du dix-septième siècle, les Lebrun, les Jouvenet, n'ont pas su plus tard lui dérober le secret. Primatice, pas plus que son maître Jules Romain, pas plus que ses émules, n'avait pourtant gardé la tradition de Raphaël tout entière : l'idéalisme transcendant était remonté au ciel avec le divin Sanzio : le sensualisme païen restait seul en possession de ces belles formes

[1] Les quatorze tableaux de cette galerie, tellement altérés qu'on n'en peut plus distinguer que l'ordonnance et le dessin, représentent, sous des emblèmes allégoriques et mythologiques, les combats de François I[er] contre l'ignorance et les ténèbres, et ses bienfaits envers les lettres et les arts.

[2] Il avait accusé de vol un des sculpteurs italiens qui lui étaient subordonnés, Francesco da Pellegrino : Francesco, arrêté, mis à la torture, puis reconnu innocent, se vengea par un pamphlet terrible ; le Rosso s'empoisonna. —Vasari, *Vie du Rosso*.— La plupart des ouvrages du Rosso ont péri : son successeur Primatice en détruisit une partie.

qu'altérait peu à peu la manière. Le principal auxiliaire du Primatice fut Niccolo del Abbate, Modénais, qui peignit la plupart des grandes machines composées et dessinées par le maître bolonais. Paul Ponce Trebati se fixa aussi en France avec le Primatice. A la fin du Rosso et au commencement du Primatice se rapporte le séjour en France de deux artistes italiens, fameux à des titres fort divers; l'architecte Vignole, qui fut, avec Palladio, le régulateur d'une noble, sévère et froide architecture classique [1], et dont l'esprit rigide et exclusif ne put guère avoir chez nous qu'une influence nuisible (1540-1542); et le sculpteur, orfévre et ciseleur Benvenuto Cellini, l'un des artistes les plus originaux, les plus ingénieux, les plus variés, qui aient existé, mais d'une imagination sans frein comme sa vie ; ses mémoires montrent d'une manière bien caractéristique ce que devenaient alors en Italie l'art et l'artiste abandonnés à tous les délires de la fantaisie. Il serait curieux et utile de comparer cette étrange biographie aux vies si sereines et si logiques des grands maîtres du quinzième siècle (1540-1545).

L'art français ne se laissa pas emporter sans résistance par le torrent de l'invasion italienne : les vieilles écoles locales, vaincues à la cour, disputèrent le terrain dans les provinces, quoiqu'une partie de leurs élèves eussent été absorbés par l'école étrangère [2] : quelques portraitistes, à la cour même, gardèrent leurs traditions antérieures; mais la peinture n'était point assez forte

[1] Il serait injuste, d'ailleurs, de confondre les œuvres de ces artistes, hommes d'une science profonde, avec les pastiches où est venue expirer de nos jours l'architecture pseudo-antique.

[2] Le Vasari cite François Marchand, d'Orléans; Simon, de Paris ; Claude, de Troyes ; Laurent, Picard, parmi les *stucateurs* (sculpteurs en stuc) qu'employait et qu'affectionnait le Rosso.

pour lutter contre les prestiges ultramontains; Jean Cousin demeura isolé dans son indépendance, et la peinture, conquise, fut égarée pour longtemps dans une voie d'imitation maniérée et de développement artificiel. Il n'en fut pas de même de la sculpture, trop puissante pour être ainsi absorbée : en ce moment même, la sculpture française de la Renaissance atteignait, avec Jean Goujon, la plus haute perfection dont elle fût susceptible : aucun artiste italien de la même génération ne saurait se comparer, pour la beauté du style et la pureté du goût, à cet admirable statuaire, qui paraît n'avoir été apprécié à sa juste valeur que sous le successeur de François Ier [1] : personne n'a depuis, en France ni en Europe, égalé sa grâce noble et fière : ses sveltes créations, aériennes divinités, ne semblent pas faites pour poser leurs pieds sur la terre. On peut admettre que Primatice ait eu quelque influence sur la direction de son génie; mais les hommes de la force de Jean Goujon s'approprient glorieusement tout ce qu'on leur prête.

[1] Ses premiers travaux datent de 1540 environ : ce sont les bas-reliefs d'Écouen, les portes de Saint-Maclou de Rouen, et probablement le tombeau du sénéchal de Brezé, mari de Diane de Poitiers, placé, dans la grande chapelle de la cathédrale de Rouen, en face du monument de Georges d'Amboise. La fabrique de Saint-Maclou payait Jean Goujon à raison de 12 sous par jour (environ 8 francs de valeur relative), tandis qu'il travaillait aux portes de cette église, le plus bel ouvrage de sculpture sur bois que possède la France. Plus tard, le roi lui paya 80 écus soleil (environ 100 louis) chacune des quatre cariatides qui supportent la tribune de la *salle des fleuves,* au Louvre. Ce n'était pas encore là le mettre de niveau avec Rosso, Primatice et Cellini, qui vivaient en grands seigneurs à Fontainebleau et à Paris. François Ier cependant donna Jean Goujon pour compagnon au Primatice, lorsque celui-ci alla, en 1543, faire mouler l'Apollon du Belvedère, la Vénus de Médicis, le Laocoon, et les autres chefs-d'œuvre de la statuaire antique, pour les révéler à la France; ce voyage fait époque dans l'histoire de nos arts. Voyez l'ouvrage de M. de Clarac, sur le Louvre et les Tuileries; — Sauval, *Histoire de Paris;* — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen;* — Benvenuto Cellini; — Dusommerard, *les Arts au moyen âge.*)

L'architecture civile subit presque absolument la domination italienne; ce ne fut certes point par faiblesse et par infériorité, comme la peinture; mais cet art est celui de tous où l'artiste a le moins de moyens de défendre son indépendance et sa personnalité : le goût du roi entraîna tout, et l'on vit s'effacer ce charmant style de transition éclos sous l'aile de Georges d'Amboise : les restes de l'ornementisme gothique disparurent des constructions nouvelles, et, avec eux, tout le système de décoration extérieure, toutes les formes caractéristiques de notre architecture nationale : les toits s'abaissèrent, les escaliers saillants rentrèrent à l'intérieur, les surfaces s'aplanirent sous le niveau ultramontain. L'art toutefois ne périt pas sur-le-champ en se dénationalisant; de jeunes et remarquables talents avaient été subjugués par l'école italienne; il se forma encore une génération d'architectes qui devaient donner un dernier éclat à l'art monumental en France. Philibert Delorme, élevé en Italie depuis l'âge de quatorze ans, revint à Lyon, sa patrie, en 1536, élever la façade de l'église Saint-Nizier; puis il continua, pour le cardinal du Bellay, les travaux du château abbatial de Saint-Maur, et bâtit, pour le roi, Follembray et la Muette : Jean Bullant débuta par la construction d'Ecouen, pour le connétable de Montmorenci (avant 1540); vers le même temps, le nouveau Louvre fut commencé d'après les plans de Pierre Lescot, que Sébastien Serlio, chargé de cette œuvre par le roi, eut, dit-on, la loyauté de reconnaître supérieurs aux siens. François I[er], voulant avoir dans Paris un palais digne de sa magnificence, et dédaignant le vieux Louvre et l'hôtel des Tournelles, amas irrégulier de *tournelles* (tourelles) et de pavillons *gothiques*, avait

fait démolir, dès 1528, la grosse tour du Louvre, ce donjon de Philippe-Auguste duquel relevaient tous les fiefs du royaume : c'était la monarchie moderne abattant la vieille royauté féodale.

L'architecture religieuse, bien autrement enracinée dans notre sol par des siècles de gloire, ne céda pas si promptement que l'architecture civile : il ne serait pas juste d'imputer sa décadence à la Renaissance ni à l'invasion italienne; c'était par le cours naturel des choses, et non par des influences extérieures, que son caractère s'était altéré peu à peu. Le gothique *flamboyant* régnait dans les églises quand le style de transition florissait dans les palais : quand le style italien pur s'empara des palais, le style de transition pénétra dans les églises; c'est le temps où les satyres et les nymphes entrent hardiment dans les temples du Christ; où les arabesques enlacent de leurs charmantes et profanes guirlandes le pourtour du chœur de Chartres, suspendent leurs caprices féeriques aux balustres du chevet de Saint-Pierre de Caen ; où le sanctuaire de l'auguste cathédrale d'Amiens se tapisse d'une merveilleuse forêt de bois sculpté fourmillante d'innombrables figures [1]. Des décorations, le style de transition passa au système de construction même : des combinaisons plus ou moins heureuses furent tentées pour fondre ensemble l'art *gothique* et l'art nouveau : Paris possède deux intéressants monuments de ces tentatives, Saint-Eustache et Saint-Etienne-du-Mont [2]. L'ar-

[1] Cet immense travail est l'œuvre d'une famille de menuisiers amiénois, les Huet, dont la postérité subsiste encore : il avait été commencé au quinzième siècle. Les boiseries de Saint-Bénigne de Dijon et de Sainte-Cécile d'Albi, ne sont pas moins célèbres : celles de Notre-Dame de Rouen sont du quinzième siècle.

[2] A cette époque appartient le fréquent usage des clefs pendantes, tours de force plus étonnants qu'agréables, fruits de la décadence de l'art *gothique*.

chitecture religieuse n'y persévéra pas longtemps, et fut entraînée à son tour sur une pente plus fatale pour elle que pour tous les autres arts. Quant aux grands édifices non terminés, les uns semblaient se hâter de fermer leurs voûtes et d'élever les derniers étages de leurs tours et de leurs flèches jusqu'aux nues [1], avant que l'inspiration eût exhalé son dernier souffle : les autres, moins avancés, s'arrêtaient pour jamais! Telle, aux bords du Rhin, Notre-Dame de Cologne; tel, en Picardie, Saint-Pierre de Beauvais, colossal édifice où le quinzième siècle avait voulu vaincre le treizième, où Beauvais s'était efforcé de dépasser la majesté de Notre-Dame d'Amiens : la grandeur inouïe de cet effort inachevé saisit l'âme d'une sorte de terreur, quand on pénètre, entre ces deux immenses croisées, sous cette voûte de cent quarante pieds de haut [2]!

Ainsi le moyen âge tombait à son tour, après l'antiquité, dans les abîmes du temps! Le moyen âge était mort; mais son œuvre lui survivait tout entière, debout en face des œuvres de la Renaissance. Qui pourrait, sans un sentiment de regret mélancolique, se retracer par la pensée la magnificence monumentale de la France au milieu du seizième siècle, avant l'explosion de ces funestes guerres religieuses qui donnèrent le signal d'irrépa-

[1] Le plus haut des deux clochers de Chartres, œuvre de Jean Texier, dit Jean de Beauce, la flèche centrale de Notre-Dame de Rouen, brûlée en 1822, la tour de Beurre de Rouen, la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, les flèches de Saint-André de Bordeaux, de Saint-Jean de Soissons, etc., appartiennent au seizième siècle.

[2] Amiens a sept ou huit pieds de moins; Beauvais, moins avancé encore que Cologne, n'a d'exécuté que le chœur et le transept : les architectes du transept, Jean Wast et François Maréchal, avaient construit, au centre de la Croix, une tour qui s'élevait à quatre cent cinquante-cinq pieds au-dessus du sol, et dont on embrassait toute la hauteur de l'intérieur de l'Église. La science trahit le génie de l'artiste : cette gigantesque construction s'écroula.

rables destructions? Toutes les cathédrales qui subsistent encore, pour la plupart mutilées et ravagées, resplendissaient alors sous leur somptueuse parure de vitraux et de statues; autour d'elles se pressaient une multitude infinie d'églises conventuelles, de cloîtres, de chapelles, de maisons *tourées* (*domus turritæ*), offrant toutes les variétés imaginables de l'art depuis l'origine de l'architecture romane jusqu'à la Renaissance; les campagnes, les bois, le bord des eaux, étaient animés par des milliers d'édifices religieux ou féodaux; les villes, enfermées entre les hautes tours de leurs pittoresques enceintes, se remplissaient d'hôtels et de maisons sculptés en bois ou en pierre. Par un contraste singulier, la science du bien-être matériel, des commodités de la vie, était encore dans l'enfance; mais le sentiment de l'art était partout, comme chez les anciens : l'art, descendu des hauteurs extatiques du treizième siècle, se prenait à tous les détails de la vie, et anoblissait leur vulgarité : le costume, si élégant, si noble, si gracieux, les meubles, d'une recherche exquise et originale, les armes, admirablement ciselées et damasquinées, tout était en harmonie; tout artisan était un artiste; le moindre manœuvre était le maître, non l'esclave de la matière, et la dominait par l'esprit et l'imagination. Beau règne de l'art, hélas! sitôt évanoui! l'Europe ne vous reverra-t-elle plus [1]?

[1] La musique n'était pas non plus négligée à la cour de François Ier; les concerts *historiques* de ces dernières années ont fait connaître au public quelques-uns de nos vieux airs du seizième siècle. — Un extrait des comptes de François Ier nous apprend que les *chantres* et *officiers* de sa *chapelle de musique* lui coûtaient par trimestre 2,396 livres, ce qui équivaudrait aujourd'hui à 130,000 ou 140,000 francs par an. La *chapelle de plain-chant* ne coûtait par trimestre que 636 livres; cette préférence accordée à la musique nouvelle sur le vieux plain-chant grégorien est caractéristique. — Archives curieuses de l'Histoire de

Les sciences, cependant, qui ne faisaient guère que de naître au moment où les arts approchaient de leur déclin, travaillaient avec ardeur à s'ouvrir des voies nouvelles : une heureuse révolution s'opérait dans l'étude du droit, qui avait suivi, au moyen âge, les mêmes errements que la théologie, mais avec moins de succès. La science juridique avait eu son Pierre Lombard dans Accurse, mais n'avait pas eu de Thomas d'Aquin : après Accurse, dont le *Corpus juris glossatum* occupait dans les écoles de droit le même rang que le livre du *Maître des sentences* dans celles de théologie, étaient venus les scolastiques du droit, les Barthole, les Balde, etc., dialecticiens qui raisonnaient subtilement, non sur les principes généraux des choses, mais sur les textes isolés du *Corpus juris* et sur les gloses d'Accurse et d'Irnérius. L'esprit de la Renaissance pénétra dans la science juridique comme dans toutes les autres branches de la connaissance humaine. Notre Budé, le premier, dans ses *Observations sur les Pandectes*, appliqua l'étude des langues et de l'histoire à l'interprétation du droit romain : Budé n'était pas jurisconsulte et ne fit qu'indiquer la route ; le plus habile des professeurs de droit italiens, Alciat, de Milan, la parcourut avec gloire ; entravé par la routine dans son pays, il fut attiré en France par les bienfaits de François Ier, et fonda dans l'université de Bourges un enseignement justement célèbre, où toutes les connaissances littéraires et archéologiques concouraient à expliquer les origines, les rapports et le vrai sens des lois (1529). Le temps n'était pas encore venu de la philosophie du droit ; mais une excellente école exégétique et historique se forma en France ; parmi les émules

France, t. III, p. 79. — Voyez dans Rabelais, *Pantagruel*, l. IV, *nouveau prologue*, la longue liste des musiciens français, flamands et italiens de ce temps.

ou élèves d'Alciati on cite Pierre de l'Estoile, le Breton Duaren, Tiraqueau, l'ami de Rabelais, Arnoul du Ferrier, le maître de Cujas, Chasseneux (Chassaneus), qui tâcha d'éclaircir le droit coutumier et de le concilier avec le droit romain. Le plus grand honneur de cette estimable et laborieuse génération fut d'avoir préparé une génération supérieure à la tête de laquelle devait briller le grand Cujas (né en 1520), entre Olivier et L'Hôpital. La renaissance des lettres grecques eut un résultat aussi considérable dans la médecine que la renaissance des lettres latines dans le droit; ce fut la substitution de la médecine grecque à la médecine arabe. On avait longtemps vu Hippocrate, comme Aristote, à travers Averrhoès, et l'empirisme arbitraire et superstitieux des Arabes et des Juifs avait étouffé la méthode d'observation et d'induction créée par les Hellènes. La méthode d'Hippocrate et de Galien reparut avec l'intelligence de leurs livres : cette révolution, commencée en Italie, eut pour promoteurs en France Pierre Brissot, de Paris, Ruel, de Soissons, un des fondateurs de la botanique, et surtout deux Allemands pensionnaires du roi, Guillaume Cop, de Bâle, et Gonthier (Gunther), d'Andernach. Gonthier, et, après lui, Dubois (Sylvius), donnèrent à Paris des leçons publiques de dissection. Cependant la longue habitude où l'on était de courber la tête sous la tradition et l'autorité menaçait d'arrêter encore une fois la science : au lieu de reprendre la médecine au point où l'avaient laissée les Grecs pour la pousser plus avant d'après leur propre méthode, on s'arrêtait aux résultats acquis par eux et l'on s'y enfermait avec un respect idolâtrique. Ce fut Fernel qui, chez nous, contribua le plus à délivrer la médecine de ce nouveau despotisme, tandis que le premier médecin de

Charles-Quint, l'illustre Vesale (Vesalius), de Bruxelles, faisait faire dans la même direction d'immenses progrès à l'anatomie, la moins avancée des sciences médicales chez les anciens. La grande chirurgie française allait naître avec Ambroise Paré, qui commença de se rendre célèbre vers 1545. Un autre français, Levasseur, dans un livre écrit vers 1540, décrit, au moins en partie, les phénomènes de la circulation du sang [1], connus aussi, à cette époque, d'un homme fameux à des titres divers, de l'infortuné Michel Servet. Les travaux de Rondelet sur les poissons, de Ruel et de Pélissier, évêque de Montpellier, sur la botanique, et le commentaire de Pélissier sur Pline, sont les débuts de l'histoire naturelle chez nous : François Ier montrait un vif intérêt pour cette science. Le mouvement gagnait les sciences exactes comme les sciences naturelles : le traducteur d'Euclide, Oronce Finé, aidé de la faveur du roi, propageait avec une ardeur infatigable l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la géographie, de la mécanique : Duhamel commentait Archimède; Simon Grynœus, de Bâle, publiait à Paris, en 1532, un recueil des grands voyages de découvertes qui venaient enfin de révéler à l'homme l'ensemble de sa demeure terrestre.

La philologie poursuivait sa carrière avec un éclat toujours croissant. Ce fut un Anglais, Palsgrave, qui, chose singulière, publia le premier une grammaire française (1530) : Robert Estienne, Meigret, Etienne Dolet, surtout, l'habile *cicéronien*, le docte imprimeur de Lyon, travaillèrent à régulariser et à fixer les principes et les signes de notre langue. En 1535, parut l'admirable glos-

[1] Portal, *Histoire de l'anatomie*, t. I, p. 575.

saire latin de Robert Estienne (*Thesaurus linguæ latinæ*). En 1529, Budé avait publié son *Commentaire de la langue grecque*, que tous les travaux postérieurs ont dû prendre pour base. Cette importante publication contribua beaucoup à un événement qui combla de joie toute la classe lettrée, la fondation du *Collége royal* (le Collége de France). Budé, qui remplissait des fonctions élevées (prévôt des marchands, maître des requêtes, etc.), et qui jouissait d'un crédit égal à son mérite, ne cessait de rappeler au roi ses beaux projets en faveur de l'enseignement philologique : dans la préface du *Commentaire*, il réclama de nouveau avec solennité l'exécution des *promesses sacrées faites à la jeunesse studieuse ;* François Ier se mit à l'œuvre, et fonda des chaires de grec et d'hébreu à Paris. Les premiers professeurs d'hébreu furent deux Italiens, Paolo Paradisio et Agathio Guidacerio, puis François Vatable, de Gamaches, en Picardie, dont la renommée a complétement effacé celle de ses collègues ; les premiers professeurs de grec furent Pierre Danès et Toussain (*Tusanus*), celui-ci, le meilleur élève, celui-là, le digne rival et l'ami de Budé. L'Université s'agita sur ses fondements séculaires : la Sorbonne jeta un cri d'alarme. Le *grec est la langue des hérésies!* s'écriait le fougueux Noël Bedier (*Beda*), syndic de la Sorbonne : — L'*hébreu mène à judaïser!* répondaient d'autres théologiens. Aux préjugés de la vieille Église latine contre tout ce qui venait des Grecs se joignaient l'intérêt d'amour-propre et l'intérêt pécuniaire : les scolastiques ne pouvaient voir sans chagrin honorer et propager les connaissances qu'ils n'avaient pas [1] : ils craignaient que les

[1] Érasme assure avoir connu des théologiens de quatre-vingts ans qui n'avaient

écoliers ne désertassent leurs leçons payées pour les cours gratuits des professeurs salariés par le roi [1]. La Sorbonne entama les hostilités en condamnant cette proposition : *que l'Écriture sainte ne saurait être bien comprise sans la connaissance du grec et de l'hébreu* (avril 1530) ; c'est-à-dire qu'elle proclama infaillibles saint Jérôme et sa traduction latine de l'Écriture (la Vulgate) ; en même temps, elle cita devant le parlement les professeurs royaux, *pour leur être fait défense d'expliquer les livres saints selon le grec et l'hébreu, sans la permission de l'Université :* le parlement n'osa heurter à ce point le roi, et les professeurs furent maintenus dans leur liberté. En dépit de l'Université, le haut enseignement des *trois langues* fut complété, en 1534, par la création d'une chaire d'éloquence latine, dont le premier titulaire fut Le Maçon (*Latomus*), d'Arlon, qui eut pour successeur Pierre Galland. En 1538, une nouvelle chaire, celle des langues arabe et chaldaïque, fut créée pour Guillaume Postel, homme d'un savoir universel et d'une imagination dévorante, qui, le premier parmi nous, commença de défricher le champ immense des langues et des littératures asiatiques, entrevit l'antique Orient, et fut tellement saisi de cette vision gigantesque, qu'il en perdit la raison.

Le Collége royal ne se borna point à la philologie :

jamais lu l'Évangile. Burigny, *Vie d'Érasme*, t. II, p. 490. Il y en avait qui appelaient en chaire le texte grec du Nouveau Testament un *livre plein de ronces et de vipères*, et prétendaient qu'on ne pouvait lire l'Ancien Testament en hébreu sans devenir juif. Conrad de Heresbach.

[1] Les gages des professeurs royaux étaient de 200 écus au soleil, environ 1600 francs de notre monnaie, et peut-être 6,000 francs de valeur relative. Ils jouissaient de quelques autres avantages. Voyez Extraits des comptes de François Ier ; dans le tome III des *Archives curieuses*, etc.

dès 1530, le roi avait institué une chaire de mathématiques, remplie par un Espagnol, Poblacion, auquel succéda Fronce Oiné, presque au sortir des prisons où il avait été enseveli six ans à cause des troubles du concordat. On retrouve encore là, près de Finé, Guillaume Postel, qui occupa deux chaires à la fois. Le Florentin Vidus-Vidius fut nommé professeur de médecine vers 1542, et le Milanais Vico Mercato, professeur de philosophie grecque et latine, vers 1543. Ainsi fut consommée la sécularisation du haut enseignement aux mains des professeurs laïques : ainsi fut consacrée la révolution qui enlevait au clergé la direction de l'intelligence humaine [1].

La création de l'imprimerie royale, dont les magnifiques caractères servirent d'abord aux éditions de Conrad Néobar et de Robert Estienne, fut un appendice du Collége royal (vers 1540). François I[er] avait eu de bien plus grands desseins pour son collége : il voulait ériger à l'éducation publique un vaste palais sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle (aujourd'hui l'Institut); six cents jeunes gens y eussent été élevés dans les hautes sciences, et un revenu de 50,000 écus eût été assigné à cet établissement vraiment digne d'un grand peuple. Les guerres, les embarras politiques et financiers, et surtout le mauvais vouloir des chanceliers Duprat et Poyet, empêchèrent le roi de réaliser ses plans.

(1523-1529.) Les cris de la Sorbonne contre les gens de lettres étaient excités non-seulement par la jalousie, l'in-

[1] L'Université, ne pouvant étouffer la science nouvelle, se résigna enfin à l'imiter de son mieux en se réformant elle-même jusqu'à un certain point : les théologiens s'astreignirent à joindre à la scolastique quelque étude des livres saints; les autres Facultés modifièrent aussi leurs vieilles routines. — Voyez Bulæus, *Historia universit.* — Gaillard.

térêt et l'esprit de corps, mais aussi par des passions religieuses qui pouvaient être sincères. Il était vrai que l'*hérésie* se propageait en France, et qu'elle s'y propageait surtout par les lettrés; non pas que tous les littérateurs inclinassent précisément aux dogmes de Luther ou de Zwingli, mais tous aspiraient aux réformes, au libre examen, au libre essor de l'esprit et de la science. Les tracasseries de la Sorbonne ne firent, comme de raison, que redoubler ce penchant. Une lutte sourde était engagée presque depuis l'avénement de François Ier. Les nouveautés religieuses trouvèrent d'abord accueil, comme toutes les autres nouveautés, dans le palais du jeune monarque; sa sœur Marguerite, aussi active d'imagination, aussi curieuse, aussi avide de savoir que lui-même, mais plus constante dans ses affections et dans ses opinions, s'attacha vivement aux idées de réforme que lui transmettaient à demi-voix ses doctes courtisans, et y resta toujours fidèle. Louise de Savoie, elle-même, y fut quelque temps favorable : dans un passage de son journal, écrit en 1522, elle remercie Dieu d'avoir fait connaître à son fils et à elle les *hypocrites blancs, gris, noirs et de toutes couleurs,* c'est-à-dire les moines. Le roi aussi se moquait des moines et des sorbonnistes, mais sans se soucier du reste, et ne paraît pas avoir jamais eu de goût ni d'aptitude pour les études ni pour les débats théologiques. Des tendances fort diverses partageaient le petit monde littéraire coalisé contre les scolastiques : il y avait des partisans plus ou moins déguisés de la réforme saxonne ou suisse, comme Berquin, Roussel, les deux Cop père et fils, Robert Estienne, le vieux Lefèvre d'Etaples, Jules-César Scaliger, et peut-être Vatable; des philosophes sceptiques ou épicuriens, comme Rabelais, Etienne Dolet,

Bonaventure Des Périers ; des esprits qui n'étaient qu'indépendants et curieux, des catholiques tolérants et un peu douteux, tels que Budé, Du Châtel, les Du Bellay; des mystiques plongés dans les rêveries de la cabale, comme Postel. Le confesseur du roi, Guillaume Petit, quoique dominicain, favorisait de tout son pouvoir la science et la tolérance. Quant à la Sorbonne, elle confondait tout ce qui lui était suspect sous le titre générique de *luthéristes.* Le berceau du protestantisme en France fut le diocèse de Meaux, dont l'évêque, Guillaume Briçonnet, ami des lettres et des innovations, avait fixé autour de lui, par des bénéfices, beaucoup de savants renommés : quelques-uns d'entre eux répandirent les nouvelles opinions parmi le peuple de Meaux; des bulles du pape furent déchirées; un cardeur de laines, nommé Jean Leclerc, afficha sur le mur de la cathédrale un placard contre les indulgences, où le pape était traité d'Antechrist. Jean Leclerc fut arrêté, fustigé, marqué d'un fer chaud au front et banni du royaume; il alla continuer *l'œuvre évangélique* à Metz et y brisa des images : on le mutila, on le couronna d'un cercle de fer rouge et on le jeta au feu (1523-1524). L'évêque de Metz était alors le cardinal Jean de Lorraine, frère du duc de Lorraine et du comte Claude de Guise, et célèbre par son esprit, ses talents diplomatiques et l'effronterie de ses mœurs. Le *martyre* de Jean Leclerc, suivi de celui d'un prêtre appelé Jean Châtelain, suscita des troubles violents à Metz, et l'hérésie fit de rapides progrès dans cette contrée.

L'évêque de Meaux, se sentant compromis, avait congédié les plus téméraires de ses docteurs, entre autres le Dauphinois Guillaume Farel, qui se retira près de Bucer,

à Strasbourg, et fut plus tard l'introducteur de la réforme à Genève. La Sorbonne, échauffée par son syndic, le turbulent et sanguinaire Beda, ne rêvait que procès et que bûchers ; le parlement ne demandait pas mieux que de seconder la Sorbonne : il fit brûler au Parvis-Notre-Dame les œuvres de Luther ; il entama des poursuites contre Lefèvre d'Etaples, Louis de Berquin et autres. Berquin était un gentilhomme artésien, lié d'amitié avec Erasme, et non moins recommandable par ses vertus que par son savoir : il avait adopté une partie des opinions de Luther. Le roi évoqua les procédures à son grand conseil, et arrêta les poursuites (1525); mais l'absence et la captivité de François I[er] lâchèrent bientôt la bride aux persécuteurs : le vieux parti gallican, jaloux de se montrer plus orthodoxe que les *Romains* eux-mêmes, était aussi mécontent du roi pour sa tolérance envers les *luthéristes* que pour son concordat avec le pape ; ce n'était pas la puissance souveraine du saint-siége, mais la théologie catholique, que les gens du parlement et de l'Université entendaient défendre, distinction importante à établir pour l'histoire de la Réforme en France : les gallicans poursuivaient chez Luther le perturbateur du dogme, et non l'ennemi de la cour de Rome. Jean Leclerc avait été puni à Meaux plutôt encore comme séditieux que comme hérétique : il n'en fut pas de même des savants. La régente, pressée à la fois par le parlement et par le pape, n'osa résister : elle autorisa l'enregistrement d'une bulle papale du 17 mai 1525, qui, dans tout le ressort du parlement de Paris, adjoignait des conseillers clercs du parlement et des docteurs de Sorbonne aux *ordinaires* (aux évêques) et aux inquisiteurs de la foi, et autorisait ces tribunaux extraordinaires à juger sans appel

tous les procès d'hérésie : des tribunaux analogues étaient constitués dans le ressort des autres parlements ; leur pouvoir s'étendait jusque sur les ducs, les évêques et les archevêques. Le pape faisait habilement cause commune avec le parlement et l'Université, et s'efforçait de terrifier les esprits indociles en renouvelant toutes les rigueurs de la législation ecclésiastique du treizième siècle : il dévouait au premier occupant les biens des hérétiques, autorisait tout fidèle à réduire leurs personnes en *servitude perpétuelle,* interdisait tout commerce avec eux (Isambert, t. XII, p. 231). L'évêque de Meaux fut cité, par suite d'une censure prononcée par la Sorbonne contre un recueil d'épîtres et d'évangiles à l'usage de son diocèse : il eut peur, souscrivit à toutes les déclarations qu'on voulut, et ne chercha plus qu'à se faire oublier. La traduction des Évangiles de Lefèvre d'Etaples fut censurée par la Sorbonne et prohibée par le parlement : Lefèvre et son ami Girard Roussel se réfugièrent à Blois, auprès de madame Marguerite, alors veuve du duc d'Alençon, puis la suivirent en Gascogne quand elle épousa le roi de Navarre ; deux autres commensaux de l'évêque de Meaux, Mazurier et Pauvant, condamnés pour avoir avancé des propositions luthériennes, se rétractèrent ; mais Pauvant revint aussitôt sur sa rétractation, fut condamné derechef comme relaps, et brûlé vif en place de Grève : ce fut le premier martyr de la Réforme dans le royaume de France (Metz était encore terre d'Empire). Après lui périt « un surnommé l'hermite de Livry, lequel fut brûlé au Parvis-Notre-Dame, avec grande cérémonie, la grosse cloche étant sonnée à grand branle pour émouvoir le peuple de toute la ville... Les docteurs assuraient au peuple que c'était un homme damné

qu'on menait au feu d'enfer [1]. » Le poëte Clément Marot, qui vivait comme les épicuriens et pensait comme les réformés, fut arrêté, s'il faut l'en croire, sur la dénonciation de Diane de Poitiers, qui avait à se venger de ses indiscrétions et de ses reproches: Les procédures furent reprises contre Berquin, qui s'était retiré à Amiens et y continuait ses traductions et ses commentaires d'Érasme et de Luther. Le roi, informé par sa sœur de ce qui se passait, envoya, du fond de sa prison, la défense de tourmenter davantage ces hommes *d'excellent savoir :* Marot fut relâché [2]; mais on garda Berquin, et le roi, de retour, fut obligé de le faire enlever de la Conciergerie par un officier de ses gardes. François Ier était fort irrité contre la Sorbonne; la faculté de théologie semblait prendre à tâche de le braver en s'attaquant à Érasme, que le roi estimait et honorait tant, que la prudente Rome évitait de le contraindre à rompre avec elle, et qui venait récemment de livrer à Luther un glorieux combat où le catholicisme et la philosophie s'étaient trouvés réunis sous l'étendard du libre arbitre contre la doctrine de la prédestination [3]. Mais Érasme avait, peu auparavant, dans ses spirituels et amusants *Colloques,* renouvelé ses plaisanteries sur les moines et les scolastiques, et blâmé les pratiques superstitieuses et les exigences ascétiques qui obscurcissaient et surchargeaient la religion. La Sorbonne censura violemment Érasme (mai 1526) : le

[1] Théod. de Bèze, *Histoire des églises réformées en France,* t. I, p. 6-7. — Voyez aussi le continuateur de l'*Histoire ecclésiastique,* t. XXVI. — Gaillard.

[2] Sa captivité nous a valu l'une de ses meilleures pièces, l'*Enfer* (le Châtelet), petit poëme étincelant de verve.

[3] Le traité du *Libre arbitre,* par Érasme, auquel Luther répondit par le traité du *Serf arbitre.* Erasme remplit, dans cette occasion, le même rôle qu'autrefois Jean Scott Érigène dans l'affaire de Godeskalk. Voyez notre tome II, p. 652.

roi prit cette censure pour une offense personnelle, défendit à la Sorbonne de rien publier dorénavant sans l'autorisation du parlement, et protégea la réimpression des *Colloques,* qui furent tirés à vingt-quatre mille exemplaires par l'imprimeur Collines (1527). Ces symptômes étaient graves : les novateurs ne négligeaient rien pour obtenir la bienveillance de François Ier; ils avaient gagné sa nouvelle maîtresse, mademoiselle d'Heilli (depuis duchesse d'Etampes), jeune personne très-spirituelle et très-instruite, qu'on appelait *la plus belle des savantes et la plus savante des belles :* la maîtresse et la sœur du roi étaient d'un côté; la mère et le ministre, de l'autre. Duprat, qui était entré dans les ordres, et qui reçut, sur ces entrefaites, le chapeau de cardinal (1527), commençait à nourrir des rêves de papauté, malgré l'expérience de Georges d'Amboise et de Wolsey; il avait ramené madame d'Angoulême à l'intolérance, et s'efforçait de persuader au roi que ces *nouveautés tendaient du tout* (entièrement) *au renversement de la monarchie divine et humaine.* Il provoqua la réunion de conciles provinciaux afin de combattre l'hérésie et d'apaiser l'opinion par quelques réformes. Ces conciles interdirent aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements, aux prédicateurs de faire rire leur auditoire par des fables et des contes burlesques, et de citer les poëtes et les auteurs profanes; ils défendirent de tenir des assemblées profanes dans les églises, *d'y célébrer la fête des Fous,* et de jouer des airs *profanes et lascifs* sur les orgues durant les offices; l'autorité des évêques et des curés fut renforcée à l'encontre des moines mendiants et des prédicateurs étrangers; la réduction du nombre des fêtes fut remise à la discrétion des évêques; on mit quelque frein

à l'abus monstrueux de l'excommunication [1]. Mais par compensation, les mesures les plus violentes furent réclamées contre l'hérésie; il fut défendu de publier aucun livre traitant de la religion sans la permission des évêques diocésains; le concile de la province de Sens, réuni à Paris par Duprat, archevêque de Sens, s'adressant, non-seulement à François Ier, mais à tous les souverains chrétiens : — La félicité et la gloire, dit-il, n'ont appartenu qu'aux princes, qui, s'attachant inébranlablement à la foi catholique, ont poursuivi et exterminé les hérétiques comme ennemis capitaux de leur couronne (Labbe, concil., t. XIV, p. 462) (1528).

Les excès de quelques *luthéristes* vinrent en aide au parti de la rigueur : dans la nuit de la Pentecôte, 31 mai 1528, une statue de la Vierge, qui était au coin des rues des Rosiers et des Juifs (quartier Saint-Antoine), fut abattue de sa niche, mutilée et jetée dans le ruisseau : cet acte de fanatisme irrita au plus haut point le peuple de Paris, qui tenait assez peu au pape, mais beaucoup aux images et à toutes les formes du culte; les sentiments qu'exprima la multitude indiquèrent dès lors que la réforme germanique aurait grand'peine à devenir populaire en France. Le roi ne se montra pas moins courroucé que le peuple : il fit faire une nouvelle statue en argent, et alla lui-même, à la tête d'une procession expiatoire, la poser à la place de celle qui avait été profanée.

La politique militait en faveur de l'orthodoxie : le pape, à cette époque, n'avait pas encore traité avec l'empereur, et François Ier voulait être agréable à Rome.

[1] Les notaires, greffiers, procureurs ès cours d'église, procédaient par voie d'excommunication contre quiconque ne leur payait pas leur salaire. — *Histoire ecclésiastique*, t. XXVII, p. 8.

Duprat l'emporta : un édit sévère fut publié ; plusieurs exécutions à mort eurent lieu. Louis de Berquin, au lieu de suivre les conseils d'Érasme et de se taire, avait eu l'imprudence de prendre à partie son persécuteur Noël Beda et de recommencer à écrire : le roi le livra à une commission presque entièrement tirée du parlement ; Berquin fut condamné à voir brûler ses livres, à abjurer ses erreurs, à *avoir la langue percée d'un fer chaud* et à *garder prison* le reste de ses jours. Le roi eût sans doute adouci cette barbare sentence, si Berquin se fût soumis ; mais Guillaume Budé, qui figurait parmi les juges, s'efforça en vain de fléchir le condamné : Berquin était trop convaincu et trop courageux pour mentir à sa conscience ; il refusa d'abjurer, et appela au pape et au roi ; le tribunal alors, par une nouvelle sentence, le condamna au feu comme hérétique opiniâtre. L'arrêt fut exécuté, le 22 avril 1529, sur la place Maubert. La persécution s'étendit dans les provinces : un cordelier fut brûlé à Vienne ; un curé, à Séez ; à Toulouse, la vieille inquisition célébra, le 31 mars 1532, un *sermon* ou *acte de foi* (*auto-da-fé*) avec toute sa pompe sinistre ; trente-deux hérétiques y comparurent ; un licencié en droit fut brûlé, les autres, condamnés à diverses pénitences.

(1530-1532.) Les événements du dehors amenèrent cependant de nouvelles oscillations dans la conduite du roi : le traité de Cambrai avait ouvert une seconde phase de la lutte de François Ier contre Charles-Quint ; phase toute diplomatique, où le roi s'efforça, en multipliant les embarras de l'empereur, de regagner le terrain perdu à Cambrai. La politique française de cette période roula presque exclusivement sur les frères du Bellay : deux d'entre eux surtout, le seigneur de Langey et l'évêque

de Paris, étaient des diplomates du premier ordre, et l'empereur en fit l'expérience à ses dépens.

L'alliance du pape et de l'empereur (1529) avait singulièrement refroidi le zèle orthodoxe du roi, et, lorsque Charles-Quint passa en Allemagne au printemps de 1530, on peut croire que François Ier fut loin de faire des vœux pour le succès des desseins concertés entre l'empereur et Clément VII contre les hérésies germaniques. Ce fut une année de crise solennelle pour l'Allemagne ; la cour de Rome demandait la destruction des hérétiques par le fer et le feu, et l'établissement de l'inquisition espagnole par tout l'Empire [1]. C'était plus facile à dire qu'à faire, et le prudent Charles-Quint, tout en souhaitant fort de ramener l'unité au sein de l'Empire, ne se laissa pas entraîner de prime abord dans de si périlleuses extrémités. Il voulut reconnaître par lui-même l'état de l'Allemagne ; il essaya de la conciliation dans la diète d'Augsbourg, et, malgré le légat, les protestants furent admis à présenter à l'empereur et à la diète leur confession de foi, afin d'essayer si un rapprochement était possible. Pour la première fois, le luthéranisme tentait de formuler l'ensemble de ses croyances dans un symbole. La rédaction en avait été confiée à Mélanchthon, l'érudit le plus profond, le plus élégant écrivain et l'esprit le plus modéré qu'il y eût entre les chefs de la Réforme : Mélanchthon usa sa vie à tempérer l'impétuosité de Luther, à adoucir ce qu'il y avait de plus exagéré, de plus contraire à la tradition ou à la raison, dans les doctrines du grand réformateur [2]. Il fit, dans sa célèbre

[1] Voyez, chez Ranke, *Histoire de la papauté,* l. I, c. 5, l'*instruction* remise à l'empereur par le légat Campeggio.

[2] Il fut, en Allemagne, le sauveur des lettres et le restaurateur de l'éducation

confession d'Augsbourg, autant de concessions qu'il put : il avoua que les œuvres n'étaient pas entièrement inutiles; que la volonté du pécheur était la cause du péché : il reconnut le libre arbitre dans les actes extérieurs; il se rapprocha beaucoup de l'Église dans la définition du dogme eucharistique : il visait à une transaction avec les catholiques aux dépens des sacramentaires et des anabaptistes. D'inutiles essais de fusion avaient eu lieu entre les luthériens et les sacramentaires : Zwingli envoya une confession de foi particulière au nom des *réformés* suisses, quoique les Suisses ne reconnussent pas l'autorité de la diète, et quatre villes du Rhin, Strasbourg, Memingen, Lindaw et Constance, expédièrent une troisième confession rédigée par Bucer, qui se rapprochait de Luther par la forme, de Zwingli par le fond.

A la confession luthérienne fut opposée une confession catholique que souscrivirent l'empereur et la majorité de la diète : des conférences s'engagèrent entre les délégués des deux partis. Mélanchthon céda encore sur divers points, entre autres sur le rétablissement de l'autorité des évêques. Mais il ne réussit par là qu'à témoigner son bon vouloir et celui de ses collègues : les théologiens catholiques ne pouvaient rendre concessions pour concessions, sans abdiquer le principe de l'infaillibilité de l'Église : Luther, de son côté, blâma ses disciples d'avoir été trop loin dans cette voie [1]. Les conférences furent rompues. Le 22 septembre 1530, l'empereur signifia aux protestants qu'ils eussent à se réunir à l'Église avant

publique. Il ramena Luther sur le compte d'Aristote, et rétablit l'enseignement *aristotélicien* en le contrôlant par la Bible.

[1] Luther, toujours sous le coup de l'édit de Worms, n'avait pu paraître en personne à la diète.

la fin d'avril prochain, et s'engagea de procurer la tenue d'un concile universel en dedans l'année 1532. Les protestants répondirent qu'ils remettaient leur salut entre les mains de Dieu, et se retirèrent. Un second décret proscrivit toutes les *nouveautés,* sous peine de châtiment corporel et de confiscation de biens, et statua que quiconque s'opposerait au rétablissement de toutes choses sur l'ancien pied serait mis au ban de l'Empire (19 novembre) [1]. La majorité des électeurs et des princes, et une partie des villes libres, signèrent, le 26 novembre, un pacte pour la défense de la religion catholique : Charles résolut de mettre à profit les dispositions de cette majorité, pour réaliser un de ses grands projets et assurer le maintien de l'Empire dans sa maison, quoiqu'il eût juré, lors de son élection, de ne rien faire dans ce but; au sortir d'Augsbourg, il convoqua les électeurs à Cologne, et leur demanda le titre de roi des Romains pour son frère Ferdinand, roi de Bohême et archiduc d'Autriche, avec l'arrière-pensée d'obtenir un jour l'abdication de Ferdinand en faveur de l'infant Philippe, son fils, encore au berceau, ou tout au moins de mettre celui-ci en mesure de devenir roi des Romains, si Ferdinand devenait empereur. Cinq électeurs consentirent, et proclamèrent leur collègue Ferdinand roi des Romains (5 janvier 1531). Le septième électeur, Jean de Saxe, protesta, de par la *bulle d'or*, qui, du temps de Charles IV, avait défendu d'élire un roi des Romains du vivant de l'empereur, mais qui avait déjà été transgressée au profit de Maximilien. Tandis que les électeurs catho-

[1] Érasme avait écrit, sur ces entrefaites, une belle lettre au cardinal légat Campeggio, pour le conjurer de ne pas pousser l'empereur à la guerre contre les protestants. *Histoire ecclésiastique,* t. XXVII, p. 185.

liques élisaient Ferdinand à Cologne, les principaux chefs des luthériens se rassemblaient à Smalkalde en Franconie, autour de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, et signaient une contre-ligue *pour la défense de l'Évangile* et des lois de l'Empire. Luther avait écrit avec violence contre la diète et ses décrets; mais, quand les princes lui demandèrent si l'on avait droit de défendre l'Évangile par l'épée, il retomba dans de grandes perplexités : il répondit que, comme chrétien et ministre du Christ, il ne pouvait donner ce conseil, mais que les princes, comme princes, pouvaient agir selon la loi et le droit civil, si le droit et la loi permettaient de résister à *César*. L'élection *illégale* du roi des Romains venait à point fournir un motif *légal* à la résistance et un prétexte aux secours qu'on lui préparait du dehors : déjà les princes protestants négociaient avec la France, l'Angleterre et le Danemark ; François I[er], qui observait avec anxiété la marche de la crise en Allemagne, promit secrètement son assistance aux adversaires de l'empereur, *pour le maintien des lois de l'Empire,* et contracta une double alliance défensive avec la ligue de Smalkalde et avec Henri VIII. François reçut aussi à sa cour un envoyé de Jean Zapolski, compétiteur de Ferdinand d'Autriche au trône de Hongrie, et lui garantit des secours d'argent qu'il ne put, à la vérité, lui faire parvenir. Les Turcs, cependant, suivant la menace de Soliman, se préparaient à revenir contre l'Autriche avec les forces les plus effrayantes. Tenter l'exécution des décrets d'Augsbourg dans de telles circonstances, eût été folie : la plupart des catholiques allemands le comprirent, et l'empereur, mieux que personne. Au lieu d'attaquer la ligue de Smalkalde, Charles entra en pourparlers avec elle : il demanda du

renfort aux princes réformés contre les Turcs, il en demanda même à François I[er], en vertu du traité de Cambrai; les luthériens répliquèrent par la demande de la révocation des décrets d'Augsbourg; François I[er] déclara qu'il ne pouvait envoyer ses troupes en Autriche, mais qu'il était prêt, de concert avec *son frère* le roi d'Angleterre, à garder l'Italie contre le Turc avec cinquante mille hommes. Les négociations de l'empereur et des luthériens traînèrent durant quinze mois : l'approche des Turcs décida Charles à céder, et, le 23 juillet 1532, un traité conclu à Nuremberg arrêta que toutes choses demeureraient en l'état où elles étaient au sujet de la religion, jusqu'au prochain concile, ou, si, malgré les efforts de l'empereur, le concile ne se réunissait pas, jusqu'à ce que la diète eût trouvé quelque autre moyen d'apaiser le différend [1]. C'était une grande victoire pour

[1] La guerre de religion, suspendue en Allemagne par les négociations qu amenèrent le traité de Nuremberg, avait éclaté sur ces entrefaites en Suisse: Schwitz, Uri, Unterwald, Zug et Lucerne, demeurés catholiques, attaquèrent Zurich, que soutinrent Berne, Bâle et Schaffouse. Le réformateur Zwingli périt dans la première rencontre (11 octobre 1531); sa mort ne fit que redoubler l'exaltation de ses partisans, et les petits cantons catholiques, bien qu'ayant d'abord remporté d'assez notables avantages, sentirent l'impossibilité d'abattre la Réforme par la force des armes; ils ne voulurent pas appeler l'étranger dans leur pays, et, malgré le nonce du pape, une paix perpétuelle fut conclue, à condition que chaque canton garderait sa croyance religieuse (novembre 1531). — Zwingli, peu de temps avant sa mort, avait envoyé à François I[er] son *Exposition de la foi chrétienne* et son traité *de la vraie et de la fausse religion*, pour tâcher d'engager le roi à traiter plus doucement les réformés français. Ce réformateur suisse, quoiqu'on ait pu lui reprocher des violences blâmables, avait des vertus et des sentiments élevés : il fit les plus grands efforts pour détourner les Suisses de l'odieuse coutume de vendre à l'étranger leurs bras et leur sang. On trouve des idées singulièrement larges et hardies dans ses livres; bien différent de tous ces sectaires qui s'entre-damnaient autour de lui pour la moindre différence de symbole, il plaçait dans le paradis, à côté des saints, les héros, les sages et tous les hommes vertueux de l'antiquité païenne. Voyez son *Exposition de la foi chrétienne,* article *de la Vie éternelle*. Luther, souvent fort étroit dans sa rigidité bi-

les protestants, que d'avoir obligé Charles-Quint à une pareille transaction : Rome en fut consternée ; mais l'Autriche fut sauvée : les protestants réunirent toutes leurs forces à celles de l'empereur et des catholiques allemands pour arrêter l'invasion turque; cent vingt mille combattants s'assemblèrent à Lintz autour de Charles-Quint : Soliman, qui était entré en Styrie à la tête d'une innombrable armée, recula devant l'Allemagne levée en masse, et se replia sur la Hongrie (octobre 1552).

Charles, sorti de ce péril à son honneur, se retourna vers les affaires de la religion, et s'occupa sérieusement du concile, que lui seul, entre les grands souverains chrétiens, désirait avec sincérité, mais non pas, il est vrai, avec désintéressement; il s'en promettait toutes sortes d'avantages : l'accroissement moral, sinon matériel, de l'autorité impériale, sous les auspices de laquelle s'assemblerait le concile, l'abaissement d'un pouvoir rival, la papauté, qui ne pouvait manquer d'être atteinte dans ses prétentions et dans ses ressources par de graves

blique, se montra plus scandalisé des témérités de Zwingli que les catholiques eux-mêmes. Il est juste d'observer que, malgré le principe : *hors de l'église, point de salut !* il y avait eu, au moyen âge, plus d'une éclatante protestation contre la damnation universelle des hommes qui n'avaient pas connu l'orthodoxie juive ou chrétienne. On sait qu'un pape avait proclamé le salut de Trajan ; Dante met Trajan et Riphée en paradis, et Caton à la tête des âmes du purgatoire; le fameux inquisiteur Sepulveda et beaucoup d'autres des catholiques les plus exaltés, croyaient au salut d'Aristote, conformément au sentiment général des scolastiques. — Bayle, article *Aristote,* note R. — Un autre sujet de contestation entre Zwingli et Luther était le sacrement du baptême : Zwingli disait que, comme tous les hommes ont péché en Adam, ils sont tous régénérés en Jésus-Christ, et que c'est impiété de damner les enfants morts avant d'avoir reçu le baptême ; que ce serait ressembler aux magiciens que d'attribuer aux paroles du baptême quelque vertu cachée. — La Sorbonne, vers ce même temps, qualifia de *question téméraire* celle du salut ou de la damnation des enfants morts sans baptême.

réformes, enfin une dernière chance de ramener à l'unité le parti luthérien, ou de l'accabler sous la réprobation de la chrétienté. Les rois de France et d'Angleterre, au contraire, se souciaient peu du concile, et le pape le redoutait plus que toute chose. Clément VII, très-mécontent des concessions de Charles-Quint aux réformés, et de quelques-uns des actes de l'empereur en Italie, se rapprochait en ce moment de François I[er], qui lui avait fait de grandes avances; cependant il ne put refuser une seconde entrevue à Bologne avec l'empereur (juin 1532). A la suite de cette conférence, des nonces du pape furent expédiés aux rois de France et d'Angleterre et à l'électeur de Saxe, pour leur proposer le concile, mais à des conditions que le pape espérait bien voir repousser par les réformés, ce qui arriva.

(1527-1534.) Pendant ce temps, éclata un événement qui fit une terrible diversion aux querelles religieuses d'Allemagne, le GRAND SCHISME D'ANGLETERRE ! Aucun pays n'avait de plus anciens griefs contre la papauté, aucun ne renfermait plus d'éléments hostiles à Rome que la patrie de Wickleff; mais Henri VIII et Wolsey avaient longtemps comprimé toutes les tendances réformatrices : Henri VIII était, de tous les rois chrétiens, le plus étroitement lié avec Rome : son amour-propre était engagé dans la cause catholique par sa guerre de plume avec Luther, et par le titre de *Défenseur de la Foi* que lui avait conféré le pape; il était d'ailleurs attaché de conviction à la théologie scolastique, tant décriée par les novateurs. Des circonstances particulières, des passions et des intérêts étrangers aux débats de la Réforme, amenèrent peu à peu Henri à la pensée d'une révolution fatale au saint-siége. Henri VIII avait épousé, en montant sur le trône, Catherine d'Ara-

gon, veuve de son frère aîné Arthur, qui était mort à seize ans, et le pape Jules II avait autorisé, par des motifs politiques, cette union si contraire aux traditions de l'église. Bien des années se passèrent; Catherine était plus âgée qu'Henri, et ses vertus ne pouvaient suffire à fixer ce monarque sensuel et changeant; les scrupules vinrent à Henri avec le dégoût : trois fils que lui avait donnés Catherine étaient morts au berceau, et une fille seulement avait survécu; il prétendit voir dans ces malheurs domestiques le courroux du Ciel contre un mariage incestueux. Peut-être, cependant, ne se fût-il point arrêté à cette idée, s'il ne se fût épris d'une jeune fille adroite et ambitieuse, lady Anna Boleyn, qui, connaissant l'état de son âme, entreprit d'en profiter pour le pousser au divorce et prendre la place de Catherine. Le cardinal Wolsey approuva le projet de divorce dans un autre but : il espérait écarter Anna et remarier Henri à une princesse française. La cour de France excita aussi le roi d'Angleterre, afin de le brouiller irrévocablement avec l'empereur, neveu de Catherine. Henri demanda donc au pape l'annulation de son mariage. La loi de Moïse autorisait le mariage d'un frère avec la veuve de son frère mort sans enfants, et Jésus-Christ n'avait point abrogé cette permission; mais le moyen âge, prohibant le mariage entre parents et alliés de tous les degrés avec une exagération vraiment insensée, avait enveloppé les alliances entre beau-frère et belle-sœur parmi beaucoup d'autres condamnées avec moins de raison. Les témoignages des conciles, des papes et des docteurs surabondaient. Henri cependant ne nia point d'abord le droit du pape à donner des dispenses de cette sorte, et attaqua la bulle de Jules II, non par le fond, mais par la forme. C'était en 1527; Clément VII

venait d'échapper aux hordes impériales, il n'osa refuser de servir le roi d'Angleterre ; il signa deux actes dont l'un accordait à Wolsey les pouvoirs nécessaires pour instruire le procès du divorce, et l'autre permettait à Henri, si le divorce était prononcé, d'épouser telle femme qu'il voudrait, lui fût-elle même alliée au premier degré *par union licite ou illicite ;* Henri avait demandé cette clause pour prévenir toute objection à son mariage avec Anna Boleyn, dont la sœur avait été sa maîtresse (décembre 1527). Clément, qui avait toujours la terreur de l'empereur devant les yeux, fit insinuer secrètement à Henri de terminer brusquement l'affaire, et de se remarier sans attendre d'approbation plus explicite ; mais l'orgueil de Henri et les soupçons de Wolsey, qui craignait quelque revirement à Rome, empêchèrent que ce conseil fût suivi : ils voulurent engager le pape, non-seulement par une promesse de ne point évoquer la cause, mais par une décrétale qui condamnât absolument en principe le mariage entre beau-frère et belle-sœur. Clément agit avec sa faiblesse et sa duplicité ordinaires : il envoya la promesse, dans des termes équivoques qui lui permettaient de la rétracter, et la décrétale, avec ordre à son légat Campeggio de la brûler après l'avoir lue à Henri VIII (juillet 1528). Campeggio, adjoint à Wolsey, traîna la procédure le plus longtemps possible : sur ces entrefaites, Clément conclut son traité d'alliance avec Charles-Quint (juin 1529) ; aussitôt après, les pouvoirs des deux légats furent révoqués, et l'affaire fut appelée à Rome. L'irritation de Henri fut extrême : Wolsey en devint la victime ; le superbe prélat, qui gouvernait l'Angleterre depuis tant d'années, tomba sous une intrigue de cour dirigée par la favorite : il mourut quelques mois après, à temps peut-être pour

éviter l'échafaud, si voisin de la disgrâce sous ce règne sanglant (novembre 1530). Henri VIII ne fut vraiment roi et ne révéla son véritable caractère qu'après la chute de son tout-puissant ministre : l'Angleterre n'y gagna rien et dut regretter Wolsey.

Le pape avait beaucoup ménagé Henri dans les termes de son évocation, et, au fond, ne souhaitait que de se voir forcer la main ; mais Henri ne dévia pas de la marche qu'il avait adoptée : le pape enfin, cédant aux exigences de l'empereur, intima défense à Henri de se remarier provisoirement (mars 1530). La colère de Henri s'en accrut : plusieurs de ses lords, autour de lui, parlaient déjà de prendre les biens d'église comme en Allemagne. Henri s'efforça d'obtenir des avis favorables à son divorce, dans les universités d'Angleterre et du Continent : l'or et les intrigues n'y furent point épargnés ; l'empereur, à la vérité, ne se remuait pas moins en sens contraire. Les théologiens et les jurisconsultes se partagèrent ; la question était difficile, et se compliquait encore de la protestation de Catherine que le premier mariage n'avait pas été consommé. François Ier déploya un grand zèle pour la cause de *son bon frère* Henri, et Montmorenci et les du Bellay, à force de brigues, parvinrent à arracher à la plupart des universités françaises des décisions conformes aux vœux du roi d'Angleterre ; la majorité fut très-faible à la Sorbonne, où Noël Beda s'était prononcé avec violence contre Henri VIII. Beda se rencontra sur ce terrain avec ses plus mortels ennemis, les docteurs protestants d'Allemagne, et Luther s'exprima, touchant le divorce de Henri VIII, dans des termes fort singuliers, auxquels les historiens n'ont pas prêté une attention suffisante : il déclara que, plutôt que d'approuver cette in-

juste répudiation, *il permettrait au roi Henri d'épouser une seconde femme, à l'exemple des patriarches et des anciens rois* (Luther, epist., p. 290)[1]. En somme, Henri n'obtint point au dehors l'effet moral sur lequel il avait compté, et n'en devint que plus enclin aux mesures violentes à l'intérieur : les lords et les communes étaient généralement disposés à le seconder, partie par servilité ou intérêt personnel, partie par animosité contre le pape et les gens d'église : le clergé anglais, qui voyait venir le schisme, s'était montré peu favorable aux vues du roi ; le parlement le punit par des *bills* qui restreignaient ses prétentions, et les lords et les communes envoyèrent au pape une adresse assez menaçante (juillet 1530). Le roi ne tarda pas à risquer un coup bien plus hardi : il somma le clergé anglais de le reconnaître en qualité de *protecteur et chef suprême de l'église anglicane*. L'assemblée du clergé, menacée, terrifiée, céda, sauf cette réserve : *autant que le permet la loi du Christ* (février 1531). Bientôt après, le parlement abolit les annates, et l'assemblée du clergé fut contrainte de consentir que les affaires ecclésiastiques fussent soumises à un comité mi-parti de clercs et de laïques, et présidé par le roi (mai 1532). Pendant ce temps, le roi, après de longs délais, était cité à Rome, en personne ou par représentant : Henri refusa de comparaître et d'envoyer, de l'avis de la faculté de décret (droit canon) de Paris, du corps des avocats de cette ville, et de l'université d'Orléans.

L'état de ses relations avec le pape et l'empereur imposait à Henri VIII la nécessité de se lier plus étroite-

[1] Lingard, historien catholique, assure que cette étrange idée fut discutée à Rome entre le pape, les agents de Henri VIII et ceux de l'empereur. *Histoire d'Angleterre*, t. VI, c. 3.

ment que jamais avec François Ier : il demanda au roi de France une conférence à Boulogne, et ne négligea rien pour l'entraîner dans ses desseins contre Rome (octobre 1532)[1]; mais la situation de François Ier était beaucoup plus complexe que la sienne : si la suprématie du pouvoir temporel sur le spirituel et l'invasion des richesses monastiques avaient de quoi séduire le roi de France, l'Italie, d'autre part, exerçait toujours sur lui un attrait invincible, et il n'espérait recouvrer l'Italie que par l'alliance du pape : pour s'assurer cette alliance, il avait abaissé l'orgueil de la race des Capets jusqu'à offrir la main de son second fils Henri, duc d'Orléans, à l'arrière-petite-fille d'un banquier florentin, à la nièce du pape, Catherine de Médicis. François tâcha de ménager une réconciliation entre Clément VII et Henri VIII, et

[1] Ce fut à la suite d'un assez long séjour en Bretagne que François Ier se rendit à Boulogne pour y recevoir Henri VIII. François venait de mener à bien une très-importante affaire : la réunion de la Bretagne à la France n'avait jusqu'alors d'autre fondement que le contrat de mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et, en vertu de ce contrat, le fils puîné de François Ier et de la *duchesse* Claude, héritière d'Anne, pouvait réclamer le duché contre son aîné, et contester le testament par lequel Claude avait légué son héritage à son fils aîné et l'usufruit à son mari. Le roi et le chancelier Duprat entreprirent d'amener les états de Bretagne à demander eux-mêmes l'exécution du testament de Claude, et la réunion définitive à la couronne. L'esprit provincial, l'amour de la vieille indépendance bretonne, ne cédèrent pas sans résistance : il y eut des luttes assez vives dans les états assemblés à Vannes au mois d'août 1532; une partie des députés furent séduits ou intimidés; d'autres, et les plus éclairés, se rendirent à des raisons d'un ordre plus élevé, et comprirent les avantages décisifs de cette grande mesure. Le président des Déserts, qui était à la tête du parti français, l'emporta sur le procureur-syndic de Nantes, Bosech, chef de l'opposition, et, le 4 août, les états proclamèrent duc de Bretagne le dauphin François, et déclarèrent qu'à partir de l'avénement de ce prince au trône de France, le duché serait irrévocablement uni à la couronne. Tous les priviléges de la Bretagne furent confirmés par le roi et par le nouveau duc, et spécialement l'interdiction de lever aucun impôt sans l'octroi des états. Voyez D. Taillandier, *Histoire de Bretagne*, l. XVII, p. 252; *Actes de Bretagne*, t. III, p. 1000. — Daru, l. IX, p. 265. — Martin du Bellay.

d'amener celui-ci à figurer dans une entrevue projetée avec le pape à Avignon ou à Nice. Henri promit au moins de s'y faire représenter, et d'éviter jusque-là toute démarche de nature à rendre un rapprochement impossible. Il ne put tenir parole : Anna Boleyn devint grosse; Henri l'épousa secrètement le 25 janvier 1533, et publia son mariage vers Pâques. La *convocation* (assemblée du clergé) d'Angleterre, sous l'influence de Cranmer, archevêque de Canterbury, décida qu'il y avait preuve suffisante de la consommation du premier mariage de Catherine ; en conséquence, une commission présidée par Cranmer cassa le mariage du roi avec Catherine et *confirma*, après coup, son mariage avec Anne (mai 1533) : Anne fut couronnée au mois de juin, et accoucha, en septembre, d'une fille qui fut la célèbre Elisabeth. Après tout, Clément n'avait pas autrement à se plaindre d'un acte qu'il avait lui-même conseillé naguère : il ne put refuser à l'empereur d'annuler la sentence de Cranmer, pour incompétence, et de déclarer Henri et Anne excommuniés, s'ils ne se séparaient provisoirement; mais il employa les formes les plus adoucies, et, lorsqu'il partit de Rome pour son entrevue avec François Ier, il conservait encore quelque espoir de raccommodement.

L'empereur avait tenté en vain d'empêcher ce voyage : Clément VII était trop flatté de l'honneur d'allier sa famille à la maison de France ! Le pape s'embarqua sur les galères françaises, et vint descendre, le 12 octobre 1533, à Marseille, où François Ier le rejoignit, le duc de Savoie ayant, à l'instigation de Charles-Quint, refusé de *prêter* la ville et le château de Nice à François Ier pour cette entrevue. Le duc Henri d'Orléans, qui avait quinze ans, et Catherine de Médicis, qui en avait treize, furent

mariés par le pape le 28 octobre : cette Catherine, réservée parmi nous à une si grande et si sombre renommée, était fille de feu Laurent II de Médicis, duc titulaire d'Urbin, et d'une Française de la maison de la Tour d'Auvergne. Elle n'apporta au second des *fils de France* qu'environ 200,000 écus en argent et en terres ; mais les gens du pape prétendaient qu'elle donnerait eu sus à la maison de France *trois bagues d'un prix inestimable, Gênes, Milan et Naples.* C'était estimer bien haut les résultats de l'alliance pontificale ; alliance qui n'était pas même garantie, car Clément VII eut l'adresse de ne pas prendre d'engagements positifs contre l'empereur. Clément ne réussit pas si bien vis-à-vis de Henri VIII : les envoyés du roi anglais lui signifièrent à Marseille un appel au futur concile ; François essaya encore de s'interposer ; mais, après le retour du pape en Italie, l'influence impériale l'emporta dans le sacré collége sur les efforts de l'ambassadeur de France Jean du Bellay, évêque de Paris, et, dans un consistoire tenu le 23 mars 1534, le premier mariage de Henri VIII fut déclaré bon et valide : Clément VII sanctionna, non sans effroi, la sentence définitive qui ordonnait à Henri de reprendre son épouse légitime.

Le même mois, la même semaine, l'Angleterre échappa sans retour à l'Eglise de Rome ! Sans attendre l'issue des négociations de du Bellay, Henri VIII fit sanctionner par les lords et les communes, comme loi fondamentale du royaume, l'acte par lequel le clergé l'avait reconnu chef de l'église anglicane : en conséquence de la *suprématie* royale, les appels en cour de Rome furent transférés à la chancellerie du roi ; toute intervention de l'*évêque de Rome,* soit dans l'institution ou la confirmation des évêques anglais, soit dans toute autre affaire ecclésiasti-

que, fut absolument abolie, et la permission du roi fut déclarée seule nécessaire ; les annates et autres impôts sur le clergé furent dévolus à la couronne (mars-novembre 1534). Bientôt commença la suppression graduelle des monastères et l'invasion de leurs biens ; la révolte malheureuse de quelques comtés du nord, qui avaient conservé de l'attachement aux traditions catholiques romaines, ne fit que précipiter la ruine des couvents et qu'affermir le schisme victorieux (1536-1537) : l'asservissement de l'église anglicane fut si complet, que les évêques acceptèrent de nouveaux pouvoirs du roi et reconnurent dépendre entièrement de son autorité.

(1532-1535.) L'effet de cet événement fut immense en Europe : la ruine de la papauté et du catholicisme sembla imminente à beaucoup d'esprits. Les protestants d'Allemagne espérèrent voir bientôt l'Angleterre rompre avec les croyances de Rome comme avec sa hiérarchie et sa discipline. Les réformés français, qui s'étaient multipliés sous la persécution, redoublèrent d'ardeur. Le clergé gallican, par ses efforts pour gagner la bienveillance du roi, montra bien qu'il comprenait le péril : dès la fin de 1532, immédiatement après l'entrevue de François et de Henri à Boulogne, l'assemblée du clergé, réunie à Paris, s'était empressée d'accorder au roi des décimes qu'il sollicitait, sans attendre, comme de coutume, l'autorisation du pape. La Réforme était en progrès constant, et comptait des adeptes dans toutes les provinces de France. La savante université de Bourges était devenue un des foyers des idées nouvelles, par l'influence du Milanais Alciati, professeur de droit, et de l'Allemand Wolmar, professeur de grec : là commença de se faire connaître, encore écolier, un jeune homme qui devait

exercer sur les destinées de la Réforme en France une influence décisive et fatale ; c'était le fils d'un procureur fiscal et notaire apostolique de Noyon ; il se nommait Jean Cauvin, et, suivant l'usage des lettrés, qui, presque tous, grécisaient ou latinisaient leurs noms [1], il se faisait appeler Calvinus ou Calvin. Prébendier de la cathédrale de Noyon à douze ans, curé de Marteville à dix-huit, tandis qu'il étudiait le droit, les langues anciennes et la théologie à Paris, à Orléans et à Bourges, il ne fut jamais ordonné prêtre, et offrit ainsi dans sa personne un des exemples de ces abus ecclésiastiques qu'il foudroya plus tard avec l'ordre entier de l'Église. Jean *Calvin* avait embrassé, dès son adolescence, les idées luthériennes, non par enthousiasme ou ardeur de nouveautés, il ne fut jamais susceptible d'entraînement d'aucune sorte ! mais par mépris pour les pratiques superstitieuses ou inutiles à ses yeux, et aussi pour toute la poésie, soit extérieure, soit intime, par laquelle le catholicisme s'adressait au sentiment et à l'imagination, et que son âme aride ne pouvait comprendre. Jean Calvin n'eut pas de jeunesse : dès son apparition aux écoles, ses professeurs traitèrent en égal ce jeune dialecticien à la vie austère, à la parole subtile, à la pensée inflexible, au visage amaigri, au regard pénétrant et dur. Il n'avait du caractère national que les qualités intellectuelles, la clarté, la précision, la logique ; il ne séduisait pas les cœurs, comme Luther ; il enlaçait les esprits dans les replis serrés de son syllogisme. Jean Calvin débuta, en 1532, par un commentaire latin du traité de Sénèque *de la Clémence,* qu'il adressa au roi comme une humble

[1] Didier (Erasme), Schwarzerde (Mélanchthon), Reuchlin (Capnion), Kuhhorn (Bucer), Hauschein (Œcolampade), Lefèvre (Faber ou Fabri), Petit (Parvi), Bedier (Beda).

requête contre les persécutions religieuses : singulier contraste qu'un tel début chez un homme qui devait figurer à son tour parmi les plus impitoyables oppresseurs de la liberté de conscience! Presque en même temps que le traité *de la Clémence*, parurent deux livres d'une bien autre hardiesse et d'une bien autre portée, œuvre de deux écrivains destinés à être tous les deux ennemis et l'un des deux victime de Calvin, Rabelais et Servet. L'Espagnol Michel Servet, qui passa en France et en Allemagne une grande partie de sa vie toujours errante et menacée, était un de ces génies audacieux qui sondent à la fois tous les abîmes de la science : il exprima, dans son traité *des Erreurs de la Trinité,* les théories d'un panthéisme idéaliste qui conservait plus d'un adepte secret en Italie, et attaqua, sinon le dogme de la Trinité, au moins celui des *personnes* divines, tel que l'enseignait la théologie chrétienne. Tandis que Servet, poursuivi, changeait de nom sans suspendre ses investigations téméraires, François Rabelais, moine défroqué, devenu médecin et correcteur d'épreuves, publiait à Lyon, en 1533, sous un pseudonyme, le premier livre de son *Pantagruel,* mélange inouï de raison profonde et d'extravagance volontaire, de grossières obscénités et de saine morale, produit d'un savoir et d'une verve inépuisables, chaos fécond où notre littérature, de La Fontaine à Beaumarchais, a puisé ses types les plus originaux, saturnale universelle où les diverses classes de la société, mais surtout et toujours les gens d'Église et les gens de justice, passent incessamment sous le fouet du joyeux satirique. La pensée de Rabelais, de moins en moins voilée dans le *Gargantua* (1535) et dans les derniers livres du Pantagruel, est une tolérance absolue en matière de religion et presque en toute chose,

tolérance reposant à la fois sur une indifférence épicurienne et sur des sentiments d'humanité soulevés par les persécutions. On rencontre souvent, à travers ses boutades de philosophe ivre, d'excellentes vues de réforme politique, sociale ou domestique [1]. Relativement à l'assouplissement et à la trituration de la langue française, la valeur de ce livre est immense, quoique Rabelais ait fait subir à la langue des mascarades aussi grotesques qu'à ses personnages. Le succès de Rabelais fut prodigieux et lui valut de hautes protections qui ne l'abandonnèrent jamais : l'exagération même de ses bouffonneries servit de prétexte à ses patrons pour empêcher qu'on ne prît ses témérités au sérieux.

Vers ce même temps, un homme qu'attendait une célébrité bien opposée, Ignace de Loyola, Espagnol comme Michel Servet, prononçait, avec quatre ou cinq compagnons, dans l'église de Montmartre, des vœux qui furent le premier fondement de l'ordre des jésuites : Calvin, Loyola, Servet et Rabelais, l'homme qui tenta de fixer la

[1] La première idée de Rabelais avait été celle que réalisa depuis Cervantes avec tant de gloire, c'est-à-dire de parodier les romans de chevalerie, dont la traduction de l'Amadis portugais, faite par Herberay Des Essarts sur l'ordre de François Ier, avait ranimé la popularité. Les *Chroniques Gargantuines*, publiées en 1532, sous l'anonyme, avaient été écrites dans ce but; elles furent le germe du Pantagruel et du Gargantua, que Rabelais féconda par des inspirations plus hardies. — La vogue de Rabelais pénétra partout, et semble avoir influé sur les arts : le grotesque fait alors de nouveaux progrès ; l'emploi des figures bizarres appelées *mascarons* se multiplie dans la sculpture monumentale ; le satyre et la nymphe lascive se détachent des rinceaux et des frises, et saillissent, sur de grandes proportions, en cariatides effrontées. Il est un quartier de la vieille ville d'Angers qui semble encore aujourd'hui dérouler sur ses pignons de bois sculpté tout un commentaire du Pantagruel. — Voyez, sur la vie et les ouvrages de Rabelais, une intéressante notice du bibliophile Jacob, servant d'introduction à son édition de cet écrivain. Paris, Charpentier, 1841. — M. Géruzez, dans son cours d'éloquence française, a déterminé avec sagacité le vrai caractère de l'œuvre de Rabelais, et fait justice des interprétations fantasques des commentateurs.

Réforme, l'homme qui voulut régénérer le catholicisme romain, le précurseur de Spinosa et celui de Voltaire, se rencontrèrent face à face dans Paris, ce laboratoire prédestiné où viennent mûrir et prendre forme toutes les inspirations de la pensée humaine !

Marguerite, la reine de Navarre, redoublait d'efforts pour conquérir son frère : on prétend qu'elle faisait la *cène* chez elle à la manière des réformés. Elle avait publié un livre de poésies religieuses intitulé *le Miroir de l'âme pécheresse,* où elle gardait un silence calculé sur l'invocation des saints, sur le mérite des œuvres, etc. L'irritation des catholiques ardents croissait avec les progrès de leurs adversaires : le fougueux Beda, qui ne cessait de déclamer avec une violence extrême contre l'alliance *impie* de François I[er] et de Henri VIII, fit interdire la vente du livre de la reine Marguerite : le principal du collége de Navarre, peut-être à l'instigation de Beda, fit jouer par ses écoliers une *Moralité* ou pièce allégorique où une femme quittait sa quenouille pour un Évangile traduit en français que lui présentait une Furie. Ce principal et ses complices en furent quittes pour quelques jours de prison ; mais Beda paya pour tous : ce grand persécuteur fut frappé à son tour : tandis que la Sorbonne désavouait l'interdiction du livre de Marguerite, qui ne péchait que par *omission*, Beda fut arrêté, condamné par le parlement à faire publiquement amende honorable pour offense au roi, et envoyé à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où il mourut prisonnier en 1537.

Les réformés avaient rendu bravade pour bravade aux fanatiques sorbonnistes : Calvin avait séduit le recteur même de l'Université, Nicolas Cop, fils du premier médecin du roi, et, le jour de la Toussaint 1533, le recteur pro-

nonça, dans l'église des Mathurins, un sermon composé par Calvin et tout rempli de maximes luthériennes sur la *justification*. On peut juger de la tempête qu'il souleva! Cop, effrayé de l'effet qu'il avait produit et craignant les suites, s'enfuit à Bâle : Calvin se retira en Saintonge, puis quitta la France et rejoignit Cop à Bâle. Le roi, comme pour compenser le châtiment de Beda, avait lui-même exhorté la Sorbonne à surveiller attentivement l'hérésie (décembre 1533). Ses relations avec les protestants d'Allemagne se resserraient cependant de plus en plus, et sa politique obtint de ce côté un succès considérable : à la suite d'une guerre civile dans la haute Allemagne, le duc Ulrich de Wurtemberg avait été chassé de ses états par ses sujets et par la ligue de Souabe, en 1519, et son duché, cédé par les vainqueurs à Charles-Quint, avait été octroyé par l'empereur à l'archiduc Ferdinand. Le landgrave Philippe de Hesse, le bras droit du parti protestant, prépara une contre-révolution en Wurtemberg au profit du fils du prince dépouillé, qui avait embrassé la Réforme; François Ier donna de l'argent : le landgrave leva des soldats; le duc de Wurtemberg rentra dans son pays, chassa les Autrichiens, et reconquit son héritage (mai 1534). La politique française retrouva ainsi, dans la Souabe, le point d'appui qu'elle avait perdu dans la Gueldre. Cet événement n'amena point cependant, comme François l'avait pensé, une guerre générale en Allemagne. Ferdinand transigea et consentit à rendre le Wurtemberg en fief au duc Ulrich, et à renoncer à toute revendication des biens ecclésiastiques envahis par les luthériens, moyennant que les confédérés de Smalkalde le reconnussent roi des Romains : le traité fut accepté (fin juin 1534). Les deux cultes luthérien et

catholique furent reconnus libres en Wurtemberg. L'effroi et la colère qu'inspirait aux deux partis l'insurrection anabaptiste renouvelée avec fureur en Westphalie, avaient rendu la paix plus facile.

Le pape Clément VII mourut sur ces entrefaites (24 septembre 1534), miné par le chagrin que lui causait le schisme d'Angleterre, et emporta dans sa tombe les espérances que François Ier avait fondées sur l'alliance des Médicis. A Clément VII succéda le vieux cardinal Farnèse, Romain de naissance, qui prit le nom de Paul III : le nouveau pape avait l'esprit, le savoir, la dissimulation profonde et les talents diplomatiques de son prédécesseur, avec plus de décision dans le caractère : il appartenait à une génération plus distinguée par l'intelligence que par la religion et la moralité; sa vie était loin d'être sans tache, et la foi aux influences des astres semble avoir été sa croyance la mieux établie[1]; cependant sa haute intelligence lui fit suivre, durant la plus grande partie de son règne, la même conduite que lui eût dictée la foi : il prit une position d'impartialité absolue entre l'empereur et le roi de France, s'entoura des hommes à la fois les plus éclairés et les plus religieux qu'il y eût en Italie, annonça l'intention de réformer les abus de la cour romaine, et parut accepter franchement la nécessité d'un concile, que Clément VII avait tâché d'écarter par toutes sortes d'intrigues.

Les réformés français pensèrent que le roi, n'ayant

[1] Il avait eu des enfants naturels, chose trop commune dans le haut clergé italien de ce temps pour qu'on s'y arrête ; mais on lui faisait des reproches beaucoup plus graves. Benvenuto Cellini affirme qu'il avait été emprisonné dans sa jeunesse pour avoir falsifié des brefs pontificaux, tandis qu'il était secrétaire des brefs. — B. Cellini, p. 270; traduction de M. Saint-Marcel; Paris, 1822. — Sur sa croyance à l'astrologie, voyez Ranke, t. II, p. III, c. 1.

point à attendre du nouveau pape les mêmes avantages que de son devancier, prendrait moins de soins de le ménager : ils tirèrent grand parti du scandale que donnèrent cette année-là les cordeliers d'Orléans, par une de ces fraudes sacriléges dont les exemples ne sont pas rares aux époques de décadence et de corruption religieuse [1]. Leur espoir s'accrut singulièrement par la correspondance amicale qui s'établit entre les du Bellay et Mélanchthon, dans le but avoué d'essayer une conciliation entre les théologiens français et les docteurs de la confession d'Augsbourg. « Environ le mois de novembre, » dit l'historien de la Réforme en France (Th. de Bèze), « tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels, ayant fait imprimer certains articles d'un style fort aigre et violent contre la messe (et contre l'eucharistie), en forme de placards, non-seulement les plantèrent et semèrent par les carrefours de Paris, contre l'avis des plus sages, mais en affichèrent un à la porte de la chambre du roi, étant pour lors à Blois. » François I[er] vit dans cette témérité un outrage à sa majesté royale, et entra dans une furieuse colère : le grand maître Montmorenci et le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, qui étaient, avec Duprat, les chefs du parti opposé à la reine Marguerite, à madame d'Etampes et aux du Bellay, poussèrent le roi aux plus impitoyables

[1] Ces moines, pour stimuler le zèle des fidèles envers leur couvent, prétendirent que la femme du prévôt d'Orléans, morte sans leur faire de legs, était damnée et qu'elle *revenait* dans leur église : un novice fut aposté pour jouer le rôle de l'âme en peine. Les auteurs de cette farce furent traduits devant le parlement et condamnés à diverses peines.—Th. de Bèze, p. 17.—Une comédie du même genre, mais compliquée d'un crime atroce (une tentative d'empoisonnement par l'hostie), était arrivée au couvent des Dominicains de Berne, et avait beaucoup contribué à déterminer la révolution religieuse en Suisse.

rigueurs. Le parti catholique violent fut fort aidé par le retentissement des étranges événements de Munster, où les anabaptistes, un moment victorieux, avaient bouleversé la société de fond en comble et fondé le *règne des saints,* la polygamie, la communauté des biens, sous le sceptre absolu d'un roi-prophète, le tailleur Jean de Leyde. On arrêta beaucoup de gens à Paris : on leur imputa, outre l'hérésie, des complots fort invraisemblables[1] ; le 21 janvier 1535, eut lieu, en expiation des *blasphèmes publiés contre le saint sacrement*, une procession plus solennelle encore que celle de 1528 : toutes les reliques des églises de Paris furent promenées par les rues ; le roi, les princes, les ambassadeurs, le parlement, le clergé, les écoles, suivirent à pied le cortége. La procession fit halte dans les six principales places de Paris ; en chaque lieu de station avaient été dressés un reposoir pour le saint-sacrement, un échafaud pour le roi et sa suite, et un bûcher pour un des auteurs ou complices de l'affaire des placards. Six malheureux, dont une femme, furent brûlés en présence du roi avec un détestable raffinement de cruauté : on les avait liés à des bascules qui tour à tour les *guindaient* en l'air et les *dévalaient* (descendaient) dans les flammes, afin de prolonger leur supplice, jusqu'à ce que le bourreau coupât la corde pour laisser tomber le patient dans le feu. Le peuple, animé par les déclamations fanatiques des prédicateurs, avait failli arracher les condamnés des mains des bourreaux pour les déchirer. Au retour de la procession, le roi, dans une assemblée tenue en la grand'salle de l'évêché, fit un discours d'une violence extrême contre

[1] On prétendit qu'ils avaient conspiré de mettre le feu aux églises et de piller le Louvre. Papiers d'Etat de Granvelle, t. II, p. 283.

les ennemis du saint-sacrement, « jusqu'à dire que, si ses propres enfants étaient si malheureux que de tomber en telles exécrables et maudites opinions, il les voudrait *bailler* pour en faire sacrifice à Dieu [1]. »

Les exécutions continuèrent à Paris et dans les provinces : un édit du 29 janvier condamna les receleurs d'hérétiques *luthériens et autres* aux mêmes peines que *lesdits hérétiques*, à moins qu'ils ne dénonçassent leurs hôtes à la justice ; le quart des biens à confisquer fut garanti aux dénonciateurs. Le roi était si irrité, que, dans un moment d'emportement, il signa des lettres patentes portant abolition de l'imprimerie, comme moyen de propagation des hérésies, et défense d'imprimer aucun livre sous peine de la *hart*. S'il n'eut point de remords de ses cruautés, il eut du moins honte de cette extravagance, et supprima son édit, dont on ne trouve de traces dans aucun recueil d'ordonnances [2]. Son courroux lui avait fait oublier la politique autant que l'humanité : il savait que la maison d'Autriche exploitait contre lui en Allemagne ses liaisons avec le *Turc*, qui n'étaient plus un mystère, puisque Soliman venait de lui envoyer un ambassadeur à Paris ; il sentit que les supplices des hérétiques lui nuiraient plus encore auprès des princes luthériens, dont l'amitié lui importait si fort, et il se hâta d'écrire à tous les princes et états de l'Empire pour se justifier sur ces deux points (1er février). Il assura que ses négociations avec le *Turc* n'avaient d'autre but que

[1] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, part. IV, p. 272. — Gaillard, t. VI. — Budé fit un petit livre *contre l'attentat des hérétiques,* probablement pour mettre son orthodoxie à couvert. Il mourut le 23 août 1540, et ordonna, par testament, qu'on l'enterrât sans cérémonies. Sa veuve et ses enfants se firent protestants et passèrent à Genève.

[2] Garnier, hist. de France, t. XII, p. 554.

d'amener paix ou trêve entre Soliman et la république chrétienne, de laquelle la France n'entendait pas se séparer [1] : quant aux hérétiques brûlés, il prétendit que c'étaient des factieux qui, *sous couleur de religion*, avaient voulu bouleverser son royaume. Il alla plus loin : il écrivit une autre lettre de sa propre main à Mélanchthon, afin de l'engager à venir en France ; il montra plus de zèle que jamais pour une réconciliation avec les partisans de la confession d'Augsbourg, et rejeta tout le mal, en France comme ailleurs, sur les sacramentaires et les anabaptistes. Les auteurs des placards tenaient plus en effet des sacramentaires suisses que des luthériens. Une ordonnance du 16 juillet révoqua le cruel et immoral édit du 29 janvier, et amnistia tous les gens détenus, contumaces ou suspects de luthéranisme, *pourvu qu'ils vécussent dorénavant comme bons catholiques, et abjurassent leurs erreurs en dedans six mois :* les sacramentaires furent exceptés de l'amnistie [2]. Divers obstacles cependant empêchèrent le voyage de Mélanchthon : il envoya seulement

[1] Un traité de commerce fut conclu cette année-là entre la France et la Porte Othomane : il portait que les marchands français seraient, dans l'empire turc, sur le même pied que les nationaux, que la juridiction des consuls de France serait garantie, et que tous les captifs français enlevés par les corsaires musulmans seraient mis en liberté. La protection amiable du roi de France sur les églises et les chrétiens de Syrie fut reconnue, et la politique commerciale de Jacques Cœur fut remise en vigueur en Orient. Ce fut un des plus beaux résultats qu'obtint la politique française au seizième siècle. Flassan, *Diplomatie française*, t. I, p. 367.

[2] La mort de Duprat (9 juillet 1535), causée, dit-on, par ses excès de table et autres, semble concorder avec cet adoucissement de la législation. — Duprat avait avoué au roi, l'année précédente, qu'il avait 400,000 écus dans ses coffres, tout prêts pour acheter la tiare : il ne fut pas même question de lui au conclave ; mais François Ier n'oublia pas son aveu, et fit saisir son argent et son magnifique mobilier, fruit de ses rapines, avant même qu'il eût rendu le dernier soupir. — Arnoldi Ferroni, l. VIII, p. 216. — Duprat eut pour successeur le président Dubourg.

une confession très-modérée et très-mitigée, qui n'en fut pas moins condamnée par la Sorbonne.

Peu de temps après les *articles* de Mélanchthon, François I[er] reçut une autre *confession de foi* qui lui était adressée de Bâle : celle-ci formait un volume entier ; elle portait le titre d'*Institution de la religion chrétienne*, et l'auteur avait pris le pseudonyme d'Alcuin, comme s'il eût aspiré à offrir dans sa personne un second Alcuin à un second Charlemagne. L'auteur était Jean Calvin : il avait achevé, à vingt-six ans, l'œuvre la plus importante qu'eût encore enfantée le protestantisme ; il avait entrepris de fixer la Réforme en France, non par des traités partiels ou par un simple symbole de croyance comme à Augsbourg, mais par une vaste exposition méthodique de l'ensemble des dogmes et de la discipline ; il tentait enfin, pour le protestantisme, avec un incomparable talent d'exposition et de style, ce qu'avait fait Thomas d'Aquin pour la théologie catholique romaine [1]. L'*Institution chrétienne* porta d'emblée Calvin à côté ou plutôt en face de Luther : il y avait entre ces deux natures une opposition profonde ; Luther était un esprit d'agression et de renversement, Calvin, un esprit d'ordre et d'organisation ; mais Luther débordait d'aspirations prophétiques vers l'idéal et l'avenir ; Calvin, au contraire, était un de ces hommes puissants par la logique et la volonté, mais incomplets par la compréhension et le sentiment, qui, apparaissant au milieu des révolutions en marche et

[1] La première édition (1535), qui paraît avoir été publiée en français, n'existe plus : l'étendue de l'ouvrage fut peu à peu quadruplée dans les éditions latines qui suivirent de 1536 à 1559. La première édition française que l'on ait conservée ne date que de 1565. C'est un des chefs-d'œuvre de notre langue au seizième siècle.

n'en comprenant ni les tendances légitimes ni le vrai but, s'efforcent d'immobiliser le présent, condamnent le passé et ferment l'avenir. S'il y avait quelque chose de légitime dans le protestantisme, c'était sans doute la revendication de la personnalité humaine, le libre examen, l'essor de la raison individuelle, l'égalité du clerc et du laïque devant Dieu. Calvin, au lieu de perfectionner ce qu'il venait continuer, de dégager ce qu'il y avait de vrai dans le mouvement luthérien, le faussa et le pervertit, sinon sur tous les points, du moins sur les plus fondamentaux. Il passa sa vie à forger de nouveaux fers avec les débris des vieilles chaînes, et son école proclama hautement la maxime que *la liberté de conscience est un dogme diabolique* [1]. Son point de départ fut que l'église romaine n'était pas la véritable église catholique, *fille du Christ ;* que celle-ci avait été mise à mort par les papes ; qu'il fallait la ressusciter et lui rendre les droits, *tous les droits* usurpés par sa rivale. — Hors de l'église point de salut ! — Quiconque se sépare de la véritable église, comme les anabaptistes, quiconque adhère à la fausse, comme les papistes, est apostat. — La véritable église est celle où la parole de Dieu est prêchée dans sa pureté et où les sacrements s'administrent selon l'institut du Christ. — Ces conditions n'existent pas dans l'église romaine (Instit. Christ, l. IV, c. 1-2). Il compare ensuite la hiérarchie *papistique* avec l'organisation de l'église primitive, où les prêtres étaient choisis par le peuple, où les évêques n'avaient au-dessus des autres prêtres, *leurs égaux,* qu'une mission de surveillance, etc. (Ibid. c. 3-4.) Quant aux dogmes, il cherche à mettre en harmonie les luthériens

[1] *Libertas conscientiis diabolicum dogma.* Théod. de Bèze. Epist. Theol.

et les sacramentaires, quoique penchant davantage vers ces derniers. Il n'admet que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie; il se rapproche de Zwingli sur le baptême (V. ci-dessus, p. 286) ; il enseigne que, dans la *cène*, l'âme est nourrie, *par la foi*, de la chair et du sang de Jésus-Christ, mais que le corps n'en reçoit que le symbole dans le pain et le vin matériels (Instit. Christ., l. IV, c. 7-17). Il établit la légitimité du divorce en cas d'adultère, d'abandon prolongé, etc. Il nie l'infaillibilité absolue des conciles, mais ne nie pas absolument la tradition, et tâche de se concilier les témoignages des Pères. On ne saurait se défendre d'admirer la force, le sens, la lucidité qu'il déploie dans la discussion des formes de la religion ; mais, si l'on pénètre au fond de son dogme, on recule d'horreur devant la divinité qu'on aperçoit dans l'ombre du sanctuaire, assise sur un trône d'airain. Quel Christ que celui de Calvin ! Un Dieu impitoyable, pire que l'aveugle Destin, car il crée volontairement le mal ; il crée les hommes pour sauver le petit nombre et damner le grand, sans que les prédestinés de l'enfer puissent réagir contre leur destinée [1], car ils n'ont point de libre arbitre. Adam n'a pu éviter son péché; cependant il est tombé *volontairement!* Calvin laisse ainsi à l'homme une ombre de volonté pour justifier son Dieu, et pour justifier le précepte que lui-même donne aux fidèles de haïr les réprouvés, *afin de se conformer à la volonté de Dieu qui les damne!* C'est la religion de la haine entée sur la loi d'amour, sur l'Évangile, comme une plante empoisonnée qui s'enlace aux rameaux de l'arbre de vie [2] !

[1] Par contre, le fidèle doit être certain de sa prédestination céleste, et ne peut perdre la grâce une fois reçue.

[2] Institut. Christ. l. III, c. 2-23. — Voyez la lettre de la duchesse de Ferrare

La politique de Calvin est en harmonie avec sa théologie : on a vu qu'il semblait faire appel à la souveraineté du peuple, quant à l'organisation des églises ; il se garde bien d'appliquer ce principe au gouvernement de l'état ; en politique, il ne reconnaît que l'empire du fait ; il préfère la forme aristocratique, mais il établit qu'on doit une entière soumission à la forme existante, quelle qu'elle soit ; il interdit aux particuliers même de la discuter. On doit une obéissance absolue aux tyrans, *représentants de la colère de Dieu*, à moins que ces tyrans ne violent les lois *positives* de l'ordre établi : aucune violation du droit naturel, de l'humanité, de la morale, n'autorise la résistance ; Dieu seul peut intervenir, comme il le fait quelquefois en suscitant des *vengeurs manifestes*, tels qu'Aod ou Jahel. Ainsi, le droit politique de Calvin, c'est le despotisme du fait, tempéré par le tyrannicide inspiré d'en haut ; tout droit de transformer ses institutions est dénié au peuple. Seulement, le droit de résistance que Calvin dénie en matière politique, il le reconnaît implicitement en matière de religion : « L'obéissance s'arrête quand le prince commande la violation de la loi de Dieu (Instit. Christ., l. IV, c. 20). »

à Calvin. — « Non, je n'ai point oublié ce que vous m'avez écrit, que David a haï les ennemis de Dieu de haine mortelle... Quand je saurais (si je savais) que le roi mon père, et la reine ma mère, et monsieur mon mari, et tous mes enfants, seraient réprouvés de Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle, et leur désirer l'enfer, et me conformer à la volonté de Dieu entièrement... » La duchesse de Ferrare était la fille de Louis XII, Renée de France. Comme Marguerite de Navarre, elle favorisait la réforme, détestait Rome et faisait de Ferrare un asile de novateurs au milieu de l'Italie. Calvin la gagna à ses idées durant un voyage qu'il fit en Italie en 1536, sous un nom supposé. Il retrouva à Ferrare Clément Marot, que de nouvelles tracasseries avaient obligé de quitter la France. — Sur le caractère de Calvin et de sa doctrine, voyez le beau travail de M. Pierre Leroux : Encyclopédie nouvelle, art. Calvin.

Calvin, secondé par les tendances unitaires du génie national, qui s'opposaient au fractionnement du protestantisme en sectes multiples et cherchaient à y retrouver une sorte de catholicisme, parvint à son but et absorba tout le mouvement de la Réforme en France : les conséquences des principes qu'il avait posés se développèrent bientôt dans l'ordre des faits.

(1535-1538.) On ignore si François Ier prit connaissance du livre que Calvin lui avait dédié dans une éloquente préface : la conduite du roi envers les protestants continua d'être le plus souvent soumise aux variations de sa politique extérieure. François avait, au moment où parut l'*Institution chrétienne*, des préoccupations d'une tout autre nature que la théologie, et s'apprêtait à débattre de nouveau la domination de l'Italie. Dès 1533, un événement grave, survenu à Milan, avait paru rendre la guerre imminente : le duc Francesco Sforza, las du joug de l'empereur, avait eu quelques velléités de se rapprocher de la France, et le roi avait accrédité près de ce duc un agent secret, nommé Maraviglia (Merveille), Lombard de naissance, mais engagé depuis vingt-cinq ans au service de France (vers novembre 1532). Cet homme, au lieu de cacher soigneusement sa mission, la laissa transpirer par une imprudente vanité ; l'empereur en fut averti, se plaignit vivement à Sforza de cette intrigue, et ramena le duc à lui par ses menaces et ses promesses. Peu de temps après, des *bravi* au service de Maraviglia ayant tué, dans une querelle, un gentilhomme qui avait insulté leur maître, Maraviglia fut arrêté, emprisonné et décapité dans son cachot, à peu près sans forme de procès (6 juillet 1533). Cette tête sanglante servit de gage de réconciliation entre l'empereur et Sforza,

et Charles-Quint donna une de ses nièces en mariage au duc de Milan (Martin du Bellay).

François, furieux d'un acte qu'il regardait avec raison comme un outrage personnel, dénonça à toute l'Europe cette violation du droit des gens, repoussa avec hauteur les excuses du duc, et annonça l'intention de se venger par les armes. Toute l'année 1534 fut remplie de préparatifs militaires : une ordonnance du 12 février 1534 modifia l'organisation de la cavalerie [1] ; la réserve noble du ban et de l'arrière-ban fut assujettie à des *montres* (revues) annuelles. Une autre ordonnance bien plus importante, attestant que le roi renonçait enfin à des préjugés et à des défiances funestes, décréta la formation d'une infanterie nationale sur un plan beaucoup plus large que tout ce qui avait été essayé jusqu'alors : par édit du 24 juillet 1534, le roi ordonna la levée de sept *légions*, de six mille hommes de pied chacune, à *l'exemple des Romains;* la première en Normandie, la seconde en Bretagne, la troisième en Picardie et Ile-de-France, la quatrième en Languedoc, la cinquième en Guyenne et Gascogne, la sixième en Bourgogne, Champagne et Nivernais, la septième en Dauphiné, Provence, Lyonnais et

[1] Chaque compagnie de cent lances n'eut plus que cent cinquante archers au lieu de deux cents : sur les cent hommes d'armes, les vingt-cinq les plus robustes furent astreints à porter de nouvelles panoplies beaucoup plus fortes et plus pesantes que les armures ordinaires : leurs chevaux devaient avoir la tête, le poitrail et les flancs entièrement armés et bardés. C'est à ce temps qu'appartiennent ces armures dont le poids énorme effraie les visiteurs de nos musées du moyen âge; mais on eut beau renforcer les grands *garde-bras*, les *devant de grèves* et les *flançais* jusqu'à estropier et déhancher les hommes et les chevaux, on ne put les mettre à l'abri de l'artillerie. La conviction de cette impuissance a peut-être fait exagérer, depuis, la réaction contre l'emploi des armes défensives. On voit par cette ordonnance qu'il y avait des demi-compagnies de cinquante lances, et même de trente et de vingt-quatre. — Isambert, t. XII, p, 384.

Auvergne. Sur ces quarante-deux mille hommes, on devait compter trente mille piquiers et hallebardiers, et douze mille arquebusiers. Chaque légion se divisait en six *compagnies* de mille hommes chacune ; chaque *compagnie*, en deux cohortes de cinq cents hommes, subdivisées en centuries. Tous les soldats devaient porter des *hallecrets* ou corselets de fer : un certain nombre d'hommes d'élite devaient être plus fortement armés. Les gentilshommes pourraient s'enrôler dans les légions au lieu de desservir leurs fiefs ; mesure excellente pour relever la considération de l'infanterie. En temps de paix, les légionnaires seraient exempts de tailles, pourvu que leur cote ne passât pas vingt sous, et recevraient une indemnité de frais de route pour aller deux fois par an à la *montre :* en temps de guerre, la solde promise était forte (cinq francs par mois pour le simple soldat) ; les soldats blessés sans être hors de service devaient être exempts de tailles pour toute leur vie, et placés comme *mortes-paies* en garnison dans les places fortes du royaume. Un anneau d'or devait récompenser les actions d'éclat, et les soldats roturiers qui se distingueraient pourraient s'élever jusqu'au grade de lieutenant ou chef de cohorte ; arrivés à ce grade, ils seraient anoblis (Isambert, t. XII, p. 390).

Très-belle invention, si elle eût été suivie! Pour quelque temps nos ordonnances et nos lois sont gardées, mais, après, tout s'abâtardit. L'esprit de suite et de persévérance n'était pas la vertu de François I[er], et ce reproche d'un de nos meilleurs écrivains militaires (Blaise de Montluc) n'a été que trop souvent mérité par le gouvernement et par la nation française. Les sept légions ne furent jamais complétement organisées.

L'empereur tâcha de détourner de Milan les armes françaises par la voie des négociations : il souhaitait le maintien d'une paix qui avait été tout à son avantage, et que son opiniâtre lutte contre les musulmans lui rendait en ce moment très-nécessaire. Ce n'était pas seulement du côté de l'Allemagne, mais aux portes mêmes de l'Espagne, que l'islamisme reprenait une offensive formidable : un moment, les Espagnols avaient pu se flatter que la conquête de toute la côte barbaresque suivrait la prise de Grenade ; maîtres d'Oran, de Bougie, de Tripoli, établis dans un fort qui dominait la ville et le port d'Alger, ils avaient assujetti au tribut les rois de Tunis et de Tlemcen ; tout pliait sous la terreur de leurs armes, lorsque les Turcs vinrent mettre un terme aux progrès des chrétiens en Afrique, et ramener chez les musulmans du *Maghreb* (le pays d'Occident) l'espoir de la vengeance contre les destructeurs de Grenade. Les deux fils d'un renégat grec ou albanais, Haroudj et Khaïr-ed-Din (Hariadan), si fameux sous le surnom de Barberousse, se cantonnèrent dans Alger avec une poignée de Turcs, et y fondèrent, sous la suzeraineté du sultan, une république de corsaires destinée à contre-balancer les chevaliers de Rhodes, que l'empire othoman assaillait alors avec toutes ses forces et qu'il chassa de leur île en 1522. Alger était une position militaire admirablement choisie pour commander tout le bassin occidental de la Méditerranée, au centre duquel se trouve ce port : les Espagnols firent de grands efforts afin d'écarter un tel danger ; Haroudj périt sous les coups de la garnison d'Oran, auprès de Tlemcen (1518) ; mais les secours du sultan sauvèrent Khaïr-ed-Din : plusieurs expéditions dirigées contre Alger échouèrent complétement ; les tempêtes de ces plages redoutables combattirent pour

les Turcs; les révoltes des Maures, des Arabes, des Berbères (Kabayles), furent comprimées, et le fort d'Alger tomba enfin au pouvoir de Khaïr-ed-Din (1529). La piraterie algérienne prit un développement gigantesque qui dépassait l'ancienne piraterie moresque et sarrasine, et qu'on ne pouvait comparer qu'aux Vandales du cinquième siècle. Des escadres entières étaient incessamment enlevées ou détruites par ces corsaires : des descentes dévastatrices portaient l'épouvante sur toutes les côtes d'Espagne, d'Italie et des îles : des milliers de chrétiens étaient enlevés et traînés en esclavage dans les bazars d'Afrique et d'Orient; des milliers de Maures d'Espagne, persécutés par leurs vainqueurs, se réfugiaient à bord des galères libératrices, et apportaient en Algérie leur intelligence, leurs arts et leur implacable soif de vengeance : en une seule année, Barberousse transporta soixante-dix mille réfugiés dans son nouvel empire. Khaïr-ed-Din avait d'abord aussi peu ménagé les côtes de Provence que les rivages d'Espagne ou d'Italie, et s'était plus d'une fois embusqué dans les îles d'Hyères pour surprendre les navires de Marseille ou de Toulon; mais la politique othomane lui imposa un changement de conduite; il envoya des présents à François Ier (des lions et des tigres, entre autres), et conclut une trêve avec la France, avant d'aller recevoir, en qualité de capitan-pacha, le commandement général des flottes de Soliman (1534). Le premier exploit du nouveau capitan-pacha fut la conquête de Tunis. Le roi dépossédé et les chevaliers de Rhodes, établis récemment par Charles-Quint à Malte et à Tripoli, supplièrent l'empereur de ne pas laisser *Barberousse* s'affermir à Tunis : Charles en sentait bien l'importance, et prépara

un grand armement pour chasser de Tunis le roi des pirates [1].

François I[er] essaya de profiter de ces circonstances afin d'obtenir que Charles abandonnât à son ressentiment le duc Sforza : il renouvela nettement ses prétentions sur Milan, Gênes et Asti, et proposa de les transférer à son second fils, le duc d'Orléans, si Charles ne s'opposait pas à ses projets. L'empereur lui offrit, au nom de Sforza, une *pension* de cinquante mille écus d'or pour le duc d'Orléans : François refusa ; Charles ne chercha qu'à gagner du temps pour exécuter son expédition de Tunis. François I[er] ne contraria pas directement cette entreprise, à laquelle toute la chrétienté s'intéressait, mais il ne voulut pas y joindre ses navires, et continua ses préparatifs contre la Lombardie. Son plan de campagne n'était plus cependant et ne pouvait plus être le même qu'autrefois : depuis Charles VIII, les états de Savoie avaient toujours été ouverts aux Français, et l'on avait généralement combiné les opérations militaires comme si la frontière de France eût confiné immédiatement au Milanais ; mais maintenant l'avant-garde française, pour ainsi dire, était retournée contre la France : le duc de Savoie Charles III, homme faible et nul, entièrement dominé par sa femme Béatrix de Portugal, belle-sœur de l'empereur, et toute dévouée à Charles-Quint, n'avait cessé de témoigner son mauvais vouloir à son neveu François I[er], depuis le secours d'argent qu'il avait prêté à Bourbon dans la fatale campagne de Pavie. L'invasion

[1] Voyez l'Histoire de la fondation de la régence d'Alger, publiée par MM. Sander-Rang et Ferd. Denis ; ce livre contient la traduction du *Gazewat Aroudj we Khaïr-ed-Din*, chronique arabe, du seizième siècle, et les extraits des historiens chrétiens. Paris, 1837.

et l'occupation des états de Savoie furent donc décidées, dans le conseil de François Ier, comme base de toutes les opérations ultérieures : le passage pour l'armée fut demandé au duc, et refusé, ainsi qu'on s'y attendait ; le roi alors dépêcha le président Poyet à Turin avec ordre de réclamer les droits de *feu madame Louise de Savoie,* sur l'héritage de Savoie en général et particulièrement sur la Bresse, ceux de la couronne de France, héritière des comtes de Provence, sur Nice, le Faucigni et la suzeraineté du Piémont, et de la maison d'Orléans, sur Asti et Verceil. La cour de Savoie ne voulut point *faire raison au roi de ses droits ;* déjà elle était entrée en négociations avec l'empereur pour lui céder, par voie d'échange, tous les domaines savoyards situés sur le revers occidental des Alpes. François Ier ne déclara pas la guerre sur-le-champ ; mais il envoya des secours à Genève, qui, se prétendant ville libre et impériale, et défendant héroïquement ses libertés depuis longues années contre ses deux seigneurs, le duc de Savoie et l'évêque de Genève, venait de chasser définitivement son évêque et d'embrasser la Réforme à l'instigation des Bernois (août 1535). Le duc de Savoie attaqua Genève : les gens de Berne et de Fribourg accoururent à l'aide, chassèrent les Savoyards, et s'emparèrent de Lausanne et de tout le pays de Vaud, que la maison de Savoie ne recouvra jamais.

Sur ces entrefaites, François Ier reçut la nouvelle de la mort du duc de Milan (24 octobre 1535) ; Francesco Sforza ne laissait point d'héritiers directs, et cet événement modifiait la situation : Milan rentrait sous la main de l'empereur, suzerain de ce duché, et Charles n'avait plus à opposer les droits d'un tiers aux réclamations du

roi de France. Charles, à l'époque de la mort de Sforza, venait de diriger en personne, avec un glorieux succès, l'expédition de Tunis (juin-août 1535): il avait pris la ville de Tunis et la forteresse de la Goulette, qui en défend l'approche, battu et chassé le redoutable Barberousse, et rétabli l'ancien roi, comme vassal de l'Espagne, sous la protection de garnisons espagnoles. Cette victoire, qui valut à l'empereur un renom guerrier égal à sa renommée politique, n'était pas faite pour le disposer aux concessions, et Charles, selon toute apparence, résolut, dès le premier moment, de garder le Milanais pour lui; cependant il n'était pas prêt à la guerre: son armée était fatiguée et même licenciée en partie; il avait besoin de temps pour mander de nouvelles troupes d'Allemagne et d'Espagne. Il ne rejeta donc pas absolument les propositions du sieur de Velli, ambassadeur de François I[er]; le roi demandait derechef Milan pour son second fils Henri, duc d'Orléans, et promettait, moyennant l'investiture de Milan à Henri, de réitérer sa renonciation au royaume de Naples, et d'obliger Henri à renoncer aux prétentions qu'il avait, du chef de sa femme Catherine de Médicis, sur la seigneurie de Florence et le duché d'Urbin.

Charles-Quint repoussa la requête à l'égard du duc d'Orléans, mais laissa entendre qu'il pourrait accorder l'investiture au duc d'Angoulême, troisième fils du roi, en l'unissant à la maison d'Autriche par un mariage. Probablement il eût trouvé moyen de se dédire si François eût accepté; mais François insista en faveur du duc d'Orléans, et fit de nouveau les plus grandes offres à l'empereur en échange de Milan : il lui proposa d'unir entièrement leur politique et contre *le Turc* et pour le

concile et la réunion de la chrétienté ; il eût sacrifié l'alliance de Henri VIII et pris l'engagement de soutenir les droits de la cousine de l'empereur (Marie Tudor), fille de la reine d'Angleterre répudiée ; il consentait à transiger quant à Gênes. L'empereur, qui était revenu de Tunis en Sicile et de Sicile à Naples, différa de répondre, et pressa ses armements. Cependant, au bruit des mouvements de l'armée française sur les frontières de Savoie, il consentit à ouvrir les pourparlers touchant les conditions de l'investiture du duc d'Orléans, et requit le roi d'arrêter ses troupes (20-21 février 1536.).

L'invasion de la Savoie était déjà presque consommée : le 11 février, François Ier, après une dernière sommation au duc Charles III, avait donné ordre au comte de Saint-Pol de passer la frontière avec un corps d'armée ; la Bresse et la Savoie furent occupées à peu près sans résistance. Le duc Charles ne sut pas même fortifier à temps le fameux pas de Suse, par lequel l'avant-garde française descendit en Piémont dans les premiers jours de mars : Turin et presque toutes les villes du Piémont ouvrirent leurs portes en quelques semaines ; l'amiral Chabot de Brion, lieutenant général du roi, passa la grande Doire sous le feu de l'ennemi (15 avril) [1], et rejeta les troupes ducales dans Verceil, qui faisait l'extrême frontière du Piémont et du Milanais : Brion trouva sur cette frontière Antoine de Leyve, *comte de Pavie*, à la

[1] Les troupes traversèrent la rivière avec de l'eau jusqu'à la poitrine : un *légionnaire,* qui s'était signalé, reçut, selon la nouvelle ordonnance, un anneau d'or en présence de toute l'armée. — Mémoires de Guillaume du Bellay. — On ne possède malheureusement qu'un fragment du grand ouvrage de cet homme illustre : la plus grande partie en fut perdue ou dérobée après sa mort ; son frère Martin du Bellay tâcha d'y suppléer sur un plan moins étendu, et encadra dans ses propres mémoires ce qui restait de ceux de Guillaume.

tête d'un corps d'armée impérial qui occupait le Milanais, non point au nom de l'empereur seul, mais au nom d'une ligue renouvelée en 1534 *pour la défense de l'Italie*, sous l'influence de Charles-Quint.

Brion s'arrêta par l'ordre du roi, qui ne voulait point prendre l'offensive directement contre l'empereur tant qu'il y aurait chance d'accommodement; mais, pendant ce temps, Charles revenait sur ses paroles, prétendait que le pape désapprouvait les prétentions du duc d'Orléans, et traînait à sa suite l'ambassadeur français, de Naples à Gaëte, puis de Gaëte à Rome, où il fit une entrée solennelle le 5 avril. L'occupation préalable du Piémont l'avait irrité au plus haut point ; il cessa enfin de dissimuler, et, en plein consistoire, devant le pape, les cardinaux, les ambassadeurs de France et de Venise, et beaucoup d'autres notables personnages, il récapitula, dans une longue et véhémente harangue prononcée en espagnol, tous ses griefs passés et présents contre François Ier, *afin que l'on sût lequel avait plus juste cause de se plaindre de l'autre*. Il conclut en déclarant qu'afin de montrer sa bonne intention, et combien il désirait la paix de la chrétienté, il offrait de nouveau trois partis au roi : 1° l'investiture du Milanais au duc d'Angoulême, pourvu *que par là il se trouvât moyen d'assurer une bonne et durable paix ;* 2° au cas où le roi n'accepterait pas ce premier parti sous vingt jours, le combat singulier, en chemise, à l'épée ou au poignard, *parcequ'il était raisonnable que ceux-là se missent au danger, pour lesquels était excitée la tempête, et que tant et trop de sang s'était déjà épandu à cause d'eux ;* si le duel avait lieu, les duchés de Bourgogne et de Milan seraient mis tous deux en dépôt, pour être tous deux délivrés au vainqueur ; 3° la guerre, à

laquelle il protesta ne venir qu'à regret; mais, s'il y était contraint, il prendrait les armes, dit-il, *en telle sorte que chose du monde ne l'en détournerait jusqu'à ce que lui ou le roi demeurât le plus pauvre gentilhomme de son pays*. Il termina en appelant au jugement du pape entre lui et son rival.

Le seigneur de Velli et l'évêque de Mâcon (Charles Hémard), ambassadeurs de France à Rome, étaient si étourdis de cette fougueuse déclamation, qu'ils eussent eu grand'peine à y répondre : Charles d'ailleurs ne voulut point les écouter, et dit qu'il fallait maintenant des effets, et non des paroles; le pape ajouta quelques mots de paix et de conciliation, s'excusant de se déclarer contre le roi, comme Charles le demandait, et déclarant, de l'avis de *ses frères les cardinaux du saint-siége*, la résolution de demeurer neutre et père commun des fidèles; puis l'assemblée se sépara, fort émue d'une scène aussi extraordinaire (8 avril).

Charles, cependant, sentit qu'il s'était laissé emporter trop loin : le lendemain, il rappela les ambassadeurs de France devant la même assemblée, et leur dit en italien, langue plus familière à l'assistance, qu'il n'avait point pensé *blâmer ni taxer le seigneur roi, mais seulement s'excuser et décharger*, qu'il estimait fort *ledit roi*, et souhaitait parvenir à bonne paix avec lui, afin de s'unir ensemble pour assurer le concile universel, combattre le Turc, et faire rentrer au giron de l'église la secte luthérienne et autres hérésies : il expliqua l'alternative proposée la veille à François Ier, et, sans rétracter la proposition, il protesta n'avoir point entendu défier le roi. Il écrivit dans le même sens à son ambassadeur en France. Les ambassadeurs français, sur les instances du pape, dissi-

mulèrent au roi dans leurs lettres *grande partie des propos qu'ils avaient entendus, comme du combat avec l'épée ou le poignard, en chemise*. Il ne fut donc plus question de l'appel en champ clos : c'est toutefois une chose assez singulière que, dans le cours de la longue lutte de Charles-Quint et de François Ier, deux défis corps à corps aient été adressés par le roi politique et diplomate au *roi chevalier*, et soient demeurés sans résultat par le fait de celui-ci (Guillaume du Bellay ; — Granvelle, t. II).

Au moment de la scène de Rome, le cardinal Jean de Lorraine était en route avec les pleins pouvoirs du roi : ce prélat joignit l'empereur à Sienne ; Charles lui proposa, comme ultimatum, l'investiture du duc d'Angoulême, mais avec des conditions tout à fait inacceptables, et l'évacuation immédiate des états de Savoie (fin avril). La guerre fut décidée. Il n'était plus temps d'envahir le Milanais en présence des forces toujours croissantes de l'empereur : il fallait songer à se défendre en Piémont, et peut-être même en France. Le plan de défense fut vivement débattu dans le conseil du roi : François Ier enjoignit à Chabot de jeter de nombreuses garnisons dans Turin, Coni, Fossano et Suse, et de ramener le reste des troupes en Dauphiné : le roi résolut, si l'empereur s'arrêtait à la recouvrance de Turin et du Piémont, d'aller le combattre dans ce pays; mais, si Charles passait outre et essayait de pénétrer en France, le roi voyait plus d'avantage à attendre les impériaux en Provence, où ils auraient autour d'eux des populations ennemies et des places bien *remparées, à leur dos, les Alpes hautes, malaisées, stériles, et les passages assiégés et rompus,* qu'en Piémont où ils s'appuieraient sur la *plantureuse* Lombardie, se *rafraîchissant* à leur gré *de gens et de vivres*.

Le roi, suivant le rapport de du Bellay, discuta, au sein du conseil, avec beaucoup de force et de lucidité, cette opinion qui était celle de son favori Montmorenci au moins autant que la sienne. Stratégiquement, le plan était très-bon; mais il devait coûter cher à la Provence!

Antoine de Leyve avait passé la Sésia le 8 mai, et avait commencé à resserrer Turin avec vingt mille combattants : l'empereur arriva bientôt à Asti, où s'assemblait le gros de ses troupes; il y fut joint par le marquis de Saluces : ce prince était le dernier allié que la France eût conservé en Italie, et le roi, après avoir rappelé Chabot, venait de donner à Saluces le commandement des troupes françaises en Piémont et de lui livrer plusieurs villes piémontaises sur lesquelles il prétendait avoir des droits; mais le superstitieux Saluces, séduit par de prétendues prophéties qu'on avait répandues à foison, et qui annonçaient à l'empereur la monarchie universelle, trahit l'imprudente confiance de François Ier, entrava les mesures que prenaient les capitaines français pour fortifier Coni et Fossano, et déserta son corps d'armée. Cette défection compromit le succès des plans du roi : le courage des officiers et des soldats français sauva ce que la perfidie du général avait compromis; de Leyve, laissant un détachement devant Turin, avait brusquement entamé les hostilités par l'attaque de Fossano : cette place, presque sans fortifications et sans munitions de guerre ni de bouche, repoussa toutes les attaques durant quinze jours: les deux commandants, Montpesat et La Roche-du-Maine, capitulèrent le 24 juin, mais à condition qu'ils garderaient la ville entre leurs mains un mois entier, et ne la remettraient à l'empereur que s'ils n'étaient pas secourus avant ce terme. Le délai expiré, ils se retirèrent avec armes et

bagages à Fénestrelles, une des forteresses des Alpes. La garnison de Turin, que commandait d'Annebaut, ne se montrait pas moins décidée à se bien défendre, et avait les moyens de le faire beaucoup plus longtemps.

Après la capitulation de Fossano, le brave La Roche-du-Maine, aussi distingué par la vivacité de son esprit que par sa brillante valeur, avait été présenté à Charles-Quint, qui était venu d'Asti à Savigliano passer la revue générale de son armée. Charles-Quint fit grand accueil au capitaine français, l'embrassa, et, *devisant* familièrement avec lui, lui demanda comment il trouvait l'armée impériale : — Très-belle, répliqua La Roche-du-Maine; c'est seulement dommage qu'elle ne soit employée contre le Turc, plutôt que contre la Provence. — Les Provençaux sont mes sujets, reprit l'empereur (on sait que le royaume d'Arles avait jadis relevé de l'Empire). — Votre Majesté les trouvera sujets fort rebelles et désobéissants. — Combien de journées, dit encore l'empereur, peut-il y avoir du lieu où nous sommes jusqu'à Paris? — Si Votre Majesté entend journées pour batailles, il peut y en avoir une douzaine pour le moins, sinon que l'agresseur ait la tête rompue dès la première.

L'empereur sourit et *lui donna gracieusement congé* (Guillaume du Bellay). Les paroles hardies de ce brave officier ne lui parurent qu'une boutade sans conséquence: depuis qu'il avait fait reculer le formidable Soliman et vaincu Barberousse, il ne croyait pas que personne au monde pût lui résister; son armée était enfin au complet; autour de lui se pressaient un grand nombre de princes allemands et italiens, et ces fameux capitaines qui lui avaient conquis l'Italie, les de Leyve, les du Guât, et ce duc d'Albe (Fernand-Alvarez de Tolède), qui surpassa

leur gloire et leurs crimes; l'empereur prit la route de Nice et de la Provence, laissant seulement un corps de troupes en observation devant Turin. Ses meilleurs généraux l'exhortaient à chasser entièrement les Français des états de Savoie, avant que de passer outre; il n'y consentit point, et répondit que *Paris et la couronne de France devaient être le prix et loyer de cette victoire, et non pas Turin et le Piémont.* La grandeur des préparatifs de l'empereur montrait assez qu'il ne comptait pas faire par là une vaine bravade. Outre la puissante armée dirigée contre la Provence, deux corps considérables, réunis l'un aux Pays-Bas, l'autre en Allemagne, devaient attaquer, le premier, la Picardie, le second, la Champagne; Charles avait même ordonné des levées en Espagne pour insulter le Languedoc, avec l'assistance de la flotte d'André Doria. L'empereur franchit donc le Var à la tête de cinquante mille bons soldats, dont deux mille cinq cents *lances garnies :* tous les défilés des montagnes étant gardés, le passage de Nice et du Var était le seul par où l'on pût pénétrer en France. Charles-Quint avait combiné ses mouvements de manière à franchir la frontière, avec son avant-garde, le 25 juillet : c'était la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne, et l'anniversaire du jour où, l'année précédente, l'armée impériale était entrée dans Tunis. Charles, dans la harangue qu'il adressa à ses soldats lorsqu'il mit le pied sur le sol français, *tourna* cette coïncidence en augure envoyé du Ciel même, et inspira ainsi aux troupes un enthousiasme superstitieux, qui les eût rendues invincibles si elles avaient eu à livrer bataille sur-le-champ. Il *magnifia* en termes emphatiques l'excellence de ses soldats, et ravala dédaigneusement les Français, répétant, comme il l'avait déjà dit dans son

discours de Rome, que « si le roi de France avait tels gens comme étaient les siens, et lui, tels gens que ceux du roi de France, il irait demander miséricorde à François Ier, les mains liées derrière le dos. » Les Impériaux se croyaient si assurés de la victoire, que déjà quelques-uns des capitaines « demandaient les charges, états, places et biens des principaux de la cour de France, et même les chapelains demandaient les bénéfices et prélatures, sans attendre la mort de ceux qui les possédaient. » Durant huit jours que séjourna l'empereur à Saint-Laurent, première bourgade française deçà le Var, en attendant le reste de ses troupes, « ne fut mention d'autres dépêches que de dons et départements d'états, offices, gouvernements, capitaineries, villes, châteaux et autres biens des sujets et serviteurs du roi (Guil. du Bellay). »

La confiance de l'empereur reposait, non-seulement sur ses propres ressources, mais encore sur celles qu'il croyait avoir enlevées à son ennemi : les rigueurs barbares de François Ier envers les réformés de France et les liaisons de ce prince avec le sultan n'avaient fourni contre lui que trop d'arguments à Charles, qui pensait avoir réussi à écarter les lansquenets protestants et même les Suisses du service du roi. Charles se trompait : ses intrigues avaient été paralysées par les habiles négociations de du Bellay-Langey, et, en ce moment même, des milliers de Suisses entraient en Dauphiné, et venaient joindre le roi à Valence. Du Bellay avait fait plus encore : aidé par le duc de Wurtemberg, qui n'oubliait pas les bienfaits de François Ier, il était parvenu à dissoudre presque entièrement un corps de douze ou treize mille lansquenets levé par le roi des Romains pour attaquer la Champagne. Sept ou huit mille passèrent au service de

France. Le roi se tenait à Valence, afin de diriger toutes les bandes et tous les convois qui lui arrivaient sur Avignon, où s'assemblait l'armée française, sous les ordres du grand maître Montmorenci, lieutenant général du roi. On s'était saisi d'Avignon par surprise, malgré la résistance du vice-légat qui commandait pour le pape dans le Comtat Venaissin, et qui était d'intelligence avec les Impériaux. La situation d'Avignon, qui commande à la fois le cours du Rhône et celui de la Durance, était très-favorable à l'assiette d'un camp retranché; mais le choix de ce poste indiquait implicitement l'abandon de tout le pays entre le Rhône, la Durance et les Alpes, c'est-à-dire des trois quarts au moins de la Provence.

On s'était en effet résolu à ce cruel sacrifice : des corps de troupes avaient été chargés de parcourir la contrée, et de signifier aux habitants des villages et des bourgades qu'ils eussent à retirer, sous bref délai, tous leurs meubles, vivres et bestiaux dans les châteaux et les villes fortifiées; puis toutes les campagnes furent livrées à une dévastation systématique, sans pitié pour les malheureux qui ne purent obéir à temps : les fours et moulins furent détruits; les blés et fourrages, brûlés; les puits, gâtés; les vins, répandus à ruisseaux. Les villes eurent leur tour : toutes furent reconnues *non tenables*, sauf Arles, Tarascon et Marseille : Barcelonnette, Grasse, Antibes, Draguignan, Digne, Saint-Maximin, Brignolles, Toulon, Aix même, la capitale de la contrée, le séjour du parlement de Provence, furent ravagées, démantelées et *vidées de tous biens*, à mesure que l'ennemi s'en approcha. Le *saccagement* d'Aix offrit le plus lamentable spectacle : de tout le pays environnant, les populations s'étaient réfugiées dans cette importante cité, que per-

sonne ne s'imaginait devoir être évacuée par les gens du roi ; l'ordre de *déloger* d'Aix arriva si promptement, qu'il fut presque impossible de rien sauver; les pertes furent immenses. La Provence presque entière présentait l'aspect d'une ville abandonnée après avoir été pillée : les populations se retirèrent en masse dans les bois, dans les cantons des Alpes et dans le pays au nord de la Durance, où elles souffrirent de cruelles misères; rien n'avait été prévu pour les soulager; le général en chef Montmorenci aggrava encore, par sa dureté inhumaine, les mesures terribles qui avaient été jugées nécessaires et auxquelles une grande partie du peuple et de la noblesse avait coopéré avec un généreux dévouement.

L'empereur s'était avancé par Grasse, Antibes et Fréjus, s'éloignant peu de la mer; car il attendait par cette voie la plupart de son artillerie, de ses munitions *et autres appareils requis à batterie, mines et assauts de villes,* embarqués sur les galères d'André Doria. Charles ne rencontra d'abord aucune résistance sérieuse ; seulement son bagage fut brûlé en partie, près de Fréjus, par des paysans embusqués dans les bois, et, par compensation, son avant-garde, commandée par Fernand de Gonzague (de la maison des marquis de Mantoue), écrasa, près de Brignolles, un faible détachement français victime de l'imprudence de ses chefs. Ce léger avantage, enflé par l'habile jactance du vainqueur, redoubla la confiance de l'armée impériale, et jeta quelque découragement dans le camp d'Avignon. Le roi apprit, le même jour, à Valence, deux fâcheuses nouvelles, l'échec de Brignolles, et la prise de Guise par les comtes de Nassau et de Reux (Adrien de Croy-Beaurain), lieutenants de l'empereur aux Pays-Bas. Ces deux capitaines impériaux, repoussés des

rives de la Somme par les populations picardes et par les ducs de Vendôme et de Guise [1], s'étaient rabattus sur l'Oise, et, se jetant à l'improviste sur la ville de Guise, l'avaient emportée, grâce à la lâcheté de la garnison, qui offrit un honteux contraste avec le courage des femmes de Saint-Riquier : les troupes des Pays-Bas, qui étaient entrées d'abord en Ponthieu, ayant attaqué Saint-Riquier, les habitants se défendirent héroïquement, et les femmes renouvelèrent les exploits des héroïnes de Beauvais. Les assaillants, repoussés avec perte, se dédommagèrent aux dépens de Guise.

Un coup plus funeste frappa le roi sur ces entrefaites : son fils aîné, François, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, jeune prince de grande espérance, n'avait pu le suivre à Valence; il était demeuré malade à Tournon sur le Rhône, et y mourut le 10 août, âgé de dix-huit ans et quelques mois. Le dauphin avait bu de l'eau glacée après s'être échauffé à jouer à la paume : on ne peut donc guère douter qu'il n'ait été victime d'une fluxion de poitrine; cette maladie, toujours si dangereuse, devait être mortelle pour un tempérament affaibli par un précoce abus des plaisirs. Le roi, dans l'excès de sa douleur, ne voulut point reconnaître que la mort de son fils le mieux aimé eût une cause si naturelle : il l'attribua au poison, fit arrêter et poursuivre criminellement un gentilhomme ferrarais, le comte Sebastiano de Montecuculi, échanson du feu dauphin; une circonstance accablante perdit ce malheureux : il s'occupait de médecine et de chimie, et l'on trouva chez lui de l'arsenic, du vif-

[1] François Ier avait érigé le comté de Guise en duché-pairie, par lettres patentes du mois de juillet 1528.

argent et un traité de *l'usance des poisons*. Les tortures arrachèrent à Montecuculi tous les aveux qu'on voulut : il confessa son prétendu forfait, et déclara n'avoir agi que par les instigations d'Antoine de Leyve et de Fernand de Gonzague, généraux de l'empereur, qui l'avaient chargé, dit-il, d'empoisonner aussi le roi ; l'empereur était compromis, au moins indirectement, par les déclarations de Montecuculi. Le roi, la cour, les magistrats qui avaient instruit le procès, furent dupes de leur propre imagination, et se trompèrent eux-mêmes avant de tromper la France, qui crut tout entière à l'horrible complot de Charles-Quint; Montecuculi *fut tiré et démembré à quatre chevaux*... Le peuple mit ses restes en mille pièces. Charles-Quint repoussa avec indignation l'odieuse accusation portée contre lui : quelques écrivains du parti impérial allèrent plus loin, et accusèrent hautement la jeune Catherine de Médicis, femme du duc Henri d'Orléans, frère puîné et héritier du dauphin François. Quelle qu'ait été depuis Catherine de Médicis, rien n'autorise à croire qu'elle ait commis, à seize ans, un attentat aussi exécrable, et, selon toute probabilité, il n'y eut, dans cette triste circonstance, ni crime ni criminel. François Ier, au reste, ne conserva pas longtemps ses injustes soupçons contre l'empereur. Le duc Henri d'Orléans prit le titre de dauphin, et son jeune frère Charles, duc d'Angoulême, devint duc d'Orléans.

Tandis que la cour de France était dans le deuil, l'armée impériale avançait lentement à travers un pays désolé, dont les habitants, retirés en foule dans les bois et dans les montagnes, harcelaient les envahisseurs par une guerre de partisans, acharnée, impitoyable. Charles-Quint avait compté faire reconnaître sa souveraineté im-

périale, dans Aix, capitale de la Provence, par le parlement et par les trois ordres, et y prendre solennellement possession de l'ancien royaume d'Arles : il ne trouva qu'une ville dépeuplée, abandonnée, ouverte de toutes parts. L'empereur commença de concevoir de sérieuses inquiétudes touchant l'issue de son entreprise : les maladies et la disette tourmentaient son armée ; le pape et les autres puissances d'Italie s'excusaient de prendre part à la guerre ; les nouvelles de Piémont étaient très-mauvaises pour la cause impériale ; Charles reconnut qu'il fallait se hâter d'agir avec énergie, et que chaque jour de délai fortifiait les Français en diminuant les chances de succès qui lui restaient : il balançait entre le siége d'Arles et celui de Marseille ; il alla diriger lui-même une reconnaissance sur cette dernière ville et envoya le marquis du Guât vers Arles.

Mais Arles et Marseille étaient toutes deux en très-bon état de défense : la vaillante garnison de Fossano avait été envoyée à Marseille avec d'autres troupes, et les approches de l'empereur furent si vivement repoussées, qu'il y perdit beaucoup de monde et y courut grand péril de sa personne. Charles reconnut, avec un vif chagrin, que l'un et l'autre siége offrirait des difficultés presque insurmontables : la position de l'armée impériale devenait de plus en plus critique ; tous ses détachements étaient taillés en pièces, tous ses convois, surpris, soit par les partis de cavalerie qui s'élançaient incessamment du camp d'Avignon, soit par les habitants du pays ; la contagion frappait encore plus d'Impériaux que le fer des Français ; la plus éminente victime fut Antoine de Leyve, qui languissait depuis longtemps et qui mourut le 10 septembre. Cependant les ga-

lères de Doria rapportèrent d'Espagne des vivres et de l'argent : on en fut informé au camp d'Avignon; on y sut aussi que Charles avait fait *la montre* (la revue) de son armée, et ordonné aux soldats de s'apprêter à marcher; on pensa que l'empereur voulait risquer une grande bataille et attaquer le camp d'Avignon; le nouveau dauphin Henri, puis le roi, accoururent près de Montmorenci, et l'on se disposa joyeusement à recevoir l'assaut. Mais bientôt « vinrent nouvelles au roi, comme l'empereur et tout son camp étaient délogés, reprenant le chemin par où ils étaient venus, le long de la mer, et laissant derrière eux, outre les morts qui étaient en nombre infini et tel que l'air en était corrompu tout à l'entour, une grande multitude de malades. » La moitié de l'armée impériale avait péri ou était hors d'état de porter les armes : poursuivie avec fureur, dans sa retraite, par les paysans et par les chevau-légers de l'armée royale, elle fit encore de grandes pertes ; l'empereur lui-même, en traversant les cantons âprement accidentés où se prolongent les dernières collines des Basses-Alpes, faillit tomber sous les coups d'une de ces bandes de montagnards que la vengeance animait d'une rage indomptable : cinquante paysans, exercés au maniement de l'arquebuse, s'enfermèrent dans une tour près du village du Muy, entre Draguignan et Fréjus, résolus d'attendre au passage cet empereur dont l'invasion causait la ruine de leur province, de tirer tous à la fois sur lui, et de le tuer, *quoi qu'il en pût advenir après.* « Il s'en fallut de bien peu qu'ils n'exécutassent leur intention, car ils en tuèrent un qu'ils pensaient être l'empereur, à cause de son riche accoutrement, et des gens qui lui déféraient et lui faisaient honneur (Guill. du Bellay). » C'était le fameux

poëte Garcilasso de la Véga [1]. Ces braves gens arrêtèrent un moment toute l'armée de l'empereur au pied de leur tourelle : ils furent enfin pris et pendus ; mais leur mort glorieuse ne fit qu'exciter la fureur de leurs compatriotes. Toutes les routes, entre Aix et Fréjus, étaient couvertes de cadavres d'hommes et de chevaux, de harnais et d'armes abandonnées, de mourants gisant pêle-mêle avec les morts. Charles-Quint et les débris de sa redoutable armée repassèrent le Var, le 25 septembre, deux mois jour pour jour après leur entrée en France ; Charles regagna Gênes, puis s'embarqua pour Barcelone, afin d'aller, suivant un bon mot du temps, *enterrer en Espagne son honneur mort en Provence*. Une tempête fit périr en chemin huit de ses bâtiments [2].

Plusieurs historiens ont reproché à François Ier et à Montmorenci de n'avoir pas suivi avec toutes leurs forces l'empereur fugitif ; s'ils l'eussent fait, l'armée impériale, au lieu de laisser en Provence vingt-cinq ou trente mille morts ou mourants, y fût probablement demeurée tout entière ; mais François Ier aurait eu peu de chances de prendre Charles-Quint : celui-ci, ayant à sa portée les galères d'André Doria, s'y serait facilement réfugié. L'historien Martin du Bellay, témoin et acteur dans cette campagne (il commandait une compagnie d'ordonnance), explique la conduite du roi et de son lieutenant général

[1] Garcilasso fut l'écrivain le plus renommé de l'école qui transporta dans la poésie lyrique espagnole les formes de la poésie italienne, et qui abandonna l'ancienne manière des *romanceros*. Il avait autant de valeur que de talent poétique.

[2] Guillaume et Martin du Bellay. — Pauli Jovii histor., l. XXXV. — Belcarius. — Ferronius. — Mémoires de Vieilleville. — Id. de Montluc. — Bouche, hist. de Provence. — *Du glorieux retour de l'empereur de Provence*, lettre écrite de Bologne, le 30 septembre 1536, publiée dans le t. III des Archives curieuses, etc. — C'est une pièce satirique très-spirituelle.

par les événements de Picardie. Les comtes de Nassau et de Reux, ayant reçu des renforts belges et allemands, étaient venus mettre le siége devant Péronne (12 août), et *battaient furieusement* cette ville que défendait le fameux maréchal de Fleuranges, Robert de la Marck. Les ducs de Guise et de Vendôme, gouverneurs de Picardie et de Champagne, n'étaient point assez forts pour livrer bataille, et l'on craignait que Péronne ne succombât. Cette place avait beaucoup d'importance par sa position sur la moyenne Somme : sa conquête eût ouvert à l'ennemi la Picardie centrale et l'Ile-de-France, et l'inquiétude était déjà très-vive dans Paris, où, du reste, le corps de ville montra beaucoup de zèle, fit fondre des canons, et leva dix mille hommes.

Les nouvelles de Péronne, selon du Bellay, empêchèrent le roi de poursuivre l'empereur, et l'obligèrent à diriger une grande partie de l'armée d'Avignon sur Lyon, pour la conduire en Picardie à marches forcées. Le siége de Péronne fut plus glorieux encore pour les armes françaises que celui de Fossano : après douze jours d'une effroyable canonnade, après un premier assaut, les murs étant *brisés et dérompus* en maints endroits, le comte de Nassau somma *ceux de dedans* de se rendre sous vingt-quatre heures, et les menaça, s'ils refusaient, de mettre la ville à feu et à sang. Fleuranges et les autres capitaines français répliquèrent fièrement *qu'on n'entrerait en la ville sinon par-dessus leurs ventres, mais que plutôt ils espéraient en sortir par-dessus le ventre des ennemis.* Les actions répondirent aux paroles, et tous les assauts furent repoussés par la garnison, que les bourgeois, et jusqu'aux femmes, secondèrent avec intrépidité, comme à Saint-Riquier. Les munitions de guerre commençaient toute-

fois à manquer, et le péril devenait imminent, lorsque le duc de Guise, qui s'était établi à Ham, parvint à jeter dans Péronne, à travers les marais de la Somme, quatre cents arquebusiers portant chacun dix livres de poudre. Ce ravitaillement sauva Péronne : quoique la fameuse *grosse tour,* où avaient été enfermés Charles le Simple et Louis XI, fût toute ruinée, et la brèche, ouverte de toutes parts, les attaques de vive force échouèrent complétement; le blocus n'était plus possible en présence des troupes de Guise et de Vendôme, qui allaient bientôt être renforcées. Nassau et Reux levèrent le siége le 11 septembre, le jour même où l'empereur *délogea* d'Aix, et retournèrent aux Pays-Bas : la Picardie fut délivrée avant l'arrivée des secours de Provence. Ce fut le dernier exploit de Fleuranges : il mourut de la fièvre peu de temps après, au moment de recueillir le duché de Bouillon et la seigneurie de Sedan, héritage de son père. Ce compagnon d'enfance de François I[er], si connu sous le surnom chevaleresque du *jeune Aventureux*, a laissé des mémoires pleins d'intérêt et d'originalité, mais empreints d'une exagération dont il faut souvent se défier.

Au moment où les armées impériales commençaient leur retraite, une escadre écossaise entra dans le port de Dieppe. C'était le jeune roi Jacques V qui, fidèle à la vieille amitié de ses aïeux pour la France, venait en personne secourir François I[er]. François lui fit l'accueil que méritait sa générosité, et Jacques, avant de repartir, épousa une fille du roi, Magdeleine de France, en dépit du mécontentement de Henri VIII.

Du côté du Languedoc, les Espagnols avaient tenté quelques incursions promptement repoussées par les gens

du pays. Les Impériaux n'avaient pas été plus heureux en Piémont que partout ailleurs : la lutte avait continué dans cette contrée sur les derrières de la grande armée impériale; le comte Guido Rangonè, *condottière* au service de France, ayant rassemblé environ douze mille mercenaires italiens, avait obligé l'ennemi d'abandonner le siége de Turin ; Rangonè et d'Annebaut s'emparèrent ensuite de Carignan, de Quiers (Chieri), de Moncalieri, de Chierasco, et de presque tout le marquisat de Saluces : ils conservèrent l'avantage jusqu'à l'hiver. Les corsaires normands, de leur côté, avaient eu de brillants succès sur l'Océan : ils avaient enlevé plusieurs navires espagnols venant du Pérou, et fait un butin de 200,000 écus d'or.

L'année 1536 fut la plus glorieuse de la vie de François Ier et de celle de Montmorenci : à ces plans conçus avec maturité, exécutés avec persévérance, à cette guerre toute *fabienne*, on ne reconnaissait plus les téméraires aventuriers de Pavie. Le succès, il est vrai, avait coûté cher aux peuples : la Provence ne s'en releva pas de longtemps. Les états de ce malheureux pays ayant réclamé la diminution des impôts, le roi, tout en protestant de son bon vouloir, répondit que les besoins et les périls de l'état ne lui permettaient pas, quant à présent, de satisfaire à la demande des Provençaux. C'était manquer aux plus simples notions d'équité, que de ne pas répartir sur les autres provinces la part de la Provence dans l'impôt. Le roi fit seulement faire quelques réparations à Aix et dans les autres villes dévastées (Martin du Bellay. — Bouche, Hist. de Provence).

L'Europe attendit avec anxiété l'ouverture de la campagne de 1537 : François Ier s'était décidé à braver l'o

pinion de la chrétienté par une alliance que la politique conseillait, mais que repoussaient tous les sentiments et toutes les traditions. Déjà, dans l'automne de 1536, une escadre française avait manœuvré de concert avec la flotte de Barberousse : un traité secret fut signé à Constantinople, par lequel François I[er] et Soliman s'engagèrent à opérer une descente dans le royaume de Naples. Si le traité de paix et de commerce conclu naguère avec les Turcs avait été à la fois utile et louable, on ne saurait nier que le nouveau pacte, qui attirait en Italie les hordes sauvages des ennemis du nom chrétien, ne fût une sorte d'attentat contre la civilisation européenne. La négociation avait été conduite par un homme d'église, Jean de Montluc, qui fut depuis évêque de Valence, et que le roi avait dépêché vers Soliman. Cependant, lorsqu'il s'agit de révéler ce pacte au monde par la marche combinée des armées, François I[er] hésita et recula. Tous les souvenirs de la chevalerie s'élevèrent entre lui et ses étranges alliés ; au lieu de s'apprêter à tenir parole à Soliman et à envahir le Milanais, il tourna ses principales forces contre les Pays-Bas, comme pour demeurer étranger aux mouvements des Turcs contre l'Italie.

Avant de se mettre à la tête de ses troupes, François I[er] voulut effacer, par une protestation éclatante, la renonciation qu'il avait faite à Madrid et à Cambrai des droits de la couronne de France sur la Flandre. Le 15 janvier 1537, le roi réunit, dans la grand'salle du Palais, à Paris, les princes et les pairs, quarante ou cinquante évêques, la cour de parlement, les chevaliers de l'ordre, et *autres gros personnages de tous états*. A ses côtés s'assirent les rois d'Écosse et de Navarre. Devant cette illustre assistance, l'avocat du roi Cappel *remontra les grandes ré-*

bellions et félonies que Charles d'Autriche, comte de Flandre, Artois et Charolais, et détenteur de plusieurs autres pays mouvants de la couronne de France, avait perpétrées à l'encontre du roi son souverain seigneur; sur ce, concluant et requérant iceux comtés de Flandre, Artois, Charolais, etc., être déclarés, par arrêt, confisqués, adjugés et réunis à la couronne. La requête ouïe, après *mûre délibération*, la cour des pairs de France ordonna qu'on envoyât aux frontières ajourner à son de trompe *ledit Charles d'Autriche,* afin qu'il eût à expédier *tels ou tels qu'il lui plairait* pour défendre sa cause. En attendant, la félonie et rebellion étant notoire, tous les sujets et habitants desdites seigneuries furent déclarés déliés du serment de fidélité envers Charles d'Autriche, et sommés d'obéir au roi seul, comme à leur souverain seigneur. Personne ne comparut de la part de *Charles d'Autriche :* la demande de l'avocat du roi fut *entérinée selon sa forme et teneur,* et le roi *délibéra* d'exécuter l'arrêt par la force des armes. La cérémonie théâtrale du 15 janvier eût été fort imposante après la conquête de la Flandre; mais, avant, elle n'était guère que ridicule : il eût été plus sérieux et plus digne de faire seulement déclarer par la cour des pairs le traité de Cambrai contraire au droit national de la France[1].

Le roi et son lieutenant général Montmorenci entrèrent en campagne à la fin de mars[2], prirent Hesdin, après un siége de trois semaines, puis Saint-Pol, et emportèrent d'assaut Saint-Venant; on résolut de fortifier à grands frais Saint-Pol, ville située au cœur de l'Artois,

[1] Voyez le recueil de Ribier : Lettres et mémoires d'état sous François I[er], Henri II et François II, t. I, p. 1-23.

[2] Vers ce temps, mourut Charles de Bourbon, duc de Vendôme, qui eut pour héritier son fils Antoine, père de Henri IV.

et d'en faire la place d'armes des Français dans tout ce pays. Le roi établit son camp à Pernes, pour protéger les travaux, et contenir les troupes du comte de Reux, campées à Marville : François se lassa bientôt de demeurer immobile à Pernes, mais il ne se porta point en avant ; au contraire, il licencia une partie de son armée, envoya quelques corps de troupes en Piémont, où les Français avaient grand besoin de renfort, laissa le reste à Doullens et à Saint-Pol, puis alla retrouver à Paris les plaisirs dont il ne supportait pas longtemps l'absence (mai). C'était là un dénoûment bien mesquin après des bravades si retentissantes. François I[er] n'avait pas longtemps soutenu sa prudente et habile conduite de 1536 !

La faute qu'il venait de commettre eut de fâcheuses conséquences. A peine le roi était-il parti, et l'armée, séparée, que le comte de Buren, lieutenant-général de l'empereur, qui avait assemblé toutes les forces des Pays-Bas à Lens en Artois, assaillit Saint-Pol avec trente-cinq mille combattants, avant que les fortifications fussent terminées, et l'emporta d'assaut. La garnison, forte de quatre mille hommes, fut massacrée presque tout entière, en représailles du sac de Saint-Venant (15 juin). Buren prit ensuite Montreuil par capitulation, et mit le siége devant Térouenne. Le roi cependant avait *redressé* son armée ; trop tard rassemblée pour sauver Saint-Pol, elle marcha au secours de Térouenne sous la conduite du dauphin Henri et du grand-maître Montmorenci. On s'attendait à une bataille, lorsque *se commencèrent à mener traités de la part de la reine de Hongrie* (Martin du Bellay). C'était Marie d'Autriche, sœur de l'empereur, et veuve du dernier roi de Hongrie, tué à la bataille de Mohacz; elle avait succédé, dans le gouvernement des Pays-Bas, à

sa tante, la fameuse Marguerite d'Autriche, morte en 1530. Charles-Quint tenait à être représenté en permanence dans les Pays-Bas par un rejeton du sang d'Autriche et de Bourgogne.

Ces pourparlers, sollicités par les populations neerlandaises, amenèrent une trêve de dix mois entre la France et les Pays-Bas (30 juillet). La situation du Piémont rendit le roi facile à cet égard. Du Guât, gouverneur du Milanais pour l'empereur, avait repris le dessus en Piémont, grâce aux discordes des capitaines du roi et aux mutineries des mercenaires allemands et italiens, causées par leur jalousie mutuelle et par l'irrégularité de leur paiement. La mort du traître marquis de Saluces, tué d'un coup d'arquebuse au siége de Carmagnola, n'avait point arrêté les succès de du Guât; ce général, maître de presque toutes les places qui environnent Turin, resserrait si étroitement cette ville, que la garnison était réduite aux plus cruelles extrémités. Les défenseurs de Turin, dit la chronique de Savoie, « étaient comme désespérés de leurs vies; toutefois ne se voulurent jamais rendre, aimant mieux là mourir de male rage de faim, comme chiens attachés, que de perdre une demi-heure d'honneur, et de ne faire le devoir que requérait leur fidélité. »

Ces braves soldats furent enfin délivrés. Après la suspension d'armes conclue dans le Nord, des forces considérables furent dirigées vers les Alpes; le roi s'avança jusqu'à Lyon pour achever de réunir son armée, tandis qu'une très-nombreuse avant-garde passait les montagnes, sous les ordres du dauphin et de Montmorenci. Du Guât avait tenté de prévenir la descente des Français : il avait cerné Pignerol, et envoyé dix mille hommes à

Suse; mais, dans le courant d'octobre, Montmorenci força le pas de Suse, et déboucha dans les plaines du Piémont. Ce fait d'armes eut beaucoup d'éclat; car le défilé de Suse passait pour inexpugnable. La maladresse du général ennemi, César de Naples, qui avait négligé d'occuper des rochers presque inaccessibles au-dessus du défilé, livra la victoire à Montmorenci : des arquebusiers basques, merveilleusement *ingambes*, grimpèrent sur ces rocs, accablèrent l'ennemi d'une grêle de balles, et le prirent en flanc pendant que Montmorenci l'attaquait de front. Turin et Pignerol furent débloqués à la fois : le marquis du Guât, n'osant attendre les Français, repassa le Pô et se replia sur Asti; la plupart des places entre le Pô et le Tanaro se rendirent aux Français. Le roi en personne avait franchi les monts, et tout annonçait un vigoureux retour offensif en Italie. La situation était menaçante pour la maison d'Autriche : Soliman, plus fidèle à ses promesses que François Ier, avait envoyé en Hongrie une puissante armée qui défit complétement les troupes du roi des Romains à Essek, sur la Drave (8 octobre), et qui menaçait les provinces autrichiennes et le Frioul : Barberousse, au mois de juillet, était descendu à Castro, près d'Otrante, et avait saccagé toute cette côte. Mais François Ier ne poussa pas ses avantages en commun avec les Turcs, et l'on apprit tout à coup la conclusion d'une trêve de trois mois pour le Piémont et la Lombardie (novembre). La trêve fut prorogée après les trois mois, sans tenir compte des engagements contractés avec le sultan, et le différend du roi et de l'empereur rentra de nouveau dans les voies diplomatiques.

Paul III eut la principale part à cette péripétie : ce pontife suivait avec constance son dessein de réconcilier

les deux premiers souverains de la chrétienté au profit de la cause catholique ; résigné à d'indispensables sacrifices que l'irrésolu Clément VII n'avait osé envisager de sang-froid, Paul avait choisi, dans le sacré collége, une commission pour la *réformation de la cour de Rome*, et il espérait tourner contre l'hérésie le concile tant réclamé, tant annoncé, qui avait inspiré un si grand effroi à son prédécesseur. Dès le commencement de son pontificat, il avait dépêché des nonces aux princes catholiques et même aux protestants, pour les engager à s'entendre relativement au concile : le nonce Vergerio eut en Saxe une entrevue avec Luther ; Paul III avait ordonné à ses légats de proposer Mantoue pour lieu de réunion, et d'écarter provisoirement les questions de règlement et de forme ; mais ces questions étaient capitales aux yeux des protestants, et leur réponse ne fut pas favorable (décembre 1535). Le pape, néanmoins, d'accord avec l'empereur, convoqua le concile à Mantoue pour le 23 mai 1537 : le roi d'Angleterre, qui avait mal reçu les avances du pape, protesta ; les luthériens refusèrent de recevoir la bulle de convocation, et parce qu'ils ne voulaient point exposer leurs docteurs au sort de Jean Huss, en les envoyant *delà les monts*, et parce que le pape, étant, suivant eux, partie et non juge, n'avait pas droit de réglementer le concile et d'en diriger la marche et les délibérations. A vrai dire, le concile universel était devenu impossible ; il n'existait plus de base commune entre la hiérarchie ecclésiastique et les peuples émancipés. Les réformés voulaient figurer au concile, non comme des accusés devant leurs juges, mais comme des égaux entre leurs égaux : le clergé, de son côté, ne pouvait admettre, entre *les pères* du concile, ces pasteurs nouveaux élus par

les princes ou les peuples en dehors de la hiérarchie sacerdotale. Fût-on parvenu à tourner ces immenses difficultés, on eût rencontré un obstacle plus infranchissable encore, la négation de l'infaillibilité des conciles ; les protestants y voyaient une grande autorité, mais non plus une autorité absolue comme celle de Dieu même. Il y avait donc un abîme entre les deux partis : il ne pouvait plus se tenir de concile qu'entre les peuples demeurés catholiques. Cette vérité n'apparaissait pourtant pas encore clairement aux esprits, et d'ailleurs le pape espérait obtenir, de force, sinon de gré, la soumission des réformés au concile. Mais la guerre renouvelée entre les deux grands souverains orthodoxes arrêtait tous les plans de Paul III : le pape fut obligé d'ajourner son concile à un an, puis, ce délai expiré, de le proroger encore.

Pendant ce temps, Paul III intervenait activement et efficacement entre Charles-Quint et François Ier : les deux sœurs de l'empereur, la reine de France et la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, secondaient le pape de tous leurs efforts, et Montmorenci était entré avec passion dans les mêmes vues. Montmorenci, l'homme le moins lettré de toute la cour savante de François Ier, était violemment hostile aux protestants, non par une conviction raisonnée, mais par la disposition naturelle d'un esprit dur, opiniâtre et despotique, à soutenir l'autorité, quelle qu'elle fût, et à repousser les innovations : la pensée d'un rapprochement entre son maître et l'empereur, aux dépens des Turcs, des hérétiques et du schismatique Henri VIII, n'était pas nouvelle chez lui. Il agit avec succès sur François Ier, qui, toujours incertain à l'égard des grandes questions qui divisaient la chrétienté,

n'avait guère d'idée arrêtée que la recouvrance du Milanais, le théâtre de ses premiers exploits, le patrimoine de ses enfants. Quant à l'empereur, l'ivresse d'orgueil que lui avait inspirée la conquête de Tunis s'était promptement dissipée en Provence : il sentait l'impossibilité de porter à la fois un triple fardeau comme la guerre avec la France, la guerre avec le Turc, et le rétablissement de l'autorité impériale en Allemagne, où les protestants gagnaient incessamment du terrain, et où les débats des deux factions religieuses affaiblissaient de plus en plus les institutions de Maximilien (la chambre impériale, etc.). La situation de la Flandre, plus encore que celle de l'Allemagne, lui rendait éminemment désirable la paix avec la France : la popularité que Charles avait longtemps conservée parmi les Flamands et les Wallons était fort ébranlée par ses exigences fiscales, et Gand, la ville natale de l'empereur, après lui avoir avancé libéralement de très-grandes sommes, s'était enfin refusée, en 1537, à payer sa quote-part d'un subside de 1,200,000 florins d'or (le florin à 27 sous de France) imposé à la Flandre. Le conflit élevé entre la ville et la province de Gand, d'une part, et la régence des Pays-Bas, de l'autre, menaçait d'avoir de très-graves conséquences, et François Ier eût dû y prêter plus d'attention, dans l'intérêt de la France et de ces droits de la couronne qu'il avait naguère revendiqués si bruyamment.

Tout l'hiver et le printemps de 1538 furent employés en négociations : Charles-Quint renouvelait l'offre du Milanais au dernier fils du roi, bien que la mort de l'aîné eût rapproché ce jeune prince du trône de France, mais à condition que le roi confirmerait le traité de Cam-

brai, et rendrait sur-le-champ Hesdin et les domaines de Savoie, tandis que l'empereur garderait le Milanais trois années encore. Cette proposition n'était pas acceptable. Les pourparlers traînaient ; la trêve allait expirer : le pape, qui entendait avec terreur le bruit des préparatifs de Soliman contre l'Italie, résolut d'aller, malgré son grand âge, prendre en personne la conduite des négociations : il proposa aux deux monarques de traiter directement ensemble en sa présence. Cette offre fut agréée, et Nice fut choisie pour les conférences. Les bourgeois de Nice, à l'instigation du duc de Savoie, leur seigneur, ayant refusé leurs portes, le pape, arrivé par mer de Savone, s'établit au couvent des Franciscains, dans le faubourg de Nice ; le roi se logea au village de Villeneuve, à un quart de lieue de Nice, du côté de la France ; l'empereur, débarqué d'Espagne dans le petit port de Villa-Franca, dépendance de Monaco, resta dans sa galère (16-18 mai). Les deux rivaux ne voulurent point se voir, et visitèrent alternativement le saint-père, soit au couvent de Saint-François, soit dans une tente dressée près de ce monastère : les demandes et les répliques s'échangeaient par l'intermédiaire du pape.

Les conférences de Nice eurent une issue tout à fait inattendue : Charles-Quint ne put se résoudre à céder franchement le Milanais, ni François Ier, à évacuer la Savoie et le Piémont ; mieux valait, en effet, pour la France, le Piémont sans le Milanais, que le Milanais sans le Piémont. Ne pouvant conclure une paix définitive, on prit un moyen terme : on signa une trêve de dix ans, chacun conservant les positions qu'il occupait au moment de la trêve : le malheureux duc de Savoie, qui venait de perdre, par la mort de sa femme, son appui

auprès de l'empereur, fut entièrement sacrifié; le pays de Vaud demeura au pouvoir des Suisses; Genève garda sa liberté; la Bresse, la Savoie et les deux tiers du Piémont demeurèrent à François Ier, et le reste du Piémont, à l'empereur, qui s'en était emparé sous prétexte de le défendre; Charles de Savoie, qui n'était plus maître que du petit comté de Nice, fut obligé de souscrire aux conventions qui le dépouillaient pour dix années, sous peine de se voir enlever par les Français sa ville de Nice, son dernier asile. Charles-Quint garda le Milanais : Hesdin resta aux Français, et le roi, de son côté, céda sur l'affaire de l'héritage de Gueldre [1]; mais il obtint en Italie une concession assez importante : ce fut de conserver sous sa protection le comté de la Mirandole, petite seigneurie placée entre la Lombardie et les États romains, dans une situation très-propre à servir aux Français de place d'armes et de marche de recrutement (Dumont, t. IV, part. 2, p. 169-172). La France avait regagné du terrain depuis le traité de Cambrai : maîtresse des passages des Alpes et des plus fortes places du Piémont, elle pouvait attendre dans une position avantageuse les chances de l'avenir.

Les conférences s'étaient terminées le 18 juin. Le pape repartit pour Rome : François Ier rentra en Provence, et Charles-Quint remit à la voile, comme pour regagner l'Espagne ; mais François Ier, à peine revenu à Avignon, fut informé, de la part de l'empereur, que Charles *avait désir de communiquer avec lui, et que, s'il voulait se trouver à Aigues-*

[1] Charles d'Egmont, duc de Gueldre, avait promis son héritage à l'empereur pour terminer leurs longues querelles : le roi promit de ne pas s'opposer à la prise de possession de Charles-Quint, quoique les ducs de Clèves et de Lorraine revendiquassent la succession par droit de parenté.

Mortes, ledit seigneur empereur y prendrait terre. Tel est du moins le récit de Martin du Bellay : suivant l'Espagnol Sandoval (*Hist. del emperador Carlos V*), ce fut au contraire François Ier qui fit les avances, en apprenant que Charles avait été poussé par une tempête sur la côte de Provence. Cette version est moins vraisemblable : quoi qu'il en soit, le roi se rendit à Aigues-Mortes, et la flotte de l'empereur, naviguant de conserve avec les galères de France, parut bientôt en vue de la côte languedocienne. François se jeta dans une petite galère, avec le cardinal Jean de Lorraine et cinq ou six grands seigneurs, et monta à bord de la galère impériale. — *Mon frère, me voici derechef votre prisonnier*, dit le roi, en embrassant Charles aussi cordialement que s'il n'y eût point eu entre eux le souvenir de tant de luttes implacables et de mortelles offenses (14 juillet). Le lendemain 15, l'empereur rendit au roi la marque de confiance qu'il en avait reçue ; il descendit à terre, et alla diner avec François Ier à Aigues-Mortes, y coucha, et ne retourna à son bord que le 16 au soir. Les deux princes et les deux cours se donnèrent mille marques d'amitié, à la grande satisfaction de la reine Éléonore, qui pleurait de joie en embrassant à la fois son frère et son mari. François Ier fit présent à Charles d'un diamant de 30,000 écus, enchâssé dans un anneau qui portait cette devise : *Dilectionis testis et exemplum.* Les deux monarques échangèrent les colliers de leurs ordres (la Toison d'or et Saint-Michel). La réconciliation dut sembler complète, lorsqu'on vit le roi accueillir gracieusement, parmi la suite de l'empereur, cet André Doria qui lui avait fait tant de mal. Rien ne transpira des longs entretiens qu'eurent ensemble les deux monarques, sans autres témoins que la reine

Éléonore, Montmorenci, le cardinal de Lorraine, le garde des sceaux de Charles-Quint (Granvelle) et le grand commandeur de Sant-Yago (Govea). On a pensé que le projet de cette entrevue avait été arrêté secrètement à Nice, et que les deux monarques avaient souhaité de conférer sans l'intermédiaire du pape, qui embarrassait leurs combinaisons politiques des intérêts de ses bâtards et de ses neveux. Sans doute François promit de renoncer à ses alliances en Allemagne et de laisser Charles agir en toute liberté au delà du Rhin, dans le cas où Charles consentirait à la cession du Milanais; et, de plus, François s'engagea formellement à ne point favoriser les mouvements des Gantois. Il parut très-satisfait des dispositions de Charles-Quint; car, dans une lettre datée de Nîmes, le 18 juillet, deux jours après le départ de l'empereur, François déclara que dorénavant les affaires *du seigneur empereur* et les siennes ne seraient plus qu'une même chose [1].

(1538-1541.) François retourna ensuite dans le nord : il fut assez longtemps retenu au château de Compiègne par les violentes atteintes d'un mal aigu et honteux qui devait détruire sa santé, exercer sur son caractère une funeste influence et abréger sa carrière [2].

[1] Archives curieuses, t. III, p. 26. — Hist. de Languedoc, t. V, l. XXXVII, notes et preuves.

[2] On prétend qu'il avait abusé de son pouvoir pour faire céder à ses désirs la femme d'un avocat nommé Féron : le mari, qui ne croyait peut-être pas à la sincérité de la résistance de la dame, se vengea d'une manière plus cruelle que s'il eût poignardé le roi ; il alla chercher le mal vénérien dans une maison de débauche, afin d'atteindre François Ier, en sacrifiant sa femme et lui-même. La femme en mourut : le roi faillit succomber aussi, et sa santé en resta profondément altérée Cette anecdote, racontée par L. Guyon (Leçons diverses, n. 2, l. I.), a été acceptée par la plupart des historiens, par Mézeray, par Garnier, par Gaillard ; cependant il est bien certain que, si le fait a quelque fondement, on

Le roi fut, dit-on, soulagé, sinon guéri, par un médecin juif, qui le mit au régime du lait d'ânesse (Gaillard, t. VII, p. 355). Hors de la cour on s'aperçut peu de la longue maladie du roi. Montmorenci, récemment élevé à la dignité de connétable, qui était restée vacante depuis la trahison de Bourbon, soumettait à son orgueilleuse domination la justice et les finances, aussi bien que l'armée et la diplomatie : il menait les affaires avec plus d'ordre et de suite que n'avait jamais fait François Ier ; il avait cette force de caractère, cette netteté de vues et cette aptitude au travail qui s'allient parfois à une intelligence médiocre, et qui ne sauraient suppléer, chez l'homme d'état, à l'étendue et à l'élévation de l'esprit; il n'employait ses incontestables, mais insuffisantes qualités, qu'à pousser obstinément la France dans des voies fausses et impolitiques. Des poursuites plus actives et plus rigoureuses contre les réformés français [1], de mauvais procédés envers les princes luthériens et surtout envers le roi d'Angleterre, signalèrent le triomphe de l'influence du nouveau connétable. Montmorenci se conduisit à l'égard de Henri VIII comme si un rapprochement entre l'empereur et le roi d'Angleterre contre la France eût été impossible; cependant Catherine, la reine répudiée, la tante de l'empereur, était morte : sa rivale, Anna Boleyn, victime de la jalousie, ou plutôt du féroce

lui donne à tort pour héroïne celle des maîtresses de François Ier qui est connue sous le surnom de la *belle Féronnière,* les amours du roi et de cette belle personne remontant à une vingtaine d'années avant la maladie de François Ier à Compiègne, ainsi que l'atteste le portrait de la *Féronnière,* peint par Léonard de Vinci, qui mourut en 1519.

[1] Le 10 septembre 1538, un inquisiteur, converti à la Réforme par ceux-là même qu'il était chargé de poursuivre, fut brûlé à Toulouse : le 10 décembre, un nouvel édit très-sévère fut publié contre les hérétiques. *Hist. de Languedoc.* — Sleidan.

orgueil de Henri VIII, avait porté sa tête sur l'échafaud pour crime d'adultère; le plus grand obstacle à la réconciliation de Charles et de Henri était donc supprimé, et cette réconciliation avait déjà été tentée. Montmorenci ne tâcha de la prévenir qu'en resserrant les nouveaux rapports de la France avec l'empereur : le 10 janvier 1539, par un traité signé à Tolède, Charles et François convinrent de ne pas conclure, sans le consentement l'un de l'autre, de nouveaux pactes d'alliance ou de mariage avec le roi anglais; le gouvernement français suspendit le paiement des grandes sommes annuelles promises à Henri VIII par le traité de 1525; le roi d'Écosse Jacques V, catholique zélé et très-hostile à Henri VIII, avait perdu sa femme, Magdeleine de France, après quelques mois de mariage : on lui donna, en secondes noces, Marie de Guise, fille du duc Claude de Guise, dont Henri VIII avait recherché la main (de ce mariage sortit l'infortunée Marie Stuart). Le parti catholique ne comptait pas s'en tenir à ces marques de malveillance : le pape avait lancé, en 1538, une bulle rédigée depuis plusieurs années, et qui proclamait la déchéance du roi d'Angleterre; il tâchait de pousser l'empereur et le roi de France contre Henri VIII, afin de renverser ce monarque schismatique au profit de sa fille du premier lit, Marie Tudor. L'ambassadeur de France à Londres, Castillon, allait plus loin : il avait suggéré à Montmorenci un projet de partage de l'Angleterre entre la France, l'empereur et l'Écosse. Ce plan était absurde; mais la pensée d'exciter une révolution en Angleterre pouvait sembler plus spécieuse. La révolte des comtés du Nord était mal étouffée : les chefs des clans irlandais étaient en armes; une grande partie du peuple anglais voyait avec courroux la

destruction des objets de sa vénération traditionnelle, châsses, images, reliques, calvaires, le partage des biens des couvents entre le roi et ses favoris, et les cruautés de ce tyran théologien, qui, s'estimant sans doute inspiré d'en haut, envoyait à l'échafaud, comme traître à Dieu et au roi, quiconque soutenait une opinion différente de la sienne en matière de foi, ou niait son absolue suprématie religieuse. Le supplice du célèbre Thomas Morus avait surtout excité une indignation générale en Europe [1].

Mais, quelles que fussent les chances d'une attaque contre Henri VIII, Charles-Quint ne voulait ni ne pouvait les tenter; il remontra qu'avant d'attaquer le schisme en Angleterre, il fallait subjuguer l'hérésie en Allemagne; Montmorenci dut se rendre à ce raisonnement. L'empereur avait en ce moment trop d'embarras dans ses états pour envahir ceux des autres : son plus ardent désir était de se débarrasser de toute guerre étrangère, et il pressait même instamment le roi d'obtenir pour lui une trêve des Turcs. Le dominateur de la moitié de l'Europe, le souverain du Mexique et du Pérou, manquait d'argent pour payer les bandes mercenaires sur lesquelles s'appuyait sa puissance, et des révoltes militaires à Milan et à Tunis lui causaient les plus vives

[1] Thomas More était un de ces hommes hardis par l'esprit, timides par le caractère, qui préparent les révolutions par la témérité de leur pensée, et s'efforcent de les arrêter dès qu'elles mettent la pensée en œuvre. Après s'être aventuré bien au-delà du protestantisme dans son *Utopie*, il se rejeta dans les rangs du catholicisme, et même du catholicisme persécuteur, quand le protestantisme commença de pénétrer en Angleterre : il persista dans cette conversion qui lui coûta la vie; chancelier d'Angleterre, il donna sa démission lors du fameux divorce ; il fut emprisonné pour n'avoir point prêté le serment de suprématie ; sa vie avait été inconséquente; sa mort fut noble et courageuse; il eut la tête tranchée en juin 1535 : le catholicisme le compta parmi ses martyrs.

alarmes, et l'obligeaient à licencier la meilleure partie de ses troupes. Le Milanais, épuisé, ruiné, ne pouvait plus fournir de subsides; les cortès de Castille n'en voulaient point accorder, fatiguées qu'elles étaient de voir l'Espagne pressurée pour des querelles étrangères; c'était, il est vrai, le dernier effort et l'agonie de la liberté castillane, blessée mortellement à Villalar [1]; les troubles de Gand avaient pris un caractère extrêmement grave : Gand avait persisté dans son refus de payer la taxe de 1537, refus fondé sur la promesse que Charles avait faite aux Gantois de ne pas leur demander de nouvel impôt jusqu'à l'acquittement des sommes qu'il leur devait. Le grand conseil (parlement) de Malines avait condamné les Gantois; ils rejetèrent sa décision, se soulevèrent, chassèrent les nobles de leur ville, changèrent leurs magistrats municipaux, et en mirent plusieurs en accusation : le grand doyen des métiers, Liefwin Pyn, fut condamné à mort et décapité pour trahison envers la commune de Gand (28 août 1539). Les Gantois envoyèrent secrètement des députés au roi de France pour lui offrir de se mettre en ses mains et réclamer la protection qu'il leur devait, en cette qualité de *souverain seigneur* de la Flandre revendiquée avec tant d'éclat au lit de justice du 15 janvier 1537 : ils promet-

[1] C'était cette fois de la noblesse que venait la résistance à un nouvel impôt sur toutes les denrées et les marchandises: Charles fut obligé d'y renoncer ; mais, dorénavant, il n'appela plus aux cortès le clergé ni la noblesse, et ne recourut plus qu'aux impôts directs qui frappaient seulement le tiers-état : les cortès ne se composèrent plus que des représentants des dix-huit bonnes villes. La bourgeoisie castillane, abattue par le grand revers de 1521, subit désormais toutes les exigences du souverain, et, à son tour, ne seconda point la tardive résistance de cette noblesse qui s'était jadis unie au prince pour accabler les communes. Il resta en Castille des priviléges locaux et particuliers, mais plus de libertés publiques. Robertson, Hist. de Charles-Quint, l. VI.

taient de *faire faire le semblable* aux autres bonnes villes de Flandre, si François Ier voulait les secourir (Martin du Bellay; Belcarius).

Les engagements pris par François Ier, et la nouvelle politique qu'il avait malheureusement adoptée, ne lui permettaient pas de porter ses armes en Flandre ; cependant son devoir de roi, dont aucun engagement personnel ne pouvait le dispenser, était d'intervenir entre ses vassaux de Flandre et leur seigneur, d'imposer sa médiation, et de maintenir explicitement ou implicitement les droits souverains de la France sur la Flandre. Il fit tout le contraire : ébloui par l'espoir chimérique d'une restitution volontaire du Milanais, il sacrifia les vrais intérêts de l'état; il fit de la magnanimité aux dépens des Gantois; il avertit l'empereur de leurs propositions, et lui renouvela l'offre qu'il lui avait déjà faite de passer par la France, pour aller d'Espagne aux Pays-Bas réduire les séditieux. L'offre fut acceptée avec reconnaissance : Charles seulement pria le roi de s'engager à *ne pas l'importuner, durant son passage, de signer aucunes promesses ou traités de mariage, de peur que par après on pût dire qu'il les avait signés par contrainte ;* mais il déclara *qu'à la première ville de son obéissance où il arriverait il en donnerait telle sûreté, que le roi aurait occasion de s'en contenter* (M. du Bellay).

Ces promesses étaient relatives au Milanais; l'empereur les avait réitérées à plusieurs reprises depuis un an ; il avait même signé, le 1er février 1539, des conventions préliminaires touchant le mariage du duc d'Orléans, second fils de François Ier, avec la fille du roi des Romains, promettant « qu'il disposerait de la duché et état de Milan, en faveur et contemplation dudit ma-

riage, tellement que ledit sieur roi en devra être bien content (Dumont, t. IV, part. 2, p. 186). » La requête de Charles eût dû dessiller les yeux de François Ier; mais le roi était comme fasciné; il consentit à la requête de l'empereur, et envoya au-devant de lui jusqu'à Bayonne le dauphin, le duc d'Orléans et le connétable. Le connétable pria Charles-Quint d'accepter les deux jeunes princes en otages. « J'accepte les deux princes mes cousins, répondit l'empereur, non pas pour les envoyer en Espagne, mais afin de les retenir près de moi comme compagnons de voyage. » Ce procédé charma François Ier; Charles savait bien que le roi était incapable d'en abuser. Charles passa la Bidassoa, vers le 20 novembre, avec une faible escorte, et entra dans Bayonne *en grande magnificence :* « il donna grâces et rémissions, et délivra les prisonniers, ainsi qu'il eût fait en ses propres pays et royaumes, et de là fut accompagné par lesdits seigneurs (les princes et le connétable), et, en toutes les villes où il passa, il lui fut fait semblable honneur qu'à Bayonne (Martin du Bellay). » François Ier avait ordonné de le recevoir « comme on reçoit les rois de France à leur joyeux avénement (Paradin). » La bourgeoisie des principales villes étala, dans ces réceptions solennelles, un luxe vraiment prodigieux. A Poitiers, l'empereur fut reçu par quatre à cinq cents gentilshommes richement vêtus, et par deux mille bourgeois habillés de velours et de satin avec passements d'or et d'argent. A Orléans, l'empereur vit venir au-devant de lui, après le gouverneur et la noblesse, quatre-vingt-douze jeunes marchands de la ville, « bien montés sur bons coursiers, tous habillés de casaques de velours noir, et le pourpoint de satin blanc fermé à boutons d'or, le bonnet

de velours couvert de pierreries et brodé d'orfévrerie, et brodequins de maroquin blanc déchiqueté, et tous éperons dorés (ils avaient, comme les bourgeois de Paris, priviléges de noblesse) : il y eut un bonnet qui fut prisé deux mille écus, et il n'y en avait aucun qui n'eût vaillant sur soi plus de deux mille francs en *bagues* (bagages, équipement [1]). »

La marche ascendante de la richesse publique en France avait coïncidé avec le mouvement rapide de la civilisation depuis les dernières années du quinzième siècle : les encouragements donnés aux arts et au commerce avaient compensé, pour le tiers état, l'aggravation des impôts sous François Ier. On s'exposerait cependant à de graves mécomptes, en appréciant la situation générale du peuple d'après la prospérité de la haute bourgeoisie : la situation des campagnes était beaucoup moins bonne que sous Louis XII ; l'accroissement de la taille, les détestables lois sur la chasse et les désordres des gens de guerre entravaient les progrès de l'agriculture, et pesaient durement sur les populations rurales; au sein des villes, les monopoles et l'organisation égoïste et jalouse des corps de métiers enfermaient les professions lucratives dans un cercle que le talent, le labeur et le courage du pauvre ne franchissaient que bien difficilement. Il n'y avait aucune proportion entre l'opulence des classes supérieures et le bien-être des masses.

Charles-Quint, séjournant dans les cités et les châteaux, chassant sur les rivières et dans les forêts, ne rencontra François Ier que vers la mi-décembre, à Loches : le roi,

[1] Voy. Guillaume Paradin, *Hist. de notre temps* ; Paris, 1554. — La première édition des *Mémoires sur l'hist. de France*, Paris, 1796 ; t. XX, p. 483 ; — Sleidan.

toujours languissant, n'avait pu s'avancer plus loin ; leur entrevue fut signalée par de grandes démonstrations d'amitié, et ils se dirigèrent ensemble vers Paris par Amboise, Blois, Chambord, Orléans et Fontainebleau, où François Ier offrit à son hôte *tous les plaisirs qui se peuvent inventer*. Le 31 décembre, l'empereur coucha au château du bois de Vincennes, et, le lendemain, 1er janvier 1540, il entra par la Bastille dans Paris, chevauchant entre les deux fils du roi, et précédé du connétable, *qui portait l'épée nue, comme si le roi eût été là présent*. Les quatre ordres mendiants, le recteur de l'université avec toute sa suite, docteurs, licenciés, bacheliers, écoliers, la cour de parlement et toute la basoche, la chambre des comptes, les lieutenants civil et criminel *avec tout leur train*, enfin le corps de ville de Paris, allèrent au-devant de l'empereur ; le corps de ville fit présent à Charles-Quint d'*un Hercule tout d'argent, et revêtu de sa peau de lion en or, laquelle statue était de la hauteur d'un grand homme*. L'empereur descendit à Notre-Dame, rendit grâces à Dieu, devant le maître-autel, aux chants du *Te Deum*, puis alla souper avec le roi au palais de la Cité, où on l'installa. Durant huit jours, ce ne furent que bals, joutes et festins au Louvre. Jean Cousin fut chargé de faire le buste de l'empereur.

Malgré ces honneurs et ces fêtes, Charles-Quint commençait d'avoir hâte de partir ; quelques circonstances assez légères en elles-mêmes lui avaient inspiré de l'ombrage : le duc d'Orléans, jeune prince étourdi et folâtre, s'avisa un jour de sauter sur la croupe du cheval de l'empereur, qu'il saisit dans ses bras en criant : « Votre Majesté impériale est mon prisonnier ! » Cette saillie enfantine inquiéta Charles, qui la crut sans doute suggérée au

jeune duc par les propos de la cour. Les conseils hostiles ne manquaient pas véritablement à François Ier : ils lui venaient, dit-on, de bien des sources diverses, de ses capitaines et de ses courtisans, de sa maîtresse et de son fou. Triboulet, bouffon du roi, avait des tablettes qu'il appelait le calendrier des fous, et où il enregistrait les noms et les titres de tous les individus qu'il estimait dignes d'entrer dans sa confrérie : il montra à François Ier le nom de l'empereur inscrit sur son calendrier, *pour* la folie que Charles commettait en traversant la France. « Mais si je le laisse passer sans encombre? dit le roi. — Alors, repartit Triboulet, j'effacerai son nom, et j'écrirai le vôtre à la place. » Une autre fois, François lui-même, montrant à l'empereur la duchesse d'Étampes : « Voyez, mon frère, cette belle dame, lui dit-il : elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.—Si l'avis est bon, il le faut suivre, » répliqua Charles sans se déconcerter. Mais il était au fond moins rassuré qu'il ne voulait le paraître : il s'efforça de se concilier madame d'Étampes par le don d'un diamant de grand prix, offert de la manière la plus galante ; il combla de déférences l'orgueilleux Montmorenci. C'étaient là en effet les deux grandes puissances du jour : la maîtresse et le favori ! puissances rivales qui vivaient en assez mauvaise intelligence. On prétend que le dauphin, le roi Henri de Navarre et le duc Antoine de Vendôme complotèrent d'arrêter le roi à Chantilli, château du connétable, et que Montmorenci seul empêcha ce *vilain fait* en refusant d'y coopérer. L'empereur avait hâte de se retrouver en *ses terres et pays*.

Le roi le conduisit jusqu'à Saint-Quentin, et les enfants de France, jusqu'à Valenciennes, première place de son

obéissance. Aussitôt que Charles eut touché le sol des Pays-Bas, les ambassadeurs de François Ier lui demandèrent l'accomplissement de ses promesses : Charles « les remit jusqu'à ce qu'il eût communiqué avec son conseil des Pays-Bas, mais assura qu'après avoir châtié ses sujets rebelles, il contenterait le roi (Martin du Bellay). » Ce délai n'était pas de très-bon augure : François patienta toutefois ; le dénoûment des troubles de Gand ne paraissait pas devoir se faire longtemps attendre : la conduite du roi de France avait complétement découragé les Gantois ; n'espérant plus entraîner le reste de la Flandre, et voyant des forces assez considérables se réunir autour de l'empereur à Bruxelles, ils se remirent à la discrétion de Charles-Quint, qui entra dans leur ville, en grand appareil de guerre, le 6 février 1540. Charles ne fut pas clément envers sa ville natale : il fit juger *les corps et communauté* de Gand par son conseil et les chevaliers de son ordre ; la ville fut déclarée déchue de tous ses priviléges : tous les biens communaux furent confisqués ; la fameuse cloche de Roland (*Roëlandt*), ce tocsin redouté de la liberté gantoise, fut détruite ; la ville fut condamnée à une amende *honorable et profitable ;* il fut enjoint aux échevins et principaux bourgeois de venir implorer à genoux, *déchaux* et tête nue, le pardon de l'empereur ; les meneurs de la faction des *Kresers* (Crieurs), qui avait fomenté la rébellion, devaient en outre porter la corde au cou. Quant à *l'amende profitable,* elle consistait en 150,000 *karolus* d'or, outre le paiement de l'impôt qui avait été refusé ; plus, 6,000 karolus de rente perpétuelle pour l'entretien d'une citadelle que l'empereur éleva sur l'emplacement de l'antique abbaye de Saint-Bavon. Quatorze des instigateurs de la révolte furent décapités sur le marché au poisson, entre

autres un gentilhomme qui avait dicté la lettre écrite au roi de France pour lui demander du secours (Paradin)[1]. Les villes d'Oudenarde et de Courtrai, qui avaient partagé la révolte de Gand, partagèrent sa punition.

Ainsi tomba, sans combattre, cette métropole de la vieille démocratie communale, qui avait jadis livré tant de batailles pour la liberté : les jours de gloire de la Flandre étaient finis; sa prospérité commerciale passait à Anvers, son esprit républicain, en Hollande, où devaient surgir un jour de nouveaux Artevelde. Le commerce s'ouvrait de nouvelles routes; Bruges n'était plus le centre du négoce de dix-sept nations, et c'était Anvers qui, grâce à son admirable position et à la *franchise* de son port, devenait l'entrepôt du trafic de l'Espagne, du Portugal et de leurs colonies avec tout le nord de l'Europe. La prodigieuse population des grandes communes flamandes commença de décroître; la perte des libertés municipales et la tyrannie austro-espagnole, désormais sans contre-poids à Gand, précipitèrent la décadence de cette illustre cité[2].

Après que l'empereur eut fait de Gand *tout ce qu'il avait délibéré*, les ambassadeurs du roi le requirent de nouveau d'exécuter *les choses par lui promises*. « Il ôta le masque de dissimulation, et déclara entièrement n'avoir rien promis (M. du Bellay). »

[1] L'historien italien Strada rapporte que le duc d'Albe avait conseillé à l'empereur de détruire Gand de fond en comble. Charles le fit monter sur le beffroi, du haut duquel on embrasse d'un coup-d'œil la vaste enceinte de Gand. — Combien croyez-vous, lui dit-il, qu'il faille de *peaux d'Espagne* pour faire un *gant* de cette grandeur ?

[2] Papiers d'état de Granvelle, t. II, p. 575. — Belcarius. — M. du Bellay. — G. Paradin. — Ferronius. — Sleidan.

L'intention de Charles n'était pourtant pas de rompre brusquement avec François Ier : les raisons qu'il avait eues d'éviter la guerre subsistaient encore en majeure partie; rien ne pouvait, à la vérité, le décider à sacrifier le Milanais ni à partager avec un rival l'Italie, dont il destinait la domination exclusive à son fils; mais il avait conçu, avant de quitter l'Espagne, un vaste projet de transaction par lequel il espérait éblouir François Ier. Il proposa au roi de renoncer à Milan, de rendre les états de Savoie, d'évacuer Hesdin, de renouveler sa renonciation à tous droits de suzeraineté sur la Flandre; à ce prix, l'empereur offrait de renoncer à toutes prétentions sur le duché de Bourgogne, et de marier sa fille aînée au duc d'Orléans, avec les Pays-Bas, la Franche-Comté et le Charolais pour dot. Les Pays-Bas et la Comté pourraient être érigés en royaume. Les jeunes époux auraient provisoirement le gouvernement de leur héritage, et la pleine possession après la mort de l'empereur. Le roi de France ferait au duc d'Orléans *un partage* digne d'une si grande alliance, *à la proximité des pays cédés à l'épousée;* le *prince des Espagnes* épouserait Jeanne d'Albret, fille unique de la sœur de François Ier et du roi titulaire de Navarre, afin *d'éteindre la querelle* de ce royaume : le roi de France pourrait racheter, au prix de deux millions, toutes les seigneuries de la maison d'Albret-Foix au nord des Pyrénées (Papiers d'état de Granvelle, t. II, p. 562) (fin mars 1540).

C'était la reconstitution de la maison de Bourgogne sous la protection de l'Espagne et de l'Empire : dans le cas où la fille de l'empereur mourrait sans enfants, l'empereur ou ses héritiers reprenaient tout, et la renonciation à Milan et la restitution du Piémont se trouvaient sans compensation. François ne s'y laissa pas prendre : il

montra une irritation profonde et ne voulut plus aller visiter l'empereur à Bruxelles, ainsi qu'il l'avait annoncé : il fit répondre par ses ambassadeurs qu'il consentait « à ne plus réclamer pour le présent le duché de Milan, si le duc d'Orléans était impatronisé de l'héritage de Bourgogne incontinent après le mariage consommé avec la fille de l'empereur; mais, au cas que le duc d'Orléans décédât avant sa femme, soit qu'il y eût enfants ou non, le roi rentrerait dans tous ses droits sur le duché de Milan. » Le roi ne voulait pas reconnaître le traité de Cambrai, ni renoncer définitivement à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, ni promettre son consentement à l'union de sa nièce Jeanne d'Albret avec le prince Philippe; il refusait enfin de restituer les pays du duc de Savoie (Recueil de Ribier, t. I, p. 509-514-540).

On s'éloigna chaque jour davantage : bientôt les négociations furent rompues par le roi, et François Ier, comme pour s'ôter la possibilité de les renouer, maria sa nièce Jeanne d'Albret, le 15 juillet 1540, à Wilhelm de La Mark, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, ennemi de l'empereur, auquel il avait enlevé l'héritage de Gueldre[1]. Le roi et la reine de Navarre, qui se fussent estimés très-heureux de placer leur fille sur le trône d'Espagne, tentèrent en vain de résister à la volonté de François Ier; le roi fit célébrer les noces à Châtelleraut, et exigea que le duc de Clèves entrât, en présence de témoins, dans le lit de sa femme, afin que le mariage fût réputé indissoluble. Ce ne fut qu'une vaine cérémonie, à cause de la jeunesse de l'épousée (Jeanne n'avait guère plus de douze ans), et

[1] Le duc Charles de Gueldre était mort en 1538, et le duc de Clèves avait été mis en possession de l'héritage par les populations, qui ne voulaient pas se soumettre à la maison d'Autriche.

le mariage n'en fut pas moins annulé plus tard; mais l'intelligente et courageuse fille qui devait être la mère de Henri IV dut ainsi au despotisme de François Ier de n'être pas sacrifiée au cruel Philippe II, comme le souhaitait l'aveugle amour de ses parents. Charles-Quint se vengea de ce mariage en investissant son fils Philippe du duché de Milan (11 octobre), ce qui avait toujours été son dessein secret. Dès lors toute chance de rapprochement fut perdue; on annonça néanmoins de part et d'autre l'intention de respecter la trêve de Nice.

La rupture des deux monarques amena une révolution à la cour de France : le pouvoir de Montmorenci s'écroula avec l'alliance impériale, que ce ministre opiniâtre avait imposée au roi contre le sentiment presque unanime des diplomates et des gens de guerre. Le caractère du connétable, son arrogance, sa rudesse, qui n'était pas de l'austérité [1], ne lui avaient pas fait moins d'ennemis que sa politique; il forçait prélats, capitaines et magistrats à se courber devant lui comme devant le souverain lui-même; un seul homme, outre les princes du sang et les princes lorrains, osait traiter le connétable en égal : c'était l'amiral Chabot de Brion, compagnon et ami d'enfance

[1] Il s'était servi de son crédit illimité pour accroître sans beaucoup de scrupule son immense fortune : on connaît son aventure avec le comte de Châteaubriand, veuf de l'ancienne maîtresse du roi et gouverneur de Bretagne, par lequel il se fit léguer dix des plus belles terres de la Bretagne et de l'Anjou, en menaçant ce seigneur de dénoncer au roi ses concussions, Châteaubriand s'était approprié de grandes sommes votées par les états de Bretagne pour canaliser la Vilaine et la mettre à même de porter les navires jusqu'à Rennes : Châteaubriand, qui n'avait pas d'enfants, rédigea la donation de son héritage en bonne forme, et Montmorenci assura le roi qu'il n'y avait *province sous sa couronne mieux régie que la Bretagne.* — Mémoires du maréchal de Vieilleville (ces mémoires ne sont pas écrits par Vieilleville, mais par son secrétaire Vincent Carloix.)

du roi, comme Montmorenci. Brion fut victime de sa fierté : Montmorenci, avant sa propre chute, eut le temps de perdre ce rival dans l'esprit de François Ier, secrètement irrité, dit-on, de l'affection un peu trop tendre que madame d'Étampes témoignait à l'amiral. Le roi autorisa le chancelier Guillaume Poyet[1], créature de Montmorenci, à informer secrètement sur la conduite de Brion, comme amiral et comme gouverneur de province : Poyet prétendit avoir découvert, dans les actes de l'amiral, vingt-cinq délits dignes de mort; Brion, menacé par le roi d'un procès criminel, répliqua qu'il n'en redoutait pas l'issue et qu'il se sentait irréprochable. François, piqué de cette réponse hardie, ordonna l'arrestation et la mise en accusation de l'amiral (16 février 1539). Brion fut emprisonné au château de Melun ; mais ce fut seulement le 3 novembre 1540 que des lettres-patentes soumirent son procès à une commission extraordinaire, composée de conseillers et de maîtres des requêtes choisis arbitrairement dans les divers parlements; Poyet, qui fut nommé président de la commission, s'était fait assurer d'avance par le roi une partie des biens qui seraient confisqués sur l'accusé[2]. Ce ne fut pas le seul scandale de cette étrange affaire : le roi ne rougit pas de déposer lui-même contre l'accusé, et d'influencer directement les juges; cependant la commission ne se laissa point arracher l'arrêt de mort que le roi souhaitait avoir entre les mains,

[1] Successeur de Dubourg, mort par accident en 1538.

[2] Poyet lui-même avait, l'année précédente, fait rendre une ordonnance qui interdisait cet odieux abus, et qui déclarait ceux qui obtiendraient de telles faveurs par importunité, surprise ou autrement, indignes non-seulement *desdits dons*, mais de toute autre munificence royale! (Isambert, t. XII, p. 573.) Ceci montre comment les lois, sous ce gouvernement arbitraire, étaient respectées par ceux mêmes qui les faisaient !

mais qu'il n'eût pas fait exécuter. Chabot n'était pas sans reproches; mais il n'était guère d'homme puissant de cette époque, à commencer par Montmorenci, qui n'eût commis des exactions analogues aux siennes : les imputations les plus graves étaient d'avoir abusé de son autorité de gouverneur de Bourgogne pour spéculer sur les grains, et d'avoir, comme amiral, exhaussé à son profit les droits qui se percevaient sur les pêcheurs de harengs. Chabot de Brion, que le roi avait comblé de richesses comme Bonnivet, comme Duprat, comme Montmorenci, comme tous ses ministres et ses favoris, fut condamné à 1,500,000 livres d'amende et dommages-intérêts envers les provinces et les particuliers lésés, au bannissement et à la confiscation des biens. La sentence fut aussi irrégulière que la procédure : après qu'elle eut été rédigée par les juges, le roi la promulgua sous forme de lettres-patentes entremêlées de dispositions légales destinées à prévenir le retour des abus dont Chabot s'était rendu coupable (8 février 1541) (Isambert, t. XII, p. 547-721).

Cette condamnation, poursuivie avec tant d'acharnement, ne fut pourtant pas réalisée : madame d'Étampes, fidèle à son ami, en fit suspendre l'effet, et obtint pour Brion une entrevue avec le roi : les paroles de soumission du malheureux amiral et le triste état où il était réduit désarmèrent François I[er]; par lettres-patentes de mars 1542, le roi déchargea Brion de toutes les peines qu'il avait encourues, le réhabilita et le rétablit même bientôt après dans ses *pouvoirs* et gouvernements (23 mai 1542). Ces exorbitantes et capricieuses variations, dignes des despotes de l'Orient, étaient aussi pernicieuses à la morale publique que dégradantes pour l'autorité royale et pour la justice. Le chagrin avait miné le malheureux ami-

ral, qui ne survécut guère plus d'un an à sa réhabilitation. Il mourut le 1er juin 1543 [1].

Avant de mourir, Chabot de Brion avait vu tomber la puissance de ses ennemis, qui étaient aussi ceux de la duchesse d'Étampes : Montmorenci, complétement écarté des affaires dans les premiers mois de 1541, se retira à Chantilli, puis à Écouen, où il avait entrepris la construction d'un magnifique château qui subsiste encore ; il y passa, dans la disgrâce, les dernières années du règne de François Ier ; l'amitié du dauphin Henri ne fit qu'écarter plus sûrement Montmorenci du pouvoir. Le roi, aigri par ses souffrances, était devenu ombrageux et morose ; il repoussait avec colère les prétentions de son héritier à se mêler des affaires d'état, et madame d'Étampes fomentait la mésintelligence du père et du fils, par antipathie, non pour Henri, mais pour sa maîtresse, l'altière et intrigante Diane de Poitiers. Diane, qui, par un bien rare privilége, conservait, à quarante ans passés, l'éclat de sa première jeunesse, et resta belle toute sa vie, s'était arrogé sur le cœur et sur l'esprit du jeune prince un empire qui ne lui fut jamais ravi [2]. La rivalité de ces

[1] Sa statue tumulaire, œuvre de Jean Cousin, est un des plus beaux monuments français du seizième siècle. Elle est maintenant au Louvre.

[2] Il paraît que le roi avait vu d'abord cette liaison assez volontiers. « On dit que le roi François Ier qui, le premier, avait aimé Diane de Poitiers, lui ayant un jour témoigné quelque déplaisir, après la mort du dauphin François, du peu de vivacité qu'il voyait en ce prince Henri, elle lui dit qu'il fallait le rendre amoureux, et qu'elle en voulait faire son galant. » (Le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, t. I, p. 270). Dans une fête donnée dans les bois de la Berlaudière, près de Châtelleraut, en 1541, sous le titre de *Tournoi des Chevaliers errants*, le dauphin prit les couleurs de Diane et tint un pas d'armes en son honneur. Marot, de retour à la cour de France et raccommodé avec Diane, célébra ce tournoi dans une jolie pièce de vers :

Ici est le perron
D'amour loyale et bonne,

deux femmes partageait toute la cour : Diane comptait sur l'avenir, madame d'Étampes régnait sur le présent. Après la chute de Montmorenci, celle-ci poussa au ministère le maréchal d'Annebaut, qui obtint la survivance de Chabot dans l'amirauté : c'était un général médiocre et un esprit un peu lourd, mais un administrateur économe et intègre : la cour l'appelait *l'âne-bœuf* (B. Cellini). Le parti catholique violent ne fut point d'ailleurs éloigné des affaires avec le parti de l'alliance impériale : il continua d'être représenté dans le ministère par le cardinal de Tournon, fanatique sincère et rigide, probe comme d'Annebaut et dur comme Montmorenci.

Le chancelier Poyet fut bien plus malheureux que le connétable, qui conserva ses richesses, ses dignités et sa considération, en perdant son autorité. Le chancelier, qui avait fait sa fortune en flattant les passions des grands [1], la perdit pour avoir essayé une fois d'y résister : ce qui décida sa ruine, ce fut d'avoir refusé deux grâces injustes

Où maint coup d'éperon
Et de glaive se donne.

Un chevalier royal
Y a dressé sa tente,
Et sert de cœur loyal
Une dame excellente,

Dont le nom gracieux
N'est jà besoin d'écrire :
Il est écrit aux cieux,
Et de nuit se peut lire.

(Cl. Marot, épigr. XXI.)

[1] Il avait débuté par plaider contre le connétable de Bourbon dans son trop fameux procès. — Son principe politique, que le savant et vertueux Duchâtel réfuta un jour avec indignation devant François Ier, était que tous les biens des sujets appartenaient au souverain, et que celui-ci était en droit de les faire rentrer dans ses mains par telle voie que bon lui semblait.

à la maîtresse et à la sœur du roi. Poyet, disgracié, puis arrêté le 1er août 1542, fut traité comme il avait lui-même traité Chabot : commission arbitrairement formée, dont le président reçut d'avance la promesse d'une part de la dépouille de l'accusé, déposition du roi comme témoin à charge, bref, tous les incidents du procès de l'amiral se renouvelèrent dans celui de Poyet. L'arrêt, conçu en termes fort vagues, et ne spécifiant pas *les abus, fautes et crimes* du prévenu, ne fut prononcé que le 24 avril 1545 ; il dégrada Poyet de son office de chancelier, le déclara inhabile *à tenir jamais office royal,* et le condamna à 100,000 livres parisis d'amende envers le roi. François Ier montra d'abord beaucoup de colère, parce que Poyet n'avait pas été condamné à perdre corps et biens; cependant, il lui rendit la liberté avant l'entier paiement de l'amende. Poyet mourut pauvre et oublié en 1548 (Garnier, hist. de France, t. XIII, p. 145-152. — Isambert, t. XII, p. 888). Durant le procès de Poyet, la chancellerie avait été administrée par de simples gardes des sceaux, parce que l'office de chancelier, étant inamovible, ne pouvait être enlevé au titulaire que par un jugement solennel. Poyet eut pour successeur François Olivier, seigneur de Leuville, jurisconsulte très-renommé. Poyet était lui-même d'ailleurs un homme de haute capacité : il n'avait pas plus de moralité, mais il n'avait pas moins de talents que son devancier Duprat, et son passage à la chancellerie avait été signalé par des ordonnances fameuses sur l'administration de la justice. Les réformes judiciaires avaient commencé avec un certain éclat sous le chancelier Dubourg, qui tint les sceaux entre Duprat et Poyet.

(1535-1538). L'édit de Joinville (septembre 1535)

réorganisa sur un plan régulier les divers degrés de juridiction dans la Provence, et statua que les appels des tribunaux inférieurs (vigueries) et des tribunaux des seigneurs ressortiraient au grand sénéchal siégeant à Aix ou à ses quatre lieutenants siégeant à Draguignan, Digne, Arles et Forcalquier, les appels du sénéchal et de ses lieutenants ressortissant à leur tour au parlement de Provence (le grand sénéchal était en même temps amiral de Provence, et avait juridiction sur les gens de mer). Un chancelier de Provence, avec sceau particulier, fut établi auprès du parlement de Provence, à l'instar de ce qui existait près des autres parlements. Les évêques provençaux furent exclus du parlement. Des précautions jalouses furent prises contre les états provinciaux, faible barrière qui, depuis la disparition des états généraux, n'était pourtant guère capable d'arrêter le déploiement exorbitant de l'autorité royale. Le roi interdit aux états de se réunir « si ce n'est par nos lettres-patentes, dit-il, une fois l'an, en tel temps et tel lieu qu'il nous plaira ; ès quels états présideront ceux qui seront députés par nous, et non autres, et y sera seulement traité et conclu des affaires mentionnées en icelles lettres-patentes. » — Défense au gouverneur, grand sénéchal ou tout autre d'assembler les états, si ce n'est pour cause urgente ou péril imminent : défense aux gens des états de faire statuts et ordonnances ni aucun autre acte d'administration ou de justice. Le roi leur ôte même la nomination de leurs procureurs syndics. Un second édit, beaucoup plus étendu, également relatif à la Provence, fut rendu à Yz-sur-Tille, le mois suivant (octobre 1535) : il est resté célèbre et a fait autorité en jurisprudence *comme raison écrite;* c'est un volume entier sur l'administration de la justice en Pro-

vence, une sorte de code de morale judiciaire où règne un esprit généralement sage, mais minutieux : on y donne les prescriptions de conduite les plus détaillées aux magistrats, avocats, greffiers, etc. Le législateur y prétend tout prévoir et tout régler, jusqu'aux convenances les plus délicates et les plus difficiles à définir. — Le parlement d'Aix est autorisé à refuser les conseillers nommés par le roi, s'ils sont reconnus incapables ; les récipiendaires doivent jurer qu'ils n'ont point acheté leurs offices. — C'était une tentative de Dubourg contre les errements de Duprat ; malheureusement, elle ne fut pas soutenue. — Le parlement est invité à punir les avocats trop prolixes, pour servir d'exemple aux autres ; les avocats doivent être mis à l'amende, quand ils font sciemment de fausses citations. Amende et suspension en cas d'injures contre leurs confrères ou les parties. — Tous traités concernant héritages, rentes ou *réalités* quelconques, seront nuls s'ils ne sont reçus par des notaires : les notaires doivent tenir registres et protocoles par ordre de date.

La Bretagne fut à son tour l'objet d'un édit particulier en août 1536 : ce qu'on y trouve de plus remarquable, c'est la sévérité déployée contre l'ivrognerie, source de querelles et de violences continuelles chez ces populations colériques : l'ivrogne est condamné à la prison, au pain et à l'eau ; en cas de récidive, le fouet ; s'il est incorrigible, on lui coupe les oreilles et on le bannit du pays. L'ivresse, en cas de délit ou de crime, est réputée circonstance aggravante. — Une disposition rétrograde et barbare interdit le ministère des avocats aux personnes accusées de crimes graves.

L'ordonnance de Villers-Cotterets, publiée sous le ministère de Poyet (août 1539), et applicable à tout le

royaume, sauf à la Bretagne, effaça les mesures législatives du chancelier Dubourg, qui n'en avaient été en quelque sorte que le préambule : ce grand monument, élaboré par l'élite des magistrats de l'époque, résume tout le mouvement de la jurisprudence française dans la première moitié du seizième siècle, et domine, par son caractère et ses proportions, toutes les tentatives de réforme essayées depuis Louis XI ; on y sent la puissante influence des études qui renouvelaient la science du droit. On cite encore aujourd'hui l'édit de Villers-Cotterets comme une autorité respectable, et l'on y retrouve en partie les bases du droit moderne. Malheureusement, les mauvaises traditions de la justice criminelle du Bas-Empire et de la procédure inquisitoriale déparent et souillent cette œuvre imposante. La procédure secrète en matière criminelle et l'interdiction du ministère des avocats aux accusés y sont établies en principe général ; la torture y est maintenue, toujours en vertu de cette idée qu'on ne peut condamner l'accusé sans son aveu, hors le cas de flagrant délit. Plusieurs parlements conservèrent, malgré l'ordonnance, les débats publics et l'admission des avocats en matière criminelle. A côté de ces taches, l'édit de Villers-Cotterets étale d'éclatantes améliorations : les éternels conflits des tribunaux ecclésiastiques et laïques sont décidés au profit de ces derniers ; des coups terribles et décisifs sont portés aux prétentions du clergé, insuffisamment réprimées par l'appel comme d'abus : on enlève aux officialités (tribunaux épiscopaux) les trois quarts des causes dont elles s'emparaient ; on défend aux parties de citer aucun laïque devant les juges d'Église ès-actions personnelles, et *auxdits juges* de faire semblables citations, sous peine d'amende arbitraire, sans préjudice toutefois de la juri-

diction ecclésiastique en matière de sacrements et autres matières spirituelles. « Avant l'ordonnance, dit Loiseau (*Traité des fiefs*), on comptait trente-cinq ou trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, et cinq ou six au bailliage : depuis l'ordonnance, on en compta plus de trente au bailliage, et cinq ou six à l'officialité. » Les tribunaux laïques, appuyés sur les édits royaux, empiétaient à leur tour sur le terrain de l'Église, et se saisissaient des procès d'hérésie concurremment avec les juges ecclésiastiques : la limite insaisissable des *deux puissances* ne put jamais être posée; le temporel avait été, au moyen âge, envahi par le spirituel; ce fut le contraire dans les temps modernes : la société chrétienne a tenté en vain de trouver l'ordre dans ce dualisme.

La création des registres de l'état civil fut le plus grand service rendu à l'ordre social par l'édit de Villers-Cotterets : l'édit ordonna « qu'il fût fait registres des baptêmes contenant les temps et heure de nativité, faisant pleine foi pour prouver le temps de majorité et minorité. » Les actes de naissance devaient être signés du curé, du vicaire et d'un notaire, et les registres, déposés annuellement au greffe du plus prochain siége de bailliage ou de sénéchaussée. Les registres des décès ne furent établis que plus tard : l'édit de Villers-Cotterets ordonne seulement qu'on enregistre les décès des personnes tenant bénéfices.

Une autre disposition non moins célèbre enjoint que, dorénavant, pour éviter toute ambiguité, les actes notariés, les procédures et les arrêts, soient rédigés en français. L'utilité, l'importance de cette innovation pour les relations sociales se comprend assez d'elle-même; on dit qu'un motif d'une autre nature, l'intérêt des belles-lettres, ne contribua pas moins à y décider le roi, choqué du latin

barbare qu'employaient les tribunaux [1]. Les avocats cependant continuèrent assez longtemps encore à plaider en latin.

Poyet n'avait pas le cœur assez droit pour avoir toujours la main heureuse en innovations; c'est à lui qu'on dut l'introduction de la loterie en France : on l'appelait alors la *blanque* : ce n'était pas là ce qu'on devait emprunter à l'Italie! Ce grand jeu de hasard, où l'État servait de croupier, cette excitation officielle donnée à la passion du jeu et à tous les désordres qu'elle entraîne, était une des combinaisons fiscales les plus immorales qu'un gouvernement pût inventer : la loterie a cependant subsisté chez nous trois siècles, tant les abus sont difficiles à déraciner, surtout en matière de finances! (Isambert, t. XII, p. 560.) Il est probable, au reste, que Poyet y attacha d'abord peu d'importance; car le fermier de la loterie, en 1539, lors du premier établissement, ne fut assujetti qu'à un droit de 2,000 livres par an.

(1541-1544.) Des événements considérables se passaient au dehors pendant les révolutions de cour qu'on vient de raconter : la diplomatie avait de nouveau changé de face, et personne ne croyait à la durée de la trêve, déjà fort mal observée de fait en Italie par le gouverneur français du Piémont, Guillaume du Bellay-Langey, et surtout par le gouverneur impérial du Milanais, le marquis Du Guât.

[1] Un arrêt rendu en ces termes : *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de suâ demandâ,* fut, dit-on, ce qui entraîna la suppression du latin judiciaire. Gaillard, t. VII, p. 581. Voyez l'édit de Villers-Cotterets, et les autres édits mentionnés ci-dessus dans le recueil d'Isambert, t. XII.—Une autre ordonnance notable, de l'année 1542, divisa le royaume en seize recettes générales (généralités) : Paris, Châlons, Amiens, Rouen, Caen, Bourges, Tours, Poitiers, Issoire, Agen, Toulouse, Montpellier, Lyon, Aix, Grenoble et Dijon. Cette division financière a subsisté autant que la monarchie.

On sentait que Charles-Quint et François Ier ne pouvaient être qu'alliés ou ennemis. La cour de France tâcha de renouer avec *le Turc* et les princes luthériens.

Le roi, dans le temps même où il inclinait vers l'alliance de Charles-Quint, avait conservé à Constantinople un agent nommé Antonio de Rinçon, Espagnol proscrit par l'empereur et reçu par François Ier au nombre des *gentilshommes de la chambre.* Cet homme intelligent et actif était parvenu à colorer, tant bien que mal, la conduite de son maître aux yeux de Soliman, et fit agréer au sultan les propositions du roi, lorsque celui-ci pensa sérieusement à se rapprocher des Turcs. Rinçon, de l'aveu du sultan, quitta Constantinople au commencement de 1541, promettant d'être de retour en dedans trois mois, et se rendit à Venise, pour solliciter le sénat de s'unir à François Ier et à Soliman contre la maison d'Autriche. La seigneurie de Venise, qui sentait la source de sa grandeur tarie par le changement des voies commerciales, n'était plus en état de renouveler les grands efforts d'autrefois : elle ne se départit pas de la politique prudente que lui imposait son affaiblissement, et ne voulut point abandonner sa neutralité. Rinçon gagna la France par le territoire helvétique ; après avoir conféré avec le roi et les ministres, il repartit muni de nouvelles instructions, et accompagné de César Frégose, réfugié génois, capitaine d'une compagnie d'ordonnance et *chevalier de l'ordre* (de Saint-Michel), que François envoyait en mission secrète à Venise. Rinçon, très-chargé de graisse, avait grand'peine à marcher et à chevaucher : il ne voulut point repasser par les montagnes des Suisses et des Grisons ; il se rendit de Lyon en Piémont avec son compagnon de voyage, et tous deux se décidèrent à s'em-

barquer sur le Pô, pour aller à Venise par la Lombardie.

Le gouverneur du Piémont, Langey, tâcha de les détourner de cette résolution : Langey doutait fort que l'incognito des deux voyageurs pût les dérober à la vigilance du marquis du Guât, et il savait le marquis capable de tout pour se saisir des dépêches de Rinçon ; mais il ne réussit pas à persuader les envoyés, et il les détermina seulement à lui confier leurs papiers et lettres de créance, qu'il se chargea de leur faire tenir à Venise. Les prévisions de Langey n'étaient que trop bien fondées : à trois milles du confluent du Pô et du Tésin, non loin de Pavie, la barque de Frégose et de Rinçon fut attaquée par deux barques remplies de gens armés, et les deux agents du roi furent massacrés et jetés à la rivière (3 juillet 1541).

Du Guât avait espéré que la mort des deux envoyés passerait pour un acte de brigandage particulier, et non pour un meurtre politique : en effet, ce fut d'abord à lui que Langey demanda justice, et le marquis crut avoir trompé, par ses protestations, le gouverneur français. Celui-ci toutefois ne feignait d'être la dupe de l'Espagnol que pour amasser en silence les preuves de sa culpabilité. Langey, qui se vantait d'être l'homme de l'Europe le mieux servi par ses espions, eut bientôt acquis toutes les lumières désirables ; il apprit que le coup avait été exécuté par des soldats de la garnison de Pavie, qui étaient restés trois jours entiers embusqués sur la rivière : aucun détail, aucun incident ne lui échappa. Il éclata pour lors, et expédia au roi la relation circonstanciée du crime ordonné par du Guât. François Ier envoya aussitôt demander réparation à l'empereur et à la diète germa-

nique assemblée à Ratisbonne. Du Guât tenta de se justifier en adressant à la diète de Ratisbonne un manifeste où il offrait de prendre le pape pour juge, de remettre aux mains du saint-père sa propre personne et tous ceux qui seraient soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat, et se déclarait enfin prêt à soutenir, les armes à la main, contre tout venant, qu'il n'avait porté aucune atteinte à la trêve. Langey répondit au gouverneur de Milan par les plus accablants démentis, et enveloppa dans ses sanglants reproches et le marquis et l'empereur, le premier pour avoir commandé le crime, l'autre pour en avoir accepté la solidarité en ne le punissant pas; il accepta enfin le défi de du Guât. Les deux gouverneurs néanmoins ne se battirent pas plus que n'avaient fait leurs maîtres; mais la guerre fut décidée (Martin du Bellay).

L'action de du Guât avait été aussi impolitique qu'infâme; elle fournissait au roi de France l'occasion la plus spécieuse de reprendre les armes, au moment où l'empereur, engagé dans une guerre terrible contre les musulmans, avait le plus grand intérêt à prolonger la trêve avec la France. Charles-Quint, en effet, poursuivait ses grands projets contre les provinces barbaresques : la conquête de Tunis n'était pour lui qu'un acheminement à celle d'Alger et de tout le littoral maure; n'espérant plus accabler les protestants depuis sa brouille avec François Ier, il maintenait le provisoire en Allemagne en attendant le concile, afin de pouvoir concentrer tous ses efforts contre les Turcs en Hongrie et dans la Méditerranée. Les affaires de Hongrie avaient subi diverses péripéties : en 1536, le roi Jean Zapolski, qui était déjà vieux et sans enfants, fatigué de l'arrogant patronage des

Othomans, avait transigé avec son rival Ferdinand d'Autriche, et lui avait garanti son héritage, à condition que Ferdinand le reconnaîtrait comme roi de Hongrie jusqu'à sa mort. Cette transaction était illégale et contraire aux droits électoraux de la nation hongroise. Les magnats excitèrent le roi Jean à la rompre, et à épouser la fille du roi de Pologne (1539). Jean Zapolski mourut le 21 juillet 1540, quelques semaines après que sa femme lui eût donné un fils. Le parti national hongrois couronna l'enfant et le mit sous la protection de Soliman. Le roi des Romains envahit la Hongrie, tandis que l'empereur s'apprêtait à attaquer la grande piraterie musulmane dans son antre d'Alger, et passait d'Allemagne en Italie pour se mettre à la tête de sa flotte. A peine Charles était-il descendu en Lombardie, qu'il y reçut la nouvelle d'une sanglante défaite essuyée par son frère devant Bude, et de l'entrée triomphante de Soliman dans cette capitale de la Hongrie (30 juillet).

La perte de la Hongrie ne fit que confirmer l'empereur dans ses desseins contre Alger, où il espérait prendre une éclatante revanche. Il alla recevoir solennellement à Lucques la bénédiction du pape, et s'embarqua dans le golfe de la Spezzia pour Majorque, rendez-vous général de l'expédition (fin septembre). Les vents de l'équinoxe soulevaient la mer avec violence : les côtes d'Afrique, dangereuses en tout temps, sont terribles en octobre; tous les hommes expérimentés, et André Doria pardessus tous, conjurèrent l'empereur d'ajourner l'entreprise au printemps suivant. Charles ne voulut rien entendre : le temps s'était un peu calmé ; on partit ; plus de cinq cents voiles couvraient la mer entre les îles Baléares et l'Algérie : on comptait soixante-cinq galères,

quatre cent cinquante transports, vingt-quatre mille combattants choisis entre les meilleurs soldats de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie; autour de l'empereur se pressait la fleur de la noblesse espagnole et italienne et des chevaliers de Malte; une galère de son cortége attirait tous les regards; c'était celle du conquérant du Mexique, de l'illustre Fernand Cortez. Le duc d'Albe commandait l'armée de terre, le prince de Melfi (André Doria), l'armée de mer. La flotte arriva en vue d'Alger le 19 octobre, et alla mouiller dans la baie, sous le cap Matifoux. Le débarquement ne put commencer que le 23, à l'ouest de l'embouchure de l'Arach; par une aberration inconcevable, on ne s'occupa que de mettre à terre, durant deux jours, les hommes et les munitions de guerre, sans débarquer à mesure les vivres, les tentes et le matériel nécessaire aux soldats. Barberousse et sa flotte étaient dans le Levant, et Charles-Quint s'imaginait que la place, assez mal fortifiée, se rendrait à la première sommation. Son attente fut déçue: le lieutenant de Barberousse, Hassan Aga, renégat sarde, répondit qu'il se défendrait jusqu'à la mort. Le 25, la ville fut cernée; le soir même, éclata une horrible tempête qui se prolongea toute la nuit et la journée du lendemain : au point du jour, Hassan-Aga sortit de la ville avec toute la population en état de porter les armes, Turcs, Maures, *Andaloux* (réfugiés musulmans d'Espagne), et se jeta sur le camp de l'empereur, tandis qu'une nuée de Bédouins et de Kabayles, descendus en masse du Sahel, secondaient sur d'autres points la sortie des Algériens. On combattit aux rugissements de l'orage, sous les flots d'une pluie impétueuse, qui, depuis la veille, inondait incessamment l'armée chrétienne demeurée sans abri sur la plage. L'ennemi cependant fut refoulé dans la ville, et un Français,

un chevalier de Malte, Ponce de Balagner, dit Savignac, planta son poignard dans une des portes d'Alger (Bab-Azoun). Inutiles exploits! Durant ce temps, la flotte, qui avait passé la journée du 25 à canonner Alger sans résultat, était broyée par l'ouragan et couvrait toute la baie de débris d'hommes et de navires : cent cinquante bâtiments, dont une quinzaine de galères, étaient submergés ou fracassés contre les falaises de la côte; la plupart de l'artillerie de siége fut engloutie au moment où l'on allait la débarquer. André Doria ramena le reste des vaisseaux au mouillage de Matifoux. L'armée, trempée d'eau, glacée, mourante de faim, n'eut plus d'autre ressource que de battre en retraite sur le cap Matifoux pour y rejoindre la flotte : l'armée usa les restes de son énergie à repousser les attaques qui troublèrent sa retraite, et l'empereur, malgré Fernand Cortez, jugea impossible de reprendre l'offensive. Le rembarquement s'exécuta les 31 octobre et 1er novembre, et la flotte se dirigea sur Bougie, possession espagnole; mais l'expédition n'était pas au bout de ses malheurs; une nouvelle tempête submergea encore une multitude de transports dans le trajet : des milliers de soldats et de matelots périrent dans les flots ou n'atteignirent le rivage que pour y trouver la mort ou des fers. Les tristes débris de ce magnifique armement regagnèrent enfin les ports de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne, et l'empereur, débarqué à Carthagène à la fin de novembre, revint cacher en Espagne sa douleur et sa honte[1].

François Ier crut voir, dans le désastre de son ennemi,

[1] Voyez l'histoire de la fondation de la régence d'Alger, publiée par MM. Sander Rang et Ferd. Denis. Cet ouvrage renferme le meilleur récit que nous possédions de l'expédition de Charles-Quint; t. II, p. 241-353.

le signal de sa propre vengeance : il cherchait partout des alliés qui pussent concourir à l'abaissement de la maison d'Autriche ; il avait expédié vers Soliman, à la place du malheureux Rinçon, un adroit et intrépide aventurier nommé Paulin, pauvre paysan dauphinois, qui, de simple *goujat* ou valet de soldat, était devenu capitaine de gens de pied, et s'éleva plus tard au titre de baron de la Garde et au généralat des galères. François avait ouvert, avec les rois protestants du Nord, des négociations qui aboutirent à un double traité, le premier avec le roi de Danemark, Christiern III, le 29 novembre 1541, le second avec le roi de Suède, Gustave Wasa, le 10 juillet 1542 : la France obtint le droit de lever des lansquenets dans les provinces danoises, et le Sund fut fermé aux navires impériaux. Des traités de commerce accompagnèrent ces conventions militaires. François eut moins de succès en Allemagne : à l'exception du duc de Clèves et de ses partisans des bords du Rhin, les princes protestants d'Allemagne, ménagés par l'empereur, se montrèrent peu enclins à seconder le roi de France, ami du *Turc* et persécuteur des réformés. Henri VIII, qui ne pardonnait pas à François Ier son étroite liaison avec le roi d'Écosse, était encore moins bien disposé que les luthériens, et laissait même paraître une tendance à se rapprocher de Charles-Quint.

Les préparatifs de François Ier étaient si grands, que la France semblait pouvoir porter des coups décisifs sans l'assistance des rois étrangers ; l'ensemble des armées qui s'organisaient de toutes parts s'élevait au moins à cent vingt mille hommes. Durant la paix, les tailles et impôts avaient été diminués ; on les rehaussa dans des proportions exorbitantes pour solder ces masses de troupes françaises

et étrangères[1], qui se rassemblaient en Gueldre, en Champagne, en Languedoc, en Piémont, et jusqu'au cœur de l'Italie, à la Mirandole. L'Europe s'attendait à voir l'orage fondre à la fois sur les Pays-Bas et la Lombardie. Déjà un nombreux corps d'armée avait passé les Alpes sous les ordres de d'Annebaut : le brave et habile du Bellay-Langey représentait au roi la *recouvrance* du Milanais comme assurée ; les émigrés florentins et napolitains pouvaient réunir en peu de jours à la Mirandole dix ou douze mille mercenaires italiens, et prendre à revers le marquis du Guât, chargé de front par des forces déjà très-supérieures aux siennes. Les populations étaient partout hostiles à l'Espagne, et Langey avait, dans toutes les villes du Milanais, des intelligences qui eussent éclaté au premier aspect des bannières françaises ; l'Italie centrale eût suivi la fortune de Milan. François I[er] n'agréa pas les plans de Langey : par une contradiction singulière, lui qui avait toujours tout sacrifié à l'idée de la domination sur l'Italie, il abandonna ou du moins ajourna cette idée au moment où se présentaient les plus favorables chances qu'il eût jamais eues de la réaliser. Il s'arrêta au dessein d'agir offensivement dans les limites naturelles de la Gaule, et de rester sur la défensive au delà des Alpes : il résolut d'envahir le Luxembourg et le Roussillon. L'attaque du Luxembourg était, au reste, d'une très-bonne politique : la conquête de cette province, hérissée de forêts et de

[1] La solde des gens de guerre était et devait être proportionnellement très-considérable, les meilleurs soldats étant alors des mercenaires servant volontairement. — Une ordonnance de 1543 assigne au feudataire noble, servant comme homme d'armes, en cas de ban et arrière-ban, 30 livres pour chaque mois de solde, et moins s'il sert comme arquebusier ou piquier. — Nous avons déjà cité mainte autre ordonnance prouvant que le service *obligatoire* de la noblesse n'étai nullement un service *gratuit*.

places fortes, couvrait l'intérieur de la France, reliait les frontières françaises au petit état allié de Gueldre et de Clèves, coupait les Pays-Bas d'avec l'Allemagne, et promettait de grandes facilités pour l'invasion du reste de la Belgique. La reprise du Roussillon, si follement cédé jadis par Charles VIII, n'était pas moins utile à la France, mais était bien plus difficile, et l'on ne pouvait douter que l'Espagne ne fît les derniers efforts pour défendre ce poste avancé qu'elle possédait sur le sol gaulois. Ce fut cette pensée même qui décida le roi : il espéra entraîner Charles-Quint à une grande bataille dans les vallées du Roussillon, et prendre au pied des Pyrénées sa revanche de Pavie. Il mit ses deux fils à la tête des deux armées, et se tint prêt à rejoindre en personne la principale armée, celle de Roussillon, confiée au dauphin, si l'empereur franchissait les Pyrénées. Il était d'un fâcheux augure de voir ainsi toutes les forces de la France entre les mains de deux jeunes gens sans capacité, ou tout au moins sans connaissance de la guerre ; c'est un des plus graves inconvénients des monarchies héréditaires, que de livrer fréquemment les armées, et, avec elles, le sort de l'état, à des généraux de naissance, c'est-à-dire à l'inexpérience et au hasard. Le roi, à la vérité, donna pour lieutenants généraux et pour conseils, au duc d'Orléans, le duc Claude de Guise, au dauphin, le maréchal d'Annebaut, qui avait été rappelé de Piémont avec ses troupes ; mais l'événement prouva l'insuffisance de cette précaution.

Le 10 juin 1542, le duc d'Orléans quitta son père à Ligni en Barrois, pour aller prendre le commandement de l'armée du Nord : ce fut le 12 juillet seulement que le roi publia contre l'empereur une déclaration de guerre pleine de *grosses et atroces paroles*. Les hostilités avaient été déjà

entamées par les troupes du duc de Clèves et de Gueldre : le maréchal de ce duc, Martin Van-Rossem, fameux chef d'aventuriers, avait levé dix mille lansquenets et deux mille cavaliers avec l'argent du roi de France. A la tête de ce corps d'armée, il passa tout à coup la Meuse, et prit la route de Louvain et d'Anvers. Ces bandes mercenaires étaient enflammées par l'espoir de traiter l'opulente Anvers comme les Impériaux avaient traité Milan et Rome. René de Nassau, prince d'Orange [1], se jeta au-devant des agresseurs avec les milices des Pays-Bas réunies à la hâte : il fut battu à Hoch-Straet ; néanmoins il mit Anvers et Louvain à l'abri des attaques d'ennemis dépourvus d'artillerie de siége.

Van-Rossem, après avoir saccagé le Brabant, repassa la Meuse et alla joindre le duc d'Orléans dans le Luxembourg : l'armée franco-gueldroise se trouva forte alors d'au moins vingt-sept mille fantassins et six mille chevaux, et fit de rapides progrès ; Damvilliers, Yvoy, Arlon, Luxembourg, Montmédi, furent emportés ou se rendirent, et il ne resta bientôt plus à l'empereur, dans tout le duché, que Thionville (juillet-août). L'étourderie du général de vingt ans, à qui le roi avait confié de si grands intérêts, fit avorter cette campagne si heureusement commencée. Tandis que la Belgique entière était à la discrétion des Français, le duc d'Orléans, ennuyé d'une guerre de siéges où l'ennemi ne *tenait les champs* nulle part, entendit parler d'une grande bataille qui, disait-on, allait se livrer prochainement dans le Roussillon. Le jeune duc, aussitôt, chargeant *Monsieur de Guise* de protéger le pays conquis et

[1] Le dernier prince d'Orange, de la maison de Chalon, tué devant Florence en 1530, n'avait laissé que son titre aux Nassau, ses héritiers ; la principauté d'Orange avait été confisquée et réunie à la couronne de France.

les frontières françaises, mit une garnison de mercenaires allemands dans Luxembourg, licencia la meilleure partie de ses troupes, et courut en poste jusqu'à Montpellier, où était le roi, afin de se trouver à la *journée*. A peine était-il éloigné, et l'armée, *séparée*, que la ville de Luxembourg fut attaquée par les troupes de la gouvernante des Pays-Bas, et rendue lâchement, malgré sa forte position, par les officiers étrangers qui en avaient la garde; toutes les places conquises eussent eu le même sort sans l'activité du duc Claude de Guise.

Le duc d'Orléans fut fort mal reçu du roi, qui n'eût dû pourtant s'en prendre qu'à lui-même. Le jeune duc avait été abusé par un faux bruit, et il n'était pas question de bataille en Roussillon : l'empereur n'avait pas besoin d'en courir le risque pour garder sa province. L'entreprise, qui ne pouvait réussir que par une grande célérité, avait traîné en longueur par la faute du roi et du dauphin, qui traînaient après eux le lourd attirail d'un luxe asiatique. Il eût fallu lancer tout d'abord une forte avant-garde qui occupât les passages des Pyrénées et coupât les communications de Perpignan avec la Catalogne et avec la mer. C'était l'avis du maréchal de Montpesat, gouverneur de Languedoc : on ne le suivit pas; on attendit, pour agir, que la formidable armée du dauphin fût au complet, ce qui mena jusqu'à la mi-août. Enfin, le 26 de ce mois, Perpignan fut investi par près de quarante mille hommes de pied, dont quatorze mille Suisses, six mille Allemands et six mille Italiens, et par deux mille lances fournies et deux mille chevau-légers[1]. Mais l'ennemi, de son côté,

[1] Des compagnies de cavalerie légère française se formaient peu à peu en dehors des compagnies d'ordonnance : elles se multiplièrent sous les derniers Valois, et jouèrent un rôle de plus en plus important à la guerre. — Par contre, on

eut tout le temps de se fortifier. André Doria avait envoyé par mer tout ce que l'empereur avait sauvé d'artillerie et de munitions de son voyage d'Alger, et de puissants renforts étaient entrés dans Perpignan sous les ordres du duc d'Albe; cette ville, hérissée de canons, *semblait un porc-épic qui, de tous côtés, étant courroucé, montre ses pointes* (M. Du Bellay). La résistance fut très-vigoureuse, et le siége fut fort mal conduit par le dauphin et d'Annebaut: l'armée, qui comptait près de soixante mille hommes et de vingt mille chevaux, ne tarda pas à souffrir du manque de vivres. On était à la fin de septembre; bientôt les pluies d'automne allaient gonfler et faire déborder les torrents qui descendent des montagnes dans la plaine sablonneuse où était assis le camp. Le roi envoya l'ordre de lever le siége, ce qui s'exécuta le 4 octobre. Il était temps; trois jours plus tard, toute la vallée du Tet fut sous les eaux: dès le lendemain du départ, il survint une si violente pluie, que la plupart des gens de l'arrière-garde furent contraints de se mettre à la nage; il y eut quelques soldats de noyés.

Telle fut l'issue mesquine et misérable des immenses préparatifs qui avaient épuisé les ressources de la France.

Pendant ce temps, on avait guerroyé sans résultat en Piémont, où les talents militaires de du Bellay-Langey balançaient la supériorité des forces de du Guât. Guillaume du Bellay-Langey, malade, épuisé, perclus de tous ses membres, *ne se pouvant plus aider que du cerveau et de la langue*, déployait encore une activité, une intel-

commençait déjà à négliger la récente institution de l'infanterie nationale: sur au moins soixante-cinq mille fantassins que comptaient les deux armées du Luxembourg et du Roussillon, il n'y avait guère que vingt mille Français, tant des légions que des *vieilles bandes*.

ligence dignes d'admiration : il mourut le 9 janvier 1543, après avoir dépensé la meilleure partie de son bien au service de l'état, au lieu de s'enrichir de rapines, comme la plupart des autres ministres et capitaines de son temps. La perte de cet homme illustre était bien difficile à réparer.

Le roi, après la levée du siége de Perpignan, n'était pas retourné directement de Languedoc à Paris : il se dirigea sur La Rochelle avec un corps de lansquenets. Des troubles assez graves avaient eu lieu dans cette ville et sur tout le littoral d'Aquitaine, durant la campagne de 1542, à l'occasion des modifications introduites par le gouvernement dans l'impôt du sel. Tandis que les provinces du nord et de l'intérieur étaient soumises au régime tyrannique du monopole et de l'achat forcé, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, le Bordelais, et généralement tout le littoral de l'ouest, reconquis sur les Anglais par Charles V et Charles VII, ne payait qu'un impôt de 25 pour 100 de la valeur du sel, perçu à chaque vente ou échange de la marchandise. Le gouvernement royal conçut le projet d'égaliser l'impôt entre l'intérieur et l'ouest, et de substituer un droit fixe, ici au monopole et à l'achat forcé, là, au *quart du sel*. Le but était bon, mais les moyens d'exécution étaient chose fort délicate : les priviléges des provinces de l'ouest reposaient sur des engagements sacrés; ils étaient le prix des efforts par lesquels ces populations avaient rejeté le joug étranger; le gouvernement royal, légiférant sans le concours des états généraux, n'avait évidemment pas le droit de porter la main sur ces pactes respectables sans le consentement des peuples et sans leur offrir quelque compensation équitable. Mais François Ier n'avait pas l'habitude de s'arrêter à de telles considérations : un édit du 1er juin

1541 fixa le droit sur le sel, pour les provinces *gabelées*, à 45 livres le muids, et, dans les provinces exemptes, éleva le droit du quart à un quart et demi (trois huitièmes). Un second édit, d'avril 1542, substitua au quart et demi un droit fixe de 24 livres par muids, exigible sur le sel à sa sortie des marais salants. On ne paraissait pas devoir s'en tenir là; l'irritation fut extrême : les habitants des côtes virent dans l'augmentation incessante de l'impôt la ruine du commerce de sel et de salaisons qu'ils faisaient avec une grande partie de l'Europe. Les populations des îles de Ré et d'Oléron, et celles de toute la côte poitevine et aquitanique, se soulevèrent, chassèrent d'abord les commissaires et les percepteurs du quart et demi, puis ceux des 24 livres, et repoussèrent l'arrière-ban de Poitou, qui avait reçu ordre de marcher contre les rebelles avec quelques compagnies d'*aventuriers* (infanterie). L'arrière-ban noble n'y mit sans doute pas beaucoup de zèle, bon nombre de gentilshommes étant propriétaires de marais salants. A La Rochelle, l'agitation causée par la gabelle se compliqua encore des querelles de la commune avec le gouverneur du pays d'Aunis, Chabot de Jarnac, frère de l'amiral Chabot de Brion. Ce gouverneur ne cessait d'entreprendre sur les libertés municipales des Rochellois, habitués à se gouverner comme une véritable république de négociants et d'armateurs; Jarnac, profitant de quelques dissidences entre les bourgeois, cassa les vingt-cinq échevins élus par les citoyens, réduisit à vingt les cent *pairs* électifs qui formaient le conseil-de-ville, et choisit arbitrairement, dans ces vingt, un maire et un sous-maire; puis, sous prétexte d'un complot imaginaire, il obtint du roi l'autorisation d'introduire dans la ville quelques centaines d'*aventuriers*, contrairement aux priviléges rochellois. Ces

soldats mercenaires voulurent agir en maîtres : les bourgeois repoussèrent vigoureusement leurs insolences; on se battit dans les rues; les soldats eurent le dessous, et Jarnac fut obligé de les faire sortir de la ville (août 1542). Les Rochellois députèrent vers le roi en Languedoc, et François I[er] promit de ne pas leur imposer de garnison *pour lors*, et de leur permettre de se garder eux-mêmes. Bientôt après, cependant, le roi, arrivé de Montpellier à Angoulême, y manda de nouveaux députés pour *entendre plus amplement l'affaire*, et enjoignit à Jarnac de rentrer à La Rochelle avec un corps de troupes. Aucune résistance ne fut opposée, ni dans la ville, ni sur le littoral, et les Rochellois se laissèrent désarmer par les gens du roi. Les principaux habitants des îles de Ré et d'Oléron, centre de la rébellion, obéirent aussi à l'ordre du roi, et vinrent le trouver à Chizé : il en fit arrêter une vingtaine, et un arrêt du conseil, rendu à Chizé le 27 décembre, cita à La Rochelle, pour le 31, tous les propriétaires des marais salants, les *nobles et principaux* en personne, les autres par procureurs, et déclara provisoirement tous les marais confisqués.

François I[er] entra à La Rochelle le 30 décembre, précédé par les députés des îles *liés et enserrés*. Un amphithéâtre en bois fut élevé dans le jardin de l'hôtel où le roi était descendu; un trône y fut dressé, et le roi vint y siéger le surlendemain, 1[er] janvier 1543, au milieu de ses grands officiers et de ses gens d'armes. Puis on amena les bourgeois et les gens des îles, qui, *les têtes nues*, *les mains jointes et les larmes aux yeux*, demandèrent miséricorde par l'organe de deux avocats. La voix *piteuse* du peuple, qui *cria derechef miséricorde* après les harangues des avocats, *tira des larmes des yeux des assistants et du roi même.*

François répondit de sa propre bouche avec une douceur tout à fait inespérée : « Je ne veux perdre vos personnes ni prendre vos biens, dit-il, comme l'empereur a fait aux Gantois, pour moindre offense que la vôtre, et dont il a maintenant les mains sanglantes. J'aime mieux le cœur et la bonne volonté de mes sujets que leurs vies et leurs richesses. Puisque vous êtes retournés à la connaissance et confession de votre *coulpe*, je vous admoneste d'oublier cette offense, et de ma part il ne m'en souviendra jour de ma vie ; je vous remets tant *le civil que le criminel* (les amendes et les peines corporelles), et vous pardonne, sans excepter aucune chose. Je veux que tous les prisonniers soient délivrés, et que les clefs de votre ville et vos armes vous soient rendues, et que les garnisons de gens tant à pied qu'à cheval s'en aillent, et que vous soyez totalement réintégrés en votre liberté et vos priviléges. »

« La voix du peuple réconforté et réjoui merveilleusement s'éleva tout d'un coup, invoquant Notre Seigneur pour la longue vie, santé et prospérité du roi : » les cloches, muettes depuis trois jours, sonnèrent à volées ; le canon tira ; les feux de joie s'allumèrent sur toutes les places, et François termina la journée par un souper et un bal à l'hôtel de ville avec les citoyens et les dames de La Rochelle, « ne voulant qu'autre le servît que les Rochellois, fiant sa vie entre leurs mains, et souffrant qu'ils fissent la crédence (l'essai) de son boire et de son manger[1]. »

François avait d'abord imposé à la ville une amende de deux cent mille francs ; mais le garde des sceaux Mon-

[1] Voyez le *Discours du voyage fait par le roi François en sa ville de La Rochelle*, pièce écrite au moment même des événements, dans les archives curieuses de l'histoire de France, t. III, p. 33. — J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, part. IV, p. 289-298. — Isambert, t. XII, p. 745-787. — M. du Bellay.

thelon, qu'il gratifia de cette somme, la remit aux bourgeois pour la fondation d'un hôpital. Monthelon ne ressemblait guère à ses devanciers Duprat et Poyet : il avait commencé sa réputation d'avocat en défendant courageusement contre le roi et madame d'Angoulême la cause du connétable de Bourbon; il fallut lui imposer en quelque sorte les honneurs qu'il ne cherchait pas; François Ier, qui au fond savait apprécier les honnêtes gens, quoiqu'il les employât trop rarement, finit par appeler ce vertueux jurisconsulte à la tête de la magistrature, et l'eût nommé chancelier si la mort ne l'eût enlevé l'année suivante (juin 1543).

Le roi quitta La Rochelle le 2 janvier. « Je pense, dit-il en partant aux Rochellois, je pense avoir gagné vos cœurs, et vous assure, foi de gentilhomme, que vous avez le mien. Je m'en vais d'un côté de mon royaume pour le défendre; défendez celui-ci comme j'ai en vous ma parfaite fiance. » La révocation de Jarnac porta au comble l'allégresse des Rochellois ; mais les populations des côtes, que l'on ne déchargea pas du nouvel impôt, ne partagèrent pas cette allégresse.

Ce voyage de François Ier à La Rochelle est un des plus beaux moments de sa vie : malheureusement pour sa gloire et pour la France, ce prince ne sut point être conséquent avec lui-même, et, tandis qu'il se vantait aux Rochellois d'avoir *les mains sans aucune teinture* du sang de son peuple, il s'enfonçait de plus en plus, quoique avec un peu d'hésitation, dans le système des persécutions religieuses. Grâce au cardinal de Tournon, trop bien secondé par les parlements, le fanatisme n'avait rien perdu à la chute de Montmorenci. Des édits très-rigoureux se succédèrent en 1542 et 1543 : les curés eurent ordre

d'exhorter leurs paroissiens à dénoncer *les mal pensants sur les choses de l'église, œuvre très-agréable à Dieu :* on enjoignit à tous juges laïques d'aider les inquisiteurs contre les hérétiques, « comme séditieux et conspirateurs occultes contre la prospérité de l'état, laquelle dépend principalement de l'intégrité de la foi catholique. » Des articles de foi, arrêtés par la Sorbonne, furent publiés sous forme de lettres patentes du roi, et enregistrés par le parlement ; il fut défendu de prêcher directement ou indirectement contre ces articles, à peine d'être déclaré séditieux ; il fut prescrit, en parlant des saints, « de ne dire Pierre, Augustin, Hiérosme, mais saint Pierre, saint Augustin, etc. ; de ne dire Christ, mais Jésus-Christ (Isambert, t XII).[1] » Il y eut des exécutions en divers lieux. La Sorbonne recommença d'inquiéter les gens de lettres ; le fameux valet de chambre de la reine de Navarre, Bonaventure des Périers, poursuivi pour son bizarre et audacieux livre du *Cymbalum mundi,* se perça de son épée, afin d'éviter le bûcher (1544). Clément Marot, rentré en faveur, s'était mis, de l'avis et avec l'aide du savant Vatable, à traduire les psaumes en vers français, avec un succès de vogue que la pos-

[1] Calvin répondit aux articles de la Sorbonne par un pamphlet virulent, intitulé l'*Antidote.* Ce fut vers ce même temps qu'il publia son célèbre traité des *Reliques,* chef-d'œuvre d'ironie qui n'a été égalé depuis que par Pascal et Voltaire. Si Calvin se fût borné à attaquer théoriquement les honneurs rendus aux restes des saints, ses adversaires eussent pu soutenir la lutte, dans de certaines limites, par des arguments respectables ; mais, dans l'ordre des faits, il n'y avait rien à opposer à ce long tissu de *fraudes pieuses,* de honteux trafics, de superstitions ridicules que déroulait la main impitoyable de l'hérésiarque noyonnais ; ces fragments de l'arbre de la croix, si nombreux qu'on en eût planté tout un bois ; ces corps des mêmes saints multipliés en tant de lieux divers ; ici le prépuce du Christ ; là, les cruches de Cana ou le *vin que le Christ fit d'eau* ; ailleurs, le lait ou les cheveux, les *patins et les peignes* de la vierge Marie ; ou bien encore le poignard et le bouclier de l'archange Michel; *inventions de néant et forgées pour attraper deniers aux peuples.*

térité n'a pas confirmé; car ni le génie de Marot, ni la langue poétique qui lui servait d'instrument, n'étaient capables d'exprimer la majesté sévère de la poésie sacrée. Le roi et toute la cour favorisèrent d'abord cette entreprise littéraire et religieuse : le roi, le dauphin, la dauphine (Catherine de Médicis), Diane de Poitiers, madame d'Étampes, avaient chacun leur psaume favori, et les chantaient sur toutes sortes d'airs vulgaires[1], au palais, à la chasse, partout; mais bientôt la Sorbonne intervint, condamna l'œuvre, et menaça l'auteur. Clément Marot, craignant que la bienveillance du roi ne se lassât plutôt que la haine des persécuteurs, quitta la cour et se retira à Genève (1543). Il ne devait plus revoir la France.

François Ier voulait compenser, aux yeux des catholiques et peut-être à ses propres yeux, son alliance avec les Infidèles par la persécution des hérétiques. La coopération directe des Turcs avec la France, qui n'avait pu avoir lieu l'année précédente, venait d'être décidée pour la campagne de 1543, et Soliman avait promis d'envoyer Barberousse joindre la flotte française sur la côte de Provence, pour attaquer ensemble l'Italie impériale. Charles-Quint, pendant ce temps, s'unissait, de son côté, malgré les remontrances et la colère du pape, au schismatique Henri VIII (11 février)[2], et tous deux s'obligeaient

[1] Plus tard, les psaumes furent mis en musique par Guillaume Franc et Claude Goudimel.

[2] Par un article de ce traité, les deux monarques se promettent réciproquement d'empêcher, Henri, l'impression de tout livre allemand en Angleterre, Charles, celle de tout livre anglais en Allemagne. Cette coalition des deux monarques catholique et schismatique contre la presse est assez caractéristique, et correspond à la mesure récente par laquelle Henri VIII permettait la possession de la Bible aux *gentlemen* et l'interdisait au peuple (1542). — Rymer, t. XIV, p. 768-776. Par une des clauses du traité, Henri VIII rappelait à sa succession, après son fils



DIANE DE POITIERS.

Publié par Furne Paris.

à sommer François I[er] de renoncer à *l'alliance du Turc,* et à l'assaillir de concert, s'il refusait. Cette péripétie n'avait rien d'imprévu : Henri VIII était fort irrité contre le roi de France, moins pour les dettes que François ne lui payait plus, qu'à cause des affaires d'Écosse. Le roi Jacques V était mort, jeune encore, en décembre 1542, au moment où la guerre venait d'éclater entre lui et son oncle Henri VIII : il ne laissait pour héritier qu'une fille au berceau, qui fut Marie Stuart! Henri VIII saisit avidement l'occasion de réunir les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, et tâcha d'amener la régence et le parlement d'Écosse, par les promesses et les menaces, à garantir à Édouard, prince de Galles, la main de la petite Marie Stuart; le parti catholique écossais, à la tête duquel était la mère de la petite reine, Marie de Guise, fille du duc Claude de Guise, souleva les passions nationales de l'Écosse contre le dessein du roi anglais, et reprit le dessus par l'influence française. Le roi de France expédia aux Écossais des secours d'hommes, d'argent et de munitions, et la guerre, suspendue quelques mois par des négociations, recommença entre l'Écosse et l'Angleterre.

Sur le continent, François I[er] attaqua encore cette année, malgré l'accession redoutable de Henri VIII au parti impérial. La campagne s'était ouverte par quelques succès du duc de Clèves : au mois de juin, le roi entra en Hainaut avec plus de trente-cinq mille hommes, s'empara de Landrecies, sur la Sambre, et fit fortifier à grands frais cette ville, dont il voulait faire sa place d'armes dans ces contrées (juin-juillet). Sur ces entrefaites, l'em-

Edouard, sa fille aînée Marie, cousine germaine de l'empereur, qu'il avait exclue de son héritage lors de son divorce avec Catherine d'Aragon.

pereur, qui, l'année précédente, tout étourdi encore du grand revers d'Alger, avait gardé une attitude défensive, passa d'Espagne en Italie, puis d'Italie en Allemagne, et rassembla des forces considérables à Spire. On ne pouvait douter qu'il ne se préparât à fondre sur la Gueldre et le pays de Clèves, et François eût dû marcher sur-le-champ au secours de son allié. Il n'en fit rien, et résolut d'assiéger de nouveau Luxembourg, espérant détourner Charles-Quint de l'attaque du duché de Clèves par cette diversion. Ce plan, avec beaucoup de célérité, eût encore pu réussir; mais le roi, au lieu de se porter sur Luxembourg au premier bruit des mouvements de Charles-Quint, s'en alla retrouver la cour et les dames, et passa presque tout le mois d'août en chasses et en fêtes aux environs de Reims (Belcarius. — M. du Bellay).

Charles-Quint savait mieux le prix du temps : dès le milieu d'août, il tomba comme la foudre sur les états du duc de Clèves, à la tête de trente-quatre mille combattants. Duren, la plus forte place du duché de Juliers, fut emportée d'assaut, le 26 août, et les habitants, passés au fil de l'épée : cette cruelle exécution répandit la terreur dans tout le pays; Juliers et Ruremonde se rendirent sans résistance; le duc de Clèves, effrayé de la ruine de ses domaines et ne recevant aucun secours de François Ier, perdit la tête, et se résigna, un peu précipitamment, à se remettre à la clémence de l'empereur. Il vint trouver Charles-Quint à Venloo, sur la Meuse, et s'agenouilla devant lui, en déclarant *qu'il se venait jeter aux pieds du très-illustre empereur,* pour recevoir le châtiment de sa faute ou *quelque rayon de grâce et de pardon.* Charles n'accorda ce pardon qu'aux instances réitérées des princes allemands qui l'entouraient, si toutefois les dures condi-

tions qu'il imposa au vaincu peuvent être qualifiées de pardon. Le duc de Clèves fut forcé de retourner à la religion catholique, qu'il avait abandonnée depuis dix ans, ainsi que ses sujets : il renonça à ses droits sur l'héritage de Gueldre, en s'obligeant même d'aider l'empereur à soumettre les villes gueldroises, abjura l'alliance des rois de France, de Danemark et de Suède, et réunit ses lansquenets à l'armée impériale. A ce prix, Charles-Quint lui laissa les duchés de Clèves et de Juliers, dont les deux principales forteresses durent toutefois être occupées pendant dix années par l'empereur et le roi des Romains (7 septembre).

L'armée française reçut cette fâcheuse nouvelle dans Luxembourg, qu'elle avait enfin assailli le 10 septembre, et qui avait capitulé presque aussitôt. La reprise de Luxembourg, si importante qu'elle fût, ne dédommagea pas la France de la perte d'un ami plus utile par sa position que maints alliés d'une puissance bien supérieure.

Le roi fut *fort troublé* d'un événement qu'il aurait dû prévoir et prévenir : il se vengea du duc de Clèves en refusant de lui envoyer sa femme, Jeanne d'Albret; le mariage fut cassé, au grand contentement de la jeune princesse, qui ne pouvait souffrir le duc Wilhelm, et Jeanne, cinq ans après, épousa le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon.

L'empereur, après son triomphe sur le duc de Clèves, marcha en Hainaut pour recouvrer Landrecies, déjà resserrée par les troupes des Pays-Bas. Les forces de Charles-Quint étaient très-imposantes; outre les milices néerlandaises, il venait encore d'être joint par huit à dix mille Anglais, que lui expédiait Henri VIII; l'armée impériale, devant Landrecies, s'élevait à plus de quarante mille fan-

tassins et de treize mille chevaux. Mais Landrecies avait une bonne garnison, commandée par deux capitaines remplis d'expérience et de courage, les sieurs de la Lande et d'Essé; ils encouragèrent leurs gens à supporter les dernières extrémités, plutôt que de se rendre; les nouvelles qu'ils recevaient des apprêts du roi pour les secourir leur firent prendre patience. François Ier, qui avait reformé son armée à La Fère et à Saint-Quentin, arriva en effet au Cateau-Cambresis, vers le 25 octobre, avec trente et quelques mille hommes. Le 1er novembre, Landrecies fut adroitement ravitaillée par Martin du Bellay, tandis que le roi *amusait* l'empereur, en feignant de vouloir lui présenter la bataille. « Le roi n'était venu que pour secourir Landrecies : ayant achevé ce qu'il avait entrepris, et voyant qu'il était impossible à l'empereur de séjourner là huit jours de plus, pour être le pays ruiné à six lieues à la ronde, outre les grandes pluies qui continuaient, » il délogea dès la seconde nuit qui suivit le ravitaillement (M. du Bellay). L'empereur essaya en vain de troubler cette retraite, exécutée en bon ordre, et leva le siége de Landrecies quatre ou cinq jours après. Le comte de Furstemberg, un des lieutenants de Charles-Quint, ne réussit pas mieux contre Luxembourg; néanmoins l'expédition de l'empereur en Belgique ne demeura pas infructueuse : la ville libre et impériale de Cambrai était jusqu'alors, suivant ses priviléges, restée neutre dans les querelles du roi et de l'empereur; mais Charles avait persuadé *les pauvres Cambraisiens crédules, par le moyen de leur évêque, qui les vendait, que le roi était délibéré de se saisir de leur ville,* et il leur avait prouvé la nécessité d'édifier chez eux une citadelle, *de laquelle ils auraient la garde pour leur protection,* afin d'éviter le joug du roi de France. La

citadelle fut donc construite aux dépens des bons bourgeois ; mais Charles, à son retour de Landrecies, introduisit dans cette forteresse des soldats qui commandèrent depuis à la ville, *de sorte que, de liberté, l'empereur mit ceux de Cambrai en servitude* (M. du Bellay).

Durant la campagne des Pays-Bas, les ports de la Provence avaient vu avec stupeur flotter ensemble le croissant des Osmanlis et la croix blanche de France. Suivant les conventions arrêtées entre le sultan et le capitaine Paulin, ambassadeur de François Ier, le vieux Barberousse était parti de Constantinople à la fin d'avril, avec cent dix galères et de nombreux transports chargés de quinze mille soldats turcs : il ravagea en passant les côtes de Calabre et pilla la ville de Reggio ; mais, fidèle à ses conventions avec l'envoyé français, il respecta les états romains et la Toscane, se ravitailla paisiblement à Ostie, pendant que son voisinage jetait la terreur dans Rome, et parut devant Marseille au mois de juillet. Le roi-corsaire comptait opérer sa jonction avec une flotte française bien équipée et toute prête à appareiller : il trouva des galères et des transports en assez grand nombre, mais presque sans artillerie, sans munitions et sans équipages. François Ier, en nommant son jeune parent, François de Bourbon, comte d'Enghien (frère du duc de Vendôme), général de l'armée navale, avait oublié de lui donner les moyens de faire la guerre : Paulin, qui était revenu sur les vaisseaux de Barberousse, courut demander au roi de l'argent et des canons. Le vieux pirate se plaignit avec aigreur de la négligence du *roi des Francs,* qui avait appelé une si grande flotte d'un pays lointain sans se mettre en mesure de la seconder, et qui, maintenant, ne lui indiquait pas même d'ennemis à combattre. L'escadre française se réunit enfin à la flotte

de Barberousse pour aller débarquer un corps d'armée turc et provençal sous les murs de Nice, la dernière ville forte qui restât au duc de Savoie (10 août). Les Français étaient si mal pourvus de toutes choses, qu'il leur fallut acheter des boulets et de la poudre aux musulmans. La ville de Nice capitula le 22 août; mais les assiégés se retirèrent dans le château, emportant avec eux jusqu'aux cloches des églises, et cette forteresse, située sur un rocher *malaisé à battre et encore moins facile à miner*, défia tous les efforts des assiégants. Turcs et Français se décidèrent à remonter sur leurs navires, à la nouvelle de l'approche du marquis du Guât et du duc de Savoie avec une armée de secours. Peut-être ne fut-ce là qu'un prétexte saisi par les Français, qui voyaient avec alarme leurs dangereux alliés disposés à exiger la remise de la place à une garnison turque.

La saison était trop avancée pour tenter quelque expédition maritime : la flotte confédérée retourna en Provence, où la ville et le port de Toulon furent abandonnés à Barberousse, pour l'hivernement de son armée navale. François Ier, averti du mécontentement que témoignaient le roi d'Alger et les autres pachas, paya largement la solde de leur flotte, et leur envoya de riches présents, qui ne les empêchèrent pas de se conduire en Provence comme en pays ennemi, et de fournir de rameurs les bancs de leurs galères, en faisant esclaves tous les habitants des côtes qu'ils purent enlever. Les pirates repartirent au printemps, et se dédommagèrent des ménagements de l'année précédente aux dépens des rivages italiens.

Ce fut là tout le fruit que François Ier recueillit de l'alliance musulmane. Cette association des lis de saint Louis et du croissant de Mahomet était néanmoins un signe bien

éclatant de la fin du moyen âge et de l'apparition des temps nouveaux !

François Ier n'ignorait pas tout le parti que l'empereur tirait des liaisons de la France avec *le Turc :* catholiques et protestants, en Allemagne, avaient la même horreur pour ces farouches Osmanlis, qui menaçaient incessamment l'Autriche et la Bohême, et qui avaient à peu près achevé, en 1543, la conquête de la Hongrie ; Charles, en ce moment, pressait la diète germanique, assemblée à Spire, d'aider son empereur contre les ennemis communs de l'Empire, *les Turcs et les Français*. Le roi voulut se justifier auprès de la diète, et dépêcha un héraut chargé de demander à l'empereur un sauf-conduit pour des ambassadeurs, qui s'avancèrent provisoirement jusqu'à Nanci (fin février); le héraut fut renvoyé *avec grosses paroles :* les gens de l'empereur lui dirent « qu'il avait fait grande folie et s'était mis en danger de sa vie, d'avoir été si hardi de venir là, attendu qu'à un roi ennemi de l'Allemagne et ami du Turc ne se devait communiquer le droit des nations ; quant aux lettres dont il était enchargé, que l'empereur ne les voulait recevoir, pour ce que le roi s'était trop bien porté envers la république chrétienne, et notamment envers l'Allemagne (M. du Bellay) ! »

Les ambassadeurs français furent obligés de quitter Nanci à la hâte, sans avoir pu trouver accès auprès des princes du Saint-Empire, et l'on ne songea plus qu'à la guerre, que Charles-Quint et Henri VIII se disposaient à pousser vigoureusement de concert. François, de son côté, exigea de la France de nouveaux sacrifices : *les légionnaires* avaient été employés en plus grand nombre dans la campagne de 1543 : l'impôt destiné à les payer,

sous le nom d'*impôt des cinquante mille hommes*, fut mis à la charge des *villes fermées*, par compensation pour la taille, qui pesait presque exclusivement sur les paysans. Il devint permanent comme la taille elle-même. Les décimes du clergé devenaient presque aussi un impôt régulier, tant on les demandait souvent. De nouvelles charges de judicatures furent créées en grand nombre (Ferronius. — Belcarius, p. 759. — J. Bouchet, *Annal. d'Aquitaine*).

La guerre n'avait pas cessé durant l'hiver en Piémont, où le marquis du Guât, depuis la levée du siége de Nice, obtint de notables avantages sur le maréchal de Bouttières, successeur de du Bellay-Langey : Mondovi et Carignan étaient tombés au pouvoir du duc de Savoie et du lieutenant impérial, et la prise de Mondovi avait été signalée par des cruautés qui coûtèrent cher depuis aux troupes impériales : la garnison, composée de soldats italiens et suisses, fut malgré la capitulation indignement dévalisée et en partie massacrée. Les Suisses ne l'oublièrent pas!

L'arrivée d'un renfort de dix mille hommes, sous les ordres du comte d'Enghien, qui vint prendre le commandement en chef, mirent enfin les Français en état d'arrêter les progrès du marquis. Le comte d'Enghien tenta même, malgré la rigueur du froid, le blocus de Carignan : puis, informé que du Guât s'avançait vers Carmagnola, poste avantageux qui eût permis au marquis de ravitailler Carignan à son gré, d'Enghien prévint l'ennemi, et, se portant lui-même à Carmagnola, se plaça entre la ville bloquée et l'armée impériale. La situation du général français était assez critique : il manquait d'argent pour prolonger les hostilités, et n'osait exposer, sans l'aveu du roi, aux chances d'une bataille, le sort du Piémont et de

l'armée qui couvrait la France méridionale. D'Enghien chargea le capitaine Blaise de Montluc d'aller représenter à François Ier l'état des affaires d'Italie et prendre ses ordres (commencement de mars). Montluc fut retenu à la cour près de trois semaines, sans pouvoir tirer de réponse du roi; enfin, sur la réception de nouvelles dépêches du comte d'Enghien, le roi manda Montluc en son conseil, pour assister à la délibération qui allait avoir lieu sur les requêtes du jeune prince. Il faut lire, dans les *Commentaires* de Montluc, le récit de la séance du conseil, écrit avec la verve gasconne qui caractérise cet écrivain soldat, le plus coloré de nos chroniqueurs militaires[1]. Le comte de Saint-Pol, l'amiral d'Annebaut, le vieux Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie, opinaient tous pour qu'on refusât au comte d'Enghien la permission de combattre : la perte d'une bataille en Piémont, objectaient-ils, devait livrer sans défense à du Guât tout le Midi de la France, tandis que le Nord et l'Est étaient menacés d'une prochaine invasion par l'empereur et le roi d'Angleterre. Montluc, *trépignant de parler*, put à son tour exprimer son avis; encouragé par les signes de tête du dauphin, qui se tenait derrière la *chaire* (le siége) du roi, il s'abandonna à toute sa fougue soldatesque, et demanda la bataille à grands cris, gesticulant et *levant les bras comme s'il eût été déjà au combat*, et promettant merveilles au nom des Gascons, ses compatriotes, des Suisses et des gens d'armes. L'impétueuse ardeur de Montluc trouva le chemin du cœur du roi, et tout le conseil s'aperçut des impressions sympathiques qui s'emparaient

[1] Ces mémoires ne se recommandent pas moins par la solidité du fond que par la vivacité de la forme; Henri IV appelait les *Commentaires* de Montluc la *Bible du soldat*.

de François Ier. « Quoi ! monseigneur, s'écria le comte de Saint-Pol, voulez-vous changer d'opinion pour les paroles de ce fol enragé ? — Foi de gentilhomme ! mon cousin, répliqua le roi ; il m'a dit de si bonnes raisons, que je ne sais que faire ! — Sire, dit alors l'amiral d'Annebaut ; vous avez belle envie de leur donner congé de combattre. Faites une chose : priez Dieu qu'il vous veuille aider et conseiller de ce que vous devez faire. »

Le roi se recueillit un instant, levant les yeux au ciel en joignant les mains, puis s'écria : « Qu'ils combattent ! qu'ils combattent ! »

Plus de cent jeunes gentilshommes, des premières familles du royaume, prirent aussitôt la poste pour courir au delà des Alpes avec Montluc, et leur arrivée fut fort utile, indépendamment du *bon service* qu'ils rendirent les armes à la main ; *étant tous gens de maisons, chacun avait apporté le fond de son coffre,* et prêta généreusement ses écus à M. d'Enghien pour contenter les soldats, auxquels le roi n'avait guère envoyé que le tiers de leur solde arriérée.

Au retour de Montluc, les deux armées étaient fort près l'une de l'autre, manœuvrant sur la rive droite du Pô, que du Guât cherchait à franchir, afin de fermer aux Français le marquisat de Saluces, d'où ils tiraient leurs vivres. Le lieutenant impérial, sachant la pénurie d'argent où était l'armée française, espérait la voir se fondre devant lui, puis en accabler les débris ou les refouler dans les villes ; son dessein était alors de saccager le plat pays, pour ôter toutes ressources aux garnisons des places françaises, de laisser des troupes bien avitaillées dans les places impériales, puis d'aller joindre, dans le val d'Aoste, un corps de dix mille hommes qu'y devait envoyer l'em-

pereur, et de marcher sur Lyon par la Savoie et la Bresse, *pendant que l'empereur ferait son grand effort au pays de Champagne.* Les Français ne laissèrent point à du Guât le temps d'exécuter ses projets : dès qu'ils eurent reçu *le congé* du roi, ils s'avancèrent de Carmagnola sur Cérisolles et Sommariva, où se trouvaient les ennemis; les deux armées furent en présence le lundi de Pâques, 14 avril, au matin. Les capitaines et gens de guerre français avaient fait leurs pâques les jeudi, vendredi et samedi saints, pour se préparer à la bataille. Du Guât avait une supériorité numérique assez marquée, vingt ou vingt-deux mille hommes contre seize ou dix-sept mille; mais les Français étaient plus forts en cavalerie, et du Guât n'avait que des chevau-légers à opposer à leurs gens d'armes.

Chacune des deux armées fut ordonnée en trois gros bataillons de gens de pied, soutenus par des escadrons de cavalerie sur les ailes et dans les intervalles. La droite des Français était composée de quatre mille piquiers et arquebusiers des vieilles bandes gasconnes, flanqués de deux détachements, l'un de gendarmerie, l'autre d'arquebusiers à cheval et d'Albanais; au centre étaient quatre mille Suisses; à gauche, trois mille fantassins *gruyériens* [1] et autant d'Italiens; le comte d'Enghien soutenait les *Gruyériens* et Italiens avec la plupart des gens d'armes; à l'extrême gauche, on avait formé en corps de cavalerie légère tous les archers des compagnies d'ordonnance. Du Guât avait à sa gauche un bataillon italien et un escadron florentin; à son centre, un gros de plus de huit mille lansquenets, près desquels il se tenait avec

[1] Habitants de la Suisse *romane* ou de langue française. On appelait *Gruyériens* ces soldats, parce qu'ils avaient été levés en grande partie dans le comté de Gruyère, aujourd'hui enclavé dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

quelque cavalerie ; à sa droite cinq mille vieux soldats espagnols et allemands échappés aux guerres de Tunis et d'Alger, et appuyés par un corps de cavalerie napolitain.

Après une longue et furieuse escarmouche entre les arquebusiers gascons et espagnols, lancés de part et d'autre en tirailleurs, ou, comme on disait alors, *en enfants perdus*, les lansquenets impériaux, par un mouvement oblique, se ruèrent sur les canons de l'aile droite française et s'en emparèrent, tandis que le bataillon espagnol et allemand marchait droit aux Gruyériens. Il y eut un instant d'ébranlement général sur toute la ligne française. Le comte d'Enghien, voyant la contenance mal assurée des Gruyériens, leur évita le premier choc en se précipitant avec sa gendarmerie sur le flanc du bataillon espagnol, qu'il perça d'outre en outre par une charge terrible et meurtrière; mais, lorsqu'il tourna bride pour recharger, il vit les Gruyériens et les Italiens fuyant à *vau-de-route*, sans avoir tiré un seul coup de pique : il enfonça de nouveau l'infanterie ennemie, mais aux dépens de la vie de ses plus braves compagnons ; les vieilles bandes espagnoles, entremêlées d'arquebusiers, se ralliaient toujours, et recevaient les gens d'armes à la pointe des piques; d'Enghien eut tant de cavaliers tués, blessés ou démontés par les piques et les balles, qu'il ne lui resta bientôt plus cent lances en état de combattre. Séparé de son centre et de sa droite par un tertre qui les lui cachait, n'en recevant aucune nouvelle, le jeune général crut toute son armée défaite et perdue : *maudissant l'heure où il était né*, deux fois il se porta la pointe de l'épée au gorgerin, prêt à se donner la mort.

En ce moment arriva vers lui au galop Saint-Julien, colonel des Suisses : « Monsieur ! Monsieur ! lui cria de

loin cet officier, tournez visage; la bataille est gagnée; le marquis du Guât est *en route*, et tous ses Italiens et Allemands, en pièces! »

Les Gascons avaient soutenu intrépidement l'assaut des lansquenets et s'étaient enferrés avec eux piques dans piques, tandis que les Suisses, qui s'étaient couchés à plat ventre pour éviter l'artillerie, se levant soudain, avaient couru, *furieux comme sangliers*, *donner par flanc* aux Allemands. Les lansquenets, déjà ébranlés par ce double choc, avaient reçu encore en queue la charge de la cavalerie française de l'aile droite, qui venait de culbuter sur l'infanterie italienne de du Guât la cavalerie florentine. Les lansquenets furent rompus et ouverts de toutes parts : l'infanterie italienne, qui avait l'artillerie sous sa garde, était déjà en désordre avant d'avoir donné ; le marquis du Guât n'essaya pas de la ramener au secours des Allemands; il perdit la tête, et s'enfuit à toute bride avec six ou sept cents chevaux; le bataillon italien tourna le dos à son exemple; la cavalerie napolitaine de l'aile droite avait été également renversée par les archers des ordonnances françaises. Il ne resta bientôt plus de l'armée impériale, sur le champ de bataille, que les lansquenets et le bataillon espagnol. Les trois quarts des lansquenets furent égorgés : les Suisses et les Gascons tuaient à *toutes mains;* les Suisses surtout exercèrent d'effroyables représailles pour la violation de la capitulation de Mondovi. Toute la cavalerie se ralliait autour du comte d'Enghien, et l'aidait à retarder la marche du bataillon espagnol, qui tâchait de se retirer en bon ordre. Le jeune général avait failli subir le sort de Gaston à Ravenne; mais l'arrivée des Suisses et des Gascons, tout ruisselants du sang des lansquenets, décida la destruction des Espa-

gnols. Le bataillon ennemi jeta ses piques, et demanda quartier à la cavalerie : les Suisses et les Gascons en massacrèrent encore plus de la moitié jusque dans les mains des cavaliers qui voulaient les sauver. La perte des Impériaux fut énorme; douze ou treize mille soldats d'élite étaient morts ou pris; toute l'artillerie, les enseignes, les armes, les munitions, les bagages, étaient la proie des Français, qui firent un butin magnifique. Les Français trouvèrent dans le camp ennemi quatre bahuts pleins de menottes de fer que le marquis avait destinées à *enferrer ses prisonniers pour les envoyer en galères*. Du Guât, dont la présomption et l'insolence étaient sans égales, avait annoncé aux dames de Milan qu'il leur amènerait le comte d'Enghien et tous les gentilshommes français chargés de chaînes, et il avait déclaré aux habitants d'Asti, en quittant leur ville pour marcher sur Cérisolles, qu'il leur enjoignait de lui fermer leurs portes, s'il ne revenait point vainqueur. Les gens d'Asti suivirent cet ordre à la lettre, et refusèrent de recevoir dans leurs murs le général vaincu [1].

Cette brillante victoire pouvait avoir les plus grands résultats : le despotisme cruel et rapace des lieutenants de l'empereur était détesté à Milan, à Sienne, à Florence, à Naples; toute l'Italie fut en rumeur au premier bruit de la défaite des Impériaux; dix mille aventuriers s'assemblèrent à La Mirandole sous les ordres du seigneur de cette ville, du proscrit florentin Strozzi et du comte de

[1] M. du Bellay. — Montluc. — Vieilleville. — Récit anonyme, dans le t. III des Archives curieuses, etc. — Clément Marot, qui se trouvait alors en Piémont, célébra la victoire de Cérisolles : ce fut pour lui le chant du cygne. Il n'avait pu rester à Genève : ses habitudes libres et ses mœurs relâchées n'avaient pu s'accommoder du régime sombre et austère auquel Calvin soumettait en ce moment Genève; il s'était retiré à Turin, sous la protection des généraux français. Il y mourut quelques mois après la bataille.

Pitigliano, et se disposèrent à joindre les Français, pendant qu'au contraire du Guât, réfugié à Milan, *faisait sonner le tabourin* (le tambour) vingt jours durant par tout le pays, sans qu'un seul homme se voulût enrôler pour l'empereur; une foule de gens, dans le Milanais, prenaient déjà la croix blanche de France. Si les Français eussent marché en avant, non-seulement la conquête du Milanais était sûre, mais encore une révolution dans l'Italie entière était probable!

Le roi ne le voulut pas! Le jeune vainqueur de Cérisolles ne demandait, pour agir, que quelque argent et l'envoi de six mille fantassins, que François Ier levait alors chez les *Ligues Grises :* on ne lui envoya ni argent, ni soldats; on lui ordonna de ne pas s'éloigner du Piémont, et de se borner à bloquer Carignan; puis, après la reddition de cette place, qui n'eut lieu que le 20 juin, François Ier rappela en France la meilleure partie des troupes victorieuses. Les Suisses étaient déjà retournés chez eux faute de paiement.

Ainsi furent perdus les fruits de la journée de Cérisolles: les Impériaux se remirent de leur stupeur; le marquis du Guât reforma une nouvelle armée, et se trouva bientôt en état de battre au passage les *condottieri* de La Mirandole, dont une partie seulement réussirent à gagner le Piémont; ce renfort, la prise de Carignan et l'occupation de quelques places du Montferrat, furent les seuls avantages que la France retira d'un triomphe qui semblait devoir délivrer l'Italie du joug impérial. Le comte d'Enghien, hors d'état de rien entreprendre, fut réduit à signer avec du Guât une trêve qui termina la campagne.

C'était pour défendre le territoire français contre l'empereur et le roi d'Angleterre, que François Ier renonçait

à pousser ses succès en Italie ; mais, « si l'empereur eût senti le duché de Milan ébranlé et en danger de perdition, vu même les grandes *partialités* (dissensions) qui étaient au royaume de Naples, il eût été contraint d'y convertir ses forces, pour plutôt garder ce dont il était en possession, que d'essayer à conquérir celui d'autrui, en hasard de ne rien gagner. » Cette réflexion de Martin du Bellay, gouverneur de Turin et acteur dans la journée de Cérisolles, paraît d'autant plus décisive, que cet historien, très-attaché à François Ier, se montre presque toujours enclin à pallier les fautes de son roi. Les contemporains pensèrent généralement comme du Bellay : il est juste d'observer cependant que Montluc, bon juge aussi en ces matières, excuse le roi sur les dangers réels de la France.

Les Français n'ayant pas profité de leur victoire pour opérer la diversion redoutable qui leur était si facile, Charles-Quint put employer toutes ses forces à réaliser les projets d'invasion qu'il avait conçus d'accord avec Henri VIII : les deux rois avaient renouvelé, dans leur traité, le vieux dessein du partage de la France. Charles avait obtenu un grand succès politique : il était enfin parvenu à engager tout le corps germanique dans sa lutte contre la France. Les plaintes du duc de Savoie sur le sac de sa ville de Nice par les Turcs et les Français réunis avaient produit une vive impression sur la diète assemblée à Spire ; les princes protestants et surtout les villes libres résistaient toutefois encore ; Charles réussit à soulever leur indignation en leur communiquant des lettres de François Ier, du commencement de 1540, par lesquelles le roi de France offrait son assistance à l'empereur contre *les rebelles à l'Empire et à l'Église*, en

échange de la restitution du Milanais. La diète accorda pour six mois la solde de vingt-quatre mille hommes de pied et de quatre mille cavaliers, et défendit, *sous grosses peines*, à tous les sujets de l'Empire de s'enrôler aux gages du roi de France; puis elle se sépara le 10 juin, en renvoyant au mois de décembre prochain *le différend de la religion*. Le roi de Danemark, suivant l'impulsion des princes luthériens, ses alliés, avait expédié des ambassadeurs à la diète pour traiter avec l'empereur, et se *retirait de l'amitié du roi de France, pour le bruit de l'alliance avec le Turc;* mais les Suisses, repoussant les sollicitations de la diète, restèrent fidèles à l'alliance française, et l'empereur ne put amener ni le pape ni les Vénitiens à entrer dans la coalition : le pape était beaucoup plus irrité des liaisons de Charles-Quint avec Henri VIII que de celles de François Ier avec Soliman, et penchait visiblement vers la France (Sleidan.—Ferronius.—Belcarius).

Charles-Quint et Henri VIII étaient convenus de laisser les villes fortes derrière eux et de marcher droit à Paris, le premier, par la Champagne, avec une puissante armée germano-espagnole, le second, par la Picardie, avec ses troupes anglaises unies aux milices des Pays-Bas et à un corps d'infanterie et de cavalerie allemandes. L'exécution de ce plan hardi eût mis la capitale et le royaume en très-grand péril, si les alliés eussent combiné leurs mouvements avec précision et célérité, en écartant tout objet qui ne menait point au but. L'empereur et le roi d'Angleterre eurent de grandes forces disponibles dès le printemps, et le roi de France n'eût point été prêt à repousser une attaque aussi peu prévue et aussi en dehors de la stratégie vulgaire. Par bonheur, Charles et Henri se fiaient peu l'un à l'autre, et ne sentaient pas leurs

intérêts véritablement unis : ce que voulait surtout Henri, c'était de forcer François Ier à céder l'Écosse au schisme et à l'Angleterre ; la pensée intime de Charles-Quint, malgré son rapprochement apparent avec les luthériens, était au contraire systématiquement catholique. Henri VIII débuta par lancer sur l'Écosse quinze mille hommes qui prirent et pillèrent Édimbourg, mais ne purent s'y maintenir (mai) ; puis il envoya le duc de Norfolk descendre à Calais avec un corps d'armée que rejoignirent les comtes de Reux et de Buren à la tête des auxiliaires allemands et néerlandais. Norfolk entama le siége de Montreuil. Henri VIII débarqua en personne, vers la mi-juillet, avec une seconde division anglaise ; il eut alors sous ses ordres trente mille Anglais et peut-être vingt-cinq mille Germano-Néerlandais. Aucune armée française ne lui faisait face : les troupes peu nombreuses qui défendaient la Picardie étaient réparties dans les garnisons. Cependant, au lieu de se porter en avant, d'après ses conventions avec l'empereur, il laissa Norfolk devant Montreuil et entreprit lui-même le siége de Boulogne. L'empereur était, de son côté, mais malgré lui, arrêté en ce moment à un autre siége ; ses forces s'étaient rassemblées, au mois de mai, dans les environs de Metz [1], et, dès la fin de ce mois, Luxembourg, cerné par une division de son armée, avait été obligé de se rendre faute de vivres. Charles, après la clôture de la diète de Spire (10 juin), se mit à la tête de quarante-cinq ou cinquante mille hommes, s'empara de Commerci, où il passa la Meuse, puis de Ligni, où deux mille Français furent faits prisonniers, et assaillit Saint-Dizier-sur-Marne le 8 juillet. Il jugeait

[1] Le duché de Lorraine avait obtenu la neutralité en 1542.

indispensable d'avoir au moins une tête de pont sur la Marne, rivière qui pénètre au cœur de la France, comme point d'appui de l'invasion, et il comptait enlever sans peine Saint-Dizier, place *mal flanquée et mal remparée, indigne d'attendre un camp impérial;* mais Saint-Dizier avait une garnison d'élite : le comte de Sancerre et le capitaine La Lande, qui avait défendu Landrecies l'année précédente, soutinrent *batterie* (canonnade) et assauts avec tant de valeur et de persévérance, qu'ils donnèrent le temps à la grande armée française de se réunir et de se compléter au camp de Jâlons, sur la rive gauche de la Marne, entre Châlons et Épernay; François Ier en avait confié le soin à ses deux fils, ayant l'amiral d'Annebaut pour conseil et pour guide [1], avec ordre exprès de rester sur la défensive et de ne pas risquer de bataille pour le secours de Saint-Dizier. La perte du brave La Lande, qui eut la tête emportée d'un boulet, et qui fut vengé par la mort du prince d'Orange [2], ne découragea pas l'intrépide garnison : Saint-Dizier, défendu par deux mille cinq cents hommes à peine, arrêta l'empereur durant quarante jours; encore la reddition de cette ville ne fut-elle due qu'à un stratagème des ennemis. Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de l'empereur, ayant surpris un paquet où se trouvait la clef du chiffre que le duc de Guise, gouverneur de Champagne, employait dans sa correspondance avec le comte de Sancerre, se servit de ce chiffre pour fabriquer une prétendue lettre adressée au comte, dans laquelle Guise était censé annoncer aux défenseurs de

[1] Le dauphin avait demandé au roi de rappeler le connétable de Montmorenci; mais François Ier repoussa cette requête avec colère.

[2] Celui-ci eut pour héritier son parent, le fameux Guillaume de Nassau, dit *le Taciturne*, réservé à de si grandes destinées.

Saint-Dizier, que le roi, *sachant l'extrémité des vivres et des poudres en laquelle ils entraient*, leur mandait de trouver moyen *de faire composition honorable.*

Suivant l'historien Beaucaire (Belcarius), ce ne fut pas le hasard, mais la trahison, qui livra au garde des sceaux de l'empereur le chiffre du duc de Guise; Beaucaire, d'accord avec Brantôme et Benvenuto Cellini, accuse hautement la maîtresse du roi. Madame d'Étampes, voyant avec effroi décliner la santé de son royal amant et approcher le jour où son ennemie Diane de Poitiers arriverait au pouvoir avec le dauphin, s'était attachée aux intérêts du duc d'Orléans, afin de s'assurer un appui à la mort de François Ier : elle souhaitait ardemment d'amener entre le roi et Charles-Quint quelque transaction qui garantît au duc d'Orléans une souveraineté indépendante, ainsi que Charles l'avait proposé en 1540, dessein que repoussait vivement le parti du dauphin; aussi peu fidèle au roi qu'à l'état, elle correspondait, dit-on, avec l'empereur par l'intermédiaire d'un de ses amants, le comte de Bossut-Longueval, et reprenait, par intérêt personnel, la politique que son ennemi Montmorenci avait embrassée par conviction religieuse.

Quoi qu'il en soit, les Impériaux ne mirent guère à profit la possession *du chiffre de M. de Guise :* les défenseurs de Saint-Dizier obtinrent les conditions les plus honorables; il leur fut accordé douze jours de trêve pour envoyer vers le roi savoir si, *dedans ledit temps*, ce prince les ferait secourir, ou si la capitulation lui serait agréable; le roi les autorisa à rendre la ville, et ils en sortirent avec armes et bagages, emmenant même quatre pièces de canon (17 août).

L'empereur, enfin maître de Saint-Dizier, envoya sommer le roi d'Angleterre d'exécuter ses engagements et de marcher de son côté sur Paris; mais Henri VIII, qui jugeait la conquête de la Picardie maritime beaucoup plus réalisable que le partage intégral du royaume de France, ne voulut point quitter les siéges de Montreuil et de Boulogne, dût l'empereur traiter sans lui avec François Ier. L'abandon du roi d'Angleterre jeta Charles dans de vives anxiétés : il resta près de quinze jours à Saint-Dizier ou à Vitri, sans oser se porter en avant : son armée était très-fatiguée du siége de Saint-Dizier; les vivres lui manquaient, et il avait en face de lui cinquante mille combattants (seize mille Suisses et Grisons, six mille Italiens, six mille lansquenets, douze mille fantassins Français, deux mille lances, deux mille chevau-légers). Madame d'Étampes saisit l'occasion de faire ouvrir des pourparlers à La Chaussée, entre Châlons et Vitri. L'empereur renouvela les propositions que François Ier avait rejetées en 1540 (fin août); mais l'amiral d'Annebaut et le garde des sceaux Erault de Chemans se retirèrent sans rien conclure sur cette base, et le roi dépêcha le cardinal du Bellay et d'autres ambassadeurs à Henri VIII pour tâcher de traiter à part avec le roi anglais.

L'empereur s'était décidé à avancer, mais par la rive droite de la Marne, mettant cette rivière entre lui et l'armée française, et cherchant à se ménager une chance de retraite vers la Picardie orientale et le Hainaut. Il savait probablement que l'armée française avait défense d'attaquer. Il passa devant Châlons, en face du camp français, et vint camper à une lieue au-dessous de cette ville [1]. Ayant

[1] Il y eut devant Châlons une escarmouche, où deux gentilshommes de la maison

manqué une occasion de surprendre les Français, il se trouva dans une fâcheuse situation : les vivres lui étaient coupés de tous côtés par la cavalerie française, et son armée menaçait de *se ruiner par famine.* Il songeait à se replier de la Marne sur l'Aisne, et à battre en retraite par Soissons, lorsqu'il fut, dit-on, averti par Longueval, l'agent de madame d'Étampes, que les ponts d'Epernay et de Château-Thierri n'étaient pas coupés, et qu'il pouvait surprendre ces deux places non fortifiées, où étaient les grands magasins de l'armée française. Le Dauphin, voyant l'ennemi dépasser Châlons, avait expédié un capitaine à Épernay pour rompre le pont et retirer ou détruire les approvisionnements ; mais Longueval trouva moyen de retarder l'opération, et l'empereur, par une marche rapide, se porta sur Épernay et s'empara de la place et de tout ce qu'elle contenait avant que le dauphin y pût porter secours. Charles passa outre, et se saisit également de Château-Thierri, « où pareillement il surprit les vivres en si grande abondance, que son armée, qui était affamée, se remit en vigueur. » (M. du Bellay.)

La terreur fut grande dans Paris, quand on sut que l'empereur était à Château-Thierri, et que ses avant-coureurs galopaient aux portes de Meaux. « Vous eussiez vu, » raconte le contemporain Guillaume Paradin, « riches, pauvres, grands et menus, gens de tous états et âges,

du duc d'Orléans *furent tués de coups de pistoles* (pistolets), *qui sont petites arquebuses n'ayant qu'environ un pied de canon, et que l'on tire avec une main, donnant le feu avec le rouet* (M. du Bellay). C'était la première fois que cette arme, inventée, dit-on, à Pistoia, en Toscane, figurait dans les guerres de France ; les ennemis l'avaient déjà employée à la journée de Cérisolles, et elle devait devenir d'un usage universel dans l'organisation nouvelle que reçut la cavalerie avant la fin du seizième siècle.

s'enfuir et traîner leurs biens par terre, par eau, par charroi, les uns tirer leurs enfants après eux, les autres porter les vieilles gens sur leurs épaules, les mettre dans les bateaux, desquels il y avait si grand nombre que l'on ne pouvait voir l'eau de la rivière. » Plusieurs bateaux, trop chargés de *meubles et de gens*, coulèrent à fond. Le désordre n'était pas moindre aux champs que dans la ville : les routes étaient encombrées d'hommes, de femmes, d'enfants, de troupeaux, fuyant vers la Loire ou vers la Normandie ; les larrons et les maraudeurs, se jetant à travers cette foule épouvantée, faisaient leur profit du malheur de tous ; c'était un *tel bruit et effroi*, qu'il semblait que *nature voulût retomber dans le chaos.*

Le roi, toujours malade et languissant, avait été d'abord saisi d'angoisse au bruit de l'approche de l'empereur. « *Mon Dieu!* s'était-il écrié, *que tu me vends cher mon royaume!* » Il se remit, en apprenant que l'armée était intacte : il accourut de Fontainebleau à Paris, et parcourut les rues à cheval, accompagné du duc de Guise, haranguant les bourgeois et déclarant que, *s'il ne les pouvait garder d'avoir peur, il les garderait d'avoir mal.* L'arrivée du roi et sa ferme contenance furent d'un merveilleux effet : « tout le monde, dit Paradin, revint à la file, avec ferme propos d'attendre l'empereur et de lui résister ; » les corps de métiers, les écoliers, tout Paris se leva en masse ; quarante mille hommes bien armés défilèrent devant le roi. Cette population ardente et mobile avait passé, en quelques heures, d'une terreur panique à une confiance intrépide [1].

[1] Il est difficile, en présence des témoignages contemporains les plus dignes de foi, de comprendre le récit que fait M. de Sismondi de ces événements (*Hist. des Français*, t. XVII, p. 206). Il affirme que personne à Paris ne voulait se battre

La résolution des Parisiens ne fut pas mise à l'épreuve : Paris était déjà couvert en ce moment par toute l'armée française, accourue à marches forcées; l'avant-garde du dauphin était à Lagni, le reste de l'armée, à Meaux et à La Ferté-sous-Jouarre. L'empereur sentit l'attaque de Paris impossible, en présence d'une armée supérieure à la sienne, et, suivant son premier dessein, il se retira sur Soissons; cette place, non moins importante que Châlons même par sa position géographique, n'avait ni garnison, ni moyens de défense. Les Impériaux y entrèrent sans coup férir et la pillèrent, le 12 septembre. Charles s'y arrêta trois jours, pour renouer les négociations dont il désirait vivement le succès; puis il franchit l'Aisne, et alla camper à Crépi en Laonnois, où il n'était plus qu'à douze ou quinze lieues de *ses Pays-Bas*. L'amiral d'Annebaut s'était rendu auprès de l'empereur, et l'avait suivi à Crépi; Charles faisait quelques concessions, mais le négociateur français se montrait difficile, lorsque une fâcheuse nouvelle, arrivée de Picardie, détermina le roi à conclure au plus vite avec l'empereur : Henri VIII avait repoussé les offres des ambassadeurs français; Montreuil, défendu par le maréchal du Biez, tenait toujours contre le duc de Norfolk; mais Boulogne, le 14 septembre, avait été rendue au roi d'Angleterre par le sire de Vervins, gouverneur de cette ville et gendre du maréchal du Biez,

sous les ordres du roi, que presque aucun écolier ne voulut s'enrôler, etc., et cite Vieilleville et Paul Jove comme garants. Il y a ici erreur matérielle. L'auteur des mémoires de Vieilleville dit tout le contraire, et porte à un nombre exorbitant et impossible les écoliers qui prirent les armes. Quant à Paul Jove, ce rhéteur italien si justement décrié, ne saurait se mettre en parallèle avec un témoin oculaire d'une évidente bonne foi, tel que Guillaume Paradin. En général, le savant auteur de l'*Histoire des Français* nous semble beaucoup trop favorable à Charles-Quint, et beaucoup trop sévère, soit pour la France, soit pour François Ier.

malgré les offres des habitants indignés, qui proposaient de se défendre seuls, si ce lâche capitaine voulait s'en aller avec ses soldats. Le roi, craignant que Henri VIII, maître de Boulogne, ne se décidât enfin à venir joindre l'empereur, expédia à l'amiral d'Annebaut l'ordre d'accepter, en toute hâte, les offres de Charles-Quint, *de peur que l'empereur ne fût plus haut dans ses demandes*, quand il saurait *ladite reddition*. La paix fut donc signée, entre le roi et l'empereur, à Crépi en Laonnois, le 18 septembre. On convint que tout ce qui avait été pris de part et d'autre, depuis la trêve de Nice, serait restitué ; le roi renonça à ses prétentions sur Naples, et, ce qui était plus grave, à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, et à la revendication de Tournai ; l'empereur céda Hesdin ; les deux monarques s'obligèrent à travailler de concert à la réunion de l'église. Le sens véritable de cet article était une alliance contre les protestants. Le traité s'exprima plus nettement à l'égard du *Turc :* le roi non-seulement abjura l'alliance des infidèles, mais promit contre eux un secours de six cents lances et de dix mille hommes de pied à l'empereur et à l'Empire, pour la guerre de Hongrie. En compensation, il fut arrêté que le fils puîné de François I[er] épouserait ou l'infante Maria, fille de l'empereur, ou la seconde fille de Ferdinand, roi des Romains; que l'empereur déclarerait, *en dedans quatre mois*, laquelle des deux princesses serait accordée au duc d'Orléans : si c'était l'infante Maria, elle aurait pour dot les Pays-Bas et la Franche-Comté ; François I[er] se réservait de revendiquer ses droits sur Milan, si l'épousée décédait sans enfants, et que l'empereur reprît *ses Pays-Bas;* mais l'empereur, de son côté, réservait en ce cas ses droits sur la Bourgogne. Si c'était la fille de Ferdinand, elle appor-

terait à son mari le Milanais, auquel renoncerait le prince Philippe d'Espagne, et qui resterait, dans tous les cas, au duc d'Orléans. L'empereur s'attribuait le droit d'exiger le serment des officiers et gouverneurs qu'emploierait le duc d'Orléans. Les états de Savoie devaient être évacués par les troupes françaises à l'époque de la remise des Pays-Bas ou du Milanais au duc d'Orléans, et la querelle de France et Savoie, vidée par arbitrage. Le roi assignait pour dot au duc d'Orléans les duchés d'Orléans, de Bourbonnais, Châtellerault et Angoulême (Dumont, t. IV, part. II, p. 289). C'était revenir, après trois ans d'immenses sacrifices et de douloureux efforts, au système proposé en 1540 par Charles-Quint, et rendu seulement un peu plus acceptable par quelques concessions de ce prince. Le pacte de Crépi, œuvre des amis de madame d'Étampes, excita une vive irritation dans le parti du dauphin, qui eût voulu combattre au lieu de traiter, et qui pensait qu'on eût pu accabler l'empereur avant que les Anglais eussent le temps de le joindre. Le dauphin Henri n'osa refuser de signer le traité, *pour la crainte et révérence paternelle,* mais il protesta secrètement contre sa teneur, le 12 décembre, à Fontainebleau, en présence du duc de Vendôme, du comte d'Enghien et de François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc Claude de Guise. Le parlement de Toulouse suivit l'exemple du dauphin (22 janvier 1545) (Recueil de Ribier, t. I, p. 578-579).

Le dauphin signa cette protestation à son retour de Picardie, où son père l'avait envoyé aussitôt après le traite de Crépi, pour combattre le roi d'Angleterre et tâcher de reprendre Boulogne. L'empereur avait repassé la frontière avant la fin de septembre, et expédié

aux comtes de Reux et de Buren l'ordre de quitter l'armée anglaise. Henri VIII, abandonné des troupes allemandes et néerlandaises, était hors d'état d'attendre la bataille ; il ordonna la levée du siége de Montreuil, mit une garnison de sept ou huit mille hommes dans Boulogne, et ramena le reste de l'armée anglaise dans Calais, où se fit le rembarquement. Le dauphin s'avança contre Boulogne, et fit donner un assaut de nuit à la basse ville, *qui n'était fermée que de quelques petites tranchées.* La basse ville fut emportée ; mais, tandis que les assaillants s'amusaient au pillage, la garnison de la haute ville fondit sur eux et les rejeta en désordre dans la campagne. Le temps était très-mauvais; le pays, entièrement ravagé depuis Boulogne jusqu'à Abbeville, ne pouvait fournir aucunes ressources ; on sépara l'armée, et l'on remit au printemps prochain la recouvrance de Boulogne.

(1545.) Le traité de Crépi, en Laonnois, soudainement conclu lorsque les hostilités étaient le plus vivement engagées, lorsque l'Europe attendait la prise de Paris ou la fuitede l'empereur, excita un grand étonnement et une grande attente. Ce n'étaient pas seulement les accidents de la campagne, et l'impossibilité d'entrer dans Paris, qui avaient rendu Charles-Quint si désireux de traiter avec François Ier : c'était par un système mûri dans sa tête depuis plusieurs années, qu'il se décidait à faire de grands avantages, non point à la couronne de France, mais à un fils du roi de France, pour enchaîner la France à sa politique vis-à-vis des Turcs et des protestants. Il connaissait la rivalité et la jalousie réciproque des deux fils de François Ier, et il espérait se faire plus tard un instrument du puîné contre l'aîné. Toutes ses

vues se concentraient en ce moment sur l'Allemagne et sur le futur concile; la clause d'alliance contre le Turc n'était que comminatoire, et Charles ne demandait sérieusement à François Ier que de lui ménager une trêve avec Soliman. L'état de l'Allemagne expliquait la conduite de l'empereur : le luthéranisme marchait à pas de géant, depuis la compression des révoltes anabaptistes qui avaient un moment embarrassé sa route; les sacramentaires de la haute Allemagne (Strasbourg, Augsbourg, etc.), Bucer en tête, s'étaient réunis à la confession d'Augsbourg (1536), laissant les réformés suisses persister dans la tradition de Zwingli, que domina bientôt le calvinisme genevois. Le roi de Danemark avait adhéré à la ligue de Smalkalde (1537); la branche cadette de la maison de Saxe avait embrassé la réforme (1539); puis l'électeur de Brandebourg, puis l'électeur palatin (1540); l'archevêque-électeur de Mayence avait été forcé d'accorder la confession d'Augsbourg aux vastes diocèses de Magdebourg et de Halberstadt; enfin une défection plus éclatante que toutes les autres, celle de l'archevêque-électeur de Cologne, transférait aux protestants la majorité dans le collége électoral (1543). Les états héréditaires de la maison d'Autriche s'ébranlaient à leur tour : la noblesse autrichienne et plusieurs villes demandaient la liberté de conscience au roi des Romains; l'esprit hussite était réveillé dans toute la Bohême; la Réforme envahissait les Pays-Bas, où Amsterdam, en 1535, à l'époque du siége de Munster, avait failli tomber au pouvoir des anabaptistes insurgés. Chaque progrès des protestants était un échec pour l'unité de l'Empire, ébauchée par Maximilien, poursuivie par Charles-Quint. Autant le *schisme* anglais était monarchique, autant l'*hérésie* alle-

mande était fédéraliste; chose toute simple, l'un étant l'œuvre de la royauté, l'autre, l'œuvre des princes et des villes libres.

Charles jugeait qu'il était temps d'arrêter à tout prix ce torrent qui menaçait de tout entraîner : dissoudre, accabler par tous les moyens la ligue de Smalkalde, diviser les protestants par des ménagements habiles, leur imposer les décrets du concile, mais en même temps soustraire le concile à la domination de la cour de Rome, et en obtenir la réforme des abus les plus criants, tels étaient les plans conçus par l'empereur. Un édit qui soumit tous les états héréditaires de la maison d'Autriche à une confession de foi dressée par la faculté de théologie de Louvain, annonça les intentions de Charles-Quint.

Avant d'en voir les résultats, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la situation intérieure du catholicisme et de la cour de Rome. La religion était arrivée à une crise bien plus solennelle encore que la politique. Le génie religieux du Midi se mettait en mouvement à son tour, arraché par la terrible secousse du Nord à l'espèce de sommeil où l'avaient plongé les enchantements de la Renaissance. Devait-il céder ou résister aux nouveautés teutoniques? Il parut hésiter et s'interroger longtemps. Dans sa réaction contre le matérialisme et l'indifférence, il recula d'abord au delà du treizième siècle et des scolastiques, jusqu'à saint Augustin, et se rapprocha ainsi de Luther sur la grande question de la justification et de la grâce. Dès le règne de Léon X, une sorte d'association théologique, l'*oratoire de l'amour divin,* avait été fondée par des hommes d'élite, qui aspiraient à régénérer le catholicisme. C'étaient l'excellent et docte Sadoleti, le mystique Gaëtano

de Thiène, l'impétueux Caraffa, et surtout cet illustre et vertueux Contarini, par qui eût été sauvée l'unité de l'église, si elle eût pu l'être. Autour de ce foyer se rallièrent, au moins pour un temps, les anciens disciples de Savonarola, les partisans secrets de Luther, et tout ce qu'il y avait en Italie d'esprits désireux de purger la religion des abus qui la souillaient. A leurs souhaits de réforme ne se mêlaient pas, comme au delà des Alpes, d'antiques ressentiments nationaux contre Rome et la tiare; la plupart d'entre eux voyaient au contraire dans la papauté l'instrument de la Providence, et c'était par le pape, non contre le pape, qu'ils espéraient transformer l'église. Leurs idées obtinrent la plus vive sympathie parmi les classes éclairées de toutes les cités italiennes. L'Espagne aussi s'associait à ce mouvement de l'Italie avec l'énergie passionnée qui lui est propre : tandis que l'audacieux Michel Servet s'élançait bien au delà du protestantisme, que Juan Valdez secondait à Naples les réformateurs italiens, et que les *alumbrados* (illuminés) rallumaient leurs flammes mystiques à la lampe mal éteinte du gnosticisme, les plus touchantes inspirations du sentiment religieux se personnifiaient dans une jeune Castillane, cette Thérèse « qui porta l'amour divin au plus haut degré dont le cœur humain soit capable [1] : » amante

[1] Pierre Leroux. — Par une remarquable coïncidence, au moment où sainte Thérèse atteignait à des hauteurs célestes où ne s'était peut-être encore élevée aucune femme, notre Guillaume Postel, ce rêveur de génie, abandonnait sa double chaire du collége de France pour chercher partout la *Mère du monde*, la *nouvelle Ève, consubstantielle au Christ*, qui devait, suivant lui, transformer le christianisme. Il crut l'avoir rencontrée à Venise, dans la personne de la *Mère Jeanne*. Chose singulière! l'objet de cette religion future, qui s'annonçait avec un enthousiasme si peu *rationnel*, était de substituer *la raison naturelle à la foi surnaturelle*, et Postel établissait en principe qu'il n'y avait rien dans la religion qui ne s'expliquât par la nature et par la raison. Il mêlait à sa théologie des rêves

sublime de l'éternel idéal, digne d'être l'épouse du Christ et la sœur de Jeanne Darc, elle embrassait l'univers en Dieu dans son amour, et pleurait sur les démons eux-mêmes, pendant que Calvin maudissait les pécheurs et instruisait ses disciples à leur souhaiter l'enfer! Cette admirable créature semblait née pour racheter devant Dieu et l'humanité les crimes de l'Espagne!

Les nouvelles tendances prirent en Italie un caractère très-imposant à l'avénement de Paul III : ce pontife sentit que la papauté ne pouvait rester immobile sans tout perdre, qu'elle devait agir avec énergie si elle ne voulait que le monde la crût frappée à mort. Il entra dans le mouvement; il en appela les principaux moteurs dans le sacré collége; il fit entrer Contarini, Sadolet, Caraffa, dans une commission chargée de préparer *l'amendement de l'église* : le chef de cette commission, Contarini, traita hautement d'hérésie et de simonie les concessions de grâces spirituelles à prix d'argent, qui faisaient depuis si longtemps la source la plus abondante des revenus de la cour de Rome; il traita d'idolâtrie la maxime que le pape n'a de règle que sa volonté pour établir et modifier les lois positives : « doctrine de servitude, disait-il, que les luthériens ont raison de comparer à la captivité de Babylone. » Paul III parut approuver Contarini : sans se laisser décourager par les souvenirs d'Augsbourg, Contarini et ses amis tentèrent tout ce qui restait de chances de récon-

patriotiques : Jeanne Darc avait été le précurseur de la Mère Jeanne; le roi de France devait parvenir à la monarchie chrétienne, par laquelle s'accomplirait la *concorde du monde;* l'humanité allait retrouver la langue-mère, instrument de cette concorde; Postel passa en Syrie pour tâcher de rassembler les éléments dispersés de la langue-mère parmi les idiomes les plus anciens de l'Orient. Voyez la biographie de ce personnage extraordinaire dans le dictionnaire de Chantepié.

ciliation avec les protestants ; les luthériens avaient refusé de reconnaître un concile convoqué et dirigé par le pape (1535-1537), et Paul III avait, à diverses reprises, prorogé l'ouverture de l'assemblée : on en revint aux conférences préparatoires. L'empereur, qui avait au succès de cette tentative un intérêt immense, l'appuyait de toute son autorité. Contarini se fit envoyer comme légat à la diète de Ratisbonne (1541), où un livre, intitulé *de la Concorde*, rédigé par des théologiens allemands et approuvé par le légat, fut présenté à l'assemblée et débattu entre des docteurs choisis dans les deux partis ; Mélanchthon et Bucer représentaient les protestants. Le livre *de la Concorde* reconnaissait que la foi seule justifie, pourvu qu'elle soit *vive et active ;* il acceptait la nécessité de rétablir l'organisation primitive de l'église, transigeait sur les deux espèces, sur les messes privées ; le pape n'était plus que le patriarche de Rome, le premier entre les évêques par l'importance de son siége et l'instrument de l'unité. Un instant on put croire que les deux moitiés du monde catholique allaient se réunir et s'embrasser. Vaines espérances ! Rome et Wittemberg désavouèrent à la fois les pacificateurs : Luther cria aux piéges de Satan ; le pape rejeta toute formule équivoque sur la justification, et toute concession sur sa primauté. Tout fut rompu, et sans retour ! Contarini, le cœur brisé, revint mourir en Italie, et ses amis se séparèrent violemment sur sa tombe ; le général des capucins, Ochino, et le savant Pierre Martyr Vermigli, pour passer les Alpes et embrasser la Réforme en Suisse, le cardinal Caraffa, pour se mettre à la tête de la réaction catholique qu'il devait diriger plus tard du haut du saint-siége.

La conciliation avait échoué : le catholicisme romain

tenta de se régénérer par une voie contraire; il se rejeta violemment vers son passé, mais en s'efforçant de forger de nouvelles armes pour la défense de ses vieilles doctrines : le pape, assuré de l'aveu des catholiques allemands, convoqua le concile œcuménique à Trente, pour le 1er novembre 1542, prétendant remplir ainsi la promesse faite à l'Allemagne d'assembler le concile sur terre germanique, bien que Trente appartienne, par la position géographique et la langue, à l'Italie plutôt qu'à l'Allemagne. La guerre, rallumée avec violence cette année-là entre François Ier et Charles-Quint, empêcha les évêques de se rendre à Trente, et le pape fut encore une fois obligé d'ajourner le concile : Paul III tâcha d'imposer sa médiation, ou celle du concile, à l'empereur et au roi de France : dans une lettre fort vive, adressée à Charles-Quint, il lui signifie comment il entend que soit composé le concile : « Pour que le concile soit chrétien, il ne faut pas que les hérétiques y soient mêlés comme s'ils en faisaient partie, et ce n'est point à *César* ou à aucun autre, mais à nous seul à connaître et à déclarer quels sont les hérétiques (25 août 1544). » La paix se fit sur ces entrefaites, les obstacles tombèrent, et le concile fut convoqué définitivement à Trente pour le 15 mars 1545. La papauté devait l'ouvrir sous des auspices bien différents de ceux qu'avait rêvés Contarini : dès 1542, les formes de l'inquisition d'Espagne avaient été introduites à Rome, d'après le conseil de Caraffa : un tribunal suprême de l'inquisition, composé de six cardinaux, avait été institué avec mission de poursuivre les hérésies dans le monde entier; aux six inquisiteurs généraux fut attribué le droit de procéder sans le concours des *ordinaires* (des officialités), et de déléguer leurs pouvoirs à qui bon leur semblait, et

partout où bon leur semblait; personne n'était exempt de leur juridiction. La terreur plana bientôt sur toute l'Italie : plusieurs académies furent dissoutes; les livres furent soumis à la censure préalable de l'inquisition ; une main de fer comprima ce libre mouvement religieux qui commençait à opérer une révolution salutaire dans les mœurs et les sentiments des classes lettrées, et qui, plus désintéressé que dans le nord de l'Europe, ne fut soutenu ni par les passions populaires, ni par la cupidité des grands[1].

Cependant la force matérielle était insuffisante contre la puissance de propagande que déployait le protestantisme; cette force, d'ailleurs, Rome n'en disposait plus en tous lieux, et ses ennemis avaient déjà commencé de lui rendre violences pour violences : Rome évoqua donc des entrailles du catholicisme ces forces morales qui avaient jadis répondu à son appel contre les Albigeois, et, comme au treizième siècle, elle recourut à la création de nouvelles milices monastiques. Les dominicains et les franciscains, d'autant plus profondément atteints par la corruption que l'exagération de leurs règles dépassait davantage les forces humaines, s'étaient montrés d'ailleurs parfois accessibles aux idées d'indépendance et d'innovation : les ordres mendiants n'étaient plus des instruments assez sûrs ni assez efficaces; l'étrangeté de leurs habitudes, de leur costume, de leur existence, l'une des causes de leur succès au moyen âge, n'était plus qu'une cause de répulsion au seizième siècle : les chefs du parti papal comprirent que la seule chance de retenir le monde laïque sous leurs lois était de se rapprocher de lui, d'en

[1] En Italie, les princes n'avaient point à convoiter la dépouille du clergé; les évêques et les abbés en général, n'étaient pas riches, encore moins seigneurs temporels ; dans les républiques, les clercs payaient les impôts comme les laïques.

différer le moins possible par l'extérieur. Au lieu de créer, comme au treizième siècle, des moines plus extraordinaires que les autres moines, ils créèrent des moines aussi semblables que possible aux prêtres séculiers, des espèces de congrégations de chanoines : tels furent les théatins, établis, dès 1524, par Caraffa et Gaëtano de Thiène, dans le but d'attirer au sein du clergé des hommes appartenant aux classes les plus élevées et les plus influentes : il fallut même plus tard des preuves de noblesse pour y être admis. D'autres institutions de clercs réguliers s'élevèrent encore en Italie et travaillèrent à épurer les mœurs du clergé.

Tout cela manquait d'un souffle assez puissant ; ce fut l'Espagne qui donna ce que demandait Rome ; du pays basque sortit le redoutable adversaire de Luther et de Calvin, Ignace de Loyola (don Inigo Lopez de Recalde y Loyola). Rien n'est plus opposé que le caractère personnel de ce fameux fondateur de la compagnie de Jésus avec les idées que réveille vulgairement le nom des jésuites : le mot même de *jésuitisme* est devenu, dans notre langue, synonyme d'hypocrisie, d'astuce, de morale équivoque, de politique tortueuse ; le berceau de l'institution ne fut pourtant pas souillé de ces vices ; Ignace de Loyola fut au contraire un homme d'une imagination si exaltée et si romanesque, que l'on pourrait presque soupçonner Cervantès d'avoir pris chez lui quelques-uns des traits de son héros imaginaire. Il est vrai que, par un contraste surprenant, cet enthousiaste déploya, pour réaliser ses conceptions hardies, des facultés pratiques très-éminentes et très-inattendues. Ce fut durant une longue maladie, suite des blessures reçues au siége de Pampelune (1521), que se décida la vocation d'Ignace :

un reflet de la mystique chevalerie du Saint-Graal brilla jusqu'à lui à travers les Amadis, sa lecture favorite; il quitta les romans pour les légendes des saints; sa pensée, remplie jusqu'alors par la guerre et l'amour, s'éleva de l'amour charnel à l'amour idéal, et appela d'autres combats que ceux des rois de la terre, les combats du bien contre le mal, du Christ contre Satan; il abandonna sa dame terrestre pour la sainte Vierge, fit la *veillée des armes* devant l'image de Marie, et commença, en prenant l'habit d'ermite au Mont-Serrat, la nouvelle carrière dans laquelle il ambitionnait d'égaler les François d'Assise et les Dominique. Il avait en effet de grands rapports avec saint François; cependant il semble que le cœur ait dominé chez François, l'imagination, chez Ignace; c'était bien là l'adversaire naturel du froid et sec Calvin. Ignace, plus qu'aucun autre mystique, procéda par le sentiment pur, en dehors de la logique, des livres et de la science : sa vie n'est pleine que d'intuitions extatiques, de révélations intérieures, de visions symboliques : il fut d'abord très-suspect à l'inquisition; on le crut affilié aux *illuminés*, dont il ne se distinguait que par un seul point, mais par un point fondamental, la soumission sans réserve à l'église. Il se résigna par obéissance à acquérir le savoir qui lui était indifférent : on lui interdisait d'enseigner ce qu'il n'avait point appris; à trente-six ans, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, où il eût voulu et ne put terminer ses jours, il partit pour aller s'asseoir sur les bancs de l'université de Paris, et vécut sept années parmi les *artiens* et les théologiens de cette vieille métropole des sciences du moyen âge. Il y rencontra quelques autres écoliers espagnols dont les âmes ardentes comprirent la sienne; c'étaient François

Xavier, Salmeron, Lainez, Rodriguez, Bobadilla : le jour de l'Assomption 1534, Ignace et ses cinq compagnons, réunis dans l'église de l'abbaye de Montmartre, communièrent ensemble et jurèrent, entre les mains d'un jeune prêtre savoyard, Pierre Le Fèvre, qui s'associait à eux, de garder la chasteté et la pauvreté, de consacrer leur vie à la conversion des infidèles à Jérusalem, ou, s'ils ne le pouvaient, en tout autre lieu où il plairait au pape de les envoyer. Ainsi la pensée première d'Ignace fut celle des *missions étrangères,* que les jésuites, du reste, ont réalisée avec autant de persévérance que de dévouement ; c'est là, sans aucun doute, la plus belle partie de leur histoire. C'était une grande idée que d'aller chercher, parmi les païens et les musulmans, un dédommagement aux pertes que le catholicisme essuyait en Europe.

Les pieux associés, renforcés de deux Français et d'un Genevois, Broët, Coduret et Lejay, ne tardèrent point à passer en Italie afin de s'embarquer pour la Terre-Sainte : la guerre générale, qui venait de se rallumer, les obligea de s'arrêter à Venise, et changea leur destinée en les retenant en Italie. Leurs projets se modifièrent : ils se firent tous ordonner prêtres, arrêtèrent les bases de leur institution et prirent le titre de *société ou compagnie de Jésus, comme une compagnie de soldats qui prend le nom de son capitaine*. Ils arrivèrent enfin à Rome : d'abord soupçonnés, observés avec inquiétude, ils furent enfin accueillis à bras ouverts lorsqu'ils eurent ajouté aux trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, le vœu « de faire en tout temps ce que leur ordonnerait le pape, sans objection, sans condition, sans salaire et sans retard. » Le plan de l'association fut approuvé en 1540. La papauté jugea promptement la portée de l'arme formidable qui lui

était offerte, et ne négligea rien pour la perfectionner. Ignace, élu général, acquit bientôt une haute importance, et fut un des promoteurs de l'établissement de l'inquisition générale à Rome. L'inquisition de Rome et la compagnie de Jésus furent organisées presque simultanément (1542-1543): celle-ci devait être la tête, celle-là, le bras. Le caractère dominant des constitutions des jésuites fut une réaction absolue contre l'esprit nouveau, contre l'individualité, la liberté, l'examen : l'obéissance est proclamée la vertu par excellence; tout membre de l'ordre est assujetti à une entière soumission au pape, au général élu à vie, aux supérieurs choisis par le général ; l'inférieur doit être *comme un corps inanimé* dont le supérieur serait l'âme (*perindè ac cadaver*), *comme le bâton dans la main qui s'en sert à volonté :* sa pensée ne lui appartient pas plus que ses actions. Le général doit connaître, par tous les moyens, le caractère, les actes, les aptitudes de chaque membre de la société, pour tout gouverner et tout exploiter : son autorité est absolue dans les limites des constitutions de l'ordre; il n'est obligé de prendre conseil de ses frères que s'il veut modifier les constitutions mêmes; des délégués spéciaux ont mission de veiller à ce qu'il ne s'écarte pas de la règle, c'est là le seul contrôle imposé à sa puissance. Les dominicains et les franciscains avaient été constitués, moitié pour l'action, moitié pour la contemplation : les jésuites sont tout action ; on leur défend, loin de leur prescrire, les austérités excessives, les habitudes ascétiques, qui rendent l'homme impropre à la vie active; pas même de prières en commun, de chants au chœur, de costume monacal! On veut avoir en eux des hommes libres de pénétrer en tous lieux et d'agir à toute heure. Leurs moyens de domination extérieure furent

aussi bien choisis que leur organisation intérieure était fortement constituée : la société s'efforça de s'emparer des consciences, surtout de la conscience des grands, par la confession, et de la jeunesse par l'éducation : elle entreprit d'étouffer l'enseignement laïque, si florissant en Italie depuis un siècle ; les universités ne recevaient que des jeunes gens sortis de l'enfance, et leur enseignement était salarié ; les jésuites attirèrent des élèves d'un âge plus tendre, instituèrent cette division de classes qui s'est conservée jusqu'à nous, créèrent de savantes méthodes d'enseignement, et fondèrent des collléges gratuits. L'ordre se divisa en plusieurs degrés, pour faire face à toutes les nécessités : 1° les profès de *quatre vœux*, seuls jésuites complets, sans résidence fixe et toujours à la disposition du pape ; 2° les coadjuteurs spirituels, fixés dans les colléges et voués à l'éducation ; 3° les novices et écoliers approuvés ; 4° les coadjuteurs laïques, administrant les revenus des colléges ; ces derniers prêtaient comme les autres les trois vœux de chasteté, de pauvreté [1] et d'obéissance. L'interdiction à tout jésuite d'accepter les dignités ecclésiastiques, interdiction qui n'avait existé jusque-là dans aucun ordre religieux, acheva de consolider la discipline et l'inébranlable unité de la compagnie de Jésus. Jamais, dans aucune association chrétienne, le libre arbitre de l'homme n'avait été si absolument étouffé; aussi ne putil naître, chez les jésuites, de ces glorieuses et sublimes individualités qui avaient illustré les autres ordres, les franciscains, les dominicains surtout ; mais aussi n'y eut-il pas non plus chez eux d'écarts mystiques, de révoltes, ni de schismes ; le but qu'ils s'étaient proposé, ils l'atteignirent.

[1] Les colléges pouvaient avoir des revenus ; mais les autres maisons devaient vivre d'aumônes. Cette partie de la règle fut singulièrement modifiée depuis.

Ainsi, au moment même où la personnalité humaine prenait le plus libre essor qui lui eût encore été permis, le principe contraire réalisait l'idéal de la théocratie plus complétement qu'il ne l'avait été jusque-là sur la terre : le monde moderne était appelé à une grande et décisive expérience [1].

Une nouvelle phase de la lutte religieuse avait commencé : le catholicisme s'armait pour ressaisir l'offensive dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre des faits ; la réforme et le schisme s'apprêtaient à soutenir le choc ; mais ce n'était pas au nom de la liberté : l'Angleterre était livrée à la plus honteuse servitude religieuse et politique, et Calvin tentait à Genève une sorte de contrefaçon de Rome. Appelé à Genève par Farel, en 1536, puis chassé par le peuple, irrité de ses allures tyranniques (1538), il était bientôt rentré en triomphe, grâce aux agitations sans issue qui désolaient cette orageuse cité, et qui la ramenèrent à chercher l'ordre et l'organisation sous la verge du sombre réformateur (1541). Calvin transforma cette vieille commune du moyen âge et en fit une place de refuge, un foyer de propagande vis-à-vis de la France ; poste admirablement choisi que cette ville, française de langue, indépendante du gouvernement français, et assurée dans son indépendance par la Suisse protestante à laquelle elle s'adossait, brûlot attaché au flanc de la France et que la politique royale ne pouvait éteindre de vive force. Calvin se trouvait ainsi inattaquable dans la cité modèle qu'il pétrissait à son gré. Un culte

[1] Voyez le *Corpus institutionum societatis Jesu*, Antverpiæ, 1709. — Le deuxième livre de l'Histoire de la Papauté, de L. Ranke, les *Comptes-rendus* de MM. de Montclar et de La Chalotais, le continuateur de Fleury, t. XXVIII, et l'Encyclopédie nouvelle, art. Théocratie, par M. Théod. Fabas.

sans symboles, sans cérémonies et sans formes, dans des temples froids et nus, un gouvernement à tendances théocratiques sous des apparences républicaines [1], portant sa surveillance inquisitoriale jusque dans le foyer domestique et dans les actes les plus intimes de la vie de chacun, la délation en honneur, l'hypocrisie forcée dans les mœurs, une législation de fer prodiguant les tortures et la mort, des persécutions acharnées contre les *libertins* [2] et contre les dissidents religieux, tel fut l'aspect de Genève sous Calvin. Il semblait qu'un esprit de fureur et de haine eût soufflé sur toute la chrétienté : le luthéra-

[1] Par nécessité, non par penchant, Calvin avait dû se servir des éléments républicains existant à Genève : la tradition des premiers siècles, sur laquelle il cherchait à s'appuyer contre Rome, l'obligeait aussi à recourir au peuple, à la masse des fidèles laïques. L'ordre ecclésiastique, constitué à Genève sous son inspiration, se composa de pasteurs (prêtres), de docteurs (théologiens), d'anciens et de diacres. L'ordre ecclésiastique élit les pasteurs, le conseil de la république les confirme ; les anciens, et le conseil en dernier ressort, jugent la conduite des pasteurs et décident des choses de la foi. Les anciens sont élus par le conseil ordinaire et le grand conseil. Un corps mixte, le consistoire, formé pour un tiers de pasteurs et pour deux tiers d'anciens, veille sur les mœurs publiques et particulières. On ne saurait nier qu'il n'y ait eu là une tentative très-remarquable d'organiser l'unité de l'église et de l'état, en soumettant les fonctionnaires ecclésiastiques, comme les fonctionnaires politiques, à la souveraineté de la nation et de ses représentants, église et état tout à la fois ; mais, en l'absence de liberté individuelle, et surtout de liberté de conscience, et sous l'empire du dogme étroit dont Calvin était le ministre, cette tentative ne pouvait aboutir qu'à la tyrannie dont le consistoire devint l'instrument. Calvin d'ailleurs n'avait pas adopté sincèrement le principe de la subordination du clergé à la société gérale : il fit transférer du conseil aux pasteurs le droit d'excommunication ; il eût voulu revenir à la doctrine de la mission immédiatement conférée de Dieu au prêtre ; il regrettait la domination épiscopale. Cependant les germes semés à Genève ne furent pas perdus.

[2] Les *libertins* étaient des partisans de la *liberté*, des patriotes genevois, qui s'efforçaient de repousser le joug des réformateurs et des réfugiés, et qui, du reste, paraissaient assez indifférents aux querelles religieuses. Calvin les accusait d'être une secte panthéiste ou averrhoïste; ils étaient plutôt *pantagruélistes*, comme on appelait en France les sceptiques de *joyeuse vie*, formés à l'école de Rabelais.

nisme aussi était entraîné dans cette voie fatale. Au synode réformé de Hombourg, en 1536, l'année d'après la répression des rebelles de Munster, tous les anabaptistes obstinés, non-seulement ceux qui prêchaient la révolte armée et la destruction de la propriété, mais ceux qui, se bornant aux questions théologiques, enseignaient la nécessité du second baptême et niaient le péché originel, avaient été déclarés dignes de mort, d'après le précepte du Lévitique, c. 24 : « Que celui qui blasphème Dieu, meure de mort ! » L'étude passionnée de la Bible, faute d'être guidée par la notion du progrès de l'humanité, poussait le protestantisme à d'étranges retours vers l'antique barbarie judaïque [1] ! Luther et le doux Mélanchthon lui-même approuvèrent les décrets de Hombourg ! Les factions religieuses ne s'entendaient que sur un principe, le principe de la persécution ; seulement, chacune réclamait le droit d'en

[1] Sur le synode de Hombourg, voyez Catrou, *Hist. du Davidisme.* — L'incident le plus extraordinaire de ce mouvement rétrograde fut le consentement donné par Luther et Mélanchthon à la bigamie du landgrave de Hesse. Ils le firent à contre-cœur, malgré le soulèvement de leur conscience, et par des motifs politiques ; tout cela est vrai, mais ils ne le firent cependant que parce que la polygamie avait été permise sous l'ancienne loi, et que, n'ayant pas la notion du progrès, ils ne pouvaient comprendre logiquement que des actes permis sous l'ancienne loi fussent devenus criminels sous la nouvelle. — Cette réaction de la Réforme en faveur du mosaïsme a eu des résultats très-considérables en bien et en mal dans le monde moderne : elle a développé, à diverses époques, chez les peuples protestants, de farouches passions, aussi contraires à l'esprit de l'évangile que le fanatisme catholique ; d'autre part, en repoussant l'ascétisme chrétien, en réhabilitant l'esprit positif du judaïsme et son attachement aux biens de la terre, elle a dirigé les intelligences vers l'industrie, vers l'exploitation de la nature, vers toutes les sciences qui augmentent la puissance réelle et le bien-être de l'homme. Elle a beaucoup contribué à donner à cet égard une supériorité décidée aux peuples protestants sur les peuples du Midi. Malheureusement, ce progrès, combiné avec l'essor du rationalisme individualiste, a été loin jusqu'à présent de verser sur l'humanité tous les bienfaits qu'on en eût pu attendre s'il fût éclos sous les auspices de la fraternité et de l'unité.

faire l'application à ses adversaires. Un nouvel âge de fer, l'âge des guerres de religion, commençait pour l'Europe?

Alors que le monde chrétien, entre Loyola et Calvin, allait se déchirer pour le choix des erreurs, qu'allait faire la France, elle, le lien du Nord et du Midi, elle, la région du milieu[1], pressée entre les deux forces contraires? Le gallicanisme aurait-il la puissance et la sagesse de préserver la France d'un double joug? Il n'était guère permis de l'espérer : on pouvait croire que le gallicanisme, déjà enchaîné à Rome par la solidarité du sang versé, serait bientôt emporté par le mouvement ultramontain. C'était peut-être la France qui avait vu, depuis quinze ans, s'élever le plus de bûchers ; ce fut de France que partit l'épouvantable signal d'un siècle de massacres.

Il a été question maintes fois, dans ce livre, des *Vaudois* qui habitaient les hautes vallées des Alpes, sur les confins du Dauphiné, du Piémont et du marquisat de Saluces : on les a vus persécutés sous Charles VIII, tolérés et protégés sous Louis XII, moyennant quelques actes de soumission extérieure ; ces Vaudois n'étaient pas les seuls qui existassent dans le Midi : dès la fin du treizième siècle, les seigneurs de Cental et de Roque-Épervière (Rocca-Sparviera), suzerains des montagnes où s'étaient retirés les Vaudois, avaient établi, sur des terres désertes et incultes qu'ils possédaient en Provence, des colonies de ces réfugiés. Les colons s'étaient multipliés en paix et en silence, et avaient admirablement fertilisé par leur industrie le canton qui s'étend sur la rive nord de la Durance, autour du mont Léberon, aux environs d'Apt et de Vaucluse. La meilleure

[1] Dans l'ordre de la civilisation générale, s'entend ; dans l'ordre des nationalités, la France appartient spécialement au groupe méridional.

partie de ce petit territoire, qui contenait trente ou quarante petites villes, bourgs et villages, et près de dix mille feux, dépendait de la viguerie d'Apt, et le reste, du comtat Venaissin. Il ne paraît pas que les Vaudois provençaux eussent jamais été, au temps passé, sérieusement inquiétés comme leurs frères des Hautes-Alpes. Sans doute ils cachaient davantage leurs opinions ; ils se montraient dans les églises ; ils ne refusaient pas absolument de recevoir les sacrements de la main des prêtres, quoiqu'ils n'eussent confiance que dans leurs ministres à eux, dans leurs *barbes*, comme ils les appelaient. On ne pouvait guère les distinguer de leurs voisins qu'à leurs mœurs plus pures et plus laborieuses, à leur indifférence pour les pèlerinages, les images et les autres objets de la dévotion populaire. Mais, lorsque ces pauvres gens apprirent que des peuples entiers, brisant le joug de Rome, embrassaient des croyances à peu près analogues à celles qu'eux-mêmes conservaient obscurément depuis quatre siècles, ils furent saisis d'une vive fermentation religieuse ; ils crurent que *le jour du Seigneur* était venu ; ils tâchèrent de gagner des prosélytes ; ils se mirent en communication avec les réformés de Suisse et d'Alsace, puis avec Genève, acceptèrent la confession de foi des sacramentaires, et firent imprimer à Neufchâtel une Bible traduite en français par Olivétan, et revue par Calvin. Le protestantisme salua dans les Vaudois les aînés de la Réforme, titre funeste qui les dévoua au martyre !

En 1540, les Vaudois furent ajournés en masse pardevant le parlement de Provence, qui, à l'instigation des archevêques d'Aix et d'Arles, avait déjà frappé quelques victimes parmi eux. Les Vaudois ne comparurent pas, et furent jugés par contumace le 18 novembre 1540.

Le parlement condamna au feu les chefs de famille, au bannissement et à la confiscation les femmes et les enfants, et ordonna la destruction de Mérindol, principale retraite des hérétiques ; les maisons devaient être rasées jusqu'aux fondements ; les caves, comblées ; les cavernes des montagnes, bouchées ; les forêts, coupées ; les arbres fruitiers, arrachés ! Déjà des troupes royales étaient assemblées pour l'exécution de cet effroyable arrêt, et le vice-légat qui gouvernait le comtat Venaissin pour le pape se disposait à traiter le bourg de Cabrières, dépendance du Comtat, comme le parlement d'Aix ordonnait de traiter Mérindol. Les Vaudois avaient pris les armes, résolus à ne point périr sans se défendre : trois hommes influents s'unirent pour arrêter les scènes de carnage qui se préparaient ; Barthélemi Chassanée ou Chasseneux, premier président du parlement de Provence, Sadolet, évêque de Carpentras, et Guillaume du Bellay-Langey, gouverneur du Piémont. Chasseneux avait été l'un des auteurs de la sentence du 18 novembre ; mais il eut horreur de son ouvrage, et en suspendit l'exécution jusqu'à ce qu'on en eût référé au roi ; pendant ce temps, Sadolet, que ses lumières, sa bonté et les charmes de son esprit rendaient cher et respectable à tous les partis [1], parvint à détourner de Cabrières la vengeance du vice-légat. François I[er], avant de se prononcer, chargea Guillaume du Bellay de prendre d'exactes informations sur les Vaudois : le rapport de

[1] C'était lui qui écrivait à Mélanchthon ces belles paroles : *Non ego enim sum qui, ut quisque a nobis opinione dissentit, statim eum odio habeam* (Je ne suis pas de ceux qui prennent en haine incontinent quiconque ne pense pas comme eux). Cet excellent homme, le Fénelon du seizième siècle, correspondait avec Calvin lui-même, et consuma toute sa vie en généreux efforts pour adoucir les haines religieuses. Il se consola, par le bien qu'il fit à son diocèse, du bien qu'il n'avait pu faire à la chrétienté en général.

du Bellay fut très-favorable à la population proscrite. Le roi, par une déclaration du 18 février 1541, suspendit l'arrêt du parlement d'Aix, et accorda aux Vaudois un délai de trois mois pour abjurer leurs erreurs. Les Vaudois comparurent alors par procureur devant le parlement d'Aix, présentèrent leur confession de foi, et demandèrent qu'on leur montrât amiablement en quoi ils erraient. Une commission ecclésiastique et judiciaire se transporta dans leurs bourgades sans pouvoir les amener à abjurer : les choses traînèrent ainsi quatre ans entiers au grand dépit de la majorité du parlement et du clergé de Provence. Calvin ne négligea rien pour sauver les *fidèles* provençaux : il fit écrire au roi des lettres pressantes par la ligue de Smalkalde et par les cantons zwingliens de la Suisse; cette intervention étrangère ne fut rien moins qu'agréable à François Ier ; cependant la politique l'obligea d'y avoir égard tant que dura la guerre contre l'empereur, et les délais accordés aux Vaudois furent plusieurs fois renouvelés.

Les Vaudois mettaient une confiance aveugle dans la tolérance du roi, et bravaient peut-être, par d'imprudentes provocations, leurs implacables ennemis, tandis que l'orage s'amassait sur leurs têtes. Deux de leurs protecteurs, du Bellay-Langey et Chasseneux, étaient morts : le troisième, Sadolet, était parti pour Rome; on prétend que Chasseneux avait été empoisonné par les fanatiques dont il contrariait les fureurs, et qui trouvèrent un instrument terrible dans son successeur, le premier président Meynier, baron d'Oppède, un de ces hommes qui ne poursuivent à travers les catastrophes politiques et religieuses que la satisfaction de leurs appétits rapaces et de leur rage destructrice. D'Oppède voulait, dit-on, se venger

sur les Vaudois du refus qu'une de leurs suzeraines, la dame de Cental, avait fait de sa main : ce magistrat, qui, en l'absence du seigneur de Grignan, gouverneur de la Provence, dirigeait toutes les affaires du pays, ne cessait d'exciter le roi à l'extermination des hérétiques : il accusait les Vaudois de profanations et d'insultes continuelles contre la religion catholique ; il représentait leurs liaisons avec les réformés étrangers comme une conspiration contre la couronne, et prétendait que ces paisibles agriculteurs avaient quinze mille hommes prêts à prendre les armes et à s'emparer de Marseille pour ériger la Provence en république. Le seigneur de Grignan avait déjà inquiété la cour par des insinuations analogues; le cardinal de Tournon, toujours prêt à frapper quand il s'agissait d'hérésie, seconda d'Oppède et les prélats provençaux de toute son influence ministérielle. Les souffrances physiques rendaient le roi tout à la fois plus ombrageux, plus irritable et plus accessible à la superstition qu'autrefois ; on parvint à enflammer sa colère : après le traité de Crépi, ne se souciant plus de ménager les réformés d'Allemagne et de Suisse, il enjoignit enfin au parlement d'Aix d'anéantir les hérétiques, et de *faire en sorte que le pays de Provence fût entièrement dépeuplé et nettoyé de pareils séducteurs* (1er janvier 1545).

Le 12 avril, d'Oppède lut les lettres du roi au parlement d'Aix, où, tout d'une voix, fut résolue l'exécution de l'arrêt donné *contre ceux de Mérindol*. D'Oppède avait tardé trois mois à communiquer les ordres du roi au parlement, afin de rendre plus certaines les mesures d'extermination : dès le lendemain 13 avril, le premier président et l'avocat général Guérin, personnage aussi sanguinaire que d'Oppède, sortirent d'Aix, accompagnés

du fameux Paulin, baron de La Garde, qui conduisait une petite armée composée de six *enseignes* des vieilles bandes de Piémont, d'une compagnie d'ordonnance et de quelques milices bourgeoises d'Aix, d'Arles et de Marseille, requises de prendre les armes *à peine de punition exemplaire*. Ces troupes, grossies par les soldats de l'évêque de Cavaillon, vice-légat d'Avignon, envahirent brusquement le territoire vaudois. Les Vaudois, assaillis à l'improviste, ne purent opposer aucune résistance : à la vue de huit villages enflammés, les habitants de la ville de Mérindol s'enfuirent dans les bois et dans les montagnes, poursuivis par un détachement des gens de d'Oppède. Plus de cinq cents femmes, ne pouvant suivre les autres fugitifs, furent atteintes par les soldats; le chef de ceux-ci leur sauva l'honneur et la vie, quoique d'Oppède eût prescrit de tout mettre à mort sans distinction de sexe ni d'âge. Pendant ce temps, d'Oppède, Paulin et Guérin, après avoir brûlé Mérindol, s'étaient dirigés sur Cabrières : il n'y était resté qu'un petit nombre d'habitants, qui, après quelques coups de canon, ouvrirent les portes de la place, sous promesse de la vie ; d'Oppède tint parole en faisant égorger les hommes et enfermer les femmes dans une grange remplie de paille, à laquelle on mit le feu (20 avril). La petite ville de La Côte fut ensuite saccagée et brûlée, malgré les supplications du seigneur de ce lieu, qui était parent de d'Oppède, et qui, s'imaginant préserver ses vassaux par son crédit, leur avait persuadé de ne pas quitter leurs foyers : on massacra tous les hommes ; les femmes, livrées aux derniers outrages et aux traitements les plus atroces, périrent presque toutes de douleur, de faim, ou des tortures qu'elles subirent. Vingt-deux villages furent détruits comme les trois

villes vaudoises; des milliers de proscrits, traqués par les soldats, erraient au milieu des forêts et des rochers, et arrachaient, pour apaiser la faim qui les dévorait, les herbes et les racines sauvages; ni villes ni villages n'eussent osé les recevoir, le parlement d'Aix et le gouvernement pontifical du Comtat ayant défendu, sous peine de la vie, *que nul osât donner retraite, aide, secours, ni fournir argent et vivres à aucun Vaudois ou hérétique.* Une multitude de femmes et d'enfants moururent de faim; les plus robustes des proscrits gagnèrent, à travers les Alpes, Genève et la Suisse; presque tous ceux qui tombèrent au pouvoir des soldats furent égorgés, pendus ou envoyés, comme forçats, sur les nefs du baron de La Garde, général des galères. Ce canton, naguère heureux et florissant, fut changé en un désert plein de ruines noircies et de débris humains sans sépulture. Quatre à cinq mille victimes avaient péri par la main des bourreaux, un plus grand nombre, par la faim, la misère et le désespoir, sans compter les infortunés qui encombraient les bancs des galères royales [1].

Tel fut l'épouvantable prologue des luttes religieuses

[1] De Thou, Hist. univers., l. VI. — Th. de Bèze, Hist. eccles. — Sleidan. — Bouche, Hist. de Provence. — C'est à l'année 1545 que commence l'histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou (1545-1607) : le 1er livre n'est qu'un résumé du demi-siècle précédent. Cet ouvrage est le grand monument historique du seizième siècle : ses proportions, trop vastes sous le rapport de l'art, mais non sous celui de la science et de l'information, dépassent toutes les œuvres analogues. On ne retrouve pas sans doute, sous l'ampleur magistrale de son latin classique, la couleur et la vivacité des mémoires français; mais son imposante ordonnance, la dignité, la moralité, le patriotisme, les lumières qui y brillent, justifient sa haute renommée. Il faut seulement se défier quelquefois de ses jugements sur certains hommes et certains faits : il est trop enclin, dans son énergique antipathie contre les ennemis de l'État, à soupçonner partout des trames mystérieuses, et à changer des accidents en crimes. Voyez, avec le texte latin, la traduction française de Londres, 1734, à la suite de laquelle sont tous les passages *restitués*.

qui devaient bouleverser de fond en comble la vieille France! Les jours de Béziers et de Carcassonne étaient revenus; mais c'était sur toute la surface du royaume que devaient se renouveler les horreurs de la guerre des Albigeois!

D'Oppède et ses complices, *craignant d'être un jour recherchés pour tout ce qui s'était fait en cette exécution*, envoyèrent au roi le sieur de La Fond, un des présidents au parlement d'Aix, afin de justifier leur conduite. Le cardinal de Tournon plaida auprès du roi la cause des massacreurs, et François I[er], par lettres patentes du 18 août 1545, *approuva tout ce qui avait été fait contre les Vaudois*, acceptant devant Dieu et devant les hommes la solidarité de ce grand forfait.

L'extermination des *hérétiques* de Provence ne fut pas le seul gage que François I[er] donna, cette année, à la cause *orthodoxe*, et la guerre qu'il poussa vigoureusement contre Henri VIII ne fut pas moins agréable à Rome. Cette guerre nationale eût mérité d'autres auspices. La France dut subir encore des sacrifices énormes en 1545 : dès le mois de juillet 1544, tous les impôts avaient été arbitrairement augmentés d'un quart; un emprunt forcé fut exigé des *gens aisés à ce faire*, et la gabelle du sel fut établie, par ordonnance royale, dans toutes les provinces exemptes; ainsi se trouvèrent justifiées les craintes des populations de l'ouest, et leur résistance aux premières atteintes portées naguère à leurs priviléges. Le *droit commun* auquel on les assujettissait n'était que l'oppression commune. On généralisait le détestable régime de l'achat forcé, au lieu de le remplacer par un droit sur le sel. Des séditions éclatèrent dans le Périgord et dans quelques autres contrées : elles n'eurent

point immédiatement de grandes suites; mais le feu de la révolte couvait sourdement dans les provinces du sud-ouest, et devait finir par allumer un violent incendie.

L'augmentation des impôts permit à François Ier d'assaillir puissamment Henri VIII par terre et par mer : des levées d'infanterie légère furent ordonnées en Gascogne et en Languedoc; de nombreux lansquenets arrivèrent d'Allemagne; Paulin, baron de La Garde, général des galères, après avoir coopéré aux massacres de Provence, eut ordre d'amener à Honfleur la flotte de la Méditerranée; on nolisa et l'on arma en guerre les plus forts navires marchands de Picardie, de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de La Rochelle; car il n'y avait guère eu jusqu'alors d'autre marine royale, dans les ports de l'Océan, que quelques *grosses nefs* d'apparat : la marine militaire de la Méditerranée était au contraire assez considérable. Le roi cependant avait fait construire récemment, en Bretagne et en Normandie, un certain nombre de galions à voiles et à rames, qui tenaient le milieu entre les *grosses nefs* et les galères. Cent cinquante *gros vaisseaux ronds*, soixante transports et vingt-cinq galères de la Méditerranée, furent rassemblés sur les côtes de Normandie [1], et le roi résolut d'envoyer le gros de l'armée de mer combattre la flotte anglaise et *prendre pied en Angleterre où l'occasion se présenterait*, tandis qu'un corps de troupes, porté par une escadre,

[1] La supériorité de vitesse et de manœuvres qu'avaient les galères, fut le motif qui les fit appeler dans l'Océan. Marchant par tous les vents, lorsque la tempête n'était pas trop forte, elles remplissaient souvent, toute proportion gardée, un rôle analogue à celui de nos bateaux à vapeur. Nous devons cette observation à un intéressant article de M. R. Thomassy. — Les galions construits par François Ier avaient probablement des sabords : cette modification de l'armement naval, si importante qu'elle a créé, à vrai dire, le *vaisseau de guerre*, avait été inventée, vers 1500, par Descharges, constructeur de navires à Brest.

irait joindre les Écossais, et que la grande armée de terre bloquerait Boulogne. L'armée de terre fut confiée au maréchal du Biez; *le secours d'Écosse,* au seigneur de Lorges, et l'armée de mer à l'amiral d'Annebaut, *qui gouvernait tout le fait de la guerre :* c'était la première fois, depuis longues années, qu'un amiral remplissait les fonctions attachées à son titre et montait sur un navire.

Le roi et toute la cour se rendirent au Havre-de-Grâce, pour voir appareiller la flotte : le jour fixé pour l'embarquement (6 juillet), le roi donna aux dames de *sa compagnie* un festin splendide à bord du *Carraquon,* vaisseau amiral, « qui était le plus beau navire de la mer de Ponant (d'Occident), et le meilleur à la voile, portant huit cents tonneaux de charge et cent pièces d'artillerie de bronze (probablement la plupart de petit calibre); » sur la fin de ce banquet, le feu se mit *au fougon* (à la cuisine), par l'entêtement et l'imprudence des cuisiniers du roi, qui, malgré les avis des marins, n'avaient pris aucune précaution contre l'incendie. Les galères de Paulin s'approchèrent à la hâte, sauvèrent toute la cour, beaucoup d'hommes de l'équipage, et l'argent destiné à la paye des troupes, qui se trouvait à bord du *Carraquon;* mais, lorsque le feu *vint au bas du navire,* les galères durent prendre le large et abandonner la nef embrasée, dont les canons échauffés partaient les uns après les autres et lançaient leurs boulets dans toutes les directions; le *Carraquon* ne tarda pas à sauter avec plusieurs centaines de soldats et de matelots.

La perte du vaisseau amiral n'empêcha pas les autres navires d'appareiller, et, le 18 juillet, toutes les divisions de l'armée navale, parties tant du Havre que de Honfleur, de Harfleur, de Dieppe, etc., furent réunies près de l'île

de Wight : la flotte anglaise, assemblée dans la rade de Portsmouth, n'était composée que de soixante gros navires *élus* (choisis) *et très-bien ordonnés pour la guerre,* outre les *ramberges,* petits bâtiments étroits et allongés, qui luttaient de vitesse avec les galères. Les Anglais allèrent au-devant des Français jusqu'à l'entrée du canal qui sépare l'île de Wight de la côte d'Angleterre; mais, après une assez longue canonnade contre les galères qui faisaient l'avant-garde, se sentant trop faibles pour soutenir le choc, ils se retirèrent dans une partie du canal où ils étaient protégés, d'un côté, par des forts bâtis sur les falaises, et, de l'autre, par des bancs et des écueils sous-marins. D'Annebaut ne s'engagea pas dans ce dangereux passage, et tâcha d'attirer l'ennemi en pleine mer : il envoya le baron de La Garde et ses galères insulter les Anglais à la faveur d'un calme; les galères, qui craignaient bien moins que les gros bâtiments les bancs et les écueils, allèrent hardiment trouver les Anglais à l'ancre, *et les escarmouchèrent si furieusement à coups de canon,* qu'elles coulèrent à fond le grand navire la *Mary-Rose*, avec tout son équipage, démâtèrent et rasèrent le vaisseau amiral le *Grand-Henri* [1], *et eussent fait bien d'autres dommages*, si un vent de terre, qui se leva subitement, n'eût poussé les nefs anglaises à pleines voiles sur les agresseurs. Les galères, assaillies à leur tour par les vaisseaux et les *ramberges* des ennemis, se replièrent sur la flotte française, dans l'espoir que les Anglais *sortiraient de leur fort pour suivre leur chasse;* mais cette attente fut trompée. D'Annebaut, alors, jeta dans l'île de Wight des

[1] Le *Henri-Grâce-de-Dieu.* Voyez, dans le *Magasin pittoresque,* un dessin curieux représentant ce navire. Ces vaisseaux d'apparat étaient mieux construits pour l'effet pittoresque que pour la manœuvre.

troupes de débarquement, avec ordre de tout brûler et *dégâter :* il pensait que le roi Henri VIII, dont il avait appris l'arrivée à Portsmouth, ne laisserait pas ravager son pays sous ses yeux sans lui porter secours; mais les Anglais demeurèrent immobiles à la vue des flammes qui s'élevaient de tous les points de l'île de Wight. Après de longs débats auxquels furent appelés tous les pilotes et capitaines de marine, l'amiral et ses lieutenants reconnurent l'impossibilité de forcer l'ennemi à combattre, et la discussion se reporta vers un dessein qui eût pu causer de terribles dommages aux Anglais, l'occupation et *la fortification* de l'île de Wight. Les graves difficultés de ce projet effrayèrent d'Annebaut, esprit peu entreprenant, et la flotte remit à la voile, longea les côtes d'Angleterre jusqu'à Douvres, puis alla débarquer au camp du maréchal du Biez, devant Boulogne, quatre mille soldats et trois mille pionniers, qui eussent été peut-être mieux employés à bâtir et à garder des forteresses dans l'île de Wight. La violence du vent repoussa ensuite l'armée navale vers l'Angleterre : les Anglais, qui s'étaient renforcés et qui comptaient cent gros navires, tenaient la mer, et manœuvraient afin d'engager le combat à leur avantage; les deux flottes se trouvèrent bientôt en présence; mais, quand les Anglais reconnurent que la bourrasque n'avait pas troublé la *bonne ordonnance* de leurs adversaires, ils virèrent de bord vers l'île de Wight : il y eut seulement une canonnade entre l'arrière-garde anglaise et les galères du baron de La Garde. *L'escarmouche fut bien chaude*, et il fut tiré, durant deux heures de combat, plus de *trois cents coups d'artillerie, tant d'un côté que de l'autre.* Cette remarque de Martin du Bellay atteste combien la marine militaire était encore dans l'enfance. Les galères n'avaient

que quelques canons à la proue ; leurs flancs et leur poupe n'étaient point armés.

La flotte française regagna les ports de Normandie dès le milieu d'août, et ce grand armement maritime, le premier qui eût été tenté sur de telles proportions, se termina sans autre résultat que d'avoir montré la France puissante sur l'Océan. La campagne de terre n'eut pas même un résultat moral comme celle de mer : le maréchal du Biez avait été chargé de resserrer étroitement Boulogne, et de construire, vis-à-vis de la fameuse *tour d'Ordre,* un fort qui commandât l'entrée du port et coupât les communications des assiégés avec la mer. Le maréchal, soit incapacité, soit désir de prolonger son emploi en prolongeant le siége, construisit son fort, non point dans l'emplacement convenu, mais à l'endroit appelé Outr-Eau, trop éloigné de la mer pour pouvoir empêcher le ravitaillement. Le maréchal commit faute sur faute, et quarante mille combattants consumèrent inutilement toute la belle saison devant Boulogne.

Dans un des nombreux engagements qui eurent lieu entre les troupes françaises et les fortes garnisons anglaises de Boulogne, de Calais et de Guines, François de Lorraine, comte d'Aumale, qui commençait à acquérir autant de renommée dans les camps que de crédit à la cour, reçut un coup de lance qui lui perça la joue au-dessous de l'œil droit, et entra dans la tête de près d'un demi-pied : la lance se rompit du choc ; le fer court et aigu demeura dans la plaie avec deux doigts du bois ; François, malgré cette terrible blessure, *ne perdit ni les arçons, ni l'entendement,* et eut la force de se tenir à cheval et de retourner au camp ; mais tous les chirurgiens craignaient qu'il ne rendît l'esprit entre leurs mains, au mo-

ment où l'on extrairait le tronçon de la tête : un jeune homme, encore peu connu, osa se fier à son adresse et à l'inébranlable constance du blessé : il enleva le fer d'une main si sûre, qu'aucun accident grave ne survint, et que l'œil ne fut point endommagé ; seulement le comte d'Aumale conserva, toute sa vie, une profonde cicatrice qui lui valut le surnom fameux de *Balafré*. Cet habile opérateur était Ambroise Paré, le père de la chirurgie française, l'homme par qui ce *métier*, naguère abandonné aux barbiers, fut élevé à la dignité d'une haute et noble science, destinée à atteindre sa perfection dans notre patrie[1].

François I[er] eut, sur ces entrefaites, une grande douleur à subir : son fils Charles, duc d'Orléans, mourut, le 8 septembre, à l'abbaye de Forêt-Moûtier, entre Abbeville et Montreuil, enlevé par une maladie contagieuse qui régnait dans l'armée et dans la Picardie maritime. Le jeune prince fut victime de son extravagance : il s'avisa d'entrer par bravade, accompagné de quelques jeunes seigneurs, dans une maison où huit personnes étaient mortes récemment de la contagion ; il retourna les matelas des lits mortuaires, et fit voler la plume avec son épée sur sa tête et sur celle de ses compagnons, en criant que *jamais fils de France n'était mort de la peste ;* il s'échauffa tellement à cet étrange exploit, qu'il se coucha deux heures après, et ne se releva plus : il avait environ vingt-trois ans. Le roi perdit ainsi, à neuf ans d'intervalle, les deux

[1] « Jusqu'alors on regardait comme vénéneuses les blessures faites par les armes à feu, et on les cautérisait avec de l'huile bouillante. L'inflammation et la mort suivaient, dans beaucoup de cas, cet absurde traitement. Paré y substitua l'emploi successif de substances de plus en plus douces, consigna le résultat de ses expériences, et en forma un corps de doctrine nouvelle dans *sa Manière de traiter les plaies faites par les arquebuses,* publié en 1544. » Poirson, Hist. de France pendant les temps modernes, 2e partie, p. 135; 1834.

fils qu'il préférait : il ne lui restait plus que le dauphin Henri, celui des trois qui lui ressemblait le moins par l'esprit et le caractère, et auquel il portait le moins d'affection [1].

(1545-1546.) La mort du duc d'Orléans changeait de nouveau la face de la politique, en annulant le traité de Crépi, qui reposait tout entier sur la tête de ce jeune prince et sur son union avec la fille ou la nièce de l'empereur [2]. François I[er] rentrait dans ses droits sur le Milanais, et tous les anciens sujets de contestation renaissaient entre le roi et l'empereur. François I[er] envoya l'amiral d'Annebaut et le chancelier Olivier à Bruges, vers Charles-Quint, pour aviser à *faire nouveaux traités et confirmer nouvelles alliances et amitiés*. Charles, tranquille du côté *du Turc*, avec qui François I[er] lui avait ménagé une trêve plus utile qu'honorable [3], était tout occupé à tirer de ses sujets belges *grandes finances, tant par octroi que par prêt*, afin de réaliser ses projets contre les luthériens ; il souhaitait de rester en paix avec la France, mais sans vouloir acheter cette paix par la cession du Milanais ; il

[1] Une étourderie blâmable du dauphin avait irrité le roi au plus haut point. Un jour, Henri, à table avec ses amis, s'avisa de leur distribuer d'avance toutes les charges de la couronne, comme s'il eût été déjà roi. François I[er], averti de cette scene inconvenante par son fou Briandas, entra dans une telle colère, qu'il alla droit à la chambre de son fils, à la tête des archers de la garde écossaise. Henri et ses compagnons s'enfuirent ; le roi *passa son courroux* sur les valets et sur l'ameublement ; les pages et les valets furent obligés de se sauver par les fenêtres, et le dauphin fut plus d'un mois sans oser reparaître devant son père. Tous ses compagnons de table restèrent exilés de la cour. (Mémoires de Vieilleville).

[2] Charles-Quint, après avoir gardé le jeune duc quelque temps à Bruxelles auprès de lui, avait récemment déclaré qu'il optait pour sa nièce et l'investiture du Milanais, à moins que le roi ne fît à son fils *un plus grand partage* en France.

[3] Le roi des Romains l'avait achetée par de riches présents et par une espèce de tribut.

répondit vaguement aux ouvertures de François Ier, qu'il ne donnerait aucune atteinte à la bonne intelligence établie par le dernier traité, et que, *là où le roi ne commencerait la guerre, il n'était pas délibéré de la lui faire* (novembre).

Le roi recommença de voir d'un autre œil les desseins de l'empereur sur l'Allemagne, ordonna de grands travaux de défense sur les frontières du nord et de l'est, depuis la Picardie jusqu'à la Bresse, rouvrit des négociations avec Henri VIII, et se refroidit fort pour le concile de Trente, dont l'ouverture, indiquée au 15 mars, avait été retardée de mois en mois par les instances de l'empereur et par la lenteur des évêques à se rassembler : l'empereur avait essayé une dernière fois de faire accepter aux protestants un concile convoqué par le pape et dirigé par les légats : ils déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient qu'un concile convoqué par l'empereur dans une ville d'Allemagne (mars-août 1545). Charles n'était pas prêt encore à employer la force : il ajourna la diète et tâcha de faire ajourner le concile au mois de janvier 1546. Les évêques des états autrichiens et ceux de France mettaient aussi peu d'empressement les uns que les autres à se rendre à Trente : le haut clergé n'avait que de la répugnance pour cette assemblée ; les abus dont il profitait, surtout le cumul et la non résidence, s'étaient démesurément accrus en France depuis le concordat[1], et le concile ne pouvait manquer d'y apporter quelques réformes. Aussi les prélats français virent-ils assez volontiers le roi

[1] L'exemple le plus éclatant et le plus scandaleux de ces abus, était le cardinal Jean de Lorraine : il fut en même temps, ou successivement, archevêque de Lyon, de Reims et de Narbonne, évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Térouenne, de Luçon, d'Albi, de Valence, de Die, de Mâcon, de Nantes et d'Agen, abbé de Cluni, de Marmoutier, de Saint-Ouen, de Gorze et de Fécamp.

se montrer moins favorable au concile et rappeler même ses ambassadeurs de Trente.

Les persécutions, néanmoins, ne se ralentirent point en France, et l'année 1546 fut féconde en martyrs pour les annalistes de la Réforme. Meaux continuait d'être un ardent foyer de protestantisme ; soixante réformés, dont dix-neuf femmes, y furent arrêtés, jugés et condamnés, quatorze au feu, le reste, à de *grosses peines* corporelles ou pécuniaires. Les uns étaient des cardeurs de laine, les autres, des bourgeois ou des paysans. Leur pasteur, simple artisan, était parent de Jean Leclerc, le premier confesseur de la Réforme à Meaux. Les quatorze condamnés à mort furent amenés au Marché de Meaux et *guindés* à quatorze potences plantées en cercle, au pied desquelles on entassa des bourrées enflammées. Ces infortunés « se voyant tous en face, s'entre-donnaient courage les uns aux autres, et louèrent Dieu à pleine voix jusqu'à leur dernier soupir, quoique leurs paroles fussent empêchées par les prêtres et la populace, lesquels criaient comme forcenés : *O salutaris hostia !* et *Salve, regina !* » L'historien du calvinisme, Théodore de Bèze, prétend qu'un d'eux, à qui l'on avait coupé la langue, bénit trois fois Dieu *hautement et intelligiblement*. Il y eut aussi des exécutions à Paris et dans plusieurs autres villes : à Sens, un oncle, archidiacre de la cathédrale, dénonça et fit brûler son neveu. Ceux des réformés qui se hasardaient au voyage de Genève, afin de voir et d'entendre Jean Calvin et les autres docteurs de cette métropole du protestantisme français, étaient exposés aux plus grands périls à leur retour ; leur perte était certaine, si l'on trouvait entre leurs mains la version française de la Bible, le livre de l'*Institution chrétienne,* ou quelque autre des ouvrages censurés par la Sorbonne et

prohibés par le parlement. La victime la plus éminente de cette année, fut le docte imprimeur et philologue lyonnais, Étienne Dolet. Le lecteur du roi, Duchâtel, évêque de Mâcon, lutta courageusement contre le cardinal de Tournon en faveur de ce malheureux savant, qu'il avait sauvé une première fois : les imprudences de Dolet, esprit agressif et intempérant, firent échouer les efforts de son défenseur [1]. Dolet fut brûlé à la place Maubert, et mourut avec courage. On ne l'inscrivit pas toutefois sur le martyrologe du calvinisme; plutôt sceptique que protestant, il fut renié comme impie par Calvin, qui ne l'eût probablement pas mieux traité que ne fit le parlement : on a prétendu, sans beaucoup de vraisemblance, que Dolet était le fils naturel de François Ier. Rabelais, pendant ce temps, par un bonheur et un savoir-faire inouïs, bravait toutes les menaces des *sorbonistes*, et publiait le troisième livre de son Pantagruel, *avec privilége du roi*.

Ces supplices multipliés attristaient l'aspect de la France : la cour aussi avait perdu sa physionomie joyeuse et brillante; un nouveau malheur avait ravivé dans le cœur du roi le chagrin de la perte du duc d'Orléans. Depuis la mort de ce fils bien-aimé, François Ier semblait rattacher ses affections au vainqueur de Cérisolles, au comte d'Enghien. Dans le courant de février 1546, la cour se trouvant au château de la Roche-Guyon (entre Vernon et Mantes), « il se dressa une partie entre les jeunes gens étant près la personne de monseigneur le dauphin ; » les uns assaillirent, les autres défendirent un bâtiment à coups

[1] Ce fut à cette occasion que Duchâtel dit ce mot fameux au cardinal de Tournon, qui lui reprochait sa tolérance envers les hérétiques : « J'ai parlé en évêque; vous avez agi en bourreau. »

de pelotes de neige. Le comte d'Enghien commandait les assiégés ; le dauphin, le comte d'Aumale et le seigneur de Saint-André, favori du dauphin, conduisaient l'attaque. Il s'éleva entre les chefs, à l'occasion de ce jeu, une querelle dont les conséquences furent bien funestes : le comte d'Enghien ayant fait une sortie à la tête des assiégés, ou, suivant un autre récit, s'étant assis dans la cour pour se reposer, quelqu'un jeta sur lui, par une fenêtre, un coffre qui lui brisa le crâne ; le malheureux jeune homme mourut, après avoir langui quelques jours. Cette brillante destinée, ainsi tranchée par un accident vulgaire où bien des gens voulurent voir un crime, excita la compassion universelle : « Ce fut, dit de Thou, une mort d'autant plus déplorable, qu'on ne put en faire le sujet d'informations judiciaires, ni en prendre vengeance suivant les lois. » Les coupables étaient trop grands : le roi craignit d'avoir à remonter jusqu'au dauphin. Le coup était, dit-on, parti de la main de Cornelio Bentivoglio, seigneur italien ; mais plusieurs historiens accusent le comte d'Aumale d'avoir dirigé cette main par une cruelle jalousie contre le héros de Cérisolles. Déjà naissait entre les Guise et les Bourbons cette rivalité qui déchira si longtemps la France, et les qualités héroïques de ce d'Aumale, qui fut depuis le *grand duc de Guise,* ne repoussent peut-être pas suffisamment une telle imputation ; l'ambition dévorante qui caractérisa les princes lorrains de la branche de Guise n'eut jamais beaucoup de scrupules sur le choix des moyens. Peut-être cependant, lors même que d'Aumale aurait été l'auteur de la mort du comte d'Enghien, faudrait-il voir dans cette catastrophe le résultat fortuit d'un emportement provoqué par la violence des jeux auxquels se livrait la jeunesse de la cour,

plutôt que l'effet d'un complot. (*Thuanus* (de Thou), l. II. — Brantôme. — M. du Bellay.)

Durant tout l'hiver de 1545 à 1546, malgré le typhus qui décimait les deux armées, on avait continué de se battre aux portes de Boulogne et sur le petit territoire que les Anglais possédaient autour de Calais et de Guines. La garnison française du fort d'Outr'eau montra une constance héroïque contre la maladie, non moins que contre l'ennemi : plus des trois quarts des soldats moururent sans que les survivants quittassent leur poste. Les Français eurent l'avantage dans presque toutes les rencontres, même à nombre inférieur [1]. Le vieux maréchal du Biez sentait la nécessité de se réhabiliter, et tout annonçait un meilleur succès pour l'été de 1546; mais la situation de l'Europe faisait souhaiter à François Ier la paix avec Henri VIII, et il aima mieux racheter Boulogne par une transaction, que de la reconquérir en prolongeant la lutte. Le roi d'Angleterre, de son côté, sentait sa santé affaiblie, et craignait de laisser à son fils l'héritage d'une guerre contre la France et l'Écosse : l'entretien des corps d'armée qui occupaient Boulogne et le Calaisis, et qu'il fallait sans cesse ravitailler, lui coûtait des sommes prodigieuses ; le produit des impôts, des confiscations religieuses, des altérations de monnaies, tout y passait. Des pourparlers s'ouvrirent donc entre Ardres et Guines : l'amiral d'Annebaut et le premier président du parlement de Rouen furent chargés par Fran-

[1] Voyez Martin du Bellay. — Montluc. — G. Paradin. — La manière dont les historiens contemporains s'expriment sur cette guerre est remarquable : malgré les révolutions survenues en Europe, malgré la crainte de l'empereur et de l'Espagne, l'*Anglais* était toujours, aux yeux du peuple et du soldat, le grand, le véritable ennemi : c'était la seule guerre vraiment populaire.

çois I[er] de débattre les conditions de la paix avec lord Lisle, amiral d'Angleterre ; le traité fut conclu le 7 juin 1546 : Henri VIII s'engagea de rendre à la France Boulogne et ses dépendances *en dedans* huit ans, moyennant le paiement de deux millions d'écus soleil, tant pour arrérages et solde des anciennes dettes que pour indemnité des fortifications construites par les Anglais dans Boulogne et le Boulenois. La France s'obligea en outre à payer à Henri VIII et à ses successeurs la pension perpétuelle promise par le traité de 1525. L'Écosse fut comprise dans le traité, clause importante et qui garantissait le maintien de l'influence française dans ce pays.

La paix avec l'Angleterre fut suivie d'un édit de réforme suggéré au roi par le chancelier Olivier, et accueilli avec acclamation par la nation presque entière. L'ordonnance de Moulins (août 1546) déclara supprimées, à la mort des titulaires, toutes les charges de présidents, conseillers et maîtres des requêtes créées dans les divers parlements, depuis l'avénement de François I[er] ; la réduction de la multitude pullulante des procureurs, des huissiers, des sergents, était la conséquence naturelle de cette mesure, dans laquelle le public, et surtout la noblesse, salua la suppression de la vénalité des charges, et la fin du règne de la chicane : on s'était trop pressé d'applaudir. (Isambert, t. XII, p. 912.)

C'était pour pouvoir concentrer toute son attention sur les événements qui se préparaient dans l'Europe centrale, que François I[er] avait paru si empressé de se réconcilier avec l'Angleterre. Le pape et l'empereur avaient entamé leur double attaque contre le luthéranisme par les armes spirituelles et temporelles : le concile de Trente s'était enfin ouvert le 13 décembre 1545. Quatre cardi-

naux, quatre archevêques, vingt-deux évêques, la plupart italiens, quelques généraux d'ordres monastiques, furent censés représenter l'église universelle ; deux bannis, Réginald Poole et Olaüs Magnus, représentaient l'Angleterre et la Scandinavie ; trois ou quatre procureurs fondés, l'Allemagne ; deux prélats, l'Église gallicane : c'étaient l'archevêque d'Aix, un des promoteurs du massacre des Vaudois, et l'évêque d'Agde. Encore cette ombre de concile n'était-elle pas d'accord avec elle-même : les deux partis du pape et de l'empereur s'y dessinèrent dès le premier jour; Paul III et Charles-Quint voulaient la même chose, la répression de l'hérésie germanique, mais par des motifs et avec des moyens bien différents : le pape exigeait qu'on frappât sur-le-champ l'hérésie par des décisions dogmatiques que soutiendrait le glaive; l'empereur demandait qu'on ajournât les questions de dogme et qu'on se hâtât de réformer les abus, pour faciliter la soumission des dissidents les moins opiniâtres, tandis qu'il poursuivrait comme rebelles à l'Empire les confédérés de Smalkalde. Les manœuvres des légats du pape eurent d'abord plein succès dans les questions réglementaires : le concile décida qu'on voterait par tête, et non par nation, ce qui assurait la majorité aux évêques italiens, la plupart à la discrétion du pape, et même défrayés par le saint-siége à Trente. Cette petite assemblée semblait encore trop nombreuse aux légats : ils la fractionnèrent en trois bureaux pour étouffer plus facilement tout esprit de corps ; on prit l'attitude la plus soumise vis-à-vis du pape ; on évita soigneusement tout ce qui eût rappelé les fières doctrines de Bâle et de Constance.

Une nouvelle qui excita une vive allégresse à Trente, et surtout à Rome, inaugura les opérations du concile :

le père des hérésies, l'homme qui, depuis trente ans, soulevait le monde contre Rome, Martin Luther n'était plus. Il avait terminé sa carrière à Eisleben, sa ville natale, le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans : sa fin fut calme et sereine; il montra une pleine confiance dans sa *justification,* et s'entretint paisiblement avec ses amis jusqu'au dernier moment, exprimant l'espérance de retrouver dans le ciel ceux qu'il avait aimés sur la terre, et engageant les siens à prier pour l'Évangile, *que le pape et le concile de Trente menaçaient grandement.* (Michelet, Mémoires de Luther, t. II, p. 218-219.)

La crise en effet était solennelle, et le protestantisme perdait son général le matin d'une grande bataille ! Ses adversaires avaient commencé leurs opérations : le *concile papal* légiférait comme s'il eût été l'organe de la chrétienté tout entière. Les *pères* avaient décidé qu'ils traiteraient simultanément du dogme et de la réformation; mais, en fait, ils débutèrent par le dogme, ou, du moins, par ce qu'on pourrait nommer la *matière de la foi.* L'authenticité de tout le recueil des livres saints fut maintenue, et l'on anathématisa quiconque réputait apocryphes les livres de Judith et de Tobie, l'Apocalypse ou toute autre partie de la Bible. La tradition fut déclarée égale à l'Écriture. La Vulgate fut déclarée authentique et approuvée ; cependant le concile ne se laissa point aller à l'exagération de quelques prélats, qui voulaient proclamer cette traduction inspirée de Dieu comme le texte même. On lança l'anathème sur les auteurs et imprimeurs des livres de religion qui paraîtraient sans l'approbation de l'*ordinaire* (de l'évêque diocésain) (session du 8 avril 1546). Les évêques espagnols, dont le nombre s'accroissait peu à peu, étaient les plus intolérants, mais en même temps

les plus disposés à la réforme des abus, et servaient à cet égard les intentions de l'empereur : on s'occupa un peu de la discipline ; on mit quelque barrière aux empiétements des moines sur l'autorité épiscopale ; mais les légats ramenèrent bientôt le débat sur le terrain du dogme. Le débat fut très-vif : trois des fondateurs de la compagnie de Jésus, Lejay, Lainez et Salmeron, y figurèrent avec éclat. Ils assistaient au concile avec le titre de *théologiens du pape*. Les opinions de Contarini et de ses amis subsistaient encore chez quelques prélats italiens, et, quand on déclara que le *remède du péché originel* était le baptême, le général des Augustins, Seripando, soutenu par plusieurs évêques, proposa d'ajouter au baptême la foi, et releva l'efficace de la foi intérieure fort au-dessus de la vertu du signe matériel, de l'ablution extérieure. Son avis fut repoussé. La lutte devint bien plus ardente encore sur l'article de la *justification*, principe de tout le mouvement luthérien : l'archevêque de Sienne, deux évêques et plusieurs docteurs soutinrent que les bonnes œuvres ne sont que la conséquence et la preuve de la foi, qui *seule* justifie : la majorité se souleva contre ce principe luthérien en faveur de l'efficacité des œuvres. L'évêque de la Cava, partisan de la *foi seule,* en vint aux coups avec un évêque grec-catholique : l'évêque de la Cava fut chassé de l'assemblée. Deux autres prélats, les frères Vergerio, évêques de Pola et de Capo-d'Istria, s'étaient vu refuser comme hérétiques, l'entrée du concile : on prétend que l'un d'eux mourut empoisonné; l'autre s'enfuit en Allemagne.

Le nombre des prélats s'élevait maintenant à une soixantaine ; mais cet accroissement ne portait que sur l'épiscopat espagnol et italien : les ambassadeurs de France étaient

revenus, mais les évêques français ne les avaient pas suivis, et les envoyés de François Ier se tenaient dans une attitude d'observation et de réserve, évitant d'assister aux *sessions* où l'on condamnait les protestants. La guerre avait commencé en Allemagne, inaugurée par un fratricide, symbole de cette lutte horrible qui devait, dans tout l'Occident, mettre aux prises concitoyens contre concitoyens, frères contre frères [1]. L'empereur eût voulu cependant ôter à son entreprise le caractère d'une guerre de religion : il avait longtemps nié qu'il eût intention de prendre les armes ; puis, quand il ne put plus dissimuler ses préparatifs, il protesta qu'il ne voulait châtier que les rebelles à l'autorité impériale : il n'avait pas reconnu la sentence de déposition lancée par le pape contre l'archevêque de Cologne ; il s'efforçait de diviser les protestants : il exploita la jalousie que ressentaient contre la branche électorale de Saxe tous les princes voisins, et gagna ainsi la maison de Brandebourg et le duc Maurice de Saxe. Les passions égoïstes des princes, qui avaient servi puissamment la Réforme, pouvaient aussi être tournées contre elle. Mais le pape repoussait systématiquement tout ménagement, et souhaitait bien moins de voir l'empereur complétement victorieux que compromis sans retour avec les luthériens. Un traité avait été signé le 26 juin, par lequel Paul III promettait à l'empereur un secours de douze mille fantassins, cinq cents chevaux, 200,000 écus d'or, et lui accordait la moitié du revenu des églises d'Espagne pour un an, et la faculté d'aliéner pour 500,000 écus de biens monastiques, sauf garantie. Malgré l'empereur, ce traité

[1] Un Espagnol, nommé Juan Diaz, qui avait embrassé le luthéranisme, fut assassiné à Neubourg par son propre frère, accouru tout exprès de Rome en Allemagne pour le convertir ou le tuer. L'empereur laissa le meurtrier impuni.

fut publié sur-le-champ, suivi d'une bulle foudroyante (15 juillet) : l'empereur, forcé d'agir, mit au ban de l'empire l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, après avoir engagé les autres princes et les villes protestantes à se séparer de ces *séditieux incorrigibles* (20 juillet). Si tous les luthériens fussent restés unis, l'empereur eût été accablé ; malgré la défection des Brandebourg et de la branche cadette de Saxe, la ligue de Smalkalde déploya des ressources formidables : les populations protestantes se levèrent en masse dans une grande partie de l'Allemagne. Elles n'avaient pas attendu le ban de l'empereur pour se mettre en défense ; tous les lansquenets à la solde de France, licenciés par suite de la paix entre François Ier et Henri VIII, étaient passés au service de la ligue, et plus de quatre-vingt mille protestants étaient sous les armes.

L'empereur n'était point en mesure : il n'avait à Ratisbonne que huit ou neuf mille soldats, au moment où il lança son édit contre l'électeur et le landgrave. Les bataillons des alliés inondèrent aussitôt le cercle de Bavière, et les princes proscrits répondirent par une lettre de défi (*diffidatio*) adressée *à celui qui se dit empereur* (11 août) : avec un peu d'ensemble et d'activité, ils eussent pu jeter Charles-Quint hors de l'Allemagne ; mais les deux généraux, l'électeur et le landgrave, caractères absolument opposés, perdirent tous leurs avantages par leurs dissensions, et laissèrent à leur ennemi le temps de former son armée. Avant la fin d'août, l'empereur fut en état de tenir la campagne avec trente-cinq ou quarante mille Allemands, Espagnols et Italiens; les deux armées consumèrent le reste de l'été et de l'automne en manœuvres sans résultats, aux bords du Danube, dans la Bavière

et la Souabe; les confédérés, encore très-supérieurs en forces, ne surent pas contraindre l'empereur à recevoir la bataille avant la jonction de quatorze ou quinze mille soldats venus de la Belgique. Cette jonction rétablit à peu près l'équilibre.

Une vive terreur s'était emparée du concile à la nouvelle de l'armement des protestants, et nombre de voix avaient demandé la translation de l'assemblée dans l'intérieur de l'Italie : le bruit courait que les *hérétiques* voulaient marcher sur Trente et même sur Rome. Cette panique se calma, et l'on reprit les délibérations, pour ainsi dire, au bruit du canon. De la justification, les prélats passèrent à la prédestination et aux œuvres : quelques-uns soutinrent le fatalisme *prédestinatien* dans toute sa rigueur; mais la majorité, fidèle aux traditions, repoussa la logique absolue à l'aide du bon sens et de la conscience : le fatalisme fut condamné; on établit que l'action préalable de la grâce était indispensable, mais que le libre arbitre de l'homme pouvait accepter ou repousser la grâce [1]. Les sept sacrements furent maintenus; on déclara le signe et la grâce qu'il signifie identifiés dans le sacrement. On s'occupa aussi de la discipline : les anciennes peines contre les évêques non résidents furent rétablies, et la pluralité des évêchés et des grands bénéfices fut interdite, mesures d'une haute portée, si elles eussent été mises à exécution (sessions des 13 janvier et 3 mars 1547). Cependant, la discussion prenait peu à peu une direction

[1] Il est évident que l'Église catholique a eu raison contre le fatalisme; mais il n'est pas moins certain qu'elle a eu raison en proclamant la nécessité de la grâce *prévenante :* n'est-ce pas renverser toutes les lois de l'ontologie que d'attribuer l'initiative à l'être particulier vis-à-vis de l'être universel, comme le fait le Pélagianisme?

qui alarmait singulièrement la cour de Rome : les questions relatives au gouvernement de l'Église, les maximes de Bâle et de Constance, reparaissaient malgré les légats ; les prélats espagnols s'enhardissaient vis-à-vis du saint-siége ; la main de l'empereur pesait de plus en plus fortement sur le concile, à mesure que les chances de la guerre tournaient en sa faveur. La guerre d'Allemagne avait pris une face nouvelle : le duc Maurice de Saxe, jeune ambitieux qui ne voyait dans la religion que l'instrument de la politique, se laissa séduire par l'empereur, qui lui avait offert la dépouille de son cousin l'électeur Jean-Frédéric de Saxe, quitta tout à coup la neutralité qu'il gardait depuis l'ouverture des hostilités, et entra les armes à la main dans la Saxe électorale [1], tandis que le roi des Romains y pénétrait d'un autre côté avec une armée bohémienne et hongroise (octobre-novembre 1546). Maurice prétendait hypocritement qu'il valait mieux que les terres de Saxe fussent déposées entre ses mains que confisquées par l'empereur. Cette invasion désorganisa l'armée protestante : l'électeur de Saxe et le landgrave retournèrent chez eux pour défendre leurs états ; l'électeur palatin, le duc de Wurtemberg, les villes de Souabe et de Franconie, découragés par la retraite des deux chefs de la ligue et par l'inaction des rois de France, d'Angleterre et de Danemark, qui n'avaient donné jusque-là que de belles paroles aux agents de la ligue de Smalkalde, se soumirent à l'empereur (décembre 1546).

La ruine du parti luthérien paraissait imminente, à moins de quelque grand secours du dehors. Ce secours

[1] Maurice possédait Dresde, Leipzig, Freyberg, la Misnie et la Thuringe. — Les principales villes de la Saxe électorale étaient Wittemberg, Weymar, Gotha, Eisenach, Zuckaw, Altembourg.

vint; il vint, non pas du Nord, non pas de l'Angleterre, non pas de la France, mais du pape! Ce fut là une des plus étranges péripéties de l'étrange politique du seizième siècle! Qui n'eût pensé que les revers des hérétiques dussent combler de joie le chef spirituel du catholicisme? il en fut néanmoins tout autrement. Paul III, qui avait compté engager Charles-Quint dans une guerre longue et ruineuse, ne vit dans les rapides succès de l'empereur que la domination que ces succès allaient lui assurer sur le concile, sur la chrétienté, sur l'Italie : Paul III avait en outre un motif plus personnel de rancune contre Charles, le refus qu'avait fait l'empereur, d'accord avec plusieurs cardinaux, de ratifier l'investiture du duché de Parme et de Plaisance octroyée par le pape à son fils Pierre-Louis Farnèse. C'étaient toujours les deux intérêts du chef de l'Église et du souverain temporel qui se combattaient dans la même personne : jamais cette dualité ne s'était manifestée dans des circonstances si graves. Le pape défit de ses propres mains l'œuvre qu'il avait préparée depuis douze ans avec tant de persévérance : il rappela ses troupes d'Allemagne, et consentit qu'elles passassent à la solde de François Ier; il se lia étroitement avec le roi de France; il encouragea François Ier à soutenir les protestants! Ceux-ci ayant eu quelque retour de fortune, l'électeur de Saxe ayant chassé Maurice de ses états, et les Bohémiens ayant refusé de seconder le roi des Romains dans une nouvelle attaque contre la Saxe, le pape en témoigna ouvertement sa satisfaction à l'ambassadeur de France, et approuva tout ce que feraient les agents français pour attirer une invasion des Turcs en Autriche! La fameuse conjuration de Fiesque, qui éclata sur ces entrefaites à Gênes, et qui eût arraché cette répu-

blique aux Doria et au parti impérial, sans l'accident qui coûta la vie au chef des conjurés, révéla les fortes trames ourdies en Italie contre l'empereur (janvier 1547). La rupture du pape et de l'empereur était imminente : Paul III risqua un coup décisif, la translation du concile dans les états romains ; les légats saisirent le prétexte d'une maladie contagieuse qui paraissait se déclarer à Trente, et mirent aux voix, avec l'autorisation officielle du pape, un décret de translation du concile à Bologne : trente-cinq évêques italiens et trois généraux d'ordres votèrent pour ; un cardinal (Pacheco) et quinze évêques espagnols et napolitains votèrent contre. Les deux ou trois évêques français présents (Aix, Agde, Clermont) demeurèrent neutres : les ambassadeurs de France s'étaient retirés à Venise pour ne pas prendre parti publiquement ; mais, au fond, le roi était d'accord avec le pape. Les prélats du parti impérial protestèrent, et restèrent à Trente (mars 1547). Le pape soutenait d'une main le luthéranisme chancelant, et, de l'autre, donnait à la catholicité le signal d'un nouveau schisme [1] !

Ce qui compliquait si bizarrement la situation du pape éclaircissait et dégageait au contraire la position de la France : le roi pouvait être à la fois l'allié du pape et des protestants, s'appuyer en même temps sur l'Italie et l'Allemagne contre Charles-Quint. Ces conditions semblaient les plus favorables qu'il eût jamais pu rêver : malheureusement il les rencontra trop tard !

L'hiver de 1546 à 1547 n'avait pas été perdu par la diplomatie : François I[er] commençait à faire des levées en France et en Suisse ; il s'efforçait d'organiser une ligue

[1] Voyez Ribier, t. I, l. V. — Pallavicini, Hist. du concile de Trente. — Fra-Paolo Sarpi, *id.* — Labbe, concil. general. — Sleidan. — De Thou.

défensive avec Venise, les Suisses, l'Écosse et le Danemark; il négociait aussi avec l'Angleterre; mais un événement important rompit les mesures préparées de ce côté : Henri VIII, accablé d'obésité et rongé par un ulcère, mourut le 28 janvier 1547. Il eut pour successeur son fils Édouard VI, enfant de neuf ans, qu'il avait eu de sa troisième femme Jeanne Seymour. François I[er] apprit cette mort à Saint-Germain, au retour d'un voyage qu'il avait fait sur toutes les frontières de l'Est et du Nord-Est, pour inspecter les travaux défensifs entamés dans plus de vingt places : toujours souffrant et déclinant rapidement, il fut très-attristé du trépas d'un prince qui était presque de son âge et de sa complexion, et y vit un présage de sa propre fin [1].

Le 11 mars, le traité de 1546 fut renouvelé entre les ambassadeurs du roi de France et les tuteurs du jeune Édouard VI, quoiqu'il fût survenu en Angleterre et en Écosse des incidents qui modifiaient gravement l'état des choses. Ce fut le dernier acte politique du règne de François I[er] : une fièvre lente consumait ce prince, qui errait de château en château, sans trouver nulle part de repos ni de soulagement; il fut enfin obligé de s'aliter à Rambouillet, et les progrès d'un ulcère invétéré, qui le tourmentait depuis huit ans, ne laissèrent bientôt plus d'espoir. Ses derniers avis à son fils furent de diminuer les impôts; de conserver pour ministres d'Annebaut et le cardinal de Tournon [2]; de ne point rappeler

[1] Il fit faire à Henri VIII un service solennel à Notre-Dame, quoique ce prince fût mort dans le schisme.

[2] On ne pouvait contester à ces deux ministres l'esprit d'ordre et d'économie : à la mort de François I[er], on trouva dans les coffres du roi, 400,000 écus d'or, et, de plus, le recouvrement d'un trimestre entier des impôts restait à faire; mais

Montmorenci aux affaires, et de se garder surtout d'y appeler les Guise, « parce qu'ils tendraient de mettre lui et ses enfants en pourpoint et son peuple en chemise [1]. » L'avidité, l'ambition et l'audace des princes de cette maison, et l'ascendant qu'ils prenaient sur l'esprit faible du dauphin, inspiraient à François Ier de sombres pressentiments.

Les paroles du mourant devaient être oubliées avant que son corps fût refroidi : Diane de Poitiers et le comte d'Aumale étaient là, épiant joyeusement les progrès de l'agonie royale. *Il s'en va, le galand! il s'en va!* disait François de Guise. Le roi expira, en effet, le 31 mars, dans sa cinquante-troisième année : il avait régné trente-deux ans.

A la multiplicité des événements, au vaste mouvement des idées et des faits, on eût pu croire que ce règne avait rempli tout un siècle. Aucun roi de France antérieur à Louis XIV n'a conservé autant de prestige dans le souvenir des peuples que le brillant monarque de la Renaissance. Les historiens des nations que François Ier avait combattues, les protestants qu'il avait si durement persécutés, ont confirmé en partie les louanges des lettrés, des artistes et des historiens de cour. Les effroyables calamités qui remplirent la seconde moitié du seizième siècle ont servi la mémoire de François Ier, en habituant les hommes des générations suivantes à tourner les yeux avec regret vers le temps de ce monarque, comme vers

cette économie n'était pas toujours très-intelligente, et les 400,000 écus de réserve eussent été plus utiles dans les mains de l'électeur et du landgrave, que dans les coffres du roi.

[1] Mémoires de l'Aubespine, dans le t. III des archives curieuses de l'histoire de France. — De Thou.

un âge de bonheur et de gloire. Il est inutile de revenir ici sur le rôle qu'a joué François Ier dans la politique, les lettres et les arts ; mais sa conduite dans les affaires de la religion est plus difficile à apprécier, et a été bien diversement jugée. Les uns lui ont reproché ses vacillations dans la foi, sa connivence avec les luthériens ; les autres l'ont blâmé de n'avoir pas imité Henri VIII ou Gustave Wasa. L'hésitation de François Ier a été, il faut le dire, celle de la France elle-même, qui, après s'être longtemps interrogée par de terribles et sanglantes épreuves, a fini, comme le roi de la Renaissance, par rejeter la Réforme protestante : François Ier a été, à cet égard, ainsi qu'à beaucoup d'autres, le représentant du génie national ; peu importe qu'il ait agi par une connaissance réfléchie ou par instinct. François Ier a-t-il eu tort de ne pas suivre l'exemple et les conseils du roi d'Angleterre, de ne pas établir l'unité de l'église et de l'état en France par une rupture avec Rome ? Sans doute, l'unité de l'église et de l'état est l'idéal même de la société ; mais cet idéal ne saurait être véritablement réalisé que dans un ordre religieux et politique assez large, assez compréhensif, pour se prêter à tous les développements successifs de l'esprit humain, et ouvrir l'espace au libre essor de l'individualité, principe de tout progrès. Sous la royauté absolue et sous tous les gouvernements dont le principe n'est pas religieux et dans lesquels la société ne se régit pas directement elle-même, cette unité ne saurait être, à un degré quelconque, que la subordination de la théocratie au pouvoir militaire, l'inverse de ce qu'avaient tenté les papes ; en un mot, ce qu'est la Russie, et ce qu'a été l'Angleterre sous Henri VIII. La séparation des deux puissances, si anormale qu'elle soit, et malgré tous les maux

dont elle a été le principe, a sauvé l'Europe chrétienne en l'empêchant de s'immobiliser sous la main du despotisme ou sacerdotal ou monarchique. L'Angleterre moderne, il est vrai, est sortie du despotisme unitaire par le puissant esprit de liberté aristocratique qui a vaincu chez elle la monarchie ; mais quelle n'a pas encore été la tyrannie de son étroite religion nationale, et combien son isolement religieux n'a-t-il pas redoublé l'égoïsme de sa politique ! La France s'enfermant dans le gallicanisme, comme l'Angleterre dans le *church and state* (l'église et l'état), c'eût été l'anéantissement de cette grande idée de république chrétienne qui a rempli le passé et qui veille encore aux portes de l'avenir. Le peuple de l'unité, le peuple qui relie entre elles toutes les régions de l'Occident, ne pouvait se laisser entraîner par la réaction exclusive du Nord, ni rompre avec les nations du Midi, si opposées à l'esprit protestant : c'est là que sont les plus forts liens de la France ; une solidarité indestructible de langues et de traditions l'unit aux autres nations néo-latines, à l'Italie et à l'Espagne : Rome et l'Italie, ce n'étaient pas seulement le pape et le catholicisme, mais aussi l'antiquité latine, notre mère commune ; les deux Rome se tenaient par des liens mystérieux. C'était d'ailleurs trop ou trop peu pour la France, que cette religion négative importée de Germanie : les révolutions de France n'ont pas ce caractère ; elles affirment, elles créent et ne *protestent* pas. La France refusa et dut refuser d'accepter le protestantisme comme religion, tout en se réservant le libre examen dont elle devait faire un si puissant usage, et qu'allait inaugurer le grand *que sais-je* de Montaigne. A part tant d'autres raisons décisives, l'aspect sous lequel Calvin lui présentait le dogmatisme réformateur, suffisait

certes bien à justifier son refus. L'imagination et le cœur de la France repoussaient la destruction du culte et de la poésie religieuse, au profit d'un judaïsme iconoclaste : le bon sens français repoussait plus énergiquement encore le fatalisme *prédestinatien*. La France fera sa Réforme à elle, quand le temps sera venu!

Mais la France, en refusant de se laisser absorber par le protestantisme, ne pouvait pas non plus se placer à la tête de ce catholicisme rétrograde qui venait d'enfanter les jésuites comme sa dernière expression, et qui avait son principal foyer en Espagne. Pour la première fois peut-être, depuis l'origine du moyen âge, la France perdait l'initiative, et se trouvait dans un milieu plein d'embarras et de périls, entre deux forces contraires qui tâchaient également de l'envahir. Toute la politique de son gouvernement devait tendre à empêcher qu'elle ne devînt, dans un temps plus ou moins éloigné, le champ de bataille des deux religions et des deux grands partis européens. C'est ici que François Ier faillit déplorablement à son rôle. Réprimer comme séditieux les réformés qui tenteraient d'établir leur doctrine par la violence, leur refuser le culte public [1], fermer les yeux sur le culte à huis clos, et respecter le secret des consciences, telle eût été, à ce qu'il semble, la plus sage conduite à tenir dans cette situation si difficile! François, malheureusement, fut emporté par des traditions fatales, trop bien enracinées dans la magistrature et le clergé; lui, si ami des nouveautés, n'eut pas le courage d'*innover* au profit de l'huma-

[1] Il importe d'observer que personne ne songeait alors à la possibilité de plusieurs cultes simultanés, la législation civile étant partout enchevêtrée a ec la législation religieuse : les protestants abolissaient le culte catholique partout où ils avaient le *magistrat* pour eux.

nité ; cédant à des passions qu'il ne pouvait guère partager, il donna le signal d'affreuses persécutions : il justifia d'avance les vengeances des opprimés ; il décupla les chances de propagation du calvinisme par l'enthousiasme du martyre, et lui rattacha, par l'indignation, une multitude d'esprits actifs et d'âmes généreuses ; il attira enfin sur sa tête, par l'exécrable massacre des Vaudois, la responsabilité des guerres de religion où sa race périt dans la fange et dans le sang, et où faillit périr la France elle-même.

HENRI II.

(1547 — 1559.)

(1547-1551.) Le nouveau roi, âgé d'environ vingt-huit ans, ne tenait de son père que sous le rapport des qualités physiques : *prince de belle prestance et honnête accueil*, adroit, dispos, le plus habile écuyer, le plus rapide coureur, le plus agile sauteur de sa cour, les facultés du corps semblaient s'être développées chez lui aux dépens des facultés intellectuelles. Aussi indolent d'esprit qu'actif de corps, il redoutait sur toute chose d'être obligé de penser par lui-même : ses beaux traits sans expression, son œil terne et sans éclairs, révélaient cette absence de force compréhensive et de volonté propre. Il avait « un naturel de soi-même fort débonnaire et tant plus aisé à tromper, de sorte qu'il ne voyait et ne jugeait que par les yeux, oreilles et avis de ceux qui le possédaient. » Sa faveur n'était pas sujette aux dangereux re-

tours si fréquents dans la faveur des rois : il avait dans ses affections une constance qui pouvait procéder également de la bonté de son cœur et de la paresse de son esprit, esclave de l'habitude [1].

Il débuta par jeter au vent les dernières paroles de son père : le jour même de la mort de François Ier (31 mars), laissant les restes du feu roi à la garde du cardinal de Tournon et de l'amiral d'Annebaut, il courut de Rambouillet à Saint-Germain au-devant de son vieil ami Montmorenci, qui arriva en toute hâte de Chantilli, *et qui embrassa incontinent tout le fait des affaires* [2]. Les anciens ministres furent congédiés sur-le-champ, et le conseil du roi fut réorganisé par une ordonnance du 2 avril, statuant que dorénavant le roi de Navarre (Henri d'Albret), le cardinal Jean de Lorraine, le duc de Vendôme (Antoine de Bourbon), l'archevêque duc de Reims (Charles de Guise [3]), le connétable de Montmorenci, le chancelier Olivier, les comtes d'Aumale (François de Guise), sieurs de Sedan (Robert de La Marck, fils du fameux Fleuranges, et gendre de Diane de Poitiers), d'Humières et de Saint-André, père et fils, le président Jean Bertrand et le sieur de Villeroi « s'assembleraient par chacun jour, les matinées, pour tenir le conseil du roi et traiter de matières d'état et finances........ auquel conseil assisteront MM. Guillaume Bochetel, Côme Clausse,

[1] Théod. de Beze, *Hist. ecclésiast.*, p. 67. — Belcarius, p. 793.

[2] *Lettre du secrétaire d'état Bochetel*, dans l'ancienne collection des *Mémoires sur l'Histoire de France*, t. XXVIII, p. 415.

[3] C'est lui qui fut depuis le fameux cardinal Charles de Lorraine. Le cardinal Jean, voulant apaiser l'opinion publique soulevée par la monstrueuse accumulation de tant de grands bénéfices dans une seule main, avait cédé à son neveu Charles l'archevêché de Reims, et à son frère Louis de Lorraine les évêchés de Metz et de Verdun.

Claude de l'Aubespine et Jean Duthier, secrétaires des finances; et, quant aux après-dînées, les sieurs dessus nommés, avec messeigneurs les cardinaux de Bourbon (oncle du duc de Vendôme), de Ferrare, du Bellay et de Châtillon (neveu du connétable), les ducs de Nevers (François de Clèves), de Guise (Claude) et d'Étampes, les évêques de Soissons et de Coutances, et le premier président de Rouen, Me Pierre Raymond.... aviseront aux affaires occurrentes, ouïront les requêtes des poursuivants sur les rapports faits par les maîtres des requêtes, feront et concluront les dépêches et provisions qu'ils verront être nécessaires pour le service du roi, de ses sujets et de la chose publique [1]. »

Telle fut la composition officielle du conseil; mais, en fait, une partie des conseillers du roi demeurèrent sans aucune influence, et le pouvoir fut exclusivement accaparé par une association d'ambitions qui se coalisèrent prudemment au lieu de se faire la guerre : le connétable, les Guise et le jeune d'Albon de Saint-André [2], ami d'enfance et favori du roi, s'unirent sous les auspices de Diane de Poitiers, pour exploiter en commun la France. Diane était montée au trône avec son amant, et l'épouse légitime, Catherine de Médicis, ne devait à son titre de reine que l'honneur de donner des enfants au roi : une jeune et belle reine de vingt-six ans suivait en silence le

[1] *Recueil de Ribier*, t. II, p. 1.— Le conseil du matin était le conseil de cabinet, le conseil privé; le conseil de l'*après-dînée* était le conseil d'état, le grand conseil, ayant caractère et juridiction de cour souveraine.

[2] Il descendait d'une branche cadette de la maison des dauphins de Viennois. « C'était, dit le secrétaire d'état l'Aubespine, un fin et rusé courtisan, d'entendement vif, d'entregent fort agréable, de beaucoup de valeur, adroit aux armes; ces belles parties contrebalancées de toute espèce de lasciveté, dont il porte pénitence bientôt par une... (maladie honteuse), qui le travaille le reste de sa vie. » *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. III.

char triomphal d'une favorite de quarante-huit! La longue contrainte où vécut Catherine durant le règne de Diane, les habitudes de froide réserve et de constante dissimulation qu'elle s'imposa, les spectacles de corruption dont elle fut témoin, formèrent dans l'ombre ce génie machiavélique et ce scepticisme universel qu'elle déploya depuis dans de si terribles conjonctures. Diane cependant s'abandonnait sans mesure à l'ivresse de sa fortune : il lui fallait non-seulement la réalité, mais l'apparence du pouvoir; il fallait que la France et l'Europe sussent que le cœur du roi était à elle sans partage, et, en même temps, elle tâchait de faire croire qu'elle n'avait jamais voulu être que l'amie et non la maîtresse de Henri II [1] : les joyaux de la couronne furent remis entre ses mains; elle reçut somptueusement le roi et la cour dans son château d'Anet; la célèbre devise adoptée par Henri, encore dauphin, n'avait qu'elle pour objet; c'était un croissant ou *lune naissante*, par allusion à la Diane de la mythologie, avec cette légende : *Donec totum impleat orbem* (jusqu'à ce qu'elle remplisse tout le globe; au sens littéral, jusqu'à ce qu'elle atteigne sa plénitude). Le vœu de la légende était accompli; l'*astre* brillait de toute sa splendeur; l'orgueilleuse devise de Diane elle-même expliquait celle de son royal amant : une flèche avec ces mots pour *âme : Consequitur quodcunque petit* (elle atteint tout ce qu'elle vise). Le chiffre de Diane

[1] On pense que Henri avait eu d'elle, dès 1537, une fille qui fut appelée Diane comme sa mère. On fit passer cette enfant pour la fille de Henri et d'une demoiselle piémontaise, Philippe Duc. Plus tard, suivant Brantôme (*Dames galantes*), Henri voulut faire légitimer sa fille sous le nom de la véritable mère; mais Diane de Poitiers s'y opposa en lui disant fièrement : « J'étais née pour avoir des enfants légitimes de vous; j'ai été votre maîtresse parce que je vous aimais; je ne souffrirai pas qu'un arrêt me déclare votre concubine. »

apparaît entrelacé avec celui de Henri sur tous les frontons, sur toutes les frises des édifices de ce temps ; on le voit vingt fois reproduit sur la plus belle des façades du Louvre, entre les merveilles du ciseau de Jean Goujon ; on le voit jusque sur les parois de la chapelle de Fontainebleau !

Ce fut l'appui de Diane, acheté par une alliance de famille [1], qui, bien plus que l'amitié du roi pour le comte d'Aumale, permit aux Guise de se rendre égaux en crédit à Montmorenci, qu'ils surpassaient de beaucoup en intelligence politique. Cette nombreuse maison manœuvrait comme un seul homme avec une activité infatigable, et, favorisée par les circonstances, elle atteignit, sans beaucoup de peine, un but très-important, celui d'annuler politiquement les princes du sang et de se substituer à eux, en fait, sinon en droit, sur les marches du trône. Tandis que la branche aînée de Lorraine, représentée alors par un enfant, s'ensevelissait dans une paisible obscurité au fond de son duché, cette branche cadette, sans autres biens que son nom, mais pleine de courage et avide d'action et de commandement, était poussée par des instincts puissants vers la France, où elle s'enracina si fortement, qu'on ne put l'extirper sans bouleverser le sol de fond en comble. Les *Lorrains* sentirent que la monarchie, à mesure qu'elle devenait plus absolue, était de moins en moins disposée à subir des conseillers par droit de naissance, tels qu'avaient été longtemps les princes du sang : la révolte du connétable de Bourbon avait ravivé les tristes souvenirs des deux derniers siècles, et la royauté se rappelait que les *sires des fleurs de lis*

[1] Claude de Guise, troisième fils du duc Claude, épousa une des filles de Diane.

avaient été le plus terrible obstacle à l'unité de l'état ; elle devait préférer des étrangers, dont elle ferait la fortune, à des parents qui revendiquaient ses faveurs comme un droit. Les Guise, se ménageant un double caractère, l'un pour le présent, l'autre pour l'avenir, s'offraient aux rois de France à la fois comme leurs créatures et comme leurs parents plus proches que les Bourbons, cette branche lointaine du vieux tronc de Saint-Louis qui avait survécu seule à tant de rameaux intermédiaires. Les Guise, issus par les femmes de la branche d'Anjou, prétendaient la représenter, et le comte d'Aumale, dans son contrat de mariage, s'intitula hardiment François d'Anjou. Leur position était singulière ; sans patrie véritable quoique naturalisés en France, ils aspiraient à tous les honneurs, réclamaient tous les droits, et ne se croyaient aucuns devoirs ; ils voulaient combiner les prérogatives des princes français avec l'indépendance des princes étrangers. Tout leur réussit : ils envahirent l'armée, l'église, les finances, par eux et par leurs affidés; leur essor rapide semblait bien lent encore à leur ambition impatiente ; ils revendiquaient sourdement les droits de leurs aïeux sur l'Anjou, la Provence, les Deux-Siciles et Jérusalem ; le comte d'Aumale, François de Guise, avait même obtenu naguère du dauphin Henri une promesse de restitution de la Provence, promesse qu'il eut toutefois la prudence de ne pas rappeler trop vivement au dauphin devenu roi. Pleins d'aspirations vagues et illimitées, les princes lorrains saluaient l'ère de révolutions qui se levait sur l'Europe comme l'aurore de leur grandeur : ces illustres aventuriers amassaient des titres et des prétentions au hasard pour un avenir inconnu où tout serait possible ;

qui n'avait pu hériter d'un duché pourrait peut-être rencontrer un royaume! Le caractère personnel de chacun des membres de la famille, leurs qualités, leurs défauts mêmes, tout les servait admirablement : adroits et superbes, si brillants d'esprit, d'audace et de séductions, si élégants et si majestueux que *les autres princes paraissaient peuple auprès d'eux,* on les voyait tour à tour fiers avec les Bourbons, souples et caressants avec Diane [1], familiers avec le favori Saint-André, affectueux avec dignité envers le rude Montmorenci, affables envers leurs inférieurs et surtout envers la multitude. Les deux chefs de la maison, en France, lors de l'avénement de Henri II, étaient le duc Claude, bon capitaine, politique habile, et le cardinal Jean, frère de Claude, célèbre par son faste, ses talents diplomatiques, et la licence hardie de ses mœurs [2] : François I[er] s'était singulièrement refroidi pour eux dans ses dernières années; il les trouvait déjà trop grands et trop dangereux; cependant ces deux fondateurs de la maison de Guise allaient être bientôt éclipsés par leurs héritiers, par les deux fils aînés de Claude, le duc François, alors comte d'Aumale, et le cardinal Charles, alors archevêque de Reims, le héros et le diplomate, le lion et le renard, dont la redoutable association éleva si haut leur race, qu'à la troisième génération elle ne pouvait plus monter qu'en escaladant le trône! Le généreux

[1] L'archevêque de Reims Charles, « des plus parfaits en l'art de courtiser, se gêna tellement par l'espace de près de deux ans, que, ne tenant pas table pour sa personne, il dînait à la table de *Madame* (Diane); ainsi était-elle appelée par la reine même. » L'Aubespine, *Histoire particulière de la cour de Henri II; Archives curieuses,* t. III, p. 375.

[2] Il fut le protecteur le plus constant et le plus puissant de Rabelais, qui, dit-on, l'aurait représenté dans son héros favori, Panurge.

et chevaleresque François de Guise, livré à lui-même, se fût peut-être contenté de la gloire militaire et de l'influence légitime acquise en servant sa patrie adoptive ; mais son frère Charles, comme le serpent, lui soufflait incessamment dans le cœur les poisons d'une ambition dévorante. Les cinq autres fils de Claude, quatre légitimes et un bâtard, partageant les passions et la fortune de leurs aînés, furent pour eux en toute occasion d'actifs et utiles auxiliaires. Les deux aînés avaient, en 1547, l'un vingt-huit ans, l'autre vingt-trois.

Les Bourbons étaient bien peu en état de résister à de tels rivaux : leur infériorité ne tenait pas seulement à la préférence du roi pour les Lorrains, mais à la médiocrité des chefs de leur maison, le duc Antoine de Vendôme et son oncle le cardinal de Bourbon : Antoine, âgé de vingt-neuf ans, était brave et avait quelque intelligence de la guerre ; mais son esprit faible, indécis et mobile, ne lui donnait ni la connaissance de ses vrais intérêts ni surtout les moyens de les défendre : il avait trois frères, Charles, évêque de Saintes, depuis cardinal de Bourbon, qui servit, quarante ans plus tard, de mannequin royal à la Ligue, Jean, comte d'Enghien, et Louis, prince de Condé : ce dernier seul annonçait un grand caractère ; mais ce n'était alors qu'un enfant de dix-sept ans. Quant à la branche cadette des Bourbons, consistant en deux frères, le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon, elle était tout à fait sans crédit et sans importance dans l'état.

Les Guise eurent à compter avec la *lignée* des Montmorenci bien plus qu'avec celle des Bourbons : le connétable marchait à l'assaut des pensions et des honneurs, flanqué de ses cinq fils et de ses trois neveux, les fameux

Châtillon[1], Gaspard, sire de Coligni, François, sire d'Andelot, et le cardinal Odet, évêque de Beauvais. On partagea : ce fut une curée immense. « Ils étaient quatre, dit le rédacteur des Mémoires de Vieilleville, ils étaient quatre qui dévoraient le roi comme un lion sa proie, savoir : le duc de Guise, Claude, qui avait six enfants qu'il fit très-grands, le connétable avec les siens, madame Diane de Poitiers, avec ses filles et gendres, et le seigneur de Saint-André, qui était entouré de grand nombre de neveux et d'autres parents, tous pauvres. » Le débonnaire monarque ne savait auquel entendre, et pouvait à peine les satisfaire tous en leur abandonnant non-seulement les emplois et les dignités, mais les dépouilles du trésor, du domaine et de la nation. Diane, veuve depuis 1531 du comte de Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut créée duchesse de Valentinois[2], et Henri II la gratifia de tous les droits qui se levaient à l'avénement d'un nouveau roi, pour la confirmation des charges vénales, des immunités de corporations et autres priviléges : le comte d'Aumale fut fait duc et pair, malgré les représentations du parlement[3] ; lui et Saint-André, qui eut la charge de grand chambellan et le bâton de maréchal, reçurent des dons très-considérables aux dépens du domaine royal ; le

[1] Ce n'était plus l'antique maison de Châtillon-sur-Marne, les Châtillon des croisades : ceux-ci tiraient leur nom du fief de Châtillon-sur-Loing, dans le Gâtinais ; ils étaient fils d'une sœur du connétable. Le vrai nom de leur famille, originaire de la Franche-Comté, était Coligni.

[2] Les comtés de Valentinois et de Diois avaient appartenu autrefois à sa famille.

[3] Les objections du parlement portaient sur ce qu'on ne devait point augmenter le nombre ni altérer l'institution des douze pairs de France, supposés établis par Charlemagne à l'exemple des douze juges d'Israël et des douze apôtres. La nomination du duc d'Aumale portait le nombre des pairs laïques à huit au lieu de six. Voyez Ribier, t. II, p. 90.

roi donna à d'Aumale toutes les terres vacantes du royaume : le second fils du duc de Guise, Charles, archevêque de Reims, obtint du pape le chapeau rouge à la recommandation royale ; le connétable ne gagna pas moins *de gloire et de biens* pour sa famille. « Il n'y avait que les portes de Montmorenci et de Guise ouvertes pour entrer en crédit. Tout était à leurs neveux ou alliés : maréchaussées, gouvernements de province, compagnies de gens d'armes, rien ne leur échappait... Il ne leur échappait, non plus qu'aux hirondelles les mouches, état, dignité, évêché, abbaye, office, ou quelque autre bon morceau, qui ne fût incontinent englouti, et avaient, pour cet effet, en toutes parties du royaume, gens apostés et serviteurs gagés, pour leur donner avis de tout ce qui mourait parmi les titulaires des charges et bénéfices. » Vincent Carloix, le rédacteur des Mémoires du maréchal de Vieilleville, ne craint pas d'affirmer que les *hardis demandeurs et convoiteux* qui possédaient le roi, allaient jusqu'à séduire les médecins des bénéficiaires et des autres gens en place, et que ces médecins *faisaient bien souvent passer leurs patients.* Il est difficile de voir autre chose, dans cette atroce imputation, qu'une hyperbole de Carloix, écrivain aussi hostile aux favoris que flatteur servile envers *son maître* Vieilleville ; mais le tableau qu'il retrace de la grande curée est encore bien assez scandaleux en écartant ces monstruosités.

Tandis que les favoris du jour mettaient ainsi à profit leur triomphe, les favoris de la veille expiaient durement leur splendeur passée : les vives recommandations de François Ier mourant préservèrent ses ministres, d'Annebaut et Tournon, sinon de la disgrâce, au moins de la persécution ; mais le secrétaire d'état Bayart, *fort homme de bien et affectionné au bien public*, suivant le témoignage de

son collègue l'Aubespine, fut jeté dans une prison, où il finit ses jours ; son crime était, dit-on, d'avoir laissé échapper quelques railleries sur les charmes surannés de madame Diane. La duchesse d'Étampes faillit encourir un procès de haute trahison pour la connivence qu'on lui imputait avec l'empereur, durant l'invasion de 1544, et l'on souffrit que son mari, qui joua dans cette affaire le rôle le plus bas et le plus ridicule, entamât une enquête sur son adultère avec le feu roi, adultère dont il avait jusque-là exploité le bénéfice sans mot dire ; Henri II ne rougit pas de comparaître et de déposer dans l'information ; cependant, par un reste d'égards pour la mémoire de son père, il arrêta les deux procès. Le sire de Longueval, accusé d'avoir été le complice et l'agent des trahisons de madame d'Étampes, avait été emprisonné : il se tira de péril en cédant à l'archevêque de Reims sa belle terre de Marchais, près de Laon ; Charles de Guise, à ce prix, démontra au roi l'innocence de Longueval : Charles de Guise usurpa presque de la même manière le beau château de Meudon, appartenant au cardinal Sanguin, oncle de la duchesse d'Étampes. Le maréchal du Biez et son gendre, le sire de Vervins, descendant de l'illustre maison de Couci, furent plus malheureux que Longueval : ils furent tous deux traduits devant une commission mi-partie du parlement et du grand conseil, le premier pour sa mauvaise conduite dans les campagnes de 1544 et 1545, le second pour avoir rendu Boulogne aux Anglais, en 1544, malgré l'opposition du maire et des bourgeois indignés. Vervins paraît avoir été coupable, sinon de trahison, au moins de lâcheté ; si un commandant de place peut être coupable en capitulant à la prière des habitants, il est évidemment inexcusable lorsqu'il capitule malgré

eux. Le nom du rapporteur du procès de Vervins, le vertueux Michel de l'Hôpital, atteste qu'on n'écarta pas de la commission, comme il arrivait trop souvent, les hommes les plus respectables du parlement [1]; mais le roi, suivant le mauvais exemple de son père, intervint avec passion dans ce double procès, et déclara nettement aux présidents du parlement qu'il voulait une double condamnation à mort. La reddition de Boulogne et le traité de Crépi, qui en avait été la suite, avaient laissé à Henri de profonds ressentiments. Vervins fut condamné le 21 juin 1549, et décapité. Le procès de du Biez se prolongea beaucoup plus longtemps : les charges étaient bien plus difficiles à établir ; on l'accusait de concussions ; on l'accusait d'avoir reçu de l'argent des Anglais ; on l'accusait d'avoir traîné volontairement en longueur le siége de Boulogne, qu'il avait été chargé de reprendre en 1545 ; le fait de trahison n'était ni prouvé ni probable ; néanmoins le maréchal fut condamné à son tour, le 26 juin 1551. Son office de maréchal fut donné à Robert de la Marck, gendre de Diane. Le roi, cependant, qui avait reçu autrefois l'ordre de chevalerie de la main de du Biez, et qui ne pouvait nier ses anciens services, fit grâce de la vie à ce malheureux vieillard, et finit par lui rendre la liberté. Longtemps après, sous Henri III, en 1575, le fils de Vervins, appuyé par les cardinaux de Bourbon et de Guise, parvint à faire réhabiliter son père et son aïeul, et plusieurs personnes furent condamnées à mort pour avoir porté de faux témoignages contre eux [2].

[1] Par compensation, il est vrai, Montluc dit qu'on chargea de l'instruction du procès de du Biez, « Cortel, le plus renommé mauvais juge qui fût en France. »

[2] Voyez le tome III des *Archives curieuses*, etc. — *Mémoires de Vieilleville*. Isambert, t. XIII, p. 88-186, etc.

La réaction contre les hommes et les actes du règne passé sembla vouloir offrir à l'humanité outragée une expiation éclatante du grand forfait qui avait souillé les dernières années du gouvernement de François Ier. Bien que le nouveau roi, plus dévot que son père, fût encore moins que lui favorable à la Réforme, le cri du sang innocent s'éleva si haut qu'il fallut bien l'entendre. La dame de Cental porta plainte au nom de ses vassaux dépouillés, proscrits, égorgés, contre le cardinal de Tournon, le comte de Grignan, gouverneur de Provence, et le premier président Meynier d'Oppède, qui avaient surpris la religion de François Ier, et contre tous les auteurs et complices du massacre des Vaudois. François, dit-on, en mourant, avait témoigné des remords à ce sujet, et recommandé à son fils de faire réviser cette épouvantable affaire. Le baron de la Garde (Paulin), commandant des troupes *qui avaient fait l'exécution,* fut arrêté : un procès criminel fut entamé contre d'Oppède et contre les trois autres commissaires du parlement d'Aix, qui avaient présidé au massacre : le roi évoqua l'affaire *à sa personne,* et la renvoya à la grand'chambre du parlement de Paris. Les quatre commissaires du parlement d'Aix furent traduits devant la grand'chambre, et le parlement d'Aix lui-même fut cité par procureur, pour répondre de l'arrêt d'extermination exécuté par d'Oppède et ses acolytes.

L'attente publique fut trompée : les Guise, qui avaient d'abord soutenu énergiquement les accusateurs par animosité contre le cardinal de Tournon, passèrent tout à coup du côté des accusés, après que le comte de Grignan eut fait accepter au duc François de Guise sa terre de Grignan. Le pape adressa au roi un bref très-pressant en faveur de d'Oppède, *persécuté à cause de son zèle pour la*

religion. La majorité de la grand'chambre, égarée par le fanatisme, par l'esprit de corps et par les influences du dehors, ne put se décider à flétrir un autre parlement, et à donner une telle satisfaction *aux hérétiques* : après d'immenses débats, qui remplirent cinquante audiences (septembre-octobre 1550), tous les accusés furent acquittés, à l'exception de l'avocat général Guérin ; encore cet homme atroce ne fut-il condamné que pour des incidents qui ne tenaient qu'indirectement à la cause, pour des falsifications de pièces ; il fut pendu. « Quant à d'Oppède, qui avait été réinstallé dans sa charge, « la justice du ciel, » dit de Thou, « suppléa à celle des juges de la terre ; il mourut peu de temps après d'un mal d'intestins merveilleusement douloureux. » On prétend que la *justice du ciel* fut aidée par la vengeance des hommes, et qu'un chirurgien protestant fit périr ce misérable en l'opérant avec une sonde empoisonnée [1].

(1547-1548.) A la révolution de cour qui suivit la mort de François Ier, correspondirent des modifications dans la politique extérieure, qui n'y perdit, on doit en convenir, ni en activité ni en énergie : Montmorenci n'était plus la dupe, et n'avait jamais été le complice de l'empereur ; quant aux Guise, leur intérêt était d'agrandir la France pour s'agrandir avec elle. Ce furent principalement les relations avec l'Angleterre qui changèrent de nature. François Ier, sur la fin de son règne, absorbé par les craintes que lui inspirait Charles-Quint, tendait à s'appuyer sur l'Angleterre pour intervenir en Allemagne d'un commun accord, et inclinait à des concessions aux dépens de l'Écosse ; mais la situation respective de l'An-

[1] De Thou, l. VI. — Théod. de Bèze, l. II. — Bouche, *Histoire de Provence*, l. X.

gleterre et de l'Écosse était devenue beaucoup plus critique depuis la mort de Henri VIII : le nouveau gouvernement français prit une attitude tout à fait différente, et ses premiers actes révélèrent la résolution de soutenir hardiment les intérêts et la dignité de la France, à la fois contre l'Angleterre et contre l'empereur. Henri II refusa de ratifier le dernier traité conclu peu de jours avant la mort de François Ier, et revendiqua le droit de secourir les Écossais sans rompre directement avec l'Angleterre. Les conseillers de Henri II lui suggérèrent en même temps une démarche très-vigoureuse vis-à-vis de l'empereur, pour maintenir les droits de la couronne sur la Flandre. Le roi expédia vers l'empereur Valois, premier héraut de France, qui somma Charles de comparaître à Reims, le 27 juillet, et d'y faire sa *charge de pair de France*, en qualité de comte de Flandre. Charles répondit qu'*il s'y trouverait avec cinquante mille hommes pour faire son devoir* (Vieilleville, t. III, c. 1) [1].

[1] Dans la cérémonie du sacre, les ducs de Guise et de Nevers précédèrent le duc de Montpensier, comme plus anciens pairs, malgré sa qualité de prince du sang. Le comté de Nevers avait été érigé en duché-pairie par François Ier en janvier 1539, et le comté de Montpensier, en février de la même année. (Ribier, II, 58). — Peu de jours avant le sacre, avait eu lieu à Saint-Germain, en présence du roi et de la cour, le fameux duel de Jarnac et de La Châtaigneraie, avec toutes les formes du vieux cérémonial *des gages de bataille*. François de Vivonne, sire de la Châtaigneraie, un des courtisans les plus en crédit auprès de Henri II, ayant raconté au roi que Gui de Chabot, sire de Monlieu (depuis seigneur de Jarnac, et plus connu sous ce nom), s'était vanté d'être l'amant de sa belle-mère, ce propos, fondé sur une interprétation maligne de quelques paroles fort innocentes de Chabot, revint aux oreilles de celui-ci par l'indiscrétion du roi. Chabot, indigné, donna un démenti à La Châtaigneraie, qui riposta par un cartel. Le roi permit le combat, comptant sur la supériorité de son favori, bien plus adroit et plus expert aux armes que Chabot. La Châtaigneraie *ne craignait non plus son ennemi que le lion fait le chien*, et s'estimait si assuré de la victoire, qu'il avait convié d'avance toute la cour à un magnifique souper qui devait suivre le duel. L'issue du combat trompa

Malgré ces bravades réciproques, les hostilités n'éclatèrent point entre le roi et l'empereur : les événements s'étaient tellement précipités en Allemagne qu'il n'était plus temps de porter secours à la ligue de Smalkalde, et l'empereur, de son côté, était trop occupé à tirer parti de ses succès pour pouvoir tourner ses armes contre la France. Une catastrophe soudaine avait terminé la guerre d'Allemagne. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, soutenus par les luthériens de Westphalie, de Hanovre et des villes hanséatiques, avaient repris le dessus, dans les cercles du Nord, au commencement de l'année : une grande défection parmi les sujets de la maison d'Autriche compensait presque les pertes de la ligue de Smalkalde; la diète de Bohême, entraînée par les Hussites, avait mis sur pied trente mille hommes de milices, interdit le passage aux troupes impériales, et promis assistance à l'électeur de Saxe. L'empereur, quoique tourmenté de la goutte, déploya autant d'activité qu'il avait montré, l'année précédente, de lenteur et de temporisation. Il se

la présomption de La Châtaigneraie et l'attente universelle : Chabot, d'un coup que son adversaire ne put ni prévoir ni parer*, lui coupa le jarret et le jeta par terre; quoique La Châtaigneraie refusât obstinément de se rendre, Chabot ne l'acheva pas, et, content d'avoir *recouvré son honneur*, *donna* le vaincu au roi. Henri cacha son chagrin, et embrassa le vainqueur en lui disant qu'*il avait combattu en César et parlé en Aristote.* La Châtaigneraie ne voulut pas survivre à son humiliation : il arracha les bandages de sa plaie et se laissa mourir. Henri II fut, dit-on, si affligé de cette catastrophe, fruit de son inconséquence, qu'il jura de ne plus permettre le combat singulier à personne (Vieilleville. — Brantôme. — De Thou). Le duel judiciaire, devenu fort rare, ne tarda pas à disparaître avec les derniers vestiges de la chevalerie. Le sage Louis XII l'avait autrefois défendu (P.-L. Jacob, *Histoire du seizième siècle*, etc., III, 125); le chevaleresque François Ier l'avait autorisé de sa présence, au grand scandale de la magistrature et du clergé, dans une circonstance rapportée par Martin du Bellay (Collection Michaud, t. V, p. 466).

* De là l'expression proverbiale, *un coup de Jarnac.*

porta rapidement du Danube sur l'Elbe, avec seize mille vieux soldats espagnols, italiens et allemands, longea les frontières de la Bohême sans attaquer ce pays insurgé, entra sur le territoire saxon, et marcha droit à l'électeur Jean-Frédéric, qui venait d'enlever au duc Maurice les villes de Meissen et de Freyberg : l'électeur ne sut pas concentrer à temps toutes ses forces, se replia sur Muhlberg, et mit l'Elbe entre lui et l'empereur ; mais les Impériaux franchirent le fleuve à gué, et l'électeur, le 25 avril, fut forcé d'accepter la bataille. L'armée saxonne fut complétement défaite, et l'électeur, blessé au visage, tomba au pouvoir du vainqueur.

On ne pouvait attendre de Charles-Quint ni générosité ni clémence : au mépris des constitutions de l'Empire, il fit condamner à mort Jean-Frédéric par un conseil de guerre que présidait le duc d'Albe, et ne le laissa vivre qu'au prix de sa renonciation à la dignité électorale et à tous ses domaines, sauf la ville et le territoire de Gotha. Le perfide Maurice, qui avait causé la ruine de son malheureux parent, fut investi de l'électorat, à charge de payer à Jean-Frédéric et à ses enfants une pension de cinquante mille écus d'or; le prince spolié dut se soumettre à rester prisonnier à perpétuité de l'empereur et de son fils le prince d'Espagne (18 mai). Wittemberg, la capitale de la Saxe et le berceau de la religion réformée, ouvrit ses portes à l'empereur, et passa sous la loi du duc Maurice. Le duc d'Albe et d'autres lieutenants de Charles-Quint pressèrent l'empereur de détruire le tombeau de Luther, qui reposait à Wittemberg comme au centre de son empire ; mais Charles, alors fort mal avec le pape, se garda bien d'exaspérer les protestants par une violence qu'ils eussent regardée comme un sacrilége, et déclara

que le jugement de Luther n'appartenait qu'au Dieu devant le tribunal duquel avait comparu ce grand hérésiarque. Les troupes étrangères n'entrèrent pas dans Wittemberg, qui resta protestante ainsi que son nouveau maître. Le duc Maurice et l'électeur de Brandebourg avaient reçu de l'empereur *assurance quant à la religion*, pour eux et leurs états, et Charles n'avait encore rien fait pour abolir le luthéranisme dans les villes et les seigneuries soumises à ses armes. La guerre demeurait jusqu'alors à peu près exclusivement politique.

Le désastre de l'électeur abattit le courage de ses alliés : le landgrave de Hesse implora la paix par la médiation du duc Maurice et de l'électeur de Brandebourg, ses deux gendres, et consentit à renoncer à toute ligue où l'empereur et le roi des Romains ne seraient pas compris, à démanteler presque toutes ses forteresses, à payer une forte amende, et à se rendre près de Charles-Quint pour demander pardon en personne. On stipula dans le traité que le landgrave ne pourrait être soumis à aucun emprisonnement; mais Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras (depuis cardinal), fils du garde des sceaux de l'empereur, substitua, dit-on, dans la minute du traité, écrite en allemand, le mot *ewige* (perpétuel) au mot *einige* (aucun) [1], en sorte que l'empereur prétendit s'être engagé seulement à ne pas garder le landgrave *perpétuellement* en prison ; il fit donc arrêter ce prince, et refusa sa liberté aux prières de Maurice de Saxe et de l'électeur de Brandebourg (18 juin). Maurice et Brandebourg se contentèrent de protester, en termes respectueux, contre

[1] Cet incident a été contesté; mais ce qui est certain, c'est que Maurice et Brandebourg, en ménageant le traité, avaient entendu que la liberté de leur beau-père ne courrait aucun risque.

cet indigne abus de la force, qui devait, plus tard, coûter cher à l'empereur : tout pliait devant le vainqueur de Muhlberg ; cinq cents pièces d'artillerie, ravies aux places fortes de la Saxe, de la Hesse et de la Souabe, et conduites triomphalement en Espagne, aux Pays-Bas, en Italie, et seize cent mille écus d'or extorqués aux princes et aux peuples de l'Allemagne, furent les trophées de Charles-Quint. Le roi des Romains, de son côté, avait marché contre la Bohême : Prague se rendit à discrétion, et la Bohême retomba sous la tyrannie autrichienne, qui s'efforça de faire disparaître toutes les traces des institutions de cette couronne élective. On eût dit que Charles-Quint n'avait plus qu'à suivre sa fortune, pour changer en une véritable monarchie la grande république féodale de Teutonie.

Tous les membres de la ligue de Smalkalde étant soumis, à l'exception de Magdebourg et des villes hanséatiques du Nord, Charles put enfin aviser aux affaires de la religion : il convoqua la diète à Augsbourg, le 1er septembre ; à son arrivée dans Augsbourg, il commença par rendre au culte catholique la cathédrale et plusieurs autres églises, qui furent *repurgées et réconciliées, comme si elles eussent été polluées par la luthérerie;* puis il pressa la diète de reconnaître le concile de Trente. Les électeurs protestants cédèrent [1] ; les villes libres consentirent seulement, à condition que les légats ne présideraient point le concile, que le pape délierait les évêques du serment qu'ils lui avaient prêté, et que les théologiens réformés auraient voix délibérative. L'empereur affecta de ne point tenir compte de ces restrictions, et, tant par

[1] Maurice, Brandebourg et le Palatin. L'électeur de Cologne avait abdiqué et avait été remplacé par un catholique.

ses ambassadeurs que par l'organe des évêques d'Allemagne, il sollicita vivement le pape de *faire commandement aux pères qui étaient à Bologne de revenir à Trente.*

Paul III était bien loin d'obtempérer aux désirs de Charles-Quint, ou, du moins, il mettait son concours à trop haut prix : il subordonnait de plus en plus l'intérêt religieux à l'intérêt politique et de famille ; pour se réconcilier avec l'empereur et rétablir le concile à Trente, il ne demandait plus seulement que Charles garantît l'investiture qu'il avait donnée de Parme et de Plaisance à son fils Pierre-Louis Farnèse : il pressait Charles de supprimer tout sujet de querelle entre les maisons de France et d'Autriche par la vente du duché de Milan aux Farnèse. Charles ne daigna pas discuter sérieusement de telles prétentions, et le pape, irrité, s'engagea de plus en plus avec la cour de France, qui, ne pouvant intervenir en Allemagne par les armes, visait à s'en dédommager par la diplomatie en Italie et en Turquie. Les agents français exhortaient le sultan à rompre sa trêve avec l'empereur, remuaient Gênes, Naples, le Milanais, la Toscane : peu de temps après qu'un accident inopiné eut fait échouer à Gênes la conjuration de Fiesque, déjà victorieuse, Naples s'était violemment soulevée contre l'inquisition, que le vice-roi, sur l'ordre de l'empereur, voulait introduire dans les Deux-Siciles, à l'instar de Rome et de l'Espagne. Bien que la révolte n'eût point été jusqu'à renverser l'étendard de la maison d'Autriche devant la bannière de France, et que l'empereur eût écarté ce péril en renonçant provisoirement à établir l'inquisition espagnole à Naples [1], ce soulèvement et l'agitation qu'il

[1] Il y avait eu déjà, sous Ferdinand le Catholique, une tentative semblable avec un pareil résultat.

laissa dans les esprits augmentèrent les espérances des Français. On n'épargna rien pour affermir les bonnes dispositions du pape : la petite Diane, fille naturelle du roi, fut promise à l'un des petits-fils de Paul III, à Horatio Farnèse, duc de Castro; sept cardinaux, sur les douze que comptait la France, furent expédiés à Rome pour veiller aux intérêts de la couronne; les prélats français, jusqu'alors neutres entre les deux conciles rivaux de Bologne et de Trente, reçurent ordre de se rendre à Bologne. Ce n'étaient partout qu'intrigues et complots, mines et contre-mines, de la part des Français, des Espagnols et des Farnèse. Ces menées eurent une issue terrible et sanglante ; le duc de Parme, Pierre-Louis Farnèse, dont la féroce ambition et les vices infâmes rappelaient un autre fils de pape, le trop fameux César Borgia, avait attiré sur sa tête des haines implacables : le 10 septembre, Pierre-Louis fut assassiné dans la citadelle de Plaisance par quelques gentilshommes du pays, d'accord avec le gouverneur impérial du Milanais, Fernand de Gonzague, auquel ils livrèrent Plaisance. Gonzague n'avait fait probablement que prévenir les poignards de Farnèse. Le pape, qui avait pour son indigne fils un amour aveugle et désordonné, éclata en transports furieux : il voulait appeler les Turcs et les Algériens en Italie; il conjura Henri II de s'accommoder à tout prix avec les Anglais, pour diriger toutes ses forces contre l'empereur, et tâcha d'entraîner la France et Venise à l'invasion immédiate du Milanais. Mais Venise se montra peu disposée à se départir de sa neutralité systématique, et la cour de France, qui prenait une part de plus en plus active aux démêlés des Ecossais avec les Anglais, et qui n'était pas en mesure de défier à force ouverte le

redoutable vainqueur de Muhlberg, ne crut pas devoir se compromettre prématurément pour servir l'impuissant courroux d'un vieillard qui avait déjà un pied dans la tombe. La lutte contre l'empereur continua sur le terrain où le pape l'avait portée : l'assemblée de Bologne, après deux sessions (avril-juin), avait suspendu indéfiniment ses délibérations : renforcée d'un certain nombre de prélats français, elle répondit aux instances de l'empereur et de la diète d'Augsbourg, qu'elle ne retournerait point à Trente, jusqu'à ce que le *conciliabule* demeuré dans cette dernière ville eût fait acte de soumission en venant se joindre au vrai concile (20 décembre). Le pape évoqua le débat par-devant sa personne. L'empereur fit signifier une protestation solennelle tant au pape qu'à l'*assemblée de Bologne, s'intitulant concile* (janvier 1548), et ne garda plus de ménagements : il se croyait désormais assez fort pour dompter à la fois le pape et les protestants, et il tenta de réaliser le dessein tant de fois annoncé dans les diètes, de terminer la querelle religieuse en Allemagne par une transaction sans le concours du saint-siége. Les protestants comme les catholiques de la diète furent amenés à remettre à trois théologiens, désignés par l'empereur, la rédaction d'un formulaire auquel tout l'empire serait tenu d'adhérer jusqu'à la *réunion du légitime concile.* Les trois docteurs, deux catholiques et un protestant, « couchèrent par écrit les principaux points de la doctrine et cérémonies, et de la réformation ecclésiastique (Sleidan). » L'*intérim*, ainsi qu'on nomma ce formulaire, fut imposé à la diète sans discussion. L'esprit de cet acte était fondamentalement catholique, sans être *romain*, et se rapprochait des maximes gallicanes; les seules concessions accordées aux luthériens,

en attendant la décision du concile, étaient la communion sous les deux espèces et la permission aux prêtres mariés de conserver leurs femmes. L'*intérim* gardait un silence calculé sur la grande question des biens enlevés à l'église. L'espèce de stupeur où la journée de Muhlberg avait jeté l'Allemagne n'était point encore dissipée : la plupart des princes protestants acceptèrent l'*intérim* sans résistance; les villes libres, surtout Strasbourg et Constance, firent plus de difficultés; elles cédèrent toutefois devant les menaces de l'empereur, à l'exception de Magdebourg et des grandes villes hanséatiques du Nord (Hambourg, Brême et Lubeck). Quatre ou cinq cités, quelques petits princes et un certain nombre de pasteurs proscrits et fugitifs, semblaient les derniers restes de la grande hérésie germanique. Presque tout l'Empire sûbissait en silence la loi politique et religieuse de Charles-Quint (mai-juin 1548).

Le saint-siége avait protesté d'avance : le moyen terme adopté par l'empereur ne satisfit pas plus les zélés catholiques que les protestants ; Genève et les jésuites anathématisèrent à la fois l'intérim : des écrits violents furent publiés en Italie et en France, soit contre les concessions faites aux luthériens, soit contre l'intervention *sacrilége* du pouvoir temporel dans les choses de la religion : en même temps, les complots des partisans de la France redoublèrent dans toute l'Italie, et la nouvelle de l'arrivée de Henri II en Piémont parut annoncer une explosion prochaine. Le roi de France, après avoir parcouru toutes ses provinces frontières et inspecté ses places-fortes, était descendu par le Mont-Cenis à Turin, avec une escorte nombreuse et magnifique ; il pouvait, en quelques jours, par la réunion des garnisons piémontaises, chan-

ger son escorte en armée. Il était informé d'une double trame ourdie à Gênes contre les Doria par les parents et les amis du malheureux Fiesque, et en Lombardie contre le gouverneur du Milanais par les jeunes Farnèse, les fils de Pierre-Louis. Il voulait être prêt à profiter de ces entreprises, et décider le pape à une démarche décisive contre l'empereur. Mais l'énergie facti ce que la colère avait inspirée à Paul III était déjà tombée : la peur l'emportait sur la soif de la vengeance chez ce vieillard affaibli par l'âge et par de longues habitudes d'astuce méticuleuse. Paul III se remit à négocier avec l'empereur, et la cour de France reconnut qu'on ne pouvait faire aucun fonds sur la parole et l'alliance du pape. Les conspirations de Gênes et de Milan ne réussirent pas, et Henri II fut rappelé en deçà des monts par les nouvelles alarmantes qu'il reçut de l'intérieur de son royaume. Il quitta Turin après avoir réuni à la couronne de France le marquisat de Saluces, dont le dernier titulaire venait de mourir dans la prison où les Français le retenaient comme coupable d'intelligences avec les Impériaux [1]. Le roi se fit précéder par le connétable et par le duc d'Aumale à la tête de mille lances et de huit mille fantassins. Le duc d'Aumale n'eut pas le temps d'attendre en Piémont la fille du duc de Ferrare et de madame Rénée de France, qui venait

[1] Au voyage de Henri II à Turin se rattache une circonstance intéressante. Henri II, après avoir passé en revue l'armée de Piémont et largement récompensé chefs et soldats, distribua dans les abbayes de France les soldats estropiés au service, *ordonnant aux abbés de leur donner pension annuelle pour le reste de leur vie*. Cette disposition, qui subsista sous les successeurs de Henri II, semble la première qui ait été prise en faveur des *invalides*. Le roi ne se fit pas moins bien venir des populations piémontaises que des gens de guerre : il se chargea de toutes les dettes contractées envers les habitants de ce pays par ses gens d'armes morts ou disparus sans payer leurs créanciers. *Mémoires de Vieilleville*.

de lui être promise, haute alliance qui le rapprochait encore plus de la maison royale.

(1548.) Des troubles avaient éclaté à la fois à Paris et en Aquitaine : à Paris, l'intervention du parlement suffit pour apaiser des désordres sans caractère politique, engendrés par les vieilles querelles de l'université et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui se disputaient de temps immémorial la possession du Pré-aux-Clers[1]. Mais, dans les provinces du Sud-Ouest, les troubles furent bien autrement graves. Ces contrées étaient agitées d'une fermentation incessante depuis les augmentations successives de l'impôt sur le sel, couronnées par l'établissement de la gabelle en 1544. L'excellente qualité du sel des marais aquitaniques, recherché par les Anglais, les Hollandais, les *Ostrelins* (Allemands du Nord), et tous les peuples maritimes, avait été de tout temps pour ce littoral une source de prospérité : le renchérissement excessif de la denrée tuait le commerce, et enlevait au peuple une de ses principales ressources, au moment même où ses charges s'accroissaient. Les formes vexatoires de la perception portaient le mal à son comble. Une nuée de commis affamés s'abattaient sur les campagnes comme des sauterelles et en dévoraient la substance. *Les gabeleurs* n'avaient de juges que leurs chefs et leurs complices, et l'impunité était assurée à toutes les exactions et à toutes les fraudes : on assurait que les gardes des greniers royaux allaient jusqu'à mêler du sable parmi le sel pour en augmenter le poids. Les visites domiciliaires, les perquisitions, les emprisonnements, les amendes arbitraires, se multipliaient à toute heure et en

[1] C'est aujourd'hui la partie du faubourg Saint-Germain qui avoisine la rivière.

tous lieux : les premières tentatives de résistance appesantirent le joug ; à la suite d'une émeute qui avait coûté la vie à quelques *chevaucheurs du sel*, un corps d'infanterie gasconne commit des violences inouïes dans le Périgord, l'Angoumois et le Poitou. Les populations perdirent patience : vers le mois de mai 1548, les habitants de Blansac, de Barbézieux et des bourgs et villages voisins, se soulevèrent, se portèrent sur Château-Neuf, forcèrent la prison de cette ville et délivrèrent quelques pauvres gens de leur canton, arrêtés pour avoir refusé de s'approvisionner aux *greniers du roi,* où chaque chef de famille, d'après l'édit de la gabelle, était tenu d'acheter à un prix exorbitant une quantité de sel déterminée. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, gouverneur de Guyenne, qui était alors dans ses terres de Béarn, fit marcher aussitôt sur Barbézieux sa compagnie d'ordonnance : les paysans tinrent tête aux gens d'armes et les mirent en fuite (fin mai). A la nouvelle de ce succès, l'insurrection devint générale dans les îles de la côte et dans les campagnes de la Saintonge, de l'Angoumois, de l'Aunis, du Périgord, du Limousin, de l'Agenois et du Bordelais. Le cri de : *Mort aux gabeleurs !* servait de signe de ralliement à ces masses furieuses ; seize ou dix-sept mille paysans, qui avaient pris pour chef un gentilhomme de Barbézieux, nommé Puymoreau, entrèrent dans Saintes et dans Cognac, saccagèrent les maisons des officiers de justice et de finances, massacrèrent le receveur de la gabelle, et délivrèrent les *faux saulniers* (gens faisant la contrebande du sel), et tous les autres prisonniers : une autre bande surprit le procureur général de la gabelle près de Cognac, l'assomma « de bastonnades, puis le jeta en la rivière, attaché sur des ais, disant par moquerie : « Va, méchant

gabeleur, saler les poissons de la Charente. » Les chefs des paysans, auxquels ceux-ci donnaient le titre de coronels ou colonels, sommaient chacun de se joindre à eux sous peine de perdre corps et biens. Ils furent bientôt maîtres de tout le plat pays, et la rébellion gagna la plupart des villes, où le menu peuple partageait les ressentiments des villageois. Il n'y eut que La Rochelle et Saint-Jean-d'Angéli qui demeurèrent en repos. La bourgeoisie penchait d'abord en faveur des insurgés, et son adhésion eût donné à la révolte un caractère beaucoup plus redoutable ; mais les excès d'une multitude exaspérée, les crimes des malfaiteurs et des vagabonds, attirés en foule par l'espoir du butin et de l'impunité, effrayèrent le tiers-état : « n'étaient, » dit Paradin, « aucunes gens assurées, allant par le pays, car il n'y avait si bon marchand, gentilhomme, ou autre, qui ne fût dévalisé, ains (même) tué, sous ombre de dire qu'il était gabeleur. » Plusieurs châteaux avaient été pillés et brûlés pour punir les seigneurs d'avoir donné retraite aux commis, et les gros bourgeois ne se sentaient guère moins exposés que les seigneurs. Ils s'employèrent autant qu'ils purent à pacifier le pays. Quelques officiers royaux essayèrent de parlementer avec les rebelles : ceux-ci demandèrent la suppression de toute gabelle, et même de la taille : le maître des eaux et forêts d'Angoumois se chargea d'aller jusqu'en Piémont présenter leurs griefs au roi. Mais, tandis que les esprits se calmaient un peu dans l'Angoumois et la Saintonge, Bordeaux était à son tour le théâtre de graves et tragiques événements. Cette grande ville, exempte de la gabelle, n'avait point d'intérêt direct dans la querelle ; mais Blaye, Bourg, Libourne, les petites villes et les campagnes environnantes, finirent par entraîner le

menu peuple de Bordeaux dans ce qu'ils nommaient la cause commune de la Guyenne. Le parlement et le corps de ville, voulant empêcher la rebellion d'éclater, mandèrent de Bayonne le sire Tristan de Moneins, lieutenant général du roi de Navarre dans le gouvernement de Guyenne. Moneins, aussitôt arrivé, convoqua les corps de métiers, *et même quelques-uns du menu peuple*, à l'hôtel de ville, voulut intimider son auditoire par une harangue menaçante, et déclara que les potences étaient prêtes pour les séditieux qui suivraient l'exemple des villes voisines. Un riche marchand, nommé Guillotin, l'interrompit audacieusement, et s'écria que ceux de Saintonge et de Guyenne faisaient bien de revendiquer par les armes la liberté de leurs ancêtres. Ce fut le signal de la révolte : le tocsin sonna ; la multitude, assemblée autour de la maison de ville, s'empara de l'arsenal, et Moneins n'eut que le temps de se sauver au Château-Trompette. Le parlement essaya de s'interposer, et députa vers la foule le président de La Chassagne, vieillard très-considéré dans Bordeaux, qui obtint du peuple la promesse de s'apaiser si Moneins sortait du château et revenait à l'hôtel de ville écouter les doléances publiques. Moneins n'avait ni soldats ni vivres pour soutenir un siége : il obéit à la nécessité et quitta son asile, sous la sauvegarde des *jurats* (conseillers municipaux) ; cette protection fut impuissante : six ou sept mille paysans armés et furieux venaient d'arriver à Bordeaux ; le tumulte recommença plus terrible ; l'hôtel de ville fut envahi, et le lieutenant-général tomba impitoyablement égorgé par une foule forcenée. Le meurtre de Moneins fut suivi de grandes cruautés contre les officiers de la gabelle et contre les bourgeois qui avaient eu avec eux quelques relations

ou qui essayèrent de les protéger ; une vingtaine de personnes furent massacrées, et plusieurs hôtels, pillés et démolis. Les rebelles arrachèrent du couvent des Dominicains le président de La Chassagne, et le forcèrent, le poignard sur la gorge, à leur prêter serment comme leur capitaine et à marcher à leur tête contre le Château-Trompette, qui n'était gardé que par quelques hommes et qui ouvrit aussitôt ses portes (21-22 août).

La Chassagne employa dans l'intérêt de l'autorité royale le pouvoir qui lui avait été confié d'une si étrange manière : il s'entoura de la bourgeoisie aisée, qui, sortie de son premier étourdissement, s'arma et se mêla au peuple pour le contenir : il fit *passer par les piques les plus séditieux*, ferma les portes de la ville afin d'empêcher les campagnards de venir raviver l'émeute, puis rétablit le parlement et les magistrats municipaux dans l'exercice ordinaire de leurs charges. Le parlement alors écrivit à Henri II que tout était rentré dans l'ordre, et en donna un gage sanglant au roi par la condamnation de l'individu qui avait le premier sonné le tocsin, et qui fut tiré à quatre chevaux, sans aucune opposition de la part du peuple. Une sorte d'atonie avait succédé à l'accès de fureur sauvage dont le malheureux Moneins avait été victime : la plèbe bordelaise semblait épouvantée de sa propre audace. — La publication de lettres patentes par lesquelles le roi évoqua par-devant lui toute l'affaire de la gabelle fut interprétée comme une espèce de promesse, et fut exploitée habilement par les partisans de l'autorité.

Le rétablissement de l'ordre dans Bordeaux ne suspendit pas la marche des troupes royales : le connétable et le duc d'Aumale, s'avançant avec deux petits corps d'armée, le premier, par le Languedoc, le second, par

le Poitou et l'Angoumois, opérèrent leur jonction dans *le pays entre deux mers* (la partie du Bordelais entre la Garonne et la Dordogne), sans que nulle part les bandes insurgées osassent tenter de leur disputer le passage. Les Bordelais, espérant que leur prompte soumission désarmerait la vengeance royale, avaient déjà reçu dans le Château-Trompette le comte de Foix-Candale, successeur de l'infortuné Moneins; ils envoyèrent à Langon, au-devant de Montmorenci, un bateau magnifique, *armoyé des armoieries dudit sieur connétable*, le suppliant de s'y embarquer pour descendre dans leur ville, et de ne point amener avec lui ses lansquenets allemands, accoutumés au pillage. Montmorenci repoussa dédaigneusement les députés de Bordeaux, et leur dit qu'il n'avait pas de lois ni de conditions à recevoir d'eux; « qu'il ne voulait entrer à Bordeaux par porte ni par bateau, et que, si ouverture n'était faite par eux, il avait des clefs pour ouvrir les portes, » désignant par là vingt pièces d'artillerie qu'il traînait après lui.

Cette dure réponse ne rendit pas aux Bordelais le courage du désespoir : ils laissèrent Montmorenci entrer dans leurs murailles avec ses troupes, le 9 octobre, par une brèche pratiquée tout exprès, et portèrent au Château Trompette toutes leurs armes, sur l'ordre du connétable. Les soldats se conduisirent comme en pays conquis. Après le désarmement, les informations juridiques furent entamées par une commission extraordinaire : on fit le procès, non pas seulement aux séditieux, mais à la cité, à la province entière; la commune de Bordeaux fut *privée à perpétuité de tous priviléges, franchises, libertés, immunités, maison de ville, jurades et conseil, cloches, justice et juridiction;* les jurats furent condamnés à allumer de leurs propres

mains le feu dans lequel devaient être brûlés les chartes et priviléges de la ville; la démolition de la maison de ville fut ordonnée, ainsi que l'enlèvement de toutes les cloches des églises, et Bordeaux fut condamné à payer une amende de 200,000 livres, plus les frais de fortification et entretien perpétuel des Châteaux Trompette et de Hâ. La plupart des villes de la Guyenne, de l'Angoumois et de la Saintonge furent enveloppées dans la sentence de Bordeaux. Le 7 novembre, on célébra les obsèques de Moneins avec le cérémonial prescrit par le même arrêt : la bière du lieutenant fut portée par les jurats, accompagnés de cent vingt bourgeois vêtus de deuil, tête nue, la torche à la main, et suivis de tout le peuple, qu'on força d'assister en masse à la cérémonie expiatoire, *sans respect de sexe ni de qualité;* le convoi s'arrêta devant le logis du connétable, et, là, tous les assistants agenouillés demandèrent à haute voix pardon à Dieu, au roi et à justice; le corps de Tristan de Moneins, transféré à la cathédrale de Saint-André, fut inhumé dans le chœur, *au lieu le plus honorable*, avec une épitaphe rappelant comme quoi il avait été *inhumainement et cruellement meurtri par les manants et habitants de la ville de Bordeaux*[1].

Les exécutions se succédèrent à Bordeaux tous les jours durant quatre ou cinq semaines qu'y passa le connétable.

[1] Presque tous les historiens du temps assurent que les jurats et les principaux bourgeois furent forcés de *déterrer avec leurs ongles* le corps de Moneins, avant qu'on le transférât à Saint-André de Bordeaux. Cette circonstance ne se trouve pas dans le texte de l'arrêt, tel que le rapporte Paradin. Nous avons suivi principalement cet historien contemporain, dont le récit est fort détaillé. Voyez aussi Vieilleville et de Thou. M. Poirson (*Précis de l'Histoire de France aux temps modernes*) dit que les chefs des rebelles s'étaient mis en relation avec le duc de Somerset, régent d'Angleterre, et lui avaient offert d'introduire les Anglais en Guyenne. Nous n'avons pu retrouver la trace de ce fait important; l'arrêt prononcé contre Bordeaux n'y fait aucune allusion.

Le duc d'Aumale, *voulant acquérir réputation de prince débonnaire*, avant que de joindre le connétable, avait pacifié chemin faisant la Saintonge et l'Angoumois par la douceur et la clémence, en *ne faisant point de punition du passé*. Cette conduite fit un étrange contraste avec celle du farouche Montmorenci ; il n'y eut point de raffinement de cruauté que la commission, à l'instigation du connétable, n'imaginât contre les condamnés : plus de cent quarante personnes furent pendues, décapitées, rouées, empalées, démembrées à quatre chevaux, brûlées, *maillotées* (rompues) : « on les faisait mourir sur une simple accusation, sans confrontation de témoins ni autre forme de procès (Vieilleville). » Guillotin fut brûlé vif; le chevalier du guet et le commandant de fort de Hâ, que les rebelles avaient contraints de marcher dans leurs rangs, furent décapités; le président de La Chassagne vit ses services payés d'un long emprisonnement; les autres membres du parlement avaient été suspendus de leurs fonctions. Toutes les bandes de la campagne s'étaient dissipées, et leurs principaux chefs tombèrent au pouvoir des gens du roi : Puymoreau, en qualité de gentilhomme, eut la tête tranchée; deux autres *colonels*, Boismenin, dit *Galafre*, bourgeois de Blansac, et Tallemagne, furent couronnés de couronnes de fer rougies au feu, *pour châtiment de la souveraineté qu'ils avaient usurpée;* après quoi on les acheva sur la roue.

La sentence prononcée contre Bordeaux ne fut pourtant pas longtemps maintenue dans toute sa rigueur : le gouvernement royal sentit qu'en présence des éventualités d'une guerre contre l'Angleterre, il ne serait pas prudent de laisser cette grande ville, si longtemps anglaise, et cette province remuante, sous le coup d'une telle op-

pression et d'une telle honte : Henri II ne tarda point à rendre à Bordeaux et aux autres villes aquitaniques leurs franchises et leurs priviléges : il fit plus ; il donna gain de cause à la résistance, en vendant aux provinces du Sud-Ouest l'exemption de la gabelle, c'est-à-dire du monopole et de l'achat forcé, moyennant 200,000 écus d'or une fois payés, et le rétablissement de l'impôt du quart et demi (de Thou, l, VI, an. 1549. — Isambert, t. XIII. Édits des 7 octobre 1549 et 1er août 1550). Il resta toutefois dans les cœurs d'amers souvenirs. Si condamnables qu'eussent été les excès populaires, la résistance des provinces aquitaniques avait été légitime dans son principe, et ce peuple se sentait injustement frappé. La multitude portait son ressentiment sur les hommes ; les intelligences plus éclairées s'en prirent aux choses. L'étude passionnée de l'antiquité républicaine, et les traditions vivaces des états généraux, entrevus, à travers les nuages du passé, tels qu'ils auraient dû être, plutôt que tels qu'ils avaient été, s'unissaient pour soulever les plus nobles esprits contre le régime arbitraire qui, déguisé longtemps sous la personnalité brillante et populaire de François Ier, se dévoilait dans toute sa nudité sous l'administration brutale de Montmorenci. La violation continuelle de tous les droits et de toutes les vieilles libertés réveillait puissamment, chez les penseurs et chez tous les gens de bien, le désir d'un système de garanties politiques et de l'intervention de la nation dans son gouvernement. Ce mouvement d'idées, dans sa maturité, devait produire les états généraux de 1560, le ministère de l'Hôpital et la *République* de Bodin. Sa première et juvénile effervescence enfanta le *Discours de la servitude volontaire*, écrit, l'année même de la révolte de Bordeaux, en face des échafauds dressés sur les

places des villes aquitaniques. Jamais on n'a surpassé, depuis, l'énergie brûlante du *Discours de la servitude volontaire*[1], œuvre d'un jeune homme de dix-huit ans, Étienne de la Boëtie, de Sarlat en Périgord. Ce fut le premier cri de guerre de ce républicanisme abstrait qui a répondu, aux doctrines du despotisme monarchique, par la condamnation absolue de la royauté et de tout le passé, qui a opposé un droit immuable, non pas seulement dans son principe, mais dans son application, à la prescription du fait, et qui a eu enfin, à son tour, ses jours de règne. Il n'y a que deux siècles et demi d'intervalle entre le *Contr'un* et la terrible maxime de Saint-Just : *Quiconque est roi mérite la mort*[2] !

[1] Ou le *Contr'un* (Contre le pouvoir d'un seul). Cet écrit ne fut imprimé que vingt-cinq ans après, au milieu des révolutions politiques et religieuses, qui, seules, pouvaient en permettre la publication.

[2] « Comment se peut-il faire, s'écrie La Boëtie, que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations, endurent un tyran, seul, qui n'a puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer?... Quel malheur, ou quel vice, de voir un nombre infini, non pas obéir, mais servir ; non pas être gouvernés, mais tyrannisés d'un seul, et non pas d'un Hercule ni d'un Samson, mais d'un seul *hommeau* (*petit homme,* diminutif méprisant), et le plus souvent du plus lâche et *féminin* de la nation.... tout empêché de servir vilement à quelque femmelette !... Pauvres gens et misérables, peuples insensés, nations opiniâtres en votre mal et aveugles en votre bien, vous vivez de sorte que vous pouvez dire que rien n'est à vous, ni vos biens, ni vos parents, ni vos enfants, ni votre vie même !... Et toute cette ruine vous vient, non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemi, et de celui que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de présenter à la mort vos personnes... Vous semez vos fruits, afin qu'il en fasse le dégât ; vous meublez et remplissez vos maisons, pour fournir à ses voleries ; vous nourrissez vos filles, afin qu'il ait de quoi saoûler sa luxure ; vous nourrissez vos fils, afin qu'il les mène en ses guerres, qu'il les mène à la boucherie, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, les exécuteurs de ses vengeances... De tant d'indignités, que les bêtes mêmes n'endureraient point, vous pouvez vous délivrer, si vous essayez seulement de le vouloir ! Celui qui vous maîtrise tant, d'où a-t-il pris tant d'yeux dont il vous épie, si vous ne les lui donnez ? Comment a-t-il tant de

(1547-1550.) Pendant que la terreur et le deuil planaient sur Bordeaux, Lyon était le théâtre de fêtes où les

mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous? Que vous pourrait-il faire, si vous n'étiez receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue, et traîtres à vous-mêmes? Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres! Je ne veux pas que vous le poussiez ni l'ébranliez; mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé la base, de son poids même fondre en bas et se rompre!...

« Il y a trois sortes de tyrans : les uns ont le royaume par l'élection du peuple; les autres, par la force des armes; les autres, par la succession de leur race. Ceux qui l'ont acquis par le droit de la guerre s'y portent ainsi qu'en terre de conquête; ceux qui naissent rois ne sont pas communément guère meilleurs : *ains* (mais), étant nés et nourris dans le sang de la tyrannie, tirent avec le lait la nature du tyran, et font état des peuples qui sont sous eux, comme de leurs serfs héréditaires... Celui à qui le peuple a donné la couronne devrait être, ce semble, plus supportable;... mais communément il fait état de passer à ses enfants la puissance que le peuple lui a *baillée;* or, dès lors que celui-là a pris *cette opinion* (ce dessein), c'est chose étrange, de combien il passe, en toutes sortes de vices, les autres tyrans : il ne voit autre moyen, pour assurer sa nouvelle tyrannie, que d'étendre fort la servitude, et *estranger* (éloigner) tant ses sujets de la liberté, encore que la mémoire en soit fraîche, qu'il la leur puisse faire perdre. Ainsi, pour en dire la vérité, je vois bien qu'il y a entre eux quelque différence; mais, de choix, je n'en vois point, et, étant les moyens de venir aux règnes, divers, toujours la façon de régner est quasi semblable.

« La première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume!... Ils disent qu'ils ont été toujours sujets, que leurs pères ont ainsi vécu; ils pensent qu'ils sont tenus d'endurer le mors, et fondent eux-mêmes, sur la longueur de temps, la possession de ceux qui les tyrannisent; mais, pour vrai, les ans ne donnent jamais le droit de mal faire; *ains* agrandissent l'injure... Toujours en demeure-t-il quelques-uns, mieux nés que les autres, qui sentent le poids du joug, et ne s'apprivoisent jamais à la sujétion :... ce sont ceux qui, ayant l'entendement net et l'esprit clairvoyant, les ont encore polis par l'étude et le savoir; ceux-là, quand la liberté serait entièrement perdue et toute hors du monde, l'imagineraient, la sentiraient et la savoureraient encore en leur esprit! »

Il y a des traits dignes de Tacite dans les dernières pages de cette magnifique déclamation, terminée par un tableau de la condition des favoris et des courtisans de la tyrannie, *ces mange-peuples,* dont le nom, exécré durant leur vie, est, après leur mort, *noirci de l'encre de mille plumes, la réputation, déchirée dans mille livres, et les os mêmes, traînés par la postérité!*

Le *Discours de la servitude volontaire* ne renferme aucune allusion aux intérêts, aux passions, aux traditions, qui divisaient si profondément les diverses classes de la société française : la réunion de *tous contre un,* de la nation entière

corporations nationales et étrangères [1] de cette cité cosmopolite luttaient de magnificence en l'honneur de Henri II, qui s'était arrêté à Lyon à son retour de Turin : le caractère nouveau de ces fêtes est digne de mention ; la Renaissance remplaçait les mystères à personnages et tout le vieux cérémonial des royales entrées par les arcs de triomphe, les obélisques, les colonnes, les spectacles, les jeux guerriers et les naumachies à la romaine (de Thou, l. V. — Paradin) [2]. De Lyon, le roi et la cour allèrent à Moulins célébrer les noces d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille unique du roi de Navarre et de la reine Marguerite, et les fiançailles de François de Guise, duc d'Aumale, avec Anne d'Este, fille du duc de Ferrare et de la fille de Louis XII, Rénée de

contre la royauté, est l'unique pensée de l'auteur. Rien ne rappelle les conditions de temps et de lieu dans son œuvre essentiellement abstraite.

L'adolescent qui avait débuté par un tel coup d'essai, modifia, sans doute, par la réflexion et l'expérience, ce qu'il y avait de trop absolu dans ses premiers sentiments ; mais le pays ne profita point de sa maturité : ce La Boëtie, que Montaigne appelle *le plus grand homme du siècle,* vécut presque ignoré, et s'éteignit à trente-deux ans (en 1563) entre les bras de Montaigne, *son cher frère et inviolable compagnon,* au commencement des guerres de religion ; ses dernières paroles furent touchantes : « Par aventure, disait-il, n'étais-je pas né si inutile, que je n'eusse moyen de faire service à la chose publique ! mais qu'il en soit ce qui plaît à Dieu. » Il mourut conseiller au parlement de Bordeaux.

Les lettres de Montaigne, écrites plusieurs années après la perte de La Boëtie, respirent l'enthousiasme et l'admiration pour cet ami dont il ne cesse de célébrer la vertu, la justice, la hauteur de conception, la pureté de mœurs, la piété éclairée, *la tendre amour pour sa misérable patrie.* Un pareil hommage, de la part d'un esprit si peu susceptible d'engouement, si habitué à juger les hommes et les choses avec désillusionnement et scepticisme, mérite à la mémoire de La Boëtie le respect de la postérité. Que de grands hommes se sont ainsi éteints sans donner au monde les fruits de leur génie !

[1] Les corporations de marchands étrangers étaient celles des Génois, des Florentins, des Lucquois, des Milanais et des Allemands.

[2] L'année suivante, Paris, où Henri II n'avait point encore fait d'entrée solennelle, lui donna des fêtes semblables à celles de Lyon. — Vieilleville.

France. Du premier de ces mariages naquit Henri IV, du second Henri de Guise. Le roi et ses conseillers regagnèrent ensuite le nord de la France, pour surveiller de plus près les affaires d'Écosse, et se préparer à profiter de la crise politique et religieuse où se débattait l'Angleterre.

Henri VIII avait laissé l'Angleterre dans la plus fâcheuse condition où ce peuple eût encore été réduit : on n'avait peut-être pas encore vu de servitude si complète chez une nation chrétienne; Henri, s'estimant à lui seul l'église et l'état, le pape et l'empereur, exerçait son despotisme sur les âmes aussi bien que sur les corps, et disposait souverainement des consciences comme des propriétés de ses sujets. La *convocation* (assemblée du clergé) avait érigé en article de foi l'obéissance passive au souverain : les deux chambres avaient reconnu au roi le droit de rendre des ordonnances ayant force d'actes du parlement; elles avaient voté, touchant la haute trahison, des lois qui rappelaient les plus odieuses inventions des tyrans romains sur le prétendu crime de lèse-majesté. Les procédés de l'inquisition avaient été appliqués à la recherche d'*hérésies* telles que la croyance à la validité du premier mariage du roi : le silence même et la neutralité sur cette question et d'autres analogues étaient réputés trahison. La peine de mort avait été décrétée d'avance contre quiconque enseignerait des opinions opposées aux doctrines que le roi pourrait promulguer, quelles qu'elles fussent. Tout accusé traduit devant le parlement était condamné sans être entendu : le ministre se contentait de présenter un bill de conviction (*attainder*), qu'on votait sans débat et en vertu duquel l'accusé était conduit à la mort. Il est à peine nécessaire d'ajouter que Henri VIII respectait encore

moins les biens de ses sujets que leurs vies : violant honteusement la foi publique, il fit déclarer par le parlement, acquis au roi, les emprunts forcés qu'il avait exigés des plus riches citoyens : les impôts qu'il leva égalèrent, en vingt-six ans, les impôts qu'avaient levés tous ses prédécesseurs ensemble; ce qui ne l'empêcha pas de chercher une misérable ressource dans l'altération des monnaies, à l'exemple des temps de la plus profonde barbarie administrative. Le caractère anglais, qui n'avait jamais brillé par la sensibilité ni par l'abandon, garda pour longtemps, de cette triste époque, une empreinte de dureté et d'hypocrisie dont n'a jamais pu se débarrasser l'anglicanisme, cette froide *religion d'état*[1].

Les causes qui avaient induit une nation aussi énergique que la nation anglaise à supporter un tel abaissement étaient de diverse nature. Henri VIII, succédant à un père qui avait déjà commencé à façonner le pays au despotisme, fut d'abord très-populaire, et, lors même que son règne devint le plus oppressif, une grande partie de la nation conserva sa sympathie au prince qui avait délivré l'Angleterre du joug de l'*évêque de Rome*. Henri d'ailleurs, quoique violent, était habile quand son orgueil ne l'aveuglait pas : demeurant dans le schisme sans vouloir aller

[1] Voyez un passage remarquable de Hallam (*Littérat. de l'Europe*, t. I, c. VII, part. 2), sur le caractère anglais aux seizième et dix-septième siècles.— Lingard. — Hume. Les *Mémoires de Vieilleville* (l. II, c. I-IV), renferment un curieux récit de l'ambassade de Vieilleville à Londres, lors de l'avénement de Henri II. On y voit l'étonnement que causa aux Français l'étiquette servile de la cour d'Angleterre : ils la traitaient de *tyrannie et d'idolâtrie*. En France, la liberté des mœurs balançait jusqu'à un certain point les abus du gouvernement arbitraire : en Angleterre, tout était soumis au même niveau ; mais l'Angleterre avait conservé, dans sa servitude, les apparences, les formes d'un gouvernement libre, et, quand la liberté reparut, elle n'eut qu'à souffler sur ces formes pour leur rendre la vie.

jusqu'à l'hérésie, il laissait espérer aux catholiques son retour, aux protestants son accession, tenait en équilibre les deux opinions religieuses qui se partageaient secrètement l'Angleterre, et les amenait à rivaliser de servilité politique [1]. Il importe aussi d'observer que la vieille aristocratie anglo-normande, jadis si formidable aux rois, avait été ruinée, décimée, presque détruite par les guerres civiles, les massacres et les proscriptions du siècle précédent : les favoris des Tudor refirent peu à peu une aristocratie nouvelle aux dépens de l'église et des moines, dont la dépouille ne profita guère qu'aux grands [2] ; mais cette aristocratie-là ne pouvait être, de longtemps, qu'un humble instrument de la royauté. Quant aux communes (petite noblesse et bourgeoisie), elles montraient peu d'esprit public, d'intelligence, et de volonté. L'aplatissement du clergé était complet.

Au fond, chacun sentait que ce règne était une époque de transition, et l'on attendait : la mort de Henri VIII fut le signal de la crise; le roi schismatique une fois dans la tombe, il n'y eut plus en Angleterre que des protestants ou des catholiques romains. Les partisans de la Réforme s'étaient assuré les meilleures positions et en profitèrent :

[1] En Irlande, il employa d'autres moyens : il érigea cette *seigneurie* en royaume, et gagna les principaux chefs de clans par des pairies et des titres de comtes.

[2] Voyez à ce sujet Hume et Lingard. Presque toutes les possessions du clergé régulier furent livrées gratuitement ou à vil prix aux courtisans et aux grands propriétaires, moins par profusion que par politique : Henri VIII voulait assurer le plus possible de défenseurs à son œuvre. Les pauvres gens des campagnes perdirent plus qu'ils ne gagnèrent à ce changement de maîtres. L'état même ne profita guère pécuniairement de la suppression des monastères ; car, en Angleterre plus encore qu'en France, les décimes et subsides extraordinaires levés sur le clergé étaient devenus si fréquents, qu'ils équivalaient presque à un impôt ordinaire.

lord Seymour, duc de Somerset, oncle maternel du jeune roi Édouard VI, s'empara de l'autorité souveraine, confiée à seize conseillers par le testament de Henri VIII, et commença la révolution religieuse, d'accord avec l'archevêque de Canterbury, Cranmer : les images furent partout détruites ; une partie des rites et des cérémonies furent supprimés ; la communion sous les deux espèces fut établie ; enfin l'adoption d'une liturgie anglaise et le mariage des prêtres consommèrent la séparation et constituèrent le caractère national de l'église anglicane. Le parlement adopta toutes ces mesures, malgré la résistance d'un certain nombre d'évêques. Le gouvernement anglais s'efforça d'entraîner l'Écosse dans la même voie, et de réaliser l'ancien projet de Henri VIII, le mariage d'Édouard VI avec la petite Marie Stuart. L'Écosse était en proie à de violents troubles religieux : le cardinal Beatoun ou de Béthune, archevêque de Saint-Andrew, l'un des régents d'Écosse et grand persécuteur des hérétiques, ayant été massacré par les protestants exaspérés, et les Anglais ayant pris les meurtriers sous leur protection, les chefs du gouvernement écossais, la reine-mère Marie de Guise et le comte d'Arran, avaient refusé de ratifier le traité conclu par François Ier avec Henri VIII, et les hostilités s'étaient rallumées entre l'Angleterre et l'Écosse. Ce fut sur ces entrefaites qu'eut lieu l'avénement de Henri II, et que le père et les frères de la reine douairière d'Écosse, les Guise, arrivèrent au pouvoir en France : une vigoureuse assistance fut aussitôt prêtée par la France à l'Écosse ; une flotte de vingt et une galères françaises, commandée par le réfugié florentin Léon Strozzi, seconda, du côté de la mer, le siége du château de Saint-Andrew, où se maintenaient les meurtriers du cardinal Beatoun :

les assiégés furent forcés de se rendre, sans autres conditions que la vie sauve (juillet 1547) : le fameux prédicateur protestant John Knox, qui s'était enfermé dans la place, fut envoyé, avec les soldats prisonniers, sur les bancs des galères de France, d'où il s'échappa bientôt pour revenir souffler le feu de la vengeance dans le cœur de ses partisans [1]. Le lord *protecteur* Somerset avait déjà vengé les clients de l'Angleterre, en gagnant sur le comte d'Arran la bataille de Pinkencleugh (septembre 1547), où les catholiques écossais furent défaits par une armée composée en grande partie de mercenaires espagnols et italiens, empruntés aux armées de Charles-Quint. Ce revers, loin d'abattre l'Écosse aux pieds de l'Angleterre, la décida à se jeter sans réserve dans les bras de la France : les lords écossais offrirent la main de leur reine au dauphin François, fils de Henri II, et consentirent que la jeune Marie fût élevée à la cour de France jusqu'à son mariage. Au mois de juin 1548, une escadre française, conduite par le commandeur Durand de Villegagnon, débarqua au port de Leith Montalembert d'Essé, à la tête de six mille soldats d'élite, tant Français qu'Allemands, puis, doublant le nord de la Grande-Bretagne pour tromper la vigilance des Anglais, et s'engageant dans des mers où n'avaient jamais paru les galères de la Méditerranée, fit le tour de l'Écosse, alla prendre la petite reine à Dunbarton, et la conduisit heureusement à Brest par le canal Saint-Georges. Marie Stuart fut joyeusement accueillie par le roi et surtout par les Guise, qui voyaient dans l'alliance d'une fille de leur sang avec l'héritier du trône, l'affermissement de leur puissance à tout jamais.

[1] Anderson, *Ms history*, cité par P. Chasles, *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1841.

Marie Stuart avait alors six ans, et l'époux qu'on lui destinait n'en avait pas cinq.

Les hostilités continuèrent sur les frontières d'Écosse, et furent même reportées par les auxiliaires français dans les provinces du nord de l'Angleterre : la guerre civile, qui éclata parmi les Anglais, fit une diversion favorable aux Franco-Écossais. Le nouveau gouverneur d'Angleterre avait gagné l'affection des classes élevées par ses innovations religieuses et par l'abrogation des lois les plus odieuses du règne passé, lois qui menaçaient surtout les personnes considérables : la condition du peuple des campagnes continuait au contraire à empirer par la dureté et l'injustice des grands propriétaires : non-seulement ceux-ci, gagnant plus avec la laine qu'avec le blé, changeaient de vastes terres labourables en pâturages, et substituaient, pour ainsi dire, les moutons aux hommes, dans des cantons entiers, mais ils usurpaient presque partout les communaux : la suppression des couvents, propriétaires moins durs aux pauvres, ne fit que redoubler le mal [1]. Les campagnards perdirent patience : excités par les partisans de l'ancienne religion, ils se soulevèrent dans un grand nombre de comtés ; il y eut des villes prises et reprises, des combats opiniâtres, beaucoup de sang versé. La grande propriété l'emporta ; mais, durant ces luttes intestines, la politique anglaise essuya au dehors de nouveaux et de plus graves échecs. Les chefs du gouvernement anglais ayant répondu par un refus à la sommation que leur avait

[1] L'atroce statut rendu contre les vagabonds et les mendiants est un des traits caractéristiques de ce temps : tout pauvre vivant oisif pendant trois jours était déclaré vagabond : on lui imprimait sur la poitrine, avec un fer chaud, la lettre V; on le livrait comme *esclave,* pour deux ans, à son dénonciateur, qui pouvait le forcer au travail par les coups et la chaîne, et ne lui devait pour nourriture que du pain et de l'eau ; s'il tentait de s'échapper, il était esclave pour la vie.

adressée Henri II, de cesser leurs attaques contre les états de *sa fille* la reine d'Écosse, la cour de France prit ouvertement l'offensive. Léon Strozzi, parti du Havre avec douze galères, assaillit et battit une escadre anglaise à la hauteur de Guernesey, pendant que le roi en personne entrait, à la tête d'une nombreuse armée, sur le territoire de Boulogne (fin août 1549). Les Anglais s'efforcèrent d'amener Charles-Quint, qui était alors en Flandre, à intervenir en leur faveur : ils offrirent de lui remettre Boulogne en dépôt ; mais l'empereur craignit de compromettre, par des complications intempestives, les grands résultats qu'il avait obtenus en Allemagne et qu'il travaillait à consolider. Il déclara seulement qu'il prenait sous sa protection l'*ancienne conquête* (Calais). Toutes les forteresses anglaises du Boulenois, Selacque, Ambleteuse, le Mont-Lambert, Black-Ness, furent enlevées successivement : on ne jugea point à propos d'entamer le siége de Boulogne à l'approche de la mauvaise saison ; mais on munit de bonnes garnisons les petites places reconquises, et un nouveau fort, dit le fort de Châtillon, bâti, d'après les conseils de Coligni, dans un emplacement qui commandait l'entrée de la rivière et du port de Boulogne, afin de réparer la faute du maréchal du Biez.

Les succès des Français déterminèrent la chute du lord protecteur, déjà suspect aux grands propriétaires pour sa conduite incertaine durant l'insurrection : le conseil de régence, que Somerset avait dépouillé des attributions réglées par le testament de Henri VIII, ressaisit l'autorité, mit le protecteur en jugement, et ne lui accorda la vie qu'à grand'peine. Lui-même n'avait pas respecté les jours de son frère, l'amiral sir Thomas Seymour, qu'il avait fait condamner à mort pour lui avoir disputé les rênes de

l'état. Les successeurs de Somerset n'agirent pourtant pas avec plus de vigueur que lui vis-à-vis de la France : ils reconnurent l'impossibilité de défendre longtemps Boulogne ; ils négocièrent, et finirent par se contenter de 400,000 écus, au lieu des deux millions d'écus promis par le traité de 1546, pour le rachat de cette ville ; encore fut-il stipulé que les Anglais évacueraient à ce prix deux forteresses importantes qu'ils tenaient en Écosse. L'amour-propre français fut encore plus satisfait de la renonciation implicite des Anglais à la pension perpétuelle que François Ier s'était obligé, pour lui et ses successeurs, de payer aux rois d'Angleterre. Ce fut la fin des longues exactions que les Anglais avaient exercées sur la France, sous tant de formes et de prétextes (Dumont, Corps diplomat., t. IV, part. IV, p. 1). La paix fut proclamée le 24 mars 1550, entre la France, l'Angleterre et l'Écosse, et Henri II fit son entrée dans Boulogne, le 15 mai, aux applaudissements de la nation entière.

Un succès complet couronna ainsi la politique des Guise, et leur orgueil ne connut plus de bornes. La mort des deux chefs de leur maison, le duc Claude et le cardinal Jean, qu'ils perdirent à quelques semaines de distance (avril-mai 1550), ne porta aucune atteinte à leur immense crédit : François, duc d'Aumale, devint duc de Guise : Charles, cardinal de Guise et archevêque de Reims, prit le titre de cardinal de Lorraine, qu'il devait rendre si fameux et qu'il inaugura d'une façon très-peu honorable [1] ; des quatre autres fils légitimes du feu duc

[1] « Il joint les bénéfices de son oncle Jean aux siens, et se fait ainsi 500,000 livres de rente, s'approprie tous les meubles de l'oncle, qui étaient précieux, laisse toutes les dettes d'*icelui*, qui étaient immenses, à ses créanciers, pour y succéder par droit de banqueroute (L'Aubespine). » Il avait lui-même des dettes énormes

Claude, l'un, gendre de Diane de Poitiers, fut duc d'Aumale ; le second devint cardinal de Guise et archevêque de Sens ; le troisième fut grand prieur de l'ordre de Malte en France et général des galères ; le quatrième fut créé marquis d'Elbeuf ; le bâtard, dont les contemporains font un effroyable portrait, eut l'abbaye de Cluni. On vit sur ces entrefaites une marque éclatante du pouvoir des Guise, par la disgrâce du premier président Lizet ; ce magistrat fanatique, mais probe et consciencieux, avait encouru leur haine en leur refusant le titre de princes, *qui n'appartient en France qu'aux seigneurs du sang* : un jour qu'il avait été envoyé par le parlement au conseil du roi, le cardinal de Lorraine, qui présidait le conseil, voulut l'obliger à parler debout et la tête découverte ; il refusa d'abaisser la dignité de chef d'une cour souveraine devant tout autre que devant le roi. Le faible Henri II lui envoya l'ordre de céder ; il persista ; le conseil le déclara rebelle au roi et suspendu de ses fonctions. Il s'effraya, donna sa démission, et fut remplacé par Jean Bertrandi, créature de Diane et des Guise. Le chancelier Olivier, le seul des ministres de François Ier qui eût échappé au sort de ses collègues, eut enfin son tour ; l'austère ami de Michel de L'Hôpital ne pouvait convenir à la maîtresse ni aux favoris de Henri II ; plus ferme que Lizet, il refusa de résigner sa charge inamovible ; on lui en laissa le titre, et l'on en donna les fonctions, avec le titre de garde des sceaux, à Bertrandi, qui eut pour successeur, dans la première présidence, l'ex-avocat général Lemaître, intrigant tout dévoué à Diane. La cour se précautionna mieux encore contre l'opposition possible du

qu'il avait promis de payer lorsqu'il recueillerait les bénéfices de son oncle ; il manqua de parole à ses créanciers et les ruina presque tous (de Thou, l. VI).

parlement par une ordonnance qui décréta qu'il n'y aurait plus de réunions générales des chambres, et que la grand'chambre pourrait seulement appeler dans son sein deux délégués de chacune des trois autres chambres (De Thou, l. VI. — Isambert, t. XIII, p. 178-182. — Garnier, t. XIII, p. 430.)

(1547-1550.) Le ministère d'Olivier avait été signalé par un grand nombre d'ordonnances dont plusieurs jettent d'utiles lumières sur la société de ce temps : l'édit de Saint-Germain (9 juillet 1547), sur les pauvres et les mendiants, offre un contraste frappant avec l'affreux statut anglais sur les vagabonds (qui, à la vérité, ne subsista que deux ans) ; à Paris, les citoyens étaient soumis à une taille particulière pour le secours des pauvres ; les mendiants valides abusaient de cette taxe destinée aux invalides ; l'édit de juillet 1547 enjoint aux prévôt des marchands et échevins de *dresser œuvres publiques* fournissant du travail aux mendiants valides, avec salaire raisonnable pour les travailleurs, et peines grièves pour les paresseux obstinés : quant aux malades ou aux invalides, s'ils n'ont point d'asile, ils doivent en trouver dans les hôpitaux ; s'ils ont un asile, ils seront secourus et nourris à domicile. Les riches paroisses aideront les moins riches à nourrir leurs pauvres. — Par un autre édit de juillet 1547, tous les assassins avec guet-apens seront punis de la roue, gentilshommes ou non. — A Fontainebleau (octobre 1547), déclaration d'incompatibilité entre les offices municipaux et les offices judiciaires, afin de laisser l'administration municipale aux notables bourgeois et marchands, *qui ont plus connaissance que les gens de justice au fait et maniement des deniers.* Les gens de robe tendaient à tout envahir. — 9 février 1548, édit sur

le ban et l'arrière-ban : le vassal tenant fief de 500 à 600 livres de rente, fournira un homme d'armes ; le vassal de 300 à 400 livres, un archer ; ceux d'un moindre revenu se cotiseront ; le service est fixé à trois mois, sans l'allée et le retour ; le ban et l'arrière-ban ne peuvent être conduits hors du royaume ; la solde date du jour du départ. — Mars 1548, lettres patentes pour l'enregistrement d'une bulle papale, érigeant une université à Reims : le parlement fit beaucoup de difficultés. — A Dijon, 6 juillet 1548, défense aux agriculteurs de lever la récolte sans prévenir celui qui a droit à la dîme, de peur qu'on ne fraude la dîme. — Lyon, 30 septembre 1548, privilége de neuf ans au sieur de Roberval, pour chercher et ouvrir toutes mines métallifères et autres, avec droit de prendre toutes terres pour ses recherches, moyennant dédommagement raisonnable ; le droit de la couronne sur le produit des mines découvertes sera du dixième, après les neuf ans écoulés. — Saint-Germain, novembre 1548, défense de construire de nouveaux bâtiments dans les faubourgs de Paris, afin d'arrêter l'accroissement de la capitale. (Cette défense fut renouvelée, sans plus de succès, sous Louis XIV.) — 15 mars 1549, règlement sur l'entretien des galères de l'état : chaque galère doit porter quarante soldats et cent cinquante forçats ; elle doit être toujours prête et fournie de vivres, gréements et équipage. Les capitaines doivent entretenir leurs bâtiments moyennant 400 écus par mois pour les trirèmes, et 500 pour les galères à quatre rangs ; ce sont encore des barbiers qui tiennent lieu de chirurgiens et de médecins à bord. — 12 novembre 1549, accroissement de solde des troupes, motivé sur le renchérissement général des denrées : l'homme d'armes (avec quatre chevaux, dont deux de bataille) aura 400 livres par an :

l'archer (avec deux chevaux, dont un de bataille) aura 200 livres[1]. Ces édits sans doute appartenaient plus au connétable et aux Guise qu'à Olivier, qui a droit au contraire de revendiquer les ordonnances judiciaires du 10 mars 1550, interprétation et continuation de l'édit de Villers-Cotteretz. On y remarque particulièrement les dispositions qui défendent aux chambres du parlement de Paris de rendre des arrêts à nombre moindre que dix conseillers, et les efforts du législateur pour garantir les accusés contre les exactions des sergents et des geôliers, et pour empêcher les prolongations arbitraires de détention (Isambert, t. XIII).

Une ordonnance du 10 septembre 1549, importante dans l'histoire de notre commerce maritime, fait de Rouen l'entrepôt de toutes les importations de l'Océan : ce fut un coup terrible pour Dieppe, si florissante sous François I[er]; cette vieille métropole de la marine normande ne s'en est pas relevée[2] : la position si supérieure du Havre eût toujours fini, au reste, par rejeter Dieppe au second rang.

La législation était toujours aussi dure envers les hérétiques, et les concessions au pape et au clergé, probablement malgré Olivier, coïncidaient avec les cruautés contre les protestants. Le roi abdiqua, au profit du pape, le droit de provision et collation des bénéfices en Bretagne et en Provence, et défendit aux parlements de

1 Le marc d'argent valait alors 14 à 15 livres; la livre valait donc encore intrinsèquement environ 3 francs 50 centimes à 3 francs 75 centimes, et peut-être triple en valeur relative; les métaux précieux importés d'Amérique commençaient à influer sur l'Europe.

2 Estancelin, *Recherches sur les navigations des Normands*, etc. Dieppe conserva de l'importance comme port militaire ; c'était le siége de la juridiction de l'amiral de France.

troubler la juridiction *apostolique* dans ces provinces (24 juin 1549). François I[er], en juin 1540, avait attribué à ses officiers de justice la poursuite des hérétiques ; puis, le clergé se plaignant de cette usurpation, il avait établi que juges ecclésiastiques et laïques procéderaient concurremment. Henri II, à son avénement, créa une chambre particulière au parlement de Paris pour expédier les affaires d'hérésie. On la nomma la *chambre ardente*, à cause des bûchers où elle envoyait tout *ce qui lui tombait dans les mains*. Le despotisme instinctif du connétable et la politique des Guise s'accordaient en faveur des persécutions : les Guise visaient dès lors à s'appuyer au dehors sur la cour de Rome, et, au dedans, sur la multitude des catholiques zélés. Madame Diane était plus hostile encore à ces réformés austères et chagrins, qui respectaient fort peu les maîtresses des rois. Henri II, fanatisé par ceux qui l'entouraient, et *violentant son naturel*, croyait de son devoir d'autoriser par sa présence les exécutions des hérétiques. Un jour (c'était après une procession solennelle qui avait succédé aux fêtes de l'entrée du roi dans Paris, en juin 1549), Henri II alla se placer à une fenêtre de l'hôtel du sieur de La Roche-Pot, un des fils du connétable, dans la rue Saint-Antoine, pour voir brûler quelques protestants. Parmi ces malheureux figurait un certain *couturier* (tailleur), qui avait été employé naguère au palais : le roi et madame Diane s'étant avisés de l'interroger sur sa croyance, sans doute par manière de passe-temps, ce pauvre homme avait confessé hardiment sa foi, et « chanté une merveilleuse leçon à la duchesse de Valentinois, jusques à lui dire qu'elle devait bien se contenter d'avoir infecté la France, sans mêler son venin et ordure parmi une chose tant sainte et sacrée, comme

est la vraie religion et la vérité du fils de Dieu. » Il avait été arrêté et condamné à la suite de cette scène. Quand le *couturier*, qui était déjà sur l'échafaud, eut aperçu le roi, « il se prit à le regarder si fort, que rien ne l'en pouvait détourner : même le feu étant allumé, il avait la vue tellement fichée sur le roi, que Henri fut contraint de quitter la fenêtre et se retirer, tant ému, qu'il confessa que l'ombre de ce personnage le suivait, et, par l'espace de quelques nuits après, ce spectacle se représentait à ses yeux ; de sorte qu'il fit serment que jamais il ne verrait ni n'écouterait telles gens (Théod. de Bèze. — De Thou). »

La *chambre ardente* procédait avec une violence si impitoyable, qu'un édit du 19 novembre 1549, qui remit aux juges d'église le jugement des procès d'*hérésie simple*, parut presque un relâchement de rigueur. Les juges royaux ne durent plus intervenir que s'il y avait *scandale public* ou *sédition*. Les juges d'église pouvaient condamner à la prison temporaire et même perpétuelle, mais non à des peines pécuniaires. Les courtisans voulaient se réserver le monopole des amendes. L'intolérance religieuse n'était pas le seul mobile des persécutions : les courtisans se faisaient octroyer par le roi les biens confisqués sur les hérétiques, et leur intérêt était de trouver beaucoup de coupables riches. Les mémoires de Vieilleville, qui refusa noblement sa part de ces honteuses faveurs, renferment d'étranges détails à ce sujet. Les réformés avaient perdu leur ancienne protectrice, la reine de Navarre, sans crédit à la cour depuis longtemps[1]. Marguerite d'An-

[1] Le savant Gérard Roussel, semi-protestant, à qui elle avait procuré l'évêché d'Oloron en Béarn, fut à moitié assommé par un fanatique dans sa chaire épiscopale : la reine de Navarre ne put obtenir justice du parlement de Bordeaux (Gaillard, t. VII, p. 118). Ce fut sur ces entrefaites que l'illustre imprimeur Robert

goulême mourut le 21 décembre 1549; sa fille, Jeanne d'Albret, intelligence non moins distinguée et caractère bien plus énergique, alla bien plus loin qu'elle dans la même voie.

(1549-1551.) Si le gouvernement français offrait au dedans de tristes spectacles de corruption et de cruauté, les intérêts de l'état étaient du moins soutenus à l'extérieur par une politique habile et ferme : une paix avantageuse avec l'Angleterre rendait toute liberté d'action à la France vis-à-vis de l'empereur, et l'on sut se servir de cette liberté. La situation respective de la France, de Rome et de l'empereur s'était singulièrement modifiée : le vieux Paul III avait molli à mesure que Charles-Quint se montrait plus menaçant; malgré la vive opposition de la cour de France [1], Paul III avait suspendu le concile et fait toutes sortes de concessions à l'empereur pour tâcher d'en obtenir la restitution de Plaisance : il n'obtint rien; n'osant rouvrir le concile à Bologne et ne pouvant se décider à le renvoyer à Trente, il se décida à le dissoudre (septembre 1549) : ce fut là l'issue misérable et honteuse d'un règne inauguré sous de tout autres auspices. Paul III survécut peu à cet acte de faiblesse : craignant que l'empereur ne s'emparât de Parme comme de Plaisance, il voulut reprendre Parme à son petit fils Ottavio Farnèse, pour rendre cette seigneurie au saint-siége

Estienne quitta Paris et la France, après avoir publié trois éditions du Nouveau Testament grec (1546-1550), et la traduction latine de la Bible, par Léon Juda et Bibliander, avec notes de Vatable, traduction qui fut condamnée par la Sorbonne. Robert Estienne s'établit à Genève.

[1] Voyez dans Ribier une lettre curieuse du connétable au roi. — « Le pape et ses ministres vous ont jusqu'ici usé de toutes dissimulations, lesquelles ils ont voulu couvrir de pur mensonge, pour en former une vraie méchanceté, puisqu'il faut que je l'appelle ainsi... » — 1er septembre 1548. - T. II, p. 155.

et donner en échange à Ottavio le duché de Castro. Ottavio et ses frères se révoltèrent et s'allièrent contre leur aïeul au meurtrier de leur père, à Fernand de Gonzague. Le vieux pape fut si saisi de cette ingratitude, qu'il en mourut (10 novembre 1549). Les débats du parti français, du parti impérial et des Farnèse prolongèrent le conclave trois mois entiers, et aboutirent de guerre lasse à un choix d'un scandale inouï : l'homme le plus corrompu et le plus cynique du sacré collége, le cardinal del Monte, ancien légat de Paul III auprès des conciles de Trente et de Bologne, fut élu sous le nom de Jules III (8 février 1550). Le premier acte de son pontificat fut l'octroi du chapeau rouge à un misérable dont on ne sait comment caractériser la position infâme, et dont l'emploi apparent dans la maison de del Monte avait été la garde d'un singe favori, ce qui le fit appeler le *cardinal-singe* (*simia*). Les réformés eurent beau jeu cette fois à crier que l'antechrist siégeait dans la ville aux sept collines.

Ce fut à l'empereur que Jules III, malgré des antécécédents contraires, porta son immonde alliance : il annonça l'intention de donner pleine satisfaction à Charles-Quint en rouvrant le concile à Trente ; la France ne s'y opposa pas formellement, et se tint dans une attitude d'expectative. Charles-Quint était au plus haut de sa fortune ; Rome se résignait enfin à lui servir d'instrument ; la résistance armée de Magdebourg à l'*Intérim* et aux forces impériales ne semblait plus que l'agonie des libertés germaniques. Charles, qui avait jusqu'alors procédé avec une extrême prudence dans les choses de la religion, commença de laisser transpirer ses véritables desseins, et publia un édit atroce à Bruxelles contre les protestants : il défendit de tenir des assemblées secrètes dans les Pays-Bas,

de disputer sur l'Écriture sainte, ou d'avoir chez soi aucunes images faites en dérision des saints, à peine, pour les hommes qui s'obstineraient dans l'erreur, d'être décapités, et, pour les femmes, d'être brûlées vives ou enfouies en terre jusqu'à la ceinture ! Il établit dans les Pays-Bas cette terrible inquisition espagnole que Naples venait de repousser avec tant d'énergie (avril 1550). L'agitation fut extrême, non-seulement dans les Pays-Bas, mais en Allemagne : presque tous les négociants anglais et allemands quittèrent Anvers ; le commerce de cette grande cité fut interrompu ; la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, fit de si vives représentations à son frère, que Charles consentit à révoquer son édit en ce qui concernait les commerçants étrangers, et à supprimer le nom odieux de l'inquisition, mais il supprima le nom plus que la chose, et les citoyens des Pays-Bas demeurèrent soumis, sinon au système entier de l'inquisition, du moins aux peines barbares décrétées par l'édit (De Thou. — Sleidan, etc.).

L'empereur s'était rendu de Bruxelles à Augsbourg, où il avait convoqué la diète germanique (juin 1550), pour achever l'œuvre de l'*Intérim* et travailler à la réalisation d'un autre grand projet qui avait toujours été le fond de sa pensée, la réunion de la couronne impériale aux couronnes d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas sur la tête de son fils. Il assembla à Augsbourg, en même temps que la diète, une sorte de congrès de famille, après avoir montré son fils à la plupart des provinces de sa domination, dans un voyage d'apparat qui n'atteignit pas son but, car ce jeune homme hautain, faux et sombre, n'inspira que de la répulsion à tous les sujets de son père. Charles comptait sur la docilité que lui avait toujours montrée

Ferdinand, habitué à se considérer comme un simple lieutenant de l'empereur, et sur la complaisance des électeurs. Peut-être Ferdinand eût-il fini en effet par céder à l'impérieuse volonté de Charles et aux instances de leur sœur, la reine douairière de Hongrie ; peut-être se fût-il sacrifié à la grandeur de la branche aînée de sa maison ; mais l'énergique opposition de son fils Maximilien raffermit son esprit ébranlé. Ferdinand refusa d'abdiquer le titre de roi des Romains au profit de Philippe, et de se prêter à faire élire Philippe *second roi des Romains*, contrairement à toutes les lois de l'Empire. Charles-Quint fut ainsi forcé, par sa propre famille, de renoncer au but suprême de son ambition.

Il lui restait au moins l'espoir de compléter l'asservissement de l'Allemagne : la diète promit de reconnaître le concile qui allait se rassembler de nouveau à Trente, et remit à la discrétion de l'empereur la restitution des biens ecclésiastiques : à la vérité, les princes protestants n'avaient comparu à la diète que par ambassadeurs, et l'électeur Maurice avait envoyé des protestations qui eussent dû inspirer quelque inquiétude à l'empereur ; mais Maurice rassura Charles en acceptant la mission que Charles lui imposait, à lui et aux autres princes protestants du Nord, de réduire par la force Magdebourg à recevoir l'*Intérim*. Magdebourg avait pris des troupes d'élite à sa solde, et se défendit avec un intrépide courage : le siége de Magdebourg se prolongea au delà de toute attente ; la fermentation cependant s'accroissait en Allemagne, et la contenance de la France devenait de plus en plus menaçante. L'ancienne alliance de la France avec les cantons suisses et leurs confédérés (Grisons, Valais, Saint Gall et Mulhausen) avait été renouvelée plus étroi-

tement le 7 juin 1549, en dépit de l'opposition de Berne et de Zurich, irritées des rigueurs de Henri II contre les protestants; le gouvernement anglais, malgré de récents affronts, se rapprochait de la France dans l'intérêt de la Réforme et des princes d'Allemagne, et des conventions de mariage furent arrêtées entre Édouard VI et la petite Élisabeth de France, fille de Henri II (juillet 1551): les anciennes relations de François Ier avec le sultan Soliman étaient vivement renouées; la France enfin étendait le bras sur l'Italie, dont l'empereur n'avait pu lui arracher les clefs. Charles essaya d'empêcher que ces clefs, c'est-à-dire les forteresses du Piémont, n'introduisissent les Français dans l'Italie centrale. Maître du Milanais, dominant à Gênes, il ne lui fallait plus que la possession du duché de Parme pour interdire toutes communications par terre entre les Français et l'intérieur de la péninsule; il revendiqua donc Parme après Plaisance, comme ancienne dépendance du Milanais, et résolut d'enlever cette seigneurie par force ou par ruse à Ottavio Farnèse, quoique celui-ci eût épousé sa fille naturelle: Ottavio se plaignit au pape Jules III, qui lui avait rendu Parme pour payer les votes des Farnèse au conclave. Jules III lui refusa tout secours : Ottavio se mit sous la protection du roi de France. Henri II accueillit avec empressement la requête du duc de Parme, et représenta au saint-père que la France servait la cour de Rome en empêchant Parme de tomber aux mains de l'empereur. Jules III était entièrement gouverné par les créatures de Charles-Quint; non-seulement il repoussa les avances du roi, mais encore il consentit à entamer les hostilités en son propre nom contre Ottavio, qu'il déclara rebelle à l'Église. L'empereur, qui ne recommen-

çait pas volontiers la guerre en ce moment contre la France, préféra ne figurer qu'en auxiliaire du saint-siége, et promit même à Jules III de lui restituer Parme après qu'on l'aurait reprise à Ottavio. Le pape réclama donc le secours de Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais, et les troupes impériales et papales envahirent le Parmesan. Mais déjà deux petits corps d'armée franco-italiens s'étaient formés à Parme et à la Mirandole sous les ordres de Piétro Strozzi et du seigneur de Termes, et Ottavio Farnèse était en mesure de se défendre (juin 1551).

(1551-1553). Les hostilités ne furent pas longtemps concentrées dans ces cantons : la France était prête, et le maréchal de Brissac, gouverneur du Piémont, reçut ordre d'attaquer directement les possessions impériales. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, Brissac enleva aux Impériaux, sans déclaration de guerre, les forteresses piémontaises de Quiers (*Chieri*) et de San-Damiano, tandis que le baron de la Garde sortait des ports de Provence avec quarante galères, surprenait une flotte marchande espagnole, lui ravissait un butin de plus de 400,000 écus, et, de concert avec Léon Strozzi, fermait la mer au vieil André Doria. Le massacre d'une troupe de soldats italiens au service de France, par ordre de Fernand de Gonzague, pouvait excuser cette brusque agression. Fernand de Gonzague raccourut du Parmesan à Asti pour couvrir le Milanais, et l'hiver ralentit la lutte, entreprise avec des forces peu considérables de part et d'autre.

La lutte s'était engagée en même temps sur un autre terrain : Charles-Quint avait espéré faire reculer le roi de France, en le mettant face à face avec le pape ; mais Henri II, tout dévot qu'il fût, ne s'arrêta pas à de tels

scrupules : faible envers ceux qui l'entouraient, Henri était très-opiniâtre dans ses affections et dans ses haines : il avait été élevé dans une aversion implacable contre Charles-Quint, et le supplice de quelques capitaines de lansquenets, condamnés à mort par l'empereur pour avoir servi dans les armées françaises, venait de raviver ses ressentiments. Les Guise, d'ailleurs, malgré leurs tendances ultramontaines, se déclarèrent pour la guerre, aussi bien que Montmorenci : le duc François sentait le besoin d'agrandir sa popularité, et de justifier, par ses exploits, l'élévation si rapide de sa maison. Henri II tint donc tête au pape. Le concile, rappelé à Trente, pour le 1er mai 1551, par une bulle de novembre 1550, n'avait pu rouvrir ses sessions que le 1er septembre, à cause du petit nombre de prélats qui s'y étaient rendus. Le jour de l'ouverture, le célèbre Jacques Amyot [1], alors abbé de Bellozane, présenta au cardinal-légat, qui présidait le concile, une lettre de créance du roi adressée à l'*assemblée* (*conventus*) de Trente. Cette qualification vague d'*assemblée* choqua la plupart des membres du concile, et peu s'en fallut qu'on ne refusât de recevoir la lettre. Cependant audience fut donnée à l'ambassadeur français. Amyot lut un acte rédigé avec beaucoup de vigueur, dans lequel le roi exposait aux Pères de Trente la nécessité où le réduisait le pape de prendre les armes, et l'impossibilité où il était d'envoyer les prélats français à Trente : Henri II déclarait en conséquence qu'il ne pouvait re-

[1] Si connu par ses ouvrages, et surtout par sa traduction de Plutarque. Né à Melun, dans la condition la plus obscure et la plus indigente, il s'éleva, par son mérite, à une brillante fortune. Il fit oublier, par une conduite qui fit plus d'honneur à sa prudence qu'à son zèle religieux, une accusation d'hérésie qui avait mis sa jeunesse en danger, et devint précepteur des enfants de Henri II, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France et bibliothécaire du roi.

connaître le concile comme œcuménique. Henri II détermina ses alliés les Suisses et les Grisons à repousser également le concile. En même temps, une mesure plus efficace encore était prise en France contre le saint-siége : par un édit enregistré au parlement, le 7 septembre, le roi défendit à tous ses sujets d'envoyer de l'argent à Rome ou en tout autre lieu de la dépendance du pape, sous peine de punition corporelle pour les laïques, de saisie du temporel pour les ecclésiastiques, et de confiscation de biens pour tous. Interdire le paiement des annates et des bulles était en effet le meilleur moyen de rendre le pape plus traitable [1].

[1] Isambert, XIII, 211. — Cette querelle de la cour de France avec le saint-siége amena plusieurs incidents dignes d'intérêt : le roi, avant même de rompre avec le pape, avait rendu un édit contre ce qu'on nommait les *petites dates*, un des abus les plus scandaleux qu'exploitassent les agents de la cour de Rome. Charles Dumoulin, un des jurisconsultes les plus distingués du seizième siècle, rédigea sur cet édit, *par commandement exprès du roi*, un commentaire si virulent contre la cour de Rome, que les catholiques zélés crièrent à l'hérésie, et que le cardinal de Lorraine, qui travaillait en ce moment même à réconcilier le roi et le pape, fit déférer Dumoulin au parlement par les gens du roi, et condamner son livre par la Sorbonne. Le parlement interdit le débit du livre, mais sans être disposé à persécuter personnellement un courageux champion de la couronne et du gallicanisme. Le pape alors délégua les pouvoirs inquisitoriaux à un docteur de Sorbonne, afin de poursuivre Dumoulin : celui-ci appela comme d'abus ; son affaire fut *appointée*, et la procédure, arrêtée ; mais la violence de ses ennemis fut telle, que Dumoulin crut devoir quitter la France pour mettre sa vie en sûreté. En 1557 seulement, une déclaration du roi le déchargea définitivement des poursuites intentées contre lui. — L'université ne fut pas si docile aux influences ultramontaines dans une autre occasion très-grave, l'établissement des jésuites en France. Les jésuites, déjà puissants en Italie et en Espagne, accueillis en Autriche et en Bavière, s'étaient fait léguer de grands biens par l'évêque de Clermont, fils du fameux Duprat, et sollicitaient Henri II d'autoriser leur société dans son royaume. Le parlement, l'évêque et l'université de Paris repoussèrent d'une commune voix leur établissement dans la capitale. L'esprit de corps et l'esprit national se soulevèrent également contre cette redoutable milice théocratique, qui a toujours inspiré à la France une répugnance invincible. Les jésuites, malgré l'éclat que faisaient rejaillir sur leur ordre les travaux aposto-

Les protestants français ne gagnèrent rien à la querelle du roi et du pape. Le gouvernement crut devoir au contraire les poursuivre d'autant plus rigoureusement : la connaissance du crime d'hérésie fut attribuée aux *juges présidiaux* [1] de même qu'aux cours souveraines; les tribunaux laïques devaient prononcer le jugement lorsqu'il y avait eu scandale public et transgression des ordonnances; l'hérésie simple était renvoyée aux juges d'église, c'est-à-dire que le roi se chargeait de juger la révolte matérielle contre le culte et l'ordre extérieur, et laissait au clergé le soin de juger la révolte intérieure des consciences. Les précautions les plus rigoureuses furent prises contre l'impression et la circulation des livres suspects et contre l'introduction en France des livres imprimés à Genève ; la délation était encouragée, et tout délateur avait droit au tiers des biens du coupable qu'il aurait dénoncé (juin 1551). Un certificat de catholicisme fut exigé de tout officier de judicature nouvellement élu, de tout régent et professeur, et il fut enjoint aux villes et communautés de n'élire pour maires, échevins ou consuls, que de bons catholiques, à peine, pour les électeurs, d'être poursuivis comme fauteurs d'hérésie. Il fut dé-

liques de François Xavier et de ses compagnons au fond de l'Orient, eurent à lutter bien longtemps avant d'obtenir une position légale en France.

[1] Les *présidiaux* étaient des juges intermédiaires entre les tribunaux inférieurs et les parlements. Une ordonnance de janvier 1552 créa un tribunal *présidial* dans chaque bailliage ou sénéchaussée. Ces tribunaux furent composés d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel et de sept conseillers au moins. — Les présidiaux, établis surtout dans le but fiscal d'avoir près de six cents charges à vendre, eurent de bons résultats; cette institution régularisa l'organisation judiciaire, rendit la justice moins dispendieuse et la rapprocha des justiciables. Les présidiaux décidaient en dernier ressort les différends dont l'objet ne dépassait pas 250 livres, Au criminel, leur compétence allait jusqu'à la peine capitale. — Isambert, XIII, 248-271.

fendu à toutes personnes non lettrées de discuter des choses de la foi (Isambert, t. XIII, p. 189).

Le gouvernement français voulait compenser, par ces preuves d'orthodoxie, l'alliance qu'il méditait avec les hérétiques d'Allemagne et celle qu'il avait conclue avec les musulmans. Il avait excité le sultan Soliman à lancer une grande expédition dans les mers de Sicile et d'Afrique, pour se venger de l'empereur, dont l'amiral Doria avait enlevé aux Turcs l'année précédente les villes maritimes d'Afrikiah et de Monastyr dans le royaume de Tunis. Khaïr-Eddin Barberousse était mort, et son lieutenant Dragut avait hérité d'une partie de sa renommée. Le capitan-pacha Sinan et le corsaire Dragut opérèrent une descente en Sicile, saccagèrent Agosta (17 juillet), puis, remettant tout à coup à la voile, allèrent assaillir à l'improviste l'île de Malte, nouveau chef-lieu de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les Turcs échouèrent devant Malte, mais s'emparèrent de l'île de Gozzo, et se dirigèrent ensuite contre Tripoli d'Afrique, place conquise par les Espagnols en 1510, et cédée aux chevaliers de Saint-Jean par Charles-Quint avec Malte et Gozzo. D'Aramon, chargé d'affaires de France à Constantinople, passant en ce moment par Malte pour gagner la Turquie, fut sollicité par le grand-maître d'interposer sa médiation entre l'ordre et les Othomans. D'Aramon se rendit à Tripoli, et pria l'amiral turc, au nom du roi, de respecter les possessions de l'ordre, et d'attaquer plutôt celles de l'empereur ; d'Aramon n'obtint rien : Tripoli fut forcée de capituler, et d'Aramon ne put pas même faire observer fidèlement la capitulation (15 août). Les Impériaux tirèrent parti de la présence d'un ambassadeur français parmi les Turcs, au moment où succombait Tripoli :

ils reprochèrent au roi d'avoir attiré les armes des barbares sur un ordre religieux que ses glorieux services rendaient cher à toute la chrétienté, et prétendirent que d'Aramon avait vendu Tripoli aux Turcs, de concert avec le gouverneur de cette ville, qui était français. Cette accusation calomnieuse fut démentie officiellement par le grand maître de Malte lui-même, quoique peu favorable à la France; mais Henri II ne se contenta pas d'être justifié sur ce point : il affirma, dans un manifeste, que l'expédition des Turcs n'avait aucun rapport avec la guerre de Parme et de Piémont, et qu'il n'avait aucunement sollicité le sultan d'attaquer l'empereur. Ce mensonge diplomatique était un peu fort; mais, qu'on y fût pris ou non, les reproches des Impériaux furent de peu d'effet.

Le temps n'était plus où l'imputation d'alliance avec le Turc ralliait l'Allemagne entière à l'empereur contre la France : l'Allemagne protestante redoutait plus l'oppresseur du dedans que l'ennemi du dehors : sa fermentation eût alarmé Charles-Quint, sans l'étrange aveuglement qui s'était emparé de lui ; le siége de Magdebourg n'avait point de fin ; c'était Maurice de Saxe qui commandait l'armée réunie contre la ville proscrite, et Maurice, qui devait sa puissance à sa complicité avec l'empereur, ne se montrait plus si docile aux volontés impériales. Dès l'année précédente, il avait déclaré qu'il ne reconnaîtrait point le concile, si les théologiens de la confession d'Augsbourg n'y avaient voix délibérative, et si le pape, renonçant à présider l'assemblée par ses légats, ne consentait à *tenir les évêques quittes du serment qu'ils lui avaient prêté, afin qu'ils pussent dire librement leur avis*. L'ambitieux Maurice sentait le rôle de chef du parti

protestant plus glorieux que celui de lieutenant de Charles-Quint ; les reproches de ses coreligionnaires pesaient, sinon à sa conscience, du moins à son orgueil, et il avait à faire valoir contre l'empereur un grief très-légitime, la captivité de son beau-père, le landgrave de Hesse, que Charles refusait absolument de remettre en liberté. Charles crut que Maurice n'insistait en faveur de son beau-père et de sa religion que par respect humain, et s'abusa complétement sur les vues hardies du jeune électeur. Cependant la conduite de Maurice envers Magdebourg, qui capitula enfin après plus d'une année de siége (novembre 1551), fut de nature à éveiller les soupçons de l'empereur : Maurice conserva aux bourgeois tous leurs priviléges, leur laissa leurs ministres, les plus violents adversaires de l'*Intérim,* et se contenta de leur imposer une amende de cinquante mille écus d'or, avec l'obligation de recevoir garnison.

Avant de recevoir la capitulation de Magdebourg, Maurice avait signé, en son nom et au nom des princes de Brandebourg, de Mecklembourg et de Hesse, un pacte secret bien plus important avec un agent du roi de France (5 octobre). Par ce traité, les parties contractantes s'étaient engagées à résister de vive force *aux pratiques employées par Charles d'Autriche pour faire tomber la Germanie en une bestiale, insupportable et perpétuelle servitude, comme il a été fait en Espagne et ailleurs ;* à exhorter tous les électeurs, princes et villes du saint-empire, de s'associer à eux pour cette juste cause ; à tirer le landgrave de sa captivité, et à n'accepter ni paix ni trêve avec l'empereur, à moins que tous les confédérés n'y fussent compris. Maurice devait être général en chef des armées de la ligue, et l'on devait procurer la liberté, non-seule-

ment au landgrave, mais à Jean-Frédéric, ex-électeur de Saxe, pourvu qu'il renonçât à l'électorat au profit de Maurice. Le roi Henri promettait deux cent quarante mille écus d'or pour les trois premiers mois de la guerre, puis soixante mille par mois, tant que dureraient les hostilités : il devait de plus opérer une diversion contre les Pays-Bas ; les princes confédérés promettaient, de leur côté, d'aider le roi de France à recouvrer son *patrimoine*, et déclaraient « trouver bon que le seigneur roi s'impatronisât des villes impériales n'étant pas de la langue germanique, comme Cambrai, Metz, Toul et Verdun, et les gardât en qualité de vicaire du saint-empire, réservés les droits dudit Empire sur lesdites villes. » Cette clause annonçait un revirement vraiment national de la politique française vers les frontières naturelles du nord. On reprenait l'entreprise un moment ébauchée sous Charles VII. François Ier avait indiqué cette voie en s'emparant à plusieurs reprises du Luxembourg (Dumont, t. IV, part. 4, p. 50).

Maurice, enveloppant ses desseins d'un profond mystère, avait envoyé à Charles-Quint une dernière ambassade pour demander la délivrance du landgrave ; presque tous les princes allemands, le roi de Danemark, et même le roi des Romains appuyèrent solennellement sa demande ; Maurice n'attendait et n'espérait cependant qu'un refus. L'empereur était loin de s'imaginer que de cette requête allait résulter la paix ou la guerre : il croyait les intérêts de Maurice irrévocablement liés aux siens, et le duc de Saxe n'avait rien négligé pour entretenir l'aveugle confiance de Charles-Quint : Maurice, ainsi que le duc de Wurtemberg, l'électeur de Brandebourg, la ville de Strasbourg, etc., avait expédié sa con-

fession de foi au concile de Trente, en sollicitant, pour les théologiens protestants, des sauf-conduits et le droit de libre discussion ; déjà Mélanchthon et d'autres docteurs luthériens, prêts à se rendre à Trente, n'attendaient plus que des *sûretés* convenables. L'empereur, qui s'était transporté à Inspruck en Tyrol, pour surveiller à la fois le concile, les affaires d'Allemagne et celles d'Italie, ne doutait plus que la grande affaire de la religion ne se terminât pacifiquement au profit de son autorité : il répondit aux ambassadeurs des princes, que l'affaire du landgrave requérait une mûre délibération, et qu'il en traiterait de vive voix avec Maurice. L'hiver s'écoula, sans que l'empereur sortît de sa sécurité : il attendait de jour en jour Maurice, qu'il avait mandé à Inspruck, et qui toujours différait son départ et *traînait le temps* sous diverses excuses ; Maurice partit enfin, mais ce fut à la tête de vingt-cinq mille combattants, et son manifeste de guerre surprit l'empereur comme un coup de foudre. Maurice déclarait qu'il prenait les armes pour défendre la *vraie religion*, dont les ministres et les prédicants les plus zélés avaient été mis au ban de l'Empire ; pour tirer de prison le landgrave, détenu contre toute bonne foi et justice ; pour affranchir l'Allemagne *de sa misérable condition*, et mettre obstacle à ce que l'empereur *parachevât de bâtir cette monarchie* à laquelle il tendait depuis si longtemps. Le manifeste de Maurice était accompagné d'une lettre du roi de France, qui annonçait que, le cœur *navré* de l'état de l'Allemagne, *il n'avait pu lui dénier son secours, mais avait délibéré d'employer en cette guerre toutes ses forces, voire sa propre personne, entreprenant ladite guerre pour la liberté, non pour son profit particulier.*

« Au titre de cet écrit, imprimé en langue vulgaire, il y avait un bonnet entre deux poignards, et était écrit à l'entour que c'était la devise de liberté ; aucuns disent que cette devise avait été trouvée en de vieilles monnaies et jadis usurpée par les meurtriers de Caïus César (Sleidan). » Ainsi ce fut un roi qui, poussé par une étrange inspiration du génie de la Renaissance, exhuma ce terrible bonnet de la liberté devant lequel devait tomber un jour la vieille couronne de France.

Maurice avait rassemblé une armée comme par enchantement : de toutes les troupes qui avaient assiégé ou défendu Magdebourg, pas un soldat n'avait été licencié ; Maurice les avait tous pris secrètement à sa solde, et les avait cantonnés pendant l'hiver dans la Thuringe, de manière à pouvoir les réunir au premier coup de tambour. Maurice, Wilhelm de Hesse, fils du landgrave, le margrave Albert de Brandebourg et le duc de Mecklembourg entrèrent en campagne le 18 mars 1552, et, sans se laisser arrêter par les propositions de paix du roi des Romains, qu'ils affectaient cependant d'accueillir avec considération, ils marchèrent, par la Franconie et la Souabe, vers le Tyrol, accueillis dans toutes les villes sur leur passage, abolissant l'*Intérim*, cassant les magistrats que l'empereur avait imposés aux villes libres, rétablissant les magistrats populaires, et les obligeant à leur fournir *argent et artillerie.* Ils entrèrent à Augsbourg le 4 avril. Quand la nouvelle vint à Trente qu'Augsbourg était *perdu*, et que les princes protestants s'avançaient vers les Alpes, une terreur panique saisit les Pères du concile : les évêques italiens et espagnols s'enfuirent par la route d'Italie ; les prélats allemands s'étaient re-

tirés avant même l'ouverture des hostilités, et le concile fut de la sorte violemment dissous pour ne plus se réunir qu'après bien des années d'interruption.

Les princes ligués n'étaient pas encore au pied des Alpes : leur armée s'était détournée contre la ville libre d'Ulm, qui avait refusé d'embrasser leur parti, tandis que Maurice se rendait à Lintz en Autriche, afin de débattre avec le roi des Romains les conditions d'accommodement qu'offrait l'empereur. Charles, qui était sans armée et sans argent, car il avait envoyé en Lombardie et en Hongrie toutes ses vieilles bandes espagnoles, désirait surtout gagner du temps; son frère Ferdinand se dit sans pouvoirs suffisants pour conclure, et Maurice et Ferdinand se séparèrent, en assignant une seconde *journée* à Passaw, pour le 26 mai. Aucune trêve n'avait été conclue provisoirement, et Maurice ne renouvela point la faute de l'électeur de Saxe et du landgrave en 1546 : les confédérés mirent le temps à profit, et se dirigèrent avec rapidité vers les Alpes tyroliennes; l'empereur se croyait en toute sûreté à Inspruck, les *détroits des monts* étant gardés par sa gendarmerie, qui s'assemblait à Reutte sur le Lech et à Ehrenberg. Tout à coup, Charles apprit que les défilés de Reutte étaient forcés, et le château presque inaccessible d'Ehrenberg, au pouvoir des princes; Maurice, avec l'infanterie des confédérés, n'était plus qu'à quelques heures d'Inspruck. L'empereur, tourmenté d'une violente attaque de goutte, accablé de chagrin et de honte, sortit d'Inspruck en litière, par une nuit sombre et orageuse, au milieu de torrents de pluie, et s'enfuit en Carinthie, à travers les sentiers escarpés des montagnes (22 au 23 mai). Maurice arriva le lendemain matin, et le superbe Charles-Quint, le dominateur de

l'Europe, vaincu sans combat et jeté hors de l'Allemagne, dut s'estimer heureux d'échapper à la captivité. Ses équipages furent pillés par les réformés. L'armée protestante, voyant l'empereur hors de ses atteintes, rentra en Bavière, et Maurice, suivant ses conventions avec Ferdinand, se rendit à Passaw le 26 mai, pour renouer les négociations.

Pendant que les luthériens triomphaient en Allemagne, le roi de France s'était mis en devoir de profiter du traité qui l'autorisait à occuper les villes impériales de langue *wallonne*. Henri II et son conseil portaient plus loin leurs espérances ; ils comptaient reprendre, s'ils pouvaient, tout l'ancien royaume d'Austrasie, *héritage des Francs,* et ne s'arrêter que sur le Rhin. La nation répondit à l'appel du gouvernement par un élan sympathique. « Toute la jeunesse des villes se dérobait de père et mère pour se faire enrôler : les boutiques demeuraient vides d'artisans, tant était grande l'ardeur, en toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de voir la rivière du Rhin (Vieilleville). » Une foule de jeunes gentilshommes, ne trouvant point de place dans les compagnies d'ordonnance, et n'ayant pas le moyen de s'équiper en volontaires, s'engageaient dans l'infanterie comme *lanspessades* (de l'espagnol *lanza pezada,* lance à pied) ; ce furent, comme à l'ordinaire, les provinces du midi qui fournirent la plupart des fantassins. Bandes françaises et suisses, gens d'armes, chevau-légers, arquebusiers à cheval, ne cessèrent, du mois de janvier au mois de mars, de défiler vers les marches de Lorraine, où dix mille Allemands à la solde du roi attendaient les Français.

Le 12 février 1552, le roi vint tenir son *lit de justice* au

parlement garni de pairs : il fit part à cette cour suprême des motifs de la guerre, et « enjoignit à ceux de ladite cour qu'ils fussent bien soigneux de ce qui appartenait à la foi, et d'empêcher et ôter les erreurs par punition exemplaire des dévoyés (*égarés*), et qu'ils obéissent à la reine sa femme, laquelle il laisserait régente, comme à sa propre personne (Ribier, II, 376). » Afin de s'assurer de la docilité du parlement, le roi ordonna que, durant son absence, la grand'chambre seule, avec les présidents des enquêtes, examinât les édits envoyés à l'enregistrement, et qu'elle enregistrât après simple remontrance.

Le roi ne fut que trop bien obéi, quant à la première de ses recommandations : de nombreux supplices à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Nîmes, à Agen, à Saumur, à Bourges, à Troyes, « ôtèrent tout soupçon que le roi, en entrant en intelligence avec Maurice, voulût favoriser ceux de la religion. »

Henri alla ensuite joindre l'armée rassemblée entre Châlons et Vitri : il fut arrêté quelque temps à Joinville par une grave maladie survenue à la reine Catherine, qui l'avait suivi ainsi que toute la cour. Henri ne quitta la reine qu'après son rétablissement, et lui laissa la régence, en lui donnant pour conseils le garde des sceaux Bertrandi et l'amiral d'Annebaut, qui était rentré en grâce. C'était la première fois que Catherine de Médicis se voyait armée de quelque pouvoir, encore était-ce avec des restrictions blessantes pour son amour-propre. Elle s'en plaignit assez vivement. Catherine semblait ordinairement résignée à se voir tenue dans l'ombre par la maîtresse et les favoris de son époux, et avait acquis assez d'empire sur elle-même pour témoigner beaucoup d'égards à la duchesse de Valentinois, mais parfois son res-

sentiment et son chagrin éclataient en présence des Strozzi, ses compatriotes, du seigneur de Tavannes et de quelques autres confidents. Un jour, Tavannes, ému de ses plaintes, lui offrit fort sérieusement d'aller couper le nez à madame Diane, déclarant qu'il se perdrait volontiers *pour éteindre le vice et le malheur du roi et de la France.* Catherine n'eut garde d'accepter cette étrange marque de dévouement [1].

La campagne, cependant, était commencée : Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine et nièce de l'empereur, était venue trouver le roi à Joinville, pour le prier de respecter la neutralité des états de son fils, le petit duc Charles ; mais rien n'était plus loin de l'intention du roi et des Guise : la duchesse fut éconduite. Déjà l'armée française, au nombre de trente-cinq ou quarante mille combattants, était partie de Vitri sous les ordres du connétable, que le roi avait créé duc et pair l'année précédente : l'aîné des neveux de Montmorenci, Gaspard de Coligni, commandait l'infanterie en qualité de colonel-général; Claude de Guise, duc d'Aumale, conduisait les chevau-légers et les arquebusiers à cheval : l'armée, grossie par les auxiliaires allemands, passa la Meuse et se présenta devant Toul, dont les habitants remirent leurs clefs au connétable sans résistance; puis Montmorenci se porta sur Metz (10 avril). Les magistrats de cette république offrirent des vivres à l'armée, et l'entrée de leurs murailles au roi et aux princes seulement : le connétable, habitué à ne reconnaître d'autre droit que la force, ne

[1] Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes. — Ribier, II, 387. — L'acte le plus remarquable de la régence de Catherine fut de faire arrêter deux prédicateurs, un cordelier et un jacobin, qui déclamaient violemment en chaire contre l'alliance du roi avec les hérétiques d'Allemagne (Ribier, p. 389).

voulait point entendre parler des priviléges et franchises de Metz, qui ne recevait jamais de troupes impériales ni autres dans ses murs ; enfin les principaux bourgeois, gagnés par le cardinal de Lenoncourt, leur évêque, qui était Français [1], consentirent à recevoir le connétable, avec deux *enseignes* d'infanterie pour escorte. Les *enseignes*, à cette époque, ne comptaient tout au plus que trois cents hommes ; mais, au lieu de cinq ou six cents soldats, le connétable en introduisit quinze cents, les meilleurs de l'armée, sans compter la nombreuse suite de Montmorenci et des princes qui l'accompagnaient. Les bourgeois tentèrent trop tard de fermer la porte : on les repoussa, sans user autrement de violence, et toute l'armée pénétra dans la ville (Vieilleville. — Tavannes. — De Thou, l. X).

Ce fut ainsi que l'antique capitale des rois austrasiens, république vassale de l'Empire depuis le commencement de l'ère féodale, passa sous la domination du roi de France, et *fut assurée à la fleur de lis*.

Le roi, pendant ce temps, faisait son entrée à Toul (15 avril) : après avoir juré, sous le porche de la belle cathédrale de Toul, de garder les priviléges de cette ville et reçu le serment des habitants, il se rendit à Nanci, où le jeune duc Charles et les seigneurs lorrains l'accueillirent *à grand honneur*. Les états du duché de Lorraine avaient été convoqués sous l'influence du roi et des Guise : l'administration de la Lorraine fut enlevée à la mère du duc, et remise à son oncle, le prince de Vaudemont, partisan de la France ; le jeune Charles fut envoyé en

[1] Louis de Lorraine, évêque de Metz, était mort en 1549 : son neveu, le cardinal Charles, hérita de l'évêché, qu'il repassa, en 1551, au cardinal Robert de Lenoncourt, en échange de l'abbaye de Saint-Remi de Reims.

France, pour être élevé à la cour avec les enfants du roi, qui lui destinait une de ses filles; ici, comme dans les affaires d'Écosse, la politique des Guise se montra conforme aux vrais intérêts de l'état.

Le roi entra le 18 avril dans Metz : le maître-échevin, les treize jurés et le conseil de ville, dissimulant le chagrin que leur causait la perte de leur indépendance municipale, adhérèrent à la ligue conclue *pour la liberté germanique*, jurèrent d'assister le roi de leurs biens et de leurs personnes contre l'empereur, le prièrent de les prendre sous sa protection et sauvegarde, sans préjudice des droits de l'Empire, et reçurent, sous le porche de la cathédrale, son serment de maintenir leurs franchises, celles du moins qui étaient compatibles avec l'occupation militaire (Dumont, t. IV, part. 4, p. 33-34). Henri II, qui voulait faire de Metz *un des boulevards de France*, munit cette ville d'une forte garnison, et lui donna pour gouverneur le sieur de Cossé-Gonnor, frère du maréchal de Brissac; puis il se dirigea vers les Vosges et l'Alsace.

Suivant Vincent Carloix, le seigneur de Vieilleville avait conseillé au roi de traiter avec plus de ménagement les cités impériales, de ne point exiger de serment, sinon comme vicaire et défenseur du saint-empire, et de laisser le gouvernement de Metz aux maître-échevin et jurés, en les faisant seulement surveiller par les capitaines des troupes qui seraient censées n'occuper que temporairement la place. Il représenta que *ces belles villes de Strasbourg, Spire, Worms, et tant d'autres qui sont sur le Rhin*, prendraient l'alarme en voyant mettre ainsi des gouverneurs et des garnisons partout où le roi passait, et seraient de la sorte perdues pour la France. Le conseil était bon;

mais le connétable, *qui eût rabroué le plus brave prince de France*, et qui n'admettait jamais d'autre avis que le sien, ne permit pas au roi d'écouter Vieilleville, et assura qu'on entrerait *dedans Strasbourg et les autres villes du Rhin comme dedans du beurre.* Henri eut à se repentir d'avoir cédé à Montmorenci : *les Trois-Évêchés* (Metz, Toul et Verdun) et le duché de Lorraine, pays français de langue et de mœurs, et qui ne tenaient que nominalement à l'Empire, acceptèrent sans beaucoup d'opposition la suprématie de la couronne de France; mais, lorsque Henri eut franchi les Vosges et fut descendu en Alsace, les conquêtes devinrent moins faciles sur la terre teutonique : les paysans quittaient leurs villages à l'approche de l'armée, et il fallait tout enlever, vivres et fourrages, les armes à la main.

Le connétable, prétendant que les gens de Strasbourg *n'étaient pas plus spirituels que ceux de Metz*, avait, dit-on, compté les surprendre sans se donner la peine de varier son stratagème : il leur expédia le surintendant général des vivres de l'armée afin d'acheter chez eux des provisions, et les pria de *donner ouverture* aux ambassadeurs du pape, de Venise, de Florence et de Ferrare, *qui étaient désireux de voir leur ville pour sa beauté ;* le surintendant déclara aux magistrats de Strasbourg que le roi n'avait *baillé* garnison à Metz que pour protéger ses convois et ses courriers. Les Strasbourgeois promirent entrée aux ambassadeurs étrangers; mais, le lendemain, lorsque ces envoyés se présentèrent, accompagnés de force gentilshommes et de deux cents soldats déguisés en valets, ils furent accueillis *à belles volées de canon*, et obligés de s'enfuir au plus vite. Tel est du moins le récit du rédacteur des Mémoires de Vieilleville. Les autres historiens disent

seulement que le roi, ne pouvant obtenir entrée de *ceux de Strasbourg*, et ne voulant pas employer la force contre cette grande ville bien *remparée* et défendue par cinq mille bons soldats, se contenta des vivres que lui fournirent les gens de Strasbourg, et se dirigea par Saverne vers Haguenau et Weissenbourg, qui ouvrirent leurs portes, la première par force, la seconde de bon gré. Henri II reçut à Weissenbourg les députés des Suisses, qui le prièrent de respecter leurs alliés d'Alsace : les ambassadeurs des princes allemands des bords du Rhin vinrent aussi trouver le roi, « le requérant de ne donner le dégât au plat pays, et d'arrêter son armée, puisqu'il protestait de ne mener guerre que pour la liberté de l'Empire. » La ville de Spire, siége de la chambre impériale, refusa de recevoir les Français, et se mit en défense. Des lettres de Maurice, écrites à son retour de Lintz, avant l'expédition d'Inspruck, avertirent en même temps le roi des négociations qui devaient s'ouvrir le 26 mai à Passaw, et lui demandèrent à quelles conditions il voudrait être compris dans un traité de paix. L'attitude des populations germaniques fit comprendre à Henri II et à son conseil la nécessité de renoncer à leurs vastes projets, sous peine de rallier toute l'Allemagne à l'empereur : Henri était informé en outre que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait envoyé Martin Van-Rossem, maréchal de la Gueldre, opérer une diversion contre la Champagne, avec un gros corps belge et allemand. L'armée française, *après avoir abreuvé ses chevaux dans les eaux du Rhin*, tourna donc le dos à ce grand fleuve (15 mai) ; mais ce ne fut pas pour rentrer sur-le-champ en France. Tandis que l'amiral d'Annebaut rassemblait des troupes à Châlons pour arrêter Van-

Rossem, qui avait pris Stenai et ravagé tout le pays entre la Meuse et l'Aisne, une division de l'armée royale revenait par la Lorraine vers la Meuse, occupait Verdun, qui eut le sort de Toul et de Metz (12 juin), et le reste des forces françaises traversait le duché de Deux-Ponts (*Zweibrucken*), passait la Sarre et envahissait le Luxembourg. Van-Rossem jeta en vain des renforts dans les places du Luxembourg : Rodenbach, Damvillers, Yvoy, Montmédi, Arlon, se rendirent au roi : l'épée des Français restitua au maréchal de La Marck le duché de Bouillon, héritage de sa famille, que l'empereur avait donné à l'évêque de Liége. L'armée rentra enfin en Thierrache par les Ardennes, après avoir enlevé, chemin faisant, Chimai et quelques autres forteresses du Hainaut : les fatigues qu'avaient endurées les soldats dans les Vosges et dans les Ardennes, et les pluies continuelles, qui succédèrent tout à coup à des chaleurs excessives, décidèrent le roi à séparer ses troupes dès le 16 juillet, en les prévenant de se tenir prêtes au premier coup de tambour. Les résultats du *voyage d'Austrasie*, moins éclatants que Henri II ne l'avait espéré, devaient du moins être durables [1].

Les affaires d'Italie avaient subi, dès le commencement de la saison, une péripétie favorable à la France : le pape Jules III, assez indifférent à tout ce qui était

[1] Vincent Carloix fait commencer dans cette campagne l'usage des cartes topographiques pour combiner la marche des troupes et les opérations militaires, et en attribue l'honneur à son héros Vieilleville. — Une lettre insérée dans les *Mémoires du duc de Guise* atteste qu'immédiatement après l'occupation de Metz, on commença de lever la topographie de ce pays. Les *Mémoires-Journaux* du duc François de Guise, précieux recueil de notes, de correspondances et de pièces relatives à la maison de Guise, ont été publiés pour la première fois dans la collection des Mémoires sur l'histoire de France, édit. Michaud, t. VI.

étranger à ses honteux plaisirs, n'avait guère pris parti pour l'empereur, que parce qu'il le craignait plus que le roi de France : quand il vit Henri II agir avec énergie et attaquer dans leur source les revenus de la cour de Rome, il se lassa bien vite de la guerre, conclut avec le roi et les Farnèse une trêve de deux ans, par l'entremise du cardinal de Tournon, et retira ses troupes du blocus de Parme et de la Mirandole, que les Impériaux ne furent plus en état d'assiéger à eux seuls (fin avril).

Les conférences de Passaw s'étaient ouvertes le 26 mai, entre Maurice et les ambassadeurs des princes ligués, d'une part, et, de l'autre, le roi des Romains et les plénipotentiaires de l'empereur. La paix souffrit de grandes difficultés ; Charles-Quint ne renonçait qu'avec désespoir aux projets de toute sa vie ; mais les Turcs, rentrés en Hongrie, paralysaient les ressources de l'Autriche; les passages étaient fermés ou le temps manquait pour les secours de Belgique et d'Espagne ; les catholiques allemands se montraient fort tièdes à soutenir un despotisme aussi dangereux pour eux que pour les protestants ; enfin, Maurice menaçait à la tête d'une armée victorieuse. L'empereur céda. Cette année fatale à Charles-Quint montra bien la faiblesse réelle de ces colosses composés de tant d'éléments hétérogènes, et qui croulent au premier coup bien dirigé. Le fameux *traité de la paix publique* fut signé le 2 août. L'empereur, qui avait déjà rendu la liberté à l'ex-électeur Jean-Frédéric de Saxe, pour susciter des embarras à Maurice, délivra le landgrave, reçut en grâce tous ceux qu'il avait mis au ban de l'Empire, et s'obligea de tenir une *journée impériale* ou diète générale, avant six mois, afin de *délibérer du moyen d'apaiser le différend de la religion.* Il fut convenu qu'on y

aviserait à mettre toutes choses sur le pied de l'égalité entre les deux partis dans les diètes et dans la chambre impériale. En attendant, les catholiques devaient conserver la liberté de leur culte dans les états protestants, et les réformés, n'être point inquiétés dans les états catholiques. C'était le partage de l'Allemagne entre les deux religions. Maurice promit, à ces conditions, de secourir le roi des Romains contre les Turcs : il tint parole, et conduisit son armée en Hongrie, où il rétablit quelque peu les affaires des Autrichiens.

Henri II, quoique abandonné par ses confédérés, n'exprima point de ressentiment contre eux : il ne pouvait les accuser de déloyauté ; car son chargé d'affaires en Allemagne, l'évêque de Bayonne, l'avait tenu au courant des négociations, et les princes l'avaient engagé à leur mander à quelles conditions il agréerait la paix. Le roi répondit évasivement : il ne voulait point d'une paix qui l'obligerait à se dessaisir des Trois-Évêchés, et préférait continuer pour son compte la lutte entreprise sous prétexte d'affranchir l'Allemagne. L'argent ne manquait point à Henri II : il avait aliéné, jusqu'à concurrence de 2,000,000 de livres, les revenus du domaine, et le clergé venait d'offrir à la couronne 3,000,000 d'écus d'or, payables en six mois, pour le rachat de la juridiction ecclésiastique, presque anéantie au profit des magistrats civils par la fameuse ordonnance de Villers-Cotteretz (1539), dite la *Guillelmine*, du nom de son auteur, le chancelier Guillaume Poyet. C'était moitié en sus de la somme que la couronne avait payée à si grand'peine pour la rançon de François Ier. On voit quelle devait être l'opulence du clergé ; les évêques et les abbés, il est vrai, donnèrent jusqu'aux vases et aux chandeliers des églises

pour recouvrer leur autorité juridique, contre laquelle les parlements reprirent leur vieille guerre [1].

Les conférences et le traité de Passaw n'avaient point pacifié tout l'Empire : le jeune margrave Albert de Brandebourg, jaloux de la gloire de son parent Maurice et ne se plaisant que dans le désordre et le pillage, s'était séparé de ses confédérés dès l'origine des négociations, avait entraîné avec lui une partie des mercenaires à la solde des alliés, et commencé une guerre de brigand contre la ville libre de Nuremberg et contre les souverains ecclésiastiques : il extorqua des sommes énormes et des concessions territoriales aux Nurembergeois et aux évêques de Bamberg et de Wurtzbourg, après avoir horriblement saccagé leur territoire ; puis, de la Franconie, il se jeta sur l'électorat de Mayence, rançonna Worms et Spire, passa le Rhin, entra dans Trèves le 28 août, et se posta sur la Moselle, entre Metz et Thionville, avec une vingtaine de mille hommes, portant partout la terreur et la dévastation, poursuivant les prêtres, pillant les églises : il agissait, disait-il, au nom du roi de France, son allié, et ne voulait point reconnaître le traité de Passaw, auquel Henri II n'avait point adhéré. Un tel allié, fort peu sûr d'ailleurs, fut plus nuisible qu'utile au roi : les odieuses violences d'Albert servirent de prétexte à Charles-Quint pour lever de très-grandes forces sans causer d'ombrage aux princes et aux villes germaniques ; Charles prit à sa solde une multitude de lansquenets et de *reitres* [2], les réunit aux troupes qu'il avait mandées

[1] L'assemblée du clergé mit un impôt de 20 livres par clocher, sur toutes les cures et bénéfices, — Ribier, t. II, p. 390. — Garnier, t. XIII, p. 483-490.

[2] Ou *pistoliers* à cheval : les *reitres* allemands furent le germe de la cavalerie nouvelle qui remplaça notre vieille gendarmerie.

d'Espagne et d'Italie avant le traité de Passaw, et marcha vers le Rhin, emportant avec lui les vœux de toutes les populations de l'Allemagne occidentale. Charles, trois ou quatre mois après ses revers et son expulsion du sol allemand, se retrouva ainsi en état de se faire craindre, par un de ces retours fréquents dans le vaste et complexe empire teutonique.

La répression des violences du margrave Albert n'était pas le véritable but de l'empereur : Charles, forcé de renoncer à la monarchie absolue de l'Allemagne, voulait au moins reconquérir sa gloire en rétablissant le territoire de l'Empire dans son intégrité, et en chassant les Français de la Lorraine et des Trois-Évêchés; mais, s'il avait pensé donner le change sur ses intentions, son espoir fut trompé. Dès le 17 août, le duc François de Guise était arrivé à Metz, en qualité de lieutenant général du roi, afin de mettre en état de défense cette importante ville et les autres places des Trois-Évêchés. L'empereur ne passa le Rhin à Strasbourg que le 15 septembre, avec ses troupes espagnoles, italiennes et allemandes : il était accompagné du duc de Holstein, frère du roi de Danemark, du prince Jean de Brandebourg, d'Emmanuel-Philibert, fils du duc de Savoie, depuis célèbre par ses exploits contre la France, du duc d'Albe et de Medichino, marquis de Marignan, les deux plus renommés capitaines des armées impériales. Charles perdit encore plusieurs semaines aux bords de la Sarre, pour ordonner ses approvisionnements, attendre sa grosse artillerie, qui venait par le Rhin et la Moselle, et rallier les forces qu'assemblait aux Pays-Bas la reine de Hongrie : le duc de Guise, pendant deux mois entiers, put à loisir préparer sa résistance, que le roi et le connétable, avec un

corps d'armée établi à Saint-Mihiel sur la Meuse, se disposèrent à soutenir du dehors.

Metz, qui allait essuyer le grand effort des ennemis, avait pour principale défense, outre sa muraille non *remparée*, les deux rivières, la Moselle et la Seille, qui l'enferment de trois côtés; le quatrième côté, celui du sud, n'était couvert que par un vieux boulevard, et l'étendue de la place, dominée par les hauteurs voisines, la rendait *aisée à battre en plusieurs lieux*. De vastes travaux furent entrepris sur tous les points : on épaula les murailles par des terrassements, on creusa des tranchées, on éleva des bastions, on mit du canon sur les voûtes des églises, on construisit de hautes plates-formes afin de répondre aux batteries que les ennemis assiéraient sur les montagnes, en même temps qu'on amassait d'immenses provisions de tout genre. Non-seulement les gens d'armes, mais les capitaines et les princes mêmes, le prince de La Roche-sur-Yon, de la maison de Bourbon, le marquis d'Elbeuf et le grand-prieur, frères du duc de Guise, le duc de Nemours, de la maison de Savoie, et jusqu'à Guise lui-même, *besognaient* aux fortifications, et *portaient la hotte* pour montrer l'exemple : les travaux étaient conduits par le Florentin Pietro Strozzi, très-savant dans la poliorcétique, et par deux ingénieurs, l'un français, l'autre italien, Saint-Remi et Camillo Marini (ce dernier fut tué pendant le siége). La pauvre ville de Metz eut cruellement à souffrir des nécessités de la défense : une multitude d'édifices, adossés aux murailles, furent démolis pour faire place aux nouveaux remparts et en dégager les abords; les beaux faubourgs de Metz furent presque entièrement rasés, avec tout ce qu'ils contenaient d'églises, de couvents et de colléges, entre autres

l'antique abbaye de Saint-Arnoul, qui renfermait les tombeaux de l'empereur *Louis le Débonnaire*, de son frère Drogo, de sa mère Hildegarde, et de beaucoup d'autres grands personnages de l'époque carlovingienne. Leurs restes furent transférés en cérémonie dans l'église des dominicains de Metz. L'approche de l'avant-garde ennemie décida enfin le duc de Guise à une dernière précaution bien rigoureuse, l'expulsion de tous les habitants, à l'exception de quelques prêtres et religieux, pour continuer le service divin, et d'environ deux mille artisans et manouvriers, choisis entre les plus forts et les plus habiles, pour réparer les remparts, servir l'artillerie, et *subvenir aux nécessités des gens de guerre*. Les malheureux citoyens, forcés de quitter en masse leurs foyers, emportèrent, comme ils purent, argent et mobilier, après avoir *dressé inventaire des biens qu'ils ne pouvaient remuer de leur lieu*, et que le duc promit de leur restituer fidèlement à leur retour. Les Messins se dispersèrent dans les villes de Lorraine et d'Alsace. Une telle mesure annonçait la résolution où étaient les Français de défendre Metz jusqu'à la mort.

Le duc d'Albe et le marquis de Marignan parurent le 19 octobre, à la tête de dix-huit mille combattants, et posèrent leur camp à l'est de la ville, entre la Moselle et la Seille : c'était, dit-on, contre l'avis de ces deux habiles généraux que l'empereur entamait le siége dans une saison si avancée, et ils lui avaient conseillé de répartir son armée dans les places de Lorraine et d'attendre le printemps ; mais Charles-Quint donna une nouvelle preuve de cette opiniâtreté qui lui avait déjà coûté si cher en Provence et devant Alger.

Quelques jours après, arrivèrent les troupes des Pays-

Bas et les mercenaires de la basse Allemagne, commandés par les comtes d'Egmont et de Nassau, et par les seigneurs de Barbançon et de Bossut : le duc Jean d'Enghien et le prince Louis de Condé, frères du duc de Vendôme, deux des fils du connétable, et le duc de Castro (Horatio Farnèse, fiancé de la fille naturelle du roi), parvinrent toutefois encore à se jeter dans la ville, et à renforcer la garnison, composée d'environ cinq mille hommes d'élite. Le siége fut entamé sous de fâcheux auspices, et le roi, qui était en Champagne, reçut à la fois deux mauvaises nouvelles, l'une de Lorraine, l'autre de Picardie. Le margrave Albert de Brandebourg, dont on se défiait avec raison, malgré ses protestations d'attachement au roi, et qui s'était porté du côté de Pont-à-Mousson, venait de *moyenner* son accommodement avec l'empereur, et de faire prisonnier le duc d'Aumale, qui l'avait attaqué avec un corps de cavalerie; puis Albert avait conduit devant Metz ses soldats victorieux, moins quelques bandes qui passèrent aux Français (10 novembre). Pendant ce temps, Antoine de Croy, comte de Reux, avait fait une diversion contre la Picardie, avec douze ou quinze mille Belges. Il s'était jeté entre l'Oise et la Somme, avait brûlé Chauni, le beau château royal de Folembray, Noyon, Nesle, Roye, puis, repassant la Somme, était allé assiéger et prendre Hesdin. Le roi et le connétable, informés du bon état de Metz, levèrent le camp de Saint-Mihiel, et en envoyèrent les troupes en Picardie, sous les ordres du duc de Vendôme, qui recouvra Hesdin. On laissa quelques troupes à Saint-Mihiel et l'on renforça les garnisons de Toul et de Verdun, qui harcelèrent l'armée impériale par des incursions continuelles. Charles en personne était arrivé devant Metz

le 20 novembre : toujours souffrant de la goutte, il s'était fait apporter de Thionville en litière ; son armée se trouvait au complet ; tous les aventuriers de l'Allemagne et des Pays-Bas étaient accourus sous ses drapeaux ; il comptait jusques à quatorze *gros régiments de lansquenets*, sous cent quarante-trois enseignes, vingt-sept enseignes d'infanterie espagnole, seize italiennes, plus de douze mille cavaliers, tant hommes d'armes que *reîtres* ou *pistoliers*, et cent quatorze pièces d'artillerie : plus de soixante mille combattants et de sept mille pionniers, sans les vivandiers et *goujats* (valets de soldats), bivaquaient autour de Metz. Trois camps cernaient la ville de toutes parts : le grand camp impérial, à l'est et au sud, sur les bords de la Seille ; le camp de l'armée des Pays-Bas, au nord ; le camp du margrave, à l'ouest.

Ce vaste déploiement de forces n'effraya pas les assiégés, qui comptaient sur l'hiver autant que sur leur courage : en vain la ville fut-elle battue de si furieuses canonnades, *qu'on oyait le son non-seulement de Strasbourg, mais de quatre lieues par delà le Rhin* (Sleidan) ; en vain les mines furent-elles creusées, la brèche ouverte de cent pas ; en vain les soldats ennemis annonçaient-ils à *ceux de dedans* que l'empereur ne partirait pas sans avoir pris Metz, dût-il y user trois armées l'une après l'autre ; toujours les mines étaient éventées ; toujours, derrière les murs ruinés par les boulets, se redressaient de nouveaux boulevards en bois et en terre, et se creusaient de nouveaux fossés ; toujours, des portes de la cité, s'élançaient des bandes rapides de chevau-légers et d'arquebusiers, dont les sorties meurtrières ne laissaient point de repos aux assiégeants : l'ennemi n'osa pas même risquer d'assaut, tant la contenance des Français était formidable :

la Moselle et la Seille mettant les trois quarts de l'enceinte à l'abri de l'assaut, l'immense supériorité du nombre eût perdu une partie de ses avantages.

Et cependant, décembre avait amené des froids excessifs : l'épidémie et la désertion décimaient incessamment l'armée assiégeante ; les souffrances du soldat y détruisaient toute ardeur et toute discipline. Le dégel et la fonte des neiges rendirent la position des Impériaux plus désastreuse encore. Après avoir foudroyé la ville, durant quarante-cinq jours, de quinze mille coups de canon, Charles-Quint reconnut avec angoisse l'urgence de lever le siége, s'il ne voulait voir se fondre entièrement son armée. — *Je vois bien que la fortune est femelle*, dit-il tristement; *mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur*. Charles, *qui eût voulu être mort*, quitta son logis le premier janvier 1553, pour retourner à Thionville, et de là à Bruxelles : les deux camps de l'est et du nord furent levés le lendemain ; le margrave de Brandebourg, renforcé par quelque cavalerie impériale, resta le dernier, afin de protéger la retraite de l'artillerie, dont une bonne partie demeura ensevelie dans la boue ; Albert ne fut délogé que par les canons des Français, sortis de la ville pour troubler le départ des assiégeants. Les quartiers abandonnés présentaient un spectacle qui émut de pitié les assiégés eux-mêmes. « De quelque côté qu'on regardât, racontent des témoins oculaires, on ne voyait que soldats morts ou auxquels il ne restait qu'un peu de vie, étendus dans la boue par grands troupeaux; d'autres assis sur de grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges gelées jusques aux genoux et ne les pouvant retirer, criant miséricorde, et priant qu'on les achevât ; on oyait se plaindre dans les loges une infinité de malades ; en chaque quartier étaient

de grands cimetières fraîchement labourés ; les chemins étaient couverts de chevaux morts ; les tentes, les armes et autres meubles, abandonnés. » L'armée impériale avait perdu près du tiers de ses soldats par le froid et par le typhus. Cette *grande ruine* toucha de compassion le duc de Guise, âme ouverte à tous les sentiments élevés et généreux, quand son ambition n'était pas en jeu : « il ordonna charitable aumône pour nourrir et guérir les malades, et sépulture à ceux qui étaient déjà trépassés. » La gloire qu'il venait d'acquérir reçut un nouveau lustre de son humanité : ses ennemis témoignèrent beaucoup de reconnaissance d'un procédé trop rare dans les guerres de ce temps, et la *courtoisie de Metz* demeura longtemps un proverbe honorable aux Français [1].

Le théâtre des hostilités, durant cette année si féconde en événements, s'était étendu des rives du Rhin et de la

[1] Bertrand de Salignac ; relation du siége de Metz (publiée en 1553), dans le t. VIII de la collection Michaud. — Autre relation réimprimée dans le t. III des *Archives curieuses.* — Discours de la guerre de Metz ; Lyon, 1553. — Vieilleville. — Mémoires de François de Rabutin, t. VII de la collection Michaud. — Voyez surtout les mémoires du duc de Guise, ibid, t. VI. — A ces mémoires est annexée une chronique en vers, qui donne des détails curieux sur Metz et ses institutions à l'époque du siége ; t. VI, p. 86 et suivantes. — Malheureusement les mémoires ou plutôt les correspondances du duc de Guise ont été classées sans tenir toujours compte du changement du calendrier, et un certain nombre de pièces se trouvent transposées, ce qui rendrait une refonte nécessaire. — Le duc de Guise rendit, le 16 janvier, une *ordonnance* pour le retour des habitants ; puis il fit brûler publiquement, à la suite d'un *Te Deum* d'actions de grâces, tous les livres protestants qu'on avait trouvés dans la ville. — L'organisation militaire de la France avait fait un nouveau pas durant le siége de Metz : un édit de décembre 1552 institua vingt *capitaines du charroi de l'artillerie,* chargés de tenir toujours à la disposition du roi quatre mille chevaux de trait, six cents charrettes et six cents charretiers. — Isambert, t. XIII, p. 297. — Un autre édit, de janvier 1553, ordonna de planter des ormes le long des grands chemins et voiries, parce qu'il était « besoin chacun an de grand nombre d'ormes pour les affûts et remontages de l'artillerie. » — Ibid., 301.

Moselle jusqu'aux plages des deux Siciles, et l'Italie avait eu sa part des vicissitudes de cette grande guerre. Depuis la trêve avec le pape, rien de décisif ne s'était passé dans le Piémont et le Montferrat, où Brissac obtint quelques avantages, à forces inégales, sur Fernand de Gonzague[1]; mais un grand coup avait été tenté sur Naples. L'exaspération était si violente dans ce royaume contre le vice-roi don Pédro de Tolède et contre les Espagnols, que le secours des Turcs mêmes paraissait légitime à la noblesse et au peuple pour s'affranchir : les nombreux bannis napolitains, dont le plus considérable était le prince de Salerne, invoquèrent à la fois le roi de France et le Sultan, et il fut convenu que le prince de Salerne, avec une escadre française, se réunirait devant Naples à la flotte ottomane. Cent vingt-trois galères turques, dirigées par le capitan-pacha et par Dragut-Raïs, et portant l'ambassadeur français d'Aramon et beaucoup de proscrits napolitains, traversèrent le détroit de Messine au commencement de juillet, saccagèrent Reggio et Policas-

[1] Le maréchal de Brissac déploya, dans cette lutte, des talents supérieurs et un beau caractère. Le roi l'avait, dit-on, relégué au delà des Alpes pour écarter un rival qui l'inquiétait auprès de Diane de Poitiers; ce courtisan renommé pour sa galanterie se montra tout à coup grand homme de guerre et grand politique, et rappela les glorieux souvenirs qu'avait laissés en Piémont Guillaume du Bellay. Son camp devint une admirable école d'officiers et de soldats ; mal soutenu par le roi, sans argent et sans renforts, il sut, à force d'ordre et de discipline, vivre aux dépens du pays sans le ruiner, réduisit l'humanité en système, et amena le cruel Gonzague à un arrangement par lequel on convint, de part et d'autre, de ne pas *faire guerre au paysan*, et de respecter les personnes et les propriétés dans les contrées qui étaient le théâtre de la guerre. Le bien-être du soldat, qui ne fut plus exposé à mourir de faim par suite de ses propres ravages, récompensa cette espèce de trêve de Dieu, si nouvelle dans les barbares coutumes militaires du seizième siècle. — Voyez les mémoires de Boyvin du Villars, secrétaire de Brissac, t. X de la collection Michaud; — et ceux de Montluc, ibid., t. VII.

tro, se montrèrent en vue de Naples, surprirent, près de l'île de Ponza, la flotte impériale d'André Doria, et forcèrent cet illustre vieillard à une retraite précipitée, dans laquelle il perdit huit ou neuf galères, sur quarante qu'il commandait.

Les Turcs, victorieux, ne voyant point arriver l'escadre française, remirent à la voile et s'éloignèrent (10 août). L'or du vice-roi de Naples détermina, dit-on, le capitan-pacha Sinan à ce départ précipité, malgré d'Aramon et Dragut-Raïs : huit jours après, le prince de Salerne et le baron de La Garde parurent avec vingt-cinq galères françaises et quelques troupes de débarquement ; trop faibles pour agir seuls, ils suivirent les Othomans jusque dans l'Archipel, mais ils ne purent décider le capitan-pacha à revenir sur Naples avant le printemps, et les deux flottes hivernèrent ensemble à Chio.

Les Impériaux conservèrent ainsi Naples ; mais ils perdirent Sienne. Cette ville, la seconde de la Toscane, chassa une garnison espagnole que lui avait imposée l'empereur, et se mit avec son vaste territoire sous la protection du roi de France (juillet-août). Une partie de la garnison française de Parme accourut au secours de Sienne, et le duc de Florence, Côme de Médicis, gendre du vice-roi de Naples et très-attaché aux intérêts de l'empereur, proclama par peur une neutralité qu'il observa fort mal. Une armée espagnole, italienne et allemande, se rassembla durant l'hiver sur le territoire florentin : le vice-roi de Naples, don Pédro de Tolède, mourut le 23 février 1553, à Florence, au moment de marcher contre la république de Sienne : don Garcias de Tolède, fils du vice-roi, prit le commandement à sa place et envahit le pays siennois avec seize mille

hommes. Il ne tarda pas à être rappelé à Naples par le retour de la flotte franco-turque, qui menaçait les côtes de Calabre et de Sicile (juin). Cette flotte, composée alors de soixante galères turques, sous Dragut-Raïs, et de trente-six françaises, sous le baron de La Garde, n'attaqua point Naples : elle tourna la Sicile, alla saccager l'île d'Elbe, se porta contre la Corse, et débarqua dans cette île des troupes françaises et italiennes, conduites par un Corse au service de France, le fameux San-Piétro d'Ornano, qui souleva ses compatriotes contre les gouverneurs génois : Porto-Vecchio, Bastia, San-Fiorenzo, Ajaccio, ouvrirent leurs portes aux Français, tandis que les Turcs assiégeaient Bonifacio (août-septembre). Les habitants et la garnison de cette dernière ville, craignant d'être exterminés par les musulmans, traitèrent avec un officier français qui accompagnait Dragut, et se soumirent au roi, *vies et bagues sauves*. Dragut, irrité de voir enlever ainsi à ses soldats le pillage de la place, sur lequel ils comptaient, se rembarqua, sous prétexte que la mauvaise saison approchait, et abandonna ses confédérés lorsque son assistance leur était le plus nécessaire. Les Français, en effet, ne se trouvèrent plus en état de tenir tête aux Génois et aux Espagnols, qui, sous les ordres d'André Doria, firent de grands efforts pour reconquérir la Corse. La Garde fut obligé de lever le siége de Calvi, et les Français reperdirent plusieurs des places qu'ils avaient prises dans l'île, où ils gardèrent pied toutefois.

La guerre eut, en 1553, sur les frontières du nord, des retours inattendus : la glorieuse issue du siége de Metz et les grandes pertes de Charles-Quint avaient inspiré à Henri II et au connétable une confiance sans bornes. La cour de France, estimant *la puissance de l'em-*

pereur brisée, et lui-même tant maladif qu'à grand'peine pouvait-il retenir son âme, ne croyait plus avoir rien à redouter de son adversaire, et n'était occupée que de festins, de bals et de tournois, pour le mariage de Diane, fille du roi, avec Horatio Farnèse, duc de Castro, à qui cette jeune princesse était depuis longtemps promise. Le roi fut fort étonné d'apprendre, dès la fin d'avril, qu'un corps d'armée allemand, espagnol et néerlandais, commandé par Lalaing de Binicourt, entamait le siége de Térouenne. Le seigneur d'Essé, François de Montmorenci, fils aîné du connétable, et beaucoup de gentilshommes, coururent se jeter dans la place : on avait eu l'inconcevable incurie de laisser Térouenne presque sans défenseurs et sans munitions, quoique cette petite et belliqueuse cité, poste avancé de la France en Artois, fût toujours exposée aux premières attaques. La garnison se défendit avec beaucoup de courage pendant près de deux mois ; mais on ne lui fit passer que de faibles secours, tandis que les populations flamandes et artésiennes secondaient au contraire les troupes impériales avec une ardeur extrême, et leur fournissaient en abondance toutes les ressources nécessaires : les habitants de Térouenne, aguerris par leur position au cœur du pays ennemi, s'étaient rendus la terreur de toute la contrée environnante qu'ils pillaient et ravageaient sans cesse. La cour de France semblait regarder la prise de Térouenne comme impossible : un premier assaut fut repoussé en effet ; mais il avait coûté la vie à d'Essé et à l'élite de la garnison : François de Montmorenci essaya de capituler ; mais, au moment où l'on arrêtait les articles de la capitulation, les soldats ennemis montèrent sans ordre à la brèche et se précipitèrent dans la ville. Tout ce qu'on y trouva fut tué ou pris.

Les Espagnols, reconnaissants de la *courtoisie de Metz,* sauvèrent une partie des Français de la fureur des Flamands et des Wallons (20 juin 1553). L'empereur, à la grande joie de ses sujets, ordonna la destruction de Térouenne, déjà une première fois brûlée et démantelée en 1513 : les gens des pays voisins travaillèrent de si grand cœur à la démolition de cette malheureuse ville, qu'à peine en resta-t-il quelques vestiges au bout de peu de jours ; cette fois, l'antique cité de Térouenne ne s'est plus relevée de sa ruine. C'est le seul exemple dans notre histoire d'une ville française qui ait entièrement péri.

L'armée impériale attaqua ensuite Hesdin, sous les ordres de Philibert-Emmanuel, prince de Piémont, qui devint duc de Savoie, cette année-là, par la mort de son père, le duc Charles III (16 août) ; le destin du fils devait être plus heureux et plus brillant que celui du père. Le duc de Castro, le maréchal de La Marck et beaucoup de noblesse s'étaient enfermés dans le château d'Hesdin, la ville n'étant pas tenable : le château, écrasé par l'artillerie, bouleversé par les mines, eut le sort de Térouenne, et fut enlevé d'assaut pendant que l'on capitulait : le nouveau gendre du roi, le jeune duc de Castro, fut tué d'un coup d'arquebuse, et le maréchal de La Marck fut fait prisonnier avec tout ce qui n'avait pas péri dans le sac du château (18 juillet).

La négligence de la cour avait coûté cher : l'armée royale, assemblée sur la Somme, fut enfin sur pied à la fin de juillet ; elle arrêta les progrès de l'ennemi, lui tua ou prit douze cents hommes dans un engagement qui eut lieu près de Doullens, et reporta la guerre dans l'Artois, le Cambraisis et le Hainaut, mais sans tenter le siége

d'aucune place forte, et sans pouvoir contraindre les Impériaux, très-inférieurs en nombre, à recevoir la bataille. Le connétable étant tombé gravement malade, Henri II, qui commandait l'armée en personne, la licencia dès le 21 septembre. Le peu de succès qu'obtinrent le roi et le connétable, fit ressortir davantage la gloire conquise l'année précédente par le duc de Guise[1].

(1553-1557.) Les événements qui se passaient sur ces entrefaites en Angleterre semblaient de nature à servir plus efficacement l'empereur que la prise de deux ou trois places frontières. La paix avec la France avait été fidèlement observée par les hommes qui gouvernaient au nom du jeune Édouard VI, et qui étaient tout occupés d'établir la Réforme et de s'affermir eux-mêmes. John Dudley, comte de Warwick et duc de Northumberland, qui avait renversé du pouvoir le duc de Somerset, et qui avait fini par le faire périr sur l'échafaud, après que Somerset, une première fois gracié, eut essayé de renouveler la lutte, John Dudley continua la politique de son malheureux prédécesseur. Les évêques qui ne voulaient pas dépasser le schisme de Henri VIII, les citoyens qui prenaient part à quelque acte religieux contraire au nouveau rituel, furent emprisonnés; les anabaptistes furent punis de mort comme en Allemagne; la princesse Marie, sœur aînée du roi,

[1] Tandis qu'on se battait sur la frontière du nord, l'intérieur du royaume, Paris et Lyon surtout, étaient témoins d'atroces exécutions pour crime de *luthérerie* ou plutôt de *calvinisme*. Le fanatisme du roi et des parlements, et la politique *romaine* du cardinal de Lorraine, avaient pour auxiliaire la rapacité de madame de Valentinois, qui, afin de payer la rançon de ses deux gendres, d'Aumale et La Marck, avait obtenu en don tous les biens confisqués sur les condamnés *pour cause de religion;* les agents de madame Diane s'ingéniaient à trouver des coupables, et, par des dénonciations mensongères, ils envoyaient parfois au bûcher ou dans les cachots, comme *luthériens*, des gens étrangers à toutes querelles religieuses.

opiniâtrément attachée au catholicisme, ne fut garantie de la persécution que par l'intervention menaçante de l'empereur, son cousin germain ; un corps de doctrine et un corps de lois ecclésiastiques destiné à remplacer le droit canon, furent rédigés sous la direction de l'archevêque protestant de Canterbury (Cranmer), et publies avec l'approbation du roi. La peine capitale y était maintenue contre l'hérétique *obstiné*, et le papiste était confondu sous ce titre avec l'anabaptiste [1]. On n'eut pas le temps de mettre ce nouveau code en vigueur. Édouard VI, jeune prince aimable, intelligent, et d'une instruction rare pour son âge [2], languissait, en proie à une phthisie incurable : ses deux sœurs aînées, Marie et Élisabeth, étaient nées de deux mères, Catherine d'Aragon et Anna Boleyn, dont les mariages avaient été cassés successivement; le duc de Northumberland engagea Édouard à écarter de la succession au trône Marie et Élisabeth, sous prétexte d'illégitimité, et la petite reine d'Écosse, Marie Stuart, comme étrangère ; Marie Stuart, petite-fille de la sœur aînée de Henri VIII, était la plus

[1] Les dispositions relatives aux mœurs, dans ce nouveau droit canon, sont remarquables. Le séducteur doit épouser celle qu'il a séduite, ou la doter d'un tiers de son bien. — L'adultère est déporté ou emprisonné à perpétuité, outre une indemnité pécuniaire accordée au conjoint lésé, et non pas, comme dans la ridicule et honteuse loi actuelle, au mari de la femme coupable. — Le divorce est permis pour adultère, sévices, longue absence et incompatibilité d'humeur.

A la même époque appartiennent la fondation de la taxe des pauvres et le rétablissement de la confrontation des témoins avec les accusés.

Ce fut sous Edouard VI que les navigateurs anglais, en cherchant un passage au nord-est vers les Indes, doublèrent pour la première fois le cap Nord, reconnurent la mer Blanche, et entamèrent des relations commerciales avec la Moscovie par Archangel. Un premier traité de commerce fut conclu peu de temps après entre l'Angleterre et la Moscovie.

[2] Vincent Carloix prétend qu'on *lui rompit la tête* à force de le faire étudier. — Vieilleville, p. 109.

proche héritière après les deux sœurs du roi. Édouard VI, par son testament daté du 14 juin 1553, appela donc à la couronne lady Jane Grey de Suffolk, petite-fille de Marie d'Angleterre, sœur cadette de Henri VIII [1]. Ce testament fut confirmé par l'archevêque de Canterbury et par le conseil d'Angleterre ; mais, avant qu'on eût pu le présenter à la ratification du parlement, le roi expira le 6 juillet, à peine âgé de seize ans. Le 9 du même mois, Jane Grey, que le duc de Northumberland venait de marier à son fils Guilford Dudley, fut proclamée reine par ordre de son beau-père ; cette jeune princesse, la femme la plus accomplie de l'Angleterre, n'accepta la couronne qu'avec répugnance et en versant des larmes. Les tristes pressentiments de Jane Grey ne furent que trop tôt justifiés : Marie Tudor, dont l'ambitieux Northumberland avait voulu anéantir les droits, prit, de son côté, le titre de reine. La justice de la cause de Marie et l'impopularité de Northumberland décidèrent l'immense majorité des Anglais en faveur de la sœur aînée du feu roi ; les protestants, malgré la religion ennemie que professait Marie, ne se décidèrent pas à faire cause commune avec les partisans de Jane ; la suppression de l'impôt foncier, et quelques promesses aux réformés, assurèrent la victoire de Marie ; Northumberland fut arrêté par ses propres soldats, et Marie entra sans coup férir dans Londres. On peut dire que ce fut dès lors Charles-Quint qui régna en Angleterre. Marie se livra tout entière aux conseils de l'empereur, qui avait été si longtemps son unique appui, et l'ambassadeur de Charles-Quint, le Franc-Comtois Simon Renard, devint véritablement le premier ministre

[1] C'était cette Marie qui avait épousé le roi Louis XII, et qui, après la mort de ce prince, s'était remariée à Charles Brandon, duc de Suffolk.

de la reine. Marie toutefois montra d'abord quelque hésitation à s'engager dans la voie de rigueur où la poussait Charles-Quint ; elle ne fit mourir que Northumberland et deux de ses affidés (22 août), et se contenta de retenir dans la tour de Londres Jane Grey et son jeune époux. Quant à la religion, elle se laissa entièrement guider par l'empereur, qui lui conseillait de procéder avec prudence et par degrés. Les évêques, persécutés sous le précédent règne, furent rétablis sur leurs siéges. La princesse Élisabeth fut amenée, par menaces et par caresses, à abjurer la Réforme, et deux bills furent présentés au parlement, l'un pour déclarer la reine issue d'un mariage légitime, l'autre pour rétablir le culte dans l'état où l'avait laissé Henri VIII. Le premier bill passa sans difficulté ; le second fut adopté malgré l'opposition d'un tiers de la chambre des communes (octobre-novembre 1553). L'œuvre du règne d'Édouard VI fut ainsi détruite : l'œuvre de Henri VIII ne pouvait tarder d'être attaquée à son tour. Les inquiétudes de l'opinion publique furent redoublées par la révélation d'un projet de mariage entre la reine et le prince Philippe d'Espagne, veuf de Marie de Portugal. Les communes supplièrent en vain la reine de choisir un époux anglais ; Marie Tudor répondit qu'elle était libre de sa main, et signa des conventions de mariage avec Philippe, le 12 janvier 1554. Les ministres de Marie essayèrent de calmer les alarmes de l'Angleterre en stipulant diverses garanties : que la reine garderait seule le droit de disposer des revenus publics et de nommer aux emplois et aux bénéfices, quoique Philippe portât le titre de roi d'Angleterre ; qu'aucun étranger ne pourrait être admis aux dignités et aux offices ; que Philippe ne pourrait disposer des forces de l'état pour son service particu-

lier, et jurerait de ne point engager l'Angleterre dans la querelle de l'empereur avec la France. Ces précautions ne rassurèrent pas l'opinion. Le mariage de Marie était également dangereux pour l'Angleterre et pour la France; il menaçait la première dans sa nationalité, la seconde, dans sa puissance territoriale. L'empereur assurait l'héritage de Bourgogne (Pays-Bas et Franche-Comté) aux enfants qui naîtraient de cette alliance; la réunion des Pays-Bas à l'Angleterre était la combinaison la plus fatale que pût redouter la France; ce n'était pas tout: le fils du premier mariage de Philippe, le petit don Carlos, venant à mourir, à l'Angleterre et aux Pays-Bas se fussent encore rejoints, dans la même main, l'Espagne, Naples et Milan. Toute l'Europe devenait alors autrichienne !

Les protestants anglais se mirent en communication avec l'ambassadeur de France, Noailles: une conspiration s'ourdit en faveur, non plus de la captive Jane Grey, mais d'Élisabeth. L'insurrection éclata prématurément et fut vaincue. Dès lors, la reine ne ménagea plus rien, et se lança dans cette carrière de tyrannie qui lui a valu le surnom de la *sanglante Marie :* les ressentiments amassés dans cette âme vindicative durant de longues années d'oppression et d'amertume, débordèrent avec violence; Marie envoya au supplice l'infortunée Jane Grey et son mari Guilford Dudley. On sait avec quel héroïsme mourut cette noble créature, cette généreuse élève de la Renaissance, qui, à seize ans, faisait ses plus chères délices de la lecture de Platon. La jeune sœur de la reine, Élisabeth, fut jetée dans la tour de Londres, et quelque temps menacée de subir le sort de sa cousine Jane Grey. Marie cependant recula devant le fratricide que lui suggérait l'empereur, et se contenta de reléguer

Élisabeth à Woodstock ; mais, à tout autre égard, elle marcha ouvertement à son but. Un nouveau parlement, élu sous l'influence de la peur et de la corruption [1], ratifia le traité de mariage de la reine et de Philippe (avril), en refusant toutefois d'accorder à la reine le droit de disposer de la couronne par testament, si elle n'avait pas d'enfants. Le prince d'Espagne, parti de La Corogne sous l'escorte des flottes anglaise, espagnole et néerlandaise, vint débarquer à Southampton le 19 juillet, et épousa la reine le 25. Son père lui avait donné le royaume de Naples pour cadeau de noces. Philippe s'établit en Angleterre, et aida sa femme à réaliser les grands desseins qu'elle avait conçus. La plupart des lords anglais n'avaient de religion que leur intérêt, et, suivant le témoignage d'un contemporain impartial (l'ambassadeur de Venise à Londres), ils eussent embrassé, au gré de leur souverain, *le judaïsme ou le mahométisme*. On rassura les intérêts; on ne foula aux pieds que les croyances ; on réussit. Le pape autorisa son légat, le cardinal Poole, à *octroyer* les biens d'église à ceux qui les détenaient : dès lors le principal obstacle à la réconciliation avec Rome fut levé. Le légat fut reçu en triomphe. Marie renonça d'abord au titre de *chef de l'église anglicane*, uni au titre de roi par une loi ; puis, le 29 novembre 1554, les deux chambres [2] présentèrent requête *au roi* et à la reine pour les prier de demander au légat du pape la réconciliation du royaume avec l'église romaine ; cette

[1] L'empereur avait emprunté une très-forte somme aux villes libres d'Allemagne, pour acheter les conseillers de la reine et les principaux membres du parlement.

[2] Pour se rendre compte de l'apparente unanimité du vote, il importe de se rappeler le danger que couraient les minorités, dans ces temps où l'on emprisonnait les jurés qui votaient contre les conclusions des gens du roi.

réconciliation fut prononcée le même jour par le légat Réginald Poole, descendant d'une branche de la maison royale d'Angleterre ; les anciens statuts contre les *lollards* furent renouvelés contre les protestants (janvier 1555), et une réaction impitoyable frappa les chefs spirituels de la Réforme et les plus fidèles de leurs adhérents : Marie vengea sa mère, elle-même et Rome tout ensemble sur l'archevêque de Canterbury, Thomas Cranmer, qui avait été le grand instrument du divorce et du schisme : ce fut le pape en personne qui prononça la sentence de Cranmer ; l'archevêque de Canterbury fut brûlé vif, avec les évêques de Londres, de Glocester, de Saint-David et de Worcester, une vingtaine d'ecclésiastiques, et près de deux cent cinquante autres victimes appartenant pour la plupart aux classes inférieures. Tous moururent avec un courage intrépide. Cranmer avait d'abord consenti à se rétracter dans l'espoir de sauver sa vie ; il racheta cette faiblesse par l'énergie de ses derniers moments. On ne fut pas satisfait de frapper les vivants : on poursuivit les morts jusque dans leurs tombes ; Martin Bucer, de Strasbourg, le plus célèbre théologien de l'Allemagne protestante après Luther et Mélanchton, était mort, quelques années auparavant, à l'université de Cambridge, où les ministres d'Édouard VI l'avaient appelé pour prêcher la Réforme : son corps et celui de son collègue Paul Fagius furent exhumés, pendus et brûlés [1].

[1] Voyez les historiens anglais et le livre du P. Griffet : *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre,* d'après les mss. de Simon Renard, conservés à la bibliothèque de Besançon. Voyez surtout Lingard, mais avec précaution : cet historien catholique atténue trop ce que les protestants exagèrent ou du moins présentent trop comme quelque chose d'exceptionnel, les violences de la *sanglante Marie ;* il fausse complétement le caractère de Philippe II, et en fait un personnage presque bénin. Ce qui est vrai, c'est que Marie n'était pas plus cruelle que son père et que sa sœur.

Malgré les efforts de Philippe et les griefs de Marie contre la cour de France, l'article du traité de mariage qui garantissait le maintien de la paix entre la France et l'Angleterre, fut d'abord respecté : la crainte qu'inspirait la domination espagnole l'emportait dans l'esprit des Anglais sur la vieille haine nationale, et la reine céda même à l'opinion publique en offrant sa médiation à l'empereur et à Henri II.

(1554-1556.) La cour de France avait tâché de venger en 1554 les revers de 1553 : les sommes énormes versées par le clergé pour le rachat de la *Guillelmine* n'empêchèrent pas le conseil de recourir, durant les années 1553 et 1554, aux expédients les plus étranges pour procurer de l'argent au roi. Comme le gouvernement obtenait peu de crédit, une ordonnance du 19 janvier 1553 défendit aux notaires de passer aucun contrat de prêt entre particuliers au-dessus de dix livres tournois de rente, jusqu'à ce que le roi eût trouvé à emprunter le capital de 490,000 livres de rentes sur l'état; puis, le 3 mai, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, fut établi un *greffier des insinuations,* chargé d'insérer dans ses registres la mention de tout contrat portant hypothèque. Ce fut là l'origine des *conservateurs d'hypothèques,* institution utile et propre à prévenir beaucoup de fraudes, quoiqu'elle laisse encore de nos jours bien à désirer ; mais l'avantage des prêteurs et du public n'était pas le principal motif du roi et du garde des sceaux, qui voulaient surtout connaître le mouvement général des prêts et des obligations. Le roi déclara rachetables, au denier vingt, entre les mains des receveurs généraux des finances, les rentes perpétuelles et droits seigneuriaux [1], se substi-

[1] Les rentes en grains, vins et autres denrées, furent exceptées du rachat.

tuant au lieu et place des créanciers et possesseurs de ces droits, et se chargeant d'en servir les intérêts. On conçoit que la plupart des débiteurs ne durent pas pouvoir profiter d'une faculté qui supposait la libre disposition de capitaux considérables. Un emprunt forcé de 300,000 livres fut exigé des bonnes villes, au denier douze, alors le taux le plus général des rentes; les domaines de l'état en Piémont furent mis en vente au denier dix; enfin les charges de judicature furent créées en telle quantité, que les membres du parlement de Paris, devenus beaucoup trop nombreux pour le besoin des affaires, furent fractionnés, par un édit d'avril 1554, en deux parts *semestrielles*, c'est-à-dire siégeant alternativement chacune six mois de l'année ; cette division du parlement ne subsista toutefois que trois ans [1]. En cette même année 1554, on tira des provinces aquitaniques un don extraordinaire de près de 1,200,000 francs, en les menaçant du rétablissement de la gabelle.

Henri II se procura ainsi les moyens de mettre sur pied des forces imposantes, au printemps de 1554. Dans le courant de juin, tandis qu'une division, aux ordres du prince de La Roche-sur-Yon, ravageait cruellement l'Artois, deux autres corps d'armée, commandés, l'un par le roi et le connétable, l'autre par le duc de Nevers, envahirent le Hainaut et le comté de Namur. Marienbourg,

[1] Une autre ordonnance de mars 1554, qu'on ne pourrait confondre sans injustice avec les édits purement *bursaux*, c'est-à-dire destinés à remplir la bourse du roi, institua un parlement royal en Bretagne, séant à Rennes. La Bretagne n'avait eu jusqu'alors qu'un parlement ducal, qui n'était point cour souveraine, et qui ressortissait au parlement de Paris. — Isambert, XIII, p. 361. — Un édit d'avril 1557 déclara supprimés tous les offices de présidents et conseillers au parlement de Paris, à mesure de la mort des titulaires, jusqu'à ce que le nombre total fût réduit au même chiffre qu'à l'avénement de François I[er]. Cette réforme fut bientôt étouffée sous un nouveau déluge d'édits bursaux.

place de guerre nouvellement construite par la reine Marie de Hongrie, qui lui avait donné son nom, fut emportée, puis Bovignes et Dinant. L'empereur n'avait pu rassembler autant de troupes que le roi : Charles-Quint avait beau régner sur deux mondes, ses ressources étaient en réalité beaucoup moins disponibles et moins sûres que celles de la France, qui tenait si peu de place sur la carte du globe en comparaison de cet Empire sur lequel *le soleil ne se couchait jamais.* L'Allemagne affranchie ne fournissait plus aucune assistance à son chef titulaire contre la France : les revenus des états autrichiens suffisaient à peine à la défense des frontières orientales contre les Turcs ; l'Espagne payait plus de son sang que de son or ; l'Italie, ruinée, écrasée par l'avare et cruelle domination des généraux de l'empereur, se débattait sous le joug, appelait les Français, et l'empereur ne pouvait s'y maintenir qu'à force de soldats ; sans les mines des Indes, Charles-Quint eût été hors d'état de soutenir la lutte ; mais les galions n'arrivaient pas toujours à point pour subvenir aux besoins urgents de l'empereur.

Charles réussit néanmoins à couvrir Namur et à fermer l'entrée du Brabant : l'armée royale, passant la Sambre et tournant à l'ouest, prit et brûla Binche et Bavay, ruina le beau château de la reine de Hongrie à Marimont, pour venger Follembray, traversa le Hainaut, le Cambraisis, l'Artois, le comté de Saint-Pol, en saccageant tout sur son passage, et mit le siége devant Renti, forteresse située sur la frontière de l'Artois et du Boulenois, dans les premiers jours d'août. L'empereur et son lieutenant Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, qui suivaient l'armée française à quelques lieues de distance, vinrent camper entre les villages de Marck et de Fauquemberg,

afin d'obliger les Français à lever le siége de Renti. Une affaire très-chaude eut lieu le 13 août : les Impériaux tentèrent d'occuper un bois et une vallée, dont la possession leur eût permis de bloquer l'armée royale dans ses quartiers; mais ils furent rejetés en désordre sur leur camp par le duc de Guise et l'amiral de Coligni [1], qui se disputèrent ensuite vivement l'honneur de la victoire. Les ennemis perdirent beaucoup d'enseignes et quatre pièces de campagne. Malgré cet avantage, le roi et le connétable ne jugèrent pas à propos d'assaillir l'ennemi dans son camp, et Charles-Quint parvint à son but : les vivres commençant à manquer, et les maladies se mettant dans l'armée française, le siége de Renti fut levé, et Henri II opéra sa retraite, après avoir offert inutilement la bataille à l'empereur, qui ne quitta plus ses retranchements (15 août) (Commentaires de Rabutin). Les vastes préparatifs et les énormes dépenses du roi n'eurent donc cette année, sur la frontière du Nord, d'autre résultat que l'occupation de Marienbourg et la ruine d'une partie de la Belgique sans profit pour la France.

En Italie, la lutte ne fut pas heureuse pour le parti français : la république de Sienne soutenait, avec plus de constance que de succès, une lutte inégale contre Medichino, marquis de Marignan, général de l'empereur et du tyran de Florence. Côme de Médicis avait rompu la neutralité par une tentative pour surprendre Sienne (janvier 1554), et Marignan avait envahi le territoire siennois avec vingt-cinq mille combattants. Henri II

[1] Coligni avait succédé, dans la charge d'amiral, à d'Annebaut, mort en 1552 : il céda un peu plus tard sa charge de colonel-général de l'infanterie à son frère d'Andelot.

fit passer d'abord des secours assez considérables par terre et par mer aux Siennois : c'était le dernier des républicains de Florence, l'implacable ennemi des Médicis, Piétro Strozzi, devenu maréchal de France, qui commandait l'armée franco-siennoise, et Sienne avait pour gouverneur le Gascon Blaise de Montluc. Strozzi balança longtemps la fortune par son courage et son activité; il reporta même les hostilités sur le territoire florentin. Mais la perte de la bataille de Lucignano (2 août), où il fut grièvement blessé, l'obligea de se retirer à Sienne, que Medichino ne tarda pas à investir. Strozzi, à peine guéri de sa blessure, remit à Montluc la défense de la ville, et alla s'établir à Montalcino, pour troubler les opérations du siége de Sienne, et se tenir prêt à rejoindre les nouveaux renforts qu'il attendait de France.

Strozzi attendit en vain : l'automne et l'hiver s'étaient écoulés ; l'année 1555 avait commencé, et la situation de Sienne devenait de plus en plus désastreuse ; la disette et les maladies décimaient la cité ; plusieurs milliers d'infortunés, expulsés comme bouches inutiles, avaient péri, pour la plupart, entre le camp ennemi et la ville ; et cependant l'héroïque fermeté des Siennois, animés par l'exemple et les exhortations de l'intrépide Montluc, ne se démentait pas. Le bruit des avantages que remportaient les Français en Piémont ranima les espérances de ces courageux républicains : le maréchal de Brissac avait enlevé récemment Ivrée et Santia à Suarez de Figueroa, successeur de Fernand de Gonzague dans le gouvernement de Milan ; Brissac supplia le roi de lui permettre de marcher au secours de Sienne ; mais le connétable, soit que sa jalousie ne lui permît pas d'accorder cette occasion de gloire à Brissac, soit qu'il craignît que

le Piémont ne fût compromis, fit rejeter la requête du maréchal. Sienne, perdant sa dernière chance de salut, se résigna enfin à capituler : elle ouvrit ses portes aux Impériaux le 21 avril 1555, moyennant une amnistie générale et d'autres conditions qui furent violées avec impudeur. Montluc, et les soldats français et italiens qu'il commandait, évacuèrent la ville, tambours battants, enseignes déployées, suivis de l'élite des citoyens, qui préférèrent l'exil à la servitude. Les Impériaux n'avaient conquis qu'une ville déserte ; il ne restait pas dans Sienne dix mille habitants, des trente mille qu'elle comptait avant le siége ! Les exilés siennois se retirèrent à Montalcino, où ils transférèrent le siége du gouvernement national, et, après la chute de la métropole, la guerre continua dans les districts maritimes encore libres, guerre de massacres et d'extermination : la *Maremme* siennoise fut dépeuplée par les fureurs de Medichino ; le despotisme espagnol acheva l'œuvre de la guerre, et cette contrée fertile et florissante fut changée peu à peu en un désert pestilentiel, abandonné à la *mal'aria* (*le mauvais air*)[1].

Le pape Jules III, qui ne prit aucune part à une lutte si voisine de ses états, avait terminé le 24 mars 1555 sa méprisable carrière : le scandale d'un tel choix ne devait plus se renouveler; l'influence de l'inquisition, des jésuites, des zélés et des réformateurs catholiques, avait grandi à la cour de Rome, et le cynique Jules III eut pour successeur un homme de mœurs très-sévères, Marcel II :

[1] Gio. Battista Adriani, l. X-XII. — Mémoires de Montluc. Rien n'est plus intéressant que le récit de Montluc : ce farouche soldat s'émeut au souvenir des exemples de dévouement patriotique dont il a été témoin ; voyez surtout le passage sur les femmes de Sienne. « Il ne sera jamais, dames siennoises, que je n'immortalise votre nom tant que le livre de Montluc vivra ; car, à la vérité, vous êtes dignes d'immortelle louange...» Collection Michaud, t. VII, p. 134.

Marcel ne fit que paraître sur la chaire de Saint-Pierre, et fut emporté, au bout de trois semaines, par une attaque d'apoplexie (30 avril). On élut à sa place le vieux cardinal Caraffa, qui prit le nom de Paul IV (23 mai) : c'était l'inquisition incarnée qui ceignait la tiare! Cet homme impétueux, austère et superbe, remplissait depuis longtemps dans la catholicité un grand et redoutable rôle : lié d'abord avec les partisans d'une transaction religieuse, avec les Contarini, les Sadolet, les Poole, les Moronè, il s'en était séparé violemment pour se mettre à la tête de la réaction ultrà-catholique. Ce ne fut pourtant pas cet ordre d'idées et d'intérêts qui inspira les premiers actes de son règne : aux passions de Grégoire VII, Caraffa joignait celles de Jules II ; il y avait deux hommes en lui, l'homme religieux et l'homme politique, le chef du parti orthodoxe et l'Italien nourri dans la haine des tyrans espagnols : Paul IV appartenait à une famille napolitaine de la vieille faction française, et détestait personnellement l'empereur et toute sa race. Sa première pensée, en arrivant au trône pontifical au milieu d'une grande guerre entre la France et la maison d'Autriche, fut la destruction de la puissance espagnole en Italie : il prit pour principal ministre son neveu, soldat féroce qu'il fit cardinal, manifesta son mauvais vouloir envers la maison d'Autriche par toutes sortes de procédés offensants, et ne tarda pas à entamer des négociations secrètes avec les ministres de Henri II et surtout avec les Guise. Au contraire de Jules III, qui avait tâché d'interposer sa médiation, de concert avec la reine d'Angleterre, entre les puissances belligérantes, Paul IV poussa de toutes ses forces la France à continuer la guerre.

Le jour même de l'élection de Paul IV (23 mai), des

conférences pour la paix s'étaient ouvertes à Marcq, dans le Calaisis, sur le territoire anglais et en présence de médiateurs nommés par la reine d'Angleterre. Marie Tudor, pressée par son époux de se déclarer contre la France, et par ses sujets de rester neutre, désirait vivement une paix qui l'eût tirée d'embarras. Il fut impossible de s'entendre : les Impériaux demandaient l'évacuation des Trois-Évêchés, des places occupées par les Français dans les Pays-Bas, des états de Savoie, de la Corse, etc.; les Français revendiquaient, pour eux et leurs alliés, Naples, le Milanais, l'Astesan, la Navarre, Sienne, Plaisance. On se sépara sans avoir proposé, de part ni d'autre, aucunes conditions raisonnables (juin).

Les Impériaux semblaient n'avoir eu d'autre but en négociant que d'endormir le roi de France, tandis qu'ils se préparaient à un grand effort en Italie. Le maréchal de Brissac, malgré la négligence des ministres à l'égard de son armée, avait conservé l'avantage en Piémont : il avait même surpris Casal, capitale du Montferrat, qui appartenait au duc de Mantoue, mais qui était occupé par les Impériaux. Philippe d'Autriche, *roi d'Angleterre*, à qui l'empereur avait cédé tous ses états d'Italie, envoya le duc d'Albe contre Brissac, au mois de juin; mais la supériorité numérique des forces espagnoles fut inutile : les trente-cinq mille combattants de l'orgueilleux duc d'Albe ne purent enlever une seule place importante à Brissac; le duc ne réussit pas même à empêcher Brissac de prendre sous ses yeux Monte-Calvi et Vulpiano. Le cruel vainqueur de Sienne, Medichino, qui se faisait appeler Médicis, mourut sur ces entrefaites à Milan, où il s'était rendu pour rejoindre le duc d'Albe (8 novembre). Ce fameux capitaine avait com-

mencé par le métier de *bravo* ou d'assassin à gages, et sa vie n'avait guère démenti son premier état.

La flotte turque avait reparu sur les côtes de la Toscane et de la Corse, où les Français tenaient toujours quelques positions; mais elle n'y fit rien de considérable, quoiqu'elle eût opéré sa jonction avec les galères françaises. Les hostilités n'eurent pas plus de résultats sur les frontières de France et des Pays-Bas, où le maréchal de Saint-André, le duc de Nevers et l'amiral de Coligni faisaient face au prince d'Orange et au vieux maréchal Van-Rossem. Vieilleville, gouverneur de Metz, déjoua un complot tramé par les cordeliers de Metz pour livrer la cité aux Impériaux : le couvent fut pendu en masse, sans égard pour les immunités ecclésiastiques. L'incident le plus mémorable de la campagne fut le combat naval livré dans le Pas-de-Calais entre une escadrille de corsaires dieppois et une flotte marchande de Flandre et de Hollande. Dix-huit petits bâtiments dieppois, de quinze à cent soixante tonneaux, attaquèrent, à la hauteur de Douvres, vingt-quatre énormes *hourques* richement chargées et bien armées, qui se défendirent avec fureur : au moment où les Français triomphaient, les vaisseaux entremêlés prirent feu; onze *hourques* et cinq ou six petits navires français furent brûlés ou engloutis; le reste des vainqueurs ramenèrent à Dieppe le reste de leurs prises [1].

[1] Voyez la *Relation*, etc., dans les *Archives curieuses*, t. III, p. 141. C'est une des scènes de mer les plus terribles qu'on puisse lire. La relation cite, entre beaucoup d'autres faits analogues, un gentilhomme normand qui, les jambes emportées par un boulet, continua de combattre couché sur le dos.—L'indifférence, le dédain même que les gens de cour et en général la haute noblesse de ce temps témoignaient pour le service de mer, contraste singulièremement avec les actes héroïques que présentaient dès lors les fastes de notre marine. Voyez, à ce sujet,

Les événements des dernières années semblaient démontrer l'impossibilité où étaient les deux partis d'obtenir des avantages décisifs l'un sur l'autre : la lassitude des peuples commençait à gagner les gouvernements. Chez l'empereur, c'était plus que de la lassitude ! Charles avait vu avorter ses plus chers desseins : il n'avait pu recouvrer Metz ni le Piémont, ni entraîner l'Angleterre dans la lutte contre la France ; il ne trouvait plus qu'opposition et défiance chez son frère et son neveu, depuis qu'il avait voulu les dépouiller de l'héritage impérial au profit de son fils ; Ferdinand s'était rapproché des princes protestants afin d'assurer la couronne sur sa tête, et, en ce moment même, une diète présidée par Ferdinand consommait l'œuvre du traité de Passaw. La mort de l'auteur de ce traité, du vainqueur de Charles-Quint, de Maurice de Saxe, tué dans un combat contre le turbulent Albert de Brandebourg (juillet 1553), n'avait pas même ébranlé la puissance du parti protestant. La transaction définitive, préparée à Passaw, fut conclue à Augsbourg le 25 septembre 1555 : catholiques et luthériens, renonçant à l'espérance de voir un concile universel réunir la chrétienté sous un même symbole, consacrèrent la scission de l'église germanique : les princes, villes et nobles *immédiats* de la communion romaine et ceux de la confession d'Augsbourg se promirent paix et tolérance mutuelle : les biens enlevés à l'église demeurèrent à leurs détenteurs ; les prélats catholiques renoncèrent à toute

les conseils que donne Vieilleville à Saint-André, pour le détourner de troquer l'office de maréchal contre celui d'amiral, lui représentant que « ce n'est point en France comme en Angleterre, Espagne ou Portugal, où la marine a le premier rang, etc. » L'amiral n'avait pas même de rang assuré dans les cérémonies publiques (Vieilleville, 184).

juridiction spirituelle sur les états de la confession d'Augsbourg, et les princes ecclésiastiques accordèrent la liberté de conscience aux seigneurs et aux villes de leurs domaines qui avaient embrassé le luthéranisme. Il fut stipulé que tout prélat ou homme d'église qui adopterait dorénavant la foi protestante perdrait son bénéfice, et que les particuliers qui, dans un état catholique, voudraient passer au luthéranisme, et réciproquement, resteraient maîtres de s'exiler en emportant leurs biens. Ainsi fut dissous en Germanie le double lien de l'unité spirituelle et temporelle; ainsi fut vaincu le génie romain sous sa double forme, l'Empire et la papauté; les *deux pouvoirs* furent réunis entre les mains des princes et des aristocraties locales, et le fédéralisme et la réforme protestante triomphèrent l'un par l'autre.

Charles-Quint ratifia le *recès* d'Ausgbourg, comme il avait ratifié les conventions de Passaw, et scella sa défaite de sa propre main. Avant de courber la tête sous ce dernier coup, prévu depuis trois ans, il avait arrêté au fond de son âme une résolution extraordinaire qu'il révéla bientôt à l'Europe. Vieil athlète usé par quarante ans de combats, il succombait à la fatigue de cette lutte sans fin : saisi par le découragement de l'insuccès, et par cet ennui de toutes choses, par ce dégoût mortel dont le succès ne l'eût pas préservé peut-être, doutant peut-être du but même de ses efforts, tourmenté par des douleurs physiques qui brisaient sa puissante activité et faisaient de lui un vieillard caduc à cinquante-cinq ans, ne trouvant enfin, dans son fils, dans l'objet de toutes ses pensées, au lieu d'un élève reconnaissant et docile, qu'un héritier avide dont l'impatiente ambition lui eût arraché volon-

tiers le sceptre de la main [1], il se résolut à étonner le monde par un acte dont l'histoire n'offre que de bien rares exemples. Il avait cédé, depuis quelques mois, à son fils, les Deux-Siciles et Sienne, avec le gouvernement effectif du Milanais : il rappela Philippe d'Angleterre en Belgique ; il convoqua les états des Bays-Bas, le 25 octobre, dans la grande salle du palais de Bruxelles ; et là, entouré pour la dernière fois de toute sa famille, il fit lire, par le président du conseil de Flandre, un acte d'abdication qui transmettait à son fils Philippe la souveraineté de la Bourgogne et des Pays-Bas. L'empereur se leva ensuite, appuyé sur ce prince d'Orange qui devait être un jour le plus redoutable ennemi de son héritier, et lut un discours *qu'il avait écrit pour soulager sa mémoire :* il y récapitulait toutes ses actions depuis l'âge de dix-sept ans, et déclarait que ses forces, brisées par les infirmités et les travaux, ne suffisant plus à supporter le poids d'un si grand empire, il avait résolu, pour le bien de ses royaumes, de substituer à un vieillard, déjà voisin du tombeau, un jeune homme robuste, exercé dès l'âge le plus tendre à gouverner les peuples ; tandis que lui-même, étranger désormais aux soucis du siècle, consacrerait ce qui lui restait de vie à servir Dieu et à se préparer à la mort. Il demanda pardon à ses sujets des fautes et des erreurs de son gouvernement, exhorta son fils et toute l'assistance à défendre constamment l'église et la religion catholique, embrassa Philippe, et, lui posant la main sur la tête, le proclama comte de Flandre et souverain des Pays-Bas, *en faisant le signe de la croix au nom de la très-sainte Trinité.* Il laissa en ce moment

[1] Voyez dom Lévesque, *Histoire du cardinal de Granvelle.* — La partie des papiers de Granvelle relative à cette époque n'est point encore publiée.

échapper des larmes auxquelles répondirent les pleurs de toute l'assemblée : les Pays-Bas, et surtout les provinces wallonnes, étaient, de toutes les contrées soumises à Charles-Quint, les plus affectionnées à sa personne.

La reine de Hongrie se démit du gouvernement des Pays-Bas, qu'elle exerçait depuis vingt-cinq ans, et Philippe en investit le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel.

Le 16 janvier 1556, dans ce même palais de Bruxelles, où avaient été mandés tous les grands d'Espagne, Charles transmit à son fils les couronnes des Espagnes et des Indes. La renonciation au sceptre impérial parut lui coûter davantage ; le long rêve de l'unité européenne avait peine à s'effacer de son âme ; il renouvela encore ses inutiles instances auprès de son frère, pour que celui-ci, au prix d'un agrandissement territorial, cédât l'Empire à Philippe. Charles se résigna enfin à consommer cette abdication suprême, et, le 27 août, il chargea le prince d'Orange de porter au roi des Romains la couronne, le sceptre et le globe de l'Empire[1]. Trois semaines après, l'ex-empereur s'embarqua à Zuitbourg en Zélande, pour l'Espagne, où il avait dessein de finir ses jours, et, le 24 février de l'année suivante, il s'enferma dans le couvent de Saint-Just, que sa retraite a rendu si célèbre. Il y trouva le repos du corps, mais non le calme de l'esprit et du cœur, que la piété ou la philosophie, qui se confondent à une certaine hauteur, peuvent seules donner à l'homme lassé de la vie. Charles-Quint ne devait se reposer que dans le tombeau.

[1] Le génie formaliste de l'Allemagne se trouva fort empêché à inventer un cérémonial pour une circonstance aussi imprévue, et il s'écoula dix-huit mois avant que Ferdinand pût être proclamé solennellement chef de l'Empire (24 février 1558).

(1556-1559.) Charles, en renonçant au pouvoir suprême, s'était efforcé de léguer la paix à son fils et à l'Europe. Il avait rouvert des pourparlers avec le roi de France durant l'hiver de 1555 à 1556 ; les bases de la paix étaient trop difficiles à établir : on parla d'une longue trêve; tout l'avantage était pour la France, qui, avec la trêve, reprenait haleine, se remettait de ses fatigues, et se consolidait dans ses conquêtes. Le connétable appuya vivement les négociations : il voulait revoir son fils aîné, prisonnier depuis trois ans; il avait été rarement heureux à la guerre, et la jeune gloire du duc de Guise l'offusquait. Il parvint à décider le roi, et son neveu Coligni signa, le 5 février 1556, à Vaucelles, près de Cambrai, une trêve de cinq ans avec le comte de Lalaing, représentant de l'empereur et du roi Philippe.

Ce fut un grave échec pour la politique des Guise, qui avaient fondé de hautes espérances sur les dispositions du nouveau pape, et formé d'audacieux projets sur l'Italie pour leur compte particulier. Six semaines avant la trêve, le cardinal de Lorraine avait conclu à Rome un traité secret avec le pape au nom du roi (16 décembre 1555). Le roi, par ce pacte, prenait sous sa protection les Caraffa ; le pape et le roi s'engageaient à fournir, de part et d'autre, un contingent considérable en hommes et en argent, pour attaquer les Espagnols, soit dans le royaume de Naples, soit en Toscane, soit en Lombardie, et rétablir la république de Florence par l'expulsion du duc Côme. Le pape promettait l'investiture de Naples à l'un des fils du roi, pourvu que Naples ne pût être, dans aucun cas, réuni à la France. Le duc de Ferrare, beau-père du duc de Guise, adhéra au traité. Par compensation, le duc de Parme, dont la protection avait été la

cause ou le prétexte de la rupture de Henri II avec Charles-Quint, abandonna sur ces entrefaites la cause française. Le but apparent du pacte de Rome cachait des vues plus personnelles aux Guise : l'un visait à une couronne, l'autre, à la tiare; le duc François espérait trouver, dans une conflagration générale de l'Italie, quelque chance de saisir le sceptre de Naples, qu'avaient porté ses ancêtres de la maison d'Anjou, et que le saint-siége promettait vaguement à un fils de Henri II : le cardinal Charles, de son côté, aspirait à la succession de Paul IV, qui approchait de quatre-vingts ans.

Le pape, qui avait déjà mis des troupes sur pied, proscrit les Colonna, chefs du parti espagnol dans les états romains, et donné leurs fiefs à ses neveux, fut saisi d'une colère égale à son désappointement, en apprenant la trêve de Vaucelles : il ne se découragea pourtant pas ; il dissimula, et annonça qu'il allait expédier le cardinal Caraffa vers la cour de France, et le cardinal Rebiba vers la cour de Bruxelles, pour travailler à convertir cette trêve en une paix définitive. Rebiba partit lentement, tandis que Caraffa précipitait son voyage. Ses instructions secrètes étaient tout opposées au but officiel de sa mission. A peine arrivé à Fontainebleau [1], il présenta au roi, comme au défenseur du saint-siége, une épée bénie par le pape, et pressa Henri II de rompre la suspension d'armes; le cardinal de Lorraine avait devancé Caraffa en France pour lui préparer les voies; les Guise, la duchesse de Valentinois, la reine elle-même, ennemie de la branche

[1] Il fit une entrée solennelle à Paris peu de temps après. On raconte qu'en donnant sa bénédiction au peuple qui s'agenouillait sur son chemin, il répétait ironiquement, au lieu de la formule consacrée : *Trompons ce peuple puisqu'il veut être trompé! Trompons ce peuple puisqu'il veut être trompé!* De Thou, l. XVII.

des Médicis qui régnait à Florence, se joignirent au légat, et le connétable, ses neveux et les gens les plus sages du conseil, succombèrent devant cette coalition. La guerre fut décidée (31 juillet) [1]; le légat, au nom du pape, délia le roi du serment d'observer la trêve, et il fut convenu que le commandement de l'armée d'Italie serait donné aux ducs de Guise et de Ferrare. Le cardinal Rebiba fut rappelé des Pays-Bas.

Paul IV n'avait pas même attendu la décision du roi pour provoquer Philippe II : il avait cité par-devant lui et Philippe et Charles-Quint, comme ayant failli à leur devoir de *feudataires du saint-siége* (en qualité de rois des Deux-Siciles), par la protection qu'ils accordaient aux Colonna, vassaux rebelles du saint-père (27 juillet), et il avait envoyé au château Saint-Ange les agents du roi d'Espagne à Rome. Le duc d'Albe, qui avait passé du gouvernement de Milan à celui de Naples, répondit à la citation du saint-père en envahissant la Campagne de Rome, à la tête de quinze ou seize mille combattants, et en s'emparant d'un grand nombre de places mal défendues par les milices papales : Tivoli, Velletri, Anagni, Ostie même, tombèrent

[1] Marillac, archevêque de Vienne, un des plus habiles diplomates de ce temps, fut chargé de justifier la *rompture de la trêve* par une espèce de mémoire ou de discours, dans lequel il avance des imputations terribles contre les ministres de Philippe II et contre le duc de Savoie Philibert-Emmanuel. Des complots pour surprendre Metz et d'autres places françaises durant la trêve sont le moindre de ses griefs : il accuse Philibert d'employer contre les Français tous les moyens, jusqu'au poison. Le maréchal duc de Bouillon La Marck, gendre de Diane de Poitiers, longtemps prisonnier en Flandre, où il avait été fort durement traité, venait de mourir à Guise aussitôt après avoir payé sa rançon. Marillac assure qu'un procès-verbal des médecins qui avaient ouvert son corps constatait qu'il était mort empoisonné. La haine des Impériaux pour la maison de La Marck était bien connue ; cependant il ne faut pas oublier combien peu de scrupule on avait alors à jeter à ses adversaires les accusations les plus monstrueuses. — *Archives curieuses*, etc., t. III.

au pouvoir des Espagnols (septembre-novembre). Quelques détachements français, aux ordres du maréchal Strozzi et de Blaise de Montluc, accoururent de la Maremme siennoise au secours du pape : quoique ce renfort fût peu considérable, le duc d'Albe, soit prudence, soit crainte superstitieuse, n'osa point attaquer Rome, et se laissa amuser par des négociations qui n'avaient pour but que de gagner du temps jusqu'à la venue de l'armée française. Une courte trêve fut conclue au mois de novembre ; mais le pape ne voulut pas la renouveler à son expiration. Paul savait que le duc de Guise passait en ce moment les Alpes avec dix mille fantassins français et suisses, cinq cents lances, six cents chevau-légers, et une foule de jeunes nobles accourus comme volontaires pour *voir choses nouvelles* à sa suite (fin décembre). Ce corps d'armée emporta d'assaut Valenza sur le Pô (20 janvier), franchit ce fleuve, traversa sans résistance le Plaisantin et le Parmesan, quoique le duc de Parme eût traité avec Philippe II, et joignit auprès de Reggio le duc de Ferrare, qui avait levé six mille hommes, bien armés et bien équipés. Toute l'Italie tressaillait d'espérance : la Lombardie et la Toscane étaient presque dégarnies de troupes ennemies : le duc de Florence implorait la neutralité ; Milan et Sienne tendaient les bras aux Français. Si l'on n'eût consulté que les intérêts de la France et de l'Italie, le plan de campagne n'eût pas été douteux : on eût dirigé sur le Milanais une attaque dont le succès était infaillible ; mais, pour la première fois, l'intérêt de la France se trouvait en opposition avec l'intérêt, ou du moins avec les espérances téméraires des Guise : la France fut sacrifiée. Le duc François immola tout aux désirs du pape et des Caraffa, et à ses propres vues sur Naples, aux-

quelles il comptait sans doute amener le faible Henri II ; il se fit envoyer par le roi l'ordre de marcher droit à Naples, traversa le Bolognèse et la Romagne, se renforça de quelques troupes papales dans la Marche d'Ancône, et pénétra dans les Abruzzes vers la mi-avril, sans être arrêté par l'abandon du duc de Ferrare, qui, très-mécontent du plan adopté par Guise, ne voulut point s'éloigner de ses états.

Le duc de Guise eut bientôt à se repentir de n'avoir écouté ni ses lieutenants ni son beau-père : les Caraffa s'étaient vantés de soulever une faction puissante dans le royaume de Naples, et d'attirer une diversion des Turcs contre les Deux-Siciles ; ils s'étaient engagés à fournir des soldats, de l'argent, des approvisionnements. Ces brillantes promesses s'évanouirent quand on en réclama l'exécution ; Guise se plaignit amèrement : la discorde éclata entre le général français et ses alliés ; l'armée se fatigua inutilement devant le rocher de Civitella, que sa garnison et ses habitants, exaspérés du sac de la petite ville de Campli, défendirent avec une énergie extraordinaire. Guise, voyant que *ses gens commençaient à devenir malades pour la grande chaleur et intempérie de l'air*, fut obligé, le 15 mai, de lever le siége de Civitella, à l'approche du duc d'Albe, qui avait reçu des renforts nombreux et se trouvait supérieur aux Français. Les deux armées manœuvrèrent assez longtemps sur les confins de l'Abruzze et de la Marche d'Ancône ; puis le duc de Guise fut rappelé par le pape au secours de la Campagne de Rome, qui, un moment délivrée des Espagnols et de leurs alliés, était de nouveau envahie par les Colonna : le duc d'Albe arriva, sur les pas des Français, aux environs de Rome ; mais, avant qu'aucune action sérieuse eût eu lieu, le duc

de Guise reçut des nouvelles de Henri II, datées du 15 août, qui lui enjoignaient de ramener à grandes journées les troupes françaises en deçà des monts. Le pape, que le roi, par ces mêmes lettres, laissait libre de traiter comme bon lui semblerait avec l'ennemi, s'efforça inutilement de retenir le duc François ; l'ordre était trop précis, et avait été dicté par une nécessité trop urgente. « Partez donc, dit Paul IV irrité ; aussi bien vous avez fait peu de chose pour le service de votre roi, moins encore pour l'église, et rien du tout pour votre honneur ! » (Fra-Paolo, l. V, p. 415.)

Le reproche était mérité, mais peu convenable dans la bouche du saint-père, premier auteur du mauvais plan de campagne suivi par le général français.

Paul IV se résigna donc à traiter avec le duc d'Albe, qu'il trouva fort accommodant : le fanatique Espagnol, et surtout son maître Philippe II, ne combattaient le pape qu'à contre-cœur ; cette lutte contrariait au plus haut point le système qui absorbait dès lors toutes les pensées de Philippe II, et qu'on peut résumer en quelques mots, l'association du despotisme politique et du despotisme religieux contre la liberté humaine. Paul IV obtint des conditions avantageuses : on lui rendit toutes les places de l'état de l'Église, et le duc d'Albe consentit à venir à Rome faire ses soumissions au pape et en recevoir l'absolution au nom de Philippe II, *roi des Deux-Siciles* (14 septembre). Paul IV ne reçut pas sans amertume ces marques de respect qui ne pouvaient lui faire illusion sur la ruine de sa politique : il se vengea sur ses neveux de la commune défaite, les disgracia, se rejeta, de toute la violence de son caractère, vers la réforme des abus et le raffermissement de l'orthodoxie, et tourna contre l'hérésie ces

fureurs qui avaient été impuissantes contre l'Espagne.

Pendant que le pape signait la paix avec Philippe II, les troupes de Guise se dirigeaient par terre et par mer vers la France, où leur retour était attendu avec anxiété ; car de funestes événements avaient compromis la sûreté de l'état et réclamaient la concentration de toutes ses ressources.

Henri II avait prétendu d'abord qu'en envoyant le duc de Guise au delà des Alpes, il ne violait pas la trêve, et prêtait seulement une légitime assistance au pape, son allié, attaqué par le vice-roi de Naples; mais les faits avaient bientôt démenti ce langage : l'amiral de Coligni, gouverneur de Picardie [1], qui avait été lui-même chargé de négocier la suspension d'armes et d'aller recevoir à Bruxelles la ratification de Charles-Quint et de Philippe II, donna le signal des hostilités dans le nord, en s'efforçant de surprendre Douai, le *jour des Rois* (6 janvier), puis en prenant et brûlant la ville de Lens en Artois. Une déclaration de guerre, du 31 janvier, suivit ces violations de la trêve ; Coligni n'avait pas d'assez grandes forces pour pousser plus loin ses agressions, et, durant six mois, on ne tenta rien de sérieux ni d'un côté ni de l'autre ; mais le temps fut employé bien différemment par les deux partis : la gendarmerie, et le ban et l'arrière-ban de France, encore las des dernières campagnes, et mécontents d'être si tôt enlevés au repos qu'ils s'étaient promis, ne s'assemblèrent que lentement et tardivemenent à Attigni-sur-Aisne, qui leur avait été assigné comme rendez-vous gé-

[1] Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, étant devenu roi de Navarre, du chef de sa femme, par la mort de son beau-père Henri d'Albret, avait abandonné à Coligni le gouvernement de Picardie pour succéder, dans celui de Guyenne, à Henri d'Albret.

néral. L'élite des vieilles bandes [1] était en Italie avec Guise ou avec Brissac. Quant aux légions provinciales, cette excellente institution, peu appréciée, mal entretenue, avait presque avorté, et on ne lui demanda qu'une faible assistance : la cour se souciait peu d'exciter l'esprit militaire parmi les roturiers, et revenait toujours au vieux système des mercenaires étrangers. Elle n'y recourut néanmoins cette année qu'avec parcimonie. On ne manda en France que dix mille Allemands tout au plus, et point de Suisses. On se contenta de munir la frontière de Champagne, qu'on regardait comme la plus menacée ; celle de Picardie demeura presque sans défense ; le roi et le connétable agirent comme si l'on n'eût dû s'attendre qu'à une guerre d'escarmouches sur les frontières.

Telle n'était pas la conduite de Philippe II, qui *pourvoyait à dresser ses forces belles et grosses pour exécuter haute entreprise :* il ne se contenta pas de lever des troupes dans ses états, et dans cette belliqueuse Allemagne toujours prête à fournir des bras mercenaires à toutes les causes ; il passa la mer au printemps de 1557 pour obliger sa femme, la reine Marie, à prendre parti contre la France ; Philippe menaça, dit-on, de ne jamais revoir Marie, si elle lui refusait ses secours. Marie, qui aimait passionnément son époux sans être payée de retour, céda, malgré les vœux de ses sujets et les stipulations de son traité de mariage. Un coup de main tenté sur les côtes d'Angleterre par quelques réfugiés protestants qui avaient trouvé un asile en France, servit de prétexte à la rupture. La reine d'Angleterre envoya un héraut décla-

[1] On se rappelle que les bandes d'*aventuriers* formaient une infanterie permanente, composée de soldats de profession : les légions étaient une sorte de landwehr ou de garde mobile.

rer la guerre à Henri II (7 juin), et fit passer une dizaine de mille hommes en Picardie pour renforcer les Espagnols.

L'armée du roi d'Espagne s'était assemblée à Givet, sous les ordres du duc de Savoie : l'avant-garde s'ébranla enfin au mois de juillet, et se dirigea vers Rocroi, nouvelle forteresse que les Français achevaient de construire dans les Ardennes, pour relier Mézières avec Marienbourg. Cependant, après une vive escarmouche contre la garnison de Rocroi, Philibert-Emmanuel, reconnaissant l'impossibilité d'emporter cette forte place d'un coup de main, passa outre, tourna brusquement à l'ouest, entra en Thierrache, saccagea et brûla Vervins, et vint camper devant Guise, où se réunirent tous les corps de l'armée de Philippe II, qui compta dès lors, sans les Anglais, au moins trente-cinq mille fantassins et douze mille cavaliers, allemands, espagnols, wallons, franc-comtois et néerlandais. L'armée de France, forte à peine de dix-huit mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, tant Français qu'Allemands, avait été conduite par le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, d'Attigni à Pierrepont, sur les confins de la Thierrache et du Laonnois : le connétable, l'amiral, le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc d'Enghien, le prince de Condé, y accoururent le 28 juillet. Les généraux français apprirent à Pierrepont que l'ennemi ne s'arrêtait point au siége de Guise et commençait à investir Saint-Quentin. Il n'y avait, dans cette capitale du Vermandois, qu'une poignée de gens d'armes et point d'infanterie : les bourgeois, arguant de leurs vieilles franchises communales, ne voulaient point souffrir de garnison. Ces priviléges, faits pour des temps où les communes suffisaient à leur propre défense contre les petits princes féodaux,

furent plus d'une fois funestes aux villes frontières qui s'obstinèrent à les maintenir malgré les révolutions de l'art militaire. Les fortifications de Saint-Quentin étaient d'ailleurs en très-mauvais état et ne consistaient qu'en une enceinte dans le système du moyen âge, commandée du dehors sur beaucoup de points. Coligni néanmoins résolut d'exposer sa renommée et sa vie pour défendre cette place importante : de l'aveu du connétable, il partit de Pierrepont le 2 août au point du jour, avec quatre compagnies d'ordonnance et trois de cavalerie légère, ramassa quelques gens de pied à La Fère, et parvint à entrer la nuit dans Saint-Quentin par la route de Ham : tous les chevau-légers, beaucoup de gens d'armes et la plupart des piétons étaient demeurés en arrière durant cette marche forcée, que troubla une alarme nocturne, et le corps de troupes amené par l'amiral se réduisit à un petit nombre de soldats. La venue de Coligni rendit cependant le courage aux habitants : l'amiral, très-bien secondé par le mayeur de Saint-Quentin, Varlet de Gibercourt, et par l'habile ingénieur Saint-Remi, qui s'était déjà illustré à Metz, prit avec activité les mesures les plus urgentes, réparant les vieux murs, *construisant remparts*, *accoutrant plates-formes*, coupant les arbres des jardins qui s'étendaient jusqu'aux bords des fossés de la ville. L'amiral fut forcé d'évacuer le faubourg d'Isle, situé sur la rive gauche de la Somme, et ne put empêcher les ennemis de faire leurs approches : il n'avait pas avec lui cinquante arquebusiers, et de nouveaux renforts étaient indispensables. Le connétable, qui s'était avancé de Pierrepont jusqu'à La Fère, chargea François de Châtillon, sieur d'Andelot, frère de l'amiral, de se jeter dans Saint-Quentin avec deux mille fantassins ; mais d'Andelot,

mal guidé par un officier qu'avait envoyé Coligni, fut surpris par les postes des assiégeants et repoussé avec perte. Peu de jours après, les bataillons anglais expédiés par la reine Marie arrivèrent et fermèrent le blocus en se logeant à côté des Espagnols.

Il n'était plus possible de ravitailler Saint-Quentin que par les marais de la Somme, qui bordent cette ville vers le Levant. Coligni fit *appareiller* quelques passages dans les marais avec des planches et des claies, et en prévint son oncle. Le connétable, ordinairement peu hasardeux à la guerre, tenta l'entreprise en plein jour, avec une témérité tout à fait inattendue, bien qu'il n'eût pas vingt-cinq mille combattants sous ses ordres, et que Philibert-Emmanuel en déployât près de soixante mille autour de Saint-Quentin. Montmorenci, raillant fort l'inexpérience du jeune duc de Savoie, déclara orgueilleusement qu'il allait *montrer à l'ennemi un tour de vieille guerre*, et, se dirigeant de La Fère sur Saint-Quentin, il vint se mettre en bataille, le 10 août, à neuf heures du matin, sur les hauteurs qui dominent le faubourg d'Isle, alors occupé par une division espagnole : le gros de l'armée du duc de Savoie était campé sur l'autre rive de la Somme. Le plan de Montmorenci était de donner l'alarme aux ennemis par une fausse attaque, tandis qu'un fort détachement, sous les ordres de d'Andelot, pénétrerait dans la ville, en traversant la rivière avec des barques, et les marais au moyen des passages pratiqués par Coligni : le ravitaillement ne réussit qu'à demi, les mesures ayant été mal combinées par le connétable, et d'Andelot ne put entrer dans Saint-Quentin qu'avec environ cinq cents soldats.

Pendant ce temps, l'artillerie du connétable avait battu si furieusement les pavillons du duc de Savoie, que ce

prince et le corps d'armée qu'il commandait en personne avaient été obligés d'abandonner leurs tentes, assises autour du hameau de Rocourt, et de mettre la ville entre eux et les batteries françaises. Ce succès éphémère n'éblouit pas les capitaines français, qui connaissaient leur immense infériorité numérique, et Montmorenci, voyant toutes les divisions ennemies se masser au-dessus du faubourg d'Isle, ordonna la retraite, après que d'Andelot eut pénétré dans la cité. Il était déjà bien tard, et le seul moyen d'assurer la retraite eût été de faire occuper et défendre opiniâtrément par une troupe d'élite la chaussée qui traversait les marais près du village de Rouvroi, à une demi-lieue au-dessus du faubourg d'Isle. C'était le seul chemin par lequel les ennemis pussent se porter sur les derrières de l'armée française. Montmorenci avait négligé cette précaution indispensable, quoiqu'il n'ignorât point l'existence de ce dangereux passage ; il voulut trop tard réparer sa faute, et envoya du côté de la chaussée le duc de Nevers, à la tête de trois compagnies d'ordonnance ; mais déjà des troupes nombreuses avaient passé la Somme, et Nevers fut obligé de se replier sur le connétable, qui se retirait vers les hauteurs d'Essigni-le-Grand, et tachait de gagner le bois de Gibercourt.

Il n'en eut pas le temps : il fut atteint entre Essigni-le Grand et Lizerolles ; huit mille gens d'armes et *reîtres*, conduits par les comtes d'Egmont, de Horn, de Brunswick, de Mansfeld, de Hoogstraten et de Lalaing, se précipitèrent avec fureur sur la gendarmerie française, et la rompirent par l'impétuosité de leur choc et le poids de leurs épais escadrons. En peu d'instants le désastre fut sans remède : Jean de Bourbon, duc d'Enghien, frère du roi Antoine de Navarre et du prince de Condé, fut tué avec

le vicomte de Turenne et plusieurs autres chefs, en essayant de rétablir le combat ; le duc de Montpensier, chef de la branche cadette des Bourbons, le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville (Éléonor d'Orléans-Dunois), un frère du duc de Mantoue, le Rheingrave (*comte du Rhin*), général des Allemands au service de France, enfin le connétable lui-même et le seigneur de Montberon, un de ses fils, furent faits prisonniers après une vaillante résistance ; la gendarmerie étant détruite ou dispersée, les vainqueurs, dont le nombre s'accroissait sans cesse, se tournèrent contre l'infanterie. Les fantassins français et allemands se défendirent quelque temps ; mais on enfonça leurs bataillons carrés à coups de canon, et ils furent dissipés, taillés en pièces *ou emmenés prisonniers à troupeaux comme moutons.* La plupart des princes et des capitaines étaient morts ou pris ; le duc de Nevers et le prince de Condé réussirent à gagner La Fère avec quelques soldats : François de Montmorenci, fils aîné du connétable, se sauva d'un autre côté. Le nombre des morts ne dépassait pas deux mille cinq cents ; mais celui des prisonniers était beaucoup plus considérable : l'unique armée sur laquelle reposât la défense du royaume semblait anéantie ! Durant plusieurs jours, le duc de Nevers n'eut autour de lui qu'une poignée d'hommes.

La nouvelle de la bataille de *Saint-Laurent* (ainsi fut-elle nommée parce qu'elle avait été donnée le jour de la fête de saint Laurent) porta partout la terreur et la désolation : on craignit que l'ennemi ne laissât Saint-Quentin derrière lui, *comme chose tout acquise*, et ne marchât droit à Paris ; le roi, qui était à Compiègne, n'avait aucun moyen de repousser une attaque soudaine, et la capitale n'aurait eu de ressources que dans l'énergie de ses habi-

tants. Quelques gens de cour [1] parlaient déjà de se retirer à Orléans. On dit que, la nouvelle de la bataille et de la position respective des deux partis étant arrivée jusqu'à Charles-Quint, au fond de son couvent de Saint-Just, ses premières paroles furent : *Mon fils est-il à Paris* [2] *?*

Philippe II n'en prit point la route : il accourut au contraire de Cambrai au camp du duc de Savoie, pour empêcher Philibert-Emmanuel d'exécuter le plan hardi que conseillaient les principaux capitaines. Philippe II avait la profondeur et la persévérance, mais non l'audace des grands desseins : son génie réfléchi, défiant et sombre, manquait d'éclat et de spontanéité, et ne fut point au niveau du rôle gigantesque qu'il s'arrogea : préoccupé du souvenir des malheureuses campagnes de son père en Provence et en Lorraine, il défendit à ses généraux de se hasarder au cœur du pays ennemi, avant d'avoir assuré leur retraite par la prise de Saint-Quentin et des places voisines. Cette résolution du roi d'Espagne préserva la France de bien grands périls : le duc de Nevers eut le temps de rassembler à Laon tous les soldats échappés à la défaite, et de jeter des garnisons dans les villes qui environnent Saint-Quentin ; le roi Henri, soutenu et guidé par le cardinal de Lorraine, se montra ferme et actif dans le danger ; il se rendit à Paris pour rassurer cette capitale pleine de trouble et de terreur : déjà la reine Catherine, se transportant à l'hôtel de ville, *en pleine assemblée de peuple*, avait obtenu des bourgeois, par une éloquente harangue, un don gratuit de 300,000 francs [3],

[1] Une ordonnance de janvier 1553 avait ordonné de refaire à neuf les fortifications de Paris et établi un impôt de 120,000 livres par an sur la ville à cette intention. — Isambert, XIII, 306.

[2] Charles-Quint mourut à Saint-Just le 21 septembre 1558.

[3] Mémoires-journaux du duc de Guise, p. 325.

exemple qui fut imité par les principales cités de France ; le roi employa cet argent à lever force Suisses et Allemands, ordonna la formation de nouveaux corps de gendarmerie et d'infanterie française, et fit crier et publier par tout le royaume, *que tous soldats, gentilshommes ou autres, ayant suivi les armes ou pouvant les suivre, eussent à se retirer à Laon, auprès de monsieur de Nevers, lieutenant-général du roi, à peine de punitions tant corporelles qu'abolition de noblesse ;* Henri, en même temps, dès le 15 août, écrivit au duc de Guise de revenir au plus vite d'Italie.

On n'aurait point eu le loisir d'attendre l'effet de ces mesures, si Saint-Quentin eût capitulé aussitôt après la défaite de l'armée française ; car il n'y avait plus, entre Saint-Quentin et Paris, de place capable d'arrêter l'ennemi : Coligni sentit combien importaient, *non-seulement les jours, mais les heures que l'on pourrait garder la ville ;* malgré la faiblesse des remparts, malgré le découragement d'une partie des habitants et de la garnison, l'amiral tint encore dix-sept jours en échec la puissance de Philippe II ; enfin, après vingt jours de tranchée et six jours de batterie, le 27 août, un assaut général fut donné aux murailles ouvertes par onze brèches ; la résistance fut héroïque sur presque tous les points ; un seul poste de gens d'armes, accablé par la multitude des assaillants, abandonna la brèche qui lui était confiée, et s'enfuit vers l'intérieur de la ville, où l'ennemi se précipita en foule après les fuyards ; l'amiral fut fait prisonnier aussitôt comme il accourait à l'aide ; les soldats et les citoyens qui défendaient les autres brèches furent cernés et tous tués ou pris, sauf d'Andelot et quelques autres qui s'échappèrent à travers les marais. Beaucoup de bourgeois, et jusqu'à des moines, périrent brave-

ment les armes à la main; *la belle et riche ville de Saint-Quentin* fut livrée à toutes les horreurs du sac et du pillage, et ses habitants furent expulsés en masse : les ennemis y conquirent un magnifique butin; car Saint-Quentin était le principal entrepôt du commerce de la France avec les Pays-Bas [1].

Les dix-sept jours perdus par Philippe II devant Saint-Quentin après la bataille furent peut-être le salut de la France : tandis que les Français, revenus de leur premier étourdissement, armaient de toutes parts, inquiétaient les communications des ennemis, tâchaient de leur couper les vivres, le désordre se mettait dans le camp du roi d'Espagne; cette multitude, formée de soldats de toutes nations, n'aurait pu rester unie que dans une expédition rapide et brillante. Les Allemands, mal payés de leur solde, se mutinaient et menaçaient de déserter; beaucoup d'entre eux passèrent au service de France aussitôt après l'expiration de leurs engagements avec Philippe. Les Espagnols et les Anglais se querellaient sans cesse; les Anglais, que leur reine avait envoyés à la guerre malgré eux, et qui savaient que les Écossais attaquaient en ce moment le nord de l'Angleterre, demandèrent à s'en aller, et Philippe fut forcé de leur donner congé, *pour éviter quelque accident plus fâcheux.* Philippe prit toutefois encore par capitulation les forteresses du Câtelet et de Ham (7-12 septembre), et fit occuper Noyon et Chauni, places *mal défensables;* mais il ne poussa pas plus loin : il s'occupa de munir et *remparer* Saint-Quen-

[1] Gaspard de Coligni, Relation du siége de Saint-Quentin, écrite en décembre 1557, dans le t. VIII de la collection Michaud.—Commentaires de François de Rabutin, *ibid*, t. VII. — J. de Mergey, *ibid.*, t. IX. — De Thou, l. XIX. — Colliette, Mémoires sur l'histoire du Vermandois, t. II.

tin et Ham ; puis, avant le milieu d'octobre, il repartit pour Bruxelles, d'où il expédia bientôt l'ordre de *séparer* son armée. Cette invasion, formidable, qui avait paru menacer l'existence même de la France, n'aboutit qu'à la conquête du Vermandois.

Les Français allaient être en état de venger leurs revers : déjà le mauvais succès d'une expédition tentée par les ennemis dans l'est présageait un changement de fortune ; le baron de Polweiler, Alsacien, à la tête de douze mille lansquenets et de deux mille reîtres levés pour le compte de Philippe II et du duc de Savoie, s'était jeté sur la Bresse, dans l'espoir de soulever cette province et la Savoie contre la domination française, et de pénétrer jusqu'à Lyon : le pays ne remua pas ; Polweiler fut vivement repoussé par la garnison de Bourg, et l'approche des troupes françaises qui revenaient d'Italie, et des Suisses qui se rendaient à l'appel du roi, l'obligea de se retirer précipitamment par la Franche-Comté.

Le duc de Guise, débarqué à Marseille, avait rejoint le roi à Saint-Germain dans les premiers jours d'octobre : tout profitait aux princes lorrains, les malheurs comme les succès de la France ; le désastre de Saint-Quentin porta leur grandeur à son comble ; le connétable, leur rival, étant captif, leur autorité n'eut plus de contrepoids ; le duc François et le cardinal Charles régnèrent sous le nom de Henri II. Déjà le cardinal dirigeait les finances et l'administration intérieure ; le duc, par *lettres royaux* du 5 octobre, se fit nommer *lieutenant-général du roi, représentant la personne de Sa Majesté par tout le royaume,* avec les pouvoirs les plus illimités, jusqu'à recevoir et dépêcher des ambassades au nom du roi. On assure que Henri II s'excusa *envers son compère* (le con-

nétable) d'avoir octroyé une telle commission à Guise, et manda secrètement à Montmorenci qu'*il avait été contraint de ce faire*.

Au reste, personne n'était plus capable que Guise de réparer les maux qu'il avait attirés sur la France par sa fatale expédition de Naples : il le fit avec génie. L'armée française se trouva enfin au complet près de Compiègne dans le cours du mois de novembre : Guise résolut d'employer sur-le-champ l'ardeur des soldats. Il n'eut pas l'imprudence de reporter la guerre en Vermandois, pays ruiné, au milieu de l'hiver ; il s'apprêta, de l'aveu du roi, à une entreprise bien plus éclatante que n'eût été la recouvrance même de Saint-Quentin, et dont la première idée avait été suggérée par Sénarpont, gouverneur de Boulogne. Le duc de Nevers fut envoyé, avec un grand corps d'armée, sur la Meuse, vers Stenai et Clermont en Argonne, afin d'attirer l'attention de l'ennemi du côté du Luxembourg ; puis, tout à coup, les troupes de Nevers tournèrent à l'ouest, et se dirigèrent à grandes journées vers la Picardie maritime, où le duc de Guise avait conduit le reste des forces françaises, sous prétexte de ravitailler Doullens, Boulogne et Ardres.

Le 1er janvier 1558, l'armée française se présenta inopinément en vue de Calais ; on avait profité des conférences de Marcq, en 1555, pour examiner attentivement les dehors de Calais, et toutes les mesures étaient parfaitement combinées. La garnison de Calais était peu nombreuse : le gouvernement anglais, pour alléger les frais de la garde de cette ville, avait l'habitude de retirer une partie des troupes durant l'hiver, saison où les marais qui protégent Calais sont tout à fait inguéables ; l'entretien des remparts, qui avaient été reconstruits suivant les

progrès de la science militaire, était négligé; les Anglais semblaient croire Calais suffisamment gardé par sa réputation, et la reine Marie, absorbée par son œuvre de restauration catholique, qui rencontrait des obstacles croissants, oubliait qu'elle avait provoqué la France.

Deux forteresses défendaient les abords de Calais, l'une, vers la terre, l'autre, vers la mer : la première, dite le fort de Nieullai (ou Newnam-Bridge), commandait la seule chaussée aboutissant à la ville à travers les marais qui environnent Calais de trois côtés; la seconde, le fort de Risbank, s'élevant à l'entrée des dunes, couvrait le quatrième côté de la place et dominait le port. L'avant-garde française enleva d'un coup de main le petit fort de Sainte-Agathe, espèce d'avant-poste de Nieullai : une partie de l'armée s'arrêta devant le fort de Nieullai; le reste, filant à main gauche, le long des dunes, alla se loger devant le Risbank.

Les approches furent poussées avec une telle célérité, que, dès le 3 janvier au point du jour, une double batterie foudroya *furieusement* les deux forteresses anglaises. Aux premières volées, les défenseurs de Nieullai évacuèrent leur poste et se retirèrent dans Calais, sur l'ordre du gouverneur; le fort de Risbank, bien plus important, puisque de sa possession dépendaient les communications avec l'Angleterre, se rendit à discrétion une heure après : quelques-uns des navires qui étaient dans le port furent pris; les autres se sauvèrent à force de voiles. Dès lors, la chute de Calais fut assurée. Le corps de la place fut attaqué immédiatement avec une vigueur extrême : la ville et le château de Calais furent à la fois battus en brèche pendant trois jours; le 6 janvier au soir, les Français, le duc de Guise en tête, traversèrent le port à la ma-

rée basse, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, marchèrent droit au château et l'emportèrent d'assaut ; le duc de Guise y établit deux de ses frères (d'Aumale et d'Elbeuf), avec Strozzi, Tavannes et un corps d'élite : la nuit, les Anglais, à la faveur du retour de la marée, qui interrompit les communications entre ce détachement et le gros de l'armée, essayèrent de reprendre le château : ils furent repoussés avec un grand carnage. Le gouverneur, lord Wentworth, reconnut l'impossibilité de résister plus longtemps, et se rendit, le 8 janvier, à de dures conditions. Il demeura prisonnier avec cinquante des principaux Anglais ; le reste de la garnison et les habitants eurent la liberté de se retirer en Angleterre ou en Flandre, abandonnant or, argent, meubles, artillerie, armes, enseignes et munitions. L'argent et les meubles furent livrés en proie aux soldats victorieux. Il ne resta pas un seul Anglais dans la ville, qui fut bientôt repeuplée de Français. Calais était demeuré deux cent dix ans au pouvoir des Anglais. Une semaine avait suffi au duc de Guise pour reconquérir cette ville, qui avait résisté jadis près d'un an à Édouard III. Guines, que l'armée assiégea ensuite, se rendit le 21 janvier, et les Anglais n'eurent plus un pouce de terre sur le continent : ainsi disparurent les derniers stigmates de la domination insulaire ; ainsi fut consommée l'œuvre de Jeanne Darc [1].

Quand, parmi les populations françaises, à peine remises de l'effroi du désastre de Saint-Quentin, éclata tout à coup cette grande nouvelle : Calais est assiégé !

[1] Relation de la prise de Calais, etc. — Archives curieuses, t. III. — Commentaires de Rabutin. — De Thou, l. XX. — Tavannes, p. 214. — On trouva, à Calais, à Guines et dans les forteresses qui en dépendaient, trois cents pièces de canon et des approvisionnements immenses. — Le Calaisis ou comté d'Oye reçut le nom de *Pays reconquis*.

— Calais est pris! — Les Anglais sont chassés de France! il y eut dans tout le royaume une immense explosion de joie. Calais avait été, durant deux siècles, un frein qui bridait la France, une aire de vautour d'où l'Anglais s'élançait à volonté sur nos provinces du nord, un formidable point d'appui et de diversion en faveur de quiconque attaquait notre frontière. L'arme la plus dangereuse de nos vieux ennemis leur était enfin arrachée. Un pareil triomphe, le lendemain d'une catastrophe qui avait failli amener les étrangers coalisés à Paris, semblait tenir du miracle : la popularité du vainqueur de Calais fut désormais sans bornes. Guise devint l'idole de Paris et de la France, tandis que l'Angleterre, morne, humiliée, ulcérée dans son orgueil, se prenait d'une implacable haine contre la reine qui avait laissé perdre Calais; Marie Tudor elle-même ne se consola pas de cette perte : en mourant, elle répétait encore que, si l'on ouvrait son cœur, on y trouverait gravé le nom de Calais.

Pendant que l'artillerie française battait en brèche les murs de Calais, une assemblée, que les historiens qualifient d'*états du royaume,* se réunissait à Paris : le gouvernement royal, à bout de ressources et n'osant plus augmenter les tailles et les subsides excessifs qui pesaient sur les classes populaires, avait conçu le projet d'un énorme emprunt sur les classes riches, et s'était décidé à réclamer l'appui, non point de véritables états généraux, mais d'une assemblée de notables : le clergé y fut représenté par un certain nombre de *prélats et ministres de l'église, députés pour toute la généralité;* le tiers-état, par les magistrats municipaux des principales villes; la noblesse n'y figura guère que pour la forme : elle fut censée représentée par les baillis, les sénéchaux et quelques

courtisans; contrairement aux usages reçus de tout temps, l'ordre judiciaire fut considéré comme un quatrième *état;* les présidents des parlements prirent place à part et au-dessus des députés de la bourgeoisie. Le roi ouvrit les *états* le 6 janvier, dans la salle Saint-Louis, au Palais de Justice, et exposa de sa propre bouche la situation des affaires et les besoins du trésor. Le cardinal de Lorraine, au nom du clergé, le duc de Nevers, au nom de la noblesse, un président au parlement de Paris, Jean de Saint-André, au nom de la magistrature, et André Guillart du Mortier, ancien agent de France à Rome, au nom du tiers état, offrirent au roi *les corps et les biens* des citoyens de tous les ordres. Le cardinal et le duc parlèrent debout; le président et l'orateur du tiers parlèrent à genoux : le garde des sceaux Bertrandi, que la protection de Diane et des Guise avait fait cardinal et archevêque de Sens, termina la séance en invitant les députés des villes à présenter par écrit leurs doléances au roi. Deux ou trois jours après, les députés des villes furent appelés chez le garde des sceaux, où le cardinal de Lorraine leur déclara que le roi voulait emprunter *trois millions d'or* aux plus riches d'entre ses sujets; que le clergé avait déjà offert une liste de mille ecclésiastiques qui prêteraient chacun mille écus d'or, et qu'il fallait que les bonnes villes fournissent les deux autres millions, dont l'intérêt serait payé *au denier douze.* Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la prise de Calais : l'enthousiasme qu'elle excita leva toutes les difficultés; le tiers accorda l'emprunt de deux millions à répartir entre les citoyens les plus aisés de chaque ville; le clergé donna son million sans intérêts, outre les décimes d'une année : le clergé montrait une générosité singulière envers la couronne, depuis l'appa-

rition de la grande hérésie : il ne croyait pas pouvoir trop payer l'orthodoxie de la royauté [1].

Le tiers-état obtint, en échange de l'emprunt, l'abolition d'impôts nuisibles au commerce et à l'industrie : un édit du mois de février supprima les *nouveaux droits et imposition foraine sur l'entrée et sortie des marchandises* [2].

Le roi, après avoir congédié les États, alla *triomphamment* visiter sa ville de Calais ; puis il revint célébrer à Paris les noces de son fils aîné, le dauphin François, avec la jeune reine d'Écosse (24 avril) : les fêtes splendides de ce mariage absorbèrent une bonne partie des trois millions d'or destinés à soutenir la guerre. La cour de France, dès ce moment, qualifia le dauphin de *roi d'Écosse*, et le parlement écossais lui confirma ce titre, malgré l'opposition d'un parti nombreux, qui craignait de voir l'Écosse traitée en province française. Le projet du roi et des Guise était en effet d'enchaîner irrévocable-

[1] Commentaires de Rabutin, collection Michaud, t. VIII, p. 587.—Belcarius, p. 908. — De Thou, l. XX. — Ribier, t. II, p. 743.

[2] L'édit commence par une sorte de profession de foi en économie politique : il déclare que la liberté du commerce et des échanges *est le principal moyen de faire les peuples riches,* chaque pays ayant ses denrées et ses marchandises particulières, et l'échange profitant à tous. Seulement il faut que l'échange s'opère en marchandises contre marchandises, et que l'argent ne sorte pas du royaume. Les blés et les munitions de guerre sont seuls exceptés de la liberté d'échanges. Isambert, XIII, 506.

Le commerce continuait à faire de grands progrès, à Lyon surtout. En 1554, une ordonnance royale avait donné force de loi aux statuts arrêtés entre les magistrats municipaux, les maîtres et compagnons ouvriers de la fabrique de draps d'or, argent et soie de Lyon. Le soin de veiller à l'observation des statuts de la fabrique lyonnaise fut confié à une commission de quatre maîtres-jurés, choisis parmi les maîtres-ouvriers, deux par les maîtres-ouvriers eux-mêmes, deux par les échevins et le conseil de ville. Les statuts ordonnaient la confiscation des marchandises n'ayant pas l'aunage et la qualité requis.—Isambert, XIII, 374.— Ce fut sous Henri II que s'introduisit l'usage des bas de soie. — En 1551, un Bolonais avait apporté en France le procédé des *verres et mirouers de Venise* ; il en fut récompensé par un privilége exclusif pour dix ans.—Isambert, XIII, 184.

ment l'Écosse à la France, et ils avaient fait signer à Marie Stuart un testament secret par lequel elle léguait son royaume à la couronne de France, dans le cas où elle mourrait sans enfants, annulant toutes promesses contraires que ses sujets auraient pu ou pourraient à l'avenir lui extorquer (Recueil des traités de paix, t. II, 277). Un tel acte n'était pas seulement contraire au bon sens et au droit public, il était inexécutable : jamais l'Écosse ne s'y fût soumise.

L'armée, après la prise de Calais et de Guines, avait été *désassemblée* pour le reste de l'hiver, mais avec le dessein d'agir vigoureusement au printemps. Vieilleville, gouverneur de Metz, avait envoyé au roi le plan de l'attaque de Thionville, et se prétendait certain d'enlever en une semaine cette forte place qui commande le cours de la Moselle entre Metz et Trèves. Le projet de Vieilleville fut agréé, et, vers les premiers jours de mai, Thionville fut investie simultanément par des troupes françaises tirées des Trois-Évêchés et de la Champagne, et par des bandes nombreuses de reîtres et de lansquenets attirés des bords du Rhin au service de France ; mais le duc de Guise ne put souffrir que les succès d'un autre général atténuassent l'éclat récent de ses conquêtes : en sa qualité de lieutenant-général du royaume, il enjoignit à Vieilleville de l'attendre avant de commencer à *battre* la place, et retarda ainsi le siége de trois semaines. Thionville se défendit avec vigueur ; les historiens du temps parlent beaucoup des *artifices de feu* (fusées) et des *boulets creux* (bombes ou obus) qu'employèrent les assiégés ; la résistance de Thionville coûta la vie au maréchal Strozzi, tué d'une arquebusade en examinant la position d'une batterie ; il tomba mourant aux pieds du duc de Guise, qui

s'appuyait en ce moment sur son épaule. Cet émigré florentin était un des plus habiles ingénieurs militaires du seizième siècle, et avait grandement contribué à l'heureuse et rapide issue du siége de Calais.

Thionville se rendit le 22 juin, le lendemain de la mort de Strozzi : les habitants, comme à Saint-Quentin et à Calais, furent chassés de leurs foyers par le vainqueur, qui n'osait compter sur leur fidélité. Guise adoucit autant qu'il put ces rigueurs de la guerre par son humanité envers les malades et les blessés. L'armée prit ensuite Arlon, et menaça Luxembourg; mais les délais du siége de Thionville avaient permis au comte de Mansfeld, gouverneur de la province, de réunir des forces considérables dans la capitale de son gouvernement, et le duc de Guise jugea l'attaque de Luxembourg imprudente et inutile. Les quinze jours ou trois semaines perdus dans l'hésitation à ce sujet eurent des suites funestes : un autre plan avait été arrêté dans le conseil du roi, avant la réouverture de la campagne ; Guise, après avoir pris Thionville, devait ramener les auxiliaires allemands à La Fère, où son frère d'Aumale assemblait le gros de l'armée française, et envahir l'Artois et la Flandre centrale à la tête de ces forces combinées, tandis que le maréchal de Termes, gouverneur de Calais, opérerait une diversion dans la West-Flandre. De Termes, comptant que Guise reviendrait vers la Picardie aussitôt Thionville rendue, commença trop tôt son mouvement. Il passa la rivière d'Aa, le 1er juillet, au-dessus de Gravelines, se jeta sur la Flandre occidentale avec dix ou douze mille combattants, prit Mardick, brûla Bergues-Saint-Winox, assaillit Dunkerque et l'emporta d'assaut : le soldat fit dans ce riche port de commerce un splendide butin, représailles du sac de Saint-Quentin.

Toute la côte fut cruellement saccagée jusqu'à Nieuport. Mais de Termes avait commis une imprudence irréparable en laissant derrière lui une forte place comme Gravelines : lorsque, ne recevant aucunes nouvelles du duc de Guise, il voulut se replier sur la frontière, il se trouva pris entre Gravelines et une armée de dix-huit ou vingt mille hommes, levée à la hâte par le comte d'Egmont, gouverneur de Flandre, parmi les garnisons et les milices du pays. De Termes parvint cependant à repasser, non loin de son embouchure, la rivière d'Aa, qui sépare la Flandre occidentale du Calaisis ; mais l'ennemi avait franchi en même temps l'Aa sur un autre point, et le comte d'Egmont attaqua sur-le-champ les Français au milieu des dunes. Les Français, assaillis de front par des forces très-supérieures aux leurs, foudroyés en flanc par dix vaisseaux anglais qu'avait attirés le bruit du canon et qui étaient entrés dans l'embouchure de l'Aa, furent écrasés : de Termes tomba entre les mains des ennemis, avec Sénarpont, gouverneur de Boulogne, et presque tous les capitaines ; la plupart des soldats furent massacrés par les Flamands, furieux de la dévastation de leur pays (13 juillet) [1].

[1] Pendant ce temps, une flotte anglaise d'au moins cent vingt bâtiments, renforcée de trente vaisseaux hollandais, et portant six à sept mille hommes de débarquement, faisait voile pour la Bretagne, avec ordre de s'emparer de Brest, en dédommagement de la perte de Calais. Les Anglais descendirent au Conquest pour se porter de là par terre sur Brest ; mais, tandis qu'ils pillaient la petite ville du Conquest et les villages voisins, des feux allumés de colline en colline appelaient aux armes tout le Léonnais et la Cornouaille. Un seigneur du pays, nommé Kersimon, fondit sur les envahisseurs à la tête de cinq ou six mille Bas-Bretons des paroisses les plus voisines, les mit en déroute et les força de regagner leurs vaisseaux avec perte de quelques centaines d'hommes. L'expédition anglaise n'eut pas d'autre résultat. De Thou, l. XX. — Rabutin, p. 601, dit qu'une partie des vaisseaux anglais étaient du port de mille à douze cents tonneaux.

Ce revers, qui mettait à découvert la Picardie maritime, changea la face des affaires : le duc de Guise, rentrant à la hâte sur le territoire de France, ramena ses troupes à Pierrepont et à La Fère, où toute l'armée française se concentra ; puis il alla camper sur la Somme devant Amiens, tandis que le duc de Savoie s'établissait sur l'Authie avec une armée égale en nombre à celle des Français. Les deux rois arrivèrent en personne dans les deux camps, et les soldats s'attendirent à quelque grande *journée*. Cette attente fut trompée, et les armées demeurèrent longtemps à quelques lieues l'une de l'autre, sans engager aucune action sérieuse ; puis, le 17 octobre, on proclama une suspension d'armes, et les gens de guerre furent licenciés ou renvoyés dans leurs garnisons.

Des négociations très-actives étaient entamées entre les deux cours, et des intérêts, ordinairement opposés, se conciliaient en ce moment au profit d'une paix jugée naguère impossible. Le connétable, qui avait toujours été contraire à cette guerre, et que désespéraient les triomphes de Guise, n'aspirait qu'à ménager à tout prix un accommodement entre son maître et Philippe II : Diane de Poitiers commençait à s'offusquer de l'orgueil du cardinal de Lorraine, qui, enivré de sa fortune, avait trop tôt renoncé à ses manières obséquieuses envers la favorite; Diane se rapprochait donc de Montmorenci ; les Guise eux-mêmes, auteurs de la reprise des hostilités, n'en désiraient plus la continuation ; leurs vues, surtout celles du cardinal de Lorraine, avaient changé de direction depuis une conférence qui avait eu lieu à Péronne, au mois de mai dernier, entre ce cardinal et le chancelier de Philippe II, Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

Philippe II n'avait combattu le pape et ne combattait

le roi de France que par la nécessité de se défendre : il espérait obtenir beaucoup plus de Henri II par la diplomatie que par les armes, et il visait, non pas seulement à arracher à la France quelques lambeaux de territoire, mais à faire d'elle l'auxiliaire et l'instrument de sa politique. La politique de Philippe II n'était au fond que celle de Charles-Quint, mais bien plus systématique, plus absolue, plus inflexible, dégagée enfin de tous les voiles dont Charles l'avait enveloppée : Philippe joignait, à la haine superstitieuse qu'on lui avait inspirée dès l'enfance contre l'hérésie, la conviction que l'émancipation religieuse était incompatible avec le despotisme politique : l'exemple de l'Angleterre ne lui semblait qu'un accident transitoire ; il voulait donc anéantir toute spontanéité, toute liberté de penser, appuyer le trône sur l'autel, cacher les origines du pouvoir absolu dans les ténèbres du sanctuaire, et se servir du pape comme d'une idole dont il dicterait et interpréterait les oracles au monde chrétien. Quel interprète de la loi de Jésus, grand Dieu ! Son Christ était un Moloch impitoyable qu'on n'apaisait point par l'amour et le repentir, mais par le sang humain et les cris des victimes ; sa religion était une foi aveugle dans certains dogmes et dans certaines pratiques extérieures, foi étrangère à tout sens moral, et propre seulement à étouffer ce qui eût pu rester de scrupule et d'hésitation dans son âme, en justifiant à ses yeux les moyens d'après le but : le cynisme inouï de ses maximes sur les crimes utiles atteste qu'il n'usait d'hypocrisie ni avec ses familiers ni avec lui-même [1] ! Tel était l'homme qui s'arrogea le rôle de chef temporel du catholicisme

[1] Il y a d'étranges révélations à ce sujet dans la correspondance de Philippe II avec son secrétaire Antonio Perez, qui livra cette correspondance à Henri IV.

au seizième siècle : au treizième, le catholicisme avait eu pour chef un saint Louis ! Un principe commun à tous deux, l'inquisition, le châtiment des erreurs de la conscience par la force matérielle, avait conduit de Louis IX à Philippe II, du ciel à l'enfer !

Philippe avait réussi vis-à-vis du pape, au moins en apparence : il lui fallait maintenant subalterniser la France en l'associant à ses projets ; cette association lui était indispensable à cause de la situation des Pays-Bas : en Espagne et en Italie, le catholicisme triomphait, et la terreur étouffait les éléments hétérodoxes ; dans les Pays-Bas, au contraire, le protestantisme, exalté par la victoire des luthériens en Allemagne, montait comme une marée envahissante et menaçait de renverser toutes les digues. Philippe, froidement résolu à exterminer, s'il le fallait, la moitié de la population pour soumettre l'autre, sentait la difficulté et le péril de s'engager dans un tel système sans être assuré que la France n'agirait pas envers les Pays-Bas comme envers l'Allemagne. Il entreprit donc de gagner les hommes qui gouvernaient la France, afin d'arriver, non plus à une trêve, mais à la paix la plus avantageuse possible à l'Espagne, et d'obtenir ensuite le concours du roi Henri pour écraser l'hérésie en même temps dans les Pays-Bas et en France. Philippe, déjà certain des dispositions pacifiques de Montmorenci, fit faire de grandes avances aux Guise par la duchesse douairière de Lorraine et par le chancelier Granvelle : il leur fit offrir son amitié ; il leur fit représenter l'hérésie grandissant incessamment en France, aspirant à s'ériger en parti politique, et cherchant des appuis parmi les rivaux de la maison de Lorraine. Le protestantisme en effet avait crû entre les bûchers : tandis que « la *chambre*

ardente du parlement était comme une fournaise vomissant le feu tous les jours, » tandis que des édits terribles décrétaient la mort contre tous *hérétiques obstinés, relaps, blasphémateurs du Saint-Sacrement, insulteurs d'images, distributeurs de livres défendus*, des églises réformées, régies par des consistoires d'anciens et de diacres, s'étaient organisées secrètement, dans presque toutes nos cités, sur le modèle de l'église de Genève. Les doctrines de Calvin, examinées de sang froid, dans le silence des passions, n'eussent entraîné peut-être qu'un petit nombre d'esprits fanatiques [1]; entrevues à travers les flammes du martyre,

[1] En 1553, Genève avait été le théâtre d'un procès fameux, dont le vrai caractère fut dénaturé par les passions du temps, mais dont les circonstances ont été tout récemment tirées de l'ombre où les enveloppait la pudeur du calvinisme ; c'est là qu'il faut voir à l'œuvre Calvin et sa doctrine. Michel Servet, ce savant et audacieux philosophe dont nous avons déjà parlé (p. 297), s'était réfugié, sous un nom supposé, à Vienne en Dauphiné. De là, il soutint une discussion par lettres avec Calvin sur les points capitaux de la théologie ; puis il fit imprimer secrètement un livre intitulé *Christianismi restitutio,* par opposition à l'*Institutio christiana* de Calvin ; il ne voulait voir dans la Trinité que trois *qualités* de la substance divine, et non trois entités substantielles, n'adorait que le Père, considérait Jésus-Christ seulement comme l'archétype divin de l'humanité, niait les miracles qui dérogeaient aux lois générales de la nature, et soutenait d'alleurs l'autorité vivante contre la lettre morte : quoiqu'il employât des formules panthéistiques et ne distinguât point assez le Créateur de la création, sa profession de foi en faveur de l'immortalité individuelle et sa magnifique réfutation du fatalisme calviniste attestent qu'il croyait à la liberté et à la personnalité humaines. Calvin fit dénoncer indirectement Servet à l'inquisiteur Mathieu Ori et au cardinal de Tournon, et envoya à Lyon les lettres de Servet, les épreuves de son livre, et toutes les pièces nécessaires pour former la base d'un procès d'hérésie ; il se fit le pourvoyeur des bourreaux catholiques. Mais ce n'étaient pas les catholiques qui devaient verser le sang de Servet ! Le philosophe, emprisonné, parvint à s'échapper : après avoir erré trois mois dans les montagnes de la Savoie, il eut l'imprudence d'entrer à Genève pour gagner de là l'intérieur de la Suisse : c'était se jeter dans l'antre du tigre. Il fut reconnu, arrêté par ordre de Calvin, et jeté au fond d'un affreux cachot, où on le laissa deux mois malade et glacé, sans vêtements, sans secours, durant l'instruction de son procès, hideux monument de bigoterie et d'inhumanité. Les principes qu'allégua Servet pour défendre sa vie étaient ceux du christianisme primitif et du droit des gens, ou plutôt ceux de la raison

se confondant avec la cause sainte de la régénération morale et religieuse, elles séduisaient les plus nobles cœurs, les plus vives intelligences, l'élite des savants et des artistes, les hommes les plus graves et les plus pieux de toutes les professions, indignés de la corruption de la cour et du clergé, émus de la constance héroïque des victimes, qui mouraient avec la foi et l'allégresse des premiers chrétiens. La magistrature était entamée peu à peu par les idées nouvelles : dans beaucoup de présidiaux et de bailliages, les juges se relâchaient de leur rigueur, et s'efforçaient de sauver les accusés : un autre symptôme du progrès de l'hérésie était plus menaçant encore ; la Réforme s'introduisait de la classe lettrée et des classes laborieuses dans la caste guerrière : la vieille haine de la féodalité contre le clergé répondait à l'appel des passions religieuses ; l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre était séduisant, et la noblesse entrait en foule dans le giron du calvinisme : elle y apportait son esprit turbulent et hardi, et, grâce à elle, les paisibles conventicules des

même ; mais on ne l'écouta que pour la forme : Calvin avait juré sa mort depuis sept ans. Servet fut brûlé vif le 27 octobre 1553, après avoir demandé pardon à son meurtrier ! Les églises protestantes de Suisse, les principaux théologiens allemands et français, et Mélanchthon lui-même, approuvèrent le supplice de Servet. La Réforme tout entière accepta la solidarité du sang innocent ; la Réforme était jugée par ses œuvres : ce n'était pas la liberté qu'elle offrait à la France, et il ne s'agissait que de changer de tyrans. — Aux opinions de Servet se rattachait en grande partie le socinianisme, secte qui, née en Italie, puis introduite en Suisse, où elle fut étouffée par la terreur calviniste, fut portée en Pologne par son chef, Lelio Socino, et se répandit dans l'Europe orientale. Mais le socinianisme n'avait pas la profondeur métaphysique de Servet, et a fini par aboutir à un déisme vague et dénué de toute théologie. Un des chefs de cette secte, Paul Alciat, neveu du célèbre jurisconsulte de ce nom, en vint à se faire musulman. — Sur le procès de Servet, consultez l'*Histoire de Calvin*, par M. Audin, t. II, p. 258-324. Peu importe l'esprit de parti qui a inspiré ce livre, et la forme déclamatoire qu'affecte l'auteur ; les pièces importantes qu'il cite sont authentiques, incontestables.

fidèles réformés se transformaient en assemblées presque publiques, et en *assemblées armées*[1]. Le 4 septembre 1557, une scène tumultueuse avait eu lieu dans la rue Saint-Jacques, à Paris. Trois ou quatre cents protestants s'étant réunis le soir dans un hôtel pour *faire la cène* et prier en commun, le peuple du quartier, excité par les prêtres et les moines, qui accusaient les réformés de se livrer à une honteuse promiscuité dans leurs réunions nocturnes, et même de sacrifier des enfants, s'ameuta et assaillit la maison : les gentilshommes s'ouvrirent un passage l'épée à la main; les hommes sans armes et les femmes furent cruellement maltraités et menés au Châtelet. Plusieurs furent condamnés à mort et brûlés vifs après avoir eu la langue coupée. L'intercession des protestants de Suisse et d'Allemagne, dont le roi avait besoin en ce moment, sauva la vie au reste. *L'église de Paris* fut si peu découragée par le supplice de quelques-uns de ses membres, qu'au printemps suivant, les réformés se mirent à chanter tous les jours les psaumes de Marot dans le Pré-aux-Clercs, promenade habituelle des Parisiens. Le peuple, attiré par l'attrait de ces chants et de la nouveauté, commençait à faire chorus avec les chanteurs : Henri II s'empressa d'interdire ces réunions; mais les réformés avaient appris qu'ils pouvaient compter sur de hautes sympathies; le roi et la reine de Navarre avaient paru

[1] Voyez l'édit du 24 juillet 1557, et son préambule sur les progrès de l'hérésie, qui *tourne en sédition*. — L'édit reproche aux juges de *se laisser émouvoir de pitié bien souvent*, et leur défend de *modérer les peines* portées par les ordonnances. Les amendes et les confiscations seront appliquées à œuvres pies, et tous les dons faits, au contraire seront cassés. La cour reculait devant ses propres scandales. Isambert, XIII, 494. — Voyez l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, sur les scènes touchantes qu'offraient partout les martyrs protestants, et sur les *conversions* des persécuteurs.

publiquement au Pré-aux-Clercs. Les Bourbons, irrités du rôle secondaire où on les reléguait, et de la prépondérance des Guise, se déclaraient ainsi disposés à s'allier avec la force novatrice qui se manifestait en France : le chef de leur maison, le faible roi Antoine, était poussé presque malgré lui par sa femme Jeanne d'Albret, protestante de cœur, et par son frère, le prince Louis de Condé, jeune homme plein d'ambition et de courage. Les Châtillon, bien supérieurs, par le caractère et les talents, à leurs cousins, aux fils du connétable, suivaient la même pente que les Bourbons, avec une conviction dont on ne peut révoquer en doute la sincérité : d'Andelot faisait prêcher ouvertement le *pur Évangile* partout où il passait, pendant que Coligni méditait au fond de sa prison les livres des réformateurs ; le cardinal Odet, leur frère, était lui-même très-suspect d'hétérodoxie [1].

[1] Il y avait plusieurs années déjà que les Châtillon penchaient pour la Réforme : en 1555, Coligni avait usé du pouvoir que lui donnait sa charge d'amiral pour tenter de fonder au Brésil un champ de refuge des protestants français. Le but religieux de cette entreprise fut déguisé sous un but politique et commercial : Durand de Villegagnon, commandeur de Malte, esprit aventureux et remuant, avait suggéré ce dessein à Coligni, et se chargea de le réaliser. Il partit avec deux vaisseaux, et alla s'établir dans la baie appelée par les Portugais *Rivière de Janvier* (Rio-de-Janeiro), et bâtit, dans une petite île, une forteresse qu'il nomma le fort de Coligni. Trois autres vaisseaux amenèrent l'an d'après plus de trois cents réformés et deux ministres envoyés de Genève par Calvin. Mais, à peine installés sur la terre d'asile, les réfugiés se livrèrent à des dissensions tellement déraisonnables et inopportunes, que Villegagnon se dégoûta d'eux et se laissa gagner, dit-on, par les lettres du cardinal de Lorraine. Il fit défense de prêcher davantage contre les décisions de la Sorbonne, et traita si durement les calvinistes, que les plus zélés se jetèrent sur un mauvais bâtiment, presque sans vivres, pour revenir en France, où Villegagnon fut bientôt contraint de les suivre (1558). Ces discordes ruinèrent complétement la colonie naissante, dont les Portugais utilisèrent l'emplacement, admirablement choisi. Rio-de-Janeiro est aujourd'hui la capitale de l'empire du Brésil.—Voyez l'intéressante relation de Jean de Léri, un des émigrés calvinistes. — De Thou, l. XVI. — Théod. de Bèze, p. 158.

Les agents de Philippe II eurent peu de peine à démontrer aux Guise que leur position était menacée, et leur cause, liée à celle du catholicisme : l'évêque d'Arras, un des plus habiles diplomates de ce temps, persuada au cardinal de Lorraine qu'il ne devait plus y avoir que deux partis en Europe, les orthodoxes et les hérétiques, que les Guise devaient être les chefs du parti orthodoxe en France et les alliés de l'Espagne, la puissance catholique par excellence : la foi de Philippe II fut engagée à la protection de la maison de Lorraine contre tous ses adversaires ; mais il fallait des gages en échange au tentateur ; il fallait sacrifier à cette alliance secrète la grandeur et la dignité de la France, immoler l'état à la faction. Le duc de Guise hésita : le cardinal de Lorraine n'hésita pas ; le pacte fut accepté, et cette liaison des princes lorrains avec l'Espagne, source future de tant de calamités, ne fut plus désormais interrompue. Le cardinal se chargea d'amener Henri II aux vues de Philippe, en lui peignant les hérétiques de France prêts à suivre l'exemple des luthériens d'Allemagne et à renverser l'autorité souveraine. Les préjugés de Henri II, la médiocrité de son intelligence, ne le préparaient que trop à donner dans le piége : la disgrâce de d'Andelot fut un des premiers indices du triomphe du cardinal, qui avait dénoncé au roi ce neveu du connétable : d'Andelot, mandé devant le roi, confessa franchement sa croyance, et pria Henri de disposer *de son corps et de ses biens, mais de laisser sa conscience sauve* [1]. Henri l'envoya au château de Melun, et lui ôta sa charge de colonel-général de l'infanterie française, qui fut donnée à Blaise de Montluc. La

[1] De Thou raconte que le roi lui jeta à la tête une assiette qui alla blesser le dauphin.

femme de d'Andelot et le confesseur du roi, à force d'obsessions, décidèrent enfin le prisonnier à entendre une messe, *sans autre abjuration verbale ;* d'Andelot recouvra la liberté moyennant cet acte de soumission, qu'il se reprocha depuis *jusqu'à la mort*.

Le connétable, très-alarmé d'une disgrâce qui semblait rejaillir sur toute sa maison, obtint de Philippe II la permission de retourner à la cour de France : il fut bien accueilli du roi, qu'il confirma dans ses intentions de paix avec l'Espagne ; Henri confia même au connétable le soin de le représenter au congrès qui s'ouvrit sur ces entrefaites à l'abbaye de Cercamp, en Artois, entre les plénipotentiaires de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Savoie. Le cardinal de Lorraine, qui avait vendu la France, ne demandait pas mieux que de voir Montmorenci se charger de la livrer. Le cardinal fut associé au connétable, avec le maréchal de Saint-André, compagnon de captivité de Montmorenci, l'évêque d'Orléans, Morvilliers, et le secrétaire d'état l'Aubespine : Philippe II fut représenté par le duc d'Albe, le prince d'Orange et l'évêque d'Arras. Il est bizarre de rencontrer le nom de ce prince d'Orange, destiné à devenir le héros du protestantisme, parmi les négociateurs d'un traité qui avait pour but l'anéantissement de la Réforme [1].

Si disposés que fussent les négociateurs français aux concessions, il y eut cependant une question qui arrêta tout, dès les premières conférences : ce fut la restitution de Calais aux Anglais. Jamais le roi ni le duc de Guise

[1] De Thou. — Théod. de Bèze. — Rabutin. — Boivin du Villars.—Mémoires de Guise. — Belcarius. — Ribier. — Belcarius, évêque de Metz par la faveur du cardinal de Lorraine, est dévoué aux Guise ; de Thou est trop favorable à Montmorenci, par antipathie pour les Guise.

n'eussent cédé sur ce point. Depuis un mois, *l'article de Calais* tenait les négociations en suspens, lorsqu'une importante nouvelle détermina les cours de France et d'Espagne à ajourner le congrès à deux mois. La reine d'Angleterre, l'épouse de Philippe II, Marie Tudor, était morte le 17 novembre. Les Guise firent prendre aussitôt à leur nièce Marie Stuart et à son jeune époux, le dauphin François, le titre et les armes de la couronne d'Angleterre, démarche imprudente, qui fut le principe de cette lutte fatale où la tête de Marie Stuart finit par rouler aux pieds d'Élisabeth Tudor! Tandis que la petite-nièce de Henri VIII annonçait des prétentions que la France n'était point en mesure d'appuyer par l'épée, la fille de Henri VIII et d'Anna Boleyn montait sur le trône, aux acclamations de l'Angleterre, sans que personne osât débattre la douteuse légitimité de sa naissance. Chose étrange, Élisabeth devait peut-être le trône et la vie à Philippe II : impliquée à deux reprises dans des conspirations contre sa sœur aînée, elle eût été peut-être immolée à la haine de Marie Tudor, si Philippe, perdant l'espérance d'avoir des enfants de celle-ci, n'eût craint d'assurer la couronne d'Angleterre à la bru du roi de France, à Marie Stuart, en laissant sacrifier Élisabeth. Un moment, Élisabeth avait eu la pensée de se réfugier en France : quel changement dans sa destinée et dans celle de l'Europe, si elle eût exécuté ce projet! La protection de Philippe la rassura et la retint : elle désarma sa sœur par de grandes protestations d'orthodoxie, qui coûtèrent peu à sa dissimulation naturelle, éluda les propositions de Philippe, qui voulait la marier au duc de Savoie, et attendit le dénoûment que présageaient les infirmités de Marie Tudor. Couronnée sans opposition et

reconnue paisiblement de toute l'Angleterre, elle débuta en politique consommée, et, tout en arrêtant les persécutions religieuses, elle fit part de son avénement au pape, et échangea la correspondance la plus amicale avec Philippe II, qui, en apprenant la mort de sa femme, avait conçu le dessein d'épouser sa belle-sœur, afin de retenir l'Angleterre sous son influence. Ce dessein était évidemment conforme à l'intérêt de l'église romaine ; mais le pape Paul IV était plus habitué à consulter ses passions que ses intérêts : il enveloppa Élisabeth dans sa rancune contre Philippe II, se déclara en faveur des droits de Marie Stuart, et refusa de reconnaître *l'usurpation d'une bâtarde* : la conduite du pape décida Élisabeth, ou du moins la confirma dans une décision déjà prise : le rétablissement préalable d'une partie du rituel anglican, et l'annonce d'une *consultation* entre la reine et les trois ordres du royaume sur le culte, révélèrent que la révolution religieuse allait reprendre son cours. Tous les évêques, sauf un seul, et l'ambassadeur d'Espagne, refusèrent d'assister au couronnement de la reine (15 janvier 1559). Le parlement se réunit dix jours après : la chambre des communes avait été élue sous la direction des conseillers protestants choisis par la reine, et les opinions réformatrices avaient fait d'ailleurs d'immenses progrès sous le règne de Marie : l'intention manifestée par le pape de revenir sur l'usurpation des biens d'église avait exaspéré l'aristocratie. Malgré la résistance des évêques et de plusieurs des lords, la plupart des statuts de Henri VIII et d'Édouard VI sur la religion furent renouvelés, avec des peines rigoureuses contre quiconque ne se conformerait pas au culte national : la suprématie ecclésiastique fut retirée au pape et rendue à la couronne ;

les attributions de chef de l'église, la répression des hérésies, le règlement de la discipline et du droit canonique, le choix des évêques, furent déférés à une fille de vingt-cinq ans [1], et l'on imposa à tous les ecclésiastiques, à tous les magistrats et officiers royaux, à tous les feudataires de la couronne, l'obligation de prêter serment au souverain comme au directeur suprême du spirituel aussi bien que du temporel : c'est là ce fameux serment du *test* ou de la *suprématie*, qui fut pendant près de trois siècles le lien de l'église et de l'état, le plus fort ciment de la tyrannique unité anglaise, et que nous avons vu tomber récemment devant le principe de la liberté religieuse. (février-avril 1559). Le refus de serment emportait l'incapacité de toute fonction publique et de tout fief.

Les premiers actes dictés au parlement par la reine avaient ôté à Philippe II tout espoir de réaliser ses projets de mariage avec Élisabeth ; cependant les cours d'Espagne et d'Angleterre sentirent que leur position à toutes deux, vis-à-vis de la France, leur imposait des ménagements réciproques : lorsque le congrès se rouvrit, non plus à Cercamp, mais au Cateau-Cambrésis, au commencement de février 1559, les ambassadeurs anglais y figurèrent encore à côté des plénipotentiaires espagnols : Philippe II offrit même à Elisabeth de continuer la guerre en commun tant que les Français ne ren-

[1] On ne lui accorda pas tout à fait cependant l'infaillibilité comme à son père. Les juges ecclésiastiques, délégués par la reine, devaient appuyer leurs sentences d'hérésie sur les paroles expresses de l'Écriture, sur les décisions des quatre premiers conciles généraux, etc., ou sur une déclaration du parlement et de la *convocation* (assemblée du clergé). — Dans l'office de la communion, Élisabeth, qui inclinait à la présence réelle, au moins dans le sens luthérien, fit adopter des termes ambigus qui donnaient une certaine latitude aux consciences, à la place des formules sacramentaires introduites par Bucer sous Édouard VI. — Une grande partie des biens épiscopaux furent envahis par la couronne.

draient pas Calais; mais l'offre était peu sincère, et ne fut point acceptée : Elisabeth et son habile ministre Cecil avaient jugé d'un œil ferme la situation de l'Angleterre, et, se résignant à la perte de Calais, visaient à s'en dédommager aux dépens de l'Écosse, où le parti protestant appelait de nouveau les Anglais. La paix fut donc conclue entre la France et l'Angleterre : le peuple anglais n'eût point pardonné à sa souveraine l'abandon patent de Calais; on recourut à un abandon déguisé; on convint que le roi de France garderait Calais et ses dépendances pendant huit ans, et que, les huit années expirées, il rendrait la place, sous un dédit de 500,000 écus d'or, pour lequel il fournirait otages et cautions suffisants. Il était évident que la France paierait de grand cœur les 500,000 écus plutôt que de se dessaisir de Calais, et d'ailleurs une clause résiliatoire annulait d'avance la promesse de restitution; c'était que toute agression commise, soit par la France ou l'Écosse contre l'Angleterre, soit par l'Angleterre contre la France ou l'Écosse, enleverait à l'offenseur le bénéfice du traité. Or les projets d'Élisabeth devaient la conduire nécessairement à des actes d'agression contre le gouvernement écossais (11 mars-2 avril 1559). Elisabeth ne put obtenir que le roi-dauphin et sa femme la reine d'Écosse quittassent le titre de roi et reine d'Angleterre : les Français lui objectèrent qu'elle-même, de son côté, avait pris le titre de reine de France, ce qui n'était plus, chez les monarques anglais, qu'une tradition d'étiquette.

Le lendemain, 3 avril, fut signé le traité de la France avec l'Espagne et le duc de Savoie. Henri et Philippe se promirent amitié et alliance perpétuelle, et s'engagèrent à procurer au plus tôt la réunion d'un concile universel.

tant nécessaire à la réformation et réduction de toute l'église chrétienne en une vraie union et concorde. Un double mariage était arrêté 1° entre Philippe II et Elisabeth de France, fille aînée de Henri II, jeune personne de treize ans, qu'on avait d'abord destinée à don Carlos, fils de Philippe ; 2° entre le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, et Marguerite de France, sœur de Henri II. Le roi de France rendait à Philippe Marienbourg, Thionville, Yvoy, Damvillers, Montmédi, en échange de Saint-Quentin, de Ham, du Câtelet et du territoire de Térouenne ; cette dernière place ne serait pas relevée, et son diocèse serait divisé entre deux nouveaux évêchés qu'on prierait le pape d'ériger, l'un en Picardie, l'autre en Artois (ce furent ceux de Boulogne et de Saint-Omer). Le roi de France rendait Bovignes et Bouillon à l'évêque de Liége. Philippe II conservait Hesdin et son bailliage. Les Français et les Espagnols évacuaient le Montferrat, qu'on restituait au duc de Mantoue, souverain de ce marquisat par droit d'héritage : le sacrifice n'était pas égal, les Français tenant les meilleures places. Henri II rendait, sans compensation, à Philippe, Valenza en Milanais, aux Génois, Bonifacio et les autres forteresses occupées par les Français en Corse ; les Français évacuaient Montalcino et tout le territoire de Sienne ; la couronne de France abandonnait la république de Sienne comme elle avait abandonné la république de Florence trente ans auparavant, et se contentait de stipuler une amnistie pour les Siennois et pour les Corses, amnistie dont on eut la lâcheté de laisser exclure les bannis de Naples et de Milan, et tous les autres Italiens qui s'étaient compromis pour la France [1]. Henri II restituait immédiatement au duc de

[1] Philippe II, pour maintenir dans son alliance le duc de Florence, Côme de

Savoie tous ses états, excepté Turin, Pignerol, Quiers (Chieri), Chivasso et Villanuova d'Asti, que les Français devaient occuper jusqu'à ce que les prétentions du roi, comme héritier de son aïeule Louise de Savoie, eussent été jugées par arbitres, ce qui devait être terminé sous trois ans. Philippe II était autorisé à conserver le même espace de temps Verceil et Asti, en garantie de l'évacuation des cinq places susdites à l'époque fixée. La France cédait ainsi, d'un trait de plume, la Savoie, la Bresse, le Bugey et plus de la moitié du Piémont. La France renonçait, sans nécessité, sans contrainte aucune, à cette frontière naturelle des Hautes-Alpes, qu'elle eût dû défendre au prix des derniers sacrifices. Triste contraste avec la politique de l'Espagne ! Celle-ci ne renonçait pas à ses limites naturelles de la Navarre ! Et cependant les droits héréditaires de Jeanne d'Albret sur la Navarre valaient bien ceux de Philibert-Emmanuel sur la Savoie, et il y avait certes bien lieu à compensation ! Henri II accorda tout à l'allié de son ennemi, et ne tint pas même compte des remontrances adressées au congrès par l'envoyé de ses alliés, de ses parents, les *roi et reine de Navarre*. En échange de ses immenses concessions, la France obtint, pour unique avantage, de garder, par une convention tacite, Metz, Toul et Verdun, que personne n'était en état de lui reprendre : Philippe II renonça par son silence à seconder les réclamations de l'Empire à cet égard, et l'empereur Ferdinand, toujours occupé contre les Turcs en Hongrie, et embarrassé par les tracasseries du pape, qui ne voulait pas reconnaître l'abdi-

Médicis, lui avait cédé le Siennois, en se réservant quelques places maritimes, que l'Espagne a conservées jusqu'à la révolution française. La réunion de l'état de Sienne à celui de Florence forma le grand-duché de Toscane.

cation de Charles-Quint et l'élévation de Ferdinand, laissa entendre aux ambassadeurs français qu'il ne ferait pas la guerre pour recouvrer les Trois-Évêchés.

Ainsi finirent les guerres d'Italie : après plus de soixante ans de combats, la France quittait volontairement ce champ de bataille tout blanchi des ossements de ses plus généreux enfants, et l'abandonnait à l'Espagne, victorieuse par la diplomatie plus que par l'épée. La royauté retirait la France des affaires d'Italie aussi malheureusement qu'elle l'y avait engagée. Ce fut un douloureux spectacle pour les bons citoyens que de voir rentrer en France les garnisons invaincues de soixante places fortes, « pour la conquête desquelles une mer de sang français avait été répandue, les trésors du royaume, épuisés, le domaine, engagé, le roi, endetté de toutes parts[1]. » Les gens de cœur et les hommes éclairés étaient consternés : les re-

[1] Tavannes, collection Michaud, VIII, 166.—Montluc, *ibid.*, VII, 205-206. — Boivin du Villars, *ibid.*, X, 316.—Vieilleville, IX, 281.—Montluc dit qu'on évacua cent quatre-vingt-dix-huit places, comprenant dans ce nombre tous les châteaux et petits forts. La dette publique, après le traité du Cateau, montait à près de 42,000,000, représentant en valeur relative peut-être 400,000,000 de francs. Dès 1548, les dépenses annuelles s'élevaient à 9,000,000, les recettes, à 8,000,000 et demi seulement ; on combla ce déficit croissant avec des emprunts contractés à des conditions très-onéreuses. — François Ier, en 1544, avait établi à Lyon, par le conseil du cardinal de Tournon, une banque où le gouvernement *prenait l'argent d'un chacun* à huit pour cent, *afin d'attirer en France les finances de tous côtés et faire fonds à l'avenir pour en frustrer les ennemis.* C'était un fort mauvais système que d'emprunter à gros intérêts pour les besoins à venir ; quand les besoins se manifestèrent, sous Henri II, ce premier fonds fut bientôt mangé, s'il ne l'était d'avance. Le taux de l'intérêt monta jusqu'à 10, 12 et 16 pour cent, et le gouvernement finit par perdre son crédit. J. Bodin, de la *République*, l. VI, p. 681. — L'argent qu'on trouva dans les coffres de François Ier, à sa mort, venait de la banque de Lyon, ce qui diminue fort le mérite de l'économie que nous avons attribuée au cardinal de Tournon, sur la foi de tous les historiens. Bodin accuse ce cardinal de n'avoir conseillé l'établissement de la banque que pour y placer 100,000 écus qu'il avait à 8 pour cent.

grets amers de Brissac, le brave gouverneur du Piémont, éclatent avec une singulière énergie dans les mémoires de son secrétaire du Villars : le duc de Guise, lui-même, lorsqu'il apprit du roi quelles conditions de paix acceptaient son frère et Montmorenci, ne put retenir un transport d'indignation : « Sire, s'écria-t-il, vous voulez donner en un jour ce que vous ne ôteraient pas trente ans de revers (Du Villars)! » Ce mouvement généreux, échappé du cœur d'un soldat, fut habilement exploité par le parti lorrain, et toute la responsabilité du traité, qu'eût dû partager le cardinal de Lorraine, retomba sur le connétable et sur son compagnon de captivité, Saint-André, dont la rançon coûtait, disait-on, plus cher à la France que celle de François Ier [1].

Les conséquences du traité du Cateau-Cambrésis devaient être aussi funestes à l'intérieur qu'au dehors du royaume : Philippe et Henri, affranchis de tout autre souci par une réconciliation dont la France avait fait tous les frais, ne pensèrent plus qu'à poursuivre en commun le but réel du traité, l'extermination des hérétiques. Déjà le pape Paul IV avait renouvelé, par une bulle du 15 février, ces fameux décrets d'Innocent III et du grand concile de Latran, qui déclaraient déchus de leurs bénéfices et de leurs seigneuries tous prélats, princes, rois ou empereurs infidèles à la foi catholique, et qui livraient les biens des hérétiques, sujets ou rois, au premier occupant catholique : Paul IV avait traduit devant l'inquisition de Rome le savant cardinal Moronè et plusieurs évêques, et donné

[1] S'il en fallait croire Belcarius, la rançon de Montmorenci, fixée à 200,000 écus d'or, n'aurait été payée que fictivement, et Philippe II lui en aurait fait la remise pour récompenser ses complaisances. Consultez ce traité dans Dumont, t. V, p. 34.

le signal de la nouvelle guerre des Albigeois par l'institution d'une fête en l'honneur de saint Dominique. Il pressait instamment les deux rois d'introduire l'inquisition espagnole en France, aux Pays-Bas, en Écosse : l'inquisition, avec sa procédure secrète, ses familiers et les pouvoirs sans limites qu'on lui avait livrés en Espagne et à Rome, était, disait-il, *le seul bélier dont on pût battre l'hérésie en brèche.* Paul, se rapprochant forcément de Philippe II, commença par changer toute l'organisation ecclésiastique des Pays-Bas : ces vastes et populeuses contrées ne renfermaient que cinq évêchés, Arras, Cambrai, Tournai, Liége et Utrecht; Paul y créa treize nouveaux diocèses, et érigea en archevêchés Cambrai, Utrecht et Malines, enlevant ainsi les Pays-Bas à leurs anciens métropolitains français et allemand de Reims et de Cologne, et remplissant tous ces siéges, d'accord avec Philippe, des hommes les plus dévoués qu'il put rencontrer. L'exécution de la bulle papale excita une fermentation extrême dans les Pays-Bas, où l'on ne vit, dans les tribunaux épiscopaux créés par le pape, que les précurseurs des tribunaux de l'inquisition. Une imprudence de Henri II avait mis la haute noblesse des Pays-Bas sur ses gardes; le prince d'Orange ayant été envoyé en France par Philippe II, à la suite du traité, Henri, croyant le prince dans la confidence du roi d'Espagne, s'était entretenu avec lui à cœur ouvert des desseins secrets arrêtés entre les deux couronnes : Guillaume le Taciturne laissa parler le roi, et en fit son profit (De Thou, l. XXII).

En France, l'attitude d'une partie du peuple, de la noblesse et de la magistrature, annonçait des obstacles bien difficiles à vaincre[1] : les efforts du gouvernement pour

[1] Au moment même où la persécution s'apprêtait à redoubler de furie, les

réduire le parlement de Paris à un rôle passif et muet n'avaient eu qu'un succès momentané, et ce grand corps, dès 1555, avait protesté, par les remontrances les plus énergiques, contre un édit qui ordonnait d'exécuter sans appel les sentences des tribunaux ecclésiastiques (officialités et commissions inquisitoriales); le parlement eût opposé la résistance la plus opiniâtre à l'établissement de l'inquisition espagnole, quand même il eût été encore animé tout entier de ce zèle sanguinaire qu'il avait longtemps déployé contre l'hérésie; mais ce zèle n'était plus unanime, et, dans les remontrances de 1555, le parlement avait même insinué que, puisque les supplices n'arrêtaient pas les progrès de l'erreur, il serait raisonnable d'imiter la primitive église, qui avait propagé la religion, non par le fer et le feu, mais par la pure doctrine et les bons exemples des pasteurs (De Thou, l. XVI). Plusieurs membres du parlement étaient gagnés aux opinions des réformés : un plus grand nombre, et les plus éclairés, sans accepter les sentiments des calvinistes, commençaient à révoquer en doute, non-seulement l'opportunité, mais la légitimité de la répression sanglante; leur cœur et leur intelligence se révoltaient contre la jurisprudence du moyen âge : ils se demandaient si *le magistrat* avait droit d'appliquer aux aberrations spéculatives de la pen-

délégués de toutes les églises réformées de France se rassemblaient secrètement à Paris, pour *dresser une confession de foi et une discipline ecclésiastique*. Ils prirent pour base l'*Institution chrétienne* de Calvin, et décrétèrent la réunion de synodes semestriels afin de maintenir l'union des églises; la confession de foi devait être signée par tous les ministres qu'éliraient dorénavant les consistoires. Les ministres et autres ne pourraient publier de livres sur la religion sans les avoir communiqués à deux ou trois ministres *non suspects*. Théod. de Bèze, p. 173-190. — Les tendances unitaires du génie français se manifestent d'une manière bien remarquable dans ces essais d'organisation du calvinisme. Nulle part la Réforme ne se fractionna moins qu'en France.

sée les peines corporelles destinées à châtier les actes contraires à l'ordre matériel de la société : ils se demandaient si l'église ne s'était pas trompée, si ces meurtres juridiques n'étaient pas des crimes devant Dieu, et si l'exil ne devait pas être, comme au temps des premiers empereurs chrétiens, la seule peine des prédicateurs d'hérésie ; c'était le bon sens français qui s'efforçait d'échapper aux étreintes d'un double fanatisme et de s'élever à la conception de l'inaliénable liberté de conscience. Ces idées nouvelles divisaient profondément le parlement : tandis que la grand'chambre continuait à mériter le surnom de *chambre ardente,* en brûlant les protestants, la chambre criminelle, dite de *la Tournelle,* se contentait de les bannir, sans tenir compte du cruel édit de 1557. Les gens du roi, dans une des mercuriales ou séances disciplinaires que tenaient périodiquement toutes les chambres assemblées, provoquèrent le rétablissement de l'unité de jurisprudence : le débat fut extrêmement vif, et des opinions très-humaines et très-hardies retentirent sous ces voûtes qui avaient entendu tant d'arrêts impitoyables. Le premier président Le Maître, les présidents Minard et de Saint-André, et le procureur général Bourdin [1], excités par Diane, par le cardinal de Lorraine et par le connétable, dénoncèrent au roi leurs collègues, comme favorisant l'erreur par une coupable tolérance :

[1] Ce magistrat et les autres membres du parquet avaient récemment témoigné leur orthodoxie d'une façon assez burlesque, et s'étaient montrés plus catholiques que le pape : le saint-père, à la sollicitation de quelques courtisans, ayant donné une bulle qui permettait aux Français de manger des œufs durant le carême, la Sorbonne et les gens du roi, tout émus, coururent remontrer à Henri II que, si ladite bulle était publiée, ce serait occasion de lâcher la bride aux hérétiques, lesquels voudraient, l'an d'après, manger de la chair en carême. Défense fut faite de publier la bulle, et les œufs restèrent prohibés. — Extrait des registres du bureau de la ville; *Archives curieuses,* t. III, p. 432.

le roi manda en particulier les autres présidents, de Harlay, Séguier, Baillet, du Ferrier, le maître du grand Cujas, de Thou, père de l'historien, pour leur intimer ses volontés ; mais ces magistrats montrèrent, sous les formes les plus respectueuses, une opposition inattendue. La cour résolut de frapper un coup décisif : un matin [1], le roi, accompagné des Guise, du connétable et des Bourbons de la branche cadette (Montpensier et La Roche-sur-Yon), entra inopinément dans la salle d'assemblée, et déclara qu'il était venu *pour entendre en quel terme en étaient les choses*, et qu'il espérait qu'on allait prendre des mesures pour défendre l'église plus efficacement et plus régulièrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors : il ordonna que l'on poursuivît la délibération en sa présence, et que ceux dont le tour était venu d'opiner donnassent leur avis motivé, suivant la coutume. Henri avait cru imposer silence, par sa seule apparition, à tous les dissidents ; mais son attente fut trompée : plusieurs magistrats, également recommandables par leur savoir et par leurs vertus, s'exprimèrent avec autant de liberté que de courage; certains d'entre eux, attribuant l'origine des troubles de l'église aux désordres de la cour de Rome, conclurent contre les sectaires à l'exil sans confiscation, quelques-uns même, à la suspension de toute peine afflictive jusqu'à la décision d'un concile vraiment universel. Un de ceux-ci alla plus loin : exalté par la solennité de la circonstance et par le péril même, il se déclara ouvertement pour la Réforme. « Eh quoi ! s'écria le conseiller Anne du Bourg, neveu du chancelier de ce nom ; eh quoi ! le blasphème, l'adultère, la dé-

[1] Les historiens ne sont pas d'accord sur le jour de cette scène, et varient du 10 au 15 juin.

bauche et le parjure se commettent chaque jour impunément à la face du ciel, et, chaque jour, on invente de nouveaux supplices contre des hommes dont le seul crime est d'avoir découvert par les lumières de l'Écriture sainte la turpitude romaine, et de demander une salutaire réformation ! » Le premier président répondit par une déclamation furieuse où il célébrait les saintes exterminations des anciens Albigeois et des modernes Vaudois.

Le roi, regardant les paroles de du Bourg comme une allusion au scandale de sa liaison publique avec Diane de Poitiers, contint à peine sa colère jusqu'à ce que tous les membres du parlement eussent opiné ; alors, au lieu de laisser compter les suffrages, Henri se fit remettre le registre où les opinions étaient consignées par les greffiers, et dit qu'il lui déplaisait *grandement* d'avoir reconnu par lui-même qu'*aucuns* de sa cour de parlement étaient *dévoyés* de la foi, mais qu'il en ferait un grand exemple aux autres. Il commanda aussitôt au connétable de faire arrêter les conseillers du Bourg et du Faur, puis cinq autres conseillers et le président du Ferrier ; ce président parvint à s'échapper, ainsi que deux des conseillers désignés ; du Bourg, du Faur et les trois autres[1] furent conduits à la Bastille. Henri II, foulant aux pieds le privilége qu'avaient les membres du parlement de n'être jugés que par toutes les chambres assemblées, confia l'instruction de leur procès à une commission formée de l'évêque de Paris, de l'inquisiteur de Mouchi, qui prenait le nom grec de *Démocharès,* du président de Saint-André, d'un maître des requêtes et de deux conseillers

[1] L'un des trois était le savant et respectable Paul de Foix, conseiller-clerc, à qui Cujas a dédié ses *Paratitles*. Voyez, sur cette scène, de Thou, de Bèze, Pierre de La Place, de *l'état de la religion et république*, l. I.

(19 juin). Il était tellement irrité contre du Bourg, qu'il dit *qu'il le verrait brûler de ses propres yeux.*

La consternation était profonde parmi les hommes attachés aux formes légales, et convaincus, par l'expérience de tant d'années, que les bûchers n'étoufferaient pas l'hérésie. Les gens éclairés étaient saisis de sombres pressentiments pour l'ordre public, pour l'état, pour cette royauté même qui se livrait avec une violence aveugle aux influences de l'étranger et des factions. Des ordres impitoyables avaient été envoyés dans toutes les provinces; des troupes étaient partout sur pied pour soutenir les juges et les bourreaux; les moines et les prêtres faisaient retentir les églises de prédications furieuses, et poussaient la multitude à venger Dieu, sans attendre les sentences de magistrats fauteurs des hérétiques. Toute la France était en proie à une agitation fiévreuse, à une exaltation mêlée de terreur : la cour, au contraire, n'offrait que plaisirs et qu'allégresse; ce n'étaient que bals, que mascarades, que joutes et festins, à l'occasion du double mariage des princesses de France. Tous ces bruits joyeux allaient brusquement s'éteindre dans un silence de mort! Le 20 juin, madame Elisabeth de France *avait été épousée* à Notre-Dame par le duc d'Albe, procureur du roi d'Espagne; le 27, fut signé le contrat du duc de Savoie et de madame Marguerite. Une lice splendide avait été établie au bout de la rue Saint-Antoine, devant l'hôtel royal des Tournelles et presque au pied de la Bastille, où étaient enfermés les magistrats suspects d'hérésie : depuis trois jours les princes et les seigneurs y joutaient en présence des dames et de toute la cour; le 29 juin, les tenants du tournoi furent les ducs de Guise et de Nemours, Alphonse d'Este, prince de Ferrare, et le roi en personne; comme le pas d'armes

finissait, le roi, qui avait fourni quelques courses *en roide et adroit cavalier*, voulut rompre encore une lance avant de se retirer, et, malgré les prières de la reine, il ordonna au comte de Montgommeri, un des capitaines de ses gardes, de courir contre lui. Montgommeri voulut en vain s'excuser. Les deux jouteurs se heurtèrent violemment, et rompirent leurs lances avec dextérité ; mais Montgommeri, n'ayant point, selon la coutume, jeté aussitôt le tronçon demeuré dans sa main, en frappa par mégarde la tête du roi, lui releva la visière du choc, et lui fit entrer le bois dans l'œil, *si avant que le cerveau en fut fêlé*. Le roi tomba sur le cou de son cheval, qui l'emporta jusqu'au bout de la carrière, où ses écuyers le reçurent dans leurs bras. On le reporta aux Tournelles, au milieu d'une confusion et d'un effroi indicibles : tous les secours de l'art furent inutiles ; l'illustre Vesale accourut en vain de Bruxelles, sur l'ordre de Philippe II : Henri languit onze jours, et expira le 10 juillet, après avoir, la veille de sa mort, fait célébrer dans sa chambre le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Il était âgé de quarante ans et quelques mois. Les réformés virent le bras du Seigneur dans ce coup de foudre qui venait d'éclater parmi les fêtes des *impies*, et ne manquèrent pas de remarquer que le roi était mort de la main du capitaine des gardes qui avait arrêté les magistrats *fidèles*.

(1547-1559.) Henri II laissait la France agitée par les premiers paroxysmes d'une crise immense, que ses fautes avaient rendue inévitable et que sa mort précipita. Le traité de Cateau-Cambrésis avait décidé l'avenir fatal de cette monarchie des Valois, qui n'avait cessé de croître en force et en puissance depuis l'expulsion des Anglais, mais qui allait expier un siècle de

grandeur par trente années de calamités, et s'abîmer enfin dans une longue tempête.

Au moment de pénétrer dans la sombre période des guerres de religion, l'historien a besoin d'affermir son courage en jetant encore un regard sur ce monde intellectuel où se repose l'œil fatigué des crimes et des misères de la politique, et qui est comme la région supérieure, comme le ciel de l'histoire. Aucun siècle ne fut plus souillé que le seizième siècle : aucun pourtant n'a conservé un nom plus glorieux. Les lumières descendues à flots sur lui des pures régions de l'intelligence, l'ont transfiguré aux yeux de la postérité.

Le règne de Henri II avait vu s'augmenter encore, sans que ce prince y fût pour rien, l'éclat dont les lettres environnaient la France de François Ier [1] : la France n'avait plus de rivaux dans la connaissance de l'antiquité ; le collége de France, pour les langues anciennes, l'école de Bourges, pour le droit romain, dominaient toute la science européenne : Turnèbe (Tournebue), Muret, Dorat, Lambin, marchaient d'un pas ferme dans la carrière philologique si largement ouverte par Budé, tandis que l'Italie chancelante laissait échapper de sa main le sceptre des beaux-arts et celui des lettres. Henri Estienne, héritier célèbre d'un nom déjà cher à la France, inondait l'Europe de ses éditions grecques et latines ; réfugié à Genève, comme son père, par suite des persécutions religieuses, il continua d'illustrer par ses travaux la patrie qui l'avait banni, et n'interrompit ses publications sur

[1] Il convient de mentionner ici l'importante ordonnance de 1556, qui prescrivit aux libraires le dépôt d'un exemplaire de chaque ouvrage dont ils avaient l'exploitation par privilége du roi. C'est là la principale base de notre bibliothèque nationale, le plus magnifique dépôt littéraire du monde.

les littératures antiques, que pour démontrer *la précellence de la langue française,* dont il avait pressenti l'universalité entre toutes les langues modernes : il préparait en même temps les matériaux du vaste monument qu'il éleva quelques années après (le *Thesaurus linguæ græcæ*), et qui fut pour l'étude du grec ce qu'était pour le latin le glossaire de son père Robert Estienne (*Thesaurus linguæ latinæ*)[1].

La supériorité de la France était surtout incontestable dans la jurisprudence : une foule d'hommes éminents par le savoir et par l'intelligence remplissaient les chaires des écoles de droit et les bancs des cours de justice. On ne saurait même indiquer ici leurs travaux multipliés sur le droit civil, sur les coutumes, sur les libertés gallicanes, etc. C'était Dumoulin, si connu par ses démêlés avec la faction ultramontaine, et surnommé par ses contemporains le *Papinien français;* c'étaient le respectable et courageux Baudouin; Godefroi, qui réunit les lois romaines dans son ample recueil, le *Corpus juris civilis*[2]; Ranconnet; le Portugais Govea, philosophe péripatéticien et jurisconsulte; Connan, qui commença la classification générale des lois accomplie depuis par Domat; le Nivernais Gui Coquille; Barnabé Brisson, qui eut une fin si tragique durant les guerres civiles; Michel de L'Hospital, qu'attendait une si haute et si pure renommée politique; enfin, parmi tous les autres, comme le soleil parmi les étoiles, le successeur et le vainqueur d'Alciat, le grand professeur de Bourges,

[1] Toute la famille des Estienne ne quitta pas la France : un frère de Henri, nommé Robert comme leur père, resta à Paris, et y maintint la tradition de la grande imprimerie française. — Le *Thesaurus* fut publié en 1572.

[2] On commença aussi de rassembler les anciennes lois françaises; un premier recueil des ordonnances des rois, depuis saint Louis jusqu'à Henri II, parut en 1557.

Jacques Cujas[1]. La méthode historique et archéologique avait été créée par Alciat ; Cujas trouva l'instrument tout préparé, mais il en tira d'inappréciables résultats dans ses immenses commentaires sur toutes les parties du droit romain, œuvre si parfaite, que, selon les juges les plus compétents, tous les autres commentateurs venant à disparaître et Cujas restant seul, la science n'aurait rien à regretter, rien à désirer[2]! Est-il nécessaire d'ajouter qu'un homme de cette force ne pouvait être un simple érudit, un glossateur absorbé dans les détails et dans les formes? Une inspiration plus élevée soutenait cette activité prodigieuse : c'était un idéal social qu'il poursuivait dans le passé ; la conviction de la supériorité des principes romains sur les principes féodaux, l'aspiration vers le retour de cet ordre meilleur, expliquent son ardeur persévérante et son dédain un peu exagéré pour le présent, pour la pratique immédiate du droit. Le droit romain était pour lui une religion qui ne souffrait pas de rivale dans son esprit ni dans son cœur : quand on lui parlait des querelles religieuses de son temps, du pape ou de Calvin, il secouait la tête, et se contentait de dire : *Nihil hoc ad edictum prætoris* (ceci est étranger à l'édit du préteur).

La postérité a donné raison au grand jurisconsulte de

[1] Il n'est pas indifférent de remarquer que le plus grand des interprètes du droit romain naquit à Toulouse, dans la province qui avait conservé le plus de traditions romaines : c'était le fils d'un pauvre foulon. Ce fut L'Hospital qui, en sa qualité de chancelier du duché de Berri, attira Cujas à Bourges. Cujas enseigna aussi à Cahors, à Valence, à Avignon, à Turin, et, plus tard, à Paris.

[2] Consultez Gravina, Heineccius, Gennari, etc., sans parler des Français. — Cujas fut aussi vénéré, de son vivant, à l'étranger qu'en France ; dans les écoles d'Allemagne, quand on le nommait, tout le monde se découvrait. Un des plus beaux titres de Cujas est d'avoir retrouvé le texte véritable des illustres jurisconsultes du deuxième et du troisième siècles, des Papinien, des Ulpien, à travers les altérations et les interpolations du siècle de Justinien. Plusieurs autres jurisconsultes de l'école d'Alciat partagent avec lui cet honneur.

la Renaissance : la féodalité a disparu des lois civiles comme de l'ordre politique, et le droit romain, transformé selon les besoins de la société moderne, est devenu l'élément principal de notre législation.

Tandis que l'école de Bourges répandait autour d'elle une paisible lumière, l'université de Paris était en proie à des orages bien plus violents qu'au temps même de l'établissement du collége de France. Un homme d'un génie aussi vigoureux, mais moins sage et plus impétueux que celui de Cujas, secouait de la base au faîte tout le vieil édifice scolastique, et traitait Aristote comme Luther avait traité le pape. C'était ce Pierre Ramus, aussi hardi de cœur que d'esprit, qui porta la même fougue novatrice et la même ardeur de conviction dans la science, dans la religion, dans la politique, et qui termina par le martyre une existence qui n'avait été qu'une perpétuelle lutte. Pierre La Ramée, dit *Ramus*, né de parents plus pauvres encore que ceux de Cujas, avait quitté, presque dès l'enfance, ses campagnes natales du Vermandois, pour venir chercher dans la grande ville le savoir dont il avait soif : réduit à acheter son pain quotidien au prix des plus humbles services, il fut, au collége de Navarre, valet le jour, étudiant la nuit. Bientôt le valet de classe devint maître ès arts, puis principal : il avait tout étudié, pour tenter de tout renouveler, la métaphysique, la logique, la grammaire, la rhétorique, les mathématiques[1]. En 1543, il avait alors vingt-huit ans, il lança tout à coup

[1] Il publia des grammaires française, latine, grecque, hébraïque; d'accord avec Pelletier du Mans et le grammairien Meigret, il eût voulu que l'orthographe française se conformât à la prononciation; quelques-unes de leurs réformes furent adoptées; mais la logique absolue n'est pas applicable aux modifications des langues, et la science d'ailleurs est ici d'accord avec l'usage contre une logique superficielle.

deux traités, l'un de renversement, l'autre de reconstruction : l'un était une attaque universelle contre toutes les parties de l'œuvre d'Aristote, l'autre formulait une nouvelle méthode de logique pour remplacer celle du Stagyrite. Le scandale fut inexprimable : la plupart des savants et des gens de lettres s'associèrent cette fois au soulèvement des universitaires, bien que Ramus en eût appelé à la tradition de Socrate et de Platon contre celle d'Aristote. Ses adversaires le citèrent au parlement, ni plus ni moins que s'il eût attaqué les dogmes de l'église. Le parlement ne montrant point assez d'empressement à venger Aristote, on fit évoquer la cause au conseil du roi, qui renvoya la cause devant un tribunal arbitral : Ramus était condamné d'avance par la majorité des arbitres, et la sentence qui supprima ses livres et lui défendit d'enseigner fut confirmée par François Ier, à qui l'on avait représenté le jeune principal du collége de Presle comme un blasphémateur barbare de la belle antiquité. Ramus cependant gagna peu à peu de nombreux partisans par son ardente éloquence, par son grand caractère, par la simplicité de ses mœurs : il trouva des protecteurs au parlement ; le cardinal de Lorraine, esprit sceptique et curieux, dont le fanatisme n'était qu'un masque politique, prit le téméraire novateur sous son patronage, et, lors de la réaction qui suivit la mort de François Ier, Ramus fut en grande faveur par ce seul motif qu'il avait été persécuté sous le règne précédent : il fut nommé professeur de philosophie et d'éloquence au collége de France ; puis, malgré l'exaspération du péripatétisme, il fut adjoint à une commission chargée de réformer cette université qui l'avait proscrit. La querelle continua au sein de la commission : Ramus

poursuivit sa route avec une imperturbable audace, n'épargnant pas plus Euclide et Quintilien qu'Aristote, fondant sa renommée sur la contradiction et la guerre, et bravant les furieuses haines scolastiques auxquelles ses opinions protestantes fournirent de nouvelles armes et dont il fut enfin victime.

La *secte* de Ramus eut un grand succès dans les pays teutoniques, mais ne put s'établir solidement en France : ses attaques contre le grand homme qui a résumé toute la science antique étaient empreintes d'une exagération évidente [1], et blessaient, dans l'objet de leur juste vénération, les hommes les plus éclairés ; cependant un sentiment légitime dans son principe avait animé Ramus à combattre un despotisme scientifique qui entravait tout progrès : ses efforts ne furent pas perdus ; ce qu'il avait tenté, de plus grands et de plus heureux l'accomplirent : il fut le précurseur de Bacon et de Descartes.

Pendant les combats philosophiques de Ramus, une autre révolution, aussi bruyante, mais bien moins disputée, s'opérait dans la poésie : on a indiqué plus haut (pages 57-58) le caractère de la poésie de Marot, ses qualités et son insuffisance, qui était celle de la langue elle-même, pour atteindre au style élevé dont les anciens nous ont laissé de si parfaits modèles : l'ignorance de

[1] Il paraît que Ramus ne s'en prenait pas seulement aux méthodes scientifiques, mais au fond même des idées d'Aristote, à son ontologie, à sa théologie; il lui reprochait, dit-on, de séparer Dieu du monde, et d'établir que le monde aspire à Dieu sans être connu de lui ; que l'absolu ne connaît pas les êtres particuliers. Les *Aristotéliciens* repoussaient vivement les propositions de Ramus. Chose étrange ! Le débat n'est point encore vidé; après qu'Aristote a régné tant de siècles sur l'enseignement, sur la philosophie, et, on peut le dire, sur tout l'entendement humain, le sens véritable des principes fondamentaux d'Aristote n'est point encore fixé. M. Jules Simon a publié récemment un livre sur cette question, dans le sens de Ramus : *Le Dieu de Platon et le Dieu d'Aristote*.

Marot (ignorance relative, s'entend) fut peut-être un bonheur pour lui ; elle le préserva du pédantisme et sauva son originalité nationale. Après Marot, l'érudition classique envahit tout : la Renaissance, lasse de ne produire que des commentateurs, voulut avoir ses poëtes et son idiome poétique ; une troupe de jeunes gens, nourris à l'école de Turnèbe et de Dorat, l'imagination pleine des anciens, s'irritèrent contre la langue rebelle qui les forçait à bégayer des idées viriles dans un langage enfantin ; ils entreprirent de lui imposer violemment une transformation soudaine, et de presser en quelques jours l'œuvre d'un siècle : n'ayant ni la patience, ni le temps, ni la science de faire éclore les germes que contenait notre idiome, ils essayèrent de greffer sur l'arbre des fruits tout venus, d'inoculer de force à la langue française les idiotismes, les tours, les propriétés du grec et du latin. C'était vers le même temps que les Italiens, nombreux autour de Catherine de Médicis et très-influents à la cour, introduisaient dans le beau langage une multitude de mots et de locutions de leur pays [1] : ces deux courants réunis inondèrent la langue française et causèrent une confusion incroyable ; mais l'inondation ne produisit pas que des ravages, et les eaux, en se retirant, nous laissèrent bien des trésors. La Renaissance avait peu étudié jusqu'alors les principes de la formation et de la croissance des langues : elle se trompa comme ses jeunes adeptes ; tous les savants battirent des mains, les *Ramistes* aussi bien que les *Aristotéliciens*, lorsque Joachim du Bellay [2] lança le manifeste de la nouvelle école, le traité

[1] Les militaires qui avaient si longtemps guerroyé en Piémont et en Toscane, ne contribuèrent pas moins à naturaliser beaucoup de mots italiens en France.

[2] Parent des du Bellay dont il a été si souvent question dans cette histoire.

de *l'Illustration de la langue françoise*, et que Pierre de Ronsard, capitaine de la troupe dont du Bellay s'était fait le héraut, se jeta fièrement dans la carrière (1549). Le *populaire*, qui avait compris Villon et Marot, ne comprit pas le nouveau style; mais Ronsard et sa cohorte se faisaient gloire de dédaigner les suffrages du vulgaire, vanité qui coûte toujours cher aux poëtes et que n'a jamais le génie. La cour ne se décida pas aussi vite que les lettrés en faveur des novateurs : l'aimable et spirituel Mellin de Saint-Gelais défendait vivement auprès du roi la tradition de Marot[1]; mais Henri II fut entraîné par sa sœur Marguerite de France, entraînée elle-même par son chancelier Michel de L'Hospital, qu'on trouve toujours mêlé à tout ce qui se produisit de considérable durant cette période de notre histoire : de la cour de France, le renom de la nouvelle école gagna les cours étrangères, et la gloire de la *Pléiade*, ainsi que se nommait cette brillante troupe de poëtes, devint européenne. On n'hésitait point à élever Ronsard au niveau d'Homère et de Virgile; du Bellay se contentait d'être *l'Ovide français*. L'éclat du talent de Ronsard et la vivacité d'impressions d'un siècle qui n'était pas encore blasé sur les chefs-d'œuvre littéraires, excusent cet enthousiasme hyperbolique : hormis l'invention, qui n'ap-

[1] A cette tradition se rattachaient encore quelques poëtes de talent, entre autres la *belle cordière* de Lyon, Louise Labé. Un écrivain bien autrement célèbre figura un moment sur les confins des deux écoles : c'était Théodore de Bèze; mais il quitta bientôt la poésie érudite et galante pour des chants plus sévères. Le zèle religieux s'empara de lui, et l'émule de Marot et de Ronsard alla se faire à Genève le lieutenant de Calvin : sa plume infatigable ne fut plus consacrée qu'à la cause de la Réforme. Les essais poétiques de sa jeunesse, absurdement interprétés par la malignité de l'esprit de parti, lui ont valu des accusations infamantes et iniques, qu'on doit s'étonner de voir reproduites dans des ouvrages récents.

partient qu'au génie, et le goût, que ne comportait guère cette époque de rénovation tumultueuse, les Muses avaient tout donné à Ronsard, la chaleur du coloris, l'expression saisissante et pittoresque, l'abondance inépuisable des images, l'instinct de l'harmonie transformé par le travail en science du rhythme, et ce profond sentiment de la nature qui avait été la vie même de la poésie antique : la variété des modes élégiaques et lyriques où se jouait sa strophe ravissait l'oreille, autant que le charme voluptueux de ses tableaux enivrait le cœur et les sens. Ce qui doit amnistier le poëte, mais condamner le chef d'école, c'est que Ronsard triomphe dans la moyenne région de la poésie amoureuse, de l'ode anacréontique, mais voit fondre ses ailes d'Icare dès qu'il veut prendre un essor plus hardi vers le soleil de l'épopée et du pindarisme : l'*alme Vénus* répond à ses vœux, mais le superbe Apollon Pythien lui demeure inaccessible : il s'élève de quelques degrés à peine au-dessus de la sphère de Marot.

Ses contemporains n'en jugeaient pas ainsi, et le plaçaient dans l'empyrée poétique à une hauteur d'où il fut bientôt précipité par d'autres dieux comme un Titan foudroyé : après cinquante ans d'une gloire immodérée et deux cents ans d'un injuste mépris, Pierre de Ronsard a enfin trouvé, dans notre Panthéon littéraire, la place qui lui appartient, modeste, mais honorable encore, entre ses fidèles acolytes, Joachim du Bellay, Remi Belleau, Ponthus de Thiard, Etienne Jodelle, Jean Antoine de Baïf. Du Bellay mérite une mention particulière pour avoir été à la fois l'initiateur de l'école et le plus retenu et le mieux inspiré de ses adeptes [1].

[1] Un des titres de du Bellay et de la Renaissance, c'est de nous avoir donné ce beau mot de *patrie* qui n'avait pas d'équivalent dans notre vieille langue. —

Un autre membre de la Pléiade, Étienne Jodelle, balança un moment la gloire ou du moins le bruit de Ronsard : la Pléiade, qui aspirait à rivaliser avec les anciens dans toutes les branches de l'art poétique, ne pouvait manquer d'aborder le plus vaste et le plus difficile de tous les genres, le genre dramatique. Les circonstances étaient propices ; car le théâtre du moyen âge périssait frappé de mort violente au milieu de sa popularité : longtemps l'auxiliaire et le complément du culte, il menaçait d'en devenir la parodie, depuis que l'esprit critique s'était éveillé, et que la naïveté grossière se transformait en cynisme ; c'était prêter de dangereuses armes aux pamphlétaires de la Réforme que de faire descendre de leur sphère céleste la Vierge et les saints pour les traduire sur la scène, parmi les circonstances les plus triviales de la vie réelle, sous la figure de pesants bourgeois et de gauches artisans. Les auteurs des mystères abaissaient leurs sujets au niveau de la foule inculte, au lieu d'élever les spectateurs au niveau du sujet : le peuple riait, et ne s'édifiait plus : les représentations, accompagnées de toutes sortes de désordres, prenaient le caractère de longues *fêtes des fous*, de véritables saturnales : les théologiens et les magistrats commencèrent à s'émouvoir. Paris vit les derniers beaux jours des mystères durant l'hiver de 1540 à 1541, lorsque les confrères de la Passion jouèrent à l'hôtel de Flandre le drame des *Actes des apôtres*, gigantesque machine de cinquante mille vers, qui

C'est Ronsard qui nous a dotés de l'ode. — Consultez, sur toute cette époque, le *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle*, par M. Sainte-Beuve; et les *Recherches de la France*, d'Étienne Pasquier, l. VI ; les opinions qu'exprime Pasquier étaient celles des contemporains les plus éclairés.

mettait en mouvement près de cinq cents personnages [1], et dont la représentation avait récemment duré quarante jours consécutifs dans l'amphithéâtre romain de Bourges. Il y eut de grands scandales : les gens du roi portèrent plainte, et, après quelques années d'oscillations, un arrêt du parlement défendit aux confrères de jouer désormais des mystères tirés des saintes Écritures, et leur permit seulement des sujets *profanes et honnêtes* (1548). Ainsi finit le théâtre religieux du moyen âge, presque en même temps que son architecture religieuse : les destinées de ces deux arts avaient été bien différentes ; tous deux avaient prétendu exprimer dans leurs immenses créations la vie universelle telle que la concevait le catholicisme : tous deux entreprirent de dérouler le drame entier de l'humanité des berceaux d'Eden aux champs de Josaphat ; mais l'un, animé par le souffle de l'immortel idéal, grandit jusqu'aux cieux, pendant que l'autre rampait sur la terre : l'un créa un monde, l'autre ne produisit qu'un informe chaos [2]. Les mystères furent prohibés en France et en Angleterre presque simultanément, quoique par des motifs opposés : le gouvernement anglais les interdit comme favorisant les superstitions *papistes ;* la disparition des drames religieux dégagea les éléments du drame national, qui existaient confusément dans la littérature anglaise, et ces éléments, avant la fin du siècle, enfantèrent les créations les plus imposantes qui eussent illustré la scène depuis les jours de Sophocle et d'Euripide. La France n'alla pas si vite ni si droit dans

[1] On recrutait les acteurs à son de trompe dans les carrefours. — Les *Actes des apôtres* étaient l'œuvre des frères Gréban, écrivains du temps de Louis XI.

[2] L'Espagne, toutefois, doit être exceptée. Dans cette terre de foi ardente et aveugle, les mystères, maintenus en honneur, demeurèrent un des éléments principaux du théâtre national sous les Rueda, les Lope de Vega et les Calderon.

cette carrière, et la Renaissance ne sut d'abord jeter sur notre scène, à la place du vieux drame catholique, qu'un mannequin antique sans mouvement et sans vie ! Cependant ce siècle si intelligent et pourtant si aisé à décevoir dans ses enthousiasmes, se laissa surprendre jusqu'à voir dans Jodelle un grand homme : la première représentation de la première tragédie renouvelée des Grecs, la *Cléopâtre* de Jodelle, jouée par l'auteur et ses amis devant le roi, la cour et les savants du collége de France, passa pour l'inauguration d'une ère de gloire, pour la réouverture du théâtre d'Athènes, et, le soir, la *Pléiade*, ivre de joie, offrit solennellement au nouveau Thespis, parmi les cris d'*Evohé*, le bouc orné de fleurs et de lierre qui récompensait les vainqueurs dans les jeux de la Grèce. Les réformés, dont l'austérité voyait avec horreur cette école de poëtes de cour, qui n'avaient guère d'autre religion que l'art et le plaisir, crièrent au paganisme, et accusèrent la Pléiade d'avoir sacrifié un bouc au *faux dieu Bacchus;* c'était chose moins périlleuse d'être païen que *luthériste*, et personne n'inquiéta la *secte* de Ronsard.

La vogue de Jodelle et de ses émules ne dépassa point le cercle des courtisans et des lettrés, et le peuple demeura complétement indifférent à cette tragédie de collége qu'il ne comprenait pas et qui ne valait guère la peine d'être comprise. Ce n'était plus seulement ici, comme dans les autres genres poétiques, la langue qui trahissait la pensée du poëte ; la banalité des conceptions et l'imitation servile des formes grecques attestaient que l'inspiration tragique était chez nous muette encore. Jodelle et les siens annoncèrent le projet de remplacer les farces et les sotties ainsi que les mystères, et de ressusciter la comédie après la tragédie : leurs comédies valent mieux que

leurs pièces sérieuses ; toujours licencieuses, elles sont quelquefois spirituelles ; mais leurs pièces comiques, quoi qu'ils en pussent dire, ne diffèrent pas essentiellement des anciennes farces ; et la meilleure est bien loin de l'admirable farce de Patelin, ce vieux prototype de la comédie française, que personne n'a surpassé jusqu'à Molière. Le seul service réel qu'on doive à cette école, c'est l'introduction du grand vers alexandrin dans la poésie dramatique. Le mérite n'en est pas à Jodelle, mais à La Péruse.

La prose française, dédaignée, heureusement peut-être, par l'école de Ronsard, faisait cependant des progrès moins retentissants, mais plus assurés que ceux de la poésie : le style narratif était singulièrement redevable à Herberay des Essarts, traducteur de l'Amadis, qui avait emprunté à son modèle quelque chose de l'ampleur et de la *grandiloquence* castillane. Entre Rabelais finissant et Montaigne encore inconnu, les deux prosateurs les plus éminents furent Calvin et Amyot ; l'un était la force, l'autre, la grâce : si Calvin mérite une place dans la vraie tradition nationale, ce n'est pas comme sectaire, c'est comme écrivain : il fut *un des pères de notre idiome*, ainsi que l'a reconnu un de nos vieux auteurs, et aucun écrivain du seizième siècle ne se rattache plus directement aux grands prosateurs du dix-septième. Quant à Amyot, néologiste habile et discret, plein de sens et de mesure, *il suça tout ce qu'il y avait de doux et d'harmonieux en notre langage :* Montaigne lui donne la palme, *pour la naïveté et pureté de langage*, entre tous les contemporains [1].

[1] Nous ne parlons point ici des nombreux et excellents mémoires historiques du seizième siècle ; nous les caractérisons à mesure qu'ils s'offrent sur notre passage.

Le mouvement scientifique auquel la France avait commencé de s'associer sous François Ier poursuivait son cours : l'éloquent et judicieux Fernel régnait dans la médecine, et par la pratique et par l'enseignement, et faisait en même temps des découvertes dans les sciences exactes : il donna le premier la mesure approximative d'un degré du méridien. Ambroise Paré exposait ses vues et les résultats de ses expériences dans des livres aussi remarquables par la forme que par le fond. Les sciences mathématiques prenaient un vigoureux essor : les Grecs avaient entrevu, derrière la science des faits numériques, la science plus ardue qui révèle les lois des nombres et qui substitue aux rapports des quantités déterminées les rapports des quantités indéterminées : les Arabes la nommèrent algèbre; à peine ébauchée durant le moyen âge arabe et chrétien, elle fit de grands pas, avant le milieu du seizième siècle, sous l'impulsion du Lombard Jérôme Cardan, ce génie puissant et bizarre qui a imprimé sur toute cette époque une si forte trace [1];

[1] Cardan est resté moins célèbre par ses découvertes dans les sciences positives que par sa passion pour les sciences occultes ; comme Socrate, il croyait avoir un génie familier avec lequel il communiquait par l'extase. Il s'était approprié les rêves les plus hardis des cabalistes et des néoplatoniciens de Florence. Ce fut vers le même temps que le médecin suisse Paracelse réduisit en système les superstitions populaires sur les esprits élémentaires, et y rattacha la plus étrange théorie médicale qu'on ait jamais imaginée. La tradition de Cardan et de Paracelse s'est perpétuée dans les *Rose-Croix* et les *Illuminés*. Au seizième siècle, ces rêves ne s'enfermaient pas dans quelques petits cercles mystiques : ils préoccupaient toutes les têtes, et la vogue des sciences occultes était encore immense. Henri II, Catherine, Diane, avaient la même foi dans l'astrologie : M. Dusommerard en possède un curieux monument; c'est le double horoscope de Henri II et de Diane, réuni dans un même thème généthliaque. L'astronomie cependant se dégageait de l'astrologie, comme la chimie, de l'alchimie. Le Polonais Copernic venait de révéler les véritables lois du mouvement de la terre et le vrai système du monde, connu intuitivement de l'école pythagoricienne et étouffé par l'hérésie astronomique de Ptolémée. Nous ne nous arrêterons point

mais il était réservé à un Français, au Poitevin François Viète, de fonder définitivement la science abstraite par excellence, qui devait être « le plus puissant instrument de l'homme pour pénétrer les secrets de la nature. » Viète fixa la langue de l'algèbre par l'emploi systématique des lettres comme symboles généraux de quantité, et appliqua les formules algébriques à la science des grandeurs comme à la science des nombres, à la géométrie comme à l'arithmétique ; par Viète, l'algèbre devint *la logique de l'invention géométrique* [1].

L'histoire naturelle n'était pas moins en progrès que les sciences exactes : Gesner, né à Zurich, mais élevé en France, publia en 1551 la première partie de son *Historia animalium*. Cuvier le regarde comme le fondateur de la zoologie moderne. Le Français Belon, après de longs voyages en Orient, publia une *Histoire des poissons* en 1555, une *Histoire des oiseaux* en 1555 : il eut la gloire d'entrevoir le premier le grand principe de la conformité des types dans la nature, et démontra l'analogie essentielle du squelette de l'homme avec celui de l'oiseau ; on lui doit l'introduction en France d'un grand nombre de plantes asiatiques qui n'ont plus cessé d'être l'ornement de nos jardins.

Les sciences si importantes qui s'appliquent à la défense et à l'amélioration du territoire se développaient aussi parmi nous : l'art de l'ingénieur civil et militaire s'était répandu d'Italie en France : deux Provençaux, Saint-Remi et Adam de Crapone, s'illustrèrent, l'un par la

ici à ce grand événement, l'*hypothèse* de Copernic n'ayant conquis le rang de dogme scientifique et n'ayant porté ses fruits que dans le cours du siècle suivant.

[1] Wronsky, *Introduction à la philosophie des mathématiques*. — Kästner, *Histoire des mathématiques*. — J. Reynaud, *Encyclopédie nouvelle*, article Algèbre.

défense de Metz et de Saint-Quentin, l'autre, par le creusement du canal du Rhône à la Durance (ou de La Roque à Arles), qui, dédommageant la Provence du déboisement funeste de la vallée de la Durance, porta la fraîcheur et la fécondité dans les plaines désertes et pierreuses de la Crau (1557). Le grand Léonard de Vinci avait enseigné jadis à la France la construction des écluses et les premiers éléments de cet art de la distribution des eaux qui a créé tant de merveilles agricoles dans la Lombardie et l'Espagne arabe. Adam de Crapone avait conçu de bien plus vastes projets : il avait proposé à Henri II le plan de la jonction des deux mers, qui ne fut réalisé que sous Louis XIV. Sa mort prématurée (il fut, dit-on, empoisonné par des rivaux jaloux) et les guerres civiles ajournèrent sa noble entreprise à un siècle.

L'ensemble du mouvement scientifique de cet âge se résume dans un homme qui fut chez nous à la fois le savant le plus profond et l'un des plus habiles artistes de la Renaissance, Bernard Palissi, né en Agenois, homme admirable par le cœur, la raison et l'imagination, une des plus riches natures et des plus complètes qui aient existé. Doué d'une merveilleuse variété d'aptitudes, géomètre, dessinateur, architecte, sculpteur, peintre à l'huile et sur verre, ses premiers travaux portèrent un cachet de haute utilité : il débuta par perfectionner la science naissante de la topographie ; il parcourut toute la France, promenant en tous lieux et sur toutes choses un regard auquel rien n'échappait ; il ouvrit, dans la physique et dans la chimie, qu'il s'efforçait d'arracher à l'alchimie, cette voie expérimentale que Bacon éclaira plus tard des lumières de la théorie. Presque illettré, ignorant le

grec et le latin, son heureuse ignorance fit sa force et lui permit de n'avoir, au lieu des hommes, que la nature pour maîtresse : rien ne lui retint le bras, tandis qu'il abattait avec une ardeur héroïque les préjugés qui empêchaient la science de grandir. Sa persévérance était plus héroïque encore : on sait avec quelle constance il poursuivit, douze années durant (1543-1555), la recherche de la composition des émaux ; abandonnant l'existence facile que lui assuraient ses talents dans l'arpentage et dans la peinture sur verre, réduit à la plus extrême misère, assiégé par les reproches de sa femme et les pleurs de ses enfants, il vendit ses dernières hardes et brûla ses derniers meubles pour alimenter son fourneau. De ce fourneau, qui, pareil à la cornue de l'alchimiste, avait englouti toutes les ressources de cette pauvre famille, sortirent enfin la fortune et la gloire : les incomparables sculptures en terre émaillée de Palissi, fameuses sous le nom de *rustiques figulines*, luttèrent triomphalement avec les faïences des della Robbia et les émaux sur cuivre de Léonard Limousin [1].

[1] *Figuline*, poterie, de *figulus*, potier de terre. Les *figulines* de Palissi sont des plats ou des bassins remplis de poissons, de reptiles et d'autres petits animaux, sculptés en plein relief, et peints en émail avec une perfection dont rien n'approche. — Léonard, directeur de la fabrique de Limoges, prend ses sujets dans l'histoire, dans la mythologie, ou reproduit les compositions des peintres. La fabrique d'émaux de Limoges avait été réorganisée par François Ier : du onzième au quatorzième siècle, elle avait été la plus célèbre de l'Europe, et avait rempli l'Occident de ses produits, consacrés principalement aux sujets religieux ; on les qualifie aujourd'hui très-improprement d'émaux byzantins. La fabrication des émaux sur cuivre, connue des anciens Gaulois, fut toujours en usage parmi nous. Les fabriques les plus connues, après celle de Limoges, ont été celles de Montpellier et d'Arras. — Voyez les intéressantes *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail*, par L. Dussieux. Paris, 1841. — M. Dusommerard rattache le grand développement de cet art à l'établissement en France du doge Orseolo, contemporain du roi Robert, et constructeur de Saint-Marc de Venise. Ce qui paraît bien établi, c'est que ce personnage a servi d'intermédiaire entre Byzance, Venise et la France au commencement du onzième siècle.

Le connétable, la favorite, la reine, se disputèrent le patronage de l'artiste enfin vainqueur. Le Florentin Girolamo della Robbia avait propagé en France, sous François Ier, le goût de la décoration des édifices en terre cuite coloriée [1], et avait revêtu le château de Madrid presque entier d'une robe d'émail ; Bernard Palissi décora Écouen de semblables ornements, qui n'ont laissé par malheur que bien peu de traces, et y exécuta de plus les célèbres vitraux de l'*Amour et Psyché ;* il fut également appelé au château royal de Saint-Germain, et au château d'Anet, chez Diane de Poitiers. Il put désormais, pendant trente ans, malgré les périls des guerres religieuses, livrer l'essor à son génie dans toutes les directions : les *Essais* qu'il publia de 1557 à 1580, en portent témoignage à la postérité. Après les considérations les plus nouvelles et les plus judicieuses sur les arts qui embellissent le séjour de l'homme et sur ceux qui assurent sa subsistance, sur l'agriculture, sur l'architecture, sur l'ordonnance et la culture des jardins, il passe en revue la nature entière, surtout l'économie de la terre et des eaux, et jette d'une main hardie les bases de cette majestueuse science géologique dont l'édifice ne doit s'élever qu'après deux siècles [2]. Il forma le premier cabinet d'histoire naturelle qui ait existé chez nous, avec une méthode d'une admirable simplicité : il y faisait la démon-

[1] Ce genre de décoration n'était pas inconnu en France : il existe encore à Beauvais deux maisons ornées de carreaux de terre cuite coloriée; la *poterie azurée* de Beauvais était renommée dès le quinzième siècle, bien avant que la faïence italienne eût pénétré chez nous.

[2] Il osa le premier avancer que les coquilles fossiles étaient de véritables coquilles déposées autrefois par la mer dans les lieux où elle se trouvait alors, et que des animaux, et surtout des poissons, avaient donné aux pierres figurées leurs différentes figures, sentiment qui avait été celui des anciens. Buffon, t. Ier, p. 267, in-4°. Voyez les Œuvres de Palissi, 1777, édition Faujas de Saint-Fond.

stration publique de ses principes et de ses découvertes ; ainsi que Ramus et Paré, il avait su trouver la forme de sa pensée, et le nerf et l'éclat de son style exprimaient complétement la force de son esprit et la grandeur de son âme. Cet homme austère et pieux se fit protestant comme Paré, comme Ramus, comme les Estienne, comme Jean Goujon, et montra le même dévouement à la foi religieuse qu'aux progrès de l'art et de la science : son nom reparaîtra plus d'une fois parmi les tempêtes de la guerre civile.

Une étroite sympathie dut unir Palissi à son coreligionnaire, l'illustre Jean Goujon. Sans doute, le grave Palissi voyait avec douleur les tendances matérialistes de l'art, et les poétiques orgies de Ronsard se marier aux magnificences voluptueuses que le Primatice étalait dans Fontainebleau; le génie élevé de Jean Goujon devait s'associer dans une certaine mesure à ces sentiments : au milieu de ce débordement de licence païenne où l'art était emporté par les mœurs et les goûts de la cour, Jean Goujon resta toujours fidèle à l'idéal, et sa muse fut plutôt la chaste Diane antique que cette Diane terrestre et profane dont il immortalisa l'image. Jean Goujon était alors dans toute sa gloire : le vieux Jean Cousin s'était retiré, vers 1550, à Sens, sa patrie, où il termina sa carrière en peignant le magnifique vitrail de l'Annonciation dans la cathédrale [1], tandis que Jean Goujon associait tour à tour les miracles de son ciseau aux créations des principaux architectes, travaillait à Anet avec Philibert Delorme, au Louvre et à la fontaine des Innocents avec Pierre Lescot. Le plan primitif de l'architecte du Louvre a été étouffé, pour ainsi

[1] Sa maison existe encore à Souci, près de Sens.

dire, sous les modifications et les adjonctions qu'il a subies de règne en règne, et qui lui ont fait perdre en beauté ce qu'il a gagné en étendue [1]; le sculpteur, plus heureux, n'a rien perdu au contact des générations suivantes, dont les œuvres ne servent qu'à rehausser la supériorité de ses admirables ouvrages.

Jean Goujon cependant n'était plus sans rival : Germain Pilon, élève de son père et de Jacques d'Angoulême, avait paru à la cour vers 1550, après avoir, à ce qu'on pense, débuté dans son pays natal par l'achèvement des *Saints de Solesme*. Il fut appelé à concourir à l'exécution du tombeau de François Ier, cet imposant édifice funéraire où furent associés les plus brillants artistes, et où l'on s'efforça de surpasser, par la grandeur des proportions et la richesse de la décoration sculpturale, tout ce que la

[1] En supprimant, par la pensée, le dôme pesant du pavillon de l'horloge, ajouté sous Louis XIII, on retrouve le goût élégant et pur de Pierre Lescot dans la façade occidentale de la cour du Louvre; le Louvre, achevé sur ce plan, eût été le chef-d'œuvre de l'école franco-italienne, et il reste encore assez de l'inspiration de Lescot pour donner à la grande cour du Louvre, telle qu'on l'a terminée, un aspect d'une grâce et d'une majesté singulières. Le nouvel hôtel de ville de Paris avait été commencé presque en même temps que le nouveau Louvre. La *maison de ville* d'Étienne Marcel avait été démolie pour faire place à un édifice plus vaste et plus somptueux, dont la première pierre fut posée en 1533. Le plan primitif était, sinon dans le style ogival, au moins dans le style de transition qui s'en rapprochait le plus. Les progrès du goût italien firent bientôt suspendre la construction, qu'on reprit, en 1549, sur un plan nouveau, proposé par l'Italien Boccardo, dit le *Cortone*. Peut-être le premier plan est-il regrettable ; toutefois, l'œuvre du *Cortone* est d'un grand caractère ; il s'y montre, chose digne de remarque, moins Italien que Lescot au Louvre, et garde quelque chose du style de transition dans l'élévation des combles, le goût des ornements et les saillies qui varient ses lignes. L'œuvre de Boccardo vient d'être, comme l'était depuis longtemps celle de Lescot, enveloppée par d'immenses constructions modernes; on doit au moins louer, chez les continuateurs de l'hôtel de ville, l'intention de se rapprocher du premier architecte, et d'éviter ces odieuses disparates qui font de tant d'édifices des monstres multiformes, effroi du bon goût et du bon sens.

France possédait de monuments de ce genre [1]. La renommée de Pilon s'accrut sous les fils de Henri II : il fut le sculpteur favori de Catherine de Médicis, comme Jean Goujon avait été le statuaire de Diane de Poitiers : ces deux rivales, qui se ressemblaient par l'étendue de l'esprit et la vivacité de l'imagination comme par l'absence de tout sentiment moral, se piquèrent également d'aimer et de protéger les arts et les sciences. Les ouvrages les plus célèbres exécutés par Germain Pilon, sous le patronage de Catherine de Médicis, sont les statues et les bas-reliefs du tombeau de Henri II, le groupe des Parques, et le groupe des trois Grâces portant une urne destinée à renfermer les deux cœurs de Henri II et de Catherine, monument d'une douleur conjugale aussi mensongère que celle dont Jean Goujon avait été l'interprète dans le fastueux mausolée de l'époux de Diane de Poitiers. Les meilleures productions de Germain Pilon atteignent parfois à l'élégance et à la grâce de Jean Goujon; mais elles s'en distinguent par des lignes moins sveltes et moins fières, par une molle suavité, une rondeur voluptueuse, charme décevant, attrait plein de périls, qui dégénèrent en affectation et en mignardise dans les œuvres moins heureusement inspirées, et présagent une décadence prochaine. L'art de la Renaissance, en effet, était parvenu à son apogée avec Cousin et Goujon, Delorme et Lescot ; bien moins puissant et moins durable que cet art du moyen âge qu'il avait détrôné, il allait déjà commencer à redescendre la pente fatale:

[1] L'architecture du monument appartient à Philibert Delorme; les grandes figures, à Germain Pilon ; les bas-reliefs, représentant les batailles de Marignan et de Cérisolles, à Pierre Bontemps et à Ambroise Pesret, vieux collaborateur de Brou. Ces bas-reliefs sont le chef-d'œuvre du genre.

l'art éclos et nourri à la cour des Valois devait descendre avec les Valois au tombeau [1] !

[1] Parmi les sculpteurs de ce temps, il est juste de mentionner Prieur et Ponce Jacquino. Un autre sculpteur de *langue française,* quoique né hors du royaume de France, Jean de Douai, s'illustrait pendant ce temps au delà des Alpes, et remplissait l'Italie de ses productions ; il y est resté célèbre sous le nom de Jean de Bologne. — Une remarque bonne à faire en passant, à propos de nos artistes du seizième siècle, c'est qu'il faut se garder de les prendre pour des gens d'église, parce qu'on voit le titre d'abbé accolé aux noms de Primatice, de Delorme, de Lescot, etc ; ils n'étaient pas plus ecclésiastiques pour cela que l'*abbé* de Brantôme. Le roi leur donnait des abbayes en *commende;* ils en mangeaient les revenus sans en remplir les fonctions ; les moines se vengeaient en appelant ces abbés laïques des abbés *comédataires* (mangeurs), au lieu de *commendataires.*

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME.

BRANCHE DES VALOIS-ANGOULÊME.

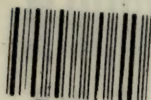
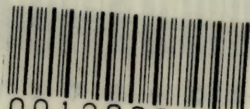
Pages

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 272, ligne 3 : Fronce Oiné, *lisez* Oronce Finé.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 06 10 02 6